Property of
COSA
Please return to
Graduate Theological
Union Library

18767

LES LIVRES SAINTS

ET LA

CRITIQUE RATIONALISTE

HISTOIRE ET RÉFUTATION

DES OBJECTIONS DES INCRÉDULES CONTRE LES SAINTES ÉCRITURES

PAR

F. VIGOUROUX

PRÊTRE DE SAINT-SULPICE

AVEC DES ILLUSTRATIONS D'APRÈS LES MONUMENTS

Par M. l'abbé DOUILLARD, Architecte

SECONDE PARTIE. — RÉFUTATION DES OBJECTIONS

I

TROISIÈME ÉDITION, REVUE ET AUGMENTÉE

St. Albert's College Library

TOME TROISIÈME

PARIS

A. ROGER & F. CHERNOVIZ, ÉDITEURS

7, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 7

1890

Tous droits réservés

220.9
V3
v.2

IMPRIMERIE
CONTANT-LAGUERRE
LVX VITAM
BAR LE-DUC

Les hiéroglyphes et les caractères cunéiformes ont été prêtés par l'Imprimerie Nationale.

LETTRE DE Mgr BOURRET, Évêque de Rodez,

A L'AUTEUR.

ÉVÊCHÉ
E RODEZ
ET
E VABRES

Rodez, le 11 mars 1890.

Mon cher Directeur,

C'est avec une grande joie que j'ai reçu le quatrième lume des « Livres Saints et la Critique rationaste. » Ainsi se terminent vos savantes études sur nos ivres inspirés et la série des longues recherches que us avez faites sur nos textes sacrés.

Ce dernier volume, qui contient plus particulièrement la réfutation des objections modernes de l'incrédulité et de l'hérésie, complète très heureusement vos remiers volumes et nous donne enfin sur la Sainte criture une étude mise à jour et en harmonie avec les écouvertes modernes de la science orientaliste.

Ce qui ressort de la lecture de vos savants travaux, est à la fois une lumière pour l'esprit et un sentiment grande consolation pour le cœur.

Lumière pour l'intelligence, je dis bien, car à me sure que les découvertes modernes amènent en discus sion quelque nouveau texte ou quelque nouveau sign hiéroglyphique et cunéiforme, il semble que c'est u nouveau témoin qu'elles amènent de la sincérité d nos auteurs sacrés et de la véracité de leur récit.

Consolation pour le cœur, tel est bien le sentimen qu'on éprouve en vous lisant, car il est doux de senti qu'on est en possession de la vérité et que tout ce échafaudage de vaines critiques que l'Allemagne, l France et l'Angleterre en particulier ont essayé d'é lever contre la Bible et le Nouveau Testament ne tien pas devant une étude approfondie des textes et un exégèse sérieuse et harmonique avec les vraies donnée de la science.

Il vous faut maintenant arriver, cher ami, à cett grande étude sur les deux Talmuds que je vous a demandée dans ma dernière lettre et qui vous amèner à votre tour à traiter plus scientifiquement que ne peu vent faire des journalistes et des hommes de batail cette fameuse question juive qui passionne aujourd'hu le monde.

Veuillez agréer, cher Directeur, l'assurance de me sentiments en N.-S.

† ERNEST,

Évêque de Rodez.

LES LIVRES SAINTS

ET

A CRITIQUE RATIONALISTE.

SECONDE PARTIE.

RÉFUTATION DES OBJECTIONS CONTRE LA BIBLE.

LIVRE PREMIER.

LE PENTATEUQUE.

SECTION Ire.

AUTHENTICITÉ DU PENTATEUQUE.

Après avoir retracé les phases principales de la guerre ntre les Écritures, nous devons éclaircir maintenant les fficultés qu'offre le texte sacré et réfuter les objections s incrédules. En suivant jusqu'ici l'ordre historique us avons déjà rencontré sur notre route la plupart s objections que soulève la critique; mais nous n'a- ns guère pu que les signaler, sans nous y arrêter; le oment est venu de les discuter plus à fond, et à la e où elles se présentent dans la Bible, en ajoutant à s que nous avons déjà mentionnées l'exposé et la

réfutation de celles dont nous n'avons pas eu encor
l'occasion de parler.

Le premier livre de l'Ancien Testament est le Penta
teuque. Depuis Celse et Julien l'Apostat, c'est de tou
les écrits inspirés celui qui a été le plus souvent en butt
aux traits des ennemis de la foi. Aujourd'hui, on l
conteste jusqu'à son rang : on nie son authenticité[1], so
antiquité, sa véracité; il n'y a pas un chapitre, presqu
pas un verset contre lequel on n'émette des doutes o
l'on n'invente des difficultés de toute sorte : c'est don
la partie de l'Écriture qui devra nous occuper le plu
longuement. Nous allons établir d'abord son origin
mosaïque; nous répondrons ensuite tour à tour aux ob
jections de détail, pour le venger de toutes les fausse
accusations dont il est l'objet.

La question de l'authenticité, c'est-à-dire de l'origin
mosaïque du Pentateuque est une question capitale. Ell
est comme le fondement sur lequel repose tout l'édific
biblique et par là même la religion juive et chrétienne
Si l'histoire de la sortie d'Égypte a été écrite au momen
même où s'est accompli ce grand événement et par l
principal acteur, son témoignage est irrécusable et l
mauvaise foi seule peut révoquer en doute la véraci
des faits de l'exode; si, au contraire, elle n'a été réd
gée que plusieurs siècles après, ceux qui nient l'inspir
tion des Écritures peuvent en contester l'autorité a

[1] Le parti pris seul qui, par « principe, s'interdit tout exam
ou s'aveugle par habitude sur les faits les plus palpables, peut e
core s'en tenir à l'opinion traditionnelle [sur l'origine mosaïque
Pentateuque] ou essayer de la défendre. » Ed. Reuss, *L'histoi
sainte et la loi*, 1879, t. I, p. 12.

de la critique, en nier la véracité et considérer
ne des mythes les grands événements et les grands
cles qui amenèrent la délivrance des Hébreux du
égyptien. De plus, ils ont le droit de prétendre que
entateuque ne nous représente pas l'état religieux,
lectuel et moral des contemporains de Moïse, mais
d'une époque postérieure, où la civilisation avait
ressé, où la religion s'était perfectionnée, où la
lation s'était formée peu à peu, grossissant et se
létant d'âge en âge. La loi mosaïque n'est point
ce cas le fruit de la révélation, mais du progrès
rel de l'esprit humain. Le caractère surnaturel de
ligion et des institutions hébraïques se trouve ainsi
ondément altéré ou plutôt détruit, et quoique le
logien soit toujours armé pour défendre les pre-
s livres de l'Ancien Testament au nom de la foi, le
que ne l'est plus contre l'incrédulité qui rejette
e part les décisions de l'Église et récuse d'autre
l'autorité d'une histoire, écrite longtemps après les
ements qu'elle raconte, et dont il est impossible de
ier et de contrôler les témoignages. L'origine divine
loi judaïque, la vocation du peuple élu, la révé-
n primitive, tous les grands faits, en un mot, qui
la base du Christianisme, deviennent ainsi suspects
uteux, en dehors de l'autorité de l'Église.

est l'importance même de cette question de l'au-
icité du Pentateuque qui nous explique l'acharne-
avec lequel les incrédules reviennent sans cesse à
arge contre la croyance traditionnelle [1]. Ils veulent

[1] Voir t. II, p. 580 et suiv.

renverser cette forte muraille pour pénétrer au cœu
de la place, car ils savent qu'ils ne peuvent rien cont
la religion, tant qu'ils n'ont pas détruit ces rempar
qui la défendent. Sous l'apparence d'une question pur
ment littéraire, c'est le principe de la religion qui est
jeu. Il s'agit bien moins de savoir quel est l'auteur et
date d'un livre que de ruiner ou de défendre l'existen
du surnaturel et de la révélation. La question de l'or
gine du Pentateuque est devenue celle même de la rel
gion révélée. A l'heure présente, le débat sur les Éva
giles et les Épîtres, qui a passionné les esprits penda
tant d'années, est relégué à l'arrière-plan, et l'on s'o
cupe surtout de rechercher à quelle époque remonte
l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronom
pour essayer de montrer que les lois qu'ils contienne
ne viennent point de Moïse, mais sont le fruit naturel
développement de la vie nationale d'Israël, d'où
résulte qu'il n'y a point de révélation mosaïque.

Il nous faut donc établir tout d'abord l'authenticité
Pentateuque, c'est-à-dire démontrer qu'il a été écrit
l'époque même de l'exode, comme l'a toujours enseig
la tradition juive et chrétienne. Observons néanmoi
que nous n'avons pas besoin de soutenir et que nous
soutenons pas que l'œuvre de Moïse nous est parven
dans son intégrité absolue, sans aucun changemen
sans aucune addition, sans aucune altération et sa
aucune glose. Quelques modifications plus ou moi
légères, apportées çà et là dans la suite des temps,
cette antique histoire, soit pour la compléter, soit po
la rendre plus facile à comprendre, soit pour en rajeun

langue n'empêchent pas que l'ensemble ne date de poque de la sortie d'Égypte. Bossuet et les critiques plus stricts admettent sans difficulté des changements sur des nombres, sur des lieux ou sur des noms, » ddition du récit de la mort de Moïse à la fin du Deuronome, etc. [1].

Il est à propos de remarquer que lorsqu'on dit que le Penteuque est l'œuvre de Moïse, il ne faut pas l'entendre en sens que cet écrit soit encore aujourd'hui en tout point tel il était, quand il sortit de la plume de son auteur. Les is orthodoxes eux-mêmes admettent qu'il a pu subir quelques légères modifications et recevoir quelques courtes addins... Quand nous disons que le Pentateuque est de Moïse, us voulons seulement affirmer qu'il l'a composé dans sa bstance et dans sa totalité et que si l'on y rencontre cerines choses qui ne soient pas mosaïques, elles sont accesres, secondaires et accidentelles [2].

Nous n'avons donc à défendre l'authenticité du Penteuque que dans sa substance, sans nous occuper des enus détails que la critique peut suspecter d'interpoion ou de modification [3].

Bossuet, *Discours sur l'hist. univ.*, IIe part., ch. XXVIII, édit. Bar-le-Duc, t. IV, p. 222.

Re, *Gli scritti di Mosè*, dans l'*Archivio di letteratura biblica*, , 1883, p. 294. Cf. Kaulen, *Einleitung in die h. Schrift*, p. 44, 3-164.

Sur ces menus détails, qu'il sera inutile d'énumérer ici pour la ense de la Bible, on peut voir notre *Manuel biblique*, 7e édit., 57-262, t. I, p. 402-412; Welte, *Nachmosaisches im Pentateuch*, . — Il faut remarquer, du reste, que, par une singulière contraion, les critiques rationalistes qui admettent si volontiers partout

L'origine mosaïque du Pentateuque étant ainsi enten
due, nous allons l'établir en rappelant en premier lie
les témoignages sur lesquels elle s'appuie et en expo
sant en second lieu l'argument tiré de l'étude de so
contenu. Ce second argument sera celui que nous déve
lopperons de préférence, parce qu'il nous paraît le plu
propre à opérer la conviction dans tous les esprits san
parti pris et parce qu'il répond mieux à la manière d
raisonner des rationalistes, qui s'appuient exclusivemen
sur des preuves intrinsèques.

des interpolations et des changements de toute espèce allèguen
constamment ces gloses insignifiantes contre l'origine mosaïque d
Pentateuque.

CHAPITRE Ier.

ORIGINE MOSAÏQUE DU PENTATEUQUE.

ARTICLE Ier.

PREUVES EXTRINSÈQUES DE L'AUTHENTICITÉ DU PENTATEUQUE.

La tradition chrétienne a toujours attribué unanimement à Moïse la composition du Pentateuque. Les Pères, docteurs, les interprètes et les commentateurs catholiques de tous les temps n'ont jamais varié là-dessus[1], et Concile de Trente a été l'écho fidèle de la croyance de Église en nommant Moïse, dans le Canon des Écritures[2], comme l'auteur des cinq premiers livres de la ible. L'Église elle-même a reçu cette croyance de la nagogue. Il est en effet certain que, à l'époque de otre-Seigneur, les Juifs attribuaient le Pentateuque à oïse. C'est ce qui résulte des paroles de Jésus-Christ pportées dans les Évangiles, ainsi que de nombreux ssages du Nouveau Testament et des écrits de Philon de Josèphe.

Notre-Seigneur parle de Moïse dans seize passages

[1] C'est un fait reconnu de tout le monde.

[2] *De canonicis Scripturis*, sess. IV.

des Évangiles. Dans deux d'entre eux, c'est à propo
d'événements importants de l'exode[1]. En deux au
tres endroits, nous avons une allusion au législateu
des Hébreux et les termes employés dans le secon
cas sont dignes de remarque : « Moïse ne vous a-t-
pas donné la loi[2]? » Plusieurs fois le Sauveur parle
certaines prescriptions du Pentateuque[3] de telle sor
qu'il est difficile de croire, comme le prétendent certai
critiques, qu'il s'accommode simplement aux croyanc
populaires, en les attribuant à Moïse : ainsi quand
dit que Moïse a donné des lois concernant la lèpre
l'obéissance aux parents[5], le divorce[6]. Parlant de l'A
cien Testament en saint Marc et en saint Luc, il nomm
plusieurs fois « le livre de Moïse, » « Moïse et les Pr
phètes, » « la loi de Moïse, les Prophètes et les Psa
mes[7]. » Enfin, en saint Jean, il en appelle aux « écri
de Moïse, » comme rendant témoignage de sa personn
et il ajoute que si les Juifs qui l'écoutent croient réell
ment à Moïse, ils doivent croire aussi en lui, puisq
Moïse a écrit de lui[8]. Ses Apôtres et ses disciples se so

[1] Joa., III, 14 ; VI, 32.

[2] Matt., XXIII, 2 ; Joa., VII, 19.

[3] Matt., VIII, 4 ; cf. Marc, I, 44 ; Luc, V, 14; Matt., XIX, 8 (cf. Ma
X, 3-9) ; Marc, VII, 10 ; Luc, XX, 37 ; Joa., VII, 22-23.

[4] Lev., XIII, XIV.

[5] Ex., XX, 12.

[6] Deut., XXIV, 1-4 ; Marc, X, 5. Jésus-Christ dit que Moïse a *éc*
cette loi.

[7] Marc, XII, 26 ; Luc, XVI, 29, 31 ; XXIV, 44.

[8] Joa., V, 45-47. Ce passage de S. Jean est particulièrement r
marquable. La manière dont s'exprime Notre-Seigneur, Joa., V,

exprimés de la même manière sur l'origine mosaïque du Pentateuque[1].

Philon dit que Moïse « a écrit des volumes sacrés dont une partie est historique et l'autre contient des préceptes et des défenses. » Il ne ressemble pas, ajoute-t-il, « aux autres écrivains, il a voulu montrer que Dieu est le créateur de l'univers[2]. » Josèphe attribue expressément cinq livres à Moïse[3] et il marque qu'ils commencent par le récit de la création du monde[4]. Le Talmud, ce grand recueil de toutes les traditions judaïques, enseigne formellement que Moïse a écrit le Pentateuque[5]. Il va même au-delà de la vérité, en enseignant que tous les mots en ont été dictés oralement à leur auteur. Parmi les Rabbins, il n'y a désaccord qu'en ce qui concerne les derniers versets du

où il fait appel à Moïse lui-même, prouve clairement que le Sauveur n'attribuait pas le Pentateuque à Moïse pour se conformer au langage des Juifs, mais parce que Moïse en est bien l'auteur.

[1] Luc, XVI, 20; XXIV, 27; Act., III, 22; XV, 21; XXVI, 22; XXVIII, 23; Rom., V, 13-14; X, 5, 19; Apoc., XV, 3; Matt., XIX, 7-8; XXII, 24; Marc, XII, 19; Luc, XX, 28; Joa., I, 45. Voir E. C. Bissel, *The Pentateuch*, p. 42-44.

[2] Philon, *De vita Mosis*, l. II, *Opera*, édit. Mangey, t. I, p. 141.

[3] Josèphe, *Contra Apionem*, I, 8, édit. Didot, t. II, p. 340-341; cf. *ibid.*, II, 15-16, p. 378; *Ant. jud.*, IV, VIII, 3, t. I, p. 134, etc.

[4] Josèphe, *Ant. jud.*, *Proœm.*, 4, t. I, p. 3.

[5] משה כתב ספרו « Moïse a écrit son livre. » *Baba bathra*, 15 *b*. Le *Pirké-Aboth* s'ouvre par le passage suivant : « Moïse a reçu la loi sur le mont Sinaï, il l'a transmise à Josué ; Josué l'a transmise aux anciens et les anciens aux prophètes et les prophètes la transmirent aux hommes de la grande synagogue. » Voir le *Pirké-Aboth*, I, 1, à la fin du *Thephillath Adath Yeschouroun*, publié par A. B. Drachange, in-16, Paris, 1850, p. א.

Deutéronome : les uns soutiennent cette opinion singulière que Moïse y raconte par anticipation sa propre mort que Dieu lui aurait révélée ; les autres pensent, non sans vraisemblance, que Josué compléta par ce récit l'histoire du législateur des Hébreux[1].

Quoi qu'il en soit, du reste, de ce dernier point, les Talmudistes, en attribuant à Moïse la composition du Pentateuque, n'étaient indubitablement que l'écho de la croyance de leurs pères. Les Samaritains, ennemis des Juifs, ne s'expriment pas autrement qu'eux[2]. L'auteur du second livre des Machabées, celui de l'Ecclésiastique, des Paralipomènes, des troisième et quatrième livres des Rois, Esdras, Néhémie parlent tous aussi de la même manière du livre et de la loi de Moïse[3]. Nous

[1] Voir Hamburger, *Real-Encyklopädie des Judenthums*, 2 in-8°, Strelitz, 1874, t. 1, p. 825. Le huitième article de la foi juive, exposé par Maimonide porte : « Il faut croire que la loi que nous possédons est la loi qui nous a été donnée par Moïse... Moïse écrivit ce qui lui fut dicté sur l'histoire et sur les lois. » *Comm. in tr. Sanhedr.*, cap. xi, dans Abrabanel, *Sépher Rosch 'Amanah*, *Liber de Capite fidei*, transl. per G. Vorstium, c. i, in-4°, Amsterdam, 1638, p. 6. Cf. la traduction de Surenhusius, *Mischna cum commentariis integris Maimonidis et Bartenoræ*, 6 in-f°, Amsterdam, 1702, t. iv, p. 264. Abrabanel déclare qu'on ne peut appartenir à la communion israélite qu'autant qu'on accepte cet article de foi. Abrabanel, *ibid.*, c. vi, p. 21.

[2] Dans le *Chronicon samaritanum*, *arabice conscriptum*, *cui titulus est Liber Josuæ*, datant de l'époque des Ptolémées, Dieu dit à Josué, cap. ix : « Jusaa, ne abroges lectionem eorum quæ Musa propheta in unum codicem collegit, et quæ scripsit, ea nempe quæ Levitis... servanda tradita sunt. » Edit. G. J. Juynboll, Lugd. Batav., 1848, p. 141, texte arabe, p. 10.

[3] II Mac., vii, 6 ; Eccli., xxiv, 33 ; II Par., xxiii, 18 ; xxv, 4 ; xxxiv 14 ; xxxv, 12 ; I Esd., iii, 2 ; vi, 18 ; II Esd., xiii, 1 ; Bar., ii, 2 ; Dan., ix, 11, 13 ; III Reg., ii, 3 ; IV Reg., x, 31, etc.

uvons remonter ainsi jusqu'au livre de Josué, écrit ant le règne de Saül[1] : « Le livre de la loi de Moïse » est plusieurs fois cité[2].

Toute la littérature hébraïque rend donc témoignage l'origine mosaïque du Pentateuque. Les livres histoques et prophétiques qui ne citent pas Moïse en termes xprès le font du moins d'une manière indirecte par oie d'allusions et d'emprunts. Le Psautier est le Pentauque mis en prières. L'ange qui apparaît au commenement du livre des Juges tire les discours qu'il adresse ux Israélites de l'Exode et des Nombres[3]; le prophète nommé qui reproche aux tribus du Nord leur infidélité eur rapporte des paroles de l'Exode[4] et le message que ephté envoie aux Ammonites n'est qu'un abrégé de lusieurs chapitres des Nombres[5]. Tous les autres écriains de l'Ancien Testament puisent de même, qui plus, qui moins, à cette source abondante du Pentateuque.

Le peuple juif, avec toute son histoire et toute sa lit-

[1] Voir Jos., IX, 27, comparé avec II Reg. (II Sam.), XXI, 1 et suiv. D'après V, 1 (hébreu), l'auteur était du nombre de ceux qui avaient traversé le Jourdain à l'époque de l'entrée des Israélites dans la terre promise. Cf. *Manuel biblique*, 7e édit., t. II, n° 415, p. 5.

[2] Jos., VIII, 31 ; XXIII, 6 ; cf. I, 8 ; VIII, 34.

[3] Jud., II, 1-3 ; cf. Ex., XXIII, 22-23 ; XXXIV, 12, 13, 15 ; Num., XXXIII, 55 ; Deut., VII, 1, 5, 12.

[4] Jud., VI, 8-10 ; cf. Ex., XX, 2, 3 ; XXIII, 24.

[5] Jud., XI, 15-27 ; cf. Num., XX-XXII. Cf. aussi Jud., II, 11 ; III, 7, 9, 12, 15 ; IV, 1, 7, etc., et Deut., XI ; Jud., VIII, 23 et Exod., XV, 18 ; Jud., I, 2 ; XX, 18 et Gen., XLIX, 9 et passim. Voir beaucoup d'autres allusions indiquées par le P. J. Knabenbauer, *Der Pentateuch und die ungläubige Bibelkritik*, dans les *Stimmen aus Maria-Laach*, 1873, t. IV, p. 207-208.

térature, est comme le papyrus vivant, indestructible inaltérable sur lequel est écrit comme par le doigt de Dieu le texte de la *Thorah*. L'histoire postérieure à Moïse présuppose la loi du Sinaï comme la loi écrite ; la littérature postérieure à Moïse, soit ancienne, soit récente, atteste par ses nombreuses voix la priorité de la *Thorah* sous sa forme actuelle... En un mot, les livres historiques, prophétiques, didactiques et poétiques d'Israël, ont leur fondement et leurs racines dans la loi de Moïse[1]. » Une tradition si précise, si constante et si

[1] Fr. Delitzsch, *Die Genesis*, 2e édit., 1853, p. 6, 14-15. On peut voir cet argument longuement et soigneusement développé dans W. Smith, *The Book of Moses or the Pentateuch in its authorship*, Londres, 1868, t. I, p. 44-227. Voir aussi Herbst et Welte, *Einleitung in die h. Schriften des Alten Testaments*, 1842, t. II, p. 7-16; Keil, *Lehrbuch der Einleitung in die Schriften des A. T.*, 2e édit., 1859, p. 113-122; *Manuel biblique*, 7e édit., t. I, nos 241-243, p. 372-377; Kaulen, *Einleitung*, p. 160-161. Pour les prophètes, voir en particulier dans le texte hébreu les passages suivants qui supposent l'existence d'une loi écrite : Osée, VIII, 12; cf. Bredenkamp, *Gesetz und Propheten*, Erlangen, 1881, p. 37 et suiv.; Jer., XXXI, 31-33; XVIII, 18; Ezech., VII, 26; Lam., II, 9; Soph., III, 4; Mal., II, 7; Ps. XVIII (Vulg. XVII), 23. Mich., II, 11; Osée, IV, 6. La loi est mentionnée sous le nom de *Thorah de Jéhovah* dans les anciens prophètes : Amos, II, 4; Osée, IV, 6; VIII, 1, 12; Is., I, 10; II, 3; V, 24; VIII, 16, 20; XXIV, 5; XXX, 9; Mich., IV, 2. Ceux qui combattent l'authenticité du Pentateuque prétendent que le mot *Thorah* ne désigne pas ici la loi écrite, mais un enseignement de Jéhovah; or il y a plusieurs passages où ce dernier sens est inadmissible, comme Amos, II, 4, où la Thorah est mise en parallèle avec les commandements de Dieu, etc.; Osée, IV, 6, où il est question d'une loi sacerdotale, non seulement violée, mais oubliée, ce qui suppose une haute antiquité; Osée, VIII, 1, où Thorah et *alliance* sont synonymes, comme ils le sont également dans Is., XXIV, 5. Le mot *alliance* ne peut s'appliquer à

universelle ne peut s'expliquer que par l'existence du Pentateuque dès les commencements de l'histoire du peuple d'Israël[1].

Le Deutéronome nous apprend en termes formels que Moïse écrivit cette loi et la remit aux prêtres, enfants de Lévi, qui portaient l'arche d'alliance de Jéhovah, et à tous les anciens d'Israël[2]. » Les uns étendent à tout le Pentateuque le sens du mot « loi; » les autres le restreignent au Deutéronome, mais, même dans cette dernière interprétation, ce passage nous fournit une preuve au moins indirecte de l'origine mosaïque des quatre autres livres du Pentateuque, car le cinquième n'étant qu'un abrégé des précédents en présuppose nécessairement l'existence. L'Exode nous parle d'ailleurs

l'enseignement de Dieu donné par les prophètes. Cf. G. Vos, *Mosaic Origin of the Pentateuchal codes*, p. 227-229. Aussi M. Smend, l'un des plus ardents partisans de M. Wellhausen, est-il obligé de le reconnaître : « Hoseæ verba (VIII, 12) octavo sæculo, apud Ephraimitas multas leges scriptas fuisse comprobant,... quamvis a magna populi parte negligerentur... ut adeo divini juris videantur, ac si ab ipso Jehova scripta essent... Certe plurimas illas leges quorum Hosea mentionem facit, ad Mosem inventorem relatas esse putandum est. » *Moses apud prophetas*, p. 13, 19; cf. G. Vos, *loc. cit.*, p. 229-235; Bissel, *Pentateuch*, p. 301.

[1] Voir à ce sujet les considérations de l'abbé de Broglie, *Le caractère historique de l'Exode*, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, juillet 1887, p. 350-351.

[2] Deut., XXXI, 9. Cf. XXXI, 24. Cf. Keil, *Lehrbuch der Einleitung*, p. 111-112 ; Hengstenberg, *Beiträge zur Einleitung ins Alte Testament*, t. III, p. 153-166; H. Hävernich, *Handbuch der Einleitung in das A. T.*, § 108, t. II, p. 157-162. « Nous reconnaîtrons volontiers, dit M. Reuss, que le code deutéronomique (chap. IV, 44-XXVIII, 69) a l'air de prétendre être rédigé par Moïse lui-même. » *L'histoire sainte et la loi*, t. I, p. 24.

« du livre » dans lequel le libérateur d'Israël reçoit l'ordre d'écrire la prescription divine qui commande d'anéantir les Amalécites[1]. Il est dit aussi que Moïse écrivit les paroles de la loi dans « le livre de l'alliance » et qu'il le lut ensuite au peuple[2]. La liste des campements d'Israël que nous lisons dans les Nombres[3] est expressément attribuée à Moïse.

Indépendamment de ces témoignages explicites, nous rencontrons dans le Pentateuque une foule d'expressions et de réflexions qui fixent la date de sa composition, parce qu'elles nous montrent qu'au moment où vivait l'auteur, les Israélites n'habitaient pas encore la Terre promise. C'est ce que nous allons établir par l'examen du contenu même du Pentateuque. Nous donnerons à cet examen un assez long développement, à cause de l'importance qu'a prise aujourd'hui cette question.

[1] Ex., XVII, 14. Le texte, tel qu'il est ponctué dans les Massorètes, porte « *le* livre » avec l'article, *bas-séfer*, non *un* livre, *be-séfer*, ce qui indique qu'il ne s'agit pas d'écrire seulement la prescription contre les Amalécites, mais qu'il y avait un livre dans lequel Moïse écrivait les événements de la sortie d'Égypte. Il n'est du reste nullement vraisemblable que Dieu eût dit à Moïse de prendre un livre pour y inscrire une seule prescription aussi courte ; les Massorètes ont donc eu raison de lire *le* livre, et non *un* livre. Voir Hengstenberg, *Beiträge zur Einleitung ins Alte Testament*, t. III, p. 150-152.

[2] Ex., XXIV, 4, 7. Cf. Hengstenberg, *Beiträge*, t. II, p. 467-468.

[3] Num., XXXIII, 2.

ARTICLE II.

PREUVES INTRINSÈQUES DE L'AUTHENTICITÉ DU PENTATEUQUE.

I.

Comment on peut reconnaître si le Pentateuque a été écrit au temps de l'exode.

Avant d'établir l'origine mosaïque du Pentateuque ar l'examen de son contenu, il est à propos de rappe- er quelques principes qui permettront de comprendre lus facilement ce qui va suivre et de mieux saisir la ortée et la valeur de l'argument que nous allons xposer.

Tout livre, même inspiré, porte la trace du temps et u lieu où il a été écrit. Personne ne peut complètement affranchir du milieu dans lequel il vit; chacun partage lus ou moins les préoccupations de ceux qui l'entou- nt, leurs idées, leurs passions, leurs besoins, et il isse comme l'empreinte de ces idées, de ces passions ns ce qu'il écrit comme dans ce qu'il fait. Il y mar- ue ainsi, sans s'en douter, la date du temps où il a écu, car chaque siècle, avec des aspirations commu- es, qui sont comme le fond de la nature humaine, a s besoins particuliers, des goûts différents, des ten- nces propres et qu'on pourrait appeler individuelles,

qui tiennent aux circonstances, aux événements, au milieu. Tous les fleuves ont leur route tracée vers la mer, mais quelle variété et que de changements dans leur cours! Aujourd'hui leurs eaux grossissent, se troublent, se soulèvent et débordent, demain elles baissent et coulent avec calme et limpidité; à certains moments, elles ne reflètent que les arbres qui croissent sur leurs rives, à d'autres, elles reflètent aussi l'ombre des barques qui les sillonnent; maintenant elles étincellent au soleil, bientôt elles seront assombries par de noirs nuages. Les générations des hommes passent comme les fleuves, tantôt gaies, tantôt tristes; tantôt pleines d'espérances et heureuses de la vie que la Providence leur a faite, tantôt découragées et accablées sous le poids des misères et de l'oppression. Et la joie et la tristesse tiennent à des causes si complexes et si multiples, elles se manifestent de manières si différentes qu'à chaque époque ces sentiments communs de l'humanité ont pour ainsi dire une forme particulière. La Rome impériale trouvait son bonheur dans les jeux du cirque; le moyen âge ne rêvait que tournois et passes d'armes. L'esclavage était la plaie du monde antique; le paupérisme est la plaie du monde moderne. Tous les hommes se ressemblent par leur aspect général, et cependant chacun a sa physionomie personnelle. On peut aussi distinguer un siècle d'un autre par les traits qui sont propres à chacun, de sorte qu'il soit impossible de les confondre entre eux. Quels sont ces traits? Nous allons tâcher d'indiquer comment les usages particuliers, les coutumes propres à chaque époque, ses aspirations et ses passions

i donnent une physionomie propre et, si l'on peut ainsi re, personnelle.

Saint Paul, le premier ermite, depuis longtemps séparé monde, demandait à saint Antoine qui le visitait, si s hommes bâtissaient toujours des maisons [1]. Les mmes bâtissent toujours des maisons, mais ils ne les âtissent pas partout ni dans tous les temps de la même anière. Chaque époque, comme chaque pays, a son tyle d'architecture, qui permet de classer chronologiuement les monuments de cet art. Ce qui est vrai de architecture l'est aussi des mœurs, des usages, des outumes, des lois, du développement des sciences, de religion, des relations internationales, etc. Toutes ces hoses varient selon les temps et les lieux et marquent es nations de leur empreinte, aux diverses périodes de eur existence.

S'il est donc possible de connaître d'une manière cerine et suffisamment caractérisée l'époque où a vécu Ioïse, ses aspirations, ses besoins, il sera par là même acile de contrôler le témoignage de la tradition qui lui ttribue la composition du Pentateuque et de s'assurer u'elle ne s'est point trompée. Or, par bonheur, rien n'est lus aisé.

Quoique chaque siècle se distingue par des traits parculiers, il en est dont la physionomie est plus fortement ccusée, de même que, parmi les hommes, qui ne se essemblent jamais complètement, il en est qui tranchent avantage sur les autres par une figure moins vulgaire

[1] S. Jérôme, *Vita S. Pauli*, 10, t. XXIII, col. 25.

et plus originale. Dans l'histoire du monde, il y a des moments de crise; dans l'histoire des peuples, il y a des révolutions qui surexcitent plus vivement les esprits, soulèvent plus violemment les passions, comme le mouvement des croisades ou l'explosion de la révolution française. Par un concours d'événements et de circonstances, qui ne peuvent plus se renouveler dans la vie d'un peuple, il se produit même parfois un fait capital, qui décide de son avenir et fixe sa destinée pour des siècles, comme la conquête de l'Angleterre par les Normands. Alors, au milieu de ces crises extraordinaires qui ébranlent toute une masse d'hommes, troublent tous leurs intérêts, modifient toutes leurs conditions d'existence, il s'accomplit des phénomènes qui ne reparaissent plus à aucune autre période de leur histoire. Ces phénomènes, on peut les saisir, on peut les déterminer et en faire ainsi comme des points de repère chronologiques, de véritables signes du temps.

Moïse a fleuri à une époque de ce genre. De son vivant, Israël a quitté l'Égypte où il était esclave, il a commencé à mener une existence indépendante, il s'est mis en campagne pour aller conquérir la Palestine. C'est bien là l'événement le plus grave et le plus important de l'histoire d'une nation, car c'est sa naissance à la vie politique. Si nous retrouvons dans le Pentateuque la trace des mouvements divers qu'une telle révolution provoqua dans les esprits; si nous y voyons sur le vif, avec les passions qui ont dû l'agiter, avec ses élans de confiance et ses accès de découragement, ce peuple d'esclaves qui fuit l'Égypte où il est opprimé pour aller

ercher une terre où il lui soit permis d'être libre et
ureux; si, en un mot, nous avons là le tableau fidèle
l'exode avec toutes ses circonstances et ses péripé-
, nous sommes fondés à dire que l'ouvrage a été
it à cette époque même. Il est certain qu'alors Israël
trouva dans une situation qui ne se représente plus
ns son histoire. Pour que le Pentateuque nous peigne
lèlement cette situation, il faut qu'il ait été écrit au mo-
ent même où s'accomplissaient les événements; plus
rd personne n'aurait pu éprouver les mêmes émotions
les faire revivre sous sa plume. Aujourd'hui l'archéo-
gue peut jusqu'à un certain point réussir à faire illu-
on; il peut tenter de faire revivre l'image du passé et
donner à son œuvre ce qu'on appelle la couleur
cale, et cependant, en dépit de sa science, la date où
écrit perce toujours par quelque endroit. Quiconque,
ar exemple, lira l'*Uarda* de M. Ebers, aussi savant
gyptologue qu'habile écrivain, y reconnaîtra sans peine,
algré l'exactitude des descriptions du temps de Ram-
ès II et de l'exode, les idées et les préoccupations du
IXe siècle.

Mais nous n'avons pas à craindre, du reste, d'être
duits en erreur par les fausses peintures de romans
istoriques, quand il s'agit de ces temps reculés. Les
ciens n'étaient pas archéologues et les Hébreux moins
ue personne. Auraient-ils voulu l'être, les moyens né-
ssaires pour le devenir leur faisaient absolument défaut.
i donc un de leurs écrits nous représente d'une manière
méconnaissable l'image d'une époque déterminée,
us pouvons l'affirmer sans crainte d'erreur : cet ou-

vrage est contemporain des événements qu'il rapporte ? Les preuves intrinsèques en faveur de l'authenticité d'un livre, preuve dont on peut abuser mais dont on peut faire aussi un usage discret, sage et judicieux, ont alors une portée considérable. Le caractère original du temps permet de les reconnaître plus facilement qu'à une période terne et presque sans caractère, de même qu'il permet d'en faire plus aisément l'application.

Enfin il y a des œuvres qui portent plus qu'aucune autre la marque de leur siècle, ce sont celles qu'on appelle écrits « de circonstance, » parce qu'elles ont été rédigées, non dans un but spéculatif ou purement historique, mais en vue du moment présent, pour répondre à un besoin actuel, urgent, à l'occasion, par exemple, d'un grand danger public, telles que les Apologies de saint Justin et de Tertullien, au milieu du feu des persécutions. Les compositions de cette nature portent nécessairement la trace sensible et comme la marque des événements qui ont provoqué leur publication, et il est ainsi plus aisé d'en fixer la date. Si le Pentateuque a été écrit par Moïse, il a dû, par la force même des choses, être en partie un écrit de circonstance et il devra nous être facile de le reconnaître.

C'est avec ces principes présents à l'esprit qu'il faut le lire et le méditer, pour se rendre compte s'il est du temps de l'exode ou d'une époque postérieure. Moïse est d'origine israélite : l'auteur du Pentateuque parle-t-il comme un Israélite? — Moïse a été élevé en Égypte, il a vécu dans ce pays et dans la péninsule du Sinaï ; reconnaît-on dans le livre qu'on lui attribue l'homme

i a habité l'Égypte et le Sinaï, qui a été élevé à la
ur des pharaons, qui a été en contact avec la société
yptienne? — Moïse a décidé ses frères à quitter la
ée du Nil où ils étaient accablés sous un joug op-
esseur, pour aller sacrifier au vrai Dieu sur le mont
reb et entreprendre ensuite la conquête de la terre
Chanaan : l'auteur du Pentateuque s'exprime-t-il
mme un contemporain, un témoin de ces événements?
eut-on, en un mot, reconnaître en lui un homme qui
vu les faits qu'il rapporte et dont l'âme a senti les
notions que l'exode a dû produire sur Israël? — Telles
nt les questions qu'il faut se poser et que nous allons
cher de résoudre. Voici quelle sera notre marche.
ous commencerons par montrer, en exposant le plan
u Pentateuque, que ce livre n'est pas un simple recueil
e morceaux plus ou moins disparates, plus ou moins
ien cousus ensemble, mais qu'il forme un tout suivi
t coordonné. Nous rechercherons ensuite s'il est réel-
ement l'œuvre de Moïse en examinant le dessein que
'est proposé son auteur et de quelle manière il l'a
empli. Nous verrons enfin si tout ce qu'il renferme
onvient à l'époque de l'exode.

II.

Plan du Pentateuque.

Un certain nombre de critiques ont nié l'unité du Pentateuque en général et de la Genèse en particulier. A les croire, les cinq livres que la tradition attribue à Moïse ne seraient qu'une compilation indigeste de pièces et de morceaux divers, mal liés ensemble, dans lesquels on ne remarque ni unité de composition ni unité d'esprit : les répétitions abondent; les doublets sont fréquents; le langage, le style accusent des mains différentes dans les différentes parties; bien plus, il existe des contradictions flagrantes dans le récit des mêmes faits. Nous répondrons plus loin aux difficultés de détail; établissons maintenant d'une manière générale l'unité du Pentateuque.

D'après la division actuelle de nos Bibles, il se partage en cinq livres, connus sous le nom de Genèse, Exode, Lévitique, Nombres et Deutéronome; mais ce arrangement ne remonte pas à l'époque de sa rédaction. En tenant compte des matières traitées et du plan suivi, on doit le diviser en trois parties : l'introduction, le corps du récit et la récapitulation ou résumé des points principaux de la loi mosaïque. Le but, non pas unique mais principal de l'ouvrage, est de faire connaître cette loi et les circonstances dans lesquelles elle fut donnée au moment où Israël devint un peuple. Tout se ramène

cette idée-mère. La Genèse est une véritable introc-tion, digne frontispice de la législation du Sinaï; retrace la généalogie ou l'origine du peuple de Dieu uis la création du monde jusqu'à l'établissement de amille de Jacob dans la terre de Gessen, en Égypte. st dans la vallée du Nil qu'Israël cesse d'être une ple famille pour devenir un peuple. Alors commence histoire nationale, au moment où la persécution sévit tre lui et nous le montre prodigieusement multiplié. récit de cette persécution ouvre l'Exode et avec lui corps de l'ouvrage, qui comprend, outre l'Exode, le vitique et les Nombres. Ces trois livres ne forment 'un seul tout : on les a distingués les uns des autres r leur objet principal, savoir la sortie d'Égypte dans premier, le cérémonial lévitique dans le second, le nombrement du peuple dans le troisième, mais ils itent tous les trois un sujet unique, la loi de Moïse, ec les circonstances qui précédèrent, accompagnèrent suivirent sa promulgation. La Genèse nous avait noncé l'alliance que Dieu voulait faire avec la race Abraham, d'Isaac et de Jacob; l'Exode, le Lévitique les Nombres nous apprennent en quoi consiste cette liance et à quelles conditions elle a été conclue.

Le Deutéronome se rattache aux deux parties précéntes, mais il forme néanmoins une troisième partie ui à fait distincte par son plan et par sa forme. C'est recueil des discours prononcés par Moïse, peu avant mort, dans les plaines de Moab. Le législateur des éreux y résume les points principaux de la loi qu'il nnée à son peuple, au nom du Seigneur, et il le

presse vivement d'y être toujours fidèle. La génération qui était sortie avec lui de l'Égypte a déjà payé son tribut à la mort dans le désert; il importe de faire connaître aux fils, qui vont bientôt conquérir la Terre Promise, les commandements qui ont été imposés à leurs pères. Comme la plupart des prescriptions légales n'avaient été portées que lorsque le requéraient les circonstances, et, si l'on peut ainsi parler, à bâtons rompus, elles sont présentées maintenant ici dans une vue d'ensemble et d'une manière plus méthodique. On pourrait sans doute concevoir l'ouvrage sans cet épilogue; le Deutéronome n'en fait pas moins partie intégrante du Pentateuque, car le quatrième livre n'achève pas l'histoire de Moïse, c'est le cinquième qui renferme la conclusion générale, c'est-à-dire le récit des derniers jours du libérateur des Hébreux, son cantique, les bénédictions qu'il prononce sur Israël et même les circonstances de sa mort, ajoutées par une main étrangère, probablement celle de Josué, comme le complément naturel d'une œuvre destinée à faire connaître tout ce qu'avait fait ce grand homme en faveur de son peuple.

Le Pentateuque a donc été rédigé d'après un plan conçu à l'avance et fidèlement suivi. Ce coup d'œil d'ensemble nous en fournit la preuve; l'examen de l'arrangement et de la disposition des détails confirme ce premier résultat.

L'unité du plan du Deutéronome, composé de discours prononcés dans un but identique, est sensible à tous les yeux[1]. Dans l'Exode, le Lévitique et les Nom-

[1] Les rationalistes eux-mêmes admettent unanimement l'unité du

-s, qui forment le corps du Pentateuque, la trame st point serrée, il y a de nombreuses lacunes dans le it des faits, mais l'auteur suit une marche uniforme; crit une sorte de journal, et pour ainsi dire jour par r. Tout prépare la loi, l'expose ou l'explique, ou bien ntre comment Dieu protège ceux qui observent ses mmandements et châtie ceux qui les violent. A l'exption des récits historiques, qui ne comportaient pas e pareille entrée en matière, chaque section, quelle en soit la longueur, commence par ce préambule : *Jéhovah dit à Moïse*[1]. L'unité de plan et de vues donc incontestable. La liaison entre l'Exode, le Lé-

ut., v-xxvi, ils ne diffèrent entre eux que pour les autres parties livre. Quelques-uns séparent les chapitres d'introduction du gros l'ouvrage, parce que l'ensemble du Deutéronome est légal, mais reconnaissant que l'introduction est du même auteur que v-xxvi. nsi Graf attribue à Jérémie, Deut., i-xxx. Kaiser attribue au même ivain Deut., iv, 44-xxvi, xxvii en partie et xxviii; il ne se prone ni sur l'introduction ni sur la conclusion. M. Kuenen admet e Deut., i-xxxii ont été composés d'une seule pièce. Sur l'unité du utéronome, voir G. Vos, *The Mosaic Origin of Pentateuchal les*, in-12, Londres, 1886, p. 165-179, et sur son origine moque, p. 180-200; E.-C. Bissel, *The Pentateuch*, p. 249-289. — G. d'Eichthal, dans un écrit posthume, *Étude sur le Deutéroe* (*Mélanges de critique biblique*, in-8°, Paris, 1886, p. 82-350) l'unité du Deutéronome, mais il ne fait que montrer comment, les procédés de la critique négative, on peut soutenir les thèses moins raisonnables.

Ex., vi, 2, 10, etc. Une grande partie des chapitres de l'Exode la plupart de ceux du Lévitique et des Nombres commencent ces mots. Si notre division de la Bible par chapitres avait été faite, ces mots auraient dû constamment marquer les commenents des chapitres, en dehors des récits historiques. Quelquefois te original porte ויאמר, *vayyômer*, mais ordinairement ידבר, *dabbêr*.

vitique et les Nombres est si étroite qu'on ne peut le séparer qu'artificiellement. C'est la même histoire, c'est l'exposé de la même loi qui se poursuit dans ces trois livres, ce sont les membres inséparables d'un même corps.

La Genèse s'unit à l'Exode, qu'elle précède, d'une façon si intime qu'il est absolument impossible de comprendre le second livre sans le premier. L'Exode fait constamment allusion à ce que nous a appris l'histoire des patriarches[1] et elle suppose la Genèse comme un fleuve, au milieu de son cours, suppose la source où il a pris naissance. Le Pentateuque forme donc un tout organique dont les parties sont parfaitement adaptées ensemble.

Ce qui est vrai du Pentateuque en général l'est aussi en particulier de la Genèse, dont l'unité a été plus fréquemment contestée, quoiqu'elle soit encore plus frappante que dans les autres parties de l'œuvre de Moïse. Par une exception assez rare chez les écrivains sémitiques, il y a dans la Genèse un plan très régulier, bien conçu et fidèlement exécuté. L'auteur suit, sans déviation, une marche uniforme et fort simple. Comme nous l'avons remarqué, il veut nous faire connaître l'histoire de son peuple avant l'époque où il en prend le commandement. Sous l'inspiration de Dieu, qui veut nous transmettre ainsi les vérités les plus importantes, il conçoit largement cette introduction préliminaire et il la commence à l'origine même du monde. Pour les Orien-

[1] Voir, par exemple, Ex., I, 5, 8 ; III, 6-10, etc.

ix, l'histoire est surtout une généalogie et elle n'a été
bord qu'un arbre généalogique, accompagné de dé-
plus ou moins abondants. Moïse écrit la Genèse à
façon orientale. Il la subdivise en généalogies ou,
me il les appelle, en *Ṭoldoṭ*[1]. Ce mot ne doit pas être
is dans le sens restreint de simple énumération de noms,
is dans le sens d'histoire fondée sur la généalogie.
Après avoir décrit, dans un magnifique prologue, la
ation du ciel et de la terre[2], l'auteur nous raconte
dix tableaux généalogiques l'histoire des différentes
milles humaines, en particulier celle des ancêtres
Israël, depuis Adam, le premier homme, jusqu'à la
ort de Jacob, le père des douze tribus[3]. Ces dix ta-

[1] « תולדות (*ṭoldoṭ*), proprie *generationes*, dit Gesenius, inde *fa-
liæ, gentes*, Num., I, 20 et seq... Inde ספר תולדות, *genealogia,
mma*, V, 1. A stemmatis autem quum historia Orientalium maxi-
m partem profecta sit, est *historia*, maxime familiarum, Gen.,
, 9, etc., adeoque de originibus aliarum rerum dicitur, Gen., II, 4,
sunt origines cœli et terræ. » *Thesaurus linguæ hebrææ*, p. 596.
n syriaque, le mot ܫܪܒܐ, *šarbo'*, s'emploie de la même manière.
Proprie est genus, genealogia, sed cum genealogiis intexant his-
riam Orientales, inde fit ut et ipsa historia dicatur genealogia.
de Suppl. lex. Heb., n. 986. » Edm. Castelli, *Lexic. syriacum*,
it. Michaelis, p. 936-937.

[2] Gen., I-II, 3.

[3] Voici le sujet traité dans chacune des dix sections : 1° l'histoire
s origines du monde et de l'humanité, II, 4-IV ; 2° l'histoire de la
scendance d'Adam, V-VI, 8 ; 3° l'histoire de Noé, VI, 9-IX ; 4° l'his-
e des fils de Noé, X-XI, 9 ; 5° l'histoire de Sem, XI, 10-26 ;
l'histoire de Tharé et d'Abraham, XI, 27-XXV, 11 ; 7° l'histoire d'Is-
ël, XXV, 12-18 ; 8° l'histoire d'Isaac, XXV, 19-XXXV ; 9° l'histoire
Ésaü, XXXVI ; 10° l'histoire de Jacob, XXXVII-L. Ces dix sections
ntiennent donc l'histoire des différentes familles humaines, en
ticulier des ancêtres d'Israël, depuis Adam jusqu'à la mort de
cob.

bleaux se distinguent aisément les uns des autres, parc
qu'ils ont tous un titre particulier qui en marque le con
mencement[1] et parce qu'ils sont rédigés d'après un pr
cédé toujours semblable.

En tête de chaque subdivision se lit ce titre : *El
toldot*, « Voici les générations de Noé, ou de Sem, c
d'Ismaël[2], etc., » selon le sujet de la section[3]. Il ind
quait aux lecteurs hébreux le commencement d'une no
velle section d'une manière aussi claire que le font po
nous les mots « première ou seconde section, » détach
en titre séparé dans nos livres imprimés.

Après l'énoncé du titre, qui renferme l'indication
sujet, Moïse résume brièvement la section précédent
Ainsi, au commencement de la seconde section, no

[1] Le prologue n'a pas de titre spécial, parce que le titre, ay
pour but d'avertir le lecteur que l'écrivain va commencer un n
veau sujet, est inutile ici.

[2] Gen., II, 4; V, 1; VI, 9; X, 1; XI, 10; XI, 27; XXV, 12, 19; XXXVI
XXXVII, 2. Dans ces dix passages, on lit toujours : *'Ellé toldot,
sunt generationes* (excepté V, 1, où il y a une légère variation
où on lit : *Zé séfer toldot, hic est liber generationum*). Il f
de plus remarquer que cette formule, indiquant le commencem
d'une subdivision, ne se lit que dans ces dix endroits. Les dix s
tions sont très nettement tranchées et indiquées, et il est impossi
de nier qu'elles n'aient été faites à dessein par l'auteur et signa
par lui au lecteur au moyen de ce titre uniformément répété.
plan de la Genèse a été remarqué pour la première fois par H. Ku
Die Einheit der Genesis, in-8°, Berlin, 1846, p. LXVII-LXVIII. V
aussi A. Delattre, *Plan de la Genèse*, dans la *Revue des quest
historiques*, juillet 1876, p. 5-43.

[3] S. Matthieu, qui a écrit pour les Hébreux, a visiblement i
ce langage, en donnant ce titre à son Évangile : Βίβλος γεν
Ἰησοῦ Χριστοῦ. Il n'emploie pas le mot γένεσις dans le sens restr
et exclusif de généalogie, mais dans le sens d'histoire.

ns : « Voici le livre des générations d'Adam. » C'est e titre. Puis l'auteur sacré continue : Au jour où u créa l'homme, Dieu le fit à sa ressemblance. Mâle emelle, il les créa et il les bénit, et il leur donna le n d'Adam (homme) au jour où il les créa[1]. » Tous ces ails avaient été déjà donnés précédemment[2]; mais, cette répétition, Moïse montre l'enchaînement qui ste entre la narration qu'il commence et celle qui nt de finir. Il fait invariablement une récapitulation alogue, tantôt aussi longue, tantôt plus brève, en e des dix sections[3].

Quant à l'ordre suivi par Moïse dans son récit, il ute aux yeux les moins attentifs, si l'on peut ainsi e; il est chronologique et il descend du général au rticulier. Le cadre de l'écrivain va toujours se rétré-

[1] Gen., v, 1-2.

[2] Gen., i, 26-28 ; ii, 7.

[3] 1° Gen., ii, 4, répétant i, 1 ; — 2° v, 1-2, répétant i, 26-28 et 7 ; — 3° vi, 9-10, répétant v, 31 ; — 4° x, 1, répétant ix, 18-19; 5° xi, 10, répétant x, 22 ; — 6° xi, 27, répétant xi, 26 ; — 7° xxv, répétant xvi, 15 ; — 8° xxv, 19-20, répétant xxi, xxiv ; — xxxvi, 1, répétant xxv, 30 ; — 10° xxxvii, 1, répétant xxxiii, etc. Cette remarque répond aux objections faites contre une rie des répétitions observées dans la Genèse : on ne les jugeait anges et inexplicables, que parce qu'on ne s'était pas rendu mpte du plan suivi par Moïse. — Leur utilité est d'ailleurs incon- ble. Ces récapitulations sommaires ont l'avantage de rappeler èvement au lecteur ce qui précède, sans qu'il ait besoin de re- Aussi ne sont-elles pas exclusivement propres à Moïse. On en rouve de semblables dans les poèmes hindous. Lacordaire, pour r un exemple récent et bien connu, emploie aussi un procédé même genre, quand, au commencement de chacune de ses con- nces, il résume la conférence précédente.

cissant. Moïse embrasse d'abord l'univers entier, le ci
et la terre, puis toute l'humanité, ensuite, de restricti
en restriction, d'élimination en élimination, il en vie
à circonscrire complètement son sujet et à ne plus s'o
cuper que de la race de Jacob. Chaque section nouvel
exclut du récit, pour n'y plus revenir, une partie de
section précédente : l'histoire d'Adam exclut la descen
dance de Caïn dont il n'est plus question dans la suit
celle de Noé exclut, avec la lignée de Caïn, celle
Seth qui périt dans le déluge ; celle des enfants de No
exclut la race de Cham et de Japhet, après en avoir fa
la simple énumération ; celle de Sem mentionne, pou
ne plus en parler, tous ceux des enfants de ce patriarch
différents de Tharé ; celle de Tharé écarte à son tou
tous ceux qui n'appartiennent pas à la famille d'Abra
ham, et, de la même manière, Ismaël et Ésaü dispa
raissent successivement après l'énumération de leu
postérité.

On voit par là que le procédé d'élimination ou d'ex
clusion est uniforme et constant dans toute la Genès
Il est, de plus, appliqué partout de la même manièr
Chaque fois qu'une généalogie se subdivise en plusieu
branches, chaque branche nommée dans le récit obtie
une mention, et afin de dégager la marche de l'écrivai
cette mention est toujours faite dans l'ordre inverse
l'importance historique de la famille, c'est-à-dire q
la généalogie de Caïn précède celle de Seth, de mêm
que celles de Cham et Japhet, d'Ismaël, d'Ésaü, préc
dent celles de Sem, d'Isaac et de Jacob. Les sectio
consacrées aux rameaux secondaires sont naturelleme

rtes, tandis que celles qui nous font connaître les nches principales entrent dans de longs développe- nts. Ces dernières se distinguent aussi des autres ies indications chronologiques ; le nombre d'années nt vécu les patriarches est marqué soigneusement s la ligne directe; il est passé sous silence dans les es collatérales. On ne saurait désirer, on en convien- une marche plus méthodique et plus régulière.

Le plan suivi de la Genèse prouve qu'elle a été rédi- avec soin et réflexion, dans un but précis et déter- né, et avec un ordre fixé et arrêté à l'avance. Toutes objections que l'on a soulevées contre l'unité de la nèse en particulier, de même que contre le Penta- que en général, sont donc sans fondement. Nous ons le droit de considérer le Pentateuque tout entier mme une œuvre d'une seule venue; quoique les par- s qui le composent aient été écrites à des époques erses, c'est bien le même écrivain qui a raconté l'o- gine du monde, l'histoire des patriarches, la servitude Égypte, l'exode et la loi donnée au désert. Nous ne sons pas encore que cet écrivain est Moïse, nous allons oir à le rechercher maintenant; nous ne nous préoc- pons pas non plus de savoir s'il a eu entre les mains s documents anciens dont il a fait usage, nous aurons examiner plus tard, mais nous constatons dès à pré- que l'écrivain, quel qu'il puisse être d'ailleurs, quel nous devons le Pentateuque, dans sa forme tuelle, est unique[1].

[1] Le plan suivi dans les cinq premiers livres de la Bible est si pa- t qu'il n'est pas, généralement, nié aujourd'hui par les critiques

III.

Authenticité de la Genèse prouvée par le but particuli que s'est proposé son auteur : déterminer les Israélites quitter l'Égypte et à marcher à la conquête de la Ter Promise.

Après avoir établi l'unité du Pentateuque par le b général que s'est proposé son auteur et par le plan qu a suivi, il nous reste donc à tâcher de découvrir qu est cet auteur, en examinant quel but particulier il poursuivi dans son œuvre.

Outre le but général, qui est le but religieux do nous venons de parler, celui qui a écrit le Pentateuqu s'est proposé en effet, de plus, un but particulier : avait sans cesse devant les yeux une fin précise et d terminée, celle de décider les Israélites à quitter l'E gypte et à marcher à la conquête de la terre de Ch naan, comme il nous sera facile de le démontrer.

Il est à propos de remarquer tout d'abord que double but, général et particulier, correspond exact ment à la double mission de Moïse. Ce grand homm

incrédules, en ce sens qu'ils admettent un écrit historique complet formant un tout mis en ordre par un rédacteur définitif. Ils fo seulement des chicanes de détail dont nous aurons à nous occup dans la suite. « Il faut rejeter toute hypothèse tendant à expliqu l'origine du Pentateuque sans faire droit à son *incontestable unité* dit un des critiques les plus avancés, M. Kuenen, qui souligne lu même les mots « incontestable unité. » *Histoire critique de l'Anci Testament*, trad. Pierson, t. I, p. 75.

t une première mission, qu'on peut appeler univer-
. durable, parce qu'elle intéressait tous les temps :
it de faire connaître le vrai Dieu et d'asseoir sur
bases solides la religion de son peuple en lui don-
un corps d'institutions et de lois. Mais outre cette
nière mission, d'un caractère théologique et reli-
x, il en avait une seconde, temporelle et passagère.
caractère civil et politique : elle consistait à tirer
Israélites de l'Égypte et à les conduire dans la terre
Chanaan, afin qu'une vie sociale indépendante assu-
le maintien et la conservation de leurs traditions
gieuses.

La première partie de sa mission lui a été commune,
usieurs égards, avec tous les écrivains de l'Ancien
tament, qui se sont tous proposé de conserver, de
elopper ou de ranimer l'esprit religieux au sein de
peuple. Elle ne peut donc pas nous servir à elle
le pour déterminer la date du Pentateuque. Mais il
n est pas de même de la seconde partie de la mission
Moïse. Celle-là lui a été exclusivement propre et per-
nelle. Il n'y a eu, dans l'histoire sainte, qu'un seul
ment, moment unique, où l'on ait eu besoin de déci-
Israël à quitter l'Égypte et à marcher à la conquête
a terre de Chanaan. S'il existe donc un livre qui ait
écrit visiblement dans ce dessein particulier, il s'en-
qu'il a été composé à cette époque; si ce livre est
Pentateuque, il en résulte que le Pentateuque a été
t du temps de Moïse. Or c'est là un point qu'il nous
facile de démontrer par l'examen de ce grand
ment littéraire et sacré. Quand on l'étudie avec

soin, on remarque en effet que beaucoup de pages
Pentateuque n'ont été écrites que pour les hommes q
vivaient du temps de l'exode. Si tout ce qui concerne
religion, le culte, les cérémonies, les prescriptions
viles et sociales, s'adresse à toutes les générations d'I
raël, il y a bien des détails qui s'adressent principal
ment ou même exclusivement à la génération qui viva
du temps de Moïse. Non seulement c'est à elle que l'a
teur parle, mais il lui dit beaucoup de choses qu'il
pouvait dire qu'à elle seule.

Ce second dessein de l'auteur du Pentateuque co
respond donc exactement à la seconde partie de la mi
sion de Moïse, chargé de conduire Israël dans la ter
de Chanaan.

Pour exécuter ce grand projet, Moïse était assuré
la protection de Dieu, mais il lui fallait néanmoins am
ner les Israélites à ses fins par les voies de la persua
sion. Il ne pouvait les arracher de vive force de l'E
gypte, où l'esclavage les avait dégradés et où ils lui op
posaient le plus insurmontable des obstacles, l'inerti
il ne pouvait les déterminer, sans agir fortement su
leur esprit et sur leur cœur, à se rendre dans un dése
sans ressources, avec leurs femmes et leurs enfants,
à entreprendre, sans armes[1], sans préparatifs, en cou

[1] La Vulgate traduit le mot חמושים, *ḥamušim*, Ex., XIII, 1
par *armati*, mais cette expression signifie *strenui* (*ad pugna
dum*), non *armati*. Quoique les Hébreux dussent avoir quelqu
armes, l'ensemble du récit montre que tous les hommes faits
pouvaient être armés et ne l'étaient pas en réalité. Dans le déser
ils se procurèrent ou se fabriquèrent des armes.

! tous les risques, en bravant tous les dangers, la
quête d'un pays fort et puissant, dont les habitants
ent redoutables, dont les montagnes étaient inacces-
es. Que pouvait-il faire pour triompher de tant de
icultés? Comment pouvait-il obtenir que ce peuple
sclaves retrouvât de l'énergie et de la volonté? — Par
x moyens puissants : en réveillant au fond de son
endormie les sentiments les plus forts de la nature
naine, le sentiment religieux et l'amour filial, et en
présentant la terre de Chanaan comme la terre la
s désirable et la plus digne d'envie.

C'est ce que fit Moïse. Pour décider les Israélites à
reprendre la conquête de la Palestine, il leur rappela
toutes manières, en toute occasion, que la religion
r faisait un devoir d'aller occuper la terre dont Dieu
r avait promis la possession et qu'il s'était engagé
serment à mettre entre leurs mains; il les fit souve-
que leurs ancêtres y avaient vécu, y avaient acheté
; biens et y étaient ensevelis; il leur peignit enfin ce
ys sous les couleurs les plus attrayantes. A force de
r remettre ces choses devant les yeux, il réussit dans
dessein; il leur fit quitter l'Égypte, il les conduisit
ns le désert, il les détermina à marcher contre la Pa-
tine et à tenter, en un mot, une entreprise qui était,
inairement parlant, insensée et impossible.

§ I.

Promesse que Dieu a faite de donner la terre de Cha naan aux Israélites et obligation que leur impos cette promesse.

Le sentiment le plus profond dans le cœur des enfan de Jacob était le sentiment religieux. C'est aussi à c sentiment que s'adresse surtout l'auteur du Pentateu que. Il s'attache sans cesse à ranimer leur confiance e Jéhovah. Pour les convaincre qu'ils doivent quitte l'Égypte, il leur répète presque à chaque page, sar jamais se lasser, que Dieu leur a donné la terre de Cha naan et qu'il leur a promis de les rendre maîtres de tou ce pays; il a révélé à leurs ancêtres que leur postérit demeurerait longtemps sur les bords du Nil, mais qu'u jour viendrait où la mesure des iniquités des Chana néens étant remplie, les enfants de Jacob entreraien en possession de la terre qu'il leur avait donnée[1]. C jour est venu : Dieu sera fidèle à sa parole, mais à l condition qu'Israël ne résiste pas à ses volontés; il fau donc qu'il parte, il faut qu'il se mette tout de suite e marche et qu'il aille recueillir l'héritage de ses pères Ne pas le faire, ce serait se montrer défiant envers Die et désobéir à ses ordres. Telle est la pensée dominant du Pentateuque, comme l'idée fixe, s'il est permis d

[1] Gen., xv, 13-14, etc.

rimer de la sorte, de l'écrivain sacré. Tout ce qui, la Genèse, n'a pas un but exclusivement religieux, ıspiré par cette fin secondaire que se proposait son ır; tous les traits qu'il rapporte sont choisis dans ssein de déterminer Israël à compter sur les pro- es de Dieu et à obéir à ses ordres.

our démontrer la fidélité de Dieu à tenir ses enga- ents, l'écrivain sacré cite les faits les plus propres ıvaincre les Israélites : le Seigneur a couvert de sa ection Abraham en Égypte [1] et dans le pays des Phi- ıs [2], Isaac à Gérare [3], Jacob en Mésopotamie [4], Jo- en Égypte [5] ; il protégera donc les fils comme il a égé les pères, pourvu que les fils imitent l'obéis- e des pères, obéissance que l'auteur exalte sans e, parce qu'il veut la faire imiter [6]. Mais en quoi consister leur obéissance? A quitter l'Égypte et à dans la terre de Chanaan. Les Israélites ne peu- douter que Dieu n'exécute fidèlement ses pro- ses. Eh bien! il leur a promis de leur donner la terre Chanaan. Voilà le point qu'il importe le plus de leur eler et voilà aussi celui sur lequel insiste le plus eur de la Genèse.

ne des fins qu'il s'est proposées le plus manifeste- t, c'est de mettre en plein jour cette promesse de

Gen., XII, 17.
Gen., XX. Voir aussi Gen., XVIII, 17-32 ; XXIV.
Gen., XXVI.
Gen., XXVIII-XXXIII.
Gen., XXXIX-XLI.
Gen., XII, 1-8 ; XXVI, 5.

Dieu, parce qu'elle leur confère le droit de propriété s
la Palestine, et les oblige ainsi à s'y établir. Il revi
sans cesse sur ce point, capital à ses yeux. Dieu, c
ne manque jamais à ses promesses, a donné, dit-il,
terre qui s'étend sur les deux rives du Jourdain aux t
de Jacob. Il note avec beaucoup de détails toutes
circonstances dans lesquelles le pays qui, pour ce
raison, a été appelé la Terre Promise, a été promis
effet aux héritiers d'Abraham. Il raconte l'histoire
cette promesse, on peut bien le dire, *ab ovo*. Rien n'
négligé, rien n'est oublié. L'écrivain nous prése
d'abord Tharé et son fils Abraham, les ancêtres de
race, à Ur, en Chaldée. Tharé émigre à Haran avec
famille. Là Dieu parle à Abraham, qui ne s'appe
encore qu'Abram, et lui dit : « Va dans la terre que je
montrerai [1]. » Tel est le prélude de la promesse et de
donation explicite que Dieu fera plus tard.

Abram obéit docilement à l'ordre de Dieu et il arr
au cœur même de la Palestine, à Sichem : « Alors,
le texte sacré, le Chananéen habitait dans le pays [2]. »
il ajoute aussitôt : « Jéhovah apparut à Abram et lui d
Je donnerai cette terre à ta race [3]. » Voilà la prome
formelle et expresse de la donation. Désormais la te
de Chanaan est la Terre Promise.

Dans tous les principaux événements de la vie du sa

[1] Gen., XII, 1.

[2] Gen., XII, 6. Ce verset est considéré comme une addition p
térieure par beaucoup de critiques, mais peu nous importe ici
fait qu'il exprime est incontestable.

[3] Gen., XII, 7.

iarche, Dieu lui réitère sa promesse et l'auteur sacré
gistre avec ce qu'on pourrait appeler l'exactitude
notaire public ce renouvellement des engagements
s. Quand Lot se sépare de son oncle pour aller
er Sodome, Dieu dit au patriarche, pour constater
les descendants de son neveu, c'est-à-dire les Moa-
s et les Ammonites n'auront aucun droit sur la Pa-
ne : « Lève les yeux, — Abram était alors entre
el et Haï, et de là, la vue s'étend sur toute la Terre
te, — lève les yeux, et regarde au nord et au midi,
levant et au couchant. Toute la terre que tu vois, je
onnerai à ta race, à jamais. Je multiplierai ta race
me la poussière de la terre... Lève-toi; parcours
e terre en long et en large, car je te la donnerai[1]. »
ussi Abram ne tarde-t-il pas à s'y conduire comme
maître, presque comme un souverain. Il se met à la
des hommes du pays et défait les ennemis qui sont
us l'attaquer[2]; plus tard, les rois indigènes font al-
ce avec lui et réclament sa bienveillance pour leur
térité[3].

Lorsqu'il a remporté sa victoire sur Chodorlahomor,
d'Élam, Dieu lui apparaît encore pour lui annoncer
il aura un fils. « Regarde le ciel, lui dit le Seigneur,
compte les étoiles, si tu peux. Ainsi [nombreuse] sera
race. » Et il continue : « Je suis Jéhovah, qui t'ai
d'Ur Kasdim, pour te donner cette terre, pour
elle soit ta propriété. » Abram lui demanda alors :

[1] Gen., XIII, 14-17.
[2] Gen., XIV.
[3] Gen., XXI, 22-24.

« Mon Seigneur Jéhovah, quelle preuve aurai-je qu'el
deviendra ma propriété? » Dieu lui répondit en lui d
sant de prendre une génisse, une chèvre, un bélier, u
tourterelle et une colombe (c'est-à-dire les cinq espèc
de victimes que la loi mosaïque devait permettre plu
tard d'offrir au Seigneur), et il lui ordonna d'en fair
un sacrifice solennel, qui fût accompagné de circons
tances extraordinaires et mystérieuses. Quand tout fu
achevé, Dieu révéla au père des Hébreux comment
tiendrait la promesse qu'il lui faisait de lui donner l
terre de Chanaan. Le patriarche ne devait pas la poss
der lui-même. Ses descendants demeureraient en Égypt
pendant quatre siècles, parce que les Amorrhéens
maîtres de la Palestine, n'avaient pas encore combl
la mesure de leurs iniquités. Au bout de ce temps, s
postérité entrerait en possession de la Terre promise. C
les quatre siècles sont maintenant écoulés.

Comme ces détails sont palpitants d'intérêt pour l
génération contemporaine de Moïse, appelée à recueilli
le fruit de cette prophétie! C'est d'elle que Dieu a parlé
c'est à elle que Dieu a donné cette terre. Ils objectaien
à Moïse et à Aaron, qui leur rappelaient la promess
divine : mais pourquoi Dieu n'a-t-il donc pas donn
cette terre à Abraham lui-même? Comment se fait-il qu
nos pères soient venus en Égypte, au lieu de jouir d
pays qu'il leur avait donné? — Vous venez d'entendr
la réponse à cette objection, si naturelle dans la bouch
du peuple.

L'histoire du sacrifice se termine en ces termes : « E
ce jour Jéhovah fit alliance avec Abram en disant : J

onne cette terre à ta race, depuis le ruisseau d'Égypte, squ'au grand fleuve, jusqu'à l'Euphrate [1]. »

Au moment de l'institution de la circoncision, la do- ation est réitérée : Abram reçoit le nom d'Abraham et ieu lui dit encore : « Je te donne, à toi et à ta pos- rité, cette terre, la terre où tu vis en nomade, toute terre de Chanaan, afin qu'elle soit ta propriété à mais [2]. »

Lorsqu'il envoie Éliézer chercher une femme pour son ls Isaac en Mésopotamie, le patriarche rappelle lui- même la promesse divine : « Jéhovah, le Dieu du ciel, e l'a juré et il m'a dit : Je donnerai cette terre à ta ace [3]. » En effet, circonstance importante à relever, ieu n'a pas seulement promis, mais « il a juré » de onner la Palestine à la postérité d'Abraham, et comme Seigneur ne peut violer ses promesses, et moins en- ore ses serments, Israël ne peut douter qu'il n'entre n possession de la Terre Promise, puisque l'heure an- oncée est venue. L'auteur du Pentateuque insiste sur e serment divin, et il choisit les expressions les plus rtes, les plus significatives, pour en montrer toute la olennité : « Il a levé la main pour jurer, » dit-il; de même qu'il remarque, dans le grand sacrifice d'Abra- am, qui scella l'alliance entre lui et son Dieu, que le eigneur passa au milieu des victimes coupées en deux, rce que c'était là le rite le plus sacré et le plus invio-

[1] Gen., xv.
[2] Gen., xvii, 8. La désignation de la terre de Chanaan est répétée u'à trois fois dans ce seul verset.
[3] Gen., xxiv, 7.

lable de l'alliance. Toutes les circonstances propres
exciter la confiance sont donc rappelées avec un soi
marqué.

Cependant une autre objection se présentait nature
lement ici à l'esprit des Hébreux; ils devaient la faire
Moïse et il y répond. La voici : Dieu a donné la Terr
Promise à Abraham, notre père; nous sommes ses des
cendants et nous pouvons y réclamer des droits. Mai
nous ne sommes pas les seuls héritiers d'Abraham; Lot d
vait être son héritier; les Moabites et les Ammonites, le
Ismaélites et les Arabes, les fils de Cétura et les fils d'É
saü sont nos frères. La terre de Chanaan ne leur a-t-ell
point été promise aussi et ne nous en disputeront-il
point la jouissance?

Pour répondre à cette objection, l'auteur de la Ge
nèse ne se borne pas à enregistrer les déclarations di
vines; il en détermine le sujet avec la plus grande pré
cision, il établit qu'elles ont été faites exclusivement e
faveur des enfants de Jacob et que Dieu a éliminé de l
succession patriarcale tous ceux de leurs frères descen
dus d'Abraham et d'Isaac par d'autres enfants qu
leur père Jacob. C'est donc à eux et à eux seuls qu'ap
partient la Palestine.

Abraham ayant été longtemps privé de fils, son hér
tage devait passer d'abord à son neveu Lot. Au momen
où l'oncle et le neveu se séparent, il est expressémen
marqué que la Terre Promise sera donnée à la « race
d'Abraham, non à celle de Lot[1]. Pourquoi l'histoire d

[1] Gen., XIII, 15.

Sodome et de sa ruine est-elle longuement racontée? C'est en partie parce qu'elle sert à expliquer l'origine de Moab et d'Ammon, enfants de Lot, qui ne doivent avoir aucun droit sur la Palestine.

Le fils aîné d'Abraham est Ismaël, mais Agar, sa mère, est une esclave; son origine servile le prive de tout droit sur la Terre Promise. Si l'auteur de la Genèse insiste sur la naissance et sur l'enfance du frère d'Isaac, c'est pour mettre en pleine lumière que les Arabes, dont Ismaël doit devenir le père, n'ont aucun titre à faire valoir à la possession de la terre de Chanaan, et que ce n'est point à eux qu'elle a été promise. Les prophéties faites au fils d'Agar sont rapportées tout au long, dans le but de montrer que la Palestine ne lui a point été donnée en héritage. « Il plantera ses tentes vis-à-vis de ses frères[1], » dans le désert, à l'est et au sud du Jourdain, mais non sur les rives de ce fleuve. L'épisode de l'expulsion d'Agar et de son fils est plus significatif encore. La raison qu'allègue Sara à son époux pour qu'il chasse Ismaël, c'est que : « le fils de l'esclave ne doit pas être héritier avec son fils Isaac[2]. » Abraham trouve bien dur de renvoyer son enfant. Dieu alors intervient et approuve lui-même la raison donnée par Sara : « Tout ce qu'a dit Sara, fais-le, lui dit-il, parce que c'est par Isaac que tu auras la postérité [que je t'ai prédite][3]. » Ainsi la Genèse raconte l'expulsion du père des Arabes

[1] Gen., XVI, 12. Répété encore Gen., XXV, 18, en constatant l'accomplissement de la prédiction.
[2] Gen., XXI, 10.
[3] Gen., XXI, 12.

pour établir le droit exclusif des descendants d'Isaac su
la Palestine, et c'est la nécessité de mettre ce droit
l'abri de tout doute et de toute contestation qui justifie
à ses yeux, la conduite d'Abraham envers Agar e
Ismaël.

La Genèse indique avec un soin égal l'exclusion de
autres enfants d'Abraham du partage de la Terre Pro
mise. Le patriarche eut des fils nombreux d'une autr
femme nommée Cétura, mais, nous dit le texte, « Abrahan
donna à Isaac tout ce qu'il possédait, et aux fils de se
autres femmes, il fit des présents, et il les sépara d
son fils Isaac, pendant qu'il vivait encore, et il les en-
voya [habiter] au levant [de la Palestine][1]. »

On le voit, l'écrivain sacré ne néglige aucune occa-
sion de mettre en évidence ce fait qu'il a tant à cœu
de faire ressortir, savoir que la terre de Chanaan a ét
promise à son peuple et à son peuple seul. C'est ce qu
nous remarquons aussi dans l'histoire d'Isaac et d
Jacob, comme dans celle d'Abraham. La plupart de
traits qui y sont relevés n'ont pas d'autre but.

Aussitôt après la mort d'Abraham, Dieu bénit Isaac.[2]
Rébecca lui donne deux fils jumeaux, Ésaü et Jacob
L'héritage des patriarches doit passer régulièrement
Ésaü, en sa qualité d'aîné, mais l'auteur sacré relat
tous les faits qui prouvent qu'il n'en sera pas ainsi. Le
circonstances de la naissance des deux enfants et le nom
même donné à Jacob annoncent qu'il « supplantera
son aîné. Ésaü vend d'abord avec serment à Jacob so

[1] Gen., xxv, 5-6.
[2] Gen., xxv, 11.

roit d'aînesse[1]. L'histoire du plat de lentilles est lonuement racontée, parce que cet incident, insignifiant u soi, ne l'est pas aux yeux de l'écrivain, car il prére l'exclusion d'Ésaü des droits de la promesse. Puis saac donne comme malgré lui à son second fils sa bédiction paternelle et lui confère tous les droits de rimogéniture[2]. Il croit bénir Ésaü, tandis qu'il bénit acob, mais quand il s'aperçoit de son erreur, il refuse le rétracter ce qu'il a fait, malgré toutes les sollicitaions et les instances de celui qui était néanmoins son ils préféré[3]. Cet épisode nous est raconté avec de longs létails, dont la prolixité s'explique sans peine par le ut de l'écrivain.

Avant ce dernier événement, une famine était survenue et Isaac avait songé, comme autrefois Abraham, on père, à descendre en Égypte pour y trouver du blé, nais Dieu lui apparut et lui dit : « Ne descends pas en Égypte, demeure [au contraire] dans la terre que je te lirai; vis en nomade dans cette terre, et je serai avec oi et je te bénirai. Car je te donnerai à toi et à ta race oute cette terre, et je tiendrai le serment que j'ai juré à Abraham, ton père[4]. »

Isaac transmit à Jacob cette bénédiction et cette dotation. Quand il l'envoya en Mésopotamie pour y prendre une épouse de sa race, il lui dit en propres ermes : « Que le Dieu tout-puissant te bénisse, qu'il te

[1] Gen., xxv, 31-34. Répété par Ésaü, Gen., xxvii, 36.
[2] Gen., xxvii, 28-29.
[3] Gen., xxvii, 30-40.
[4] Gen., xxvi, 2-3.

fasse fructifier et multiplier, afin que tu deviennes u peuple nombreux, et qu'il te donne la bénédiction d'A braham, à toi et à ta race, afin que tu possèdes la terr où tu vis en nomade, [cette terre] que Dieu a donnée Abraham [1]. » Et comme si la recommandation d'Isaa ne suffisait pas, Dieu lui-même la lui répéta du haut d cette échelle mystérieuse qui unissait la terre au ciel e qu'il lui montra en songe au début de son voyage : « J suis Jéhovah, le Dieu d'Abraham ton père, et le Die d'Isaac. La terre sur laquelle tu dors, je te la donnera à toi et à ta race... Je te garderai partout où tu iras et j te ramènerai dans cette terre. J'accomplirai tout ce qu je te dis [2]. »

Ésaü est donc exclu de la possession de la terre d Chanaan; ses descendants seront les maîtres de l'Idu mée, où il s'était déjà fixé lui-même [3]; mais la Palestin est réservée aux enfants d'Israël. Dieu l'assure à Jacob à Béthel, en ces termes : « La terre que j'ai donnée Abraham et à Isaac, je te la donnerai, et à ta race après toi, je donnerai cette terre [4]. »

[1] Gen., XXVIII, 3-4.

[2] Gen., XXVIII, 13-15. Moïse fait observer avec soin que Dieu n permit à Jacob de quitter la terre de Chanaan qu'à la condition d' revenir. Plus tard, le Seigneur lui fait ordonner par un ange de re tourner en Palestine, Gen., XXXI, 13. Cf. XXVI, 2 et XLVI, 4.

[3] Gen., XXXII, 3; XXXIII, 14, 16 et spécialement XXXVI, 6-9. C Deut., II, 5, 22.

[4] Gen., XXXV, 12. Remarquer la répétition voulue et significativ « à ta race, *je donnerai cette terre*, » répétition que le traducteu de la Vulgate a omise, parce qu'il n'avait pas les mêmes préoccupa tions que l'auteur original, ni les mêmes raisons d'insister sur un chose déjà si souvent rappelée.

Aussi plus tard Jacob ne se détermine-t-il pas sans quelques hésitations à aller en Égypte auprès de son fils Joseph ; mais Dieu l'encourage, lui dit de ne rien craindre et lui annonce qu'il l'en ramènera : « Je descendrai avec toi en Égypte, et je t'en ferai remonter, je te l'assure[1]. » L'auteur sacré ne manque pas de mettre en relief ce dernier point, qu'il a tant à cœur.

Désormais la terre de Chanaan ne sera plus donnée au fils aîné des patriarches à l'exclusion des autres, elle sera divisée et partagée entre tous les enfants de Jacob, que Moïse veut emmener sans exception dans la Terre Promise. Cette différence entre ce qui s'était passé jusqu'alors et ce qui se passera à l'avenir est signalée d'une manière solennelle dans la prophétie de Jacob sur son lit de mort. L'avenir s'ouvre devant lui et il fait connaître à l'avance à chacun de ses douze fils la part que Dieu lui destine dans la Terre de Promission. Cette prophétie annonce la fin du livre de la Genèse, qui est ainsi la charte de propriété d'Israël, constatant ses droits sur le pays de Chanaan, aussi bien que son devoir d'aller le conquérir, au moment où Dieu veut qu'il parte pour en prendre possession par les armes.

Après le récit de la bénédiction et de la mort de Jacob, la Genèse n'ajoute plus qu'un dernier trait sur Joseph, mais, comme on va le voir, il est significatif. Elle a déjà raconté tout au long son histoire. Cette his-

[1] Gen., XLVI, 4. Le texte original emploie la tournure hébraïque la plus énergique pour exprimer la certitude de ce retour. — Le retour de Jacob en Palestine s'entend de sa race.

toire devait avoir une grande importance dans la pe
sée de l'auteur, parce qu'elle expliquait, d'une par
l'établissement de Jacob en Égypte[1] et qu'elle faisa
ressortir, de l'autre, l'ingratitude des Égyptiens, opp
mant la famille de celui qui leur avait fait tant de bie
Quel contraste entre l'accueil passé et les traitemen
présents! qu'il est propre à servir les vues de l'auteu
De là les développements dans lesquels entre l'écrivai
tandis qu'il passe complètement sous silence toute
période qui s'écoule depuis la mort de Joseph jusqu'a
commencement de la persécution. Il répond ainsi
l'objection qui se présentait naturellement à l'esprit d
Israélites : Pourquoi Dieu nous a-t-il fait venir e
Égypte, au lieu de nous donner de suite la terre de Ch
naan; ce récit montrait l'accomplissement de la pr
phétie faite à Abraham[2]; il devait contribuer à les d
goûter de plus en plus de l'Égypte, qui, après avoir
bien traité leurs pères, les traitait eux-mêmes av
tant de rigueur et d'injustice.

Cependant ce qui plaisait surtout dans l'histoire d
Joseph à l'auteur de la Genèse, et ce qu'il a bien soi
de relever à la fin de son livre, c'était l'acte de foi qu'a
vait fait le saint patriarche au moment de sa mort. « J
Joseph dit à ses frères : Je vais mourir. Or Dieu vou
visitera certainement et il vous fera monter de cet
terre à la terre qu'il a juré [de donner] à Abraham,
Isaac et à Jacob. — Et Joseph fit jurer les enfants d'I

[1] Gen., XLV, 5 et passim.
[2] Voir plus haut, p. 42.

il et il leur dit : Dieu vous visitera certainement, et
ors] vous emporterez mes os d'ici. — Et Joseph mou-
à l'âge de cent dix ans, et on l'embauma, et on le
dans un cercueil en Égypte[1]. » Ce sont les derniers
ts de la Genèse. Elle se termine ainsi par le renouvel-
ment de la promesse et par un cri d'espérance. On
ut dire en toute vérité que ces dernières paroles en
sument l'esprit et le but. Elle n'a pas d'autre dessein
e celui de Joseph : c'est de faire retourner Israël dans
terre de Chanaan. Si Israël ne veut point écouter
uteur de la Genèse, comment pourrait-il refuser d'é-
uter le bienfaiteur de sa race, Joseph ? Ce trait final
t là comme la pierre d'attente de l'Exode.

Nous croirions volontiers que la Genèse, qui ne con-
nt pas une seule allusion au séjour des Israélites dans
désert, a été composée dans la péninsule du Sinaï,
ndant que Moïse était auprès de Jéthro, lorsque Dieu
i confia sa mission, ou du moins aussitôt après son re-
ur en Égypte, dans les jours qui précèdent l'exode,
in qu'elle fût répandue parmi le peuple d'Israël
pprimé, et que sa lecture, comme une flamme brûlante,
llumât leur courage, les remplît de confiance en Dieu,
e haine contre l'oppresseur[2]. Ces pages étaient comme

[1] Gen., L, 24-25. Joseph répète deux fois la même chose, en em-
ovant la tournure la plus énergique que puisse fournir la langue
ébraïque pour exprimer la certitude : l'emploi du verbe redoublé,
l'infinitif et au mode personnel : *pâqôd ifqôd*.

[2] Plus tard, le cantique du passage de la mer Rouge, comme nous
verrons plus loin, fut aussi composé pour être répandu et appris
le peuple, et l'entretenir dans les dispositions où le voulait
Moïse. Cf. aussi Ex., XXIV, 4, 7.

ces étincelles dont parle l'Écriture[1], qui, courant au
lieu des roseaux desséchés, les mettent tout en feu. L'
teur de la Genèse fut le Tyrtée des Hébreux. On li
beaucoup dans la vallée du Nil. Nous en avons tous
jours des preuves nouvelles. Il est facile d'imagi
l'effet profond que devaient produire les passages
nous venons de rapporter sur des âmes aigries par
plus tyranniques exigences, accablées sous le po
d'une persécution intolérable. Les Israélites étaient
façonnant leurs briques, cherchant la paille qu'il fal
y mêler, puisant l'eau nécessaire pour délayer la terr
succombant sous la charge excessive des travaux publ
auxquels ils étaient astreints, frappés cruellement
des surveillants impitoyables. Irrités, indignés, exhal
leurs plaintes, maudissant le pharaon et ses chefs
corvée, ils se demandaient avec désespoir si le Dieu
leurs pères les avait abandonnés. — Non, le Dieu
nos pères ne nous a pas abandonnés, leur disai
alors les émissaires de Moïse; non, Jéhovah a juré a
patriarches qu'il nous donnerait la terre de Chanaa
écoutez, voici les promesses qu'il a faites à nos anc
tres, à Abraham, à Isaac et à Jacob. Et ils leur lisai

[1] Sap., III, 7.

[2] Ce sont les diverses opérations de la fabrication des briq
décrites par l'Exode, I, 13-14; V, et représentées sur les monume
égyptiens. Sur l'exactitude minutieuse de ce récit, confirmée spé
lement par les découvertes de M. Naville à Pithom en 1883, on p
voir *La Bible et les découvertes modernes*, 5e édit., t. II, p. 265
suiv., et dans ce même ouvrage les figures 41 et 37, p. 269 et 2
Jamais un écrivain postérieur aux événements n'aurait pu racon
ces petits détails avec tant d'exactitude.

ns doute alors les pages de la Genèse qui rappelaient utes ces promesses. Et ils concluaient : la servitude va nc finir; levons-nous, quittons cette terre odieuse; lons nous emparer de celle que le Seigneur nous a omise.

§ II.

La piété filiale fait un devoir aux Israélites de partir pour la Terre Promise.

Mais l'auteur de la Genèse ne fait pas seulement app au sentiment religieux, il fait aussi appel à la pié filiale. Il s'agit de prendre une résolution si importan qu'il ne néglige aucun des moyens dont il peut dispos pour arriver à ses fins. Israël doit partir pour la Pale tine, puisque Dieu la lui a donnée et l'a donnée à l seul; il doit également s'y rendre, parce que c'est qu'ont vécu et que sont enterrés les patriarches, s ancêtres, et parce que c'est là qu'ils ont acquis des bien L'écrivain sacré note minutieusement les travaux et l achats qu'ils ont faits dans la terre de Chanaan.

Un chapitre tout entier est consacré au récit de l'a quisition, par Abraham, de la caverne de Makpelal dans le voisinage d'Hébron. C'est même plutôt la minu d'un contrat de vente qu'une narration proprement dit Tout est énuméré, jusqu'aux arbres qui poussent dan le champ où est située la caverne[1]. Chacun des membre de la famille patriarcale qui sont successivement enterr dans la grotte est indiqué à son tour[2]; l'achat qui en

[1] Gen., XXIII. Cf. pour l'accord du récit avec les coutumes orien tales, *La Bible et les découvertes modernes*, 5e édit., t. I, p. 481-48

[2] Gen., XXIII, 19; XXV, 9; XXXV, 27, 29; XLIX, 29, 31; L, 13.

é fait est également rappelé en toute occasion[1]. L'au-
ır résume la vie d'Abraham par cette observation :
Abraham habita de longs jours dans la terre de Pales-
ne[2], » comme s'il disait à ses descendants : Voilà la
re où votre aïeul a vécu et où il est mort; refuserez-
ous d'aller la prendre? La Genèse remarque également
l'Isaac y a semé du blé et que ce blé a produit au cen-
ple[3].

De même que Moïse mentionne l'achat de la caverne
Makpelah par Abraham, il mentionne aussi l'achat
d'une portion de champ, » fait par Jacob, aux Benê-
émor, près de Sichem, et il ne manque pas d'ajouter
uel prix il l'a payée, c'est-à-dire cent *qesitah*[4].

Les puits creusés par les patriarches sont énumérés
ans le récit de leur migration[5]. Moïse promet à son
euple, dans le Deutéronome, que Dieu lui donnera,
uand il prendra possession de la Terre Promise, « des
ternes qu'il n'a point creusées, comme des vignes et
es oliviers qu'il n'a pas plantés[6], » mais en attendant,
fait comme l'inventaire des puits qui appartiennent

[1] Gen., XXV, 10; XLIX, 30; L, 13.
[2] Gen., XXI, 34.
[3] Gen., XXVI, 12.
[4] Gen., XXXIII, 19. La valeur du *qesitah* est inconnue. Cf. *Manuel Biblique*, 7e édit., t. I, nº 185, p. 283-284.
[5] L'auteur sacré indique les puits creusés par les patriarches, même en des lieux où leur race ne devait pas habiter après l'exode, bien que le pays situé au sud de la Palestine, ce qui semble bien montrer qu'Israël n'est pas encore en possession de la terre de Chanaan et que l'écrivain ignore jusqu'où s'étendront effectivement les frontières méridionales.
[6] Deut., VI, 11.

aux Israélites, parce qu'ils sont l'œuvre de leurs p
A Abraham appartient celui de Bersabée, pour lequ
a donné sept brebis à Abimélech, et planté un ta
comme témoignage que ce puits est sa propriété
l'histoire personnelle d'Isaac, en dehors de ce qu
garde ses enfants, l'auteur sacré ne nous raconte q
que ce qui concerne les puits qu'il fit creuser[1],
conserve soigneusement les noms : 'Eseq (dis
Sitnah (accusation), Rehobot (largeur), Sibe'ah (ser
Les enfants des patriarches ne voudraient-ils donc
recouvrer les propriétés de leurs pères? Ne voudra
ils pas rentrer en possession de leur tombeau? J
n'avait pas voulu être enterré en Égypte, mais
demande que ses restes fussent transportés à Makpe
« Et il leur fit ce commandement [à ses douze fils
sent : Je vais être réuni à mon peuple, ensevelissez
avec mes pères, dans la caverne qui est dans le ch
d'Hephron l'Héthéen, dans la caverne qui est dan
champ de Makpelah, vis-à-vis de Mambré, dans la
de Chanaan, qu'Abraham acheta à Hephron l'Héth
avec le champ, pour lui servir de tombeau; c'es

[1] Gen., xxi, 25-33. La raison pour laquelle Abraham planta
nuns (Vulgate : nemus), et pour laquelle l'auteur de la Genè
rappelle, ce fut de perpétuer par un signe durable le mémo
l'alliance qu'il avait contractée avec Abimélech et son fils de
prêt sur le puits. « J'ai souvent entendu dire aux vieux Bédo
raconte M. Clermont-Ganneau, que lorsqu'on voulait fixer à p
une limite contestée, on creusait après accord une fosse dans laq
on enterrait les oreilles d'un âne et un chameau et à côté l'on
ait un tamarix [arbre de longue vie], c'est-à-dire l'arbre
planté par Abraham » *Revue critique* 1879, p. 182-183.

[2] Gen., xxv, 25-33.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

un historien a-t-il pu attacher tant de prix à rappel
que la terre de Chanaan avait été donnée aux Hébreu
et que leurs ancêtres y avaient leur tombeau? A qu
moment a-t-il pu sentir le besoin de répéter ainsi à ta
de reprises aux enfants de Jacob que la Palestine éta
leur héritage et que Dieu leur en avait garanti la po
session avec serment, à l'exclusion de tous les autr
membres de leur famille? Est-ce à l'époque des roi
lorsque les Chananéens en étaient chassés depuis lon
temps, lorsque les Ammonites et les Moabites, les Ar
bes et les Iduméens étaient fixés depuis des siècles
l'est et au sud de la Palestine et qu'ils étaient eu
mêmes paisibles possesseurs des deux rives du Jou
dain? Est-ce à l'époque de la captivité, lorsque person
ne contestait qu'ils en eussent été les maîtres[1]? Est-c
en un mot, à une époque postérieure à la conquête
la Palestine et au temps de Josué?

Non, sans doute. Ce langage serait incompréhensib
à ces époques de l'histoire du peuple de Dieu; il n'a
rait alors ni sens ni portée. On ne plaide plus une caus
quand elle est gagnée. On ne fait valoir ses titres
propriété que lorsqu'on veut entrer en possession
justifier son droit contre ceux qui le contestent; on
rappelle avec tant d'insistance des promesses, que lo

[1] On remarquera que, dans tout le Pentateuque, il n'y a pas
moindre allusion à une circonstance dont il eût été impossible
ne pas parler, si ce livre était du temps de la captivité ou pos
rieur, savoir que les Israélites avaient possédé la Palestine et qu
l'avaient perdue. Elle est toujours décrite comme n'ayant jam
appartenu de fait aux descendants de Jacob.

on veut les faire exécuter. Il n'y a qu'un moment, seul, où un écrivain hébreu ait pu parler comme le l'auteur de la Genèse. Ce moment unique, c'est ui où il fallut déterminer la postérité de Jacob à quitla terre d'Égypte, qu'elle devait si souvent regret-, et la décider à entreprendre la difficile conquête la terre de Chanaan. Ce n'était point, encore une fois, e tâche aisée que de résoudre un peuple à tout risquer, 1 de s'emparer d'un pays fort et puissant. Pour lui re prendre cette résolution énergique, il fallait, en veillant tous ses sentiments religieux et patriotiques, nimer sa confiance et lui assurer la victoire. C'est pour enir ce résultat que l'écrivain sacré lui montre dans terre de Chanaan la Terre Promise, lui prouve qu'elle appartient, qu'elle est son bien, sa propriété, que eu s'est engagé solennellement, par serment, à le ttre en possession de ce pays où il avait appelé ses res et qu'il ne dépend que de lui de le conquérir et n devenir le maître. Alors tous ces détails, toutes ces pétitions s'expliquent et se justifient, le moindre de s petits faits prend une importance réelle. Il n'est plus utile ou insignifiant de rappeler qu'Abraham a acquis e caverne à Hébron, qu'Isaac a creusé des puits près Bersabée, que Jacob a acheté un pré à Sichem, qu'il voulu être enseveli en Palestine. Chacun de ces souurs est propre à allumer dans l'âme des Israélites le sir de reconquérir ce qui a appartenu à leurs pères, ree que les enfants aiment à rentrer en possession des

Ex., XVI, 3; XVII, 3, etc.

biens de leurs ancêtres et y attachent un prix particuli
Il n'est pas moins à propos de les faire ressouvenir
toute occasion que les ossements de leurs aïeux s
ensevelis dans ce pays, à Makpelah, parce que tous
hommes se font un devoir sacré de garder leur tombe
de famille; et que les restes de Joseph sont encore là
Égypte, attendant qu'ils les emportent avec eux dans
Terre de Promission.

Ainsi autant le langage de la Genèse est inexplicabl
inintelligible à toute autre époque qu'à celle de l'exod
autant il est clair, naturel, imposé en quelque sorte p
les circonstances, au moment où il s'agit d'entreprend
la conquête de la Palestine et de décider le peuple d'I
raël à supporter les fatigues et les dangers d'une guer
d'invasion. La Genèse n'a donc pu être écrite que
temps de l'exode, du temps de Moïse. Tout y est calcu
pour exciter le désir d'entrer en possession de la Ter
Promise, tout tend à ce but capital et final, qui était
but de Moïse. La Genèse, malgré l'intérêt universel
durable qu'elle a pour tous les temps, a été d'abord
écrit de circonstance, composé pour un temps et po
un peuple déterminés, et elle porte ainsi sa date, comm
un discours adressé par un général d'armée à ses s
dats au moment de leur entrée en campagne.

IV.

Authenticité des quatre derniers livres du Pentateuque prouvée par le but que s'est proposé leur auteur.

Quand Moïse a décidé Israël à sortir de l'Égypte, la emière partie de sa mission est remplie, mais tout est pas fait encore. Il faut quitter effectivement la re de Gessen et, lorsque ce grand pas sera accompli, restera à exécuter, s'il est permis d'employer cette pression, la seconde partie du programme, non moins fficile que la première, c'est-à-dire la conquête de la lestine. Le but de l'auteur des derniers livres du Penteuque, supposé qu'ils aient été écrits par Moïse, doit nc être d'exciter les enfants de Jacob à achever l'œuvre mmencée, de soutenir leur courage, d'animer leur nfiance, en les faisant triompher de toutes les difficul-s. De plus, il doit les préparer, en leur donnant une loi ligieuse et civile, à devenir un peuple tel que devait re Israël, le peuple de Jéhovah, le peuple de Dieu. Un rivain postérieur, racontant des faits déjà passés, ne rait avoir eu ni les mêmes préoccupations, ni le ême accent qu'un écrivain contemporain et surtout Moïse, acteur principal dans cette révolution d'où pendait tout l'avenir des Hébreux.

Nous pouvons donc reconnaître Moïse dans l'Exode, Lévitique, les Nombres et le Deutéronome aux mes signes que dans la Genèse. Il doit alléguer aux

Hébreux les mêmes motifs, en y joignant les moti nouveaux que lui suggèrent les circonstances; il do insister sur les marques particulières de protection qu le Seigneur vient de leur prodiguer, afin de les fai persévérer dans la détermination qu'ils ont prise; la l doit garder des traces du milieu où elle est donnée du caractère de celui qui la donne; enfin le souvenir l'Égypte doit être toujours présent à l'esprit de l'écr vain. Examinons si ce sont là réellement les traits qu distinguent les derniers livres du Pentateuque.

Ces livres renferment deux choses distinctes, des ré cits d'événements et des lois. Étudions successivemen les uns et les autres.

§ I.

Caractère général des récits des quatre derniers livres du Pentateuque.

En premier lieu, les récits sont tels qu'a dû les raconter le libérateur des Hébreux, tels que lui seul a pu les écrire. A quoi se réduisent-ils en effet? A montrer les difficultés qu'a éprouvées Moïse pour maintenir les douze tribus dans le désert, les empêcher de retourner en Égypte, les déterminer à se rendre dans la terre de Chanaan. Il ne nous a rien dit sur des choses que nous aurions désiré savoir, par exemple, ce qu'avaient fait les Hébreux en Égypte depuis la mort de Joseph jusqu'au commencement de la persécution, tandis que maintenant les épisodes auxquels la postérité n'aurait guère pris garde, si elle avait eu à les raconter elle-même, sont présentés au contraire avec les proportions agrandies qu'ils ne pouvaient avoir qu'aux yeux des contemporains.

Que nous sommes loin du ton impassible, de la simplicité idyllique et souvent aussi de la grandeur austère des récits de la Genèse! Maintenant ce sont fréquemment des querelles de ménage, pour ainsi dire, qui nous sont racontées. Le peuple ne murmure pas une fois, sans que ce murmure ne soit enregistré. Ce qu'il y a de plus blessant, de plus piquant dans le langage des révoltés, est rapporté comme il peut l'être seulement

par celui qui en a senti toute la pointe. Israël ne no
est pas représenté par ses beaux côtés, comme l'aur
fait plus tard un admirateur de ses ancêtres raconta
cette période épique de leur histoire; il nous est pei
au contraire sous son mauvais aspect. Les origines
la nation juive ne sont pas embellies, à la manière, p
exemple, de celles des Latins dans l'Énéide. Il en est d
nations comme des conquérants : les contemporains q
souffrent de l'ambition ou de la tyrannie des gran
princes voient surtout leurs défauts; les générations
suivantes voient surtout leurs vertus. L'éloignement f
briller leur gloire dans tout son éclat; la proximité f
apparaître leurs taches dans toute leur laideur. Ce
qu'a écrasés le pied de fer d'un Nabuchodonosor
d'un Alexandre ne sont guère tentés d'admirer leu
qualités brillantes; la postérité n'aperçoit plus que le
triomphe. D'un autre côté, ceux qui considèrent de pr
les hommes et les emploient, sont plus frappés enco
de leurs vices que de leurs vertus; ils sentent viveme
la résistance qu'on leur oppose. Plus tard ces déta
s'effacent, les chocs personnels, les froissements de
vie intime qu'on n'a pas ressentis soi-même sont oubl
et, au bout de quelques années, l'historien comme
peuple n'est plus frappé que des grands résultats
tenus.

Tel n'est pas le caractère du narrateur de l'Exod
il nous apparaît comme un homme qui a été intimem
mêlé aux scènes qu'il décrit, qui a souffert de toutes
résistances du peuple, qui en souffre encore. Il n'idéal
point Israël, il nous le présente au contraire sous

uleurs les plus repoussantes, comme un peuple à tête re[1], toujours revêche, sans sentiments élevés. Ce fait émorable de la sortie d'Égypte et du triomphe d'un uple, brisant un joug pesant pour conquérir la liberté l'indépendance ; cette naissance d'une nation à la vie blique, qui aurait fourni à un écrivain postérieur l'oc-sion d'exalter l'héroïsme d'Israël, tous ces grands évé-ments ne sont pas la glorification des Hébreux, ils en nt la condamnation et la honte. Israël n'a été arraché ie malgré lui à l'esclavage, il a fallu que Moïse et Dieu i-même brisassent ses chaînes comme de vive force ; s un seul trait n'est à son honneur. Eh bien! pour rler ainsi de l'affranchissement des enfants de Jacob, ur l'avoir vu sous cet aspect et avec de tels yeux, il faut pas seulement en avoir été témoin, il faut en oir été, pour ainsi dire, victime ; il est nécessaire d'a-ir souffert de l'ingratitude du peuple et d'avoir été volté de sa conduite pour la peindre avec tant d'amer-me et pour la voir toujours sous ce mauvais côté ; ce bleau est assurément conforme à la vérité historique, ais un historien qui n'aurait pas été mêlé aux événe-ents ne l'aurait jamais peint de la sorte.

Déjà, quand Israël est enserré entre l'armée du pha-on et la Mer rouge, il s'écrie : « N'y avait-il donc nt de tombeaux en Égypte[2] pour que tu nous aies menés périr dans ce désert[3] ? » Quelle amertume dans

[1] Ex., XXXII, 9 ; XXXIII, 3, 5, etc.
[2] On sait que l'Égypte était plus que tout autre pays la terre des ombeaux.
[3] Ex., XIV, 11.

ces paroles! Comme elles sont blessantes pour Moïse aussi comme il a bien retenu le trait qui devait le to cher le plus au vif!

Quand les Égyptiens ont été engloutis dans la mer que ce premier danger est passé, un autre non moi redoutable ne tarde pas à surgir, la famine. On e maintenant en plein désert; les vivres qu'on a emport durent quinze jours[1]; au bout de ce temps, ils so épuisés. Comment se procurer des provisions dans cet terre désolée et aride? Le mécontentement éclate de no veau. « Que ne sommes-nous morts de la main de Jéh vah, dans la terre d'Égypte, lorsque nous étions ass devant les marmites pleines de viande, lorsque no pouvions manger du pain à satiété? Pourquoi nous a tu conduits dans ce désert pour y faire mourir tant monde de faim[2]? » Bien souvent, ces murmures se r nouvelleront et ils seront toujours rapportés d'une m nière semblable.

Certes, un autre écrivain que Moïse aurait pu, sin justifier le peuple, excuser du moins en partie sa faut Israël n'avait-il pas quelque raison de s'effrayer de démarche qu'il avait faite et ses regrets n'étaient-il p naturels? Ne s'explique-t-on pas son découragemen quand la première effervescence fut tombée, lorsqu réfléchit, à tête reposée, aux conséquences de sa fu et lorsque, aux prises avec la réalité, les dangers de situation, humainement parlant, s'offrirent à lui da toute leur horreur? Les Hébreux avaient quitté le ce

[1] Ex., XVI, 1.
[2] Ex., XVI, 3.

in pour l'incertain; ils avaient évité un petit mal pour
plus grand; séduits par un vain mirage, ils avaient
andonné l'Égypte où ils étaient esclaves, il est vrai,
s où ils avaient du moins le pain de chaque jour et un
ri, et, leurrés par l'espoir de conquérir une liberté il-
soire, ils ne trouvaient que la famine et la mort. Sans
vres, sans ressources, presque sans armes, ils avaient
rmé le projet d'aller s'emparer de vive force d'une
ntrée presque inexpugnable. Aux yeux de la prudence
umaine, n'avaient-ils pas agi en insensés? On peut
surément faire valoir ces considérations à la décharge
es Israélites. Moïse ne le fait pas; il n'y a pas la moin-
re trace de ces excuses dans le Pentateuque. Toutes ces
aintes, tous ces murmures, dont l'écho se serait perdu
ans l'éloignement ou dont un écrivain postérieur au-
ait du moins parlé à peine, s'ils ne nous avaient pas
té racontés par celui qui en avait souffert, nous sont
apportés sans aucune atténuation et dans toute leur in-
ustice. Ainsi la manière dont l'auteur du Pentateuque
ous décrit, le cœur encore saignant, la résistance qu'il
rencontrée dans ceux qu'il voulait sauver, nous fait
éjà reconnaître en lui Moïse, parce qu'aucun autre
istorien, venu après lui, n'aurait parlé d'Israël avec
ne si juste sévérité.

L'examen des autres récits contenus dans ce livre
us amène à tirer la même conclusion. Il n'y a pas un
ot qui n'ait pour fin de déterminer les Israélites à
ousser jusqu'au bout leur entreprise et à ne se laisser
courager par aucun obstacle, jusqu'à ce qu'ils soient
aîtres de la Palestine.

Pour soutenir le peuple dans le désert, Moïse empl
le moyen qui lui avait si bien réussi en Égypte. Il déc
ce que Dieu a fait pour l'arracher au joug de ses c
presseurs; il compose des chants religieux et patrio
ques, et ses récits répandus parmi la multitude, s
chants répétés en chœur par les jeunes vierges so
comme un breuvage capiteux qui les fortifie et les exalt

Le libérateur des Hébreux, élevé à la cour des ph
raons, avait reçu, comme nous dirions aujourd'hui, u
éducation littéraire. Cette éducation seule pouvait su
fire pour lui donner, indépendamment de l'inspirati
divine, l'idée d'écrire le rituel lévitique, analogue a
livres sacerdotaux égyptiens, et l'histoire des évén
ments qui s'accomplissaient sous ses yeux et où il ét
le principal acteur. Ramsès II, sous le règne duquel
avait grandi, était le prince qui s'était attaché avec
plus de soin à perpétuer la mémoire de ses exploi
On ne peut presque pas remuer une ruine en Égyp
sans y retrouver le nom de ce monarque et le souve
de ses guerres. Il avait fait graver à Karnak le poè
où Pentaour chantait son triomphe sur les Khétas. P
tout il rappelait aux yeux de ses sujets ses titres
gloire comme sa piété envers les dieux. Alors plus q
jamais les Égyptiens étaient devenus un peuple de sc
bes[1], et par conséquent de lecteurs. Les Israélites,
vant au milieu d'eux, devaient avoir à peu près les m

[1] Voir Figure 48. Les scribes que nous reproduisons ici, a
leurs instruments à écrire, sont représentés sur un tombeau de l'
cien Empire, de la IVe dynastie. Lepsius, *Denkmäler*, Abth.
t. III, Blatt 9 (Pyramiden von Gîseh. Grab 75, Ostwand).

48. — Scribes égyptiens.

s habitudes et les mêmes goûts; ils voyaient les ins-tions des pharaons sur les murs des temples, avec trophées de leurs victoires; ils entendaient les poètes ter leurs louanges et leurs hauts faits; les papyrus, tant de toute espèce de sujets, circulaient dans leurs ns. Comment Moïse n'aurait-il pas fait ce que fai-nt les pharaons pour éterniser leurs exploits? Com-nt n'aurait-il pas mis à profit de tels usages, si pro-s à servir ses desseins, pour enflammer le courage ses frères, perpétuer le souvenir des faits merveil-x de l'exode, et arriver à son but? La difficulté d'é-re et de répandre les écrits, dont on faisait une objec-n autrefois, quand on ignorait les habitudes de cette oque, ne peut plus être alléguée aujourd'hui. Ce qui it, il y a quelques années, une objection est devenu intenant une preuve. L'Égypte mieux connue porte à ire que Moïse a dû composer l'histoire de la sortie Égypte, et rien de plus naturel à cette époque que l'or-e que Dieu lui en donne[1].

[1] Hengstenberg, en 1836, était obligé de consacrer près de cent ges de son *Authentie des Pentateuches*, t. II, p. 415-502, à prouver l'art d'écrire était connu à l'époque de Moïse. Il est maintenant t à fait certain que l'usage de l'écriture était extrêmement ancien fort répandu en Égypte. « Il fut un temps, Monsieur, écrivait à de Rougé le 14 mars 1850 M. Mariette, où l'on pensait assez éralement que les architectes qui ont bâti la grande pyramide ne aient ni lire ni écrire, et, si je me rappelle bien, le collège m'a rri dans l'idée qu'alors l'écriture n'était pas inventée. Aujour-hui nous savons, par la pyramide elle-même, que l'on écrivait du mps de Chéops, et les statues des sphinx vont maintenant nous ordre que ces temps si voisins du déluge, accusés d'ignorance, connu un art avancé. » *Revue archéologique*, juillet 1860, p. 19. Le

La seconde partie du Pentateuque n'est pas d'ailleu
rédigée comme la première et elle ne devait pas l'êt

plus ancien livre égyptien date « d'un règne encore peu dist
de la fondation du gouvernement royal en Égypte. » Chabas,
plus ancien livre du monde, étude sur le papyrus Prisse, dans
Revue archéologique, 1858, t. xv, p. 9. Cf. Birt, *Antikes Buchwes*
Berlin, 1882, p. 48-49. On voit par là ce qu'il faut penser de l'o
nion de M. Reuss, *Geschichte des alten Testaments*, § 76, in-
Brunswick, 1881, p. 90, doutant que du temps de Moïse l'écrit
fût connue des Hébreux. Dans sa traduction française de la Bil
il revient sur cette objection. Il reconnaît que l'on ne peut prou
que l'écriture alphabétique n'existait pas du temps de Moïse e
continue : « Ceux qui soutiennent la thèse contraire se rend
d'ordinaire la tâche bien facile et ne prouvent rien non plus. Il
bien aisé de dire que Moïse, ayant passé une partie de sa vie
Égypte, et dans une position très favorable, a dû acquérir les c
naissances nécessaires pour savoir fixer la pensée sur le papier. M
la question est de savoir, non si lui savait écrire, mais si les pât
du pays de Gosen [Gessen] savaient lire. Et si, selon toutes
probabilités, ils ne le savaient pas, on serait autorisé à demande
quoi bon son code en cinq volumes, qui d'après les formes des liv
et des caractères anciens ont dû être assez gros! Nous ne lis
nulle part que les Lévites qui, avant l'émigration n'étaient pas p
savants que leurs frères, aient été initiés en route aux mystères
l'alphabet. C'est là encore un petit détail dont les historiens isr
lites ne se sont pas préoccupés, parce que de leur temps il y a
sans doute assez de gens qui ne savaient pas lire. » *L'histoire sa
et la loi*, t. i, p. 114. — M. Reuss raisonne toujours comme s'il é
certain que le Pentateuque a été écrit longtemps après Moïse.
Mais c'est précisément parce que c'est Moïse qui l'a écrit, qu'il
pas dit que les Hébreux de son temps savaient lire, car il n'a
pas besoin de faire connaître ce fait à ses contemporains, qu
étaient instruits aussi bien que lui. — Les Hébreux savaient l
non pas tous sans doute, mais une partie d'entre eux. Pour
rendre compte de la diffusion de l'instruction en Égypte à c
époque, il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur l'ouvrage de M. M
pero : *De la correspondance épistolaire chez les anciens Égypti*
M. Reuss oublie que tous les Hébreux n'étaient pas des pât

s ne rencontrons plus dans l'Exode, le Lévitique et
Nombres, le plan minutieusement suivi, la trame sa-
e que nous avons remarqués dans la Genèse. Non.
ivres, tout en formant le corps d'ouvrage que nous
s décrit plus haut[1], sont composés, comme le mon-
étude analytique, d'une manière décousue et pour
i dire à bâtons rompus, selon les occasions et les
nstances. Le plan et l'ordre n'en ont pas été déter-
és à l'avance comme pour la Genèse; c'est un jour-
plutôt qu'un livre; chaque grand événement et tou-
es lois nouvelles viennent y prendre leur place, mais
ne façon un peu lâche et on pourrait dire un peu à l'a-
ture. Il est visible que l'auteur enregistre les lois et
faits tels qu'ils se présentent. On consultait Moïse
s tous les cas embarrassants. Quand la question en
it la peine, le législateur inscrivait sa décision à
droit de son journal où il était arrivé : c'est ainsi que
bi concernant les dépôts[2] se trouve comme égarée au
eu des règlements concernant les sacrifices, dont on
s parle avant et après. Jamais un écrivain posté-

coup travaillaient à Ramsès et à Pithom, ils étaient embriga-
comme cela a toujours eu lieu en Égypte et ils avaient au-des-
d'eux, non seulement des Égyptiens, mais aussi des Hébreux,
devaient tenir des comptes comme tous les scribes du pays et
par conséquent, savaient lire et aussi écrire. Plusieurs d'entre
parlaient l'égyptien, comme Moïse et Aaron, et ils connaissaient
i l'écriture phénicienne employée par les Phéniciens qui habi-
nt le Delta. M. Reuss le nie à tort, p. 115.

Voir plus haut, p. 24 et suiv.

J v., vi, 1-7. Cf. le complément de la réglementation des vœux,
, xxx.

rieur n'aurait fait un tel amalgame, mais ici ce dés
dre même est comme un certificat d'origine. Si les
ne sont pas exposées systématiquement, s'il y a des rép
tions et des retouches, si les faits ne sont pas enchaî
entre eux, ce n'est pas parce que celui qui avait cor
le plan si régulier de la Genèse n'était point capable
mettre le même ordre dans toute son œuvre, c'est pa
qu'il ne l'a pas voulu; c'est parce que son but ne
mandait point qu'il fît un ouvrage en quelque sorte p
et limé, mais bien qu'il portât ses prescriptions selon
besoins et les circonstances et qu'il soufflât, de pl
toutes les fois qu'il était nécessaire, la flamme du co
rage dans des cœurs enclins à s'affaisser sous le poids
la lassitude et de l'accablement. C'est afin de ranimer
cœurs défaillants qu'il leur rappelle les promesses
vines et les miracles accomplis en leur faveur, com
nous allons le voir.

§ II.

Rappel réitéré des promesses divines.

Nous avons dit comment l'auteur du Pentateuque, ur décider Israël à quitter l'Égypte, lui présentait dans Genèse la terre de Chanaan comme la Terre Promise, née par le Seigneur à leurs pères, comme un héritage Dieu s'était engagé à leur remettre entre les mains ont il était temps d'aller prendre possession. La pro-sse divine est souvent rappelée dans l'Exode, le Lé-que, les Nombres et le Deutéronome. Lorsque, du ieu du buisson ardent, Dieu confie à Moïse la mis-n de délivrer son peuple opprimé par les Égyptiens, t pour qu'il le conduise dans la terre des Chana-ns[1]. Le Seigneur n'a pas oublié « l'alliance qu'il a e avec Abraham, Isaac et Jacob[2], » et Moïse doit être re ses mains l'instrument par lequel il réalisera ses messes. Le moment solennel est venu, l'heure est sive, le peuple doit quitter l'Égypte pour aller con-ir la Terre Promise. On est à la veille des plaies qui t couvrir l'Égypte de deuil et l'inonder de larmes. , pour décider Israël à prendre cette grande déter-ation qui fixera son avenir, lui rappelle ses pro-ses : « Je suis Jéhovah, qui ai apparu à Abraham,

[1] ..., III, 8.
[2] Ex., II, 24. Cf. III, 6, 15-17.

à Isaac et à Jacob,... et qui ai fait alliance avec eux pc leur donner la terre de Chanaan, la terre où ils ont vé en nomades... C'est pourquoi dis aux enfants d'Israë Moi, Jéhovah,... je vous ferai entrer dans la ter que j'ai juré de donner à vos pères, à Abraham, Isaac et à Jacob : je vous la donnerai à vous, en pr priété, moi, Jéhovah[1]. »

Quand, plus tard, dans le désert du Sinaï, Dieu, rité contre Israël qui a adoré le veau d'or, veut l'ext miner tout entier, Moïse obtient sa grâce en rappelâ au Seigneur qu'il a promis aux patriarches de mettre le postérité en possession du pays de Chanaan[2]. Dans Lévitique, Dieu promet comme récompense de l'obs vation de sa loi « la propriété de la terre qu'il donn en héritage » à Israël[3]. Dans les Nombres, la Palest est toujours désignée comme le pays que Dieu donn son peuple[4]. Dans le Deutéronome, la promesse et donation divines sont rappelées à tout instant :

Jéhovah, ton Dieu, va te faire entrer dans une terre fert une terre où l'eau coule dans les torrents, une terre sources et de fontaines, jaillissant dans les vallées et sur montagnes[5], une terre de froment et d'orge, de vignes, figuiers et de grenadiers, une terre d'huile et de miel,

[1] Ex., VI, 2-8.
[2] Ex., XXXII, 13; XXXIII, 1. Voir aussi Lév., XXVI, 42; Num., XXXII
[3] Lév., XX, 24.
[4] Num., XIII, 3; XIV, 8-9, 16, 23, 30-31; XV, 2, etc.
[5] Remarquons, en passant, qu'un tel langage, pour peindr Palestine, n'a pu guère être tenu que dans le désert, où l'eau n que, car ce n'est que par opposition avec le désert qu'on peut a ler la Palestine un pays abondant en eau. Il est vrai qu'il y a

· où tu mangeras le pain en abondance et où tu ne manas de rien, une terre où les pierres sont du fer et où l'on t le cuivre des montagnes, afin que tu manges et que is rassasié et que tu bénisses Jéhovah, ton Dieu, de la excellente qu'il t'a donnée[1].

ous n'en finirions pas, s'il fallait citer tous les texqui rappellent la donation faite aux patriarches et à postérité de la terre de Chanaan[2]. Ainsi les mêmes ifs qui sont allégués dans le premier livre du Penuque pour engager les enfants d'Israël à marcher à onquête de la Terre Promise sont également allégués s les livres suivants, et ils le sont avec une insistance ne peut convenir qu'à l'époque même où s'accomcette grande révolution dans la vie politique des reux; chez un écrivain postérieur, une telle insise serait inexplicable, comme nous avons eu déjà casion de le montrer.

a seule différence qu'on remarque à ce sujet entre la èse, d'une part, et les livres suivants, de l'autre, c'est , dans ces derniers, l'auteur relève avec plus de soin cellence de Chanaan, sa fertilité, ses richesses de genre. Tant que le peuple est encore en Égypte, t le sol est si riche et l'eau si douce[3], l'écrivain israé-

efois plus d'eau qu'aujourd'hui (Sepp, *Allgem. Zeitung*, 23 juil-863, p. 2971 a), mais jamais la Palestine n'a été comparable à ypte pour l'abondance des eaux. Deut., xi, 10-12.

Deut., viii, 7-10. Voir aussi Deut., vi, 10-12.

Voir Deut., i, 8; vi, 3; vii, 1; viii, 18; ix, 4-5, 28, etc.

Nulli fluminum dulcior gustus est, dit Sénèque de l'eau du Nil. excellence, voir *La Bible et les découvertes modernes*, d., t. ii, p. 312.

lite laisse dans l'ombre les fontaines d'eau vive et
fertilité de la Palestine, incapable de soutenir la com
raison avec la fécondité de Gessen ; mais quand Isr
ne voit plus que l'aridité et la sécheresse du désert
Sinaï, son libérateur lui peint sous les couleurs les p
séduisantes cette Terre Promise qu'il veut l'engager ai
à conquérir au prix de son sang.

En Égypte, il la lui montre déjà comme plus pro
que la vallée du Nil à l'élève des troupeaux. Dès
commencement de l'Exode, Chanaan est caractér
pour la première fois par ce trait pittoresque, si souv
répété depuis, qui le représente aux désirs avides
Hébreux comme « une terre où coule le lait et le miel
C'est Dieu qui la dépeint ainsi à Moïse dans la vision
l'Horeb[1], et jamais qualification ne fut mieux mérit
Les abeilles et le miel y ont de tout temps abondé et
nombreux troupeaux y ont toujours donné un lait exc
lent.

Le mot fit fortune parmi les enfants de Jacob. Qua
les espions envoyés du désert de Pharan pour explo
la Palestine revinrent au milieu de leurs frères, ils

[1] Ex., III, 8, 17. Cf. XIII, 5 ; XXXIII, 3 ; Lév., XX, 24. Cf. Deut., XXX
13. Moïse pouvait décrire la Palestine d'après ce qu'il en av
appris par les caravanes qui en venaient et traversaient le Sinaï,
aussi par les livres égyptiens qui en contenaient des descriptio
L'un de ces livres est arrivé jusqu'à nous et a été publié et trad
en français par Chabas : *Voyage d'un Égyptien en Syrie, en P
nicie, en Palestine*, in-4°, Paris, 1866. Sur la locution : « Terre
coule le lait et le miel, » dans laquelle M. Goldziher a vu un my
du soleil et de la lune (!), cf. Guidi, *Bollettino italiano degli s
dii orientali*, 1876-1877, p. 422-434.

ent, malgré leur découragement, s'empêcher de le nnaître : « C'est véritablement une terre où coule le t le miel[1], » ce qui semble indiquer que les Israélites demandaient si ce trait par lequel leur chef caracait le pays où il voulait les conduire était bien mé. L'auteur du Pentateuque avait donc raison de tour cette corde et de la faire vibrer. Nous en avons une e preuve dans un épisode célèbre du séjour dans le dé. Lorsque Coré, Dathan et Abiron se révoltent contre se, ils avouent indirectement l'impression qu'avaient e ces paroles sur tout le peuple, en les contredisant. pays où coule véritablement le lait et le miel, c'est ypte, non celui où on les a conduits. « Nous avez- s fait venir dans une terre où coule le lait et le l[2]? » demandent les Hébreux. Non, ils n'ont ni mps, ni vignes, ni grenadiers, ni fontaines, comme eproche une autre fois à Moïse le peuple soulevé[3]. nmoins la peinture de cette terre fertile ranime tours le courage d'Israël.

C'est ainsi que les arguments employés dans la Ge- e sont aussi employés dans les livres suivants, avec modifications que réclament les circonstances.

Num., XIII, 28.
Num., XVI, 13-14.
Num., XX, 5.

§ III.

Les récits de miracles.

Les circonstances permettent à l'auteur sacré d'e
ployer un nouveau moyen d'action sur les Israélite
c'est le récit des miracles. Il ne les raconte pas com
de simples faits passés, propres à montrer la puissa
et la grandeur de Dieu, ainsi que l'aurait fait un éc
vain postérieur, mais il les présente comme des arg
ments capables de lui faire atteindre son but, qui
d'exciter la confiance des Hébreux et de les pousser
avant. Il a déterminé les enfants d'Israël à se mettre
marche pour la Palestine, en leur rappelant sans ce
que Dieu a promis de la leur donner, et qu'il sera fid
à sa promesse. Maintenant qu'ils obéissent à Dieu,
qu'ils sont déjà en chemin, il faut qu'il leur montre
Seigneur tenant en effet ses promesses et exécutant
engagements envers eux, malgré même leur indocili
leur peu de foi et leurs murmures perpétuels. Aussi e
ce là un des objets principaux des quatre derniers liv
du Pentateuque. La plupart des événements qui y s
racontés, en dehors de la partie législative, n'ont po
d'autre but; les prodiges accomplis par Jéhovah en
veur de son peuple succèdent aux prodiges, com
autant de marques de la protection constante et de
vigilance infatigable du Seigneur.

C'est là ce que nous remarquons, dès le début

Exode, et en premier lieu dans l'histoire de la vocation Moïse, qui est tout à la fois un miracle et une révélation divine. Quel admirable développement dans ut ce récit! Du milieu du buisson ardent qui brûle ns se consumer, le Seigneur apparaît à Moïse et lui :

Je suis le Dieu de ton père, le Dieu d'Abraham, le Dieu saac, le Dieu de Jacob... J'ai vu l'affliction de mon peuple Égypte, j'ai entendu ses plaintes contre la dureté de ceux i président à la corvée, et, connaissant leur douleur, je suis scendu pour les délivrer des mains des Égyptiens, et pour s conduire de cette terre dans une (autre) terre, fertile et acieuse, dans une terre où coule le lait et le miel, au pays u Chananéen, de l'Héthéen, de l'Amorrhéen, du Phérézéen, l'Hévéen et du Jébuséen. Maintenant voilà que les plains des enfants d'Israël sont venues jusqu'à moi, et j'ai vu ppression sous laquelle les accablent les Égyptiens. Mainnant, va, je t'envoie au Pharaon, afin que tu fasses sortir on peuple, les enfants d'Israël, de l'Égypte [1].

Ce langage relie l'Exode à la Genèse [2]. Les promesses ue Dieu avait faites autrefois à Abraham, à Isaac et à

[1] Ex., III, 6-10. Les formules employées sont tout à fait semblaes à celles que nous avons déjà signalées dans la Genèse. Pour re qu'il *a vu* l'affliction de son peuple, Dieu emploie la locution lus énergique que possède la langue hébraïque ראה ראיתי, *ra'ôh ʾîti*. Il faut observer aussi la répétition des versets 7 et 9, analogue à celle qu'on observe dans plusieurs passages de ce genre ans la Genèse, et l'expression si tendre du verset 10. « Mon peule, les enfants d'Israël. » Enfin nouvelle répétition, III, 15-17.

[2] On s'est souvent étonné du silence que garde l'auteur sacré sur istoire du séjour d'Israël en Égypte depuis la mort de Joseph

Jacob, il les fait maintenant à leur postérité ; les engag
ments qu'il avait contractés envers les pères, il décla
qu'il les exécutera en faveur des fils ; la terre qu'il av
donnée aux patriarches, il va la livrer entre les mai
de leurs héritiers, et il les aura ainsi affranchis de cet
servitude d'Égypte qu'il avait autrefois prédite[1] et qu
va faire cesser.

Dieu confirme aussitôt par plusieurs miracles la mi
sion de Moïse, pour inspirer ainsi confiance au peuple

jusqu'au commencement de la persécution contre les Hébreu
« Nous sommes tout d'abord frappés d'un fait assez digne d'êt
relevé, dit M. Reuss. C'est l'absence totale de renseignements s
les siècles qui devaient s'être écoulés entre la mort du dernier d
patriarches dont parle la Genèse et l'époque de Moïse avec laque
commence l'Exode. » *L'histoire sainte et la loi*, t. I, p. 92. Il
aisé de voir que cette lacune s'explique naturellement d'après ce q
nous venons de dire : dans l'intervalle il ne s'était passé aucun é
nement qui pût servir à Moïse pour atteindre son but d'exciter Isr
à marcher à la conquête de la Palestine. Mais un très grand nom
des objections formulées par M. Reuss et les autres rationalis
reposent sur cette idée fausse : l'auteur du Pentateuque a comp
une histoire proprement dite, non un écrit de circonstance. La p
part de leurs difficultés s'évanouissent dès qu'on se place au po
de vue de l'auteur lui-même.

[1] Gen., XV, 13-14.

[2] Cf. Ex., IV, 1-9, 30-31. Un écrivain postérieur n'aurait jam
pensé qu'il fût nécessaire ou même utile de noter que le peuple av
cru en Moïse son sauveur. — Observer aussi que Ex., III, 12, D
donne à Moïse, outre les signes qui s'accomplissent immédiateme
un signe qui ne s'accomplira que plus tard et qui est comme u
pierre d'attente pour la promulgation de la loi qui se fera dans
suite : c'est que le peuple, sorti de l'Égypte, sacrifiera à Dieu
le mont Horeb (Voir Reuss, *L'histoire sainte et la loi*, t. II, p.
Quand cette prophétie se sera réalisée, elle deviendra un gage
plus de l'entrée des douze tribus en Palestine.

n moins qu'à son envoyé lui-même. Toute l'histoire
s plaies d'Égypte est racontée de manière à démontrer
x Israélites qu'ils doivent compter sur Dieu comme
un libérateur tout-puissant, qui tiendra tout ce qu'il
ur a promis. Qu'on lise attentivement les chapitres v
XIV de l'Exode, en se plaçant à ce point de vue, et l'on
pourra s'empêcher de reconnaître que tel est bien
but de l'auteur. Les détails circonstanciés de sa mis-
on, l'insistance avec laquelle il s'arrête sur les objec-
ons qu'il a faites au Seigneur et sur la manière dont le
igneur les a résolues[1], tout cela indique un récit
ntemporain fait, ce semble, pour être répandu parmi
s opprimés, afin de ranimer leur espoir et d'enflammer
ur courage.

Une première démarche de Moïse auprès du Pharaon
fait qu'aggraver la situation des Israélites soumis à
corvée. De là, profond découragement de leur part.
i, comme dans tout le reste du Pentateuque, l'auteur
cré rapporte les plaintes de ses compatriotes en termes
ès expressifs, comme peut le faire seul, nous l'avons
marqué, celui qui garde profondément gravé dans sa
émoire le souvenir des expressions qui l'ont blessé au
f : « Que Jéhovah voie et juge ! Vous nous avez mis
mauvaise odeur auprès du Pharaon et de ses servi-
urs, et vous leur avez mis une épée dans la main pour
ous tuer[2]. » Paroles amères et sanglantes qui peignent
en le désespoir du peuple.

[1] Ex., III-IV.

[2] Ex., v, 21. Moïse excuse le peuple la première fois, on le sent à
n langage, de ne pas se montrer disposé à partir, à cause des mau-

Moïse lui-même est découragé par cet échec. Il
faut rien de moins qu'une nouvelle manifestation de Jéh
vah pour ranimer sa confiance. C'est malgré lui qu
accepte la mission divine. Dès la première théophan
au buisson ardent, il avait allégué tous les motifs qui
détournaient de se charger d'une entreprise aussi dif
cile ; il les avait déjà exposés, il les expose encore, af
que les Hébreux sachent bien qu'il ne s'est pas ingé
de lui-même dans ce qu'il fait et que c'est à contre-cœ
qu'il agit et uniquement pour obéir aux ordres du Tou
Puissant. Alors le Seigneur lui renouvelle, et par lui à s
peuple, toutes les assurances qu'il lui a données aupar
vant, en insistant encore davantage, et en employant d
termes plus forts, sur l'alliance qu'il a contractée av
les patriarches et le serment qu'il leur a fait en levant
main. A ces anciennes obligations s'ajoute maintena
celle de délivrer les Israélites de l'oppression parce qu
a entendu leurs cris de plainte. Il l'affirme et le répè
donc, il tiendra sa double promesse, celle de les délivr
du joug des Égyptiens et celle de les mettre en posse
sion de la Terre Promise[1]. Mais ils sont si aigris qu'
ne veulent rien entendre. Il devient ainsi nécessaire q
le Seigneur les sauve en quelque sorte malgré eux et
a recours aux fléaux connus sous le nom des dix pla
d'Égypte. Le peuple refusant de partir, Dieu force
cette manière le Pharaon à le chasser. Chacun de

vais traitements dont il est accablé, Ex., VI, 9 ; plus tard, qua
les Israélites auront eu tant de preuves de la bonté de Dieu à l
égard, il ne les excusera plus ainsi, mais les blâmera sévèreme

[1] Ex., VI, 2-8.

ux miraculeux est pour les Israélites une preuve
velle que Dieu tiendra ce qu'il leur promet[1], et ils
sentent enfin à se mettre en marche, lorsque les
ptiens les pressent de s'en aller. Toutes ces mer-
les ne sont pas racontées simplement comme dans
autres livres de la Bible; l'auteur du Pentateuque
arque en termes formels que Dieu les opère pour
ntrer aux enfants des patriarches qu'ils doivent
pter sur sa protection et sa puissance; ces miracles,
lesquels il les arrache au joug des Égyptiens, sont
ants de ce qu'il accomplira pour les mettre en pos-
sion de la Palestine[2]. Ceux qui en douteraient seraient
nes de son animadversion[3].

Pour faire ressortir la protection divine, l'auteur sa-
, tandis qu'il glisse rapidement sur les faits même
plus importants, qui ne sont pas propres à atteindre
but, comme le voyage depuis Ramsès jusqu'à la mer
uge, s'étend au contraire longuement et en détail
r tout ce qui peut contribuer à soutenir le courage des
breux. Nous en avons un exemple frappant dans le
it du passage de la mer Rouge. L'historien décrit ce
racle avec les plus vives couleurs, parce qu'il est plus
e tout autre capable d'inspirer pleine confiance à
aël dans le succès de son entreprise. Dieu vient de
battre pour lui comme un guerrier[4]; c'est lui qui a
porté cette victoire si merveilleuse; c'est lui qui a

1. Ex., VII, 4-5; VIII, 19-22; XI, 7.
2. Ex., XIX, 4-6; Deut., I, 30; XX, 1.
3. Num., XIV, 19-22.
4. Ex., XV, 3.

englouti dans les flots l'armée du Pharaon. Or ce qu
fait au début de la campagne, il le fera jusqu'au b
Rien n'est plus expressif que le cantique composé à c
occasion, pour nous donner la clef de tout le Pentateu
et pour nous montrer que l'auteur du livre est bien
même que celui du chant. Plus d'une fois le peuple a
déjà exprimé et devait exprimer encore sa crainte
n'être pas assez fort contre les habitants de la Te
Promise[1]. Qu'il soit sans crainte. Toute la première p
tie du poème est consacrée à montrer que Jéhovah
vrera et gagnera lui seul les batailles contre les enne
des enfants de Jacob :

Chantons Jéhovah, car il s'est couvert de gloire,
Chevaux et cavaliers, il a (tout) précipité dans la mer.

Jéhovah est ma force, je lui consacre mes chants ;
Il est mon Sauveur et mon Dieu, je lui adresse mes louanges ;
Le Dieu de mes pères, et je glorifie sa grandeur.

Jéhovah est un guerrier ; Jéhovah est son nom ;
Les chariots du pharaon et son armée, il les a ensevelis dans la
Dans la mer de Souph a été submergée l'élite de ses capitaines
Les eaux les ont engloutis; comme une pierre, ils sont descendu
[fond des abi

Ta droite, ô Jéhovah, a manifesté sa force ;
Ta droite, ô Jéhovah, a terrassé l'ennemi.
Dans ta puissance, tu as abattu tes adversaires,
Tu as envoyé ta colère ; comme la paille, elle les a dévorés ;
Au souffle de ta fureur, les eaux se rassemblent,
Comme un rempart, elles se tiennent fermes ;
Les flots durcissent au milieu de la mer.

[1] Num., XIV, 3.

'ennemi disait : « Je le poursuivrai, je l'atteindrai ;
tagerai ses dépouilles, j'en serai rassasié ;
ai mon épée et j'en ferai mon esclave. »
fait souffler ton vent et la mer les a engloutis ;
ont enfoncés comme du plomb dans les eaux étincelantes !

ui est semblable à toi parmi les forts, ô Jéhovah ?
t comme toi magnifique en sainteté,
le, glorieux, opérant des merveilles ?
étendu ta droite et la terre les a dévorés.

lle est la première partie du cantique, un chant de iphe consacré exclusivement à la gloire de Jéhovah. la remplit tout entière, lui seul apparaît, lui seul oué. Moïse s'efface complètement ; Israël lui-même raît en quelque sorte dans l'ombre du tableau et ne ontre qu'autant qu'il est nécessaire pour faire res- r la grandeur de la victoire divine. Pas un mot du é et des souffrances endurées en Égypte ; le poète oit que le présent et l'avenir, et il ne parle du pré- que pour assurer l'avenir. S'il glorifie avec tant lat et d'enthousiasme le libérateur d'Israël, c'est que la confiance d'Israël en son Dieu soit inébran- . Cette belle peinture des exploits du guerrier divin t pas seulement une effusion de reconnaissance, a aussi pour but d'amener ce nouveau trait, expri- t ce qui tient le plus au cœur du poète :

toi qui conduis dans ta bonté ce peuple dont tu es le vengeur;
ce le rendra possesseur de la demeure de ta sainteté.

là donc où Moïse veut en venir : au but qu'il a tou- devant les yeux et qu'il n'oublie pas un instant, la

conquête de la Palestine. Ce que Dieu vient de faire le gage de ce qu'il fera encore. Qu'Israël ne crai point! Ses ennemis sont déjà saisis de terreur. Tou reste du cantique est employé à peindre l'effroi de terre de Chanaan et des tribus qui en barrent le p sage :

> Les peuples l'ont entendu et ils tremblent ;
> L'épouvante a saisi les Philistins ;
> Les chefs d'Édom frissonnent de crainte :
> Les princes de Moab sont remplis de terreur[1] ;
> Tous les habitants de Chanaan ont perdu courage.

Quel espoir, quelle confiance le peuple de Dieu doit-il donc pas avoir? Qu'il soit sûr de vaincre; il t rassera ses ennemis. Entre la Palestine et l'Égypte, il des territoires hostiles à franchir, qu'importe?

> L'épouvante et l'effroi tomberont sur eux ;
> Quand tu montreras la force de ton bras, ils seront inertes comm
> Jusqu'à ce que ton peuple soit passé, ô Jéhovah ! [pie
> Jusqu'à ce qu'il soit passé, ce peuple que tu as acquis.

Quelle assurance! Israël passera ; — le poète l'affir deux fois[2] ; — et quand il aura enfin atteint les fron res de la Terre Promise, il s'en emparera :

[1] Cf. Num., XXII, 5, 11 ; XXIII, 22 ; XXIV, 8.

[2] Cette répétition, comme tant d'autres que nous avons déjà gnalées, est très significative, parce qu'elle révèle quelle est la p sée qui préoccupe le plus le poète ; elle est d'ailleurs très natur au moment où Moïse veut décider Israël à passer à travers le p ennemi pour aller conquérir la Palestine et d'autant plus digne d tention qu'elle n'est pas un fait isolé, mais conforme à ce que n avons vu plusieurs fois ailleurs. L'auteur du Pentateuque ins toujours sur les choses de ce genre.

les feras entrer et tu les établiras sur la montagne de ton héritage,
lieu que tu as préparé pour ta demeure, ô Jéhovah!
ctuaire, ô mon Seigneur, que tes mains ont fondé [1].

Voilà la conclusion du poème. L'auteur a toujours de-
nt les yeux, si l'on peut dire, comme la vision de la
rre Promise. Tout y ramène sa pensée, et il s'y arrête
s'y repose. Il a exprimé les idées ou plutôt les vœux,
i sont au fond de son cœur, dans ce cantique, et il l'a
stiné à être appris et chanté par tous les enfants de
cob, surtout pendant les fêtes et les réjouissances pu-
ques, par les jeunes filles [2], au milieu des danses, au
n des instruments de musique, afin que ce qu'il veut
culquer à son peuple pénètre ainsi dans son âme par
us les sens à la fois. Rien n'était plus propre en effet
seconder ses desseins et à porter ceux qu'il avait be-
in de convaincre et de persuader, à agir selon ses vues.
Les enfants de Jacob ne doivent donc redouter aucun
s ennemis qui s'opposent à leur entrée dans la terre de
anaan, comme il le leur répètera plus tard : « Si tu te
s dans ton cœur : Ces peuples sont plus nombreux que
oi; comment pourrais-je les vaincre? ne crains pas,
ais souviens-toi de ce que Jéhovah, ton Dieu, a fait au
araon et à tous les Égyptiens... Il fera de même à
us les peuples que tu redoutes [3]. »
Les autres miracles que multiplie le Seigneur dans le

[1] Ex., xv, 17.
[2] Chez les Égyptiens, il y avait aussi des chants destinés à être
antés par des chanteuses. *Proceedings of the Society of Biblical*
chæology, nov. 1886, p. 14.
[3] Deut., vii, 17-19.

désert en faveur des Israélites sont présentés sous
même aspect[1] que celui du passage de la mer Rou
c'est-à-dire qu'ils sont racontés, comme nous l'avons
déjà, de la manière dont Moïse devait le faire et d
lui seul pouvait le faire. Dans le livre des Juges, les p
diges que Dieu accomplit nous sont décrits, au co
traire, non plus comme ayant pour but de manifeste
Israël la puissance de son Dieu et la confiance qu'il d
avoir en lui, mais comme un châtiment du peuple, lo
qu'il est infidèle, ou comme une récompense de s
retour à Dieu, lorsqu'il s'est converti[2]. Il en est
même dans les autres livres de l'Ancien Testame
Pourquoi le Pentateuque fait-il exception, si ce n'
parce qu'il a été écrit avant que la race de Jacob, fuy
l'Égypte, fût encore établie dans la terre de Chanaa

[1] Ex., XVI, 6-7; XVII, 7, 11-14; XXIX, 40; cf. Num., XX, 16; De
IV, 20, 32-49; VI, 21-23, etc.

[2] Jud., II, 11; III, 7, 9, etc. Voir notre *Manuel biblique*, 7e é
n° 447, t. II, p. 45.

§ IV.

forme et les lacunes de la législation hébraïque, preuves de son origine mosaïque.

a première chose qu'avait à faire le libérateur d'Is- dans le désert, pour préparer son peuple à la sion qu'il était appelé à remplir dans la Terre Pro- e, c'était de lui donner une loi, propre à le plier à dessein et à lui imprimer le caractère qu'il devait ler à travers les âges. Le Pentateuque nous dit que t en effet ce qu'exécuta Moïse.

ous l'inspiration de Dieu, il fait des ordonnances di- ses, mais comme Dieu se sert des événements con- ents pour manifester sa providence, le législateur l dirige ne donne point aux Hébreux un code systé- ique et théorique, coulé en quelque sorte tout d'une ce; il règle les choses au jour le jour, selon les occur- ces. N'est-ce pas ainsi que les choses se passent dans réalité? Si nous trouvions dans le Pentateuque un tème de lois disposé avec ordre et symétrie, on con- rait qu'il s'élevât des soupçons sur son origine et que se demandât : Une telle législation n'accuse-t-elle un état de civilisation différent de celui que pouvait i. Israël au milieu du désert? Mais les parties légales Pentateuque nous représentent bien les faits tels ils ont dû se passer au Sinaï et tels qu'ils n'ont pu se s- r qu'en ce lieu [1].

1. est tellement clair que, si la loi hébraïque avait été rédigée

Une seule chose est énoncée d'un jet : c'est la loi n
rale, expression de la loi éternelle, indépendante
tous les temps et de tous les lieux, contenue dans
qu'on appelle aujourd'hui le Livre de l'alliance [1]. Le
bérateur d'Israël se retire, pendant quarante jours, s
les sommets les plus inaccessibles du Sinaï et c'est
qu'il reçoit de Dieu même ces préceptes sublimes q

longtemps après Moïse, elle n'aurait pas été présentée par piè
et par morceaux, comme elle l'est dans le Pentateuque, que les
crédules n'ont pu s'empêcher de sentir la force de la preuve qui
résulte contre leur système. Voici comment M. Renan essaie
répondre : « On est quelquefois porté à s'étonner que la rédact
de la Thora n'ait pas eu un échelon de plus, et que la direct
exclusive qui entraînait, à cette époque, le peuple juif vers la co
titution d'une loi religieuse, n'ait pas été jusqu'à briser le ca
historique et à constituer un code unique, classé d'une manière n
thodique et débarrassé des contradictions les plus choquantes.
tentation devait être d'autant plus forte que, pendant quelques a
nées du moins, le Deutéronome avait été cela, je veux dire u
Thora dégagée, prétendant à remplacer les anciens textes disc
dants. La bonne foi extrême avec laquelle les scribes israélites tr
tèrent toujours ces vieilles écritures l'emporta. On garda le désor
et les contradictions. » *Les origines de la Bible*, dans la *Revue d
deux mondes*, 15 déc. 1886, p. 821.— De contradictions réelles, il
en a pas dans le Pentateuque, mais il en existe bien dans ce q
dit M. Renan. Tout s'explique ici par « la bonne foi extrême » d
scribes, et auparavant l'auteur a attribué l'origine du Deutéronom
et de nombreux morceaux du Pentateuque à une « intrigue pieuse
à une « fraude, » (1er déc., p. 539), soutenue par toute sorte
mensonges (p. 540 et suiv.). La critique négative est vraiment bi
commode, elle permet de faire fabriquer des livres et des fictio
par les hommes les plus respectables, tels que Jérémie, Ézéchiel
Esdras, qui sont qualifiés de faussaires, et elle ne permet pas
faire disparaître « le désordre et les contradictions, » parce que E
dras et les scribes sont d'une « bonne foi extrême. »

[1] Ex., XX.

s le nom de Décalogue, ont fait depuis tant de siè- l'admiration de tous les sages et qui résument si tous nos devoirs envers notre créateur, envers rochain et envers nous-mêmes. L'origine mosaïque es préceptes est si claire que beaucoup de rationa- s ne font aucune difficulté de l'accepter.

a loi règle, de plus, tout ce qu'il y a d'essentiel en ière religieuse, le culte qu'il faut rendre à Dieu, les ifices, le sacerdoce. Tout ce qui est indépendant circonstances est prévu et déjà observé dans la pé- ule. Dans les longs loisirs de la vie du désert, Moïse t le rituel lévitique. Chaque jour on offre des victi- , au Seigneur et bientôt tous les cas que peut pré- ter le cérémonial, l'offrande ou l'immolation des naux sacrés, se sont produits dans la pratique et ont résolus. Cependant d'autres détails échappent en- au législateur et il ne les détermine que lorsque circonstances imprévues lui en fournissent l'oc- ion.

Nous remarquons le même caractère dans toutes les res prescriptions légales. Ce qui est général et ordi- re est réglé à l'avance, mais des points particuliers t oubliés, par la permission de Dieu, qui semble avoir lu nous fournir de la sorte une preuve matérielle de thenticité du Pentateuque. Ce n'est que lorsque les constances attirent l'attention du législateur sur un extraordinaire qu'il pense à s'en occuper. Ainsi, se surprenante, la loi ne contient nulle part de rè- générale sur le mariage et sur la transmission des ages. Nous ne sommes renseignés que par voie

d'allusion sur le divorce, institution néanmoins si impo
tante[1]. Il en est de même du droit coutumier et traditi
nel de l'Orient, d'après lequel les fils seuls, à l'exc
sion des filles, héritent de leur père. Comme les nom
des n'ont guère de biens-fonds, cet usage ne souffr
aucune difficulté et le législateur ne songe même pas
le mentionner. Il ne s'occupe de cette partie si capit
de tout code de lois que par accident et lorsque les t
bus devenant propriétaires du sol, des cas litigieux
présentent et l'obligent à prendre une décision.

Le droit commun ne prévoyait pas le cas où un pè
n'aurait qu'une postérité féminine. Ce cas se présenta
jour et Moïse dut se prononcer. Un nommé Selphaa
de la tribu de Manassé, était mort laissant cinq filles
point de fils. Le texte sacré nous a conservé leurs nom
Maala, Noa, Hégla, Melcha, Thersa[2]. Lorsqu'on ét
déjà dans les plaines de Moab, la 40e année de la sor
d'Égypte, elles réclamèrent leur part d'héritage aup
de Moïse; celui-ci, ayant consulté le Seigneur, recon
que leur demande était juste et il fut ainsi porté en
que quand un homme mourrait sans postérité mâle
aurait pour héritier de ses terres sa descendance fé

[1] « Elle (la Bible) ne parle pas des lois du mariage ni du divo
Si nous n'avions pas trouvé le divorce incidemment mention
propos d'une autre loi, Deut., XXIV, 1, ou pour défendre aux prê
d'épouser une femme divorcée, Lév., XXI, 7, nous n'aurions pa
si le divorce avait existé. L'Écriture n'en parle pas, parce q
n'était pas nouveau; il était parmi les païens et les Hébreux av
Moïse. » I. Rabbinowicz, *Législation civile du Thalmud*, t.
1877, p. XVI.

[2] Num., XXVI, 33.

e[1]. Mais cette prescription pouvait avoir un inconvé-
nt : celui de faire passer par mariage une partie des
ns d'une tribu dans une autre tribu; on s'en aperçut
e tard; de là une ordonnance complémentaire obli-
nt les filles de Selphaad et celles qui se trouveraient
ns une situation analogue de se marier dans leur
pre tribu[2]. Qui ne reconnaît à tous ces détails minu-
ux, à l'énumération des cinq filles de Selphaad, à ces
ouches et à toutes les autres circonstances, un récit
temporain? Plus tard, quand la loi promulguée alors
it devenue d'une application générale en Israël, si le
ntateuque n'avait été rédigé qu'après Moïse, on se
uit contenté de mentionner ce point de droit, sans
ails historiques, dans le chapitre des successions.
La loi qui punit de mort le blasphème est également
tée à l'occasion des imprécations d'un homme, né
n Égyptien et d'une Israélite, nommée Salumith, fille
Dabri, de la tribu de Dan. Les noms sont conservés
me pour les filles de Selphaad, parce que c'est un
eur contemporain qui parle; dans la suite, qui se
ait préoccupé de ces détails[3]? Et ce qui est encore
s digne de remarque, dans ce cas comme dans celui
sabbat, la sanction de la loi n'est portée que par oc-
ion, après la promulgation de la loi elle-même[4].

1. Num., XXVII, 1-11. Tous les autres règlements concernant les
cessions sont aussi donnés d'une manière accidentelle, Deut., XXI,
7. Plusieurs lois sont aussi données par occasion, Num., IX, 6-
cf. V, 2, etc.
2. Num., XXXVI, 1-12.
3. Lev., XXIV, 10-16. Cf. Num., XV, 32-36.
4. Lev., XXIV, 10-16 et Ex., XXII, 28; Num., XV, 32-36 et Ex., XX, 8.

Non seulement les prescriptions légales sont ainsi r
glées au jour le jour, comme il convenait à un peu
menant une vie nomade dans le Sinaï, mais de plu
tout ce que la loi ordonne dans le Pentateuque convie
au temps de Moïse; on ne peut citer aucun cas qui n'
été pratique au milieu du désert et sur lequel, par co
séquent, il n'ait pu avoir à se prononcer, soit da
l'ordre religieux, soit dans l'ordre civil et économiqu
On y rencontre même des règlements qui n'ont pu av
leur origine en Palestine et dont l'application n'ét
possible qu'à un peuple campant dans la solitude [1]
sous la tente [2], tel que celui qui regarde le bouc émi
saire et bien d'autres [3]. Rien ne fait supposer que

[1] Lév., IV, 12, 21; XIII, 46; XIV, 3, 8; XVI, 27, 28; XVII, 3; XX
14, 23; Num., XV, 35-36; XIX, 3, etc.

[2] Num., XIX, 4.

[3] Lév., XVI, 10; IV, 12; Num., XIX, 2-10; Deut., XXIII, 12-13. Lo
qu'il est prescrit de conduire le bouc émissaire *dans le désert* (Lé
XVI, 10) ou la vache rousse *hors du camp* (Num., XIX, 9), il
évident que celui qui fait cette ordonnance est dans un désert et
sous la tente. L'addition *leḥouqqaṭ ʿôlam, prescription pour t
jours,* montre bien aussi que l'écrivain qui s'exprime de la s
n'est pas un historien qui rapporte un fait passé, car il n'aurait
indiqué comme devant se faire toujours ce que les circonstan
obligeraient de modifier en Palestine, où l'on ne peut plus cond
la vache rousse hors d'un camp qui n'existait plus ni lâcher le b
émissaire dans le véritable désert qui était trop loin. Dans les
niers temps on conduisait le bouc émissaire à un certain end
qui était censé le commencement du désert, Tr. *Yoma*. — M.
nan a traité la cérémonie du bouc émissaire de « superstit
païenne » (*Origines de la Bible*, dans la *Revue des deux mon
15 déc. 1886, p. 815), mais c'est parce que pour lui, « l'idée
expiations — idée assez fausse, puisque l'homme n'a qu'un mo

le habite dans des villes et dans des maisons; tout ntre au contraire qu'il est en plein désert[1]. Ce que lorsqu'on est déjà au milieu des plaines de , quand les tribus transjordaniques ont déjà leur de territoire[2] que Moïse prend des mesures pour rtage de la Terre Promise, et qu'il s'occupe des s qui seront données aux Lévites et des villes de ge, mais il n'en désigne aucune[3]. Si le chapitre qui ent ces dernières prescriptions avait été écrit après e, les noms de ces villes y eussent été vraisemblaient énumérés.

ar suite de la manière même dont elle a été donnée, gislation hébraïque n'est pas complète. Les lacunes nt nombreuses, comme nous en avons déjà vu des nples, et ces lacunes ne sont pas moins concluantes les prescriptions positives en faveur de son origine naïque. C'est là un point sur lequel on ne saurait attirer l'attention. Ce qui a le plus occupé, par nple, la plupart des autres législateurs, c'est-à-dire anisation politique, fait défaut chez Moïse; il n'en

ier le mal qu'il a fait, c'est de mieux faire — ouvre toujours rte à des abus. » *Ibid.* Mais l'expiation ne nous porte-t-elle pas à mieux faire?

x., XVI, 13; XXIX, 14, etc. Les textes de ce genre sont innomes. Cf. Deut., XII, 8-10. On n'a jamais pu écrire que dans le es ch. II, III, IV, X, des Nombres, puisqu'ils prescrivent des s qui n'ont jamais pu s'exécuter que dans le désert sur la ma- de camper, etc.

um. XXXII. Le récit contenu dans ce chapitre, de même que 7-22 et Deut., II, 26-30, montre que la première intention de était pas d'établir une partie des tribus à l'est du Jourdain. Num., XXXIV et XXXV.

parle pas. Il a trouvé déjà établi le régime patria
et il le maintient, mais il le maintient tacitement ; l'i
de le changer, de le modifier ou de déclarer qu'i
conserve ne semble même pas lui venir à l'esprit. T
dis qu'il règle si minutieusement tout ce qui concern
service religieux et les droits réciproques de chacu
se tait sur le gouvernement et le régime politique de
douze tribus dont il veut faire un peuple. Comment
pliquer un pareil silence? C'est que personne, ni lu
les autres, n'a eu la pensée de modifier l'organisa
patriarcale reçue d'Abraham et de Jacob ; elle suffit d
le désert; il ne regarde pas plus loin[1]. L'oblation qu
dienne des sacrifices fait surgir souvent des questi
nouvelles qu'il est nécessaire de régler, et il les r
en effet. Les rapports continuels des hommes entre
suscitent tous les jours des cas litigieux, douteux,
prévus, sur lesquels il est également nécessaire d
prononcer, et il se prononce. Mais l'organisation
tribus nomades est suffisante pour la vie nomade qu

[1] Ceci répond à l'objection de M. Reuss, *L'histoire sainte é*
loi, t. I, p. 115. On est étonné d'y lire : « L'Orient n'a jamais co
le gouvernement que sous la forme monarchique et despotiqu
comme si l'organisation par tribus n'avait pas toujours existé
Orient, où elle existe encore aujourd'hui ! Si ce n'est pas un gou
nement aux yeux de M. Reuss, c'est un état social au jugement
Orientaux ; il l'était aussi au jugement de Moïse, et comme ce
le préoccupait surtout, c'était la religion, ce fut là ce qu'il ré
tandis qu'il ne pouvait déterminer le régime politique, avant q
fût établi en Palestine. Prétendre que le Pentateuque n'est
l'œuvre de Moïse, p. 118, parce que Moïse n'y a pas réglé tou
que réglerait un homme politique de nos jours, c'est un anac
nisme.

e dans le désert; on s'en contente. Elle aura de graves inconvénients quand le peuple se sera fixé la Terre Promise : il n'aura pas de chef commun, rmera ainsi comme une multitude de petits états pendants, sans cohésion, sans unité et par conséit sans force; il sera par suite livré à la merci de les envahisseurs, comme l'atteste l'histoire des s. Moïse ne prévoit aucun de ces inconvénients, il ègle rien, il ne pense, sous ce rapport, qu'au pré-. Il voit qu'il faut que le peuple ait un chef unique marcher à la conquête de la Palestine et il désigne ié pour tenir sa place, lorsqu'il aura disparu de ce de; mais qui sera à la tête d'Israël après Josué, s'en préoccupe point et le Pentateuque ne contient un seul mot sur ce sujet.

a-t-il une autre époque que celle de Moïse où l'on pu ainsi oublier, pour ainsi dire, le gouvernement raël ? Non. Seul Moïse a pu être aussi insouciant, n nous pardonne cette expression, sur l'avenir polie de son peuple. Pour lui, la religion, la morale et le ordre civil étaient tout. Quiconque aurait écrit après ègne de Saül et de David aurait certainement fait alon aux Juges d'Israël, ces héros fameux, qui tinrent urs une grande place dans les souvenirs populaires[1]. code hébreu avait été rédigé du temps des rois, il rait pas non plus omis dé parler du souverain. Qu'on ppose rédigé sous l'influence royale, ou bien, sous

am. (I Reg.), XII, 11 ; Ps. LXXXIII (Vulg., LXXXII), 10, 12 ; 4; X, 26, etc.

l'influence sacerdotale, en esprit d'opposition au pou
du prince, dans l'une et l'autre hypothèse, le chef
l'état y aurait toujours eu sa place : dans le premier
pour faire ressortir ses droits et ses privilèges; dan
second, pour les restreindre et faire ressortir la su
riorité du sacerdoce sur l'empire. On peut défier t
les ennemis de l'authenticité du Pentateuque de fou
une explication tant soit peu plausible de l'omission
la royauté dans la législation hébraïque, si Moïse n
est pas l'auteur.

Moïse a cependant nommé le roi d'Israël, dans
Deutéronome, non pas comme existant, mais com
pouvant exister. Il suppose qu'Israël aura un jour
roi[1]. Venant de l'Égypte qui était gouvernée par un p
raon, conduisant son peuple dans la terre de Chan
où régnaient des princes nombreux, entouré par les I
méens, les Moabites, les Ammonites qui tous ava
des souverains[2], il ne lui était pas difficile de prév
même sans l'inspiration divine, que les Israélites,
traînés par l'esprit d'imitation, pourraient avoir un j
envie d'un roi. Eh bien! en a-t-il parlé comme en au
parlé un écrivain, un législateur vivant sous un g
vernement monarchique? Assurément non. Il en p
vaguement, au futur, comme d'une chose lointaine, p
que incertaine, dont on ne se préoccupe que médio
ment. Des droits royaux, pas un mot; des dev
royaux, peu de chose; de la puissance sacerdotale c

[1] Deut., XVII, 14 ; XXVIII, 36.

[2] Le texte le dit d'ailleurs formellement : « Sicut habent o
per circuitum nationes. » Deut., XVII, 14.

'e à celle du prince, rien. Autant ses prescriptions slatives sont admirables sur tout le reste, autant s sont insignifiantes, insuffisantes, pourrait-on dire, d égard[1]. Par le contenu même, elles nous reportent oisinage de l'Égypte, et nulle part le cachet mosaï- n'est plus reconnaissable. Quelle est la première re- mandation qui est faite au monarque? Celle de ne ramener Israël en Égypte. Étrange recommanda- , en vérité. A l'esprit de qui, si ce n'est à celui de se et de Moïse seul, une telle idée pouvait-elle se senter? Il pouvait y penser, lui, parce qu'il était le rateur qui avait eu tant de peine à faire sortir ses es de la terre de Gessen; parce que les douze tribus, s leurs perpétuels murmures, le menaçaient de re- ner dans la terre des pharaons[2]; mais un autre que urait-il pu imaginer que des rois, David, Salomon, ab ou Ézéchias pussent avoir jamais la tentation de oncer eux-mêmes à leur royauté en reconduisant s sujets en Égypte? Nous avons certes là, une pres- tion bien inutile, mais très précieuse pour nous, e qu'il est clair comme le jour que Moïse seul a pu ire et que personne après lui ne l'aurait inventée[3].

Pour mieux saisir les lacunes de ce passage, les comparer avec le dit Samuel, I Sam. (I Reg.), VIII, 11-17.

Num., XIV, 3, 4; Ex., XIII, 17. Cf. Num., XI, 20, etc.

M. Renan a fait de ce passage l'étonnante caricature que voici : luxe des chevaux est signalé comme un danger; si le roi s'y donnait, il serait capable, pour s'en procurer, de ramener le le en Égypte. » *Les origines de la Bible*, dans la *Revue des mondes*, 1er déc. 1886, p. 543. Le texte ne dit rien de pareil. Il

Nous pourrions étudier de même en détail toutes
autres prescriptions légales et dans toutes nous rec
naîtrions sa main, comme dans les exemples que n
venons de rapporter. Le législateur parle toujo
comme a dû parler Moïse, au milieu du désert, d
une situation, par conséquent, où ne s'est trouvé au
autre Israélite après lui, pendant toute la suite
siècles. Il n'y a rien qui n'ait pu être dit par lui et il
beaucoup de choses qui n'ont pu être dites que par
Nous avons donc le droit de conclure que la loi conte
dans le Pentateuque nous fournit une preuve de
origine mosaïque.

a tellement embarrassé M. Renan qu'il lui a fait dire un non-s
Pourquoi un roi ramènerait-il son peuple en Égypte afin de se proc
des chevaux ?

§ V.

Le souvenir de l'Égypte est encore vivant dans le Pentateuque.

)ans la partie législative du Pentateuque dont nous ions de nous occuper, comme dans les récits historiès dont nous avions parlé auparavant, il y a un trait t à fait caractéristique que nous devons maintenant ever : c'est la place qu'y occupe l'Égypte. Elle appat partout, tantôt d'une manière directe, tantôt par e d'allusion; ici, comme le souvenir d'un mauvais re, quand on pense à ce qu'on y a souffert; là, comme e terre fertile où la vie était commode, quand on la mpare à la stérilité du désert du Sinaï et aux privans qu'on y endure. Et elle est toujours présentée de e manière que le lecteur sans préjugé reconnaîtra ément que Moïse seul a pu tant penser à l'Égypte et mentionner si souvent dans ce qu'il a écrit.

La délivrance de la servitude d'Égypte est à tout mont rappelée comme un événement très important, mme un événement auquel ont été mêlés ceux à qui dresse l'écrivain [1]. Ce sont là des faits incontestables que ne pourra nier quiconque a lu le Pentateuque. Le cit nous fait suivre pas à pas toutes les péripéties du

1. Num., XXXII, 11 ; XXXIII, 1 ; Deut., IX ; XXIX, 16 ; VI, 21-22 ; VII, 18 ; XI, 2-5, etc.

grand drame de l'exode, depuis l'arrivée de la fam de Jacob dans la terre de Gessen, sous le ministère Joseph, jusqu'au passage de la mer Rouge[1]; il n décrit la naissance de Moïse, son éducation à la cour, mission divine, son retour du Sinaï en Égypte, plaies miraculeuses dont il frappe les sujets du Phar et enfin la délivrance. Puis, quand le peuple est à l'a de la tyrannie de ses anciens maîtres, dans la péninsu à chaque page, la sortie de la terre d'oppression rappelée de mille manières. Les institutions religieu et civiles font des allusions fréquentes à l'Égypte et merveilles qui s'y sont accomplies.

Le souvenir de la délivrance de la servitude est p pétué par une fête annuelle, la plus solennelle de tou celle de Pâques, dont les rites minutieux et symboliq rappellent les principales circonstances de l'exode[2]. consécration des premiers-nés au Seigneur se ratta également au miracle de la dixième plaie[3]. Une au fête, celle des Tabernacles, pendant laquelle le peu habite sept jours sous la tente, est destinée à rapp aux descendants de ceux qui ont erré dans le désert Sinaï, que Dieu « a fait habiter leurs ancêtres sou tente, quand il les tira de la terre d'Égypte[4]. »

[1] L'auteur passe seulement sous silence la période qui s'éc entre la mort de Joseph et le commencement de la persécut parce que cette période, qui a été calme et tranquille, n'a pas be d'être rappelée pour le but qu'il se propose, comme nous l'avons remarqué plus haut, p. 81-82.

[2] Ex., XII; XIII; XXIII, 15; XXXIV, 18; Deut., XVI, 1, 3, etc.

[3] Ex., XIII, 2, 15; Num., III, 13; VIII, 17.

[4] Lév., XXIII, 43.

partir de l'exode, les événements sont datés, de la ière la plus précise, en comptant les jours depuis la ie d'Égypte, comme peut le faire un chroniqueur ou rnaliste qui écrit au moment même où les faits s'ac-plissent[1]. La date de la fondation d'Hébron, ville de stine. est indiquée par celle de Tanis, ville d'Égypte; e dernière date est par conséquent supposée mieux nue par les lecteurs du Pentateuque, que celle de la où est le tombeau des patriarches[2]? Pourquoi nous orte-t-on toujours ainsi en Égypte et jamais en Chal-, d'où est sorti Abraham, si ce n'est parce que le sou-ir de la Chaldée est presque éteint, tandis que celui de ypte est toujours vivant, de même que nous pensons uemment aux désastres de 1870 et non aux désas-de l'invasion des Huns, arrivée il y a quatorze cents ?

ans leurs fréquents murmures contre Moïse, causés

Ex., XVI, 1; XIX, 1; Num., I, 1; IX, 1; XXXIII, 38. Cette précision e rencontre pas dans la Genèse, qui raconte des faits anciens. Num., XIII, 23. — Pour donner, dans la Genèse, une idée de la lité du pays de Sodome et de Gomorrhe, l'auteur ne le compare a la plaine de Saron ou de Mageddo, comme l'aurait fait un ur postérieur, mais à l'Égypte, Gen., XIII, 10, ce qui montre que ecteurs de la Genèse connaissaient l'Égypte, non la Palestine. u sujet du passage de la Genèse, XIII, 10, nous devons faire une rque importante, pour confirmer ce que nous venons de dire et t r en même temps l'antiquité et l'exactitude du premier livre a Bible. Le texte hébreu porte ici : « La plaine du Jourdain... emblable à l'Égypte, quand tu arrives à Zoar (ou Zar). » Comme e connaissait pas en Égypte de ville de ce nom, tous les inter-es et les commentateurs ont cru que ce Zoar était la Ségor de a...e du Jourdain. C'est ce que dit encore, en 1885, le *Calwer Lexicon*, p. 1032, de même que le *Handwörterbuch des Biblis-*

par les dangers qu'ils courent ou par les souffran
qu'ils endurent, les Israélites comparent toujours l
état présent à leur état en Égypte, les privations qu
subissent maintenant à l'abondance dont ils jouissai
alors. Ils regrettent le pays de leur servitude, mê
avant le passage de la mer Rouge, à Pihahiroth, où
commencent à crier : « N'y avait-il donc pas assez
tombeaux en Égypte?... Ne valait-il pas mieux ser
les Égyptiens qu'aller mourir dans le désert[1]? » A pe
ont-ils passé le golfe et senti les premières atteintes de
disette dans la solitude, qu'ils exhalent les plaintes
plus amères : « Que ne sommes-nous morts en Égyp
quand nous étions assis devant des marmites remplies
viande[2]? — Pourquoi nous as-tu fait sortir de l'Égy
pour nous faire mourir de soif, nous, nos enfants et
troupeaux[3]? » Plus tard, nouveaux murmures : « (
nous donnera de la chair à manger? Où sont mainten

chen Alterthums,' de Riehm, t. II, 1884, p. 1844, pour ne citer
les ouvrages les plus récents publiés en Allemagne. Des découve
nouvelles ne permettent cependant pas de douter que le Zoar ou
mentionné ici ne soit une localité égyptienne, preuve frapp
que l'auteur de la Genèse connaissait parfaitement l'Égypte
beaucoup mieux que la plupart de nos orientalistes et exégètes
dernes. Les textes égyptiens nous apprennent que Zoar ou Zar
une place fortifiée, située à l'entrée de l'Ouadi-Toumilat ac
(Terre de Gessen) et qu'elle était la « porte de l'Égypte, le gar
des portes de l'Égypte, le protecteur des frontières de l'Ég
contre les ennemis d'Asie. » On peut voir les preuves détaillées
J. Dümichen, *Geschichte des alten Aegyptens*, t. I de l'*Allgem
Geschichte* de W. Oncken, 3e liv., 1882, p. 257-261.

[1] Ex., XIV, 11-12.

[2] Ex., XVI, 3.

[3] Ex., XVII, 3.

poissons que nous avions pour rien en Égypte, les
ombres, les melons, les poireaux, les oignons et les
? — Oh! que nous étions bien en Égypte?... Pour-
i avons-nous quitté l'Égypte[2]? — Que ne sommes-
s donc morts en Égypte? Retournons en Égypte[3]? »
nd l'eau manque à Cadès, tout le peuple se révolte
oussant ces clameurs : « Pourquoi nous as-tu fait
ter de l'Égypte, et nous as-tu conduits dans ce dé-
aride[4]? » Mêmes lamentations, lorsqu'il faut traver-
l'Idumée pour aller dans la Terre Promise[5]. Pour
ndre à toutes ces plaintes Moïse proteste que ce
t pas lui qui a fait sortir les Hébreux d'Égypte, mais
i lui-même. La preuve en est dans les miracles
l opère en leur faveur. Le jour où le Seigneur va
envoyer pour la première fois des cailles, Moïse
dit : « Vous saurez ce soir que c'est Jéhovah qui
s a fait sortir d'Égypte[6]. » Ainsi, pour lui comme
r son peuple, l'Égypte est toujours en quelque sorte
sente. Le peuple se demande constamment s'il n'au-
pas mieux fait de ne point quitter ce pays, ques-
qui, certes, ne devait plus préoccuper Israël une
établi dans la Terre Promise, et au sujet de la-
lle personne n'avait plus besoin alors de défendre le

Num., xi, 4-5. Voir, Figure 54, des poireaux sur une table d'offrandes.
Num., xi, 18, 20.
Num., xiv, 3, 4.
Num., xx, 5.
Num., xxi, 5. Cf. aussi Deut., i, 27.
, xvi, 6; cf. xviii, 1-10; xvi, 32; xxix, 46; Num., xx, 16;
iv, 20, 32-49; vi, 21-23.

libérateur des Hébreux. L'événement l'avait justifié dans un livre écrit après lui, jamais de tels épisod n'auraient occupé une si large place.

Nous pouvons faire les mêmes réflexions au sujet la loi. Une des raisons que Dieu donne à son peuple po l'engager à observer les prescriptions qu'il lui impose Sinaï, c'est qu'il vient de le délivrer de la servitude d pharaons. Pour attester son droit à recevoir les ado tions des enfants de Jacob, il n'allègue pas d'autres m tifs que celui-ci : « Je suis Jéhovah, ton Dieu, qui t fait sortir de l'Égypte, de la maison de la servitude[1] C'est là tout le protocole du Décalogue. Plusieurs aut lois sont également imposées au peuple au nom de D qui l'a arraché au joug des pharaons[2]; il s'est ainsi a quis sur les enfants de Jacob le pouvoir du maître s ses esclaves[3]. L'exode est donc encore un fait réce car s'il avait été éloigné, ce souvenir aurait-il pu p duire sur ceux à qui on le rappelait une impression au vive? L'auteur sacré ne lui aurait-il pas rappelé du mo les autres bienfaits de Dieu envers son peuple, tels d la victoire de Gédéon et les triomphes de David, ai que le font les prophètes? Mais le Pentateuque ne n montre que la vallée du Nil et l'histoire antérieure l'exode ou contemporaine de ce grand événement.

Dans un ouvrage aussi considérable, pas un seul m qui indique que les Israélites aient jamais été maîtres

[1] Ex., xx, 2; Deut., v, 6.

[2] Lév., xi, 45; xix, 36; xxii, 32-33; xxv, 38; xxvi, 45; Num., 41; Deut., vi, 12-13; xiii, 10; xv, 15; xvi, 12; xxiv, 18, 22.

[3] Lév., xxv, 42, 55, etc.

alestine et l'aient jamais habitée depuis le départ de
b pour l'Égypte[1]; pas une seule allusion à David et
maison, qui occupent une si large place dans tous
livres postérieurs à l'avènement du fils d'Isaï au
e; aucune trace de la ville de Jérusalem et de son
le, si chers à tous les Hébreux et si souvent chantés
les psalmistes et par les prophètes. L'Égypte est tou-
s l'horizon du législateur. Il ne dit point à son peu-
: Vous ne ferez pas comme les Chaldéens vos ancê-
; les traditions chaldéennes sont maintenant oubliées;
s il leur dit : « Vous ne ferez point selon les usages
Égypte[2]. » En vérité, si les lois juives n'avaient été
ntées que plusieurs siècles après l'exode, par exem-
après la captivité, qui aurait jamais songé à leur re-
mander de ne plus suivre les usages des Égyptiens
ls ne connaissaient pas? Qui n'aurait pensé, au con-
re, à leur recommander de ne pas imiter les coutumes
Babyloniens ou des Persans chez qui ils étaient ou
aient d'être captifs?

uelques-unes des lois données au peuple de Dieu
t fondées sur le souvenir de ce qu'il a souffert sous
pharaons : « Tu ne contristeras point l'étranger, tu
l'affligeras point, car vous aussi, vous avez été

On pourrait tout au plus relever çà et là quelques gloses géographiques et archéologiques insignifiantes, fort courtes et en petit nombre, qui ont pu être ajoutées, ainsi que le reconnaissent la plupart des critiques, pour rendre le texte plus intelligible, comme dans certaines éditions de nos vieux livres on explique les noms anciens par les noms actuels. Voir plus haut, p. 6-7.

[2] Lév., XVIII, 3. Cf. la fin de ce verset et Lév., 2-5.

étrangers en Égypte [1]. » Cette considération est p
sieurs fois rappelée [2]. D'autres ordonnances sont pr
crites en opposition avec ce qui se faisait sur les bo
du Nil. C'est ainsi qu'est prohibé le mariage entre fr
et sœur, qui était commun, au moins dans la fami
royale des pharaons [3]. Aucun Israélite ne pourra deve
à perpétuité esclave de ses frères, parce que Dieu le
tous affranchis de la servitude d'Égypte [4].

Israël, s'il est fidèle à Dieu, ne souffrira pas des ma
dont les Égyptiens ont souffert [5]. Au contraire, s'il n'
serve point la loi, il sera lui-même de nouveau accal
des maux dont il avait été affligé en Égypte [6]; le S
gneur se vengera de son ingratitude en le frappant
ulcères d'Égypte [7]; enfin il le fera vendre comme escla
par les Phéniciens dans la vallée du Nil [8].

Ce souvenir perpétuel de l'Égypte que nous rema
quons dans les lois, nous l'observons partout et sous

[1] Ex., XXII, 21.

[2] Ex., XXIII, 9; Lév., XIX, 33-34; Deut., X, 19. Ce souvenir
encore plus généralisé et donné comme raison de lois divers
Deut., XIV, 18, 22. Pour comprendre comment cette loi sur
étrangers est dans le Pentateuque et comment Dieu défend de l
même l'Égyptien en tant qu'individu, Deut., XXIII, 7, il faut se r
peler que beaucoup de fugitifs non Hébreux s'étaient joints
Israélites, quand ils quittèrent l'Égypte, Ex., XII, 38; Num., XI

[3] Lév., XVIII, 3, 9; Diodore, I, 27, t. I, p. 20; Wilkinson, *Popu
account of the ancient Egyptians*, t. II, p. 224.

[4] Lév., XXV, 42, 55.

[5] Ex., XV, 26. Cf. Deut., VII, 15.

[6] Deut., XXVIII, 60; XXIX, 25

[7] Deut., XXVIII, 27.

[8] Deut., XXVIII, 68.

es les plus diverses. L'auteur du Pentateuque se cupe de l'opinion de l'Égypte. « Que penseront les tiens, dit à Dieu le libérateur d'Israël, si vous périr la multitude du peuple dans le désert comme eul homme [1] ? »

nfin pour donner aux enfants de Jacob une idée de r'est la terre de Chanaan, elle est comparée à la d'Égypte [2], parce qu'on fait connaître l'inconnu le connu. L'auteur du Pentateuque était donc fa- risé avec la vallée du Nil, comme ceux à qui il s'a- ait. Ce sont là tout autant de traits qui nous révè- a main de Moïse.

s allusions à l'Égypte que nous venons d'énumérer visibles et palpables. Il en est beaucoup d'autres pour être cachées et imperceptibles à l'œil peu tif, n'en sont ni moins importantes ni moins signi- ves [3]. Elles manifestent, comme les premières, l'in- ce immédiate de l'Égypte et nous reportent égale- au temps de l'exode.

um., XIV, 13-15. De même Ex., XXXII, 12.
eut., XI, 10. Voir plus haut, p. 105.
diquons ici en passant les allusions historiques. — Si le Pen- que avait été écrit à l'époque des prophètes, non à l'époque de , l'horizon historique devrait être le même dans ce premier ge que dans les écrits des prophètes. Or il n'en est rien. « Chez ophètes qui écrivirent pendant que la domination assyrienne ait toujours de plus en plus vers l'occident, le grand empire al est toujours présent à leurs yeux. L'Égypte, au contraire, nsidérée comme une puissance à son déclin. L'Éthiopie qui maintenant la suprématie sur l'Égypte, est reconnue comme te. Mais la place qu'occupait autrefois l'Égypte a été prise r l'Assyrie [Il n'en est pas de même dans le Pentateuque] : Égypte n'y est pas mentionnée, tandis que les prophètes

C'est d'abord dans les institutions rituelles que n pouvons saisir la trace des influences égyptiennes. législation religieuse était incontestablement aux ye de l'auteur du Pentateuque la partie la plus importa de la loi. Or, nous y retrouvons partout le souvenir ce qui se faisait dans le royaume des pharaons.

Le législateur veut établir entre la religion monothéi d'Israël et la religion polythéiste des pharaons un n de séparation infranchissable, et son dessein est visi dans plusieurs de ses ordonnances, en particulier d celles qui défendent toute représentation figurée de divinité : « Tu ne feras point de statue ni d'image choses qui sont là-haut aux cieux... Tu ne feras auc statue, aucune ressemblance d'idole, aucune im d'aucun être mâle ou femelle, l'image d'aucune b qui soit sur la terre, l'image d'aucun oiseau qui v dans le ciel, l'image d'aucun reptile qui rampe su terre, l'image d'aucun poisson qui soit dans les e sous la terre[1]. » Ce langage renferme les allusions

connaissent la Haute et la Basse Égypte. La Loi ne parle que roi ; les Prophètes supposent un état divisé en plusieurs pe monarchies, pendant les cent ans qui précèdent le rétablisse de l'unité de l'Égypte par les Saïtes. Dans la Loi, l'armée est é tienne ; dans les Prophètes et dans les derniers livres historic les Rois et les Paralipomènes, elle compte beaucoup de merce res. Dans la Loi, les Israélites, bien accueillis comme tribu, opprimés durement comme peuple ; dans les Prophètes, ils toujours traités en amis. Si l'on suppose que le Pentateuque n' écrit que pendant les luttes avec les Assyriens, comment expl cette couleur archaïque ? » R.-S. Poole, *The Date of the Pentat* dans la *Contemporary Review*, septembre 1887, p. 361.

[1] Deut., v, 8; iv, 16-19. Voir aussi Ex., xx, 2-4; Lév., xxvi,

claires et les plus évidentes à l'idolâtrie égyp-
ne[1] : au soleil qu'on adorait sous le nom de Ra, aux
aux de la terre et des eaux auxquels on rendait un
e comme le bœuf Apis et le crocodile, etc. En Égypte,
n Égypte seulement, on a représenté la divinité sous
es les formes énumérées ici, en particulier sous la
ne de reptiles.

e même que la loi mosaïque vise directement l'É-
te quand elle proscrit toute représentation divine,
même elle fait allusion à ses usages funéraires, quand
défend les offrandes des prémices des fruits aux
ts : « Tu diras en présence de Jéhovah, ton Dieu :...
n'en ai pas mangé dans mon deuil;... je n'en ai pas
né pour un mort[2]. »

ne partie des prescriptions du Pentateuque est donc
condamnation formelle de ce qui se faisait en Égypte
avait pour but d'empêcher le peuple d'imiter les
nples qu'il avait eus sous les yeux. D'autres, au con-
re, sont des emprunts faits aux Égyptiens, et nous
ntrent, comme les précédentes, quoique d'une autre
n, que les Israélites venaient de quitter la vallée du Nil.

ue nous avons dit à ce sujet dans *La Bible et les découvertes
ernes*, 5e édit., t. II, p. 507-513. Cf. Figure 52, p. 125, les re-
entations de dieux à têtes d'animaux.

[2] allusion est tout à fait expresse dans le Deut., XXIX, 16-17.
Deut., XXVI, 13-14. Ici la tournure même est égyptienne et rap-
e la formule de la confession des morts qu'on lit dans le *Livre
morts* égyptien. — Les offrandes aux morts étaient une des pra-
es principales de la religion égyptienne. Les musées d'antiquités
ennes sont pleins de monuments représentant des offrandes
morts. Voir plus loin, Figure 52.

Le rôle prépondérant attribué aux Lévites nous r
pelle en particulier la place considérable qu'occupai
Thèbes et à Memphis le sacerdoce égyptien. Moïse av
vu la société pharaonique reposant en grande partie
les prêtres, sacrificateurs et ministres du culte, acco
plissant les rites sacrés d'après des règles soigneusem
fixées par écrit[1], gardiens des lois, docteurs du peup
et jouissant en retour de beaucoup de privilèges. S
l'inspiration de Dieu, il organisa le sacerdoce israé
d'une manière analogue. Il le partagea comme en Égy
d'après un ordre hiérarchique en plusieurs class
ayant chacune ses attributions propres; il lui donna
rituel; il lui concéda divers privilèges; il déterm
pour l'exercice du culte des vêtements spéciaux,
adopta plusieurs cérémonies égyptiennes[2].

Une des plus graves difficultés que devait rencon
Moïse, en imposant à Israël une religion dégagée
toute image sensible, et en opposition formelle sur
point avec celle de l'Égypte, provenait de l'absence de
signe extérieur de culte. L'homme, qui a un corps com
une âme, éprouve le besoin d'avoir quelque objet vis
qui frappe ses sens; la multitude ne peut s'en pas
Nous en avons une preuve concluante dans l'Exo
« Le peuple, voyant que Moïse tardait à descendr
la montagne, se rassembla autour d'Aaron et lui

[1] Clément d'Alex., *Strom*, VI, 4, t. IX, col. 253; Wilkinson, *
lar Account, t. I, p. 274 et passim.

[2] Obligation de porter des vêtements de lin, Ex., XXVIII, XXX
Hérodote, II, 37; de se raser le corps, Num., VIII, 7, et Hérod.,
Plutarque, *De Iside*, édit. Parthey, p. 5.

-ve-toi, fais-nous des dieux qui marchent devant
s. » Et Aaron leur fit un veau d'or, comme ceux
n a trouvés en Égypte, et le peuple, l'adorant, s'é-
: « Voilà ton Dieu, Israël, qui t'a tiré de la terre
gypte[1]. » Avons-nous besoin de rappeler que le choix
e telle idole nous montre un peuple venant de l'É-
te, seul pays où l'on adorait un pareil dieu? Le culte
lu au bœuf Apis est connu de tous. La déesse Isis-
hor, si honorée sur les bords du Nil, était repré-
ée sous la forme d'une vache. Le dieu Horus était
elé veau :

ntok *behs* *χeb* *em* *uâr-ti*
Tu es le Veau qui s'élève des deux jambes

mas su *mut-f* *Hor-seχa*
elle qui l'a mis au monde, sa mère, la vache à lait[2].

n un temps où toutes les nations adoraient des idoles,
désir d'avoir des dieux visibles et palpables devait être
fort que jamais. Moïse, pour satisfaire à ce besoin
'homme, autant que le permettait la vérité du dogme,
na aux Israélites des signes sensibles de leur religion
ne représentaient pas le Dieu spirituel et invisible au
rd humain, mais qui étaient des marques manifes-

Ex., XXXII, 1-4, 8.
Brugsch, *Études géographiques*, dans la *Revue égyptologique*, t. I, n° 1, p. 38.

tes de sa présence au milieu d'eux : l'arche et le tabe
nacle. Or l'un et l'autre leur rappellent l'Égypte qu'
viennent de quitter. Le tabernacle, dans son ensembl
a la disposition des édifices sacrés de la vallée du N
autant que le comportent la différence des matériaux e
ployés et la nécessité d'avoir dans le désert, où l'on
en nomades, un temple portatif, au lieu d'un temple
pierre comme en Égypte. L'arche est aussi un empru
égyptien, purifié avec soin de tout alliage idolâtriqu
mais gardant l'empreinte de son origine. De même q
les premiers chrétiens n'hésitèrent pas à adopter, en
épurant et les sanctifiant, plusieurs pratiques du cu
païen, qui étaient bonnes en soi, de même Moïse, p
l'inspiration divine, tira de la religion égyptienne qu
ques pratiques qu'il adapta au culte du Seigneur et d
il se servit avantageusement en faveur de son peup
Celui-ci, étant familiarisé avec quelques-uns de ces us
ges, devait les accepter avec plus de facilité, comme
avait fait de l'organisation sacerdotale. Nous ne devo
pas oublier que la mission du nouveau législateur ét
d'inculquer par tous les moyens aux enfants de Jacob q
Jéhovah est le vrai Dieu et qu'il est bien supérieur à to
les faux dieux, plus honoré qu'eux et plus magnifiqu
ment, parce qu'il est seul digne de l'être.

Une des pratiques particulières de la religion égy
tienne consistait à placer dans chaque temple une *bari*
barque sainte, consacrée au dieu qu'on y adorait.
usage se rattachait à un ensemble de conceptions myth
logiques, rappelant tout à la fois les habitudes des Égy
tiens voguant sur les eaux du Nil, leur fleuve nourrici

leurs croyances relatives à la vie d'outre-tombe. Dans *bari* était placée une petite chapelle ou *naos,* et dans naos on enfermait des statues des dieux, des animaux rés ou des emblèmes religieux. Le tout, barque et apelle, était richement orné de peintures mythologi-es et d'inscriptions hiéroglyphiques. Quand on célé-ait les grandes solennités religieuses, on portait avec mpe la *bari* et le naos, dans ces processions majes-euses dont les monuments nous permettent encore admirer la magnificence[1].

Ces panégyries sacrées devaient avoir frappé l'imagi-tion des Hébreux; aussi est-ce à ces usages que Moïse t des emprunts discrets, en écartant avec soin tout ce i n'est pas conforme à la sainteté du culte du vrai eu. Il y avait, parmi les Israélites, de bons ouvriers i s'étaient formés sous les meilleurs maîtres égyptiens. s plus distingués d'entre eux étaient Béséléel et Ooliab, premier particulièrement habile à travailler les métaux, pierre et le bois; le second, à exécuter les œuvres de ivure et de broderie[2]. Moïse fit construire par Béséléel l'arche d'alliance[3], c'est-à-dire un coffre rappelant *naos* égyptien, mais purifié et sanctifié. Elle était de is d'acacia[4], commun dans la péninsule de Sinaï. Moïse

[1] Voir Figure 49. Grand temple d'Abousimbel, mur méridional, 19e dynastie. Lepsius, *Denkmäler,* Abth. III, t. VII, Blatt 189.

[2] Ex., XXXI, 2-6; XXXV, 30-35; XXXVIII, 22-23.

[3] Ex., XXXVII, 1.

[4] Non de cèdre, comme l'aurait supposé immanquablement un rédacteur postérieur, qui aurait inventé ou simplement embelli le récits.

y déposa les tables de la loi, de même qu'on déposa des objets sacrés dans les chapelles égyptiennes. Sur l propitiatoire ou couvercle de l'arche, il fit représente deux chérubins, dont la posture ressemble à celle de divinités ailées, figurées sur divers *naos* de la vallée d Nil[1].

Ce n'est pas seulement l'arche qui nous montre qu le législateur des Hébreux était familiarisé avec les usa ges religieux de l'Égypte, ce sont aussi les ornement du grand prêtre[2] et certains rites des sacrifices. Le ra tional que portait Aaron n'était que le pectoral égyp tien, avec les modifications exigées par la religion israé lite[3]. Sur la poitrine de certains personnages égyptien on voit le pectoral, correspondant par sa position

[1] Voir le *naos* de la Figure 49. Cf. J. Knabenbauer, *Der Pent teuch*, dans les *Stimmen aus Maria-Laach*, 1873, t. IV, p. 216.

[2] M. Renan qui, à la suite des rationalistes d'Allemagne, suppo que ce n'est pas Moïse qui a fait la description des habits sacerd taux, est néanmoins obligé de faire l'aveu suivant : « Tout ce suppose un art du tapissier et du décorateur poussé assez loin. L influences égyptienne, assyrienne, tyrienne, s'y croisent ; *les do nées égyptiennes cependant l'emportent.* » *Les origines de la Bibl* dans la *Revue des deux mondes*, 15 déc. 1886, p. 807. Comment l *données égyptiennes* auraient-elles pu l'*emporter*, si ces ornemen n'avaient pas été exécutés immédiatement après l'exode, par d ouvriers qui avaient été formés en Égypte?

[3] Ex., XXVIII, 15-30; XXXIX, 8-19. Le Musée du Louvre (Sa historique, vitrine H, n° 421) possède un magnifique pectoral provient des fouilles du Sérapéum, faites par M. Mariette. Il 0m,12 de hauteur et 0m,14 de largeur. Il est en or, incrusté de pâ de verre. Sa forme est celle d'un *naos* ou chapelle, dans laque sont juxtaposés un vautour et un urœus. Au-dessus d'eux plane, la face antérieure, un épervier à la tête de bélier, aux ailes éployé qui tient dans ses serres le sceau, emblème d'éternité. Au-dessus

50. — Osiris, juge des morts, portant le pectoral suspendu à son cou.

sa forme au rational du grand prêtre juif. Au milieu
t ornement, on remarque parfois les symboles de la
re et de la vérité[1], c'est-à-dire l'image de Ra, dieu
lumière, et de Ma, déesse de
rité; ils étaient placés sur la
ine, comme l'*urim* devait être
é sur le cœur d'Aaron[2]. Une vi-
te du célèbre papyrus de Tu-
contenant le *livre des Morts,*
s représente le dieu Osiris, juge
âmes, portant suspendu à son

51. — Pectoral représentant le dieu Ra et la déesse Ma.

le pectoral, que nous pourrions bien appeler ici
me dans l'Exode « *le rational du jugement*[3]. »
'urim et le *thummim,* malgré des différences essen-

rvier, sous la frise du naos, est gravé le cartouche prénom de
sès II. En bas, à droite et à gauche, est ce qu'on appelle un
ou *tat,* insigne habituel du dieu Ptah et représentant probable-
t un autel. — Il y a d'autres pectoraux dans la même vitrine,
24, 525.

Voir la Figure 51, d'après Wilkinson, *Manners and Customs,*
Birch, t. III, p. 183. Il est curieux que le nom de Ra et celui de
(T-ma avec l'article féminin) aient une certaine ressemblance
on avec Urim et Thummim. Cf. Diodore, I, 48; Plutarque, *De*
., p. 3.

Fx., XXVIII, 30.

Fx., XXVIII, 30. Voir Figure 50. R. Lepsius, *Das Todtenbuch*
Aegypter, in-f°, Leipzig, 1842, c. 125, pl. L. — On peut voir
sée égyptien du Louvre, salle du rez-de-chaussée, la statue de
aneit, fils du prophète Sebeksé, A 93, portant aussi un pectoral.
vu en Égypte de nombreuses statues antiques portant le pecto-
Les deux statues colossales de Ramsès II, entre autres, qu'on
à l'endroit où fut jadis Memphis, portent le pectoral. Cf. aussi
ie, *Monuments divers recueillis en Égypte et en Nubie,* in-f°,
s, 1872, pl. 24, 74, 92.

tielles[1], ont donc une analogie frappante avec cet
jet précieux. L'absence complète de renseignements
l'*urim* et le *thummim* dans le texte sacré est une pre
que les Israélites sortant de l'Égypte savaient ce
fallait entendre par là, sans qu'on eût besoin de
donner aucune explication particulière.

Enfin certains rites mosaïques rappellent égalen
les coutumes égyptiennes, par exemple, le parfum
cré[2], le sacrifice des colombes, tel qu'il est prescrit
le Lévitique[3] et le sacrifice des oiseaux, tel qu'il
pratiqué sur les bords du Nil. Jusqu'à ces dernières
nées, le cérémonial du sacrifice des colombes n'avait
bien compris par aucun commentateur du Lévitiq
les monuments égyptiens seuls ont permis d'en s
exactement le sens. On peut dire que le texte hébreu
la description des scènes d'offrande de cette espèc
gurées en Égypte et que ces scènes sont à leur tour
lustration du texte hébreu. Pour des raisons symb
ques, et aussi à cause de l'abondance de ces oiseau
Palestine, le législateur d'Israël ne permet d'offr
Dieu que des colombes et des tourterelles, tandis
sur les autels égyptiens, on ne trouve le plus sou
que des oiseaux aquatiques, si nombreux dans la
lée du Nil ; mais à part cette différence dans le choix
victimes, les rites du sacrifice sont les mêmes. L'im
lation se fait d'une manière semblable : le prêtre j

[1] Ex., XXVIII, 30 ; Lév., VIII, 8 ; Num., XXVII, 21 (hébreu); I
XXXIII, 8 (hébreu).
[2] Ex., XXX, 23-38.
[3] Lév., I, 14-17.

ime le prêtre égyptien, immole l'oiseau sans couteau, en rompant avec son ongle une veine du cou, soit pliant vivement dans sa main la tête de la victime. is la Figure 52[1], au registre supérieur, nous voyons personnage qui, de la main droite, tient l'extrémité cou de l'oiseau et lui donne la mort, tandis que de main gauche il retient les ailes qui semblent faire ef- pour se dégager; sur d'autres monuments, on voit ré le volatile expirant et tombant aux pieds du sacri- teur[2]. Avant de l'offrir en sacrifice sur l'autel même, taines préparations restent à faire. « Le prêtre, dit Lévitique[3], retirera les entrailles et ce qu'elles con- nent, il les déposera à côté de l'autel, vers l'orient; endra l'oiseau entre les ailes, mais il ne le divisera . » Par ces derniers mots, l'auteur sacré explique nment il faut s'y prendre pour retirer les entrailles; doit ouvrir l'oiseau, mais non le partager et le décou- . Nous le voyons, en effet, entier sur l'autel de notre

[1] La Figure 52 reproduit le bas-relief de la stèle C 167 (Musée ptien du Louvre, salle du rez-de-chaussée), laquelle, croyons- s, n'avait encore jamais été publiée. Cette belle stèle est datée l'an XXV d'un roi dont le nom a disparu, mais qui, à en juger le style du monument, devait appartenir à la XII^e^ dynastie. nscription nous apprend que c'est la stèle d'Antef, noble chef rgé de l'approvisionnement de la table des grands dignitaires, l'alimentation aux jours des panégyries et de la distribution des s. Sa mère s'appelait Amense-t et ses deux épouses Hathor-set leri. Ces deux dernières sont représentées sur le bas-relief avec enfants d'Antef.

[2] Voir Lepsius, *Denkmäler*, Abth. II, t. III, pl. 46 et passim dans même volume; Wilkinson, *Manners and Customs of the ancient yptians*, édit. Birch, t. I, p. 364.

[3] Lév., I, 16-17.

Figure 52. Une scène reproduite par Wilkinson[1] n montre comment on faisait l'opération dont parle Moï Un personnage assis ouvre avec un instrument tranch la poitrine d'une oie, entre les ailes, pour en retirer entrailles. Dans la Figure 52, au registre inférieur, n pouvons remarquer la fente ou l'ouverture faite dans poitrine de l'oiseau conservé entier, la tête non coup et offert en cet état sur l'autel égyptien, comme il vait l'être sur l'autel du vrai Dieu[2]. Le parallélisme donc complet entre le rite du sacrifice des oiseaux d la vallée du Nil et dans le code lévitique, et sur ce poi comme en tant d'autres, nous pouvons dire avec le Kircher : les Hébreux sont des égyptisants, *Hebra ægyptizantes*[3].

Que n'aurions-nous pas encore à dire sur ce suj par exemple sur l'énumération des offrandes des Isra

[1] *Manners and Customs of the ancient Egyptians*, édit. Birch, fig. 99 (9), p. 290.

[2] Lév., I, 15-17. Voir V. Ancessi, *L'Égypte et Moïse*, in-8°, Pa 1875, p. 113-134.

[3] M. Mariette, ayant constaté dans ses fouilles du Sérapéum les Égyptiens mettaient dans des vases l'eau consacrée par la p sence des cendres ou des ossements provenant des victimes imm lées, en a tiré cette conclusion qui, si elle n'est pas prouvée, mé au moins d'être mentionnée : « Le sacrifice de la *vache rousse* évidemment une pratique empruntée par Moïse aux usages religi de l'Égypte » (Num., XIX). *Le Sérapéum de Memphis*, t. I, 18 p. 137. Cf. W. Smith, *The book of Moses*, 1868, t. I, p. 296. V *ibid.*, p. 297, et le *Conte de Satni-Khamoïs*, dans G. Maspero, *contes populaires de l'Égypte ancienne*, in-12, 1882, p. 63, sur preuve des eaux amères, Num., V, 11-31. Pour le bouc émissaire, Hérodote, II, 39.

[1], qui rappelle celles de Thotmès III et de Ramsès III ervées dans les monuments[2]; sur la description des ts sacrés que nous lisons dans le Pentateuque et trahit la main d'un homme habitué en Égypte à ap- ier les œuvres d'art en tout genre, surtout en orfè- ie et en ameublements, sachant en analyser les ndres détails et en remettant la description écrite aux riers chargés de les exécuter, comme aurait pu le un grand officier de la cour des pharaons[3]? Mais ut nous borner. Quoique nous ne puissions que l'in- ier ici, il est certain que l'auteur du Pentateuque naissait les mœurs de l'Égypte, ses usages, ses cou- es, d'une manière si parfaite que seul un contempo- de l'exode a pu l'écrire[4]; le peu que nous avons dit t pour établir notre thèse et jamais la critique né-

Num., VII.

Records of the past, t. II, p. 54; t. VI, p. 26 et suiv.; t. VIII, et suiv.

Une des objections les plus souvent répétées à ce sujet, c'est on ne pouvait exécuter de tels ouvrages dans le désert. Nous s démontré, dans nos *Mélanges bibliques*, 2e édit., p. 257 et ntes, que les Égyptiens, à l'époque même de Moïse, exploi- t les mines du Sinaï, et qu'il y avait dans le désert tout ce qui nécessaire pour travailler les métaux. Nous en reparlerons plus

Nous avons prouvé en détail, dans les deux premiers volumes *la Bible et les découvertes modernes*, que l'auteur du Pentateuque naissait l'Égypte comme pouvait la connaître seul un écrivain y avait habité du temps de l'exode. Nous n'y reviendrons pas nous bornant à constater que les incrédules eux-mêmes sont rés d'admettre que le rédacteur du Pentateuque avait de l'É- e une connaissance très exacte. Voir Ed. Meyer, *Der Stamm* dans la *Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft*, , p. 12.

gative n'y pourra opposer d'argument décisif[1]. L'e
men intrinsèque du Pentateuque, confirmant la tradit
antique, montre bien que cette grande œuvre est re
lement de la main du législateur d'Israël ou du moin
été écrite de son temps. Le souvenir de l'oppression
trop présent à l'auteur, qui le rappelle sans cesse, p
qu'il n'ait pas eu à en souffrir lui-même. L'Égypte ti
une trop large place dans ses préoccupations et i
connaît trop exactement pour qu'il n'y ait point vécu

[1] Pour abréger, nous n'avons pas traité à part, comme le
communément les rationalistes, la question du Deutéronome, i
on a pu remarquer que les arguments apportés dans le cours de c
étude sont tirés de ce livre aussi bien que de l'Exode, du Lévit
et des Nombres. Notons de plus ici que le Deutéronome contien
discours d'un vieillard qui aime à revenir sur le passé. Moïse p
à son peuple comme Jacob l'avait déjà fait à ses enfants, con
Josué devait le faire plus tard aux douze tribus. Voir Gen., xl
Jos., xxiii, xxiv. Cf. I (III) Reg., ii, 1-9, etc. Il résume la
parce qu'il s'adresse à une génération nouvelle, Num., xxvi, 63
C'est toujours le même esprit, le même fonds d'idées, la même
nière de les présenter, le même langage que dans les autres li
du Pentateuque ; les miracles divins accomplis en faveur d'Isr
la fidélité du Seigneur à tenir ses promesses (Deut., vii, 8), la
connaissance que les enfants de Jacob doivent avoir envers lui
souvenir de l'Égypte est également présent à sa mémoire et
rappelle sans cesse (Deut., i, 27; iv, et dans la plupart des
pitres). En un mot, c'est bien Moïse qui parle, mais Moïse ava
en âge et devenu, si l'on peut employer cette expression, un
verbeux, *laudator temporis acti*. Il revient d'autant plus volon
sur les événements de la sortie d'Égypte, que près de quarante
s'étant déjà écoulés, beaucoup de ceux à qui il parle n'en ont
été témoins oculaires (Deut., xi, 2). Le ton du vieillard s'est at
dri (Deut., i, 11, 31, etc.). Quant à la prétendue composition
Deutéronome sous le grand prêtre Helcias, nous répondrons
objections tirées par les rationalistes du récit du IV^e^ livre des
sur ce sujet en étudiant plus loin le récit lui-même.

le trop afin qu'Israël aille conquérir la Terre Promise, qu'il soit possible de supposer que ce pays est déjà par Israël au moment de la rédaction du Pentateu- L'auteur est dans le désert, vivant dans un camp, la tente; Chanaan est devant lui, l'Égypte derrière Cet accord frappant des caractères intrinsèques de rage avec la tradition séculaire sur son origine mo- ie est péremptoire. Comment pourrait-il correspon- si bien avec ce qu'a dû faire Moïse, si son origine it pas mosaïque? Comment le cadre et le tableau iendraient-ils si parfaitement au temps de l'exode, xclusion de toute autre époque, s'ils ne sont pas du s de l'exode? Comment l'auteur connaîtrait-il si l'Égypte, s'il n'a pas vécu en Égypte? Comment it-il si bien décrit le Sinaï, s'il n'avait pas été au Si- ? Comment aurait-il, en un mot, si exactement

'auteur du Pentateuque connaissait la péninsule du Sinaï d'une ère si parfaite que les explorateurs anglais qui ont étudié ifiquement ce pays en 1868 et en 1869 en ont été ravis d'ad- ion. Nous avons démontré l'exactitude des descriptions du Si- ar Moïse dans *La Bible et les découvertes modernes*, 5e édit., p. 433-575. Relevons ici seulement un trait, signalé par l'un efs de l'expédition anglaise, M. C. Wilson. Dans les Nombres, 1. 10, au moment où le lecteur croit les Israélites déjà éloi- depuis longtemps de la mer Rouge, le texte mentionne tout coup une station sur le bord de cette mer. « Seul, dit M. Wil- n écrivain familiarisé comme Moïse avec la topographie du pouvait conduire de nouveau les Israélites sur les bords de r Rouge, par une série de marches qui demandent tant de dé- et semblent faire passer par des endroits infranchissables, et pendant sont absolument nécessaires à cause des montagnes inuosités des ouadis. » *Stimmen aus Maria-Laach*, 1873, p. 214.

ressemblé à Moïse, s'il n'avait été Moïse lui-mêm

Contre cette conclusion, les rationalistes prétend cependant avoir des objections fort graves et même, surent-ils, irréfutables. Il nous faut maintenant exar ner ces objections et en discuter la valeur.

CHAPITRE II.

SOLUTION DES OBJECTIONS CONTRE L'AUTHENTICITÉ DU PENTATEUQUE.

---

es arguments allégués par les rationalistes contre henticité du Pentateuque se ramènent à deux chefs : ns sont philologiques et reposent sur la pluralité des uments que la critique y démêle[1]; les autres sont his- ques et fondés sur les marques certaines d'une épo- postérieure à Moïse qu'on y découvre, affirme-t-on, appuyant sur des considérations diverses, et en iculier sur l'absence d'allusions à la Loi pendant ieurs siècles[2]. Examinons successivement quelle est aleur de cette double espèce d'arguments. Nous se- obligés de négliger une partie des objections de il, soit parce qu'elles n'en valent pas la peine et se lvent d'elles-mêmes, soit parce qu'elles se contre-

[1] our établir la pluralité de ces documents, on allègue, entre s raisons, les répétitions qu'on remarque dans tout le Penta- e et en particulier dans la Genèse. Nous expliquerons plus loin es-unes de ces répétitions; une partie a été déjà expliquée le chapitre précédent.

[2] ur ces petites gloses de date postérieure par lesquelles on ou prouver la non-authenticité du Pentateuque, voir plus haut, .

disent très visiblement les unes les autres. Si les inc
dules s'accordent à nier l'origine mosaïque du Pen
teuque, ce qui est comme le *postulatum* du systè
rationaliste, sur tout le reste ils sont en désaccord et
suivent, comme on l'a dit, toutes les directions de la r
des vents[1]. Il est donc impossible de tout signaler et
tout réfuter; il faut se borner au principal.

La raison première sur laquelle on s'appuie pour s
tenir que la Genèse et les livres suivants ont été r
gés à l'aide d'écrits divers, à une époque postérieur
l'exode, est philologique et littéraire; elle est tirée d
manière différente dont Dieu est désigné dans l'histo
primitive et dans l'histoire des patriarches. Il nous f
donc étudier tout d'abord ce problème et en chercher
solution.

[1] J. Knabenbauer, *Der Pentateuch*, dans les *Stimmen aus Ma
Laach*, 1873, t. IV, p. 358.

ARTICLE Ier.

OBJECTIONS PHILOLOGIQUES CONTRE L'AUTHENTICITÉ DU PENTATEUQUE.

I.

plication de l'emploi des noms divins dans la Genèse.

ieu est appelé systématiquement dans le Penta- que tantôt Élohim et tantôt Jéhovah. L'emploi alter- f de ce double nom dans les diverses parties de la èse et dans les six premiers chapitres de l'Exode, un fait incontestable[1]. Or ce fait est tellement sin- er qu'on ne peut l'attribuer au hasard. A partir de ode, VI, 7, ce phénomène cesse et le nom de Jého- , dont la signification a été expliquée à Moïse, est que uniquement employé. Mais quelle est la raison a pu déterminer le rédacteur de la première partie Pentateuque à nommer Dieu tantôt d'une façon et ôt d'une autre?

a critique négative rend compte de cette singularité étendant que les passages où le nom de Dieu est rent sont d'auteurs différents. Ceux où on lit le nom ohim sont d'un écrivain qu'on peut appeler pour ce

[1] Voir t. II, p. 480-482.

motif *Élohiste;* ceux où on lit le nom de Yahvéh ou Jéhovah sont en général d'un écrivain qu'on peut distinguer par le nom de *Jéhoviste*[1].

D'autres critiques rendent raison de l'emploi diverses des noms de Dieu de la manière suivante : Dieu est appelé Élohim quand il est considéré comme le créateur du monde ou comme le maître de tous les hommes ; au contraire, il est appelé Jéhovah quand il s'agit spécialement de ses rapports avec le peuple élu, avec la raĉe de Jacob.

Que faut-il penser de ces deux explications ? La dernière, applicable dans certains cas, ne l'est pas dans plusieurs autres. Elle est donc insuffisante[3]. Devon

[1] Voir t. II, p. 589 et suiv.

[2] « *Elohim* ist der Gott, welcher die Natur schafft, dass sie ist und sie erhält, dass sie besteht; *El Schaddaj* der Gott, welcher die Natur zwingt, dass sie thut was wider sie selbst ist und sie bewältigt, dass sie sich der Gnade beugt und dient ; *Jahve* der Gott, welcher inmitten der Natur die Gnade durchsetzt und zuletzt an die Stelle der Natur eine neue Schöpfung der Gnade setzt... Darum wird der Bund mit Noah und den Noachiden in dem Gottesnamen Elohim geschlossen, denn dieser Bund ist seinem Wesen nach Erneuerung und Gewährleistung der durch die Fluth durchbrochenen schöpferischen Ordnung ; dagegen wird der Bund mit dem Patriarchen in dem Gottesnamen El Schaddaj geschlossen, denn er ist seinem Wesen nach Niederwältigung der verderbten und vergänglichen Natur und Grundlegung des Wunderwerkes der Gnade ; und der Bund mit Israel in dem Gottesnamen Jahve, denn er ist sein Wesen nach Vollendung dieses Wunderwerkes der Gnade und Fortführung desselben auf den Gipfel seiner Vollendung. » Fr. Delitzsch, *Genesis*, 2e éd., t. I, p. 372.

[3] Elle a été soutenue par Hengstenberg, Keil, Hävernick, Drechsler, Kurtz. Ces deux derniers l'ont depuis abandonnée. M. Fr. Delitzsch reconnaît qu'elle n'est pas complètement satisfaisante. Voir G. Vos, *The Mosaic Origin of the Pentateuchal Codes*, in-8, Londres, 1886, p. 17-18.

s alors accepter la première? — Pour résoudre la stion, il est à propos de rappeler les faits suivants : lohim est le nom commun de Dieu; il s'applique aux x dieux comme au vrai Dieu, quoique l'Ancien Testa- nt désigne souvent par là le vrai Dieu, comme étant eul qui ait droit à ce nom. 2° Jéhovah est le nom pre du vrai Dieu. Comme le polythéisme, du temps Moïse, était universel, la race d'Israël seule exceptée, qu'il y avait par conséquent beaucoup de dieux ou lohim, il était nécessaire de les distinguer les uns des res par un nom propre, de même que l'on ne peut pas eler tous les hommes « homme. » mais que l'on est gé, pour ne pas les confondre entre eux, de leur ner un nom propre et même des prénoms. Le faux u phénicien s'appelait Baal; les dieux de l'Égypte ppelaient Ra, Ammon, Osiris, etc.; le vrai Dieu s'ap- ait Jéhovah.

Pour que Moïse allât, au nom de son Dieu, demander Pharaon de laisser sortir les enfants d'Israël de l'É- pte, il fallait que Dieu eût un nom propre. Dieu pour le c'était Ra, Osiris ou Isis. Il ne connaissait pas de inité portant le nom de Dieu tout court; il n'aurait ıc pas compris Moïse lui parlant au nom de Dieu, en ieral, ou il l'aurait mal compris; il n'aurait pu croire son dieu Ra demandait la délivrance d'Israël, et si ïse lui avait expliqué que Ra n'était pas un dieu et le Dieu adoré par les Israélites était le seul vrai u, il eût blessé le pharaon dans ses sentiments reli- . et perdu ainsi la cause qu'il voulait gagner. Sans , quand Moïse lui parle de Jéhovah, le monarque

répond qu'il ne connaît pas Jéhovah[1], mais il veut dire par là qu'il ne l'adore point et le Seigneur se charge lui-même de lui manifester sa puissance et de lui imposer sa volonté. Le pharaon, avec les idées courantes d'alors, ne peut trouver d'ailleurs étonnant que les Hébreux aient un dieu portant un nom particulier comme celui de tous les autres peuples, et il ne conçoit aucun doute sur la réalité de son caractère divin, mais seulement sur l'étendue de son pouvoir.

Cela posé, le nom propre de Dieu étant Jéhovah et celui d'Élohim lui appartenant aussi de droit, il est clair qu'il était permis aux Israélites d'employer indifféremment le premier ou le second. Cependant il y avait des cas où ils pouvaient juger préférable de se servir de l'un plutôt que de l'autre, comme il y en avait où ils les employaient indistinctement, ainsi que nous le faisons pour Dieu et le Seigneur, Jésus et Jésus-Christ, le Christ, Notre-Seigneur, etc. Moïse a-t-il employé sans motif, dans la Genèse, tantôt le nom d'Élohim, tantôt celui de Jéhovah, ou bien a-t-il eu une raison de s'en servir alternativement? Comme l'usage des noms divins est manifestement systématique, il n'est pas douteux que l'auteur du Pentateuque ne se soit guidé d'après une règle qu'il faut chercher à découvrir dans ses écrits[2].

[1] Ex., v, 2.

[2] La preuve que, si les Hébreux employaient parfois indifféremment le nom d'Élohim et celui de Jéhovah, ils ne le faisaient pas toujours sans raison, se trouve dans divers endroits de la Bible, comme par exemple, dans les Ps. XIII (XIV) et LII (LIII) qui ne diffèrent l'un de l'autre dans le texte hébreu que par le nom divin. Il

Or que remarquons-nous dans la Genèse? Que l'auteur y raconte des événements antérieurs à son époque et qu'il ne peut avoir connus par conséquent qu'à l'aide d'une révélation divine ou par tradition. De tout temps, on a admis que c'était par ce dernier moyen que Moïse avait connu au moins la plupart des faits qu'il racontait. On ignorait seulement si c'était par la tradition orale ou par des témoignages écrits. Aujourd'hui, depuis les découvertes assyriologiques, on peut affirmer que Moïse a pu aisément avoir entre les mains des sources écrites, puisque nous savons d'une manière positive que les récits cunéiformes de la création, du déluge, etc., existaient par écrit dans la Chaldée avant qu'Abraham émigrât d'Ur Kasdim en Palestine[1]. Un des coryphées du rationalisme, M. Ed. Reuss, s'est moqué de ces mémoires conservés dans la famille de Jacob : « Nous sommes autorisés, dit-il, à passer à l'ordre du jour sur cette naïve conception d'une bibliothèque patriarcale[2]. » S'il lui est permis de plaisanter sur la bibliothèque d'Abraham, que nous ne pouvons plus montrer, il ne lui est pas permis du moins d'ignorer que les bibliothèques chaldéennes et assyriennes ne sont pas une « conception naïve, » qu'elles existent encore en partie et qu'on peut en voir une tout entière au British Museum à Londres. Or, dans ces bi-

n'est pas d'ailleurs aisé de donner la raison du changement du nom de Dieu dans la double recension de ce psaume. Cf. *Manuel biblique*, 7e édit., t. II, n° 651, p. 241.

[1] Voir *La Bible et les découvertes modernes*, 5e édit., t. I, p. 198, 255.

[2] Ed. Reuss, *L'histoire sainte et la loi*, t. I, p. 91.

bliothèques, on trouve des récits qui ont de grandes ressemblances avec ceux des premiers chapitres de la Genèse. Quant aux faits contenus dans les quarante derniers chapitres de ce livre, il n'est nullement invraisemblable que la mémoire en eût été conservée par écrit. Les usages de la Chaldée comme ceux de l'Égypte, où voyagea Abraham, permettent de croire que la famille patriarcale fit usage de l'écriture, selon la coutume de ces deux pays. Toutes ces circonstances, de même que l'étude critique de la Genèse, rendent donc vraisemblable l'opinion que Moïse a eu à sa disposition d'anciens documents et rien ne s'oppose à ce qu'il en ait fait usage pour la rédaction de la Genèse. « Il n'est pas contraire à l'inspiration divine du Pentateuque, dit Mgr Meignan, de supposer que Moïse a utilisé les monuments écrits qu'il a eus sous les yeux. C'est Dieu qui inspirait à son serviteur de se servir de ces documents[1].

Mais si Moïse s'est servi de sources écrites, le plan si régulier et si bien tracé de la Genèse prouve qu'il n'a pas fait une simple compilation; son œuvre n'est pas une œuvre de marqueterie, c'est un écrit qu'il a composé avec ordre, dans un but déterminé, avec les moyens qu'il avait à sa disposition, comme le fait un historien qui recourt aux sources, les contrôle, les analyse ou les reproduit en partie, selon qu'il le juge à propos, et ré-

[1] Meignan, *Prophéties messianiques*, Paris, 1856, p. 126. Ubaldi dit également : « Hypothesis quod Moyses, in Pentateuchi compositione antiquiora quædam documenta verbotenus exscripserit ac libro præsertim Geneseos inseruerit, critice inspecta rejicienda videtur, quamvis *per se* cum Pentateuchi authentia conciliari possit. » *Introductio in Sacram Scripturam*, t. I, p. 508.

lige avec leurs secours une œuvre personnelle et indépendante.

Voilà donc un premier fait que nous pouvons considérer comme acquis : l'auteur de la Genèse a eu des documents entre ses mains. Pouvons-nous aller plus loin et découvrir quels étaient ces documents? Pouvons-nous savoir quelles sources écrites Moïse a eues à sa disposition? Avait-il deux documents racontant les mêmes faits et dans lesquels Dieu était appelé de noms divers? Dans ce cas, a-t-il conservé les noms divins qu'il lisait dans les originaux? Ou bien n'a-t-il eu qu'un seul document et ce document unique contenait-il déjà la distinction des noms divins? Est-ce au contraire Moïse qui, pour des raisons qu'on peut soupçonner en partie, mais qu'on ne peut pas toujours deviner, a appelé Dieu tantôt Élohim, tantôt Jéhovah? — Il faut l'avouer, nous n'en savons rien, et nous ne pouvons trancher cette question. Quand la critique n'a pas les moyens nécessaires pour résoudre un problème, elle doit reconnaître loyalement son impuissance. Les rationalistes allemands qui proposent leurs systèmes contradictoires avec tant d'assurance n'en savent pas plus que nous. Toutes les hypothèses que nous venons d'émettre sont également possibles, mais elles s'excluent réciproquement; cependant une seule d'entre elles pourrait être vraie; or l'une n'est pas plus démontrée ni démontrable que l'autre; voilà la vérité. On ne prouve pas une hypothèse en l'affirmant. Les savants d'Allemagne ne font guère pourtant qu'affirmer leur système hypothétique [1].

[1] Il ne faut pas se lasser de le répéter, la science qui se proclame

Quoi qu'il en soit d'ailleurs, il suffit de montrer que dans aucun cas, il ne résulte de ces diverses suppositions que Moïse n'a pu écrire le Pentateuque[1]. Eh bien c'est ce qu'il est facile d'établir. Que le législateur des Hébreux ait trouvé déjà existants le document élohiste et le document jéhoviste, ou seulement l'un d'entre eux

indépendante est loin d'être aussi affranchie qu'elle le prétend et peut-être qu'elle se l'imagine. Elle est esclave de ses théories négatives et de son incrédulité relativement au miracle. Ce n'est point parce que les faits historiques l'ont amenée à établir sa thèse qu'elle la soutient ; bien loin de là, elle pose sa thèse en principe et c'est seulement après coup qu'elle se met en quête d'arguments pour la démontrer. Elle ne prend même pas la peine de réfuter les raisons de ses adversaires, elle ne les étudie même pas. Le procès est jugé avant que la cause ait été entendue. Elle a donc beau dire, elle n'est pas impartiale, elle n'est pas équitable. Qu'elle l'avoue ou qu'elle le nie, il est un fait certain et irrécusable, c'est qu'elle est de parti pris et veut enlever à Moïse la composition du Pentateuque. Tout est là pour elle.

[1] L. H. Green le remarque avec raison dans son Introduction à G. Vos, *The Mosaic Origin of the Pentateuchal Codes*, in-12, Londres, 1886, p. III-IV : « The divisibility of Genesis, or, as the critics phrase it, the literary analysis of that book, does not in the slightest degree affect the question of the Mosaic authorship of the Pentateuch, or of the laws which the Pentateuch contains. And unless it be pressed to the extent of finding mutually inconsistent narratives in Genesis, and thus impugning the truth of the record and the trustworthiness of the history, the hypothesis is one of purely literary interest, and of no theological consequence. It is only the endeavour to carry the divisive hypothesis through the subsequent books of the Pentateuch, that imperils the ascription of the legislation to Moses, as well as of the volume in which the legislation is found. If Chronicles and Kings could be compiled from antecedent authentic records without prejudice to their canonicity, the same is obviously true of Genesis, the latest limit of whose history is almost three centuries prior to the birth of Moses. »

a pu également composer la Genèse, puisque tous les passages où l'emploi du nom de Jéhovah et d'Élohim est systématique racontent des faits antérieurs à la sortie d'Égypte[1].

Quant à l'usage qu'a fait Moïse des sources écrites conservées par les Hébreux, nous croirions volontiers qu'il en a conservé une partie, en l'encadrant dans son récit, et que cette partie était ce qu'on nomme l'écrit élohiste. Dans ce qu'il écrivait lui-même, il employait sans doute de préférence le nom de Jéhovah, parce que Dieu le lui avait révélé ou plutôt expliqué dans la vision du buisson ardent. De là vient que dans l'Exode et les livres suivants du Pentateuque, c'est ce nom qui est presque exclusivement employé. Dans la Genèse, le nom d'Élohim est resté dans les passages que la tradition avait conservés et où Moïse ne voulut point, par respect pour l'antiquité, introduire un changement radical. Dieu étant appelé du double nom d'Élohim et de Jéhovah, il n'y avait aucun motif de supprimer le nom d'Élohim,

[1] Cf. t. II, p. 483, ce que dit Astruc. Il est tellement vrai que les noms d'Élohim et de Jéhovah ne peuvent suffire pour nier l'origine mosaïque du Pentateuque que les rationalistes en conviennent équivalemment et qu'ils recourent à d'autres moyens pour établir leur opinion. « Les termes, si usités naguère dans la littérature critique, de l'Élohiste et du Jéhoviste, ne peuvent plus servir à grand'chose, dit M. Reuss... Aussi bien les critiques ont-ils commencé à remplacer ces dénominations, qui ne peuvent plus que donner lieu à des malentendus, par d'autres termes plus variés et surtout plus caractéristiques. » *L'histoire sainte et la loi*, t. I, p. 69. En réalité, la distinction des passages élohistes et jéhovistes embarrasse M. Reuss, parce que l'emploi alternatif des noms divins ne peut lui servir pour nier l'origine mosaïque du Pentateuque.

qui était d'un emploi légitime ; une seule chose était né
cessaire, c'était d'empêcher que les lecteurs de la Ge
nèse prissent Élohim et Jéhovah pour deux dieux diffé
rents. Moïse prévint l'erreur qu'aurait pu causer cett
multiplicité des noms divins, qui fut, en Orient, une de
principales causes du polythéisme[1], en appelant Die
Jéhovah-Élohim dans la seconde section de la Genèse
et en mêlant souvent ces deux noms dans ses récits[2].
En donnant au Créateur, dans l'histoire du paradi
terrestre, le nom de Jéhovah-Élohim, il montre l
caractère divin de Jéhovah ; il enseigne de plus qu
Jéhovah est le Dieu unique, puisqu'il ne le nomme pa
l'Élohim-Jéhovah ou le dieu Jéhovah, comme s'il y e
avait plusieurs, mais Jéhovah-Dieu, comme étant seu
Dieu ; il indique enfin que Jéhovah est le même qu'Élo
him, celui qui crée le ciel et la terre dans le récit cos

[1] La plupart des dieux orientaux ont dû leur origine à la perso
nification d'attributs divins qui s'appliquaient primitivement comm
qualificatifs au Dieu unique. Cf. *La Bible et les découvertes mode
nes*, 4e éd., t. III, p. 23 et suiv.

[2] Gen., II, 4-III, 24.

[3] Il faut observer que les critiques négatifs n'expliquent en au
cune façon pourquoi Dieu est appelé Jéhovah-Élohim dans le réc
du paradis terrestre, encore moins pourquoi dans ce récit il est ap
pelé quatre fois Élohim tout court. Cette réunion de deux noms s
crés ne se présente qu'une seule autre fois dans le Pentateuque,
dans un cas isolé, Ex., IX, 30. De plus, II Sam. (II Reg.), VII, 2
25 ; I Par., XVII, 16 ; II Par., VI, 41 ; Ps. LXXXIV (Vulg., LXXXIII
9 ; Jonas, IV, 6. Dans ce dernier livre, Dieu est toujours appelé J
hovah comme Dieu d'Israël, et Élohim comme Dieu de l'univers
des gentils. Les rationalistes prétendent généralement que l'histoi
de l'Éden est jéhoviste, mais pourquoi n'est-elle pas tout aussi bi
élohiste ? Parce que, dit Eichhorn, le Jéhoviste l'a empruntée à u
document plus ancien que celui de l'Élohiste (Eichhorn, *Einleitu*

ogonique. Ainsi on peut admettre que les passages où ne lit que le nom d'Élohim sont d'anciens documents servés par Moïse, tels ou à peu près tels qu'il les a uvés, et que ceux où on lit le nom de Jéhovah, seul alternant avec celui d'Élohim, sont de sa main ou du oins ont été retouchés par lui.

Si l'on refuse d'accepter ces explications, quelque ausibles qu'elles soient; si l'on ne veut pas admettre ue les morceaux jéhovistes soient de Moïse lui-même, oique la révélation du nom de Jéhovah que Dieu lui au Sinaï rende cette supposition très vraisemblable; , en un mot, on veut soutenir que le document jéhoste n'a pas plus été composé que l'élohiste par le libéteur des Hébreux, nous ne condamnerons pas absolument cette opinion, quoique nous la jugions fausse. Elle est pas en effet, comme nous l'avons vu, inconciliable

das A. T., Leipzig, 1803, t. II, p. 293; Bleek, *Einleitung in das T.*, p. 242). Mais qu'en sait-il? Rien. D'après Bohlen, Jéhovahohim signifierait le Dieu des dieux, et l'écrivain jéhoviste aurait ulu attester par cette dénomination la supériorité de Jéhovah sur us les autres dieux (Von Bohlen, *Genesis*, p. 23), mais ni l'hisre ni la grammaire ne permettent d'accepter une telle explican (Ewald, *Hebr. Gramm.*, n° 484; Tuch, *Genesis*, p. 64). D'après . Schrader, c'est pour certaines raisons mystiques que Dieu est pelé de ce double nom (E. Schrader, *Studien zur Kritik und klärung der biblischen Urgeschichte*, in-8°, Zürich, 1863, p. 57). plus grand nombre des commentateurs pense et avec raison que t de l'auteur a été de bien constater que Jéhovah et Élohim ne pas deux dieux, mais le même Dieu. S. J. Chrysostome, *Hom. 14 Gen.*, 2, t. LIII, col. 112; Tuch, *Genesis*, p. 64; Delitzsch, *Genes*, Leipzig, 1860, p. 132; 3e édit., p. 137; Knobel, *Genesis*, p. 23; il. *Genesis*, p. 38; Vaihinger, Herzog's *Real-Encyclopädie*, . p. 337; Rosenmüller, *ad loc.*; Schott, *Opusc.*, II, p. 60. Cf. Ex., 9).

avec l'origine mosaïque du Pentateuque, et c'est la seule vérité capitale qu'il importe ici de sauvegarder pour garantir, en dehors du dogme de l'inspiration, la crédibilité des récits de l'exode.

De ce que la Genèse peut être composée de deux documents antiques, l'un élohiste, l'autre jéhoviste, il ne s'ensuit donc nullement que Moïse n'en est pas l'auteur, parce que ces documents ont pu préexister à Moïse. Nous avons même la certitude, comme nous l'avons déjà remarqué[1], qu'une partie notable des faits racontés dans les onze premiers chapitres de la Genèse étaient connus non seulement par Moïse, mais par les ancêtres de Moïse, puisque nous en possédons aujourd'hui la forme chaldéenne, telle qu'elle existait déjà avant Abraham chaldéen lui-même. En conséquence, on peut accepter si l'on veut, l'hypothèse élohiste-jéhoviste, sans que l'origine mosaïque du Pentateuque ait à en souffrir puisque la distinction des noms divins n'est sensible que dans la Genèse et les six premiers chapitres de l'Exode et qu'à partir de là, elle n'apparaît plus, à parler exactement. Sans doute, la critique négative poursuit sa distinction jusqu'à la fin du Pentateuque, mais c'est sans raison, nous le montrerons bientôt. Puisque les deux documents qu'on suppose, l'élohiste et le jéhoviste, existaient avant Moïse, celui-ci a pu s'en servir dans la rédaction de la Genèse, et, comme l'avait fort bien remarqué Astruc, on ne peut tirer de là aucune conclusion contre l'authenticité du Pentateuque.

[1] Voir plus haut, p. 137.

II.

La distinction des passages élohistes et jéhovistes ne s'applique pas aux quatre derniers livres du Pentateuque.

Le double nom divin Élohim et Jéhovah ne peut servir à distinguer les passages élohistes et jéhovistes que jusqu'au chapitre VI de l'Exode, avons-nous dit, car, à partir de là, c'est le nom de Jéhovah qui prédomine, et celui d'Élohim, quand il vient sous la plume de l'écrivain sacré, n'indique pas un auteur différent, de l'aveu de tous les critiques. C'est là, comme nous l'avons remarqué, une preuve frappante que les documents élohiste et jéhoviste de la Genèse existaient, ou du moins pouvaient exister, dès l'époque de Moïse, puisqu'ils ne racontent que des faits antérieurs à l'exode.

Mais les rationalistes n'ont garde d'admettre cette conclusion simple et naturelle. S'ils attachent tant d'importance à la distinction des sources, c'est surtout afin d'enlever à Moïse la composition du Pentateuque. Il est nécessaire, pour leur but, que les quatre derniers livres soient composés, comme le premier, à l'aide de documents différents, parce que s'il est vrai que ces livres, qui racontent l'histoire même de Moïse, proviennent d'auteurs divers, il est clair qu'ils ne sont pas l'œuvre de Moïse, mais d'écrivains postérieurs. Les incrédules ne négligent donc rien pour établir la pluralité des docu-

ments : les noms divins ne pouvant plus leur servir, ils ont imaginé d'autres moyens pour distinguer les passages de l'Élohiste et du Jéhoviste, ainsi que ceux d'autres rédacteurs, que plusieurs d'entre eux multiplient à profusion[1]. Leur critérium principal est philologique. L'Élohiste, disent-ils, parle autrement que le Jéhoviste. On peut déterminer exactement le caractère du langage de l'un et de l'autre et avec un peu de tact et d'habileté démêler ainsi avec certitude les différentes sources.

L'analyse philologique du Pentateuque, entreprise dans ce but, a été faite par un certain nombre d'orientalistes allemands avec une rare patience, et d'une manière fort ingénieuse[2], mais les résultats auxquels ils sont parvenus sont arbitraires et ne reposent que sur des généralisations mal fondées; leurs conclusions sont fausses et jamais on n'a dépensé tant de temps et de peine en pure perte. Il serait difficile de trouver un exemple plus frappant de l'aveuglement dans lequel peuvent faire tomber les préjugés et le parti pris. On a vu des critiques soutenir que les *Commentaires* de Jules César n'étaient pas sortis de la plume de ce grand

[1] Voir t. II, p. 588 et suiv.

[2] Illgen, qui mit le premier en usage les dénominations d'Élohiste et de Jéhoviste, fut aussi le premier qui s'attacha à relever certaines particularités de style et de langage, par exemple, l'omission des pronoms dans l'Élohiste, son amour des redondances, etc. En 1823, la quatrième édition de l'*Introduction* d'Eichhorn entra dans cette voie et mit à la mode l'argument linguistique en faveur de la pluralité des documents. En 1831 et plus tard, en 1844, Stähelin s'attacha à étudier spécialement la langue du Jéhoviste et depuis on a ajouté peu de choses essentielles à ce qu'il avait dit. Voir G. Vos, *The Mosaic Origin of the Pentateuchal Codes*, p. 21-23.

capitaine, parce qu'ils sont indignes de lui et qu'on y reconnaît le latin du VII^e siècle de notre ère[1]. D'autres ont retranché des poèmes d'Horace ou de Shakespeare une foule de vers comme autant d'interpolations, sous prétexte qu'ils étaient d'un autre style ou au-dessous de leur génie[2]. C'est par des raisonnements analogues qu'on nie l'origine mosaïque du Pentateuque et son intégrité, et d'autant plus impunément que nous n'avons pas pour la langue hébraïque des monuments nombreux comme pour la langue latine ou anglaise, ce qui donne beau jeu aux savants doués d'un peu d'imagination.

Nous ne pouvons entrer dans le détail de toutes les minuties accumulées par les critiques sur les passages élohistes et jéhovistes; un volume n'y suffirait pas[3], mais nous répondrons à leurs arguments principaux.

[1] Cf. P. Albert, *Histoire de la littérature romaine*, Paris, 1871, t. I, p. 246.

[2] Tous les latinistes connaissent les Q. Horatii Flacci *Carmina*, publiés par H. P. Peerlkamp, in-8°, 2^e édit., Amsterdam, 1862. Il prétend qu'une multitude de vers qu'il a imprimés en italiques ne sont pas d'Horace, parce qu'ils sont ou obscurs, p. 1, ou froids et médiocres, p. 9, 217, ou des répétitions inutiles, p. 11, ou des gloses insérées dans le texte, p. 12, etc. — Les hypercritiques anglais découvrent aussi, au moyen de la critique interne, dans les œuvres de leur grand poète national, une foule de plumes et de mains, et ils croient pouvoir discerner dans ses drames ce qui est de Dekker, de Fletcher, de Marlowe et a été mis indûment au compte de Shakespeare. V. A. Morgan, *The Shakespearean Myth*, in-12, Cincinnati, 1881, p. VI et passim. — Au siècle dernier un critique a prétendu découvrir dans les œuvres de Boileau des vers faits par Racine, Molière, La Fontaine, etc. Voir La Harpe, *Lycée*, II^e part., l. I, c. X, t. III, p. 382.

[3] Voir pour les détails *Archivio di letteratura biblica*, t. II, 1880, p. 341-347; t. III, 1881, p. 1-7; 33-34, etc.

Observons d'abord que la différence de diction ne peut servir à établir la diversité d'auteurs qu'autant qu'elle est assez marquée pour être inexplicable dans le cas d'unité de composition. S'appuyer seulement sur un petit nombre de phrases et sur quelques mots isolés pour tirer cette conclusion, c'est courir grande chance de se tromper. Il ne faut pas perdre de vue que la diversité des matières traitées a pour corollaire nécessaire la diversité du langage et du style. Un légiste n'écrit pas comme un historien. Bossuet ne s'exprime pas de la même manière dans ses *Oraisons funèbres* et dans son *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même* ou dans ses livres de controverse. Qui pourrait soupçonner, s'il n'en était instruit à l'avance, que c'est la même plume qui a écrit *Zaïre* et *Le dîner du comte de Boulainvilliers,* etc. [1]. Dans le Code lui-même, les expressions varient selon qu'il s'agit de droit civil ou de droit commercial. Les critiques admettent communément que l'Élohiste a composé ou bien copié une sorte de rituel, de code sacerdotal, et que le jéhoviste s'est surtout occupé de poser les fondements de la loi civile. Le rituel exprime donc des idées et des conceptions particulières pour lesquelles certains mots sont exclusivement employés; il en est de même pour les prescriptions civiles. Ici les différences sont inévitables et fondées sur la nature même des choses. En dehors de ce point, qui ne prouve rien en faveur de la pluralité d'auteurs, examinons les théories et les raisonnements des adversaires.

[1] Voir t. II, p. 295 et suiv.

Les passages élohistes se reconnaissent d'après les rationalistes à certaines locutions favorites [1]. Eh bien! quelles sont ces locutions favorites et caractéristiques? Ils nous donnent d'abord comme exemples de ce genre, non pas des phrases et des mots qui peignent la manière d'être et la tournure d'esprit d'un écrivain, mais des phrases et des mots qu'il est impossible de ne pas employer, quand on veut exprimer les idées qu'exprime l'auteur sacré, des phrases et des mots dont tout le monde se sert, sans exception, par la raison qu'il n'existe pas d'autres termes pour rendre ces idées, tels que « générations, familles, etc. [2]. » Ces signes soi-disant caractéristiques du style de l'Élohiste le sont si peu, ils sont tellement arbitraires et peu sérieux que Knobel lui-même, après avoir longuement insisté sur ce sujet, en parlant de l'auteur élohiste, est obligé d'avouer quelques pages plus loin : « Le Jéhoviste, dans sa manière de s'exprimer, se rapproche beaucoup de l'Élohiste et s'exprime souvent de la même manière que lui, par exemple, dans l'emploi des formules : *selon leurs générations, selon leurs familles, dans toutes leurs habitations; parle aux enfants d'Israël; toute l'assemblée des enfants d'Israël,* etc. [3]. » Comment peut-on alors distinguer l'Élohiste du Jéhoviste, au moyen de leur langage, quand l'un et l'autre se servent du même?

[1] Voir l'énumération qu'en fait Knobel, *Das Buch Numeri,* p. 515-522.

[2] Voir *Archivio di lett. bibl.,* t. II, 1880, p. 355-362; t. III, 1881, p.

Knobel, *Numeri,* p. 550. Voir les autres nombreux exemples qu'il cite, p. 550-551.

Il est vrai que la critique négative a prétendu de plus signaler dans les différents documents certaines expressions rares et particulières, ou bien l'emploi de certaines formes exclusivement employées dans l'un ou dans l'autre, et qu'elle juge décisives en faveur de la pluralité des documents, mais ces prétentions ne sont pas justifiées, comme nous allons le voir.

Les nouveaux critiques insistent beaucoup sur le fait suivant. Le pronom personnel singulier de la première personne peut s'exprimer en hébreu de deux manières, par *'anî* et par *'anôki*. Or *'anôki*, disent-ils, n'est employé que par le Jéhoviste et par le Deutéronomiste ; la forme abrégée, *'anî*, plus usitée dans les écrivains plus récents, est préférée par l'auteur du « Code sacerdotal, ce qui prouve l'origine peu ancienne de ce dernier écrit d'un côté, et de l'autre, la distinction des sources originales du Pentateuque[1]. *'Anî* et *'anôkî* peuvent donc jouer dans les cinq livres du Pentateuque le même rôle que les deux noms divins dans la Genèse et servir à eux seuls à discerner les passages élohistes et jéhovistes. Voyons quelle est la valeur de ce critérium.

Le pronom *je* ou *moi* se lit 311 fois dans le Pentateuque, 136 fois sous la forme *'anôkî* et 175 sous la forme *'anî*. De ce chiffre total, on peut retrancher dix cas douteux, qui se rencontrent soit dans le cantique final de Moïse[2], et sont attribués par les divers critiques

[1] Voir Giesebrecht, *Zur Hexateuchkritik*, dans Stade's *Zeitschrift für die altt. Wissenschaft*, t. I, 1881, p. 217.

[2] Deut., XXXII, 40, *'anôkî* ; 21, 39 (4 fois) *'anî*. A côté du dernier *'anî* du v. 39, le texte samaritain place aussi *'anôkî*.

à des sources diverses, soit dans quelques autres passages où la vraie leçon n'est pas certaine[1]. Il reste de la sorte 135 *'anôkî* et 166 *'anî*. Le Code sacerdotal renferme 116 *'anî*[2] et seulement un *'anôkî*[3]. Le Deutéronomiste a 51 *'anôkî*[4] et seulement un *'anî*[5]. Le récit élohiste est mêlé; il contient 83 *'anôkî*[6], et 49 *'anî*[7]. En

[1] Gen., XIV, 23; Ex., XV, 26, *'ânî;* le texte samaritain porte *'anôkî*. — Ex., XVIII, 6, *'anî;* les Septante et les meilleurs textes samaritains n'ont point le *je*. — Enfin Deut., XXIX, 6, la variante grecque ἐγὼ οὗτος κύριος, sans ἐγώ, est peut-être préférable à la leçon ordinaire.

[2] Gen., 6, 17; 9, 9, 12; 17, 1, 4; 35, 11; 48, 7; 49, 29. — Ex., 5, 2, 5, 6, 7, 8, 12, 29, 30; 7, 3, 5; 12, 12; 14, 4, 17, 18; 16, 12; 25, 9; 29, 46, 46; 31, 6, 13. — Lév., 11, 44, 44, 45, 45; 14, 34; 17, 1; 18, 2, 3, 4, 5, 6, 21, 30; 19, 2, 3, 4, 10, 14, 16, 18, 25, 28, 30, 31, 32, 34, 36, 37; 20, 3, 5, 7, 22, 23, 24, 24, 26; 21, 8, 12, 15, 23; 22, 2, 3, 8, 9, 16, 30, 31, 32, 33; 23, 10, 22, 43; 24, 22; 25, 2, 17, 38, 55; 26, 1, 2, 13, 16, 24, 24, 28, 32, 41, 44, 45. — Num., 3, 12, 13, 41, 45; 5, 3; 6, 27; 10, 10; 13, 2; 14, 28, 35; 15, 2, 41, 41; 18, 6, 8, 20; 35, 34, 34. — Deut., 32, 49, 52.

[3] Gen., XXIII, 4.

[4] Deut., 4, 1, 2, 2, 8, 22, 40; 5, 1, 5, 6, 9, 28; 6, 2, 6; 7, 11; 8, 1, 11; 10, 10, 13, 11, 8, 13, 26, 27, 28, 32; 12, 11, 14, 28; 13, 1, 9; 15, 5, 15; 18, 19; 19, 7, 9; 24, 18; 27, 14, 10; 28, 1, 13, 14, 15; 29, 13; 30, 2, 11, 16; 31, 2, 18, 23, 27; 32, 46.

[5] Deut., XII, 30.

[6] Gen., 3, 10; 4, 9; 7, 4; 15, 1, 2, 14; 16, 5, 8; 18, 27; 19, 19; 20, 6, 6; 21, 26; 24, 3, 13, 24, 27, 31, 34, 37, 42, 43; 25, 22, 30, 32; 26, 24, 24; 27, 11, 19; 28, 15, 16, 20; 29, 33; 30, 1, 2, 3, 30; 31, 5, 13, 38, 39; 32, 12; 37, 16; 38, 17, 25; 43, 9; 46, 3, 4, 4; 47, 30; 48, 21; 50, 5, 21, 24. — Ex., 3, 6, 11, 12, 13; 4, 10, 10, 11, 12, 15, 23; 7, 17^{b}, 27; 8, 24, 25; 17, 9; 19, 9; 20, 2, 5; 23, 20; 32, 18; 34, 10^{a}, 11. — Num., 11, 12, 12, 14, 21; 22, 30, 32; 23, 15.

[7] Gen., 15, 7; 18, 13; 17, 17; 22, 5; 24, 45; 27, 8, 24, 32, 34, 32, 28, 13; 31, 44, 52; 33, 14; 34, 30, 30; 37, 10, 30, 30; 40, 16; 41, 9, 11, 15, 44; 42, 18, 37; 43, 14; 45, 3, 4; 48, 22; 50, 19. — Ex., 2, 9; 3, 19; 4, 21; 7, 17^{a}; 8, 18; 9, 14, 27; 10, 12; 11, 4; 22,

résumé, 250 *je* confirment le système rationaliste, 51 le contredisent; dix sont incertains.

Ce résultat est, à première vue, capable de faire impression, mais il faut observer qu'il y a dans ce calcul une sorte de jonglerie de chiffres. Si la critique établit un emploi aussi systématique de *'anî* et de *'anôkî*, c'est parce qu'elle s'en est servi comme de critérium pour distinguer les passages, ce qui produit un cercle vicieux. Un nombre considérable de morceaux qui, pour les uns, sont élohistes deviennent, pour les autres, jéhovistes et *vice versa*, uniquement parce que l'auteur emploie *'anî* ou *'anôkî*. Ainsi Knobel attribue le verset 4 du ch. VII de la Genèse à l'écrit fondamental, « Grundschrift » ou livre lévitique, ce qui place *'anôkî* dans l'œuvre jéhoviste. M. Wellhausen ne l'admet pas. Également dans l'Exode, XVII, 9, où on lit aussi *'anôkî*. Cet endroit est jéhoviste, d'après M. Nöldeke; il ne l'est pas d'après M. Wellhausen. De même dans plusieurs autres versets. La critique nouvelle prouve donc que tel fragment est élohiste, parce qu'on y lit le pronom *'anî*, et elle prouve que le pronom *'anî* caractérise l'auteur élohiste, parce qu'on le lit dans le document élohiste. C'est là une manière de raisonner que les dialecticiens de tous les temps ont déclarée être un sophisme.

Le Code sacerdotal étant une création artificielle de la critique rationaliste, chaque auteur différent le forme à sa guise. M. Wellhausen, en se servant du pronom de

26; 33, 16, 16, 19; 34, 10b. — Num., 14, 21; 20, 19 (Flunk, *Die Pentateuchkritik*, *Zeitschrift für katholische Theologie*, 1885, p. 618-619.

a première personne, le constitue tout autrement que MM. Nöldeke, Schrader et autres, et Dieu sait encore le quelle façon, en disant à propos d'un verset ou d'un demi-verset : « partiellement; partiellement (?); additions postérieures; fortement remanié; supplément; secondaire; du Rédacteur; peu sûr; etc. » Si, sans tenir compte de ces distinctions, qui sont en majeure partie arbitraires et sans raison, on prend les livres tels qu'ils sont aujourd'hui, on trouve dans la Genèse 56 *'anôkî* et 41 *'anî;* dans l'Exode 36 *'anî* et 3 *'anôkî;* dans les Nombres 20 *'anî* et 7 *'anôkî* employés indifféremment, non par couches distinctes, mais mêlés[1].

L'emploi de *'anî,* de préférence à *'anôkî,* peut d'ailleurs s'expliquer aisément dans un grand nombre de cas. Ainsi *'anôkî* ne se lit pas une seule fois dans tout le Lévitique. Cela provient de ce que dans ce livre la locution *'anî Yehôvâh, 'anî qadôš,* « moi Jéhovah, moi le saint, » revient constamment, et l'emploi d'*'anî* dans cette tournure l'a entraîné dans les autres. Des 68 *'anî* que contient le Lévitique, 63 se trouvent dans ce qu'on appelle les lois de sainteté[2] et les cinq autres se lisent dans des discours de Dieu. Böttcher l'a remarqué avec raison, quoiqu'il admette la pluralité des documents dans le Pentateuque : « Dans l'ancienne littérature hébraïque et à la moyenne époque, *'anî* et *'anôkî* nous paraissent employés à peu près également; seulement *'anôkî* est usité de préférence dans le langage tranquille de l'expo-

[1] Flunk, *Die Pentateuchkritik,* dans la *Zeitschrift für katholische Theologie*, 1884, p. 617-621.

[2] Lév., XVII-XXVI.

sition, tandis que la forme plus courte *'anî* l'est dans les discours, où le ton est plus animé et plus véhément; aussi est-ce surtout dans les discours de Dieu que nous la rencontrons[1]. » Le Deutéronome, dans lequel c'est un vieillard calme qui prend la parole, a toujours la forme *'anôkî*.

Ce qui achève de démontrer que l'usage particulier de chacun des deux pronoms n'indique ni un auteur particulier ni une époque différente, c'est que l'emploi simultané des deux formes se trouve, à toutes les époques, dans la plupart des livres bibliques dont l'unité de composition n'est contestée par personne. Ainsi la seconde partie d'Isaïe renferme dix-huit *'anôkî* contre soixante-deux *'anî;* Job quatorze *'anôkî* contre vingt-huit *'anî*; Ruth a sept *'anôkî* et seulement deux *'anî*, etc.[2]. Il résulte évidemment de ces faits que l'emploi de *'anî* et de *'anôkî* n'était le plus souvent soumis en hébreu à aucune règle, comme celui de la négation *pas* ou *point* en français, et que chaque auteur se servait indifféremment de l'un ou de l'autre sans réflexion. « La preuve du peu d'ancienneté de l'Élohiste, tirée de l'usage exclusif du pronom *'anî*, porte complètement à faux e

[1] *Ausführliches Lehrbuch der hebräischen Sprache*, 1866, § 858, t. II, p. 6.

[2] Voir S. Maybaum, *Zur Pentateuchkritik*, dans la *Zeitschrift für Völkerpsychologie*, t. XIV, 1882, p. 199-201. Le tableau complet de *'anî* et *'anôkî* de la Bible a été donné par Frd. Böttcher, *Ausführliches Lehrbuch der hebräischen Sprache*, 2 in-8°, Leipzig, 1866-1868, t. II, § 858, p. 6 ; M. Giesebrecht a reproduit ces tableaux avec quelques corrections, *Zur Hexateuchkritik*, dans Stade's *Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft*, t. I, 1881, p. 251-258.

montre combien est arbitraire la méthode qui se sert de cet argument. » pouvons-nous conclure avec un critique qui a spécialement étudié la question, M. Maybaum[1].

Les autres arguments philologiques, empruntés au lictionnaire ou à la grammaire, ne sont pas plus concluants en faveur de la distinction des sources dans les quatre derniers livres du Pentateuque[2]. On est grandement surpris, quand on examine en détail les discussions des critiques incrédules et qu'on vérifie avec soin eurs assertions, de voir à quelles futilités ils ont attaché de l'importance et combien d'erreurs ils ont accumulées en se copiant les uns les autres. Knobel a gravement catalogué dans la liste des expressions particulières à l'Élohiste les noms des ustensiles employés dans le Tabernacle. Comment donc le Jéhoviste se serait-il servi de ces noms, puisqu'il n'a jamais eu à parler de pelles et de pincettes? Le défaut principal des exégètes rationalistes, c'est de n'avoir généralement étudié qu'un côté de la question. Ils n'ont pas fait la contre-épreuve de

[1] S. Maybaum, *loc. cit.*, p. 199.

[2] M. G. Vos a étudié et discuté avec beaucoup de soin et de science l'argument philologique. Il a trouvé dans les quatre derniers livres du Pentateuque trente-huit expressions ou tournures qu'on peut considérer comme appartenant à la partie élohiste de la Genèse, mais il montre très bien que, trois mots exceptés, tout le reste s'explique facilement sans recourir à l'hypothèse des divers auteurs. Quant aux trois mots restants, אכלה, *'oklâh*, nourriture ; ילד, *yâlad*, enfanter, à la forme verbale *hiphil;* כל־בשר, *kol bâsâr,* toute chair, ils se rencontrent, les deux derniers seulement une fois, le premier deux fois, dans le Code sacerdotal. Le petit nombre de mots ou de locutions qualifiées de jéhovistes s'expliquent aussi très facilement. Voir G. Vos, *Mosaic Origin of the Pentateuchal Codes*, p. 31-50.

leur argumentation. A l'aide de quelques mots rares, ils ont cherché à découper en deux ou plusieurs séries les diverses parties de l'Hexateuque, mais ils n'ont pas songé à se demander si, par le même procédé, on ne pouvait pas détruire leur thèse et rétablir la croyance traditionnelle. Or rien n'est plus aisé que de démontrer par ce moyen la fausseté de leurs affirmations.

Parmi les mots rares et caractéristiques, qui ne se lisent que dans le Pentateuque ou du moins très rarement ailleurs, il y en a un certain nombre que l'auteur sacré a employés, non par faute d'autres expressions ayant le même sens, mais parce que ces mots lui convenaient. A cause de leur rareté même et de leur emploi insolite, si le Pentateuque avait des auteurs divers, on ne devrait trouver les mots de ce genre que dans l'Élohiste ou dans le Jéhoviste, à l'exclusion l'un de l'autre. Cependant il n'en est rien, comme on peut en voir la preuve dans le tableau de la page 157[1].

Puisque ces mots rares et autres se trouvent indistinctement dans les passages que les critiques incrédules attribuent à des auteurs différents, on ne saurait conclure de leur emploi que ces passages sont d'auteurs divers; ce fait prouve, au contraire, qu'ils peuvent avoir le même auteur ou, du moins, qu'ils ont pu être modifiés par un écrivain unique qui a laissé partout l'empreinte de son style, contrairement aux assertions des rationalistes.

[1] On peut voir encore d'autres exemples dans l'*Archivio di letteratura biblica*, t. III, p. 34-35.

MOTS HÉBREUX	EMPLOYÉS dans la BIBLE	ÉLOHISTE	JÉHOVISTE ou non Élohiste.	SYNONYMES.
יקום, *yeqûm, ce qui subsiste.*	3 fois.....	Gen., VII, 23.....	Gen., VII, 4 ..... Deut., XI, 6	איש, חי
כבשן, *kibšân, fournaise*	4 fois	Ex., IX, 8, 10	Gen., XIX, 28 ..... Ex., XIX, 18.....	כור, תנר
נכאת, *nek'ôṯ, aromates*.....	2 fois avec cette orthographe	Gen., XXXVII, 25 ...	Gen., XLIII, 11.....	בשמים, נכת
נכל, *nâkal, agir en fraude*..	4 fois (Ps. CXV, 25; Mal., I, 14).....	Num., XXV, 18.....	Gen., XXXVII, 18	רמה, ערם
נפש, *nâfaš, respirer, se reposer* (du travail)....	3 fois (II Sam., XVI, 14).	Ex., XXXI, 17	Ex., XXIII, 12	שבת, נוח
פגיל, *piggûl, souillure*.....	4 fois (Is., LXV, 4; Ézéch., IV, 14).....	Lév., VII, 18	Lév., XIX, 17.....	שקץ, תועבה
פדיום (פדיון), *pidyom (pidyon), prix de rachat.*	3 fois (Ps. XLIX, 9)...	Num., III, 49	Ex., XXI, 30.....	כפר
שכבה, *šekâbâh, cubatio*....	Souvent et exclusivement dans le Pentateuque	Lév., XV, 13; Ex., XVI, 13; Num., V, 13 ..	Lév., XIX, 20.....	
שקץ, *šaqaṣ, détester*.....	6 fois (Ps. XXII, 25)...	Lév., XI, 11, 13, 43.	Lév., XX, 25 ..... Deut., VII, 26	געל, בזה, בוז, תעב, קוץ
תבה, *ṯêbâh, arche*.....	28 fois dans le Pentateuque	Gen., VI, 14-19; VIII, 1-19; IX, 10-17...	Gen., VII, 1-23; IX, 18. Ex., II, 3-5	ארון, ארגז
תלונה, *ṯelûnâh, murmure*..	8 fois.....	Ex., XVI, 9, 12; Num., XVII, 10; XIV, 36..	Ex., XVI, 7, 8; Num., XIV, 27.....	רגן, מריבה, ריב

Nous pouvons tirer la même conclusion de l'étud comparée des archaïsmes qui se rencontrent dans le livres de Moïse. Quoique l'hébreu, de même que le autres langues orientales, ait été de bonne heure comm figé et ait subi assez peu de changements[1]; quoique, d plus, il ait pu être rajeuni, pour être rendu plus intelli gible, par les copistes qui le transcrivaient[2], de mêm que par les Massorètes qui en fixèrent la prononciation[3]

[1] On objecte souvent, contre l'antiquité du Pentateuque, la res semblance générale qu'on prétend être trop grande entre la langu de ce livre et celle des écrits plus récents de l'Ancien Testamen Outre les réponses que nous faisons dans le texte, à cette difficult il faut remarquer de plus que, autant le langage est mobile et chan geant chez les peuples peu civilisés, autant il est stationnaire e fixe chez les nations d'une grande culture intellectuelle. Voir Ma Müller, *Leçons sur la science du langage*, trad. Harris et Perrot p. 36-37. Ce fait, incontestable pour toutes les races, l'est surtou pour les Sémites. Nous en avons la preuve, on pourrait dire, mat rielle, par les textes originaux de la Chaldée et de l'Assyrie. « Th veneration in which the (old babylonian) texts were held fixed an stereotyped their style. Even the language in which they were writ ten remained the language of literature up to the period of the Per sian conquest. Thus it happens that texts of Rim-agu, Sargon an Khammuragas, who lived at least a thousand years before Nebu chadnezzar and Nabonidus, are composed in the same language a the texts of these later kings, there being no sensible difference i style to match the long interval between them. » Sayce, Smith *Chaldæan account of Genesis*, 1880, p. 17. Le caractère sacré d livres hébreux dut contribuer chez les Israélites à en rendre l langue en quelque sorte immobile.

[2] Les éditions de Joinville, de Villehardouin, de S. François d Sales, dans lesquelles on a rajeuni le français de ces écrivains, no montrent comment on pouvait mettre des mots connus à la pla des mots devenus inintelligibles sans changer le sens de ce qui ava été écrit en vieux langage.

[3] On sait que la prononciation de l'hébreu n'a été fixée pour l

est certain néanmoins que l'idiome primitif nous offre rtains mots et certaines formes qui ont vieilli depuis sont tombés en désuétude ou bien se sont modifiés [1]. Or les archaïsmes caractéristiques du Pentateuque se sent aussi bien dans les morceaux élohistes que dans s morceaux jéhovistes. Voici les principaux : le pro- om masculin הוּא, *hou'*, employé 195 fois sur 206 pour forme féminine היא, *hi'*, est employé également par Élohiste et par le Jéhoviste, de même que la forme nze fois amendée היא [2]. — נער, *na'ar, jeune fille,* forme asculine (au lieu de נערה, *na'arah* [3], forme féminine), ar un archaïsme exclusivement propre au Pentateu- ue, se rencontre dans toutes les parties de ce livre. — e pronom האל, *hâ'êl,* avec l'article ה, *hâ* (au lieu de אל, *'elléh*) ne se trouve que dans le Pentateuque [4], et il

oyelles qu'il y a environ mille ans par les Massorètes. Auparavant s voyelles n'étaient pas écrites. Il est résulté de là que des mots l'on pouvait prononcer différemment au temps de l'exode se sont us prononcés depuis dans la Bible de la même manière.

[1] Cf. pour les principaux archaïsmes du Pentateuque, *Manuel Éblique*, 7e édit., t. I, nos 247 et 253, p. 381, 391.

[2] Voir Chr. Noldius, *Concordantiæ particularum hebræo-chaldaicarum*, in-4°, Iéna, 1734, p. 250-253; 255-258. Cf. Gesenius, *Thesaurus*, p. 368. Élohiste, Lév., II, 15; XI, 39, etc.; Jéhoviste : Gen., , 5; XXXVIII, 25; Lév., XIII, 10.

[3] Vingt fois dans le Pentateuque. Une seule fois (la 21e) avec la rminaison féminine. Deut., XXII, 19. Voir Simonis, *Lexicon*, édit. Viner, 1828, p. 631. Les rationalistes ne peuvent nier ces archaïsmes du Pentateuque et ils ne savent comment les expliquer. Voir les veux de Bleek-Wellhausen, *Einleitung in das A. T.*, 4e éd., 1878, . 752; Reuss, *L'Histoire sainte et la loi*, t. I, p. 130.

[4] Huit fois, Gesenius, *Thesaurus*, p. 94; H. Ewald, *Lehrbuch er hebr. Sprache*, 7e édit., 1863, § 183, p. 477.

est commun à toutes les parties du Pentateuque[1]. — הלזה, *hallâzéh, celui-ci,* forme archaïque dont l'origin est controversée parmi les orientalistes[2], n'est employé que deux fois dans la Bible et dans la Genèse, une pre mière fois dans un passage jéhoviste[3] et une autre fo dans un passage élohiste[4]. — חי, *haï, qu'il vive, il vécu,* est usité seulement dans le Pentateuque, soit dan l'Élohiste[5], soit dans le Jéhoviste[6]. — בנה, *bânâh,* dan le sens de concevoir, signification tombée en désuétud après Moïse, se lit dans l'Élohiste[7] et le non-Élohiste[8] Le langage du Pentateuque ne peut donc servir, indé pendamment de l'emploi des noms divins, à établir l distinction des sources diverses[9], comme l'a reconn loyalement un rationaliste lui-même, M. S. Maybaum quand il a déclaré que la seule méthode qui puisse con duire à des résultats sérieux, c'est celle de l'examen d contenu du Pentateuque. Si l'on raisonne, observe-t-il sur les phrases, sur la grammaire, sur les mots, o n'arrivera jamais à des conclusions certaines; les crité riums dont se servent les critiques pour distinguer c

[1] Élohiste, Gen., XXVI, 3, 4; Jéhoviste, Gen., XIX, 8.

[2] Voir Gesenius, *Thesaurus*, p. 406.

[3] Gen., XXIV, 15.

[4] Gen., XXXVII, 19.

[5] Gen., V, 5. Cf. Ewald, *Lehrbuch*, § 142 *b*, p. 371.

[6] Gen., III, 22; Ex., I, 16.

[7] Gen., XXX, 3.

[8] Gen., XVI, 2. Cf. *Archivio di letteratura biblica*, t. III, p. 3

[9] Pour la critique détaillée de la distinction des passages élohiste et jéhovistes, voir *Archivio di letteratura biblica*, t. II, 1880, p. 21 et suiv.; t. III, 1881, p. 25 et suiv.

ui est élohiste de ce qui ne l'est pas sont d'une faiesse démontrée [1].

Sans doute la philologie a le droit d'intervenir dans questions de critique, mais à la condition qu'elle soit nseignée elle-même. Or nous connaissons trop peu la ngue hébraïque, son développement, son histoire, our être en état de faire l'anatomie du Pentateuque, lle que l'ont entreprise les rationalistes. Comme le isait le rationaliste Hartmann, les preuves tirées de la nguistique sont trompeuses dans le cas présent, *indiia fallacia* [2].

Pour donner une idée de l'abus qu'on peut faire des rocédés employés par la critique négative, il nous suffra de les appliquer à un exemple particulier qui rendra chose sensible à tous les yeux. Celui qui ne voudrait prononcer sur la date d'une phrase que d'après le itérium suivi par les rationalistes d'outre-Rhin déclarait sans balancer que la phrase suivante est du XIX^e^ ècle et n'a pu être écrite qu'en plein régime parlemenaire et après l'invention des chemins de fer : « Vous errez (en cet écrit) de bonnes raisons, desquelles je ne rends rapporteur et qui vous feront voir clair comme

[1] « Die Wege der sachlichen Kritik allein ein verlässliches Resultat zu bieten vermag... Ueber Beweise die lediglich aus der Sprachfarbe und der Ausdrucksweise eines Autors hergeholt werden, lässt sich bei dem geringe Umfange der biblischen Literatur mit vielem Grunde streiten... Trotz der erwiesenen Hinfälligkeit der für ihre Ausscheidung massgebenden Kriterien... » *Zur Pentateuchkritik*, dans la *Zeitschrift für Völkerpsychologie*, 1883, t. XIV, p. 193-204.

[2] G. Vos, *The Mosaic Origin of the Pentateuchal Codes*, p. 23.

le jour que vous êtes hors du train qu'il faut suivr pour aller au salut. » Dans quelques siècles, un critiqu germanique ne manquerait pas de dire : « Ce mot d *rapporteur* est une allusion évidente aux rapporteur qui dans les Chambres françaises rendaient compte de délibérations des commissions particulières et des rai sons qui avaient inspiré leurs décisions. Quant à la mé taphore *être hors du train qu'il faut suivre*, sa date es encore plus certaine : on n'a pu s'en servir qu'après 1828, époque de la construction du premier chemin d fer français de Saint-Étienne à Andrézieux. Ce n'es qu'alors qu'on a commencé à donner le nom de *train* l'ensemble de voitures qui forment un convoi de chemi de fer, allant dans une direction déterminée; ce n'es qu'alors par conséquent qu'on a pu se trouver *hors d train qu'on devait suivre*, se tromper de train, alle dans une fausse direction. » Malgré tous ces raisonne ments philologiques, il n'en serait pas moins vrai qu cette phrase a été écrite par S. François de Sales, no après l'an 1828, mais en l'an 1595 [1]. De même, malgr toutes les argutics philologiques des exégètes libres penseurs, le Pentateuque n'en est pas moins l'œuvre d Moïse [2].

[1] S. François de Sales, *Controverses*, Préface, *Œuvres*, édit. d 1821, t. XII, p. 6.

[2] C. V. Ryssel a combattu spécialement les conclusions qu M. Wellhausen veut tirer du langage qu'il attribue à l'Élohiste, *De Elohista Pentateuchici sermone commentatio historico-critica*, in-8 Leipzig, 1878. La conclusion est celle-ci, p. 77 : « Librum Elohist minime a tempore exilium subsequente esse profectum. » Cf. Riehm *Theol. Studien und Kritiken*, 1872, p. 283 ; 1868, p. 350.

ARTICLE II.

JECTIONS HISTORIQUES CONTRE L'AUTHENTICITÉ DU PENTATEUQUE.

Aux arguments philologiques dont nous venons de nstater le peu de valeur, la critique négative en ajoute autres qu'elle emprunte à l'histoire et auxquels elle tache aujourd'hui la plus grande importance. Lorsque upfeld, en 1853, nia que le Jéhoviste eût complété Élohiste [1], il fut obligé par sa thèse à insister moins sur question littéraire et à s'appesantir davantage sur la uestion historique. L'abandon dans lequel tomba l'hypothèse complémentaire et l'acceptation générale de ypothèse documentaire [2] firent négliger de plus en us aux critiques l'étude exclusivement philologique du xte. L'école de M. Kuenen, de Graf et de M. Wellhausen, qui a fait revivre la méthode historique de George, Vatke et de M. Reuss, insiste presque exclusivement ur les faits [3], et les objections historiques sont ainsi en moment les principales [4]. M. Wellhausen les a toutes

[1] Voir t. II, p. 598.

[2] Voir t. II, p. 592.

[3] Kayser, qui a essayé de donner une base littéraire à la théorie Graf-Wellhausen n'a recours à l'argument philologique que pour quatre derniers livres du Pentateuque. M. Wellhausen se contente de remarquer que les savants reconnaissent que les sections la Genèse qu'il attribue au Jéhoviste et au second Élohiste (JE), aussi distinctes des parties élohistes que ressemblantes entre Voir G. Vos, *Mosaic Origin of the Pentateuchal Codes*, p. 25.

[4] On a souvent voulu tirer du fait que l'auteur du Pentateuque ne

résumées et coordonnées avec méthode dans ses *Prolégomènes à l'histoire d'Israël*[1]; il les tire de l'histoire du culte et, d'après lui, elles démontrent d'une manière définitive que le Pentateuque n'a été rédigé tel que nous l'avons aujourd'hui qu'après la captivité de Babylone[2]. Le professeur de Marbourg prétend établir que la plupart des institutions religieuses auxquelles on donne à tort, selon lui, le nom de mosaïques, c'est-à-dire les prescriptions concernant l'unité du sanctuaire, les sacrifices, les fêtes, le sacerdoce et les redevances sacerdotales, datent seulement du temps d'Esdras, d'où il suit que les livres où elles sont consignées sont aussi de la même époque. Pour le prouver, il part de ce principe : nous ne voyons pas telle ou telle loi observée

parle pas à la première personne la conclusion que cet auteur n'en pas Moïse. C'est à tort. « Nous conviendrons d'emblée, dit M. Reuss que le fait qu'il est partout question de Moïse à la troisième personne ne prouve absolument rien, à lui seul, contre l'opinion traditionnelle. » *L'Histoire sainte et la loi*, t. I, p. 124. — Xénophon dans la *Retraite des dix mille*, I, 8; II, I, 3, et surtout III, 1, où il raconte son histoire, traduction d'Ablancourt, in-12, Paris, 170 p. 37, 53, 69, 87; César, dans ses *Commentaires*, etc., parlent aussi d'eux-mêmes à la troisième personne.

[1] Voir l'exposition que nous avons faite de son système au t. p. 602-615.

[2] MM. Reuss et Kuenen ont fait, contre l'authenticité du Pentateuque, les mêmes objections que M. Wellhausen, mais nous emprunterons de préférence l'exposé à ce dernier, parce qu'il a suivi une marche plus méthodique que le professeur de Strasbourg et que le professeur de Leyde. — M. Renan s'est approprié les objections de ces trois incrédules. Dans ses *Origines de la Bible*, pl encore qu'ailleurs, il n'est en rien original, mais s'est fait simplement le copiste des Allemands, habillant seulement leurs idées son style.

us ne trouvons pas dans l'histoire des traces de telle telle institution; donc la loi et l'institution n'exis- ent pas.

Qui ne voit qu'un tel principe est faux et que la con- sion de l'auteur n'est nullement légitime [1]? Il est cer- n, par les plaintes des prophètes, que le peuple, les êtres et les lévites eux-mêmes n'observaient pas tou- rs la loi [2]. Elle n'était pas du reste toujours bien nue et cela se comprend sans peine. Les prescrip- ns nombreuses contenues dans le Pentateuque ne nt pas disposées d'une façon logique et méthodique; s règlements sur un même sujet, qui s'expliquent ou

[1] Voir Bredenkamp, *Gesetz und Propheten*, p. 5; E. C. Bissell, *Pentateuch, its origin and structure, an examination of recent ories*, in-12, Londres, 1885, p. 12-13.

[2] Is., XXVIII, 7 et suiv.; Mich., III, 11; Soph., III, 4; Jér., XVI, 20- et passim. Voir Bredenkamp, *Gesetz und Propheten*, p. 200. Les rédules prétendent que le Deutéronome fut composé sous Josias ils sont obligés d'admettre cependant que, malgré tout le bruit fit la publication de ce livre, ses prescriptions ne furent pas ervées. On ne peut cependant pas en conclure qu'il n'existait . « Il semblerait au premier coup d'œil, dit M. Renan, que les ormes de Josias et le code nouveau qui en fut le résumé eussent exercer sur la nation une influence puissante et immédiate. Il n fut rien. Le règne des piétistes ne dura qu'une douzaine d'an- s; la mort tragique de Josias y mit fin. Les vingt ans qui s'é- lent de la bataille de Megiddo à la prise de Jérusalem en 588, t un temps de disgrâce pour Jérémie et pour ses adeptes; ja- is peut-être la législation deutéronomique ne fut moins prati- e que par la génération pour laquelle elle avait été faite. » *Ori- es de la Bible*, dans la *Revue des deux mondes*, 15 déc. 1886, 290. Ces paroles sont la condamnation de la théorie rationaliste. is n'on ne peut pas conclure de la non-observation de la loi à t époque que cette loi n'existait pas, de quel droit pourrait-on conclure pour les temps antérieurs à Josias?

se complètent mutuellement, sont disséminés dans d endroits divers; plusieurs dispositions sont obscures susceptibles d'interprétations différentes; pendant lon temps, il n'y eut guère en Israël de pouvoir central po résoudre les cas difficiles [1]; les prophètes, qui jouère un si grand rôle pour la conservation de la foi re gieuse, ne parurent qu'assez tard; les scribes et l docteurs de la loi sont postérieurs à la captivité; l rabbins et les casuistes sont plus récents encore.

Il y avait donc un bon nombre de points de la lo en particulier de ceux qu'a relevés M. Wellhausen, s le sens desquels on n'était pas bien fixé, et il sera faci de s'en rendre compte par l'exposition qui va suivre. y en avait d'autres qu'on violait par ignorance ou p suite d'une coutume dont personne ne songeait à co tester la légitimité. A cette époque, il n'était pas po sible de connaître la loi mosaïque comme on la conna de nos jours. Aucun des travaux qu'on a faits depu pour la systématiser, l'éclaircir, la discuter n'existait e core. On n'avait pas tous ces commentaires, ces di tionnaires, ces concordances qui sont maintenant ent nos mains. Les Pères eux-mêmes, malgré le soin e trême avec lequel ils ont la plupart étudié par esprit foi le Pentateuque, n'ont pas toujours bien saisi le se

[1] Le Deutéronome, XVII, 8-9, prévoit le cas où des causes e barrassantes et litigieuses ne pourront être résolues sur place et gage alors à aller consulter les prêtres et le juge « qui sera en temps-là, dans le lieu que Dieu aura choisi, » mais on ne voit que les prêtres aient le droit d'évoquer eux-mêmes ces causes à l tribunal; c'est simplement une faculté donnée aux intéressés.

chaque loi, parce que les moyens de faire une étude
mparée leur manquaient. A plus forte raison les an-
ns Israélites ne le pouvaient-ils pas. La génération de
ode devait avoir, en général, une instruction réelle
isée en Égypte, mais il ne devait pas en être de même
ur les générations qui grandirent en Chanaan, du
ps de Josué et sous les Juges, lorsque les douze tri-
s se furent répandues dans toute la Palestine, au mi-
u des guerres continuelles qu'elles eurent à soutenir
tre les anciens maîtres du pays. L'histoire de cette
oque nous montre que, sur bien des points, au lieu
progresser dans la voie de la civilisation, on revint en
ière. Les mœurs eurent quelque chose de grossier,
elquefois de barbare, comme nous le montrent plu-
urs épisodes du livre des Juges. Les Israélites étaient
és dans les villes et les villages, mais ils étaient indé-
ndants les uns des autres, sans autorité centrale pro-
ment dite [1]; leur vie ressemblait beaucoup à celle des
douins. Les enseignements de Moïse durent donc être
oliés bien vite, surtout dans les prescriptions de dé-
l.

Si, sous les Rois, la centralisation s'établit et si la
isation se développa, l'instruction dut cependant
e toujours peu étendue et même assez superficielle.
ne faut pas oublier qu'il n'existait alors ni écoles ni
ises. On ne possédait pas dans chaque village un
ire pour instruire les enfants; on ne se réunissait

[1] Voir *La Bible et les découvertes modernes*, 5e édit., t. III, p. 216 et suiv.

avant la captivité ni dans une synagogue, ni dans u
lieu quelconque pour y lire la loi, l'expliquer et la cor
menter. Aujourd'hui nous avons partout un prêtre q
prêche aux fidèles les vérités de la foi et enseigne au
enfants le catéchisme; alors il n'existait rien de sem
blable [1]. Les prêtres et les lévites habitaient séparéme
dans des villes et des bourgades particulières. Les e
fants ne devaient guère savoir que ce que leur appren
leur mère [2] et ce qu'ils entendaient raconter dans c
réunions du soir qu'ont toujours aimées les Orienta
et où les conversations se prolongent sans fin. On
pouvait de la sorte connaître que les principaux évén
ments de l'histoire, et les détails du Code lévitique
devaient être bien familiers qu'aux prêtres qui avaient
les étudier par état [3]. Si l'on joint à tout cela le pencha
universel qui entraînait les Israélites à l'idolâtrie et d
vait les porter à atténuer les défenses mosaïques, on n
s'étonnera plus que la loi n'ait pas été aussi connue

[1] Le second livre des Paralipomènes, XVII, 7-9, raconte comm
une chose nouvelle et exceptionnelle que le roi Josaphat envo
divers personnages avec des Lévites pour catéchiser le peuple
prêcher la loi de Moïse dans toutes les villes de son royaume.

[2] Sur l'éducation et l'enseignement chez les Hébreux, voir K
Schmid, *Geschichte der Erziehung*, Stuttgart, 1884, et les ouvrag
indiqués *ibid.*, t. I, p. 294.

[3] Il en est, du reste, de même aujourd'hui, toutes proporti
gardées, et pour la connaissance des lois particulières de l'Égl
et pour la connaissance des lois civiles parmi le peuple. Les poi
principaux sont connus; beaucoup de détails, au contraire, s
ignorés, à un degré plus ou moins grand, selon le degré même d'i
truction qu'on a reçu, et la pleine connaissance est le privilège
théologiens ou des juristes.

ratiquée qu'elle méritait de l'être. Notons enfin que, ans tous les temps, et surtout chez les anciens, on a 'ordinaire raconté simplement les événements, sans onger, comme on le fait aujourd'hui, à peindre les nœurs et à décrire les coutumes et les institutions. On e constatait avec raison à l'Académie des Inscriptions t Belles-Lettres, dans la séance du 21 mai 1886 :

M. Deloche, répondant à une observation de M. Gaston Paris, qui avait pour but de constater l'absence de tout fait istorique attestant la pratique de cette législation (en Irnde), rappelle qu'en général les historiens ne s'occupent as de législation et que s'il fallait retrouver dans leurs réits toutes les applications de la loi salique ou du droit romain pour croire à la réalisation de cette loi et de ce droit, n se persuaderait aisément que cette réalisation n'a pas eu eu. Rien ne serait plus inexact. M. Gaston Paris reconnaît a justesse de l'observation [1].

On ne peut pas non plus conclure de faits qui sont en ontradiction flagrante avec une loi la non-existence de ette loi ou l'ignorance de son existence par ceux qui la iolent. Qui ne sait parmi nous que les mêmes législaeurs qui, pendant la Révolution française, tentèrent de upprimer violemment toute religion et tout culte avaient éanmoins proclamé eux-mêmes dans leurs lois la liberté e conscience et la liberté des cultes ? Il ne résulte pas ppendant de là que ces lois soient d'une autre époque. 'homme, dans tous les temps, s'est contredit lui-même

[1] *Journal officiel*, 28 mai 1886, p. 2441.

et a violé les prescriptions qui lui étaient imposées, ou même celles qu'il avait formulées de sa propre volonté, entraîné soit par ses passions soit par sa faiblesse.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner, si la littérature biblique antérieure à la captivité nous montre plus d'une loi du Pentateuque non observée, ou ne contient pas des allusions bien explicites à certaines lois mosaïques, dont elle n'a eu aucune raison de parler. Cette remarque générale pourrait suffire pour répondre à M. Wellhausen et à ses partisans. Cependant, comme ses objections ont paru spécieuses à certains esprits, nous allons les discuter une à une. Il importe d'autant plus de les réfuter que leur portée est considérable. Si elles étaient fondées, en effet, elles entraîneraient comme conséquence, non seulement la négation de l'authenticité, mais aussi celle de la véracité des livres attribués à Moïse; car les faits auxquels est intimement liée la promulgation des lois contenues dans le Pentateuque ne peuvent être historiques, si ces lois ne sont pas du temps de l'exode. Elles ne sont pas formulées d'une manière abstraite et théorique, comme dans nos codes; elles sont d'ordinaire adressées à des personnes déterminées et parfois à l'occasion de faits particuliers. Ainsi la mort des enfants d'Aaron est la cause occasionnelle de la fixation du cérémonial à suivre pour entrer dans le sanctuaire[1]. La plupart des prescriptions commencent par ces mots : « Le Seigneur parla à Moïse et lui dit, etc. » L'endroit où la loi nouvelle est donnée est fré-

[1] Lév., XVI.

lemment indiqué : « Dans le désert du Sinaï, etc. »
'lusieurs règlements supposent d'une façon évidente
ue les Israélites vivent dans un camp et qu'ils n'ont
as encore pris possession de la terre de Chanaan. Si
onc ce n'est pas Moïse qui a promulgué ces lois dans
désert, un grand nombre des récits des quatre der-
iers livres du Pentateuque ne sont que des fables ou
es fictions. M. Wellhausen, M. Reuss et leurs parti-
ans ne reculent pas devant ces conclusions, et ils re-
ettent sans hésiter, comme autant de mythes, les faits
istoriques que nous racontent l'Exode, les Nombres et
Deutéronome. Nous défendrons par conséquent la vé-
acité du Pentateuque en même temps que nous établi-
ons son authenticité.

I.

L'unité du Sanctuaire.

La première objection est tirée de la loi concernan le lieu du culte[1]. Le Deutéronome, dit M. Wellhausen ne permet de rendre à Dieu un culte solennel qu'en u lieu unique. C'est là une prescription importante. Si ell émanait de Moïse, nous devrions en trouver des trac dans les livres historiques et prophétiques. Or il n'e est rien. Nous ne rencontrons nulle part la moindr allusion à une loi de ce genre. Les prophètes s'élève souvent contre l'idolâtrie, mais jamais contre la plura lité des lieux consacrés au culte[2]. Le « Livre de l'a liance » lui-même approuve la multiplication des autels C'est le Deutéronomiste qui le premier prêche la centra lisation du culte, favorisée par la chute de Samarie. L Code sacerdotal renchérit encore et recule l'institutio du lieu unique au temps de l'exode par la double fictio du Tabernacle central et de l'arche qu'il y fait re fermer.

[1] Cf. R. Cornely, *Introduction spéciale*, t. II, part. I, p. 138-14

[2] *Geschichte Israels*, p. 23 ; *Prolegomena*, *ibid.* Nous suivro dans notre exposition l'ordre même de M. Wellhausen, qui a expo ces cinq objections en cinq chapitres. Cf. Kuenen, *Histoire critiq de l'Ancien Testament*, t. I, p. 179 et suiv.

[3] Ex., XX, 24-25. *Geschichte*, p. 30. Voir là-dessus Bredenkam *Gesetz und Propheten*, p. 129-139, et sur le passage du Deuté nome, XXXIII, 8-11, p. 173-180 (contre Wellhausen, *Geschichte*, 138-140).

Pour répondre à cette objection, examinons les textes mêmes dont on conteste l'origine mosaïque. Le premier est tiré de l'Exode :

Tu me feras un autel de terre et tu immoleras sur cet [autel] tes holocaustes et tes sacrifices pacifiques, tes brebis et tes bœufs; dans tous les lieux où j'aurai fait mémoire de mon nom, je viendrai vers toi et je te bénirai. Et si tu me fais un autel avec des pierres, tu ne les tailleras pas, car, si tu levais le fer dessus, tu le souillerais [1].

Cette loi ne prescrit point l'unité d'autel; au contraire, elle dit qu'on pourra en élever un, soit de terre, soit de pierre non polie, partout où Dieu honorera son nom, c'est-à-dire en des endroits fort divers. Les rationalistes eux-mêmes en conviennent [2], nous n'avons

[1] Ex., xx, 24-25. Ce passage fait partie du *Livre de l'alliance*, Ex., xx-xxiii, xxv, que les rationalistes de l'école de M. Wellhausen regardent comme la partie la plus ancienne du Pentateuque. La défense de tailler la pierre avec le fer s'expliquerait difficilement dans les temps qui suivirent la captivité, après la construction du premier et du second temple, où l'on avait taillé la pierre. Nous sommes dans l'Exode à une époque où l'emploi du fer n'est pas encore passé dans l'usage commun chez les Hébreux. Le ℣. 26 contient aussi une défense qu'il est à propos de noter. Il interdit de faire des degrés pour monter à l'autel, par raison de décence. Cette prescription ne fut pas observée et tomba en désuétude; dans le temple de Salomon, il y avait, en effet, des degrés qui conduisaient à l'autel (voir *La Bible et les découvertes modernes*, 5e édit., t. III, p. 495); la loi avait cessé d'avoir sa raison d'être, quand le costume des prêtres eût été réglé, Ex., xxviii, 42; xxxix, 27 (28); mais il y a lieu de croire que cette loi avait été abolie dès avant l'époque de Salomon, et il faut bien en conclure que le passage de l'Exode où elle est contenue a été écrit avant la construction du Temple.

[2] Wellhausen, *Prolegomena*, p. 30; Reuss, *L'histoire sainte*, t. II, p. 57.

donc pas à insister là-dessus ; ce passage est la ruine de leur thèse. Dans le désert, on offrait des sacrifices à Dieu partout où l'on campait. Plus tard on en fit en divers lieux, comme le permettait cette loi de l'Exode, à Silo [1], à Cariathiarim [2], à Masphath [3], à Ramatha [4], à Galgala [5], à Bethléem [6], à Gabaon [7], etc., pour ne parler que des temps antérieurs à la construction du Temple [8]. Il suffisait, pour qu'il fût licite d'élever un autel en un lieu, « que Dieu y eût fait mémoire de son nom [9]. »

La prescription que nous venons de rapporter fut promulguée au mont Sinaï, le troisième mois après la sortie d'Égypte, immédiatement après le Décalogue, dont elle est comme un complément. Quelque temps [10] plus tard, après l'érection du Tabernacle et l'organisation du culte, Moïse, au nom de Dieu, porta la loi suivante que nous lisons dans le Lévitique :

Si un homme de la maison d'Israël a tué un bœuf, un agneau ou une chèvre dans le camp ou hors du camp et ne l'a pas présenté à la porte du Tabernacle comme une offrande

[1] Jud., XVIII, 31 ; XX, 18, I Reg. (I Sam.), IV, 4 ; cf. Jer., VII, 12-15.
[2] I Reg. (I Sam.), VII, 1. Cf. *ibid.*, XIV, 18 ; II Sam. (II Reg.), VI.
[3] I Reg. (I Sam.), VII, 6-9.
[4] I Reg. (I Sam.), VII, 17.
[5] I Reg. (I Sam.), X, 8.
[6] I Reg, (I Sam.), XVI, 2.
[7] I (III) Reg., III, 4.
[8] Pour le sacrifice d'Élie, voir I (III) Reg., XVIII, 19-39.
[9] Ex., XX, 24. Cf. G. Vos, *The Mosaic Origin*, p. 87-89.
[10] Certains exégètes pensent que la liberté donnée par la loi de l'Exode ne dura que pendant environ huit mois, c'est-à-dire jusqu'à l'inauguration du culte public dans le Tabernacle. G. Vos, *loc. cit.*, p. 85-87.

Jéhovah, devant la demeure de Jéhovah, ce sang lui sera puté; il a versé le sang, il sera exterminé du milieu de peuple. C'est pourquoi les enfants d'Israël présenteront victimes qu'ils immoleront dans les champs, afin de les ir à Jéhovah, à la porte du Tabernacle, au prêtre; ils les riront comme sacrifices pacifiques à Jéhovah. Et le prêtre andra le sang sur l'autel de Jéhovah, à la porte du Tarnacle, et il brûlera la graisse en odeur de suavité pour hovah. Et ils n'offriront plus leurs sacrifices aux démons xquels ils se sont prostitués. Ceci sera une ordonnance rable [1] pour eux et pour leurs descendants... Si un homme la maison d'Israël ou un étranger habitant parmi vous re un holocauste ou un [autre] sacrifice et ne l'amène pas la porte du Tabernacle pour l'offrir à Jéhovah, il sera terminé du milieu de son peuple [2].

La loi contenue dans ce passage du Lévitique défend onc d'égorger aucun des animaux qui peuvent être ferts en sacrifice, sans l'offrir à Jéhovah, alors même l'on ne les immolerait que pour en manger la chair. 'après M. Wellhausen, cette loi est postérieure à la capvité. Soutenir une pareille opinion, prétendre que c'est temps d'Esdras qu'on a défendu d'immoler des victmes, dans le camp ou hors du camp, et de les offrir leurs que devant la porte du Tabernacle, lorsqu'il y avait ni camp ni Tabernacle, c'est, comme l'a dit

[1] On traduit souvent ici le mot עולם, *'ólam*, par *perpétuel*, mais te expression française est plus forte que l'expression hébraïque, uelle désigne souvent en réalité une période assez courte, comme prouvent une foule d'exemples, Ps. xxi (hébreu), 5, etc. Voir Gens, *Thesaurus*, p. 1035.

[2] Lév., xvii, 3-9.

M. Dillmann, un véritable non-sens[1]. M. Wellhause reconnaît lui-même que l'interprétation qu'il donne a texte est « tout ce qu'il y a de plus impossible à exécute et à mettre en pratique, » mais il n'en conclut pas moin que ce passage défend « d'égorger un animal, mêm pour un usage profane, hors de Jérusalem, contraire ment à la concession qu'avait faite le Deutéronome[2] et dont nous parlerons bientôt. Quand on est réduit expliquer ainsi les textes; quand on en vient à prétendr qu'une loi promulguée par un homme raisonnable et re gardée comme divine par tout un peuple, défendait à c même peuple, alors dispersé non seulement dans tout la Palestine, mais aussi en Assyrie, en Chaldée, e l'erse, en Égypte, de manger, sous peine de mort, l chair d'un animal quelconque qui n'aurait pas ét égorgé à Jérusalem; quand on attribue à un écrivai une telle absurdité pour soutenir une hypothèse qui es en contradiction avec la tradition de tous les siècles, n fournit-on pas ainsi soi-même la preuve qu'on soutien

[1] « Geradezu widersinnig. » *Kommentar zu Exodus-Leviticus* p. 535.

[2] *Prolegomena*, p. 53, 52. Ce langage est si extraordinaire qu'i est à propos de citer les paroles mêmes de l'auteur : « Freilich i völlig unpraktischer, unausführbarer Weise... Wird auch die pro fane Schlachtung ausserhalb Jerusalems verboten, welche das Deu teronomium gestattet hatte. » — Voir aussi Reuss, *L'histoire saint et la loi*, t. II, p. 150; cf. t. I, p. 123. Il n'est pas moins embarrass que M. Wellhausen par le sens absurde qu'il est obligé d'attribuer cette loi; il suppose, pour l'expliquer, qu'elle a été portée « à un époque où toute la nation, strictement soumise à la règle lévitique se renfermait dans les murs d'une seule ville; » mais cette époqu n'a *jamais* existé.

e-thèse fausse et erronée? Si un auteur catholique ettait des explications semblables pour défendre l'o- ne mosaïque du Pentateuque, que ne dirait-on pas lu et de tels procédés d'argumentation?

Autant l'explication de M. Wellhausen est contraire sens commun, autant celle que fournit la tradition, se conformant à la chronologie réelle, est simple, turelle et logique. Comme on aurait pu, sous prétexte tuer un animal pour le manger, l'offrir à de fausses inités, « aux démons, » dit le texte, dans le camp ou rs du camp, le législateur, afin de prévenir tout dan- r d'idolâtrie [1], interdit d'égorger aucune des victimes i pourront être offertes en sacrifice, sans les offrir au ai Dieu, devant la porte du Tabernacle, même lors- 'on n'a aucune autre raison de les tuer que celle d'en re sa nourriture. Le remède était efficace et coupait urt à l'idolâtrie; il était d'une exécution facile dans le sert, parce qu'aucun Israélite n'était fort éloigné du bernacle et parce que d'ailleurs l'usage de la viande uit rare parmi les Israélites dans le désert, comme il st encore chez tous les peuples nomades et pasteurs l'Orient.

Mais si cette loi est aisée à observer dans la péninsule Sinaï, il ne devait plus en être de même, quand les uze tribus furent dispersées à l'est et à l'ouest du rdain; aussi environ quarante ans plus tard, au mo- nt où Israël va prendre enfin possession de la Terre romise, Moïse abroge la loi du Lévitique qui allait de-

[1] Cf. Rosenmüller, *In Lev.*, XVII, 3e édit., 1790, p. 77.

venir inapplicable[1]. Il dit à son peuple dans le Deuté-ronome :

Vous allez passer le Jourdain pour prendre possession de la terre que vous donne Jéhovah, votre Dieu; vous la possèderez et vous y habiterez. Prenez donc garde d'observer les lois et les ordonnances que je vous propose aujourd'hui. Vous détruirez tous les lieux où les nations dont vous devez recevoir l'héritage ont adoré leurs divinités, sur les montagnes élevées et sur les collines et sous tout arbre touffu; vous renverserez leurs autels, vous briserez leurs statues, vous brûlerez leurs *'ašêrim* ou bois sacrés, vous mettrez leurs idoles en pièces et vous effacerez leur nom de ces lieux. Vous ne ferez pas de même à l'égard de Jéhovah, votre Dieu, mais au lieu que choisira Jéhovah, votre Dieu, entre toutes les tribus, pour y placer son nom et pour y habiter, vous le chercherez et vous irez, et vous lui offrirez vos holocaustes et vos sacrifices... Prends [donc] garde de ne pas offrir tes holocaustes dans tous les lieux que tu verras, mais dans le lieu que Jéhovah choisira, dans une de tes tribus, tu offriras tes holocaustes et tu feras tout ce que je te commande. Cependant, selon le désir de ton âme, tu immoleras[2] et tu mangeras de la chair dans toutes les villes, selon la bénédiction que Jéhovah, ton Dieu t'aura donnée; l'impur et le pur en mangeront comme [on mange] de l'antilope et du cerf; seulement vous ne mangerez pas le sang; vous le répandrez sur la terre comme de l'eau[3].

[1] Cf. Knabenbauer, *Der Pentateuch*, dans les *Stimmen aus Maria-Laach*, 1873, t. IV, p. 213.

[2] En hébreu תזבח, *tizbaḥ*, s'emploie principalement dans le sens de sacrifier.

[3] Deut., XI, 31-32; XII, 2-6, 13-16.

L'esprit de cette loi est le même que dans le Lévitique; elle a pour but principal de prévenir l'idolâtrie [1]. même que Dieu a défendu d'offrir dans le désert du aï des sacrifices au démon, aux dieux du désert, *irim*, il défend maintenant d'en offrir sur les hauts ux aux idoles qu'adorent les Chananéens. Dans la pésule du Sinaï, afin d'empêcher tous les abus, il a scrit de n'offrir aucun sacrifice, si ce n'est devant le bernacle; comme désormais l'emploi de ce moyen ne a plus praticable, il ordonne de détruire tout ce qui ppelle le culte chananéen. Les Israélites, sous l'em- e de la croyance alors dominante parmi les nations chaque pays, comme chaque peuple, avait ses ux particuliers, devaient être fortement tentés d'ado- les faux dieux de la terre de Chanaan, en les asso- nt au culte du vrai Dieu. Moïse prévoit ce danger et st pour empêcher son peuple de succomber à la tenion qu'il prescrit de ne rien laisser subsister qui raple l'idolâtrie.

Après avoir fait cette ordonnance, Moïse, par abrogation de la loi du Lévitique [2], autorise expressément Israélites à manger en tous lieux, sans être astreints ucun rit particulier, la chair des animaux qu'on offre sacrifice, de même que celle du gibier et des aniux purs qui ne peuvent pas être offerts au Seigneur. roit de manger partout la chair des animaux purs

Deut., XII, 2-3; cf. G. Vos, *Mosaic Origin of the Pent. Codes*, 94.

Voir Allioli, *in loc.*, et Crampon, dans son édition de Cornelius ide, *Comment. in S. S.*, t. II, 1862, p. 110.

est si naturel que la permission donnée ici ne peut s'e-
pliquer que parce qu'elle abolit une défense antérieur
portée dans des circonstances spéciales. Autant tout
suit et se comprend sans peine, dans l'ordre chronol
gique traditionnel, autant tout est forcé et incompréhe
sible dans l'interprétation des rationalistes. On ne pe
accorder à quelqu'un l'autorisation de faire ce que fa
tout le monde que dans le cas où on le lui a préalabl
ment défendu pour des raisons exceptionnelles. Le De
téronome abroge donc, à la sortie du désert, une loi q
ne pouvait être observée que dans le désert. Désorma
on ne sera plus tenu de présenter devant le Tabernac
le bœuf, l'agneau ou la chèvre que l'on voudra mange

Remarquons enfin que la nouvelle loi ne prescrit p
non plus d'offrir tous les sacrifices devant le Tabernacl
L'Exode ne le disait point, le Deutéronome ne le dit p
davantage. Il n'est plus question ici, comme dans le L
vitique, du Tabernacle. Le Seigneur ordonne seulem
qu'on aille offrir les holocaustes dans le lieu qu'il ch
sira. Le lieu qu'il choisit plus tard, ce fut Jérusalem,
s'éleva le Temple qui devint la demeure de sa sainte
Alors on dut lui rendre, sur la montagne consacrée
son culte, les hommages et les adorations de tout le pe
ple. Jusque-là, avant le choix divin, on ne voit p
pourquoi il eût été illicite d'offrir à Dieu des sacrifi
« dans tous les lieux où il était fait mémoire de son nom
selon les expressions de l'Exode[1]. Bien plus, mê

[1] Cf. I (III) Reg., III, 2 et tout le chapitre, qui prouve que D
ne condamne pas le sacrifice offert sur les hauts lieux, puisqu'il
compense Salomon de sa piété.

rès la construction du Temple, nous ne découvrons lle part aucune défense formelle et absolue d'offrir s sacrifices, quand il y a des raisons de le faire, en iors de Jérusalem[1]. La loi de l'Exode n'est pas exssément abrogée dans le Deutéronome. Dans ce der·r livre, Moïse n'a pas attaché à ses prescriptions le ns complètement exclusif que lui donnent les rationtes. Quand on lit attentivement les termes que nous ons rapportés, on y voit bien une mesure prescrivant centralisation du culte, mais on n'y trouve rien qui prime la défense d'offrir des sacrifices hors du lieu oisi, quand des circonstances extraordinaires peuvent demander[2]. Le but de la loi est de favoriser l'unité culte, en n'autorisant le service officiel et ordinaire

L'expression « autel unique » ne se lit qu'une fois dans la Bi- et c'est dans le discours du Rabsacès de Sennachérib, qui dit, Par., xxxii, 12, en signalant le fait comme une innovation, Ézéchias a ordonné aux Juifs de n'adorer que « devant un seul el. » Cf. II (IV) Reg., xviii, 22; Is., xxxvi, 7. Nous ignorons qu'à quel point le langage du Rabsacès est justifié, car ce n'est un officier assyrien qui peut nous renseigner exactement sur ce se faisait à Jérusalem, et jamais l'Église n'a cru qu'elle était gée d'accepter comme véridiques les faits que les écrivains samettent dans la bouche d'autrui (Voir notre *Manuel biblique*, dit., t. i, n° 22, p. 70). Mais quoi qu'il en soit, ce qui est cer-, c'est que l'expression « autel unique » ne se lit pas dans le tateuque.

Les commentateurs catholiques ont toujours admis des excep- à la loi. « Aliquando autem et alibi (ailleurs que le Taber- le et le Temple) per Dei dispensationem et instinctum, *vel ob rem aliquam causam*, erecta sunt a nonnullis prophetis vel re- altaria ad sacrificandum. » Corn. a Lapide, *in Exod.*, xx, 24, Trampon, t. i, p. 606.

de la religion qu'en un seul endroit, mais il est digne de remarque que le législateur n'emploie aucun terme absolu et tout à fait restrictif; il ne prononce pas la peine de mort contre les prévaricateurs, ainsi qu'il l'avait fait dans le Lévitique; il ne dit pas : vous offrirez *tous* vos holocaustes, *sans exception, seulement et exclusivement* dans le lieu que Dieu aura choisi, mais simplement :.« vous offrirez vos holocaustes dans le lieu que choisira Jéhovah. » Si l'on tient compte des habitudes orientales et du génie de la langue hébraïque, qui emploie si volontiers des expressions universelles et des formules à nos yeux hyperboliques, cette manière réservée d'énoncer la loi est très significative. Il n'y a donc rien d'étonnant que les Israélites n'aient pas entendu cette ordonnance dans un sens absolu et qu'ils aient pensé que si, dans les cas ordinaires, c'est au Temple même que l'on devait offrir tous les sacrifices, dans les cas extraordinaires et lorsqu'on avait des raisons de faire autrement, on ne violait pas une loi qui n'était pas imposée d'une manière stricte et sans exception. Le Pentateuque et l'exemple de Moïse justifient cette interprétation. Non seulement le libérateur des Hébreux avait élevé lui-même un autel après sa victoire sur Amalec [1], mais il avait prescrit, dans le Deutéronome, d'en édifier un sur le mont Hébal, après la conquête de la Terre Promise, ce que Josué exécuta fidèlement [2]. Les rationalistes outrent donc le sens de la

[1] Ex., XVII, 15.

[2] Deut., XXVII, 5 et suiv.; Jos., VIII, 30 et suiv. Josué élève aus

escription du Deutéronome et sont plus rigoristes que
Juifs eux-mêmes en interprétant le texte comme ils
font, dans un intérêt de parti.

Les Juifs en effet croyaient que Dieu pouvait autori-
ses prophètes à abroger certaines prescriptions de la
. L'histoire du temple bâti par les Juifs d'Égypte à
ontopolis nous en fournit un exemple remarquable.
loi du Deutéronome défendait incontestablement d'é-
rer un temple hors du territoire des douze tribus, et
and celui de Jérusalem eut été construit, on considéra
mme illicite d'en construire un autre ailleurs. En con-
quence les Juifs ne voulurent jamais reconnaître le
nple du mont Garizim comme légitime, et c'est vrai-
nblablement parce que tous les Israélites croyaient
'il ne pouvait y avoir en Palestine qu'une seule mai-
n de Dieu que, avant l'arrivée des Samaritains dans
nord de la Palestine, les rois des dix tribus, même
plus puissants, même ceux qui eurent le plus le goût
s constructions et élevèrent des temples à Baal, n'en
vèrent jamais au vrai Dieu. Néanmoins lorsque les
ifs d'Égypte, sous le règne de Ptolémée Physcon,
nstruisirent un temple à Léontopolis[1], quoique ceux
Jérusalem vissent cette entreprise de très mauvais
l. ils ne la condamnèrent pas comme on l'avait fait
ur le temple du mont Garizim, et le Talmud nous ap-

autel à Sichem, Jos., XXIV, 26, cf. 1. Quant à l'autel construit à
t du Jourdain par les tribus transjordaniques, on reproche à ces
nières, non de violer la loi, mais de vouloir faire un schisme.
Josèphe, *Ant. jud.*, XIII, III, 1-3, éd. Didot, t. I, p. 483-485;
l. jud., VIII, X, 3, t. II, p. 334.

prend que si les prêtres qui avaient servi dans le temp
égyptien n'étaient pas admis à remplir leurs fonctio
dans celui de Jérusalem, ils n'étaient pas cependa
exclus de l'assistance aux exercices du culte[1]. On
traita jamais les Juifs égyptiens en schismatiques. Quel
fut la cause de cette différence de conduite? La voici
Pour se justifier, les Juifs d'Égypte s'étaient appuy
sur un texte d'Isaïe, annonçant que « Jéhovah aur
un autel au milieu de l'Égypte[2]. » Cette prophétie lég
timait-elle réellement leur conduite? Nous n'avons p
à l'examiner ici. Il nous suffit de constater que les Jui
ne doutaient pas que le Seigneur ne pût inspirer à s
prophètes des choses en contradiction avec la loi et q
s'ils avaient pu interpréter la loi de la sorte en cet
circonstance, ils avaient pu l'interpréter en d'autr
d'une manière analogue. Par conséquent, suppos
même que Moïse eût réellement interdit dans le Deut
ronome d'offrir aucun sacrifice en dehors du lieu choi
par Dieu, les prophètes, les hommes de Dieu, par u
ordre ou par une inspiration de sa part, auraient eu
droit d'offrir des sacrifices en un endroit quelconque
la Palestine et la conduite de Gédéon, de Samuel, d'
lie[3], ne serait qu'une dérogation à une ordonnance q
n'obligeait ni son auteur ni ceux qui le représentaient

[1] *Menach.*, f. 109 *a;* Jost, *Geschichte des Judenthums*, t. I, p. 11
Smith, *Dict. of the Bible*, t. II, p. 966.

[2] Is., XIX, 19; Josèphe, *Ant. jud.*, XIII, III, 1, édit. Didot, t.
p. 484.

[3] Jud., VI, 20-27; I Sam. (I Reg.), VII, 9-10; I (III) Reg., XV
30-39.

[4] Cf. J. D. Michaelis, *Mosaisches Recht*, 1778, t. IV, § 188, p.

Nous n'avons donc pas besoin d'entrer dans la discus-
détaillée des faits allégués par M. Wellhausen, M.
s et M. Kuenen pour établir que la loi de l'unité
anctuaire n'existait pas avant les dernières années
royaume de Juda. Elle n'existait pas en effet et elle
jamais existé dans le sens absolu qu'ils lui attri-
nt. La prescription du Deutéronome date bien du
ps de Moïse, mais on ne l'entendait pas, et avec
son, comme ils l'entendent, et cette simple observa-
suffit pour faire crouler toute leur thèse. Ils pré-
dent prouver que le Deutéronome n'était pas encore
it du temps de Samuel et du prophète Élie, parce
, disent-ils, ces personnages offraient des sacrifices
divers lieux, contrairement aux ordonnances du Deu-
nome, ce qu'ils n'auraient jamais fait, si ce livre
it été déjà connu de leur temps. Assurément, s'ils
ient cru que Dieu l'interdisait en effet ou qu'il ne les
pensait pas de cette loi générale, en vertu de la mis-
qu'il leur avait confiée; mais s'ils ne croyaient pas
obligation que supposent les rationalistes ou s'ils
saient en être dispensés, que peut-on induire de leur
duite contre l'existence du Deutéronome? Absolu-
nt rien.

Ainsi, en résumé, l'Exode permet d'offrir des sacri-
s en divers lieux, et dans le désert même on fit des
rifices à Dieu partout où l'on campa. Le Lévitique
onna d'offrir tous les sacrifices devant le Tabernacle,
l défendit d'égorger, même pour un simple usage
ique, aucun des animaux qui pourraient être offerts
ieu, sans les lui offrir en effet, afin d'empêcher par

là plus efficacement tout acte d'idolâtrie. A la veille de prendre possession de la Terre Promise, Moïse abroge cette double loi du Lévitique; il commanda dans le Deutéronome d'offrir les sacrifices en un lieu unique, pour conserver plus facilement la pureté du dogme et empêcher le peuple d'adorer les faux dieux; mais il formula son ordonnance en termes tels qu'ils n'impliquaient point une prohibition absolue d'offrir ailleurs des victimes. On put l'appliquer seulement aux cas ordinaires et l'interpréter dans ce sens qu'il n'était pas illicite d'ériger aussi en d'autres endroits, au moins transitoirement, des autels au vrai Dieu. L'explication des trois textes légaux concernant le lieu du culte, faite ainsi dans l'ordre chronologique traditionnel, n'offre donc aucune difficulté, tandis qu'au contraire celle des rationalistes, qui refuse d'admettre leur origine mosaïque, les oblige d'exagérer la portée de la loi du Deutéronome et d'attacher à celle du Lévitique un sens inadmissible et tout à fait déraisonnable[1].

[1] Sur l'autel central, voir J. Sime, *The Kingdom of All-Israel* in-8°, Londres, 1883, p. 441-456. Voir aussi M. l'abbé de Broglie, *L'unité du sanctuaire dans la religion d'Israël* (*Annales de philosophie chrétienne*, novembre 1880, p. 97-133); E. C. Bissell, *The Pentateuch*, in-12, Londres, 1885, p. 87-94.

II.

Les sacrifices.

La seconde objection de M. Wellhausen contre l'au-nticité du Pentateuque porte sur les sacrifices. Nous voyons jamais, dit-il, dans les livres écrits et non naniés avant la captivité aucun sacrifice offert selon rites prescrits par le Lévitique : preuve concluante on n'avait pas encore songé à inventer ces rites. Le ioviste et le Deutéronomiste, d'une part, le Code sa-dotal, de l'autre, considèrent les sacrifices d'une nière différente. Pour les deux premiers, le sacrifice un moyen universel et fort simple d'honorer Dieu et btenir ses faveurs. Il existait avant Moïse, du temps patriarches, Jacob, Isaac, Abraham, Noé et même n et Abel. Pour l'Élohiste au contraire, le sacrifice une institution divine et mosaïque. Aux yeux du Jé-iste et du Deutéronomiste, la question importante de savoir à qui il faut sacrifier. Cela ne suffit point Élohiste, qui examine de plus comment, quand, où, qui doit être offerte la victime; en un mot, il lui faut rituel minutieux et compliqué. Et M. Wellhausen tinue :

es arguments ne peuvent être tirés ici encore que des uments antérieurs à la captivité, des livres des Juges, de el et des Rois d'un côté, des écrits des prophètes de

l'autre. En ce qui concerne les premiers, le culte et le sacrifice y apparaissent en toute circonstance comme une affaire capitale dans la vie du peuple et des particuliers. Mais si l'on ne peut prétendre que l'on ne s'occupait en rien du rite il est certain néanmoins qu'on éprouve l'impression qu'on n'y attachait pas d'importance : la préoccupation n'est pas de savoir si le sacrifice a été offert selon les rites ou non mais s'il a été offert à Iahvé ou à des dieux étrangers. C'est tout le contraire dans le Code sacerdotal [1].

Ce que M. Wellhausen appelle le Code sacerdotal doit avoir en effet pour objet, avant tout, de régler les rites et les cérémonies, puisqu'il est rédigé uniquement à cette fin et que c'est son but *ex professo*, mais de là à conclure que ce Code est postérieur à la captivité, il y a loin. Si les livres historiques ne reproduisent pas ce rituel, c'est parce qu'ils n'ont qu'à enregistrer les événements, de même que la théorie militaire apprend point par point aux soldats tout ce qu'ils doivent savoir faire dans le métier des armes, tandis que l'histoire nous raconte seulement leurs victoires ou leurs défaites, sans nous donner les détails de la théorie. Et si l'on s'attache surtout à montrer que le sacrifice a été offert au vrai Dieu, non aux idoles, c'est parce que le peuple avait un penchant marqué vers l'idolâtrie, tandis que le sacrificateur n'était porté par aucune passion à violer les lois du sacrifice et qu'il n'y avait pas par conséquent à craindre

[1] J. Wellhausen, *Prolegomena*, p. 57. Voir Renan, *Origines de la Bible*, dans la *Revue des deux mondes*, 15 déc. 1886, p. 814-815. Cf. sur ce sujet G. Vos, *Mosaic Origin of the Pentateuchal Codes* p. 96-103 ; E. C. Bissell, *The Pentateuch*, p. 94-104.

e ce chef des prévarications. « On avait d'ailleurs rare-ent occasion, on le comprend, de décrire le rite du crifice. » C'est M. Wellhausen lui-même qui l'avoue [1].

est aussi obligé de reconnaître que le langage des ophètes démontre que de leur temps, c'est-à-dire, après son opinion, avant la création des rites lévitiques, on attachait la plus grande importance au culte et ux sacrifices [2], puisque les prophètes s'élèvent souent contre le formalisme excessif qui porte les prêtres t le peuple à s'attacher plus à l'extérieur du culte qu'à réforme des dispositions du cœur [3].

Mais ce n'est pas seulement le rituel légal qu'on ignoait avant la captivité, d'après M. Wellhausen, c'est la

[1] *Prolegomena*, p. 57-58. M. Wellhausen, qui prend volontiers our des sacrifices ce qui n'en est pas (p. 57, I Sam., XIV, 35 ; I (III) eg., XIX, 21), veut en trouver un dans Jud., VI, 19-21, ce qui est ontestable, car plusieurs commentateurs ont cru que Gédéon avait mplement préparé un repas pour l'envoyé céleste ; mais, quoi qu'il soit, il n'y a rien dans les détails donnés par l'auteur des Juges ui prouve la non-existence du Pentateuque.

[2] « Es ist wahr, indem sie gegen die Verwechslung des Cultus it der Religion kämpfen, lassen sie erkennen, dass derselbe zu rer Zeit auf das eifrigste und glänzendste betrieben wird und in er höchsten Wertschätzung steht. » *Prolegomena*, p. 58.

[3] Is., I, 11 et suiv.; Amos, V, 21-22 ; Jér., VI, 20 ; Osée, IV, 6-8 ; II., 11-13 ; Mich., VI, 6-7. On trouve aussi des allusions aux lois tuelles, Osée, IX, 1-6 ; Amos, VII, 17. Voir G. Vos, *Mosaic origin f the Pentateuchal Codes*, p. 237-238. — Amos, II, 4, mentionne xpressément la loi, la *Thora de Jéhovah*, mais comme ce texte nverse les théories de M. Wellhausen, il en conteste l'authentité, *Proleg.*, p. 59. On peut établir ainsi commodément toutes les èses qu'on veut ; il suffit de déclarer apocryphes tous les textes êpants. Sur Amos, V, 25 et Jér., VIII, 21, mal entendus par M. Wellhausen, voir Bredenkamp, *Gesetz und Propheten*, p. 89.

division même des sacrifices. Le Code sacerdotal en distingue de quatre espèces : l'holocauste *ʿôlah;* le sacrifice pour le péché, *ḥatta't;* le sacrifice pour le délit, *ʾâšam;* et le sacrifice pacifique, *šélem*. Le professeur de Marbourg convient que l'holocauste et le sacrifice pacifique ont toujours été en usage, parce que la Bible en parle fréquemment, mais il assure qu'on ne trouve avant Ézéchiel « aucune trace » du sacrifice pour le péché, « ni dans le Jéhoviste, ni dans le Deutéronomiste, ni dans aucun livre historique et prophétique [1]. » Cette assertion n'est pas exacte. Le sacrifice pour le péché est expressément mentionné dans l'un des plus anciens Psaumes :

> Vous ne voulez (ô Jéhovah), ni victime ni oblation...
> Vous ne demandez ni holocauste ni sacrifice pour le péché [2].

Nous trouvons une allusion fort claire à cette espèce de sacrifices dans l'histoire d'Héli, quand le Seigneur dit au jeune Samuel : « J'ai juré à la maison d'Héli que le crime de la maison d'Héli ne serait expié ni par des victimes ni par des oblations [3]. » Le prophète Osée, parlant des prêtres, nomme expressément le *ḥatta't :* « Ils man-

[1] *Prolegomena,* p. 75. Voir aussi Reuss, *L'histoire sainte et la loi,* t. I, p. 224 ; Renan, *Les origines de la Bible,* dans la *Revue des deux mondes;* 15 déc. 1886, p. 805, 812.

[2] Ps. XL (Vulg., XXXIX), 7 ; cf. Heb., X, 6-8. Notre Vulgate traduit dans ce dernier passage : *Holocautomata pro peccato,* mais le texte grec porte avec raison « holocautomata *et* pro peccato, » car il s'agit de deux espèces très distinctes de sacrifices. Voir Huré, *Dictionn. de philologie sacrée,* édit. Migne, t. III, col. 305.

[3] I Sam. (I Reg.), III, 14.

nt le *ḥatta't* de mon peuple [1], » c'est-à-dire les vic-
ıes offertes par les Israélites comme sacrifices pour
péché [2], car le mot *ḥatta't*, ainsi qu'on l'a vu, est le
ı hébreu du sacrifice pour le péché, et les prêtres,
rès avoir brûlé les parties grasses de l'agneau ou du
lier immolé, en mangeaient la chair qui leur revenait
droit.

Le *ḥatta't* est donc mentionné dans les Saintes Écri-
res, en dehors du Pentateuque, longtemps avant Ézé-
iel. Il en est de même du sacrifice pour le délit, du
śam. Ce dernier ressemblait tellement au précédent
e les commentateurs n'ont pas réussi jusqu'ici à s'en-
ıdre entre eux pour marquer les différences qui les
stinguent l'un de l'autre [3]; mais, quoi qu'il en soit, il
est question, en même temps que du sacrifice pour
péché, dans un passage du livre des Rois, où nous
ons, au sujet des revenus du Temple, du temps du
Jonas : « L'argent du *'âsam* et l'argent des *ḥatta'ot*
tait point apporté dans la maison de Jéhovah, parce
'il appartenait aux prêtres [4]. » Cette manière de parler
ppose que ces deux espèces de sacrifices sont parfai-
nent connues. A une époque encore plus ancienne, du

Osée, IV, 8. S. Jérôme, dans la Vulgate, a traduit *ḥatta't* par
cata, abréviation de sacrifice pour le péché, en hébreu et en
in.

Voir Gesenius, *Thesaurus*, p. 466. Il ne peut pas y avoir de
ute sur le sens, car « manger le *ḥatta't* » est un non-sens, s'il ne
nifie pas manger les victimes offertes pour le péché. — Le *ḥatta't*
aussi nommé dans Michée, VI, 7.

Voir les diverses opinions dans Gesenius, *Thesaurus*, p. 160.

II (IV) Reg., XII, 17 (Vulgate, 16).

temps des Juges, les Philistins qui s'étaient emparés de l'arche et qui avaient été frappés à cause de cela de divers maux, la renvoient au Dieu d'Israël avec des *'ăšam* pour obtenir le pardon de leur faute[1]. Le *ḥatta't* et le *'ăšam* ont donc été connus de tout temps chez les Hébreux, mais à cause de leur nature même, ils ont été nommés seulement par occasion, parce qu'ils n'entraient pas dans les grands actes du culte public, comme l'holocauste et le sacrifice pacifique, qui étaient comme une partie essentielle des réjouissances et des fêtes et s'associaient à tous les grands événements de l'histoire du peuple de Dieu.

Que si parmi les écrivains de l'Ancien Testament, en dehors du Pentateuque, Ézéchiel seul a parlé en détail de ce qui touchait au culte et aux cérémonies, la raison en est bien naturelle; c'est qu'il est, comme Moïse, le seul écrivain qui ait traité ce sujet. Où trouvera-t-on, par exemple, des détails sur la tactique militaire, si ce n'est dans les écrits où on l'étudie? Où peut-on rencontrer également le rituel lévitique, si ce n'est dans le prophète qui en annonce le rétablissement? La seconde partie de la prophétie d'Ézéchiel est destinée à peindre le glorieux avenir réservé à Juda après la captivité. Israël doit recouvrer sa patrie perdue; le nouveau royaume de Dieu va renaître et la religion va refleurir plus brillante et plus belle. Du fond de son exil, le voyant salue déjà les splendeurs de cette

[1] I Sam. (I Reg.), VI, 3, 4, 8. — Le *'ăšam* est aussi nommé, Is. LIII, 10.

ntante aurore. Sous la conduite d'un ange, il visite à
vance le Temple restauré, il aperçoit de ses yeux la
re Promise rendue à la race de Jacob; comme aux
rs de sa jeunesse, il est sur le mont Moriah, et ce
tre de l'ancien Temple s'attarde volontiers dans la
scription du nouveau, qu'il voit déjà debout; il expose
c complaisance les rites suivis dans les sacrifices et
ns les cérémonies variées du culte de Jéhovah; son
ur déborde de joie et il s'épanche à l'aise en peignant
s tableaux qui pour lui font revivre un passé si cher et
font oublier les douleurs du présent. L'abondance
s détails que nous lisons dans sa prophétie, comparée
petit nombre d'allusions que nous rencontrons dans
autres livres, s'explique donc sans peine par la na-
re même du sujet qu'il traite et qui est celui de la par-
rituelle du Pentateuque. Les écrits historiques ne
us ont pas fourni les mêmes indications, parce qu'un
e rituel n'est pas un fait historique; les autres écrits
pphétiques ne nous ont pas renseignés davantage,
rce que les prophètes s'élevaient seulement contre les
es régnants et n'avaient pas à reprocher aux prêtres
négliger l'observation des rites sacrés, auxquels le
uple attachait plutôt trop d'importance. Ézéchiel n'é-
t plus dans la même situation que les autres prophè-
: il écrivait à un moment où, le Temple étant détruit,
sacrifices, avec leurs rites traditionnels, avaient
ssé d'être offerts à Jérusalem. Pour se consoler et
ur consoler ses frères du deuil de Sion, il montre le
te renaissant de nouveau dans l'avenir, et il rappelle
s ces peintures prophétiques les souvenirs du passé

et de la patrie, toujours si chers aux malheureux et aux exilés.

Mais non seulement les réminiscences nombreuses de rites lévitiques contenues dans Ézéchiel s'expliquent par le caractère même de sa prophétie, elles sont de plus indépendamment de toutes les autres preuves que nous avons données, une forte présomption en faveur de la préexistence de ces rites. Ce n'est en effet que par une inconséquence manifeste que les critiques rationalistes prétendent faire d'Ézéchiel l'inventeur du rituel israélite. Ils reconnaissent généralement[1] que la seconde partie de son livre n'est qu'un tableau embelli de ce qu'il avait vu à Jérusalem dans sa jeunesse. Le temple qu'il décrit n'est pas un temple purement idéal : c'est le temple de Salomon; les dépendances des édifices, les ustensiles sacrés, tout l'ensemble de sa description en un mot, n'est qu'une image fidèle, sauf quelques détails ajoutés pour l'ornement, de ce qui est resté profondément gravé dans sa mémoire. Comment donc aurait-il inventé le rituel de toutes pièces, puisque dans tout le reste il n'a reproduit dans le fond que ce qui existait déjà auparavant? Sans doute, cela n'est point impossible, mais c'est contraire à toutes les analogies, et puisque la tradition a toujours placé la composition du Pen-

[1] F. Hitzig, *Der Prophet Ezechiel*, 1847, p. 305; Smend, *Der Prophet Ezechiel*, in-8°, Leipzig, 1881, p. 367; B. Stade, *Geschichte des Volkes Israels*, t. I, p. 326. M. G. Perrot a très bien établi qu'Ezéchiel décrit dans sa prophétie le temple de Salomon, *Histoire de l'art*, t. IV, 1886, p. 227 et suiv. Cf. Ed. Reuss, *Les Prophètes*, t. II, p. 125.

uque longtemps avant Ézéchiel et que nous trouvons
s les autres récits hébreux des allusions manifestes
lois cérémonielles avant ce prophète, il n'est pas
nis de soutenir que ces lois ne datent que de son
que. Peut-on imaginer d'ailleurs qu'il n'y eût pas un
el dans le temple de Salomon? Non; il était néces-
pour le culte; il y en avait dans tous les temples.
scription phénicienne de Marseille nous en fournit la
ve pour les temples de la Phénicie[1]. Ézéchiel a donc
nous faire connaître ce rituel antérieur à la captivité,
me il nous a fait connaître dans ses descriptions
bien temple lui-même.

[1] Voir l'inscription de Marseille dans P. Schröder, *Die phöni-
e Sprache*, in-8°, Halle, 1869, p. 237-247.

III.

Les fêtes.

Les fêtes religieuses sont également d'institution r
cente, non mosaïque, s'il faut en croire M. Wellhauser
Primitivement elles étaient toutes profanes et n'avaie
d'autre but que de célébrer le commencement et la
de la moisson (Pâques et Pentecôte) ou bien les ve
danges (fête des Tabernacles)[2]. Le Code sacerdotal n'
changea pas seulement le caractère, il en augmenta
nombre, par l'introduction de la fête des Trompettes
de la solennité de l'Expiation ou grand jour de jeû
inauguré pendant la captivité[3]. L'année sabbatique
surtout l'année jubilaire sont aussi peu anciennes. On

[1] L'étude critique des fêtes juives, au point de vue négatif, a
faite pour la première fois par J. George, *Die älteren jüdischen Fes*
in-8°, Berlin, 1835. Hupfeld s'en est occupé en 1851, *De primit*
et vera festorum apud Hebræos ratione ex legum mosaicarum var
tate cruenta (deux programmes de Halle). — Cf. W. Green, *T*
Hebrew Feasts in their relation to recent critical hypotheses co
cerning the Pentateuch, Édimbourg, 1886.

[2] Lév., XXIII, 43. L'Ancien Testament ne rattache aucun sou
nir historique à la fête de la Pentecôte. La fête des Tabernacl
tout en rappelant le séjour dans le désert, était en même temps u
solennité d'actions de grâces pour remercier Dieu des récoltes qu'
venait de faire, Lév., XXIII, 39-43. — M. J. Müller soutient au
l'origine profane de la Pâque dans sa monographie : *Kritisch*
Versuch über den Ursprung und die geschichtliche Entwickelu
des Pesach- und Mazzothfestes, in-8°, Bonn, 1883, p. 3.

[3] *Prolegomena*, p. 114; Reuss, *L'histoire sainte*, t. I, p. 174-1

rencontre que dans le recueil des lois du Lévitique, -XXVI, accepté et remanié par le Code sacerdotal [1]. Toutes ces affirmations de la critique négative ne appuient sur aucune preuve. Ici, comme dans tant autres cas, elle est contrainte d'avouer elle-même elle n'a d'autre argument à alléguer que celui du nce des textes; il lui est impossible d'apporter le indre témoignage historique, même indirect, en fa- ur de son système. Tout ce qu'elle trouve à dire, c'est

Wellhausen, *ibid.*, p. 122; Reuss, *ibid.*, p. 176-177. M. Renan t approprié ces erreurs : « Plein de l'idée du sabbat, qu'il [l'au- r de la première Thorah] conçoit comme une institution de mi- corde, comme une trêve de Dieu en faveur du faible, il l'appli- bien au delà de ce que la tradition des hommes pieux avait déjà ctionné. Il veut que l'esclavage cesse la septième année; il veut ne que la terre ait son sabbat, et, comme à ses yeux la pauvreté uns vient de la richesse des autres, il s'imagine que ce sabbat la terre sera très favorable aux pauvres. Cette loi ne fut certaine- nt jamais appliquée; l'idée qu'une telle institution serait bonne r les pauvres suppose une économie politique assez naïve... Plus l, on exagéra encore les paradoxes humanitaires de notre pro- te. Les organisateurs du second temple voulurent que l'année batique tombât en même temps pour toute la nation, ce qui eût établir la périodicité de la famine. Leur imagination de l'année ilaire acheva le cycle des utopies qui ont fait de la Thorah le fécond des livres sociaux et le plus inapplicable des codes. » *origines de la Bible, la loi*, dans la *Revue des deux mondes*, déc. 1886, p. 529-530. Cf. 15 déc., p. 808-809. M. Renan n'essaie pas d'apporter la moindre preuve en faveur de ce qu'il nce. Quand il assure que l'année sabbatique ne fut jamais ob- rée, il n'en sait absolument rien. Il est probable que, comme r toutes les lois religieuses, les Juifs pieux les observèrent et les autres n'en tinrent pas compte. M. Renan fausse d'ailleurs p de la loi, qui n'était pas faite directement pour soulager les vres, mais pour laisser reposer la terre.

que si les fêtes et l'année jubilaire dataient du temps d Moïse, nous en découvririons des traces dans les écrit antérieurs à la captivité de Babylone, en dehors d l'Hexateuque, c'est-à-dire du Pentateuque et de Josué

Alors même qu'il en serait ainsi, la démonstration se rait insuffisante, mais ce qu'avance la critique est faux Elle se trompe d'abord dans ce qu'elle dit de l'année jubi laire, prescrite par le Lévitique[1] et appelée dans ce livr « l'année de propitiation, l'année de rémission[2]. » Isaï fait allusion comme Ézéchiel au jubilé légal[3]. Néhémi attribue expressément à Moïse l'institution de l'anné sabbatique[4]. Quant aux fêtes, nous avons déjà constat plus haut leur origine mosaïque[5]. Les historiens n'on pas noté, cela se comprend, l'observation des solennité légales, lorsqu'ils n'avaient aucune raison de le faire ils en ont parlé cependant lorsque les circonstances leu en ont fourni l'occasion[6]. C'est ainsi que nous voyon que la grande fête de Pâques est célébrée par les Israé lites, selon les ordonnances de Moïse[7], aussitôt après leur entrée dans la terre de Chanaan[8] et à diverse

[1] Lév., xxv, 8.

[2] Lév., xxv, 9-10.

[3] Is., lxi, 1 ; Ézéch., xlvi, 17 ; vii, 12 (cf. Lév., xxv, 13) ; Ézéch. xlvi, 17 ; cf. Is., xxxvii, 30 et Hitzig, *in loc.;* III Reg., xxi, 2.

[4] Néh. (II Esd.), x, 29-31 ; cf. I Mac., vi, 49, 53.

[5] Voir plus haut, p. 104.

[6] Cf. Jud., xxi, 19 ; I Sam. (I Reg.), i, 3 ; I (III) Reg., ix, 25 viii, 2, 65 et cf. II Par., v, 3 ; vii, 9, 10. Voir Oehler-Delitzsch, dan Herzog, *Real-Encyklopädie*, 2e édit., t. iv, p. 541.

[7] Ex., xii, 18.

[8] Jos., v, 10.

ques de leur histoire[1]. L'auteur des Rois raconte sous Josias, on la célébra « avec une plus grande nnité qu'on ne l'avait fait depuis le temps des Ju-». » Donc l'historien ne doutait pas qu'on ne l'eût ébrée depuis le temps des Juges, quoique avec moins pompe et d'éclat. Osée fait allusion à la fête des Tabernacles[3]; le livre de Néhémie nous assure que c'est se qui a institué cette solennité pendant laquelle le ple habite sous la tente[4]. Isaïe parle du cycle des s[5].

es solennités de ce genre avaient tout à la fois un actère religieux et national. Tous les peuples les ont ées et nous en voyons célébrer partout et à toutes époques, soit pour satisfaire les besoins religieux du r de l'homme, soit pour conserver la mémoire de nds événements historiques, soit pour se reposer et réjouir après les grands travaux de la terre. Moïse

[1] II Par., xxx, 1-5, 10, 16-18; Ezéch., xlv, 21 (les paroles d'Ezéchiel semblent tirées de Num., xxviii, 16); II Par., xxxv, 18; cf. 6.

[2] IV Reg., xxiii, 21-22. Cf. II Par., xxx, 1-5, au sujet de la Pâque Ézéchias, où il est parlé des prescriptions de l'Écriture concernant cette fête.

[3] Osée, xii, (9), 10. M. Wellhausen le reconnaît, *Prolegomena*, p. 98.

[4] Néh. (II Esd.), viii, 14.

[5] Is., xxix, 1; xxxii, 9 et suiv.; xxx, 29. — En dehors de l'Hexateuque, avant la captivité, la fête de la Pentecôte est mentionnée trois fois, II Par., viii, 13 (et une autre fois Tob., ii, 1, texte grec); celle des Tabernacles, quatre fois, probablement Jud., xxi, 19 et I (III Reg.), i, 20, 21; I (III) Reg., viii, 2; xii, 32; Pâques, trois fois et probablement Is., xxx, 29); II (IV) Reg., xxiii, 21; II Par., xxxv et xxx (sans compter la Pâque de Josias, II Par., xxxv, 18); ces deux fêtes ensemble, I (III) Reg., ix, 25 et II Par., viii, 13.

sut unir ensemble ces divers mobiles, dans l'intérêt
ses institutions. Toutes les lois concernant la Pâqu
sans une seule exception, rattachent à cette fête, qu
qu'en dise M. Wellhausen, le souvenir des grands év
nements de l'Exode [1] et en font ainsi une solennité re
gieuse et non profane ou simplement agricole [2].

Les grandes fêtes juives, célébrées au même lieu p
tout le peuple, devaient servir efficacement à entretei
l'unité religieuse et nationale. Les appréhensions de J
roboam, lorsqu'il fonde le royaume d'Israël et qu'il crai
que le rassemblement de toutes les tribus dans la cap
tale de Juda ne lui fasse perdre ses nouveaux sujets
prouvent tout à la fois l'ancienneté de ces fêtes et le
importance.

Quant aux deux fêtes que M. Wellhausen prête
avoir été ajoutées par le Code sacerdotal aux trois fêt
anciennes, celle de *Terou'âh* ou des Trompettes et ce
du *Yôm Kippurîm* ou du Jour de l'Expiation, son affi
mation n'est pas exacte. Le chapitre XXIII du Lévitiq
n'énumère pas les fêtes, mais simplement les *mo'êdî*
ou temps fixés pour tenir ce qu'on appelait une *miqra' q*
dêš, ou une convocation sainte. Ni le livre de l'Allian

[1] Ex., XXIII, 14-19; XXXIV, 22-23; Deut., XVI, 9-16. Cf. G. Vo
Mosaic Origin, p. 143-150.

[2] Pâques, outre le but de rappeler la mémoire de la sortie d'
gypte, avait aussi celui d'offrir à Dieu les prémices de la récolt
Lév., XXIII, 10-11. C'est le Code sacerdotal qui constate le fait, n
le Jéhoviste et le Deutéronomiste, qui rappellent seulement le so
venir historique, contrairement à ce qui aurait dû se produire,
les théories de M. Wellhausen étaient vraies.

[3] I (III) Reg., XII, 26-27.

s l'Exode, ni le Deutéronome ne mentionnent ces
x *mo'ĕdîm*, parce qu'ils énumèrent seulement les
s qui obligeaient les Israélites à se rendre au lieu où
t le sanctuaire de Jéhovah. De là vient que le sabbat
: pas même nommé à l'occasion des lois sur les
s. La solennité du *Ṭerou'âh* et celle du *Yôm Kippu-*
n'exigeant point la présence des fidèles devant le
ernacle ou au Temple sont omises pour cette rai-
[1]. Elles ne sont pas non plus mentionnées dans les
es livres de l'Ancien Testament; mais cet *argumen-*
e silentio ne prouve rien contre leur existence
Graf le reconnaît pour la première[2]), parce que les
vains sacrés n'ont pas eu occasion d'en parler, de
e que si le silence était concluant, il s'ensuivrait que
te de l'Expiation n'aurait pas existé avant Jean Hyr-
ou même avant Hérode, en 37 avant Jésus-Christ,
qu'il n'en est pas question avant cette époque[3].

1. Vos, *Mosaic Origin of the Pent. Codes*, p. 157-158.
2. Vos, *ibid.*, p. 158; E. C. Bissell, *The Pentateuch*, p. 104.
3. Vos, *ibid.*, p. 159. Pour plus de développements sur toute
uestion, voir *ibid.*, p. 139-164; Bissell, *loc. cit.*, p. 104-112.

IV.

Les prêtres et les lévites.

Non content de nier l'origine mosaïque des fêtes d' raël, M. Wellhausen nie aussi l'origine mosaïque sacerdoce, pour tirer de là un nouvel argument con l'authenticité du Pentateuque. Il prétend que la d tinction des prêtres et des lévites est d'invention r cente : « Ézéchiel est le premier auteur hébreu qui fa une distinction entre les prêtres et les lévites[1]. » La p riode ancienne de l'histoire d'Israël ne connaît mê pas la distinction du clergé et des laïques; chacun i mole et offre à sa guise les victimes du sacrifice; n'est que dans les grands sanctuaires qu'il y a hommes exerçant la fonction de prêtres. Dans les pa ties les plus anciennes du Pentateuque, on n'aperç pas de sacerdoce; aucun Aaron n'est placé à côté Moïse. Il existe au commencement, il est vrai, une tri de Lévi, mais elle avait déjà disparu au temps des J ges[2]. Plus tard, le nom de Lévi fut donné aux memb des familles sacerdotales et il se forma ainsi une tri spirituelle, ou plutôt une caste, « de création art cielle[3]. » D'après Ézéchiel[4], dans la Jérusalem nouve

[1] E. Reuss, *Les Prophètes*, t. II, p. 130. Voir aussi t. I, p. 168-1 222. M. Reuss exprime les mêmes idées que M. Wellhausen.

[2] *Prolegomena*, p. 149-150.

[3] *Ibid.*, p. 228. « Dieser geistliche Stamm ein Kunstprodukt.

[4] Ézéch., XLIV.

Lévites de cette ville, les enfants de Sadoc seuls
serveront la dignité sacerdotale ; les autres Lévites,
radés, deviendront leurs serviteurs et seront privés
leurs droits sacerdotaux[1]. D'après le Code sacerdotal,
ontraire, les Lévites n'ont jamais été prêtres; cette
nité a toujours été exclusivement réservée aux en-
ts d'Aaron, qui correspondent aux enfants de Sadoc[2].
ìn le Code sacerdotal a inventé le pontificat comme
ouronnement de son édifice. Cette fonction surémi-
nte est inconnue à tout le reste de l'Ancien Testa-
nt. Un roi théocratique n'eût pu subsister à côté
n si haut personnage[3].

Malgré ces affirmations du professeur de Marbourg,

M. Renan a adopté, pour le fond, ces idées de l'école de M.
llhausen : « Tous les sanctuaires autres que le temple de Jéru-
m furent supprimés par [Josias]. Il dut en résulter un étrange
leversement dans les familles sacerdotales des petites villes de
ince. Par suite de la suppression des *bamoth* ou hauts lieux de
ince, une foule de lévis se trouvèrent sans pain ; on les trans-
à Jérusalem. [Cette translation est de l'invention de M. Renan.]
ne leur donna pas le droit de monter à l'autel de Iahvé avec les
res attitrés du temple ; ils restèrent des desservants de bas
ge, des espèces de sacristains ; mais une part leur fut assignée
s la distribution des dons en nature, surtout des *massot* ou
nes... Le mythe d'une prétendue tribu de Lévi prit alors tout
développement. » *Les origines de la Bible,* dans la *Revue des
r mondes*, 1er décembre 1884, p. 535 ; cf. p. 545, et (15 déc.)
03, 805, 806.

Prolegomena, p. 125 et suiv.

Ibid., p. 155 et suiv. Remarquons au sujet de ce dernier trait
M. Wellhausen est obligé lui-même de reconnaître que le Code
rdotal n'attribue au grand prêtre aucun pouvoir civil. Il devrait
ier aussi que les prérogatives du grand prêtre sont antérieures
tivité, puisqu'elles sont indiquées, Deut., XXXIII, 8-11 ; XVII, 12.

il n'en est pas moins vrai que tout ce qui concerne
sacerdoce est d'institution mosaïque et que rien n'e
plus historique et plus certain que ce que nous lisons
ce sujet dans le Pentateuque. En 1861, M. Kuenen, ex
minant les opinions de Bohlen, de George et de Vatk
les précurseurs de M. Wellhausen, déclarait en term
formels que l'assertion d'après laquelle il n'existait prin
tivement aucune distinction entre les lévites, les prêtr
et le grand prêtre « ne méritait pas même d'être réf
tée [1], » et il avait raison. Nous devons cependant
discuter aujourd'hui, parce que les propositions l
moins fondées trouvent des partisans, dès lors qu'ell
sont en contradiction avec la croyance chrétienne.

Observons d'abord que rien n'est plus aisé à expl
quer que l'établissement du sacerdoce en Israël. Il
avait chez les Égyptiens, depuis une haute antiquité, u
sacerdoce hiérarchiquement constitué, nombreux et i
fluent. Quoi d'étonnant que Moïse, qui avait surto
pour but d'établir solidement la religion en Israël, a
institué un sacerdoce, rappelant par beaucoup de trai
le sacerdoce égyptien [2]? Quoi d'étonnant qu'il ait choi
pour en remplir les fonctions sa propre famille et

[1] Voir G. Vos, *Mosaic Origin of the Pentateuchal Codes*, p. 17
174. — M. Kuenen a dit peu de temps après tout le contraire. No
lisons dans son *Histoire critique de l'Ancien Testament*, trad. Pie
son, t. I, 1866, p. 187 : « Pour l'auteur du livre des Rois, la distin
tion entre prêtres et lévites n'existait pas. » Et il soutient de pl
maintenant, en opposition avec ce qu'il disait alors, que le Deutér
nome est antérieur aux autres livres du Pentateuque. C'est là
exemple du sérieux de la critique négative.

[2] Voir plus haut, p. 114.

ou? Quoi d'étonnant qu'il lui ait donné un rituel, ndant les loisirs de la vie nomade du désert, lorsque blation quotidienne des sacrifices faisait surgir sou- nt des cas imprévus qui demandaient à être réglés? si l'existence antique de ce rituel est-elle constatée les écrits mêmes dont les critiques les plus outrés t obligés d'admettre l'origine antérieure à la capti- é[1].

Rien n'est d'ailleurs moins légendaire que les détails e nous fournit le livre des Nombres[2] sur l'opposition e rencontra Moïse lorsqu'il conféra ainsi les droits erdotaux à la famille de son frère Aaron. Des mem- es de la tribu de Ruben, fils aîné de Jacob, à qui enaient de droit les fonctions sacerdotales d'après usages patriarcaux, refusèrent d'accepter l'institu- n nouvelle, et même des descendants de Lévi, jaloux s privilèges d'Aaron conférés, à ce qu'il leur semblait, eur préjudice, firent cause commune avec les Rubé- es et se révoltèrent avec eux. Si le sacerdoce d'Aaron tait pas historique, il aurait été attribué à Moïse. ïse aurait été le grand prêtre en même temps que le f de son peuple; ses fils et non Josué lui auraient cédé dans le commandement; ils auraient eu, comme dernier, une part choisie dans le partage de la Terre omise, et l'auteur des Paralipomènes[3] n'aurait pas

[1] Voir Bredenkamp, *Gesetz und Propheten*, p. 36-40; Herzog, *l-Encyklopädie*, t. XI, p. 451; Fr. Delitzsch, *Pentateuch-kritis- Studien* (Luthardt's *Zeitschrift für kirchliche Wissenschaft*, 0, n° IX, p. 446).

[2] Num., XVI.

[3] I Par., VI.

décrit avec soin la généalogie d'Aaron et de ses descen
dants, après avoir mentionné seulement celle de Moïse
De pareils faits ne sont aucunement des inventions my
thiques, mais portent le cachet de la réalité. Tout
l'histoire d'Israël confirme d'ailleurs ce que nous ap
prend le Pentateuque. Il suffit de lire l'épisode de M
chas, dans le livre des Juges, pour reconnaître que l
tribu de Lévi était en Israël la tribu sacerdotale. Qu
de plus significatif, entre autres choses, que cette parol
de Michas, lorsque le Lévite a consenti à remplir dan
sa maison les fonctions du sacerdoce : « Maintenant j
sais que Jéhovah est bon pour moi, puisque j'ai pou
prêtre un Lévite[2] ? » M. Wellhausen nous assure que c
Lévite-là « tirait sa valeur de sa grande rareté[3], » mai
il n'ose point contester l'antiquité du passage qui con
tient ce récit, et nous avons de la sorte une preuve suf
fisante de l'existence des Lévites, à l'époque qui suivi
immédiatement Moïse et Josué. Si ce passage ne prouv
pas par lui-même la distinction du sacerdoce et du mi
nistère lévitique, il prouve du moins la distinction d

[1] Voir Payne-Smith, *The Credibility of the Pentateuch*, p. 37 e
suiv. L'école de Wellhausen n'explique pas plus Moïse que l'école d
Tubingue n'a expliqué Jésus-Christ. — En faisant une étrange vio
lence aux textes, M. Wellhausen prétend que la famille sacerdotal
de Silo, la maison d'Héli, descendait de Moïse (I Sam. ou I Reg.
II, 27), afin de montrer qu'il n'existait aucun lien de parenté entr
la tribu de Lévi et la caste sacerdotale de Jérusalem. La nécessit
où il est d'avancer des choses si fausses montre combien sa thès
est insoutenable. Voir G. Vos, *Mosaic Origin of the Pent. Codes*,
p. 122-123.

[2] Jud., XVII, 13. Voir tout le chap. XVII et le chap. XVIII.

[3] *Prolegomena*, p. 147.

rgé et du peuple. D'autre part, la différence d'attri-tion entre les descendants d'Aaron et les autres vites est clairement marquée dans les institutions de vid[1].

Au commencement du schisme, sous le règne de oboam, petit-fils de David, un des crimes qui sont rochés à Jéroboam, le premier roi des dix tribus, t d'avoir établi des prêtres qui n'étaient pas de la de Lévi[2]. Jérémie distingue expressément les *le-îm* et les *kôhanîm*, « les lévites et les prêtres[3]. » Et nt Jérémie, longtemps avant que l'exemplaire de la ût été retrouvé dans le Temple, les livres des Rois, racontant la fête de la dédicace du temple de Salo-n, mentionnent séparément les prêtres et les lévites[4]. s écrivains sacrés ne distinguent pas toujours expli-nent les prêtres et les lévites, c'est pour abréger. prêtres étaient réellement Lévites ou de la tribu de i. Cette manière de parler est si naturelle que les au-s bibliques qui ont vécu après Ézéchiel s'expriment

Par., XXIII-XXVI.

(III) Reg., XII, 31.

ér., XXXIII, 21. Il va sans dire que les rationalistes contestent enticité de ce passage, qui les gêne, sous prétexte qu'il ne se s dans les Septante. Voir de plus Jér., LII, 24 ; XX, 1 ; XXIX, nt la comparaison avec II Par., XXIX-XXXV, prouve bien qu'il de lévites. Cf. aussi Ézéch., XLIII, XLIV, XLV, XLVIII qui sup-e sacerdoce ancien ; II (IV) Reg., XXV, 18.

(III) Reg., VIII, 4. Le nom de prêtres se lit 34 fois dans les livres de Samuel (I et II Reg.), soixante fois dans I et II (III) Reg.; celui des Lévites deux fois dans I Sam. (I Reg.), VI, II Sam. (II Reg.), XV, 24 ; une fois dans I (III) Reg., VIII, t emploi prépondérant du nom de prêtres montre bien que et lévite n'étaient pas synonymes.

souvent comme leurs prédécesseurs, d'une façon géné
rale et sans faire aucune distinction [1], d'où l'on pourra
conclure, si l'on raisonnait comme M. Wellhausen, q
que les prêtres et les lévites n'étaient pas encore di
tincts les uns des autres, ou bien que les Paralipomène
Esdras et Néhémie sont plus anciens que le Pentateuqu
Sans doute, si l'on compare le sacerdoce et ses attribu
tions telles qu'elles ressortent des derniers prophète
avec ce qu'en dit le Pentateuque, nous remarquons u
développement et un progrès, dû aux temps et aux ci
constances [2]; mais nous voyons aussi que la forme
plus antique est la forme mosaïque [3].

Les prescriptions relatives au sacerdoce sont l
mêmes dans Moïse et dans Ézéchiel, ainsi pour la tenu
extérieure [4], l'abstention des liqueurs enivrantes lors d
l'exercice de leurs fonctions [5], le mariage [6], l'éloign
ment des cadavres [7]. Si nous voyons quelquefois l

[1] II Par., v, 5; XXIII, 18; XXX, 27 (texte hébreu); (I) Esd., x,
Néh. (II Esd.), x, 28, 38; XI, 20 (texte hébreu).

[2] Il résulte, par exemple, de ce que nous lisons dans le livre d
Nombres (IV, 23) que les Lévites n'étaient employés au service
Tabernacle qu'à partir de trente ans. David modifia cette prescri
tion et fit entrer les Lévites en fonctions dès l'âge de vingt ans.
en donne la raison : c'est qu'ils n'avaient plus besoin de porter
Tabernacle comme à l'époque de Moïse. I Par., XXIII, 24, 26.

[3] Bredenkamp, *Gesetz und Propheten*, p. 195.

[4] Lév., XIX, 27; XXI, 5 et Ézéch., XLIV, 20.

[5] Lév., X, 9 et Ézéch., XLIV, 21.

[6] Lév., XXI, 13-14 et Ézéch., XLIV, 22. Ézéchiel permet seulem
XLIV, 22, aux prêtres d'épouser la veuve d'un prêtre, ce que Mo
paraît interdire. Plusieurs commentateurs considèrent le passa
d'Ézéchiel comme une interprétation de celui de Moïse.

[7] Lév., XXI, 11, et Ézéch., XLIV, 25.

inces offrir des sacrifices, comme Saül et Ozias [1], les
ittiments qu'ils encourent sont une confirmation de la
, au lieu de prouver qu'elle n'existait pas. On pré-
d, il est vrai, qu'Ézéchiel permet au roi d'offrir le
rifice pour le péché [2]; mais c'est une fausse interpré-
ion. Si le souverain a le droit de présenter des vic-
es au nom du peuple, il ne les offre pas comme
inistre de Dieu; le prophète dit expressément : « Les
tres offriront l'holocauste du prince et ses victimes
ifiques [3]. »

Quant aux grands prêtres, non seulement nous pou-
s constater leur existence, mais nous pouvons en

I Sam. (I Reg.), XIII, 9-14; II Par., XXVI, 16-21.
Ézéch., XLV, 17.
Ézéch., XLVI, 2. « Aber auch zwischen Priesterthum und Volk
and nach der mosaischen Idee selbst keine unübersteigliche
eidewand, da vielmehr nach derselben eigentlich das ganze Volk
e priesterlich dienen solle (2 Mos., XIX, 6) und in jenem Stamm
seine Stellvertretung fand. So kann es nicht befremden, wenn
n der Geschichte noch Ueberreste des allgemeinen Priesterthums
n und namentlich von Gott zu seinem Dienste erkorene Männer
Priesterwürde theilhaftig wurden so gut wie jener Stamm, der
Vorrecht gleichfalls göttlicher Erwählung verdankte. Jemehr
ch die gesetzliche Organisation nach den Grundsätzen des
i nus, die erst nach dem Exil völlig durchdrang, ausgebildet
e, desto mehr erhielt die Schranke zwischen Priesterschaft und
einde Geltung. Doch hat gerade diese sog. Priesterthora der
r usserlichen priesterlichen Würde des gesammten Volkes man-
ch Ausdruck gegeben. Alle männlichen Genossen desselben
n nicht bloss beschnitten sein, sondern auch ihre Familien
regelmässiges Erscheinen vor Jahve vertreten, die Reinig-
satzungen beobachten und das Passahlamm als Hausopfer
e en. » Von Orelli, Herzog's *Real-Encyklopädie*, 2e édit., t.
p. 222-223.

dresser la liste presque complète depuis Aaron, le frère de Moïse et le premier pontife d'Israël, jusqu'au temps de Notre-Seigneur. Josèphe a fait le résumé de l'histoire du souverain pontificat dans ses *Antiquités hébraïques*[1]. Il pouvait avoir entre les mains des documents que nous n'avons plus, mais il lui a suffi d'ouvrir les Saints Livres pour y puiser la plupart des renseignements qu'il nous donne. Aaron a pour successeur son fils Éléazar, qui laisse lui-même le sacerdoce à son fils Phinées[2]. Héli, descendant d'Aaron, exerce la sacrificature à la fin de la période des Juges[3]. Du temps de Saül, de David et de Salomon, Achimélech, Abiathar, Sadoc, Azarias[4], remplissent les fonctions de grand prêtre. Nous voyons dans les derniers livres des Rois que non seulement le grand prêtre existe, mais qu'il occupe une place importante dans le royaume de Juda[5]. Qui ne connaît le rôle

[1] Josèphe, *Ant. jud.*, XX, x, t. I, p. 788-791. Cf. V, xi, 5 ; X, viii, 6 ; XV, iii, 1 ; XX, i, 3.

[2] Jos., xxiv, 33 ; I Par., ix, 20 ; Jud., xx, 28.

[3] I Sam. (I Reg.), ii, 27-33. L'histoire de Michas confirme ce témoignage, Jud., xvii.

[4] I Sam. (I Reg.), xxii, 9; 11-20 ; II Sam. (II Reg.), viii, 17; I Par., vi, 10. Pour les observations que fait M. Wellhausen, *Geschichte*, p. 142, 148, voir Riehm, *Handwörterbuch des biblischen Alterthums*, t. II, p. 1221-1222 ; Dillmann, *Exodus-Leviticus*, p. 460 ; Bredenkamp, *Gesetz*, p. 180-183.

[5] La séparation du sacerdoce et du pouvoir royal en Israël est aussi un fait à noter. Chez les Phéniciens, les rois, comme Eschmounazar, Tabnit, étaient en même temps pontifes. Voir *Journal officiel*, 30 juin 1887, p. 2916. Comment n'en était-il pas ainsi chez les Hébreux, où les rois tentèrent d'ailleurs d'usurper le souverain pontificat, I Sam. (I Reg.), xiii, 9-14 ; II Par., xxvi, 19, si ce n'est parce que l'institution du sacerdoce canonique était antérieure à l'institution de la royauté ?

pital joué par Joïada dans l'histoire de Joas qu'il réta-
lit sur le trône, usurpé par Athalie? L'auteur sacré le
omme expressément *ha-kôhên ha-gâdôl* ou grand prê-
re [1]. Helcias, Seraïas portent également ce titre [2]. Bien
lus, le livre des Paralipomènes nous donne la liste des
rands prêtres successeurs d'Aaron [3]. Si donc le sou-
erain sacerdoce était inconnu avant la captivité, si les
évites n'étaient pas distincts des prêtres, tous les livres
istoriques de l'Ancien Testament hébreu seraient une
es fraudes les plus monstrueuses qui aient jamais été
naginées [4]; les Lévites, qui acceptèrent leur subordina-
on aux prêtres, lorsque les plus anciens d'entre eux

[1] II (IV) Reg., XII, 11 (texte hébreu).

[2] II (IV) Reg., XXII, 4; XXIII, 4; XXV, 18. Du reste le titre varie, oique la dignité soit toujours la même. Voir les explications très aires et très précises de Fr. Delitzsch, *Real-Encyklopädie*, 2e édit., VI, p. 237-238. — Dans le Code sacerdotal lui-même, le grand rêtre n'est ainsi appelé que trois fois, Lév., XXI, 10; Num., XXXV, 5, 28; partout ailleurs il est simplement appelé *ha-kôhên*, « le prê-re. » L'auteur des Paralipomènes emploie aussi plus souvent le mple titre de prêtre que celui de grand prêtre. Esdras ne donne ucun titre à Josué, fils de Josédec. Aucun titre non plus dans la énéalogie des grands prêtres donnée par Néhémie, II Esd., XII, 10 t suiv.

[3] I Par., VI.

[4] « Die theokratische Idee, dit M. Wellhausen, *Proleg.*, p. 167, tand seit dem Exil im Mittelpunkt alles Denkens und Strebens und ie vernichtete den objektiven Wahrheitssinn, die Achtung und das nteresse für den überlieferten Sachverhalt. » M. von Orelli lui ré-ond : « Ehe mann nun die biblischen Angaben als Pseudohistorie eiseite schiebt und Kombinationen an ihre Stelle rückt, wäre doch u fordern, dass letztere auf soliderer Basis ruhten und vollere Be-riedigung gewährten, statt dass sie vielfach neue und grössere c wierigkeiten und Widersprüche schaffen. » Herzog's *Real-En-yklopädie*, 2e édit., t. VIII, p. 629.

pouvaient se souvenir parfaitement qu'avant la ruine du Temple il n'existait aucune distinction de classe ni de rang, auraient été les plus simples des hommes, et le peuple tout entier de Juda, qui accueillit comme venant de Moïse et comme étant pratiqué depuis des siècles ce qui n'avait jamais existé auparavant, aurait été le plus stupide des peuples. Comment les vieillards qui avaient vu l'ancien Temple et déploraient la pauvreté du nouveau n'auraient-ils pas remarqué que rien ne se faisait plus comme dans l'ancien?

M. Curtiss, dans un livre où il a traité *ex professo* la question du sacerdoce mosaïque, a établi, d'après le témoignage autorisé que lui rend M. Franz Delitzsch, que toute l'histoire du peuple d'Israël présuppose une distinction hiérarchique entre les prêtres et les lévites; que cette distinction remonte jusqu'à Moïse et qu'elle a subsisté depuis l'établissement du peuple en Palestine jusqu'à la ruine de Jérusalem; que les livres écrits après la captivité ne favorisent en aucune manière l'opinion d'après laquelle l'organisation du sacerdoce aaronique daterait du temps d'Esdras et, enfin, que le Deutéronome ne contredit en rien les autres livres du Pentateuque concernant non seulement l'existence, mais aussi les droits propres des prêtres et des lévites [1].

[1] S. J. Curtiss, *The levitical priests*, in-12, Édimbourg, 1877. Voir p. VIII. Cf. aussi, sur la question entière, Bredenkamp, *Gesetz und Propheten*, p. 172-200; Herzog, *Real-Encyklopädie*, 2e édit., t. VIII, p. 628-631; t. XII, p. 222; Riehm, *Handwörterbuch des biblischen Alterthums*, p. 1221-1228; G. Vos, *Mosaic origin of the Pent. Codex*, p. 104-129; E.-C. Bissell, *The Pentateuch*, p. 112-122.

V.

Les redevances dues aux prêtres et aux lévites.

M. Wellhausen ne se borne pas en effet à nier l'ori-ne mosaïque du sacerdoce dans la famille d'Aaron, il ɔutient de plus que les redevances dues au clergé, d'a-ɾès la loi, sont également une invention récente. Dans ntiquité, selon lui, les sacrifices étaient essentiel-ment des repas sacrés auxquels on invitait les prêtres, ıand il y en avait. Celui qui possédait un sanctuaire stituait des prêtres, moyennant salaire, mais ils n'a-ıient aucun droit légal à aucune portion de la victime. e Deutéronome commença à leur en attribuer; le Code ıcerdotal les augmenta notablement[1]. Quant aux 48 lles données aux lévites[2], c'est une fiction dont le pre-ier germe se trouve peut-être dans les visions du futur raël d'Ézéchiel :

L'ordre de prendre une étendue de deux mille coudées ıtour des villes, qui sont ainsi considérées comme un sim-e point, pour servir de pacage aux troupeaux des Lévites, t ordre serait peut-être exécutable dans les steppes de la ussie méridionale ou dans les villes nouvellement fondées ' l'ouest des États-Unis d'Amérique, mais il ne l'était pas. ıns les montagnes de la Palestine, où l'on ne trouve nulle ırt un pareil espace géométrique[3].

[1] Deut., xviii, 3; Lév., vii, 34.
[2] Num., xxxv; Jos., xxi.
[3] Wellhausen, *Prolegomena*, p. 165. M. Renan a adopté aussi

M. Wellhausen voudrait donc ici, comme dans le points que nous avons déjà examinés, faire de la se conde partie des prophéties d'Ézéchiel une des source de la législation du Pentateuque [1]. C'est Ézéchiel qu aurait donné l'idée d'une partie des redevances sacer dotales. Dans la question présente comme dans les autres, la vérité est que la seconde partie d'Ézéchie présuppose clairement les livres de Moïse, dont elle n'est en quelque sorte qu'un écho, comme l'Apocalypse de saint Jean suppose les visions d'Ézéchiel lui-même. L'histoire des enfants d'Héli confirme d'une manière irréfragable l'existence des redevances sacerdotales, longtemps avant la captivité; le principal reproche que leur fait le texte sacré, c'est d'avoir violé sur ce point les prescriptions légales, en s'attribuant les parties de la victime qui leur convenaient, non celles que déterminait la loi [2]. Les livres des Rois mentionnent, du temps de Joas, l'argent qui était donné aux prêtres comme prix des sacrifices pour le péché et pour le dé-

cette idée de M. Wellhausen comme les autres et il nous parle de « la conception bizarre des villes lévitiques, autre impossibilité qui n'a jamais rien eu à faire avec la réalité. » *Les origines de la Bible*, dans la *Revue des deux mondes*, 15 déc. 1886, p. 807. Cf. p. 808.

[1] Klostermann a réfuté l'assertion étrange que plusieurs chapitres du Lévitique, ce que M. Renan (*Revue des deux mondes*, 15 déc. 1886, p. 817) appelle « le petit code ézéchiélique (Lév., XVIII-XXVI) [qui] resta [intact] comme un caillou roulé, » ont été tirés d'Ézéchiel par l'Élohiste : *Hat Ezechiel die in Lev.* XVIII-XXVI *am deutlichsten erkennbare Gesetzessamlung verfasst?* dans la *Zeitschrift für lutherische Theologie*, 1877, 3. Heft, et *Ezechiel*, dans les *Theol. Studien und Kritiken*, 1877, 3. Heft.

[2] I Sam. (I Reg.), II, 12-17. Voir aussi ℣. 36.

[1]. L'auteur des Paralipomènes raconte que, sous le
gne d'Ézéchias, on donna aux prêtres les dîmes et les
mices [2]. La loi concernant l'oblation des prémices est
pelée par Salomon dans les Proverbes et par divers
phètes [3]. De même l'offrande faite à Dieu du pre-
er-né [4], etc. L'oblation des prémices est une chose si
urelle qu'elle existe encore comme pratique de dévo-
n dans beaucoup de pays, même en France, où en
ers endroits on offre à l'église le premier pain pour
e bénit et distribué, le premier raisin mûr, etc. Les
ples que connaissaient les Hébreux avaient l'habi-
le d'offrir à leurs divinités des dons en nature; on le

[1] II (IV) Reg., XII, 17 (Vulgate, 16).

[2] II Par., XXXI, 4-6. — La tradition hébraïque et la pratique con-
aient la différence qui semble exister entre ce qui est dit de la
e prélevée pour les Lévites et une autre prélevée en faveur de
x qui l'offraient. Il y en a qui pensent que le repas de celui qui
ait la dîme était simplement pris sur ce qu'il donnait aux Lé-
s, comme pour les prémices. Ex., XXII, 30; Deut., XV, 19-21;
n., XVIII, 15. Voir G. Vos, *Mosaic Origin*, p. 133-134.

[3] Prov., III, 9; Jér., II, 3; Ézéch., XLIV, 30. Cf. II (IV) Reg., IV,
Mal., III, 7-8; Tob., I, 5-7.

[4] Jér., II, 3; XXXI, 9. — M. Wellhausen s'appuie, pour soutenir sa
e, sur une différence qui existe entre Lév., VII, 34 et Deut., XVIII,
oncernant la part qui revient aux prêtres dans les sacrifices pa-
ues. Dans le premier livre, il est dit que les prêtres auront la
rine et l'épaule droite; dans le second, qu'ils auront l'épaule,
nâchoires et le ventre (voir le texte hébreu). Les interprètes se
depuis longtemps occupés de la solution de cette divergence :
uns ont considéré la prescription du Deutéronome comme une
ification de celle du Lévitique, les autres comme un complé-
t. Le contexte favorise cette dernière interprétation, qui est aussi
erprétation traditionnelle constatée par Josèphe, la Mischna et
r ique des anciens Juifs. Voir G. Vos, *Mosaic origin of the*
Codes, p. 131.

faisait en Chaldée; on le faisait en Égypte. Dans un inscription accadienne, trouvée à Birs-Nimroud, près d Babylone, un vieux roi sémite d'Érech, qui vivait long temps avant Abraham, offre au temple de son die trente mesures de blé, douze mines de laine, de l'huile etc.[1]. Les monuments égyptiens sont remplis d'énumé rations des dons de blé, de vin, de légumes, offerts au temples de toutes les villes de la vallée du Nil[2]. Moïse en fixant ce que les enfants d'Israël devaient offrir au ministres du culte, ne fit que réglementer des usage anciens et qu'il avait vu pratiquer lui-même dans l royaume des pharaons.

Pour nier l'antiquité des redevances payées aux prê tres et aux Lévites, M. Reuss fait les considération suivantes, empruntées à un autre ordre d'idées que le arguments de M. Wellhausen :

D'après la loi sinaïtique, la caste sacerdotale devait rec voir : 1° la dîme des produits de la grande culture, vi huile, grains et fruits; 2° les prémices de tous les fruit 3° les premiers-nés de tout le bétail et des hommes, les u en nature, les autres par voie de rançon; 4° certaines po tions des animaux offerts en sacrifice, par voie d'oblatio ou par suite de vœux, et en entier les animaux offerts pou péchés et délits; 5° en outre, il leur est assigné la proprié de 48 villes avec leurs banlieues, pour y faire paître le propre bétail. Les Lévites, de leur côté, avaient à céder au

[1] G. Pinches, *Sin-Gašid's Gift to the Temple É-ana*, dans *T Babylonian and Oriental Record*, novembre 1886, t. I, p. 8.

[2] Voir entre autres le *Great Papyrus Harris*, dans les *Records the past*, t. VI, p. 43 et suiv.

êtres, soigneusement distingués d'eux, comme nous ve-
ns de le voir, et formant une classe aristocratique dans la
ste, la dixième partie de la dîme, sans compter que plu-
urs des articles énumérés tout à l'heure revenaient égale-
ut à cette classe privilégiée, notamment le quart des villes
ites et les objets compris sous les nos 1, 2, 3 et 4 [1]. —
, si nous prenons pour base le calcul d'après lequel, sur
0,000 hommes de vingt ans et au-dessus, il y avait 22,000
ites d'un mois et au-dessus [2], nous pouvons admettre
au bas mot il y avait un Lévite sur 45 à 50 individus
les de tout âge. Donc la dîme, à elle seule déjà, consti-
ait un revenu qui mettait cette caste dans une position très
antageuse [3], sans compter les autres émoluments qui lui
aient assurés. Et si déjà les Lévites en général, d'après ces
nnées, étaient extraordinairement favorisés, et pouvaient
quelque sorte regarder la nation entière comme leurs
miers, sans avoir besoin de travailler eux-mêmes, les
êtres proprement dits (l'aristocratie) devaient l'être bien
vantage. Car comme ils sont censés descendre tous d'un
l homme contemporain de Moïse, tandis que les Lévites,
a même époque, comptaient déjà 22,000 individus mâles,
proportion en faveur des premiers est vraiment colossale,
quelle qu'ait pu être la fécondité de la famille d'Aharôn,
ne peut jamais avoir été telle que les descendants du
mier grand prêtre auraient formé la dixième partie de la
ste ou tribu entière. Si cette législation avait jamais pré-
u [4], ou plutôt, si les chiffres du Pentateuque avaient la

« Voy. Nomb., XVIII, XXXV; Lév., II, 3; VII, 32; X, 12; XXV, 32, etc.» Num., III, 39.

« Mettons la rente d'un homme à 1,000 francs, 50 hommes gagnent en produits la valeur de 50,000 fr., la quote-part de chaque vie sera de 5,000 fr. »

« Voy. Néh., XIII, 10. »

moindre valeur historique, les prêtres auraient tous dû êtr
ce qu'on appelle aujourd'hui des millionnaires. Conçoit-o
cette richesse des prêtres sous le gouvernement des rois
du temps de leurs guerres incessantes et si souvent malheu
reuses? ou à l'époque des Juges, où chacun faisait ce qu
bon lui semblait[1]? ou même du temps de Moïse, où l
peuple prétendait mourir de faim[2]?

Sur ce dernier point, c'est sans doute par distractio
que M. Reuss demande si l'on peut concevoir dans l
désert du Sinaï la richesse qu'il attribue aux prêtres
Ces derniers ne pouvaient être riches des dons du peu
ple, dans ces lieux « où le peuple prétendait mourir d
faim, » puisqu'on ne pouvait leur offrir ni les prémices
ni les dîmes de biens qu'on ne possédait pas encore
tant qu'on n'avait pas conquis la Terre Promise. M
Reuss suppose les prêtres regorgeant de richesses pou
en conclure qu'ils ne les ont jamais eues. — Mais, s'il
ne les ont jamais eues, c'est parce que sa supposition
est fausse. — « Conçoit-on cette richesse des prêtres d
temps de Moïse? » — Non, parce que les Israélites ne ré
coltant rien n'avaient rien à donner. — « Conçoit-o
cette richesse des prêtres à l'époque des Juges, où cha
cun faisait ce que bon lui semblait? » — Pas davantage

[1] « Jug., xxi, 25. »

[2] Ed. Reuss, *L'histoire sainte et la loi*, t. i, p. 170-171. M. Rena
n'a pas manqué de s'approprier l'argument de M. Reuss, et il le ré
sume en disant : « Loin d'être les déshérités, les lévites, en suppo
sant un tel arrangement, eussent été les plus riches des Israélites.
Les origines de la Bible, dans la *Revue des deux mondes*, 15 déc
1886, p. 808.

, entre autres raisons, parce que chacun faisait ce que
a lui semblait, que beaucoup étaient idolâtres et se
taient par conséquent peu en peine de payer aux
ites les redevances qui leur étaient dues. — « Con-
-on cette richesse des prêtres sous le gouvernement
s rois et du temps de leurs guerres incessantes et si
vent malheureuses? » — Non, on ne la conçoit pas,
aussi personne ne l'a jamais conçue, à l'exception de
Reuss, qui tire des textes de fausses conséquences
combat ainsi des ennemis imaginaires. Ses évalua-
ns sont inexactes, ses calculs pèchent par leur point
départ. Il attribue à chaque Israélite une rente de
lle francs; or un peuple sans commerce et sans in-
strie, vivant du fruit de ses travaux agricoles et pas-
aux dans une terre difficile à cultiver, ne gagnait
ère que ce qu'il lui fallait pour se nourrir et se vêtir;
ne peut donc apprécier à mille francs la rente de
aque individu. Du reste, quoi qu'il en soit, les Lévites
vaient aucun moyen de forcer les membres des au-
s tribus à leur payer la dîme; aucun officier public
tait chargé du recouvrement; personne n'avait en
in le pouvoir et l'autorité nécessaires pour contrain-
les récalcitrants à remplir leur devoir; or on sait
ment se paient les impôts, quand on ne peut les exi-
que par persuasion; les uns par mauvaise volonté,
autres par simple négligence ne donnaient rien ou
naient peu et le plus tard possible[1]. Quand les rois

[1] Cf. II Par., xxxi, 4-6. Voir *ibid.*, ℣. 10. — Tant que la dîme a
. il y a eu des difficultés pour la faire payer. Louis le Dé-

voulurent lever des contributions, ils durent établir des collecteurs d'impôts, qui eurent la force à leur service ; mais ce que firent les rois, les Lévites n'avaient pu l'exécuter. Cette richesse que M. Reuss attribue aux prêtres est donc purement imaginaire et l'objection qu'il veut en tirer croule par la base [1].

Quant à l'existence des villes lévitiques, qui est niée par toute l'école de M. Wellhausen, elle est établie par les faits. Les impossibilités qu'a prétendu relever le professeur de Marbourg ne sont pas réelles. Pourquoi ne pourrait-on pas mesurer autour des villes de la Palestine un terrain de deux mille coudées, parce que ce pays est montagneux? Les Israélites avaient pu facilement apprendre l'arpentage en Égypte où les inondations annuelles du Nil en rendaient l'usage nécessaire et familier. La loi donne d'ailleurs une règle générale et moyenne qui, dans la pratique, dut être modifiée selon les circonstances. Enfin l'histoire sainte nous montre longtemps avant la captivité, des villes sacerdotales [2] : à

bonnaire fut obligé de faire un capitulaire pour ordonner de payer la dîme sous peine d'amende. Jager, *Histoire de l'Église catholique en France*, t. IV, 1863, p. 452. Alcuin, *Epist.*, XLII, t. C, col. 205, recommande à un missionnaire, Megenfried, de ne pas faire payer la dîme aux Saxons convertis et écrit au sujet des Huns à Charlemagne : « Si nous avons tant de peine à payer la dîme, que doit ce être pour des barbares nouvellement convertis? » Alcuin, *Epist.* XXXIII, t. C, col. 188-189. Voir aussi *Epist.* LXXXVII, col. 284 ; XCV, col. 303.

[1] Cf. dans les *Essais historiques et critiques sur les Juifs*, 4 in-12, Lyon, 1771, t. IV, p. 151-155, la réponse à cette objection : « Si le revenu de la tribu de Lévi était exorbitant. »

[2] M. R. S. Poole a tiré un argument très curieux de l'existence

thsamès où nous voyons des Lévites recevoir l'arche
i temps des Juges [1], à Anatoth où Salomon exile Abia-
ar et où naît Jérémie, qui était de famille sacer-
tale [2].

Il n'y a donc rien de fondé dans les allégations de
. Wellhausen et de ses adeptes contre l'ancienneté de
loi de Moïse. C'est bien le libérateur des Hébreux qui
réglé le culte divin ; c'est lui qui a institué le rituel des
crifices, établi les fêtes et les solennités juives, distin-
ié les prêtres et les lévites et fixé les droits des mi-
stres sacrés. Esdras, par qui M. Wellhausen prétend
e le Pentateuque a été écrit, l'attribue expressément
Moïse : « On éleva un autel au Dieu d'Israël pour y
rir des holocaustes, comme il est écrit dans la loi de

. villes lévitiques, à l'époque de Roboam, fils de Salomon, des
es des villes conquises par Sésac en Palestine. *Contemporary Re-
w*, septembre 1887, p. 354-355.

. Jos., XXI, 16; I Par., VI, 59 et I Sam. (I Reg.), VI, 15.

. Jos., XXI, 18 ; I Par., VII, 60 et I (III) Reg., II, 26 ; Jér., I, 1 ;
21, 23 ; XXXII, 7, 8, 9. — Nob était aussi une ville sacerdotale
temps de Saül, I Sam. (I Reg.), XXII, 19, parce que là se trouvait
Tabernacle ; cf. *ibid.*, XXI, 4, où il est question des pains de pro-
ition qu'on plaçait dans le Tabernacle. Ce qui regarde Nob est
utant plus remarquable qu'elle est appelée expressément « ville
erdotale » et qu'elle ne figure pas dans la liste de Josué, non
s que dans celle des Paralipomènes, ce qui montre bien que ce
sont pas des faussaires qui ont fabriqué tardivement cette liste,
me le prétend M. Wellhausen, en y insérant tous les noms de
es auxquels se rattachaient des souvenirs religieux, car dans ce
ils y auraient mis le nom de Nob. Voir sur toute la question,
Vos, *Mosaic origin of the Pent. Codes*, p. 130-138, et, sur les
es sacerdotales que M. Wellhausen dit n'avoir été primitivement
s lieux d'asile, voir A. P. Bissell, *The law of asylum in Is-*
, Leipzig, 1884 ; E. C. Bissell, *The Pentateuch*, p. 123-131.

Moïse, homme de Dieu[1]. » Néhémie parle de même[2].

Les rationalistes abusent de ce fait que les allusions à la loi sont plus fréquentes dans les livres écrits après la captivité que dans les livres antérieurs, mais rien n'est plus facile que de se rendre compte de cette particularité. Esdras avait inauguré une période nouvelle, celle des scribes et des docteurs qui, faisant profession d'étudier et d'expliquer les livres de Moïse, en parlaient naturellement plus souvent. La loi était aussi alors plus fidèlement observée, et parce qu'elle était mieux connue et parce que les maux de la captivité avaient guéri une partie du peuple de son penchant à l'idolâtrie. La lecture du Pentateuque et l'explication régulière qu'on en fit au peuple toutes les semaines, le jour du sabbat, rendit vulgaire la connaissance de la loi qui, auparavant, n'avait pu être que le privilège des lettrés. La situation intellectuelle et morale des Juifs changea ainsi totalement à partir de la captivité.

Il est faux d'ailleurs, d'après ce que nous venons de voir à propos du rituel, que l'histoire sainte soit muette sur les observances mosaïques pendant la période des Juges et des Rois, et il importe de remarquer que la mention positive de certaines de ces observances par les historiens et par les prophètes hébreux renverse de fond en comble toute l'argumentation échafaudée sur le s

[1] I Esd., III, 1-4. — Esdras n'avait pas d'ailleurs le même esprit que l'Élohiste, observe avec raison F. Delitzsch, *Der Esra der Ueberlieferung und der Esra der neuesten Pentateuchkritik*, dans la *Zeitschrift für lutherische Theologie*, 1877, 3. Heft.

[2] Néh. ou II Esd., I, 7; VIII, 14; XIII, 1.

nce des mêmes écrivains par rapport à quelques autres
rescriptions, dont ils n'ont pas eu occasion de parler.
n effet, comme nous l'avons remarqué en commençant
tte discussion, de ce que certaines lois étaient violées,
u de ce que leur observation n'est pas certifiée par les
ivres Saints, il ne s'ensuit en aucune façon que ces
is n'existaient pas. Quand les lois au contraire sont
bservées, nous pouvons en déduire sûrement leur exis-
nce. C'est ainsi que nous pouvons prouver l'origine
osaïque de la loi par la manière dont on remplissait
s prescriptions, celles qui concernaient, par exemple,
manière de construire l'autel du vrai Dieu [1]; la durée
e l'esclavage [2]; l'homicide qui se réfugie près de l'au-
l [3]; les devins et les maléficiers [4]; les viandes des ani-
aux morts naturellement ou par accident [5]; les ani-
aux impurs [6]; la pureté légale [7]; l'offrande de l'encens

[1] Ex., xx, 25; Deut., xxvii, 5 et Jos., viii, 30-31. L'antiquité du re de Josué est niée par les rationalistes, qui font de cet écrit la ième partie de l'Hexateuque; nous indiquons néanmoins ici et s bas l'accord qui existe entre le Pentateuque et Josué, parce il est digne de remarque, sinon pour les incrédules, du moins ur ceux qui considèrent avec raison Josué comme une histoire cienne, œuvre d'un auteur différent de celui qui a composé les q livres du Pentateuque.

[2] Ex., xxi, 2; Lév., xxv, 39-41; Deut., xv, 12 et Jér., xxxiv, 14.

[3] Ex., xxi, 14 et I (III) Reg., i, 1-53; ii, 28-31.

[4] Ex., xxii, 18; Lév., xix, 31; xx, 27; Deut., xviii, 10-12 et I Sam. Reg.), xxviii, 3, 9.

[5] Ex., xxii, 31; Lév., xvii, 15; xxii, 8; Deut., xiv, 21 et Ézéch., , 14; xliv, 31.

[6] Lév., xi, 7, 29, et Is., lxv, 4; lxvi, 17.

[7] Lév., xv, 16 et I Sam. (I Reg.), xxi, 4.

à Dieu[1]; la convocation aux assemblées publiques[2]; l
temps que le cadavre d'un supplicié doit rester attach
à la potence[3]; la défense du mariage entre divor
cés[4]; les villes de refuge pour les hommes coupables d'u
meurtre involontaire[5]; la faculté de rachat d'un im
meuble accordé aux parents du vendeur[6]; la défense d
toucher aux vases ou objets sacrés[7]; la prohibition de
liqueurs enivrantes[8] faite aux Nazaréens; la protection
accorder aux étrangers[9]; le nombre des témoins requi
dans les cas litigieux[10]. Moïse avait défendu aux Israé
lites d'épouser des Chananéennes[11]. Nous trouvons de
allusions visibles à cette défense dans les Juges et dan
les Rois[12]. Quant aux faits racontés par le Pentateuque
les livres de l'Ancien Testament antérieurs à la captivit
en parlent si fréquemment[13] que la critique négative

[1] Ex., xxx, 7-8 et I Sam. (I Reg.), II, 28.
[2] Num., x, 3 et Joel, II, 15.
[3] Deut., xxi, 23 et Jos., viii, 29.
[4] Deut., xxiv, 4 et Jér., iii, 1.
[5] Ex., xxi, 13; Num., xxxv, 11 et Jos., xx, 1-9.
[6] Lév., xxv, 24-25 et Ruth, iv, 4, 6; Jér., xxxii, 7-8.
[7] Num., iv, 15 et II Sam. (II Reg.), vi, 6-7.
[8] Num., vi, 3 et Jud., xiii, 14; Amos, II, 12.
[9] Ex., xxii, 21; Deut., x, 18 et Jér., vii, 6. Voir plus haut, p. 109-110
[10] Deut., xvi, 6, et I (III) Reg., xxii, 10. Cf. aussi Lév., xviii, 19
Ex., xxii, 26 et Ézech., xviii, 7; de même Deut., xvii, 12 et Osée
iv, 4.
[11] Ex., xxxiv, 16; Deut., vii, 3; Jos., xxiii, 12.
[12] Jud., iii, 6; III Reg., xi, 2. Remarquer dans ce dernier passag
la formule « dit Jéhovah, » qui est un appel direct à la Loi.
[13] Voir l'énumération de ces faits par M. l'abbé de Broglie, *Le ca
ractère historique de l'Exode*, dans les *Annales de philosophie chré
tienne*, mai 1887, p. 105-138.

ut en cherchant à échapper aux conséquences que l'on ut tirer de là contre ses affirmations, n'ose point sou- nir que les écrivains bibliques aient ignoré les événe- ents racontés dans la Genèse et dans l'Exode. On n'a nc pas le droit de soutenir que les livres de Moïse ont été connus en Israël qu'après Josias, Ézéchiel et sdras.

Tous les arguments qu'allèguent les incrédules contre rigine mosaïque du Pentateuque sont donc sans va- ur et la tradition antique n'est pas ébranlée par la cri- ue moderne [1]. L'histoire sainte, loin de prouver que Loi est l'œuvre du temps, un développement naturel la civilisation hébraïque, établit au contraire que la gislation mosaïque est une œuvre divine. Ce n'est int le peuple de Dieu qui a fait la Loi; c'est la Loi qui ait le peuple de Dieu. Quoi qu'on puisse dire, l'his- re de la race d'Abraham et de Jacob est humainement explicable; elle est véritablement miraculeuse, même is parler des faits merveilleux qu'on y rencontre en grand nombre. La réponse du chapelain de Frédéric II Prusse reste toujours vraie. A ce prince incrédule,

[1] Nous ne réfutons pas ici l'objection contre l'authenticité du Pen- teuque tirée des répétitions que prétend y relever le rationalisme, ce que nous pourrons le faire plus commodément en étudiant plus les quatre derniers livres de Moïse. Voir le tome IV. — Quant grands miracles du temps de l'exode, les plaies d'Égypte, le sage de la mer Rouge, la manne, etc., nous en avons parlé dans *Manuel biblique*, 7e édit., t. I, nos 369-374, p. 640-651, et avec s de développements dans *La Bible et les découvertes modernes*, dit., t. II, p. 285 et suiv., et nous ne les discuterons pas ici pour motifs qui ont été exposés dan l'*Introduction* du présent ou- ge, t. I, p. 66 et suiv.

qui lui demandait une preuve courte et irréfragable de la divinité des Écritures, il répondit ce seul mot : « Israël[1] ! »

[1] Bissell, *The Pentateuch*, p. 38.

SECTION II.

LA COSMOGONIE BIBLIQUE.

La cosmogonie biblique, c'est-à-dire l'histoire de la réation du monde racontée par Moïse dans le premier hapitre de la Genèse, a donné lieu à un grand nombre 'objections de genres divers. Les unes sont tirées de forme du récit, les autres du fond. On en conteste ntiquité à cause du langage de l'auteur; on en déna- ure le sens, le caractère et la portée; on soutient sur- out, dans une multitude d'écrits, publiés sous toutes s formes et dans toutes les langues, que ce que nous nseigne l'auteur sacré sur l'origine du monde est in- onciliable avec les données des sciences modernes. ous allons répondre successivement à toutes ces dif- cultés. Nous établirons en premier lieu l'antiquité du cit de la création; nous en étudierons ensuite le carac- re et nous en ferons ressortir les enseignements; nous xaminerons enfin ce qu'il faut entendre par les jours énésiaques et nous prouverons que ce que nous ap- rend l'Écriture sur l'origine des choses n'est nullement redit par la véritable science.

CHAPITRE Ier.

DE LA FORME DU RÉCIT DE LA CRÉATION.

ARTICLE Ier.

ANTIQUITÉ DU RÉCIT DE LA CRÉATION D'APRÈS L'ÉTUDE PHILOLOGIQUE DU TEXTE.

M. Wellhausen prétend prouver par la philologie l'origine récente du récit de la création. Selon lui, il n'a pu être rédigé qu'après la captivité de Babylone, parce que c'est alors seulement que plusieurs des expressions qu'on y rencontre sont devenues usuelles. — 1° Le premier mot de la Genèse, *berê'šît*, était inconnu des anciens Hébreux, dans le sens de « commencement du temps. » Ils disaient *bâr'îšônâh*, *battehillâh*, non *berê'šît*[1]. — Assertion fausse. Quoique les nouveaux critiques nient l'authenticité de beaucoup de passages antérieurs à la captivité où le mot *rê'šît* se lit dans le sens de « commencement du temps[2], » ils n'osent pas nier l'antiquité d'autres passages où l'on rencontre le mot contesté[3].

[1] *Prolegomena*, p. 411.

[2] Deut., XI, 12 ; Is., XLVI, 10; Job, VIII, 7 ; XLII, 12.

[3] Prov., XVII, 14 ; Osée, IX, 10 ; Mich., I, 13, etc.

2° D'après M. Wellhausen, le mot *bârâ'*, exprimant tion de « créer *ex nihilo*, » suppose une culture phi- ophique trop avancée pour pouvoir être antérieur à la tivité de Babylone. — Des raisons de ce genre ne uvent rien contre les faits. La preuve que *bârâ'* était té dans ce sens avant la fin de la royauté, c'est qu'on lit dans des Psaumes anciens et dans les Prophètes[1]. 3° M. Wellhausen cite aussi comme expressions ré- ntes dans le récit de la création, *ṭôhû vâbôhû*[2]; *hibdîl*[3], éparer; » *raqî'a*[4], « firmament; » *yammîm*[5], « la nde mer; » *mîn*[6], « espèce; » *demûṯ*[7], « ressem- nce; » *zâkâr* et *neqêbâh*[8], « mâle et femelle; » *ḥayyah rômésеṯ*[9], « bête rampante. » Toutes ces affirmations nt fausses; nous trouvons au contraire dans le pre- er chapitre de la Genèse des mots qui en prouvent la s haute antiquité. Qu'il suffise de citer pour exemple mot *ṭehôm*[10], désignant la mer comme en assyrien, nification dont la langue hébraïque perdit plus tard le venir, de même que, dans les chapitres suivants, les

Ps., LI, 12; LXXXIX, 13, 48; CIV, 30, texte hébreu; Is., IV, 5; os, IV, 13. Voir aussi Deut., IV, 32.

Gen., I, 2. — Les mots *ṭôhû vâbôhû* expriment l'état de chaos, désordre et de confusion dans lequel étaient les éléments de la ière avant l'organisation du monde par le Créateur.

Gen., I, 4, 6, 7.

Gen., I, 6, 7, 8, 16, 17, 20.

Gen., I, 10, 23.

Gen., I, 11, 12, 21, 24, 25.

Gen., I, 26, 27.

Gen., I, 27.

Gen., I, 21.

Gen., I, 2.

noms d'Abel[1] et de Caïn[2], signifiant « fils. » La sign
cation de ces mots s'était tellement perdue que ce n'
que par le déchiffrement des inscriptions cunéiforme
dans ces dernières années, qu'on a pu en découvrir
véritable sens[3].

[1] Gen., IV, 2 et suiv. — Le mot *hablu*, *habal*, « fils, » se lit s
vent dans les textes assyro-chaldéens, soit isolé et employé com
substantif commun, soit comme élément composant des noms p
pres, tels que *Assur-bani-habal*, « (le dieu) Assur a formé un fils
Nabu-habal-uṣur, « que (le dieu) Nébo protège le fils, » etc.
deux noms nous ont été conservés par les Grecs sous les formes p
ou moins altérées de Sardanapale et de Nabopolassar.

[2] Gen., IV, 1, 2, 3, etc.

[3] On peut voir les preuves dans la *Bible et les découvertes m
dernes*, 5e édit., t. I, p. 190, 191, 203, 240-241.

ARTICLE II.

CARACTÈRE DU RÉCIT DE LA CRÉATION.

Le premier chapitre de la Genèse est écrit sous forme narration et en prose. On l'a appelé un « hymne, » is cette expression est inexacte, si on l'emploie dans sens strict, c'est-à-dire comme désignant une espèce poème lyrique. Il n'existe dans la Bible hébraïque cun chant en prose. Or le récit de la création n'est s écrit en vers; on n'y trouve ni la mesure du vers ni parallélisme, c'est-à-dire ce trait caractéristique de la ésie hébraïque qui consiste essentiellement à répéter ux fois la même pensée en termes différents[1]. On a ulu voir, il est vrai, une sorte de refrain, indiquant poème, dans les formules systématiquement répé-es : « Et Dieu vit que c'était bon; » « Et il fut soir et fut matin, jour premier ou second. » Mais cette répé-ion n'est pas un refrain proprement dit; elle n'a point ur but de marquer la fin d'une strophe; elle est sim-ement destinée à soulager la mémoire et à aider à re-nir plus facilement le récit, de même que les locutions

[1] Tout au plus peut-on voir un cas de parallélisme dans un seul rset, I, 27, où la répétition peut s'expliquer d'ailleurs par l'inten-n qu'a eue l'auteur sacré de faire mieux ressortir l'idée qu'il ex-imait. — Sur le parallélisme et les caractères propres de la poésie b ïque, voir *Manuel biblique*, 7e édit., t. II, nos 585-606, p. 189-

analogues dans les tables généalogiques : « Et un
vécut tant d'années, et il engendra des fils et des fille
et ses jours furent de tant d'années et il mourut[1].
Avant l'invention de l'écriture ou même lorsque l'usa
en était encore très rare, la nécessité de conserver p
cœur le souvenir des événements, obligeait de se servi
pour les fixer, de procédés mnémotechniques, et en pa
ticulier de tournures identiques[2]. Le peuple nous off
encore aujourd'hui un exemple frappant de ces usag
primitifs. Les histoires et les contes populaires qui
transmettent de bouche en bouche sont pour ainsi di
tous fondus dans un même moule[3]. La cosmogonie r
montant à l'origine même de l'homme, il n'est pas éto
nant qu'elle soit rédigée sous une forme facile à co
server.

Cependant la cosmogonie mosaïque, quoiqu'elle
soit pas un poème proprement dit, est écrite en u
langue pleine d'images ou, si l'on veut, poétique. L
métaphores y abondent et le récit gagne ainsi en beau
ce qu'il perd en précision. Au commencement des temp
le langage n'avait pu encore accumuler ce trésor d'idé
générales et de mots abstraits qui font de nos langu
modernes des instruments si propres à l'expression d
idées philosophiques et scientifiques; on ne parlait alo

[1] Gen., v, xi.

[2] Voir un exemple de ces répétitions dans le *Roman égypti
des deux frères*, reproduit presque intégralement dans la *Bible
les découvertes modernes*, 5e édit., t. ii, p. 43-55.

[3] Voir E. Cosquin, *Contes populaires de Lorraine*, 2 in-8°, P
ris, 1887.

en figures; le monde invisible ne se présentait aux
x de l'esprit que sous des formes et des couleurs
pruntées au monde visible, et l'imagination voyait
s la figure des choses sensibles les idées des choses
ne tombent pas sous les sens. Des noms d'objets
tériels étaient ainsi choisis pour rendre des concep-
ns immatérielles. Une telle manière de parler était
scientifique, mais elle était populaire et à la portée
tout le monde. La Bible et, en particulier, le com-
ncement de la Genèse, est écrit dans cette langue
gée.

De ce qui précède, il faut conclure qu'on ne doit pas
rcher dans la cosmogonie mosaïque un exposé scien-
que de l'origine du monde, rédigé avec l'exactitude
nique des savants modernes, dans une langue sé-
e, n'usant que de mots précis et d'une signification
oureusement déterminée. On y rencontre au con-
re des termes et des locutions métaphoriques, par
séquent un peu vagues; des anthropomorphismes,
nous représentent Dieu parlant et agissant comme
homme, etc. La tâche de l'exégète consiste donc à
nêler les expressions propres et les expressions figu-
s, à discerner le sens exact des unes et des autres.
règle que l'on doit suivre dans l'interprétation du
te sacré, c'est de le prendre dans le sens propre,
us les fois qu'on n'a aucun motif sérieux de s'en
rter. Si un passage, ainsi entendu, s'accorde avec le
texte, est conforme aux données de la raison ou à
a'ogie de la révélation, ne contredit point le témoi-
ge de l'histoire ou les résultats certains de la science,

il n'y a aucun doute sur sa véritable signification. M. si une ou plusieurs de ces conditions font défaut, c' un indice que ce passage doit être interprété dans sens figuré et alors il faut se servir des lumières q nous offrent la raison, l'histoire ou la science pour déterminer le véritable sens[1]. Ces principes posés, no allons montrer que le premier chapitre de la Genè nous enseigne la doctrine que l'Église y a toujours vu qu'il ne contient aucune erreur, et que les objectio scientifiques soulevées contre lui n'ont point de fond ment.

[1] Voir *Manuel biblique*, 7e édit., t. I, n° 272, p. 427 ; *Mélang bibliques*, 2e édit., p. 112-114.

CHAPITRE II.

L'INTERPRÉTATION DU PREMIER CHAPITRE DE LA GENÈSE.

ARTICLE Ier.

ENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS LE RÉCIT DE LA CRÉATION.

D'après les Pères et les Docteurs, le Saint-Esprit
ıs enseigne dans le récit de la création du monde
sieurs vérités fort importantes, et notamment l'exis-
ce d'un Dieu unique et tout-puissant, contrairement
croyances polythéistes des contemporains de Moïse.
ïse n'établit pas, à la vérité, comme le ferait un phi-
ophe moderne, sous forme de proposition théorique,
Dieu existe, qu'il est unique et tout-puissant. Rien
st plus étranger au génie oriental que nos procédés
identaux d'analyse, d'exposition méthodique et abs-
ite. Mais Moïse affirme la vérité sous forme concrète,
mme un fait. Il nous dit que Dieu a agi; il nous ap-
nd par cela même qu'il est, et la manière dont Dieu
i nous révèle quelle est sa nature.

L'acte divin, c'est l'acte de la création. « Au com-
ncement Dieu a créé le ciel et la terre. » Il résulte de
: 1° que le monde n'est pas éternel, puisqu'on nous
que ici son commencement; 2° que Dieu existe avant

le monde et hors du monde, comme l'ouvrier est an
rieur à son œuvre et distinct d'elle; que, par con
quent, les créatures ne sont pas une partie de Dieu
ne peuvent être des dieux; 3° que le monde a été tiré
néant ou, en d'autres termes, qu'il n'a pas été for
d'une matière préexistante et qu'il ne provient de Di
ni par émanation ni par génération. Le sens vrai
verbe ברא, *bârâ'*, employé ici par le texte original,
celui de produire *ex nihilo* ou de rien. L'équivalent
mot *ex nihilo* ne se lit pas dans le Pentateuque hébre
parce que la langue de Moïse n'avait aucune expressi
correspondante, mais le sens que la Bible attache
verbe *bârâ'* ne saurait être contesté. Des incrédules co
temporains le nient cependant, comme M. Soury, p
exemple :

L'exégèse moderne repousse l'interprétation de créati
ex nihilo qu'on donne souvent à ce verbe hébreu (ברא, *bârâ*
Ce verbe signifie essentiellement *tailler, couper, émond*
dans le sens de couper les arbres d'une forêt, etc. Lo
d'exclure l'idée d'une matière préexistante, il l'impliqu
Aussi bien, des passages comme Gen., I, 27 et II, 7, p
exemple, montrent que la notion d'une création *ex nih*
n'a aucun fondement dans le texte hébreu [1].

Rien n'est plus faux que ces assertions. Dans les de
premiers chapitres de la Genèse, on trouve quatre ve

[1] « Voir *Die Genesis*, für die IIIte Auflage nach Dr Aug. Kno
neu bearbeitet von Dr A. Dillmann (1875), p. 18. » J. Soury, *Th*
ries naturalistes du monde et de la vie dans l'antiquité, in
Paris, 1881, p. 48-49.

différents pour exprimer l'action créatrice de Dieu : *râ', créer;* 2° *âsâh, faire;* 3° *yâsar, former;* 4° *bâ-bâtir. Bârâ'* est dit de la création de l'univers, I, 1; grands poissons de mer, ℣. 21, et de l'homme, 7. Partout ailleurs, Dieu *fait* ses créatures de la tance déjà créée, ℣℣. 7, 16, 25, ou bien il *forme* les s des champs de la terre, II, 19, ou bien enfin il la femme, II, 22 [1]. Non seulement ici, mais dans que tous les passages de l'Écriture où l'on rencontre ot *bârâ',* il exprime la création *ex nihilo* [2]. Ce mot éservé à Dieu, c'est lui qui en est toujours le sujet, marquer la création du ciel et de la terre [3]. De , Dieu produit la créature par sa seule volonté. Le de création dans la Genèse est la parole, c'est-à-un acte de volonté :

Dixit et facta sunt;
Ipse mandavit et creata sunt.

Il a dit et (tout) a été fait;
Il a commandé et (tout) a été créé [4].

f. Is., XLIII, 7. Dans ce seul verset, Isaïe emploie les trois iers mots.

. M. Fuller, *The Students' Commentary on the holy Bible*, t. I, p. 11.

en., I, 1; Is., XL, 26; XLV, 8; XL, 28, etc. On peut voir tous assages réunis dans Gesenius, *Thesaurus linguæ hebrææ*, 5 236, et les observations concluantes qu'il fait sur le sens de attribué avec raison à *bârâ'*.

s. CLXVIII, 5. — « Jussum creationem præcessit, dictum qui- Mose humano more, Deo vero convenienter et decore fac- » S. Grégoire de Nysse, *Contra Eunomium*, l. XII, pars II, , col. 999.

Il est impossible de marquer d'une manière plus f
melle que les créatures ont été tirées du néant, pu
qu'elles n'ont pas d'autre cause et d'autre raison de l
existence que la volonté de Dieu [1]. L'artiste le plus
bile ne saurait rien produire par sa seule volonté; il
faut une matière préexistante et des instruments p
réaliser ses conceptions, mais le créateur n'a qu'à v
loir et tout ce qu'il veut est aussitôt réalisé : « Il ne
en coûte qu'un seul mot, c'est-à-dire qu'il ne lui co
que de le vouloir [2]. » Il dit : « Que la lumière soit! »
la lumière fut.

Le premier verset porte : « Au commencement D
créa le ciel et la terre. » Il indique la création des é
ments de la matière, faite par Dieu au commencem
des temps. Le temps, qui n'est que la succession
choses finies, commença avec la création même
choses finies. Ce que Dieu créa en premier lieu, ce fur
les éléments mêmes du monde. La langue hébraïque
défaut d'autres expressions, les désigne sous les no
de *ciel* et de *terre,* comprenant l'ensemble des cho

[1] « Cum in omni operatione tria sint principalia, qui facit
quod fit, et ex quo fit, tria nomina sunt edenda in legitima op
enarratione : persona factoris, species facti, forma materiæ. Si
teria non edetur, ubi et opera et operator edentur, apparet ex ni
eum operatum... Eo ipso dum non ostenditur ex aliquo factum,
nifestatur ex nihilo factum. » Tertullien, *Adv. Hermogenem,*
XXI, t. II, col. 215-216.

[2] Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle,* IIe part., ch.
« Fabricam fecit, non malleo sed præcepto, dit S. Pierre Chry
logue ;... elementorum membra non ingenio, sed jussione compegi
massam sæculi auctoritate, non carbone conflavit. » *Serm.,* XL
t. LII, col. 334-335.

es [1]. Ce premier verset n'est donc pas un résumé de le chapitre, comme quelques-uns l'ont pensé, c'est rmation de l'acte divin produisant la création primi-

près que Dieu eut créé les éléments de la matière, s organisa. Moïse nous dit que Dieu fit cette orga-tion en six temps, qu'il appelle jours. La création léments est en dehors de ces six jours. La nature ne de ces jours est le sujet de nombreuses contro-es et d'intarissables objections pour la solution des-les on a imaginé des systèmes divers qu'il nous faut ntenant exposer.

[1] Voir S. Augustin, *De Gen. lib. imperfect.*, III, 9, 10, t. XXXIV, 223-224.

ARTICLE II.

DES JOURS GÉNÉSIAQUES.

I.

Exposé des divers systèmes d'interprétation des jours génésiaques.

Il existe quatre explications principales des jours d la Genèse. La première est l'explication *littérale*. El consiste à prendre tous les mots du texte sacré au pie de la lettre et à admettre, par conséquent, que l'univer a été créé en six jours de 24 heures, composés chacu d'un soir et d'un matin, d'une nuit et d'un jour[1]. ·

Le second système est celui de l'explication *idéale* appelée aussi *allégorique* ou *mystique*. Il consiste à ac mettre avec saint Augustin que Dieu a tout créé simu tanément, en un seul instant, et que la distinction de œuvres de la création, dans le récit de Moïse, n'a poi d'autre but que de mettre plus aisément la cosmogoni à la portée de notre intelligence, en nous la présentan non pas d'un seul coup, mais dans des tableaux succes sifs. Dieu n'a donc pas mis six jours à produire l'un

[1] Cette opinion est celle de Bosizio, Eirich, Glaire, Veith (
Vienne, juif converti), Keil, *Genesis*, 1866, p. 15.

s, il l'a tiré de rien en un seul instant, par un acte sa volonté; seulement l'exposition en est distribuée en jours, d'une manière figurative, pour classer ainsi principales œuvres divines.

Les modernes qui adoptent l'explication idéale de t Augustin la modifient de la manière suivante : ise ne décrit pas la création objectivement, mais subivement; il ne raconte pas ce qui s'est passé en effet, érieurement, dans la production de l'univers, mais qui s'est passé en lui-même, intérieurement, quand u lui a manifesté ses œuvres dans une série de vis. La distinction des jours n'est pas autre chose que listinction des visions. Dieu, pour faire connaître à prophète son pouvoir créateur, lui fit voir en six ons, qui purent avoir lieu en six jours différents, les tableaux que l'auteur sacré nous a dépeints dans le nier chapitre de la Genèse [1]. Un savant français conporain, M. Faye, se rattache à ce système, et expose si ses idées :

oïse a eu recours à cette belle allégorie de l'Ouvrier n qui, après avoir mis six jours à parfaire sa tâche, se

[1] Cf. Henri Martin (de Rennes), dans les *Annales de philosophie ienne*, janvier 1882, p. 292. Michelis, l'un des fondateurs de la e catholique *Natur und Offenbarung* à Münster, 1855, admet isions montrées à Moïse en six tableaux et reproduites par lui un ordre idéal. Kurtz, *Bibel und Astronomie*, Berlin, 1849, p. vait supposé de même six visions prophétiques appelées jours. e nous a raconté, non comment le monde avait été créé, mais ment cette révélation lui avait été faite. Kurtz est un idéaliste tionniste. J.-B. Baltzer, catholique de Breslau, *Biblische ngsgeschichte*, Leipzig, 1867, croit que Moïse n'a pas entendu

repose le septième jour. Quant aux détails (de la cosmog
nie biblique), ils sont tous puisés de la manière la pl
simple et la plus naturelle dans les notions courantes c
cette lointaine époque où la science naissante se réduisait
la traduction immédiate de nos impressions... La Bible su
l'ordre naturel des choses, procédant du simple au compl
qué, pour aboutir à l'homme, le dernier-né, le seul être d
la création qui ait reçu un caractère divin [1].

Le troisième système est celui des *intervalles;* o
l'appelle aussi théorie de la *restitution* ou de la *restau
ration.* Il consiste à supposer qu'un espace de temp
indéfini s'est écoulé entre l'acte proprement dit de l
création et les six jours décrits par Moïse. Pendant ce
six jours, Dieu *restitua* ou rétablit la création. Par l
premier acte créateur, la terre fut rendue propre à ser
vir d'habitation aux êtres organisés, longtemps avant l
commencement des jours génésiaques. C'est pendant ce
intervalle et cette période indéfinie que vécurent e
moururent les plantes et les animaux qu'on trouve au
jourd'hui à l'état fossile dans les couches terrestres
Cette terre avec ses habitants et ses productions fut de

suivre l'ordre chronologique, mais un ordre idéal et logique. On pe
rattacher à son système celui de Mgr Clifford, évêque de Clifton e
Angleterre, *Dublin Review*, avril 1883, et de M. B. Schäfer, *Bib
und Wissenschaft,* in-8°, Munster, 1881, malgré de nombreuses di
férences. Théodore Zollmann (Allemand de New-York), *Bibel un
Natur*, 1869, a remporté le prix proposé par une association de pr
testants orthodoxes à celui qui aurait le mieux résolu la question d
l'accord de la Bible avec les sciences ; il pense que la Genèse exp
le plan qui existait dans l'esprit de Dieu, non la manière dont il l
réalisé.

[1] H. Faye, *Sur l'origine du monde*, 2e édit., 1885, p. 12, 20.

ite par une catastrophe à laquelle on peut voir, si l'on
t, une allusion, dans les paroles : « La terre était
le et nue[1], » c'est-à-dire dans un état de chaos. L'état
chaos indiqué par ce verset ne peut guère s'appliquer
œuvre divine, telle qu'elle venait de sortir des mains
Créateur; il présuppose une révolution, ayant amené
destruction préalable d'un ordre de choses antérieur,
doit être considéré comme le point de départ d'une
ation nouvelle, laquelle nous intéresse plus directe-
nt, parce qu'elle devait se terminer par la création de
tre premier père[2].

Le quatrième système est celui des *jours-époques*,
si nommé parce qu'il considère chacun des six jours
la création comme signifiant une époque d'une lon-
eur indéterminée, non une durée de 24 heures. On
pelle aussi système *concordiste*, parce qu'il admet
il y a *concorde* ou accord complet entre la Genèse et
sciences, par opposition aux autres théories, dites
n-concordistes, qui nient cet accord entre la géologie
le récit mosaïque[3]. Les partisans des jours-époques

Gen., I, 2.

Westermayer, *Das alte Testament und seine Bedeutung*, Schaf-
se, 1860-1861 ; Wiseman, *Discours sur les rapports entre les
nces et la religion révélée*, prononcés à Rome en 1835 (tra-
tion française dans Migne, *Démonstrations évangéliques*, t. XV) ;
Hutton, *Theory of the earth*, 1795 ; Molloy, *Géologie et Révé-
on*, 1869, traduction française par M. l'abbé Hamard, Paris, 1875 ;
kland, *La géologie et la minéralogie dans leurs rapports avec
héologie naturelle* (Migne, *Démonst. évang.*, t. XV, col. 197 et
.) ; Chalmers, etc. On peut rattacher à ce système celui de M.
de d'Envieu, qui suppose des créations antérieures à la nôtre.
origines de la terre et de l'homme, Paris, 1873.

Il existe aussi des systèmes intermédiaires, parmi lesquels il

entendent donc par les jours génésiaques de longu
périodes, pendant lesquelles le monde s'organise pr
gressivement et conformément aux lois physiques do
nées à la matière par le Créateur. En vertu de ces loi
la terre devient peu à peu apte à être le siège de la v
organisée; quand elle est suffisamment préparée, Die
produit, par son action immédiate, les plantes et l
animaux. Ceux-ci se développent alors, naissent et meu
rent, d'après les lois de leur nature. L'homme appara
le dernier sur la terre, créé immédiatement par la ma
de Dieu. La théorie des jours-époques a été exposé
pour la première fois par Cuvier en 1821.

faut signaler surtout celui qui mêle à doses plus ou moins grand
le système idéaliste avec le système concordiste, comme l'a fa
M. Stara, *Zur Erklärung des Hexaëmeron*, dans la *Theologisc
Quartalschrift* de Tubingue, 1884, p. 195-201.

II.

Critique des systèmes d'interprétation des jours génésiaques.

Des quatre systèmes que nous venons de faire con-ître sommairement, le premier ne paraît pas soute-ble. Quoiqu'on doive conserver ordinairement leur ns propre aux mots de la Sainte Écriture, il est cer-n qu'il faut les entendre dans un sens figuré et méta-orique, lorsque ces mots, pris dans leur acception opre, exprimeraient une erreur. Or c'est ici le cas, isque la géologie et la paléontologie établissent d'une nière indubitable que le monde, dans son état actuel, pas été produit en une semaine, mais qu'il s'est oulé bien des siècles avant que les animaux aujour-hui vivants et l'homme parussent sur la scène du nde.

Le premier chapitre de la Genèse abonde, comme us l'avons remarqué, en expressions métaphoriques en images de toute sorte; il doit par conséquent être bliqué comme tel. Tous les exégètes sans exception, me les partisans de l'explication littérale, sont obligés dmettre un grand nombre de locutions figurées dans récit mosaïque. Il n'est personne qui ne convienne e c'est par métaphore que Dieu nous est représenté *f'rant des paroles, voyant* que ce qu'il a fait est u *appelant* la lumière jour et les ténèbres nuit. Les

sciences nous montrent que le mot *yôm, jour,* est aus employé dans un sens métaphorique. Il ne désigne p certainement, avant le quatrième jour, la succession o dinaire du jour et de la nuit, puisque le soleil ne brilla pas encore à l'horizon; il est donc pris alors dans u sens figuré; il l'est aussi dans la dernière partie du r cit. Avec nos habitudes de langage, nous pouvons trou ver forcé l'emploi du mot jour pour exprimer une époqu indéterminée, et néanmoins nous l'employons souve nous-mêmes d'une manière analogue, quoique nos la gues, qui se servent ainsi du mot jour pour marquer u durée indéterminée, soient très riches en expressions ce genre : durée, époque, période, etc. En hébreu, contraire, il n'existe que le mot *yôm,* « jour » pour i diquer un temps d'une durée indéterminée, comme cel que nous entendons par les mots époque ou période.

Ce qui prouve que *yôm* désigne ici une époque, c'e que la terre renferme dans son sein des restes de plant et d'animaux sans nombre et que les couches géolog ques sont d'immenses cimetières où les morts se so entassés par myriades :

> The Earth has gathered to her breast again
> And yet again, the millions that were born
> Of her unnumbered, unremembered tribes.

Or, il n'est possible de conserver à *yôm* le sens jour de vingt-quatre heures qu'en supposant que Die créé à l'état fossile tous ces débris incalculables de pla tes et d'animaux; mais une telle hypothèse ne saur être acceptée par quiconque a étudié la géologie

ce [1]. Les terrains de sédiment ou de dépôt ont une isseur de plusieurs kilomètres [2]. Il faudrait donc ad-ttre que ces couches si épaisses, qui ont l'apparence

53. *Ammonites bisulcatus.* Vue latérale et vue antérieure.

dépôts, n'en sont point. Il faudrait admettre aussi e les milliards de végétaux et d'animaux qui y sont fouis ont été créés morts; que des espèces, des genres

(On ne peut supposer que tous ces fossiles ont été déposés dans couches terrestres depuis la création de l'homme : 1° parce qu'il drait alors donner à l'homme une antiquité beaucoup trop nde; 2° parce que dans les plus anciennes couches, il n'y a l- part aucune trace humaine, ce qui montre que les animaux qui nt laissé leurs dépouilles ont vécu avant la création de l'homme. « En additionnant les épaisseurs de toutes les assises des ter-as de sédiment dans les localités où ils sont le plus complets, si-. le plus développés, on arrive à un chiffre de 35,000 à 40,000 ». Contejean, *Éléments de géologie et de paléontologie*, 3e, Paris, 1874, p. 105. Cf. p. 459.

entiers, comme les trilobites [1] qui caractérisent les t
rains primaires et disparaissent dans les terrains s

54. — *Asterophyllites equisetiformis.*

condaires, comme les ammonites [2] qui caractérisent l
terrains secondaires et n'apparaissent plus dans les te

[1] Voir plus loin le trilobite, Figure 60, p. 257.

[2] Voir, Figure 53, l'*Ammonites bisulcatus*. L'Ammonite, vulg
rement *Corne d'Ammon*, est un céphalopode à coquille circula
enroulée en spirale dans un plan. Ses cloisons sont très nombreus
à bords découpés, ramifiés ou persillés. Il en existe une multitu
d'espèces, de formes très variées, et abondamment répandues da
le groupe jurassique et dans le terrain crétacé. La vue antérieure
de la tranche de la Figure 53 fait bien voir les deux sillons au
quels cet ammonite doit son nom de *bisulcatus*.

res, n'ont jamais vécu; que les plantes fossiles de la ille[1], comme les innombrables coquillages qui for- nt le terrain crétacé[2], comme les nummulites du ter- tiaire[3], comme les débris de crinoïdes qui for- nt le calcaire à entroques[4], etc., sont de purs *lusus turæ*.

our quel motif [Dieu] ait-il imprimé dans couches de houille, me un sceau attes- t leur origine, l'em- inte fausse de raci- , de feuilles, de ts, qui n'auraient ais appartenu à un étal? Pour quel mo-

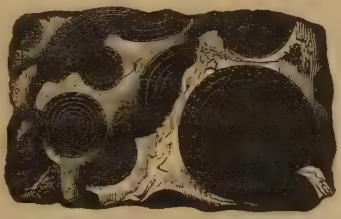

55. — Coupe de nummulites dans un calcaire.

urait-il créé l'apparence de fragments de coquilles qui raient jamais été brisées, l'apparence de parties de elettes qui n'auraient jamais été séparées, l'apparence imaux surpris par la mort au moment de la digestion enfermant encore les restes d'un repas qu'ils n'auraient pris[5]?

1. Voir, Figure 54, l'*Asterophyllites equisetiformis*, plante fossile errain houiller.
2. Voir plus loin, section III, chapitre I, un spécimen des coquil- e qui forment la craie.
3. Voir, Figure 55, le calcaire à nummulites.
4. Voir, Figure 56, un spécimen de calcaire à entroques. On ap- entroques les articles détachés ou brisés de la tige des crinoïdes. bancs fort étendus sont entièrement composés de ces débris.
5. « On a encore trouvé dans l'estomac de l'ichthyosaure les écailles poissons dont il faisait sa nourriture. » Lavaud de Lestrade,

Quand on rencontre dans les terrains fossiles, au mili
des traces de gouttes de pluie, les empreintes de pat
d'oiseaux ou d'autres animaux[1], comment peut-on cro

56. — Calcaire à entroques.

que les êtres
ont laissé ces vestig
n'ont pas march
n'ont pas vécu? Co
ment peut-on s'e
pêcher de reconnaît
qu'ils n'ont pas
créés par conséque
à l'état fossile?

En dehors du pr
mier système,
est condamné par
science, les trois a
tres nous semblent pouvoir être soutenus, selon
préférences de chacun. Le système des *intervalles* a
mérite de conserver au mot jour sa signification or
naire de durée de 24 heures. C'est là ce qui a déte
miné plusieurs exégètes à l'accepter. Nous ne le croyo

Accord de la science avec le premier chapitre de la Genèse, in-
Paris, 1885, p. 25-26. Voir, Figure 57, l'ichthyosaure fossile a
les écailles fossilisées des poissons dont il s'était nourri.

[1] Voir, Figure 58, des traces du *Brontozeum giganteum* avec
empreintes de gouttes de pluie sur le grès du trias des États-U
— On a retrouvé des traces de pas du *Labyrinthodon* (*Chirotheriu*
voir R. Hoernes, *Elemente der Palaeontologie*, in-8°, Leipzig, 18
fig. 577 et 578, p. 454; d'oiseaux, etc.; voir S. Kinns, *Moses a*
Geology, in-8°, Londres, 1882, fig. 64, p. 274; A. Zittel, *Aus*
Urzeit, fig. 78, p. 272.

57. — Squelette d'ichthyosaure fossile, contenant les écailles et les arêtes de poissons non digérés qui lui avaient servi de nourriture. Par l'aplatissement, l'estomac de l'animal a été un peu amplifié.

cependant fondé en raison, parce que le texte n'in-
ue point la catastrophe supposée par cette explication
re la création
la matière pre-
ère et celle du
nde actuel; il
aucune base
ntifique et les
ultats des re-
rches paléonto-
iques démon-
nt que le monde
uel n'a pas été
é en six jours,
is s'est déve-
pé lentement et
guement.

58. — Traces de *Brontozeum giganteum* avec empreintes de gouttes de pluie.

La théorie de la
itution] suppose
cataclysmes, qui,
verses époques,
pécialementavant
réation décrite dans la Genèse, auraient anéanti toute vie
la terre et établi une ligne de démarcation tranchée entre les
s précédemment créés et ceux qui sont venus postérieu-
ent habiter la terre. Or, l'étude plus attentive des ter-
s et des fossiles qu'ils renferment montre que ces boule-
sements, que l'on croyait pouvoir admettre autrefois,
t point existé; qu'entre la flore et la faune d'une période
ique et la flore et la faune de la période suivante, il
a point eu de solution de continuité. Les espèces d'une

époque empiètent sur l'époque suivante et réciproqueme
Parmi les mollusques qui vivent actuellement dans
mers, et même parmi les mammifères contemporains
l'homme, il en est plusieurs qui ont vécu bien des siècl
et peut-être même bien des milliers d'années, avant son
parition sur la terre. On ne peut donc pas supposer que
animaux n'ont été créés que quelques jours avant la créat
de l'homme [1].

Quant à la théorie idéale, elle plaît à beaucoup d'
prits, parce qu'elle coupe court à toute difficulté d
la conciliation du récit mosaïque avec les données de
science. Dès lors que Moïse ne décrit pas réellement
quelle manière l'univers a été organisé et s'est dé
loppé, mais nous trace seulement un tableau imaginai
il n'y a plus ni contradictions ni rapprochements pos
bles entre sa description poétique et les données scie
fiques des géologues. — Ce système paraît forcé e
nous semble pousser bien loin l'explication figurée
l'Écriture. Cependant, comme il n'est pas démontré q
soit faux, il est permis assurément à ceux qui le jug
le meilleur de l'embrasser à leur gré.

Pour nous, nous adoptons la théorie des jours-é
ques, qui continue à regarder le chapitre 1er de la
nèse comme historique, mais en l'entendant de la
nière suivante, et en prenant bien garde de ne
exagérer les rapports concordistes entre la cosmogo
biblique et la géologie [2].

[1] Lavaud de Lestrade, *Accord de la science*, p. 30-31.
[2] Les six jours de la création, en particulier, n'impliquent

l y a eu un développement, une progession ascen-
te dans l'œuvre divine. Le Créateur a d'abord pro-
t les éléments de la matière, comme il est dit au
mier verset; les éléments ont ensuite, par leurs com-
isons diverses, formé les matières inorganiques et
érales; puis ont apparu successivement les plantes
es animaux, et enfin l'homme.

La Genèse, n'étant pas un traité scientifique, n'es-
sse qu'à grands traits la cosmogonie; elle n'entre pas
s les détails[1]; par conséquent toutes les tentatives
ont pour but de faire concorder les points particu-
s des découvertes géologiques avec le récit sacré
t purement conjecturales. Les sciences naturelles
statent, dans la production des êtres, la même gra-
on ascendante que la Genèse; cela nous suffit pour
rmer qu'il y a accord entre elles, comme l'a fait un
ant d'une compétence reconnue et d'une grande sa-
se, M. Barrande :

n ce qui concerne la création des êtres organisés, tout le
t de la Genèse se réduit à établir trois grands faits, sur

y ait eu, numériquement, six époques géologiques : « Dieu ne
révèle la division de la création en sept époques qu'à cause de
logie qu'il a voulu établir entre la semaine divine de la création
semaine d'ici-bas... L'essentiel, c'est que le nombre septenaire
conservé. Il faut bien admettre que le septième jour de la créa-
n'est pas un jour comme les nôtres... Le point important dans
question, c'est la notion de la semaine et non celle de jour. »
Reusch, *La Bible et la nature*, trad. Hertel, 1867, p. 153-154.
« Si aliquid Genesis tacuit Deum fecisse, quod tamen Deum
nec sana fides, nec certus ambigit intellectus, cur, etc. » S.
gustin, *Conf.*, II, 22, t. XXXII, col. 838.

lesquels il est en parfaite harmonie avec les connaissanc
acquises jusqu'à ce jour par la science géologique. Ces fa
peuvent être formulés ainsi qu'il suit : 1° La vie végét
a précédé la vie animale, aussi bien dans les mers que sur
terre; 2° La vie animale a été d'abord représentée par
animaux vivant dans la mer et par les oiseaux; 3° Par co
séquent, la vie animale a été développée postérieureme
sur la terre, et l'homme n'a appa
qu'après tous les êtres créés.

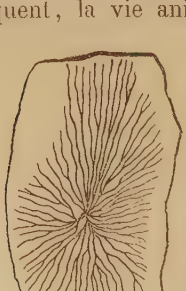

59. — *Oldhamia radiata* (Fucoïde).

I... On sait que les végétaux m
rins, connus sous le nom de Fucoïd
(Fig. 59), ont précédé l'apparition
la faune la plus ancienne, nomm
faune primordiale... C'est dans
schistes placés au-dessus [des] grès
fucoïdes, et par conséquent post
rieurs à ceux-ci, qu'on rencontre
premières traces des animaux cons
tuant la faune primordiale, princip
lement représentés par des crustac
de la famille des trilobites[1]. En ce qui touche les plant
terrestres, il n'en existe aucune trace dans les roches
système silurien, si ce n'est en Angleterre, dans les couch

[1] Voir, Figure 60, une espèce de trilobite, la *sao hirsuta*, à diff
rents états de développement, — *a*, *b*, *c*, *d*, représentent les form
successives de ce trilobite à ses divers états de croissance; *e* est l'
nimal adulte. — Le nom des *trilobites*, inventé par M. Al. Bro
gniart, vient de ce que leur corps, qui est ordinairement ovale
plus ou moins allongé, est généralement divisé en trois lobes p
deux sillons longitudinaux. Ils appartiennent à l'ordre des crustac
et se sont principalement développés dans le système silurien;
n'ont plus de représentants dans les terrains après l'époque carb
nifère (A. Leymerie, *Éléments de géologie*, 3e édit., 1878, p. 597

tilestone, qui avoisinent sa limite supérieure... D'après faits que nous venons d'indiquer, les plus anciennes ...tes terrestres remon... à l'époque où le ter... silurien achevait de ...époser. Or les seuls ... aux vertébrés connus ...te époque consistaient ... quelques espèces de ...ons, encore très rares. ...'a découvert aucune ... d'animaux terrestres ...onques remontant à ... période. Le plus an... de tous les animaux ...aient respiré l'air et ... les traces aient été ...ues jusqu'à ce jour, a ...ouvé dans la partie supérieure du vieux grès rouge ou ...n dévonien d'Écosse, c'est-à-dire au-dessus de l'horizon ...st assigné aux plantes dévoniennes dont nous venons ...rler. C'est un petit reptile dont la longueur n'atteint ... ix centimètres. Il est connu sous le nom de *Telerpeton ...nse* (Fig. 61). Les faits constatés jusqu'à ce moment ...ent donc à démontrer que la végétation a précédé ...urition des animaux, aussi bien sur la terre que dans la ...Sur ce point, la Genèse est donc en parfait accord avec ...écouvertes de la science.

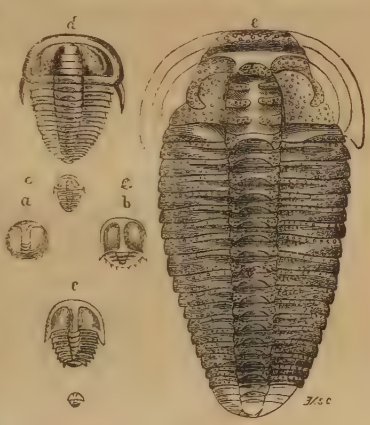

60. — Trilobite (*Sao hirsûta*).

...aut aussi considérer que la gradation établie par Moïse ... la création du règne végétal s'accorde bien avec les ...bservés par la science, qui reconnaît que les plantes ... l'organisation la plus élevée ont apparu beaucoup ...ard que les types inférieurs du règne végétal. Moïse,

après avoir énuméré les trois degrés principaux dans l'org
nisation végétale, ne s'est pas occupé de fixer exacteme
l'époque à laquelle chacun d'eux a fait son apparition, s
par l'effet d'une transformation lente de types primitiveme
créés, et en vertu d'une loi de développement qui leur ét
imposée, soit par une action directe et répétée du Créate
En d'autres termes, Moïse semble avoir voulu seuleme

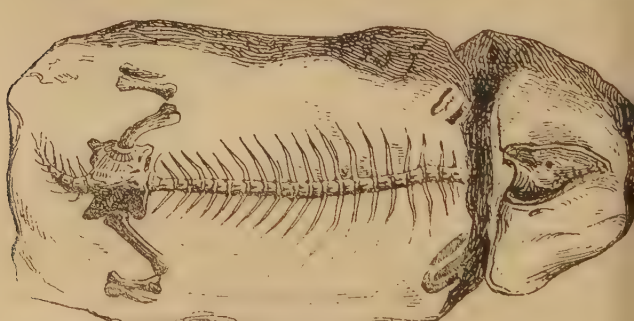

61. — *Telerpeton elginense.*

établir l'ordre relatif des époques auxquelles il a plu à Di
de créer les prototypes des classes d'êtres qui se sont dé
succédé, et qui se succèdent encore dans la série des temp
Il a fait abstraction de l'histoire du développement de c
êtres dont il énumère cependant les principales formes su
cessives.

II. La vie animale a été d'abord représentée par les a
maux qui vivent dans la mer et par les oiseaux. En ce q
touche les animaux de mer, le fait de leur existence ava
celle des animaux terrestres ressort incontestablement
toutes les observations géologiques faites jusqu'à ce jour
La faune primordiale, sur tout le globe exploré, se compo

que uniquement d'animaux articulés de la classe des tacés, constituant la famille des trilobites [1]. Les mollus- s y sont à peine représentés par quelques types inférieurs a classe des brachiopodes [2]. La faune seconde s'enrichit

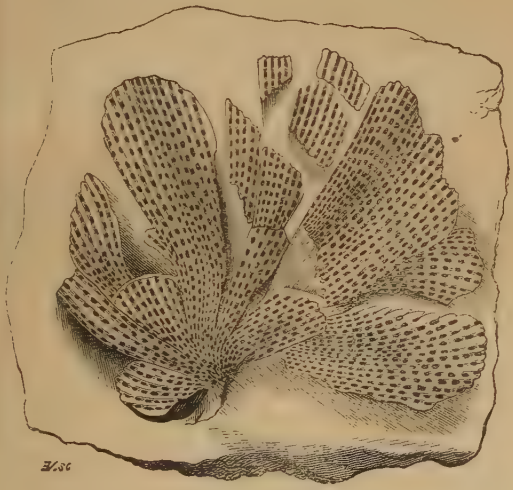

62. — *Fenestella tenuiceps.* Grandeur naturelle.

cipalement par l'apparition d'un grand nombre de types ollusques, représentant à peu près toutes les classes de embranchement. La faune troisième montre le dévelop- ent encore plus considérable des mollusques, et se dis- ue des deux faunes précédentes par l'apparition de quel-

Voir plus haut, Figure 60, p. 257.

Voir Figure 62, une espèce de brachiopode, la *Fenestella tenui-* ; test, finement réticulé, a la forme d'une coupe portée par édoncule.

ques rares poissons, qui sont les premiers représentants
l'embranchement des vertébrés sur le globe. Dans les faun
dévoniennes, les poissons prennent à leur tour un grand
rapide développement, en harmonie avec celui des mollu
ques (Voir Figure 63)... D'après ces considérations,... il e
évident que la vie animale dans les mers a été bien ant
rieure à la vie animale sur la terre.

En ce qui touche les oiseaux, on conçoit naturelleme
que certains genres ont dû exister dans les époques les pl

63. — *Osteolepsis*, poisson ganoïde dévonien.

anciennes, parce qu'ils vivent de poissons, de mollusques
autres animaux de la mer. Cependant, les traces les pl
anciennes que l'on en connaît aujourd'hui ne remontent p
au-delà de l'époque triasique...

Après avoir exactement fixé le point d'origine relatif d
animaux marins et des oiseaux, Moïse énumère d'une m
nière remarquable les principaux types des animaux qui
peuplé les mers, à partir de ceux qui sont rampants, c'est
dire des mollusques, jusqu'aux poissons et aux grands
tacés. L'ordre suivi dans cette énumération correspond p
faitement à celui qu'on observe dans la série des formati
géologiques. Mais après ces indications générales, bien s
fisantes dans un livre qui n'est point un traité scientifiqu
Moïse ne se préoccupe pas de déterminer l'époque préc
où chacune des classes animales a fait son apparition pa
culière dans les mers...

II. Dès qu'il est prouvé que la vie animale a été d'abord ésentée par les animaux vivant dans la mer et par les aux, il s'ensuit nécessairement que les animaux qui ha- nt la surface de la terre remontent à une origine moins ienne. Mais il faut bien remarquer qu'après avoir fixé époque relative de leur apparition, Moïse n'a pas cher- à nous instruire sur les diverses époques où les types de ie animale sur la terre ont fait leur apparition particu- e. Il paraît bien certain qu'ils n'ont pas été créés tous à ois, mais successivement, comme les animaux de la mer nt nous avons parlé. Chacun des types anciens a disparu ès une existence plus ou moins longue, pour faire place es types nouveaux.

Ainsi, en somme, l'historien sacré paraît s'être proposé ncipalement pour but de fixer l'époque relative de l'ap- ition des plantes, des animaux marins et des animaux estres, sans entrer dans le détail historique relatif au eloppement subséquent ni du règne végétal ni du règne mal. Ce développement a eu lieu dans la suite des temps, t par une action nouvelle et répétée du Créateur lui- me, soit par l'effet des lois originairement établies par lui s la nature et qu'il n'a pas jugé à propos de nous révéler. En étudiant à ce point de vue l'histoire de la création du ne végétal et du règne animal donnée par Moïse, on re- nnaît qu'elle est en parfaite harmonie avec celle que la logie a déduite de l'observation des faits, c'est-à-dire de de stratigraphique des roches sédimentaires et des restes aniques, soit végétaux, soit animaux, qu'elles renfer- nt[1].

[1] Note géologique de M. Barrande, publiée en appendice par A. Nicolas, *Études philosophiques sur le Christianisme*, 26e édit., ir. pour la partie géologique, 1885, t. I, p. 451-458. Cf. p. 346-3.

Le système concordiste établit donc l'accord de la Ge
nèse avec la science. Observons toutefois qu'il résult
de ce qui précède, que les *jours* mosaïques sont méta
phoriques, non seulement quant à leur signification
mais aussi quant à leur nombre. Le chiffre six dans l
Genèse ne doit pas être pris dans un sens rigoureux e
absolu : il ne signifie pas qu'on ne compte que six épo
ques dans la série des productions du Créateur; il fau
l'entendre en ce sens qu'il y a eu plusieurs période
successives de développement. Ce nombre n'a été chois
qu'afin que la semaine divine correspondît à la semain
humaine, dans laquelle six jours sont donnés au travai
et le septième, le sabbat, est consacré au repos. Obser
vons de plus que la cosmogonie mosaïque ne relève qu
les traits principaux dans l'œuvre de la création. Le
détails qui ont moins d'importance aux yeux du com
mun des hommes sont négligés :

De là trois sortes de suppressions : 1° Les objets peu frap
pants (mollusques, plantes marines) sont omis ou englobé
dans les affirmations générales. 2° De même le faible com
mencement, quant au nombre ou quant à l'importance de
objets, d'une œuvre qui a son plein épanouissement à l'u
des jours suivants. Ainsi, à cause de leur importance secon
daire par rapport aux grands reptiles aquatiques, les pois
sons proprement dits sont passés sous silence aux troisièm
et quatrième jours, où ils abondèrent, et nommés seulemen
dans une récapitulation générale qui vise le cinquième jour
époque de la grande création de la vie marine. 3° Est égale
ment tue la continuation ou la répétition d'une œuvre déj
mentionnée sous un jour, par exemple, la continuation d

nersion des continents, la substitution d'une espèce à une
ce dans la même grande catégorie générale d'êtres vi-
ts : ainsi, bien que la création des espèces actuelles n'ait
eu lieu avant le sixième jour, on a pu cependant placer
création des plantes au troisième et celle des animaux
rins au cinquième [1].

La création des plantes au troisième jour donne lieu
ne objection particulière, le soleil n'ayant été créé
e le quatrième jour. Comment, dit-on, le règne végé-
a-t-il pu paraître sur la terre avant la création du
eil, puisque les végétaux ne peuvent se passer de sa
nière et de sa chaleur? La plupart des concordistes
t répondu à cette difficulté que le soleil n'avait pas été
é dans le sens strict du mot au quatrième jour; il
ait été créé au commencement comme tous les élé-
nts de la matière, mais ce ne fut qu'au quatrième
r génésiaque que cet astre commença à illuminer di-
tement la terre de ses rayons. En attendant, sa lu-
ère diffuse agissait sur notre planète et contribuait à y
oduire une végétation d'un caractère particulier.

La végétation terrestre durant la première phase de son
veloppement atteste que le soleil n'exerçait encore aucune
luence caractéristique. Il n'y avait ni fleurs d'aucune es-
e, ni feuilles tombant en hiver, ni arbres à tissu serré et
nneaux concentriques, ni variété de flores pour des lati-
des différentes. Donc, en expliquant l'absence des effets

[1]. Raingeard, *Notions de géologie*, nouv. édit., in-8°, Rodez, 5[illegible] p. 264. Cf. Lavaud de Lestrade, *Accord de la science avec le mier chapitre de la Genèse*, p. 53.

par l'absence des causes, il n'y avait alors ni saisons ni cli
mats différents; le soleil ne pouvait être ce qu'il est mainte
nant, puisque sa chaleur et sa lumière étaient sans actio
appréciable. La végétation molle, pulpeuse et uniforme su
tous les points du globe, venait tout entière d'un sol chau
et humide et d'un air imprégné d'acide carbonique; le solei
n'y était pour rien [1].

Le récit de Moïse ne renferme donc aucun détail qu
ne soit conciliable avec les données de la science et, e
résumé, le système concordiste ou des jours-époque
nous paraît le plus acceptable; il n'est, cependant, comm
les autres théories que nous avons exposées, qu'un sys
tème; il ne faut point l'oublier. Moïse a voulu surtou
nous inculquer la notion du Dieu créateur et nous
montrer préparant graduellement la terre pour serv
d'habitation à l'homme, afin de faire ressortir sa bon
à notre égard.

Combien de temps a duré cette préparation? C'est
une question secondaire, dont la solution n'a aucu
importance théologique, comme nous le verrons pl
tard, en examinant les problèmes que soulève la chr
nologie et en réfutant les objections qu'on a voulu tir
de ce chef contre nos Écritures. Mais si la chronolog
n'intéresse qu'indirectement la religion et la théologi
il n'en est pas de même de la création et de l'origi

[1] A. Castelein, *La première page de Moïse*, in-12, Louvain, 18
p. 494. Cf. A. Motais, *Moïse, la science et l'exégèse*, in-8°, Par
1882, p. 179 et suiv. (voir aussi *ibid.*, la solution de la difficulté
Gen., II, 5); J. Lefebvre, *L'œuvre du quatrième jour de la créat
selon la Bible et la science*, in-8°, Paris, 1882.

choses. Une des erreurs les plus anciennes et les
s invétérées consiste à regarder la matière comme
rnelle et à nier ou à méconnaître le rôle de Dieu dans
production de l'univers. On s'efforce de faire revivre
ourd'hui cette erreur antique, sous une forme nou-
le. De là, la nécessité de la combattre. L'auteur de la
nèse s'est proposé, dès les premiers mots de son
e, d'établir la vérité de la création. Il a réfuté ainsi
'avance les athées de nos jours. C'est ce que nous
ons démontrer en exposant leur système et en consta-
t que la véritable science est d'accord avec l'ensei-
ement théologique des Écritures.

CHAPITRE III.

LES ERREURS SUR LA COSMOGONIE. — DARWINISME. — MONISME.

Au dogme de la création *ex nihilo* et à la doctrine d
l'origine des espèces produites par un acte immédiat d
la volonté de Dieu, la science incrédule oppose un
théorie nouvelle, celle du transformisme et de l'évolu
tion. Nous avons déjà vu[1] que les exégètes rationalistes
tels que M. Wellhausen, se servent aujourd'hui de l'é
volution pour dépouiller les Livres Saints de leur carac
tère surnaturel et nient même leur authenticité, mai
cette théorie attaque directement par-dessus tout le
croyances chrétiennes sur l'origine du monde et l'en
seignement de l'Écriture concernant la cosmogonie
certains savants en tirent les conséquences les plu
extrêmes et les plus subversives de toute religion; i
opposent une sorte d'anti-Genèse athée à la Genèse ré
vélée et ils rejettent le récit de Moïse sur la créatio
comme une fable puérile, qui ne peut plus être crue qu
par des enfants. Il est donc indispensable d'exposer
leurs idées et de montrer combien elles sont fausses, e

[1] Voir t. II, p. 611.

qu'elles contredisent la Genèse et les dogmes enseignés par l'Écriture et par l'Église.

près avoir exposé d'abord les conséquences que prétendent tirer de l'évolution les partisans athées de cette rine, nous examinerons successivement le darwinisme ou système de Darwin qui prétend rendre compte a transformation des espèces, et le monisme ou système de Hæckel qui renouvelle, sous une autre forme, entative d'Épicure de se passer de Dieu et d'expliquer sans lui l'existence du monde.

ARTICLE Ier.

LES CONSÉQUENCES DU TRANSFORMISME D'APRÈS SES ADEPTES LES PLUS AVANCÉS.

Le transformisme, tel qu'il est entendu par ses par sans les plus avancés et en particulier par Hæckel, le plus grand effort qu'ait fait l'athéisme pour se donn les apparences d'un système logique et conséquent. To ce qu'on avait imaginé jusqu'ici afin de rendre comp de l'origine des êtres n'était qu'un chaos d'hypothès confuses, incapables de satisfaire ceux-là même qui avaient inventées. Mais devant les explications de Hæ kel, les incrédules s'écrient avec enthousiasme : Εὕρηκ « Enfin, nous avons trouvé! » Cette pierre philosoph que l'alchimiste du moyen âge, malgré toutes ses veil et toutes ses expériences, n'avait pu découvrir, la scien actuelle la possède : c'est la théorie de l'évolution, n'opère point seulement la transmutation des métau mais qui change tous les êtres, qui détrône Dieu et remplace [1], qui se suffit à elle-même et ne laisse ri d'obscur et d'inexpliqué. L'atome est Dieu, Darwin Hæckel sont ses prophètes. Le monisme qu'enseigne naturaliste allemand s'impose par sa simplicité. P tout il fait apparaître l'unité, il saisit avec son rega

[1] Voir E. Mandel, *Professor Häckel's natürliche Entstehung Menschen* (*Anthropogenie*) *kritisch beleuchtet*, 1883, p. IV.

igle la filiation de tout ce qui existe, et les rayons il projette sont si éclatants qu'ils éclairent tous les ix comme la lumière du soleil.

La variabilité des espèces, qu'établit le savant anglais, uit les rationalistes et tous les ennemis de la foi, parce elle les débarrasse de leur plus grand épouvantail, le acle, et leur fournit la solution qu'ils avaient jusici inutilement cherchée. Ils se font, assurément, une sion profonde sur la valeur et la solidité de leur sysne; on aurait tort, sans doute, de s'effrayer outre sure du mal qu'il peut faire à la religion, — la relin vivra autant que le monde, — mais, toute exagéion mise de côté, il n'en est pas moins vrai que le nsformisme éblouit un trop grand nombre d'esprits qu'il remplit en particulier d'enthousiasme ceux de adeptes qui ne savaient auparavant comment se pasdu Christianisme. Il n'est pas hors de propos d'en ner tout d'abord la preuve pour montrer combien il orte de soumettre à une critique exacte l'anti-Genèse Darwin et de Hæckel.

D'après les transformistes, Darwin détrône Moïse, la orie de l'évolution supplante celle de la création, et là même le Christianisme :

ant qu'on n'avait pas des idées plus approfondies sur la nière dont Dieu avait créé les différentes espèces dans les érentes périodes géologiques, on pouvait s'en tenir à pression de *création directe;* nous autres, enfants des ps modernes, nous ne sommes pas libres de repousser admettre la théorie de la descendance; nous devons

l'accepter, parce que nous ne pouvons plus faire consister mystère de la création dans la conception grossière d'autre fois, l'argile pétrie, le souffle divin [1], etc.

Les enseignements de la Bible sont surannés, la cos mogonie de la Genèse a fait son temps [2]. Tout s'est dé veloppé progressivement, sans influence extérieure, pa sa propre force. Pline disait que le *convolvulus* éta une ébauche de la nature, s'exerçant à former un lis [3] Il croyait parler en figure; il exprimait, au sens propre une vérité, qui pour être complète n'a besoin que d'êtr généralisée. Tous les êtres inférieurs ne sont que de ébauches spontanément produites, d'où sont sortis le êtres supérieurs, sans le concours d'un agent surnatu rel, qui n'existe point. Le créateur est un personnag fabuleux. Arrière les théologiens et les *supernatu ralistes* qui croient encore à la production du mond *ex nihilo*. Ils sont les ennemis de la science et du pro grès.

Les mythes du paganisme sont bien morts, comme Osir et Zeus, et celui qui voudrait les faire revivre, pour le

[1] Ed. de Hartmann, *Le Darwinisme*, trad. Guéroult, p. 24.

[2] « Moïse a fait, non sans génie, un roman cosmogonique...., u légende qui s'est constituée de pièces et de morceaux entre le x[e] le v[e] siècle... Il est temps de ranger les dogmes du péché et du sal avec les quatre âges, les six jours et les gahambârs, parmi les pl dangereuses inventions de la curiosité ignorante. » *Dictionnaire d sciences anthropologiques*, au mot *Age*, in-8°, Paris, 1884, t. p. 22.

[3] « Convolvulus (le liseron) tirocinium naturæ lilium forma discentis. » *H. N.*, XXI, 11.

ser aux connaissances actuelles, provoquerait le rire et
épris, dit M. Huxley ; mais à l'époque où florissaient
perstitions, les grossiers habitants de la Palestine s'é-
forgé des légendes qui nous ont été transmises par des
ains dont les noms et l'époque nous sont inconnus. Par
eur, ces fables n'ont pas encore subi le sort des pre-
es, et aujourd'hui même les neuf dixièmes du monde
isé en font la norme et le critérium de la valeur d'une
lusion scientifique, en tout ce qui concerne l'origine des
es, et particulièrement en ce qui concerne l'origine des
ces. Au XIXe siècle, comme à l'époque où commençait à
dre la science physique moderne, la cosmogonie de l'Is-
te à demi barbare est pour le philosophe un incube, et
le défenseur des doctrines orthodoxes une honte. Qui
ra compter tous ceux qui ont cherché la vérité avec
nce et en toute sincérité, depuis l'époque de Galilée
à la nôtre, et qui ont été abreuvés d'amertume, cons-
et déshonorés par des bibliolâtres affolés?... Qui pourra
ter la foule de ces hommes plus faibles qui ont perdu
sentiment de la vérité, par le fait même de leurs efforts
harmoniser des contradictions, et qui ont usé leur vie à
oir mettre le vin nouveau et généreux de la science
les vieilles outres du judaïsme?... Mais si les philoso-
ont souffert, il faut reconnaître que leur cause a été
ée amplement. Autour du berceau de chacune des
ces gisent des théologiens, semblables aux serpents
és près du berceau d'Hercule, et l'histoire nous
tre que chaque fois que la science et l'orthodoxie se sont
trées à armes égales, l'orthodoxie a dû lui abandon-
e champ, fort malmenée, sinon détruite, fort compro-
sinon ruinée. L'orthodoxie est le Bourbon du monde
ensée : elle ne peut ni apprendre ni oublier, et, quoi-
elle soit en ce moment désorientée dans tous ses mouve-

ments, elle prétend comme toujours que le premier chapitre de la Genèse est l'alpha et l'oméga de toute science légitime, et comme toujours de sa main elle lance ses petites foudres à la tête de ceux qui ne veulent pas abaisser la nature au niveau du judaïsme primitif[1].

Le transformisme est donc la revanche de l'incrédulité sur la religion révélée. Quel est l'Hercule qui terrasse ainsi les théologiens chrétiens? Quel est ce vengeur des souffrances des savants d'autrefois? Quel est celui qui a délivré la conscience humaine de la cosmogonie de l'Israélite et du miracle de la création? C'est Darwin. Strauss a écrit dans le dernier ouvrage sorti de sa plume :

Jusqu'à l'époque contemporaine, jusqu'à Cuvier et à Agassiz, la science a entouré les espèces des êtres organiques de limites infranchissables, et a déclaré absolument impossible le passage d'une espèce à une espèce réellement nouvelle et différente. S'il en est ainsi, il nous faut revenir à la création et au miracle; alors, au commencement, Dieu a créé l'herbe et la plante et l'arbre, et aussi les animaux, chacun selon son espèce. [Heureusement Darwin a paru et il a expliqué l'origine des êtres]... Il n'y a de choix qu'entre ce miracle, la main créatrice de Dieu, et la théorie de Darwin... C'est là [à cette dernière] qu'on doit aller et qu'on ira, là où les fanions flottent joyeux au gré des vents. Oui, joyeux, et dans le sens des joies de l'esprit les plus pures et les plus nobles. Nous autres, philosophes et théologiens critiques, avions beau dire quand nous décrétions la fin du

[1] Th. Huxley, *Les sciences naturelles*, Paris, 1877, p. 389-391.

iracle ; notre sentence restait sans écho, parce que nous apprenions pas à s'en passer, parce que nous ne savions as montrer une force de la nature qui pût le suppléer à la ace où il paraissait le plus indispensable. Darwin a montré tte force, cette action de la nature ; il a ouvert la porte par quelle une postérité plus heureuse doit chasser le miracle tout jamais. Quiconque sait ce que le miracle traîne après i, estimera Darwin à l'égal des plus grands bienfaiteurs l'humanité [1].

Oui, Strauss a raison. Si la théorie de l'évolution, oussée à ses dernières conséquences, était vraie, c'en rait fait du Christianisme et des Écritures ; alors plus miracle, et tout ce qu'il entraîne après lui disparaît à suite ; la religion est sans objet, il n'existe rien en dehors du monde matériel et visible ; par conséquent l'im- e dont parle le Psalmiste ne se trompait point quand s'écriait : « Dieu n'est pas. » La Providence est une himère ; tout est régi par des lois fatales et nécesires ; il n'y a pas d'autre dieu que la matière, pas autre providence que le progrès indéfini, pas d'autre orale que l'intérêt. Le surnaturel, cette chimère sur quelle on prétend fonder la religion, s'évanouit à jaais à la lumière de la science, comme les vampires et s loups-garous. Rien n'existe en dehors de la nature et elle-ci suit une marche régulière, nécessaire, sans déation, sans exceptions, comme les mouvements d'une achine aveugle. Il n'existe ni prophètes ni livres révé-

[1] *L'ancienne et la nouvelle foi*, trad. Narval, in-8°, Paris, 1876, p. 159-162.

lés, puisqu'il n'existe point d'Esprit-Saint pour les ins-
pirer. La science remplace l'Église, et la théorie de l'é-
volution détrône l'enseignement des Écritures. Plus d
ciel, plus d'enfer, plus de juge des vivants et des morts
Le premier traducteur français de Darwin l'a dit :

Cet obscur problème de la création des êtres vivants s
trouve tranché, plutôt que résolu, sous mille formes plus o
moins mystiques, dans ces informes complications d'idées
tour à tour vénérées et méprisées, adorées ou maudites
qu'on appelle les Védas, le Zend-Avesta et la Bible... [L
théorie contraire de l'évolution] est essentiellement hétéro
doxe et inconciliable, non seulement avec les textes de l'An
cien Testament hébreu, mais encore avec les dogmes qu'o
a voulu déduire du Testament grec... Pour que l'humanit
ait péché en Adam, il faut qu'elle soit une entité collective
pour être rédimée par les mérites d'un seul, comme pou
avoir été maudite par la faute d'un seul, il faut qu'elle ait
outre la vie individuelle de chaque être, une vie spécifique
en quelque sorte substantielle, bien définie et exactemen
limitée, sans lien généalogique avec aucune espèce antécé
dente. Or, la théorie de M. Darwin est incompatible ave
cette notion... Il serait complètement inutile de dissimule
ici que la théorie de M. Darwin, bien que pouvant être trè
religieuse, est néanmoins foncièrement et irrémédiablemen
hérétique... Cette théorie renferme en soi toute une philoso
phie de la nature et toute une philosophie de l'humanité
Jamais rien d'aussi vaste n'a été conçu en histoire naturelle
on peut dire que c'est la synthèse universelle des lois écono
miques, la science sociale naturelle par excellence, le cod
des êtres vivants de toute race et de toute époque... Cett
révélation de la science nous en apprend plus sur notr

hture, notre origine et notre but que tous les philosophèmes cerdotaux sur le péché originel... La doctrine de M. Darin, c'est la révélation rationnelle du progrès, se posant us un antagonisme logique avec la révélation irrationnelle la chute. Ce sont deux principes, deux religions en lutte... est un oui et un non bien catégoriques entre lesquels il ut choisir, et quiconque se déclare pour l'un est contre utre. Pour moi, mon choix est fait : je crois au progrès [1].

On le voit, si ce n'est pas exclusivement, c'est du oins principalement à sa portée irréligieuse, à l'abus ue l'on peut en faire, que la théorie de l'évolution doit on succès inouï et aussi son importance. Il n'y a guère us de trente ans que le darwinisme est né, — le livre *e l'origine des espèces,* dans lequel Charles Darwin posa pour la première fois son système, parut le novembre 1859 [2], — et déjà il compte de nombreux rtisans dans l'ancien et le nouveau monde, il est érigé la hauteur d'un dogme scientifique; on proclame son venteur, non seulement un bienfaiteur de l'humanité, ais aussi un nouveau Copernic, un nouveau Newton [3];

[1] M^me^ Clémence Royer, préface de sa traduction de Ch. Darwin, *l'origine des espèces*, 3^e^ édit., Paris, 1870, p. XXXV, XXXVI, XXVIII, XXXIX, LXX, LXXI.

[2] L'auteur de l'*Origine des espèces* nous a conservé avec soin la te précise de la publication de la première édition de son œuvre.

[3] E. Hæckel, *Les preuves du transformisme*, trad. Soury, 1879, XX. — « La théorie de l'évolution, dit M. Ch. Martins, relie tre elles toutes les questions de l'histoire naturelle, comme les s de Newton ont relié entre eux tous les mouvements des corps de tes. Cette théorie a tous les caractères des lois newtoniennes. » *des deux mondes*, 15 décembre 1871, p. 786.

son livre est « l'Évangile du transformisme ; » la date de son apparition est comme une date sacrée, digne d'une éternelle mémoire [1] ; son système est « la plus précieuse conquête intellectuelle de l'humanité éclairée. » Il fait « entrer d'un seul coup dans le néant » le « dogme de la création, la doctrine mystique et dualiste d'une création isolée de diverses espèces [2]. » La découverte du transformisme fait des Anglais et des Allemands qui l'ont inventé et perfectionné les maîtres et les chefs de l'humanité. C'est Hæckel qui l'assure :

A la tête de la civilisation se placent aujourd'hui les Anglais et les Allemands qui, par la découverte et le développement de la théorie de l'évolution, viennent de poser les bases d'une nouvelle période de haute culture intellectuelle. La disposition de l'esprit à accepter cette théorie et la tendance à la philosophie monistique qui s'y rattache fournissent la meilleure mesure du degré de développement intellectuel de l'homme [3].

Darwin est donc non seulement un révélateur, mais il a élevé au-dessus de tous leurs semblables ceux qui ont accepté et développé ses idées ; il a triomphé du sur

[1] « L'année 1859, a dit Sir John Lubbock dans son discours à la *Bristish Association*, en 1881, sera à jamais mémorable dans la science comme ayant produit le livre de l'*Origine des espèces*. » *Fifty years of science*, 1882, p. 4.

[2] E. Hæckel, *Les preuves du transformisme*. *Introd.*, p. 2 ; ch. II, p. 42.

[3] E. Hæckel, *Natürliche Schöpfungsgeschichte*, 7e édit., in-8° Berlin, 1879, p. 646 ; traduction de M. Caro, dans *Diderot inédit*, *Revue des deux mondes*, 15 octobre 1879, p. 856-857.

turel, il a anéanti le miracle, il a réalisé le vœu de ltaire, il a écrasé le Christianisme. Désormais, « la ence n'a plus rien à faire avec le Christ... Pour moi, crois qu'il n'y a jamais eu de révélation. » C'est Dar- n qui parle ainsi[1]. Ses théories scientifiques ont éteint ns son âme jusqu'à la dernière étincelle de la foi. Le l qu'il s'est fait à lui-même, il l'a fait à bien d'autres. st le service dont les incrédules lui savent le plus de é. « Aussi longtemps qu'il y aura des naturalistes phi- ophes, s'écrie du Bois-Reymond, le plus beau titre gloire de Ch. Darwin sera d'avoir diminué, dans une rtaine mesure, le tourment de la pensée qui réfléchit r le monde[2]. » Un des plus grands progrès qui aient accomplis dans le domaine intellectuel, c'est celui 'on doit au darwinisme, d'avoir substitué partout l'aveugle nécessité » à la place des causes finales, st-à-dire à la place de Dieu. Grâce à Darwin :

C'en est fait déjà, du moins chez les esprits philosophi- es, les seuls qui comptent, écrit un adepte du transfor- sme qui s'est fait parmi nous l'écho des évolutionnistes emands, [c'en est fait] des vieux dogmes sacrosaints des ses finales de l'univers, de l'immutabilité des espèces,

[1] « Science has nothing to do with Christ; except in so far as the habit of scientific research makes a man cautious in admitting evidence. For myself I do not believe that there ever has been any revelation. » Lettre de Darwin à un jeune homme, datée du 5 juin 1879 et publiée après sa mort par Hæckel. *Darwin, Gœthe et Lamarck*, discours à l'association des naturalistes allemands, session Eisenach, dans la *Revue scientifique*, 2 décembre 1882, p. 715.

[2] *Darwin versus Galiani, Rede*, in-8°, Berlin, 1876, p. 9.

des catastrophes géologiques et des créations successives, d
l'impossibilité d'une génération spontanée et de la jeuness
de l'homme sur la terre;... [en d'autres termes, c'en est fa
de la notion du Créateur. Les théories de Darwin] rende
parfaitement raison des faits qu'étudie l'anatomie comparée
sans qu'il soit désormais nécessaire de transformer des va
riétés en espèces immuables, créées une fois pour toutes; d
voir dans chaque *espèce* éteinte ou vivante l'incarnatio
d'une idée divine ou la réalisation de plans préconçus pa
on ne sait quel étrange artisan, qui, quoiqu'il s'applaudi
chaque fois de son œuvre et naïvement la trouvât *bonne*, l
recommençait périodiquement[1].

Les causes finales, c'est-à-dire le Créateur, sont défi
nitivement remplacées dans la nature organique par un
mécanique très compliquée, mais qui agit aveuglément
fatalement. « La seule et unique forme vraiment scien
tifique de la pensée, c'est la physique mathématique
La pire des illusions est de croire pouvoir expliquer l
finalité de la nature organique en recourant à une in
telligence immatérielle, imaginée à notre ressemblanc
et agissant comme nous en vue de certaines fins[2]. » « L
doctrine des causes finales avait toute la naïveté des ex
plications naturelles qu'on surprend chez les sauvage
et chez les enfants. Les théories de Lamarck et de Dar
win ont porté le dernier coup à cette doctrine caduque
La morphologie moderne est inconciliable, je ne dis pa
seulement avec le dogme de la création, mais avec celu

[1] E. Hæckel, *Preuves du transformisme*, trad. Soury, préfac
du traducteur, p. XXI, XIX.

[2] Du Boys-Reymond, *Darwin versus Galiani*, p. 26-27.

ne Providence ou d'un vague panthéisme idéaliste à
nanière de Hegel, de Schopenhauer ou de Hartmann...
s phénomènes de l'embryologie humaine ne sont
e des effets mécaniques, nécessaires de l'évolu-
n[1]. »

M. Renan tient un langage semblable : « Les hypo-
ses de Darwin, dit-il,... sans contredit... sont dans la
e de la grande explication du monde et de la vraie
ilosophie[2]. » Un naturaliste français a poussé l'en-

E. Hæckel, *Preuves du transformisme*, p. XXIV-XXV.

Dialogues et fragments philosophiques, in-8°, 1876, p. 164. M.
an s'est fait parmi nous le missionnaire du transformisme
me de tant d'autres paradoxes. « Pour moi; écrit-il à M. Ber-
lot, j'ai toujours pensé que le secret de la formation des es-
es est dans leur morphologie (qu'est-ce que cela peut bien
ifier? c'est une pure tautologie, la morphologie n'est pas autre
se que la science des formes ou des formations) ; que les formes
nales sont un langage hiéroglyphique dont on n'a pas la clef,
que l'explication du passé est tout entière dans des faits que
s avons sous les yeux sans savoir les lire. Le temps fut ici encore
ent par excellence. (Le temps ne saurait être un agent. Le temps
iste qu'autant qu'il y a des êtres successifs ; attribuer au temps
action propre, c'est se piper avec les mots). L'homme est
vé à ce qu'il est par un progrès obscur qui dura des milliers
nées et probablement se consomma sur plusieurs points à la
. » *Ibid.*, p. 161. M. Renan s'est vanté d'avoir été darwiniste
nt Darwin lui-même. Pendant qu'il faisait son cours de philoso-
e au séminaire d'Issy, il était déjà, nous dit-il, transformiste,
s le sens le plus grand du mot. « Un éternel *fieri*, une méta-
phose sans fin, me semblait la loi du monde... Je peux bien le
, l'ardeur extrême que ces sciences vitales (la physiologie et les
nces naturelles) excitaient dans mon esprit me fait croire que,
e les avais cultivées d'une façon suivie, je fusse arrivé à plu-
s des résultats de Darwin, que j'entrevoyais. » E. Renan, *Sou-
rs d'enfance et de jeunesse*, 9e édit., 1883, p. 251, 262.

thousiasme jusqu'à proclamer Charles Darwin « le Me: sie » des sciences naturelles [1].

Les philosophes matérialistes se sont naturellemer prononcés en faveur du transformisme. M. Alexandr Bain, dans sa *Logique*, l'appelle une « hypothèse légi time » et prétend qu'il « n'existe pas d'hypothèse rival qui puisse lui être opposée [2]. » M. Herbert Spencer es devenu, en quelque sorte, en Angleterre, le philosoph de l'évolution [3].

Cependant, le darwinisme réduit à ses éléments es sentiels et tel qu'il avait été formulé primitivement pa son auteur, n'entraîne point à sa suite la négation d toute croyance religieuse; restreint dans certaines li mites, il pourrait même se concilier avec les enseigne ments de la foi. Mais Hæckel, le père du monisme, s'e chargé de tirer toutes les conséquences du système; achève l'œuvre que le maître n'avait qu'ébauchée, subtilise le poison pour le rendre plus mortel et il cons truit une lourde machine de guerre destinée à détrui

[1] Ch. Martins, *Revue des deux mondes*, 15 décembre 187 p. 766. Voir de Valroger, *La Genèse des espèces*, 1873, p. 131.

[2] A. Bain, *Logique déductive et inductive*, trad. G. Compayr 2 in-8°, Paris, 1875, t. II, p. 404.

[3] Herbert Spencer, *Les premiers principes*, trad. Cazelles, c XII-XVIII, in-8°, Paris, 1871, p. 298 et suiv., et surtout *Princip de biologie*, du même auteur, traduits par le même, 2 in-8°, Pari 1877-1878 ; ce dernier ouvrage n'est qu'une exposition philosop que du transformisme. Voir en particulier, t. I, p. 581, son explic tion de l'origine de la vie. M. Herbert Spencer a même publié u morale d'après les principes transformistes, *The Data of Ethi* in-8°, Londres, 1879. Cet ouvrage a été traduit en français sous titre : *Les bases de la morale évolutionniste*, in-8°, Paris, 1880.

te espèce de foi. Le monisme, dit le philosophe de conscient, M. Hartmann, « répond à l'idée religieuse e que les hommes éclairés du XIXe siècle la peuvent evoir [1]. » L'humanité a été jusqu'ici la dupe du sur-urel, c'est-à-dire d'une illusion; le monisme l'en anchira. Elle n'a rien su expliquer sans l'intervention n être libre et créateur; il expliquera tout sans Dieu ans créateur. Au symbole de l'Église, il substituera loi simple, unique, donnant la raison de tout ce qui et, en particulier, de l'origine des êtres. A la place la cosmogonie de Moïse, il mettra sa propre Genèse; anchera ainsi le nœud gordien du mystère de la créa- qu'avant lui personne n'avait pu dénouer.

e transformisme de Hæckel est en effet une véritable -Genèse, qui, sur tous les points, prend le contrepied enseignements de la Bible. Il voit dans le premier du Pentateuque « le plus sérieux obstacle à l'accep- n générale de la théorie de l'évolution [2]; il suit donc,

[1] oir M. Vernes, *Les Étapes de l'idée religieuse dans l'humanité, philosophique*, mars 1882, t. XIII, p. 243; Ed. von Hart- , *Die Selbstzersetzung des Christenthums und die Religion der nft*, 3e édit., in-8°, Leipzig, 1888; *Die Krisis des Christenthums r modernen Theologie*, in-8°, Berlin, 1880; *Das religiöse sstsein der Menschheit im Stufengang seiner Entwickelung*, Berlin, 1882. Cf. aussi M. Vernes, *La fin du Christianisme s Hartmann*, dans ses *Mélanges de critique religieuse*, in- is, 1880. — Hæckel a formellement adhéré aux idées méta- ques exposées dans un ouvrage fameux de Hartmann : *Das usste vom Standpunkt der Physiologie und Descendenztheorie*, t., Berlin, 1877. Voir Nolen, *Le Monisme en Allemagne*, dans *ue philosophique*, 1882, t. XIII, p. 148.

[2] Hæckel, *Histoire de la création des êtres organisés*, trad. eau, Paris, 1874, p. 36. — « C'est un spectacle comique,

en quelque sorte, le récit sacré pas à pas pour le contre dire en toutes choses et lui donner constamment le dé menti. Voici ce que dit Hæckel :

Si nous examinons les systèmes qu'on a conçus jusqu'ic sur la création, ils se ramènent tous à deux : l'un affirme avec la cosmogonie mosaïque, que toutes les espèces d'êtres vivants ont été appelées à l'existence, séparément, indépendamment les unes des autres, par la volonté d'un créateu tout-puissant; l'autre soutient que tous les êtres ne sont que les rameaux d'une même souche, les produits d'une unique loi naturelle, perpétuellement agissante et tendant toujours au progrès. De chacun de ces systèmes découle logiquemen et nécessairement tout un ensemble de conceptions diamé tralement opposées [1].

Le Dieu personnel, créateur du ciel et de la terre, que la Bible présente à notre adoration, n'est qu'un être imaginaire, une abstraction.

Ce Dieu personnel est simplement un organisme idéalisé doté d'attributs humains. Cette idée dualistique et si vul gaire de Dieu répond à un degré de développement anima inférieur de l'organisme humain. L'homme actuel, parvenu à un haut degré de développement, peut et doit se faire d Dieu une idée infiniment plus noble, plus élevée, la seul

dit O. Schmidt († 1886), exprimant la même pensée sur un autre ton c'est un spectacle comique que de voir aujourd'hui maint naturalist jurer par ce dogme [de la création], après avoir rejeté tous le autres. La Bible parlant de la création des espèces, on a fait d cette légende la base de la science. » *Descendance et darwinisme* in-8°, Paris, 1874, p. 74.

[1] *Gesammelte populäre Vorträge*, 1878, t. I, p. 5.

i soit compatible avec la conception monistique du monde. ivant cette manière de voir, il faut reconnaître l'esprit et force de Dieu dans tous les phénomènes, sans exception. tte idée monistique de Dieu, qui est celle de l'avenir, a déjà exprimée par Giordano Bruno en ces termes : « Dans ut il y a un esprit; pas un corps, si petit soit-il, qui ne nferme une parcelle de la substance divine qui l'anime. » tte idée ennoblie de Dieu fait le fond de cette religion ns laquelle ont pensé et ont vécu les plus nobles esprits de ntiquité et des temps modernes, c'est-à-dire du pan- isme; c'est celle dont Gœthe disait : « Certainement, il y a pas de manière plus belle d'honorer Dieu que de se sser de toute image; le plus beau culte consiste dans un alogue entre la nature et notre cœur. Par là nous parve- ns à la conception élevée et panthéiste de l'unité de Dieu de la nature [1]. »

Dieu n'est donc point distinct de la nature; en d'au- es termes, il n'y a pas de Dieu. Par conséquent, il n'y point de Providence, point d'enfer. Un transformiste, . Dally, nous dit :

Nous nous présentons avec une doctrine complète, dont ites les parties s'enchaînent, sur l'homme, sur ses rap- rts avec le monde inanimé et avec le monde vivant. Nous ons des vues sur son origine et ces vues ont une base ana- que des plus solides; nous avons aussi pour l'avenir l'es- ir raisonné d'une destinée meilleure (dans des transfor-

[1] E. Hæckel, *Natürliche Schöpfungsgeschichte*, 7e édit., 1879, . Les premières éditions ne formulaient pas expressément le nisme. Comparez la traduction française, p. 63.

mations futures). Pour la première fois, la philosophie d
l'homme s'appuie sur la biologie, qui elle-même repose su
les sciences inorganiques [1].

C'est cette philosophie naturelle matérialiste, ce son
ces conceptions diamétralement opposées à celles du
Christianisme que Hæckel a déduites et qu'il s'efforce de
faire triompher pour ruiner toute religion. Il importe
donc d'étudier avec quelque détail ce nouvel Évangile
sur lequel ses fauteurs fondent de si grandes espéran-
ces; il faut le soumettre à une critique impartiale mais
rigoureuse, afin d'en apprécier la valeur et d'en juger
la solidité. Mais comme le monisme a pour base le dar-
winisme, il est nécessaire de s'arrêter en premier lieu
à la doctrine de Darwin : nous exposerons ensuite celle
de Hæckel.

[1] *L'ordre des primates et le transformisme*, 1868, p. 41.

ARTICLE II.

EXPOSÉ DU DARWINISME.

Pendant que Voltaire s'efforçait au siècle dernier de verser à flots le ridicule sur la Sainte Écriture et sur Christianisme, ses amis commençaient à côté de lui essayer une nouvelle tactique, assez peu remarquée ors, mais qui devait devenir un jour infiniment plus ngereuse : on tournait la science contre la religion. es sciences naturelles prenaient de toutes parts leur sor et préparaient cet épanouissement merveilleux nt notre siècle a recueilli les fruits. Quelques-uns de ux qui les cultivaient se laissaient enivrer par les ré-ltats qu'ils avaient déjà obtenus ou qu'ils croyaient en-evoir. Des esprits hardis et téméraires ne virent bien-t plus rien au-dessus de la science. Elle était pour eux reine du monde, l'espérance de l'avenir, l'explication l'énigme du passé. On allait dire bientôt que Dieu ait désormais « une hypothèse inutile. » La science ffisait à tout, rendait compte de tout. Le surnaturel evait disparaître de l'origine des choses comme de istoire de l'humanité; à la Genèse biblique il fallait stituer la Genèse scientifique.

Le *Telliamed*, en 1748, soutint que toutes les espèces imales qui peuplent la terre et les airs, l'homme lui-ême, provenaient, par une série de transformations, espèces marines, produites seules par le germe vi-

tal primitif[1]. De 1763 à 1768, Robinet, dans son livr*De la Nature* et dans ses *Considérations philosoph*ques*,* prépare également les voies au transformisme :

Un ver, une conque (un coquillage), un serpent son comme autant de chrysalides du prototype, qui passe d l'état de plante à celui de scarabée, de l'état de scarabée celui de crustacé et de l'état de crustacé à celui de poisson[2].

Des figures accompagnant le texte montrent com ment la nature s'est essayée à former l'homme dans l production des minéraux et des végétaux. Il voit, pa exemple, dans un navet, un essai de la femme et dan un champignon un essai de l'homme[3].

[1] *Telliamed ou Entretiens d'un philosophe indien avec un philo sophe français*, par Benoît de Maillet, ancien consul de Franc au Caire. Telliamed est l'anagramme de de Maillet. Son livre fu publié à Amsterdam par un de ses amis en 1748. Il était mort lui même en 1738.

[2] J.-B. Robinet, *Considérations philosophiques sur la gradatio naturelle des formes de l'être, ou les essais de la nature qui ap prend à former l'homme*, in-8°, Paris, 1768 (avec figures), c. 5 p. 81.

[3] Voir Figure 64. Nous reproduisons ici exactement sa planche r p. 54. Voici l'explication qu'en donne Robinet lui-même : « *Nav singulier représentant une femme* (Fig. 1). Le navet monstrueu dont on donne ici la description et la figure, a été trouvé tel qu'o le voit, dans un jardin, au lieu nommé *Weiden*, à deux milles d Juliers, sur le chemin de Bonn. L'herbe ou pour mieux dire l feuilles qui sont pour l'ordinaire au haut du navet représentent e celui-ci des cheveux dressés en haut et forment un panache d plus beaux et des mieux garnis que l'on puisse voir. Au-dessou de ce panache, la Nature a formé une tête avec des yeux, un ne

63. — Essais de la nature qui apprend à former l'homme, d'après J.-B. Robinet.

. la même époque, Diderot arrive de son côté au ticisme et remplace le Créateur par l'hétérogénie, la ération spontanée et l'évolution[1]. La plupart des s de Darwin se trouvent exprimées dans les écrits Diderot, comme dans ceux de Lamarck, publiés lques années après[2] : substitution du développement gressif des êtres à la doctrine des causes finales, né- on de la fixité des espèces, influence souveraine du eu, organes produits par les besoins. Jean-Baptiste narck (1744-1829) fut le principal précurseur de Dar- , en France, au commencement de ce siècle[3]. En

bouche, des lèvres et un menton... Les racines qui se trouvent airement dans cette espèce de plantes sont ici tellement dis- s qu'on croit voir des bras et des pieds. Ainsi tout le navet sente une femme... assise sur ses pieds, à peu près à la manière ailleurs et ayant les bras croisés au-dessous de la poitrine ez le *Journal des savants*, année 1677)... On diroit en con- lant cette production singulière que la Nature voulut essayer forme humaine pourroit s'allier avec la substance végétale et ent elles figureroient ensemble. — *Champignon représentant gures humaines* (Fig. 2). Ce champignon extraordinaire mé- e servir de pendant au navet dont nous venons de parler. Il ouvé par un paysan en 1661, au pied d'un arbre dans la forêt lorff. Il représente assez au naturel six figures humaines plus ins dessinées. Il y en a surtout une dont la tête de profil fait œil, le nez, la bouche et le menton aussi exactement tra- s qu'ils pourroient l'être par une main habile. Les cinq autres s ne montrent que le dos (*Journal des Savants*, année 1678). »

XXVIII et XXXIX, p. 58-60.

aro, *Diderot inédit*, dans la *Revue des deux mondes*, 15 oc- 1879, p. 848. Cf. p. 856.

amarck, *Recherches sur les causes des principaux faits phy- s*, 1801 ; *Recherches sur l'organisation des corps vivants*, 1802 ; *hie zoologique*, 2 in-8°, Paris, 1809.

de Quatrefages, *Charles Darwin et ses précurseurs fran-*

Allemagne, Gœthe avait aussi préparé les esprits a
doctrines évolutionistes par ses études sur les *Mét*
morphoses des plantes[1] et divers autres travaux anal
gues. Cependant tous ces germes transformistes étaie
restés comme perdus dans le *Telliamed*, la *Philosoph*
zoologique et autres œuvres semblables : c'est à Charl
Darwin qu'ils doivent leur éclosion. Le système a bi
mérité de porter le nom de darwinisme.

Le darwinisme date, comme nous l'avons déjà dit,
l'année 1859. C'est en cette année que Charles Darw
(1808-1882)[2] publia son livre intitulé *De l'origine d*
espèces[3]. Il nous faut étudier avec quelque détail
système qu'il y expose, puisqu'il est comme le co
du transformisme. Nous devons cependant observ
d'abord, pour être exact, que le darwinisme n'est p

çais, in-8°, Paris, 1870, p. 42-59, et l'introduction de M. Ch. M
tins, en tête de l'édition qu'il a donnée de la *Philosophie zoolo*
que, 2 in-8°, Paris, 1873, t. I, p. XXI-LVII. Voir aussi A. Vianna
Lima, *Exposé sommaire des théories transformistes de Lamar*
Darwin et Hœckel, in-12, Paris, 1886; Ed. Perrier, *La philosop*
zoologique avant Darwin, in-8°, Paris, 1884.

[1] Publiées en 1790. Toutes les études de Gœthe qui ont quel
rapport au transformisme ont été recueillies et traduites en franç
par M. Ch. Martins, sous le titre d'*Œuvres d'histoire naturelle*
Gœthe, in-8° avec atlas in-f°, Paris, 1837.

[2] Voir, Figure 65, le portrait de Darwin. Cf. Ch. Darwin, *Vi*
correspondance, publiées par son fils, M. Fr. Darwin, trad. de
rigny, 2 in-8°, Paris, 1888; G. Allen, *Ch. Darwin*, in-12, Lond
1885; E. Krause, *Ch. Darwin*, in-8°, Leipzig, 1885; G. E. Betta
Life of Charles Darwin, in-16, Londres, 1887.

[3] *On the Origin of Species by means of natural selection or*
preservation of favoured races in the struggle for life, in-8°, L
dres, 1859.

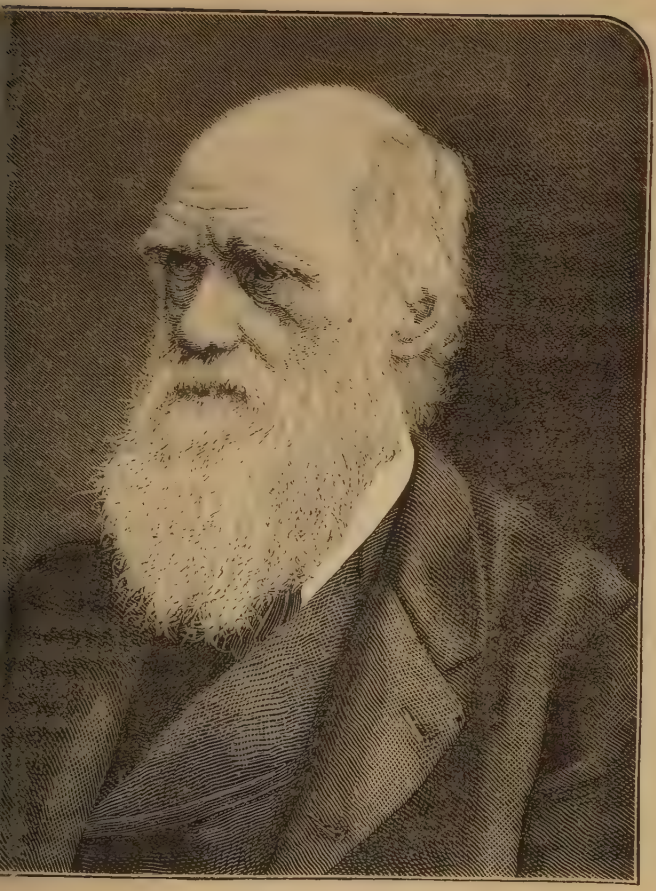

65. — Charles Darwin.

ntique avec le transformisme. Les transformistes
finguent soigneusement la théorie de la sélection
darwinisme de la théorie de la descendance ou trans-
nisme proprement dit et de la théorie générale de l'é-
ution ou monisme. La théorie universelle de l'évo-
on « soutient qu'il existe dans la nature entière un
nd *processus* évolutif, un, continu et éternel, et que
s les phénomènes de la nature, sans exception, de-
s le mouvement des corps célestes et la chute d'une
rre jusqu'à la croissance des plantes et à la con-
nce de l'homme, arrivent en vertu d'une seule et
me loi de causalité; bref, que tout est réductible à la
canique des atomes. Conception mécanique ou mé-
iste, unitaire ou moniste du monde, ou, d'un seul
, *monisme*[1]. » La théorie de la descendance, pour
uelle on réserve le nom spécial de *transformisme,* ex-
ue par des transformations graduelles et successives
igine des espèces organiques, de sorte que, d'a-
s elle, tous les organismes complexes, végétaux et
maux, dérivent d'organismes simples. Elle admet à
igine des êtres une seule forme primitive ou au
ns un très petit nombre de formes d'où toutes les
es sont descendues. Enfin la théorie de la sélection
iste à attribuer au procédé de la sélection, que nous
ns maintenant exposer, l'origine des espèces. Elle
ose la variabilité indéfinie des espèces et leur trans-
abilité. Celles-ci ne sont pas originelles. Elles se
produites, comme les variétés que l'on observe tous

[1] Haeckel, *Les preuves du transformisme*, ch. I, p. 16.

les jours dans une même espèce, par des modifications des changements accidentels, dus surtout à la sélection et qui se sont fixés ensuite de manière à se perpétuer et à devenir durables. C'est cette théorie, expliquant par des causes mécaniques la transformation des espèces, qui est proprement le darwinisme. Les monistes et les transformistes sont généralement darwinistes mais les darwinistes n'acceptent pas tous les doctrines des deux premiers systèmes.

Ces notions indispensables étant données, nous pouvons exposer maintenant le système de Darwin. Il nous en a raconté lui-même l'histoire. La première idée lui en fut suggérée par l'observation des moyens qu'employaient les éleveurs d'animaux domestiques pour les perfectionner. Ces moyens sont ce qu'on appelle *la sélection artificielle*. Par une *sélection* ou choix intelligent de reproducteurs, ils réussissent, à l'aide des croisements de races, à former des variétés nouvelles. Pourquoi, se demanda Darwin, la « sélection naturelle » ne produirait-elle pas les mêmes effets que l'artificielle ? C'est de cette remarque qu'est sorti tout son système.

Le fait naturel qui lui sert de point de départ, c'est donc la variation qui s'introduit dans les formes et dans les qualités extérieures des animaux et des plantes placés dans certaines conditions particulières. En considérant attentivement les êtres créés, on constate que chaque individu a, outre des caractères communs, des caractères qui lui sont propres, qu'aucun ne ressemble à l'autre d'une manière complète. Tous les pigeons actuels descendent d'une souche unique, le biset (*columba*

ia). Par une suite de variations accumulées, ils se
t tellement différenciés entre eux qu'on peut en
pter aujourd'hui 288 variétés bien tranchées[1]. La
part de ces variations qui distinguent les races des
ons domestiques proviennent de la sélection artifi-
le. Par l'industrie des éleveurs et le choix intelligent
couples qu'ils unissent, des qualités accidentelles
perpétuent par l'hérédité, augmentent et se déve-
pent; ainsi tout change, bec, ailes, queue, pieds,
mes, couleur. Le pigeon Culbutant à courte face a le
petit et conique; le Barbe l'a large et court; celui du
ssager anglais est droit, long et étroit avec ses énor-
s caroncules. Le nombre des plumes de la queue
ie de 12 à 42[2]. Les procédés par lesquels on a obtenu
résultats sont connus.

Les faits incontestables étant établis, Charles Darwin
lemanda si l'on ne pouvait pas en tirer l'explication
l'origine des espèces, c'est-à-dire, si ce n'étaient pas
causes analogues qui avaient donné aux plantes et
animaux sauvages les caractères qui les distinguent.
nature, pour transformer les êtres déjà existants et
duire des espèces nouvelles, ne peut sans doute agir
c intelligence et préméditation comme l'éleveur an-
is, mais ce que l'homme fait consciemment, elle le

[1] Ch. Darwin, *De la variation des animaux et des plantes sous
ion de la domestication*, trad. Moulinié, 2 in-8°, Paris, 1868,
p. 141. Tous les naturalistes n'admettent pas cependant que
s les races de pigeons descendent du biset. M. Sanson recon-
atre ou cinq espèces de pigeons primitifs.
[2] Ch. Darwin, *Origine des espèces*, p. 22.

fait spontanément ou négativement, dit Darwin, et c'est ici que commence proprement son système, ce qui en constitue l'originalité. La volonté humaine explique la sélection artificielle; la *concurrence vitale*, le *struggle for life* ou *lutte pour l'existence* explique la sélection naturelle.

La nature a établi une solidarité étroite entre les différents êtres, non seulement dans le règne animal, mais aussi dans le règne végétal et même dans le rapport de ces deux règnes entre eux. Ainsi, par exemple :

La fécondation des végétaux se fait souvent par l'entremise des insectes, qui, tout en butinant pour eux-mêmes vont porter d'une fleur à l'autre le pollen dont leurs poils se sont couverts. [De plus], certaines fleurs sont visitées seulement par certaines espèces d'insectes. Or Darwin s'est assuré que les trèfles et les pensées ne reçoivent la visite que des bourdons. Par conséquent, plus ceux-ci seront nombreux, plus sûrement s'accomplira la fécondation de ces deux plantes. Mais le nombre des bourdons dépend en grande partie de celui des mulots, qui font une guerre incessante à leurs nids. A leur tour, ceux-ci sont chassés par les chats. A chaque mulot mangé par ces derniers, un certain nombre de nids de bourdons échappe à la destruction et leurs larves, devenues insectes parfaits, iront féconder trèfles et pensées [1].

[1] De Quatrefages, *Ch. Darwin*, p. 90-91. V. aussi A. Coutance *La lutte pour l'existence*, 1882, p. 505, comment le nombre des chats favorise la multiplication des choux, etc. Cf. J. Lubbock *Les insectes et les fleurs sauvages, leurs rapports réciproques* traduct. E. Barbier, in-18, Paris, 1879.

Il y a donc guerre entre chats, mulots et bourdons, la propagation du trèfle dépend de l'issue de la bataille. Il se produirait rapidement sur la terre plus de plantes et d'animaux que notre globe ne peut en nourrir même en contenir, si la lutte pour l'existence n'en réduisait le nombre à des proportions convenables.

Des données recueillies par Bonnet et d'autres naturalistes, il résulte que, si pendant un été les fils et les petits-fils d'un seul puceron arrivaient tous à bien et se trouvaient placés à côté les uns des autres, à la fin de la saison, ils couvriraient environ quatre hectares de terrain. Évidemment, si le globe entier n'est pas envahi par les pucerons, c'est que le chiffre des morts dépasse infiniment celui des survivants. Enfin, il est clair que, si la multiplication des truites, des esturgeons, dont les œufs se comptent par centaines de mille, n'était arrêtée d'une manière quelconque, tous les océans seraient comblés en moins d'une vie d'homme[1]... Ainsi, comme il naît plus d'individus qu'il n'en peut vivre, il doit y avoir, dans chaque cas, lutte pour l'existence, soit avec un individu de la même espèce, soit avec des individus d'espèces différentes, soit avec les conditions physiques de la vie[2].

> Multa videmus enim rebus concurrere debere
> Ut propagando possint procudere secla :
> Pabula primum ut sint[3].

[1] De Quatrefages, *Ch. Darwin*, p. 89.
Darwin, *Origine des espèces*, trad. Barbier, p. 69.
[3] Lucrèce, v, 846-848, édit. Teubner, p. 148. — Sur les rapports de la doctrine de l'évolution, voir J. Masson, *The Atomic Theory of Lucretius contrasted with modern doctrins of Atoms and Evolution*, in-8°, Londres, 1884.

La concurrence vitale est la condition du *Crescite e multiplicamini;* c'est « la doctrine de Malthus appliqué à tout le règne animal et à tout le règne végétal [1]. »

La lutte pour l'existence est donc un fait général, inces sant. Sous le calme apparent de la plus riante campagne, d bosquet le plus frais, de la mare la plus immobile, elle s cache; mais elle existe, toujours la même, toujours impi toyable. Il y a vraiment quelque chose d'étrange à arrête sa pensée sur cette guerre sans paix, sans trêve, sans merci qui ne s'arrête ni jour ni nuit, et arme sans cesse anima contre animal, plante contre plante. Il y a quelque chose d plus étrange encore et de vraiment merveilleux à voir naîtr de ce désordre même les harmonies du monde organisé, tan de fois chantées par les poètes, si justement admirées pa les penseurs [2].

Il y a des vainqueurs et des vaincus dans cette guerr à mort. Le plus grand nombre périt sur le champ d bataille. Les victimes sont ceux qui, sous un rappor quelconque, ont une infériorité relative. Les victorieu sont ceux qui l'emportent sur leurs concurrents par leu force ou par quelque autre qualité naturelle. Le résulta

[1] Darwin, *Origine des espèces*, p. 4. Cf. p. 69. Dans une lettre Hæckel, du 8 octobre 1864, reproduite par ce dernier dans se *Histoire de la création*, traduction Letourneau, p. 119-120, Darwi dit : « Ayant lu alors, par un heureux hasard, le livre de Malth sur le *Principe de la population*, l'idée de la sélection naturelle s présenta à mon esprit. »

[2] De Quatrefages, *Charles Darwin*, p. 92. On peut voir de nom breux et intéressants détails sur cette guerre universelle dans A Coutance, *La lutte pour l'existence*, in-8°, Paris, 1882.

cette lutte pour l'existence est ce que Darwin a ap-lé la *sélection naturelle*. L'action exercée à la longue r cette cause est considérable :

Elle résulte de la loi d'accumulation des petites différences r voie d'hérédité... Dans chacune des générations qui se ccèdent sous l'empire des mêmes conditions d'existence, mêmes qualités, les mêmes particularités d'organisation nt nécessaires à chaque individu pour se défendre contre us les autres et contre le monde extérieur. Ceux-là seule-ent résistent qui possèdent ces qualités, ces particularités plus haut degré. A chaque fois, par conséquent, l'orga-sme fait un pas de plus dans une voie qui lui est tracée avance et dont il ne peut s'écarter; il obéit à ce que Dar-in nomme la *loi de divergence* des caractères. Il s'éloigne nc de plus en plus du point de départ, et en vient à diffé-r d'abord légèrement, puis d'une façon plus tranchée de rganisme primitif. Ainsi prennent naissance, selon Dar-n, non seulement les *variétés* et les *races*, mais encore les *pèces* elles-mêmes, qui ne sont pour lui que des variétés des races perfectionnées [1].

Il est vrai, en effet, que la sélection naturelle peut oduire et produit réellement des variétés et des races, ais elle ne peut jamais produire des espèces, comme us le verrons plus loin.

A la sélection naturelle, première cause de variations ns les espèces végétales et animales, se joint un se-

[1] De Quatrefages, *Darwin*, p. 93. Nous faisons ces emprunts à de Quatrefages, parce que son exposé, plus clair que celui de Darwin, a été reconnu exact par ce dernier. *Ibid.*, p. 94.

cond facteur que Darwin appelle *la sélection sexuelle.* « Cette forme de sélection ne dépend pas de la lutte pour l'existence avec d'autres êtres organisés, ou avec les conditions ambiantes, mais de la lutte entre les individus d'un sexe, ordinairement les mâles, pour s'assurer la possession de l'autre sexe[1]. » Ces luttes sont souvent de vraies batailles, comme chez le cerf et chez certains poissons. Elles n'ont point d'ordinaire pour résultat la mort du vaincu, mais comme les vainqueurs l'emportent par leurs qualités extérieures, ils transmettent à leurs descendants leurs caractères de supériorité et élèvent ainsi la race.

Il faut ajouter à la sélection naturelle et sexuelle, comme source de variations dans les animaux et dans les plantes, *l'influence du milieu.* Tout être cherche à *s'adapter* au milieu dans lequel il est placé, et cette *adaptation* est la troisième loi du monde organique.

Le fait que les variations et les monstruosités se présentent beaucoup plus souvent à l'état domestique qu'à l'état de nature, le fait que les espèces ayant un habitat très étendu sont plus variables que celles ayant un habitat restreint, nous autorisent à conclure que la variabilité doit avoir ordinairement quelque rapport avec les conditions d'existence auxquelles chaque espèce a été soumise pendant plusieurs générations successives[2].

[1] Darwin, *Origine des espèces*, trad. Barbier, p. 94.

[2] Darwin, *Origine des espèces*, p. 114. Avant Darwin, Étienne Geoffroy Saint-Hilaire avait démontré l'influence du milieu sur les habitudes physiologiques des êtres vivants.

En d'autres termes, la nature des conditions ambian-
, le climat, l'alimentation, etc., sont des causes qui
ènent des changements et des modifications plus ou
ins profonds dans la constitution native. Le sanglier,
enu animal domestique, a perdu ses habitudes noc-
nes et sa conformation organique s'est modifiée. Le
tor, troublé dans la construction de ses digues, a
sé d'être sociable et bâtisseur; il est devenu animal
itaire et terrier et a remplacé ses anciennes cahutes
de longs boyaux percés dans la berge des fleuves [1].

E. Forbes affirme que les coquillages, à l'extrémité méri-
nale de leur habitat, revêtent, quand ils vivent dans des
ux peu profondes, des couleurs beaucoup plus brillantes
les coquillages de la même espèce qui vivent plus au
d et à une plus grande profondeur. M. Gould a observé
les oiseaux de la même espèce sont plus brillamment
orés, quand ils vivent dans un pays où le ciel est toujours
, que lorsqu'ils habitent près des côtes ou sur des îles.
llaston assure que la résidence près des bords de la mer
cte la couleur des insectes. Moquin-Tandon donne une
e de plantes dont les feuilles deviennent charnues, lors-
elles croissent près des bords de la mer, bien que cela ne
produise pas dans toute autre situation... Tous les four-
rs savent fort bien que les animaux de la même espèce
une fourrure d'autant plus épaisse et d'autant plus belle
ils habitent un pays plus septentrional [2].

Une des preuves les plus frappantes de l'influence du
ieu, c'est le *retour* vers les caractères primitifs. « Nos

1. Quatrefages, *Ch. Darwin et ses précurseurs*, p. 119.
Ch. Darwin, *Origine des espèces*, p. 145-146.

variétés domestiques, en retournant à la vie sauvage reprennent graduellement, mais invariablement les ca ractères du type originel [1]. »

Une quatrième cause de variations chez les êtres or ganisés, c'est l'usage ou le non-usage des organes [2]. L'usage renforce et développe les membres, l'inactio ou le non-usage tend au contraire à les atrophier. Lors qu'un muscle ou un membre est fréquemment exercé, i augmente de volume et acquiert de la force, s'il n'y pas excès dans la fatigue. Le bras du forgeron, le molle du danseur sont des exemples connus de ce fait d'ex périence. Les organes qui restent en repos se dévelop pent moins. On sait comment les Grecs se donnaient d la force et de la souplesse au moyen de la gymnastique

Proportionnellement au reste du squelette, les os de l'ail pèsent moins et les os de la cuisse pèsent plus chez le canar domestique que chez le canard sauvage. On peut incontesta blement attribuer ce changement à ce que le canard domes tique vole moins et marche plus que le canard sauvage [3].

Le mouvement fait affluer le sang vers la partie ac tive, il y apporte en plus grande abondance les élément nutritifs, il active la combustion des principes carboné par leur combinaison avec l'oxygène; la respiration e

[1] *Ibid.*, p. 15. — Sur l'influence du milieu et de la température voir les exemples et les faits rapportés par Varigny, *La température et la vie,* dans la *Revue des deux mondes,* 1er mai 1889, p. 194-196

[2] C'est Lamarck qui a le premier constaté l'influence de l'usag sur le développement ou l'atrophie des organes.

[3] Ch. Darwin, *Origine des espèces*, p. 12.

circulation générale sont accélérées, l'assimilation des nents est plus rapide, la puissance musculaire s'ac- ît. De là un développement facile à comprendre des ganes dont on use davantage. Le non-usage, au con- ire, amène l'atrophie des organes inutiles.

Les taupes et quelques rongeurs fouisseurs ont des yeux limentaires et quelquefois même complètement recouverts ne pellicule et de poils. Cet état des yeux est probable- nt dû à une diminution graduelle provenant du non-usage, gmenté sans doute par la sélection naturelle... On sait que sieurs animaux, appartenant aux classes les plus diver- , qui habitent les grottes souterraines de la Carniole et les du Kentucky, sont aveugles. Chez quelques crabes, le loncule portant l'œil est conservé, bien que l'appareil de vision ait disparu, c'est-à-dire que le support du télescope ste, mais que le télescope lui-même et ses verres font dé- t. Comme il est difficile de supposer que l'œil, bien qu'i- ile, puisse être nuisible à des animaux vivant dans l'obs- rité, on peut attribuer l'absence de cet organe au non- ge [1].

La loi de *Corrélation de croissance* est une cinquième se de variations dans les êtres organisés. Elle consiste ce que les changements intervenus dans certains or- nes ou dans certains appareils amènent des change- nts correspondants dans d'autres organes ou dans utres appareils, quoiqu'on n'observe quelquefois au- ne relation apparente entre les premiers et les se-

[1] Ch. Darwin, *Origine des espèces*, p. 149-150.

conds. Darwin la nomme aussi *compensation et économie de croissance*, en rappelant les paroles de Gœthe « Afin de pouvoir dépenser d'un côté, la nature est obligée d'économiser de l'autre. » On en voit l'application dans les animaux domestiques d'une manière frappante

Si la nutrition se porte en excès vers une partie ou vers un organe, il est rare qu'elle se porte en même temps, en excès tout au moins, vers un autre organe; ainsi, il est difficile de faire produire beaucoup de lait à une vache et de l'engraisser en même temps. Les mêmes variétés de choux ne produisent pas en abondance un feuillage nutritif et des graines oléagineuses. Quand les graines que contiennent nos fruits tendent à s'atrophier, le fruit lui-même gagne beaucoup en grosseur et en qualité. Chez nos volailles la présence d'une touffe de plumes sur la tête correspond à un amoindrissement de la crête, et le développement de la barbe à une diminution des caroncules [1].

A la compensation de croissance se rattache ce que Darwin appelle les *variations corrélatives*.

J'entends par cette expression que les différentes parties de l'organisation sont, dans le cours de leur croissance et de leur développement, si intimement reliées les unes aux autres, que d'autres parties se modifient quand de légères variations se produisent dans une partie quelconque et s'y accumulent en vertu de la sélection naturelle. [Les exemples abondent]. Des changements importants qui se produisent chez l'embryon ou chez la larve entraînent presque toujours des changements analogues chez l'animal adulte. Chez les

[1] Ch. Darwin, *Origine des espèces*, p. 159.

nstruosités, les effets de corrélation entre des parties com-ement distinctes sont très curieux; Isidore Geoffroy t-Hilaire cite des exemples nombreux dans son grand rage sur cette question. Les éleveurs admettent que, que les membres sont longs, la tête l'est presque tou-s aussi. Quelques cas de corrélation sont extrêmement uliers; ainsi les chats entièrement blancs et qui ont les x bleus sont ordinairement sourds; toutefois, M. Tait a staté récemment que ce fait est limité aux mâles... Les ns dépourvus de poils ont la dentition imparfaite; on dit les animaux à poil long et rude sont prédisposés à avoir cornes longues ou nombreuses; les pigeons à pattes em-nées ont des membranes entre les orteils antérieurs; les ons à bec court ont les pieds petits; les pigeons à bec ont les pieds grands [1].

a loi de l'*hérédité* par la génération fixe dans la , d'une manière durable, les modifications produites s les individus par les causes que nous venons d'é-nérer. Les caractères particuliers qui se sont mani-és chez les parents se transmettent souvent comme caractères typiques, quoiqu'ils ne soient pas toujours muniqués à tous les descendants et que quelquefois ne ils passent au petit-fils sans qu'ils aient été sen-es dans le fils. Ce dernier phénomène est connu sous om d'*atavisme*. L'existence de la loi de l'hérédité est ersellement admise.

cun éleveur ne met en doute la grande énergie des ten-es héréditaires : tous ont pour axiome fondamental que

[1] Darwin, *Origine des espèces*, p. 155-156; 12-13.

le semblable produit le semblable... Qui n'a entendu parler des cas d'albinisme, de peau épineuse, de peau velue, etc. héréditaires chez plusieurs membres d'une même famille[1] »

Quand une variété ainsi formée a reçu une organisation bien définie, la variabilité est suspendue, l'organisation acquise se transmet telle quelle par voie d'hérédité, de manière à constituer des variétés ou types d'une stabilité apparente, appelées du nom d'espèces.

Voilà quelle est, d'après Darwin, la genèse des espèces : elles ne sont pas primitives, immuables, d'une stabilité absolue, mais seulement relative. « Les espèces ne sont que des variétés bien accusées et permanentes, et chacune d'elles a d'abord existé sous forme de variété[2]. » Darwin résume son système dans les termes suivants :

On admet généralement que la formation de tous les êtres organisés repose sur deux grandes lois : l'unité de type et les conditions d'existence. On entend par unité de type cette concordance fondamentale qui caractérise la conformation de tous les êtres organisés d'une même classe et qui est tout à fait indépendante de leurs habitudes et de leur mode de vie. Dans ma théorie, l'unité du type s'explique par l'unité de descendance. Les conditions d'existence... font partie du principe de la sélection naturelle. Celle-ci, en effet, agit, soit en adaptant actuellement les parties variables de chaque être à ses conditions vitales organiques ou inorganiques, soit en les ayant adaptées à ces conditions pendant les longues

[1] Ch. Darwin, *Origine des espèces*, p. 14.
[2] Ch. Darwin, *Origine des espèces*, p. 553.

odes écoulées. Ces adaptations ont été, dans certains provoquées par l'augmentation de l'usage ou du non- des parties, ou effectuées par l'action directe des mi- x, et, dans tous les cas, ont été subordonnées aux di- es lois de la croissance et de la variation. Par conséquent, oi des conditions d'existence est de fait la loi supérieure, qu'elle comprend, par l'hérédité des variations et des otations antérieures, celle de l'unité de type [1].

[1] Ch. Darwin, *Origine des espèces*, p. 226-227. On peut voir aussi sumé que fait M. de Quatrefages, *Ch. Darwin*, p. 106-109.

ARTICLE III.

CRITIQUE DU DARWINISME.

Tel est le darwinisme. Que faut-il en penser? Re marquons d'abord que, maintenu dans certaines limite il n'est pas nécessairement en contradiction avec Bible :

Supposé que la théorie de Darwin fût démontrée par d preuves incontestables, et que, ce que je regarde comm impossible, les sciences naturelles parvinssent à prouv que toutes les espèces de plantes et d'animaux qui ont exis et qui existent encore peuvent être ramenées à quelqu formes primitives, y aurait-il contradiction entre la Bible les sciences naturelles? Je ne le crois pas [1].

La Bible enseigne que l'univers est l'œuvre d'un Créa teur qui a produit le monde pour une fin déterminé Cette double vérité *de la création et de la finalité* e conciliable avec le darwinisme. Les darwinistes eux mêmes en conviennent. Voici ce que dit Lyell :

L'ensemble et la succession des phénomènes naturels peu vent n'être que l'application matérielle d'un arrangeme conçu à l'avance, et si cette succession des événements peu s expliquer par la transmutation, l'adaptation perpétuelle d

[1] Reusch, *La Bible et la nature*, trad. de l'abbé Hertel, p. 44 Cf. E. Pesnelle, *La science contemporaine*, 1879, p. 213 ; D. Lero *L'évolution des espèces organiques*, in-18, Paris, 1886.

de organique à de nouvelles conditions laisse aussi puis-
que jamais l'argument en faveur d'un plan et par con-
ent d'un architecte [1].

marck, qui a enseigné le transformisme avant Dar-
. admettait expressément l'existence de Dieu et sa
idence :

rmi les différentes confusions d'idées auxquelles le sujet
j'ai ici en vue a donné lieu, j'en citerai deux princi-
... L'une d'entre elles est celle qui fait penser à la plu-
des hommes que la nature et son suprême auteur sont
llement synonymes... Elle (la nature) n'est en quelque
qu'un intermédiaire entre Dieu et les parties de l'uni-
physique pour l'exécution de la volonté divine... On a
que la nature était Dieu même... Chose étrange! on a
ndu la montre avec l'horloger, l'ouvrage avec son au-
Assurément, cette idée est inconséquente... [Quant aux
le la nature, elles] ne sont que l'expression de la volonté
e qui les a établies, [après les avoir] primitivement
inées pour le but qu'il s'est proposé [2].

ais non seulement le darwinisme n'exclut point par
même l'intervention de Dieu dans la création du
de, il parle sur plusieurs points comme le fait la
. De Maillet, dans le *Telliamed*, avait déjà fait la
rque suivante :

yell, *L'ancienneté de l'homme*, trad. Chaper, p. 537. Cf. Paul
, *Les causes finales*, l. I, ch. VII, p. 349 et suiv.
nat. des anim. sans vertèbres, 1835, p. 258, 272, 264,
. A la p. 271, il réfute les erreurs de Voltaire sur Dieu.

Observez, s'il vous plaît, que vos livres (la Genèse) so
d'accord avec moi sur la formation du globe et de tout
qu'il renferme d'animé. Ils marquent tous les états successi
par lesquels j'établis que la terre a passé, avant que d'ar
ver à celui où nous la voyons. Ils conviennent qu'elle n'éta
au commencement qu'une masse informe couverte d'eau
sur lesquelles l'esprit de Dieu était porté; que ces eaux d
minuèrent par la séparation qui s'en fit, et parce qu'u
partie fut transportée en d'autres lieux; que par cette sép
ration il parut une terre d'abord aride, qui fut ensuite co
verte de verdure; qu'après cela elle se peupla d'animaux,
que l'homme fut le dernier ouvrage de la main de Dieu, q
précédemment avait fait tout le reste. Or, c'est là préci
ment ce que je pense et ce que je vous ai expliqué. Le tern
de six jours marqué dans vos livres pour la perfection
tous ces ouvrages est métaphorique, comme vous devez
penser; il ne peut pas même désigner le temps que la ter
emploie à tourner six fois sur elle-même dans son cours a
nuel autour du soleil, puisque, selon ces livres mêmes,
soleil ne fut créé que le quatrième jour[1].

Hæckel lui aussi est obligé de reconnaître les poi
de contact qui existent entre la Genèse et le darwinism

Dans cette hypothèse mosaïque de la création, deux d
plus importantes propositions fondamentales de la théo
évolutive se montrent à nous avec une clarté et une simp
cité surprenantes : ce sont l'idée de division du travail ou
la différenciation et l'idée du développement progressif,
perfectionnement. Bien que ces grandes lois de l'évoluti
organique, ces lois que nous prouverons être la conséque

[1] De Maillet, *Telliamed*, t. II, p. 226-227.

essaire de la doctrine généalogique, soient regardées par ïse comme l'expression de l'activité d'un créateur façonut le monde, pourtant on y découvre la belle idée d'une olution progressive, d'une différenciation graduelle de la tière primitivement simple. Nous pouvons donc payer à grandiose idée renfermée dans la cosmogonie hypothéue du législateur juif un juste et sincère tribut d'admira-n, sans pour cela y reconnaître ce que l'on appelle une nifestation divine [1].

La Genèse n'est donc pas en opposition formelle avec théorie de la sélection naturelle, en tant que celle-ci distincte de la théorie de la descendance. En dehors la question de la cause première et de la finalité, le rwinisme consiste essentiellement à admettre un proès continu dans la production des êtres et une relan de filiation entre les divers êtres, les plus parfaits scendant des moins parfaits par une sorte de généran. De ces deux idées darwiniennes, la première, celle progrès, est biblique : Moïse nous montre une gration ascendante très marquée dans l'œuvre créatrice; seconde, celle de filiation, n'apparaît pas dans le ré- de Moïse, mais on ne saurait dire que son langage xclut absolument, en la restreignant du moins dans taines limites [2]. Chaque jour génésiaque est caracté-

1. E. Hæckel, *Histoire de la création*, 1874, p. 35-36.

2. « Circa mundi principium aliquid est quod ad substantiam fidei tinet, scilicet mundum incœpisse creatum a Deo. Quo autem modo rdine factus sit, non pertinet ad fidem, nisi per accidens, in um in Scriptura traditur, cujus veritatem diversa expositione ntes tradiderunt. » S. Thomas, *In 2 Sent.*, 12, 2, in corp.

risé par la production d'une nouvelle espèce d'êtres qu reçoivent l'existence par le commandement de Dieu; l manière la plus naturelle d'entendre ce commande ment, c'est d'y voir, non une transformation de ce qu existait déjà, mais des productions complètement nou velles; cependant, d'après quelques-uns, il n'y a aucu mot dans le texte sacré qui s'oppose à l'hypothèse d'un évolution; rien n'est révélé sur la manière particulièr dont furent produits les végétaux et les animaux. Il n' a d'exception que pour l'homme, dont la Genèse nou décrit en détail la création.

Il nous paraît toutefois difficile, sinon impossible d'expliquer l'Écriture en ce sens que les animaux son issus des plantes et les plantes des minéraux par voie d transformation, comme le prétendent les partisans d la théorie de la descendance. Moïse nous dit que Dieu créa les plantes et les animaux, chacun selon son es pèce. Cette affirmation semble bien être la condamna tion formelle du transformisme sans limites. Mais l darwinisme proprement dit ne va pas aussi loin que c transformisme absolu. Le naturaliste anglais adme dans le règne végétal et dans le règne animal l'existenc de plusieurs types primitifs [1], non d'un seul, et son hy pothèse peut se concilier avec le langage de l'Écriture car si celle-ci nous dit que les animaux furent créés pa espèces, elle ne détermine pas le nombre de ces espèces Il n'existe ainsi aucune incompatibilité radicale entr

[1] Sur le nombre de types primordiaux, d'après Darwin, voir Ma thias Duval, *Le darwinisme, leçons professées à l'école d'anthro pologie*, in-8°, Paris, 1885, p. LIII.

deux explications. Tout au plus peut-on juger que
rwin restreint à l'excès le nombre des espèces primor-
les ; mais comme il ne le limite que d'une manière hy-
thétique et que la Genèse ne donne aucun chiffre, l'ac-
d, à ce sujet, est loin d'être impossible ; il n'y a qu'une
estion de plus ou de moins, question que l'Écriture,
nme le darwinisme, laisse dans le vague.

Si l'on admet de la sorte la pluralité des espèces pri-
ives, il ne peut plus y avoir conflit par rapport à leur
tabilité. Darwin soutient qu'il existe aujourd'hui
espèces qui sont sorties d'espèces différentes. La
nte Écriture ne nous apprend rien sur cette ques-
n ; elle ne nous dit point que cela est, elle ne nous dit
non plus que cela n'est pas ; elle est ainsi en dehors
débat, de même que l'Église, qui n'a porté aucun ju-
nent sur ces matières. Nous pensons donc que les
winistes qui admettent dans le règne végétal et dans
ègne animal l'existence de plusieurs types primor-
ux, créés par Dieu et d'où sont sorties par voie de
nsformation et de filiation les diverses espèces ac-
les du monde organique, n'enseignent rien de con-
re à la doctrine révélée. Ainsi, par exemple, l'opi-
n de M. Albert Gaudry, professeur au Muséum d'his-
e naturelle, d'après laquelle les espèces secondaires
t transmutables, mais dérivent d'un certain nombre
classes primordiales et irréductibles, n'est point en
tradiction avec la Genèse, puisqu'elle admet la mul-
cité des types primitifs et n'exclut point le créateur [1].

[1] M. Albert Gaudry, *Les enchaînements du monde animal, Mam-*

Le darwinisme restreint ou mitigé n'est donc pas, lui-même, en contradiction avec la Bible. Il peut, p conséquent, être soutenu, avec les restrictions néce saires, par des savants croyants, comme il l'est en eff par M. Saint-George Mivart et d'autres encore. Ma s'il n'est pas en soi une anti-Genèse proprement dite, l'est par ses tendances et par la manière dont l'ente dent la plupart de ses défenseurs. Le nombre des darw nistes orthodoxes est bien petit et celui des darwinist hétérodoxes est bien grand. La plupart de ceux qui l'o embrassé vont loin au delà de ce qu'il enseigne; ils a ceptent le transformisme avec toutes ses conséquenc outrées et impies, comme l'a fait Darwin lui-même da ses dernières années. La théorie de la sélection est po eux un argument en faveur de leur thèse, un éléme essentiel de leur système, une partie intégrante de le doctrine, le fondement même de leur hypothèse, sa lequel tout croule dans l'édifice qu'ils élèvent avec ta de peine et de labeur. Il est donc utile d'examiner en d tail la valeur scientifique de ce système.

Le darwinisme, au jugement des hommes les pl impartiaux et les plus compétents, a fait faire un v ritable progrès à l'histoire naturelle, en détermina les causes qui produisent les variétés et les races da le monde organique [1]; mais il tombe dans le faux lorsqu

mifères tertiaires, in-8°, Paris, 1878, p. 257, déclare qu'il ne prononce pas sur « la question des procédés que l'auteur du mon a pu employer pour produire les changements dont la paléont logie nous montre le tableau. »

[1] Voir de Quatrefages, *Note sur Darwin*, dans les *Comptes-re dus de l'Académie des sciences*, t. XCIV, 1882, p. 1216-1219.

lant aller au delà, il prétend expliquer aussi l'ori- e des espèces. Ses découvertes expliquent l'origine races, mais non celle des espèces. D'après les défi- ons universellement acceptées par tous les savants nt Darwin, l'*espèce* est une collection d'individus nt les mêmes caractères essentiels, issus d'un même ple primitif et jouissant de la faculté de se repro- e indéfiniment [1]. Un groupe d'espèces qui ont entre s des caractères communs prend le nom de *genre*. spèce est immuable dans ses caractères essentiels, s ses caractères accessoires peuvent changer sous luence des agents extérieurs, et donner ainsi nais- e à des variétés et à des races. On appelle *variétés* groupes d'individus de même espèce qui se dis- uent du type commun par des modifications acci- elles de l'espèce, dues soit à l'influence du milieu, climat, nourriture, exercice, soit à des croise- ts [2]. Ces modifications ne sont point essentielles

M. de Quatrefages donne la définition suivante : « L'espèce est emble des individus plus ou moins semblables entre eux, qui descendus ou qui peuvent être regardés comme descendus paire primitive unique par une succession ininterrompue et elle de familles. » *L'espèce humaine*, p. 26, et *Ch. Darwin*, 7 Cf. diverses définitions, *ibid.*, p. 219-222. « Le caractère spèce, dit Flourens, est la fécondité continue ; le caractère du est la fécondité bornée. » *De l'instinct*, 1851, p. 109. Müller « L'espèce est une forme de vie représentée par des indivi- qui reparaît dans les produits de la génération avec certains tères inaliénables et qui se reproduit constamment par la pro- on d'individus similaires. » *Manuel de physiologie*, Paris, t. II, p. 785.

« *Une variété*, dit M. de Quatrefages, (est) un individu ou un re d'individus appartenant à la même génération sexuelle,

et spécifiques, mais changeantes et instables. Elle portent ordinairement sur la taille, la couleur, la con formation. En vertu de la loi de réversion, les variété retournent naturellement au type primitif, si des cause étrangères n'obligent point les individus d'une mêm variété à s'unir entre eux pour perpétuer leur race, con formément à la loi d'hérédité. Lorsque les caractère particuliers qui constituent une variété sont fixés et per pétués d'une manière constante par la génération, il forment une *race*.

Telles sont les notions universellement admises pa les naturalistes anciens [1]. Darwin, quoiqu'il se soit pro posé d'expliquer l'*Origine des espèces*, comme l'indiqu le titre même de son ouvrage, a toujours non seulemen évité, mais refusé de donner une définition du mot *rac* et du mot *espèce*. C'est là dans son œuvre une lacun dont on a d'autant plus droit d'être surpris, qu'elle es

qui se distingue des autres représentants de la même espèce par u ou plusieurs caractères exceptionnels. — La *race* (est) l'ensemb des individus semblables appartenant à une même espèce, aya reçu et transmettant par voie de génération sexuelle, les caractèr d'une variété primitive. » *L'espèce humaine*, 1880, p. 27-28 ; *C Darwin*, p. 238. « L'espèce est variable dans des limites ass étendues et quelque peu indéterminées. La variété et la race n sont autre chose que l'expression de cette variabilité s'accusant p des caractères individuels dans la première, héréditaires dans seconde. » *Ibid.*, p. 232-233.

[1] Nous retrouvons aussi ces idées dans les Pères de l'Égli Voir S. Basile, *Hexaem.*, v, 5, t. XXIX, col. 104 : Τοῦτο οὐ χίπρος ἔτ ρων γένος ἐστὶ μεταβολή. Cf. *ibid.*, IX, 2, col. 139, le saint docteur di « Le cheval produit un cheval ; le lion, un lion ; l'aigle, un aigl tous les animaux se conservent ainsi dans ceux qui leur succèden Le temps n'altère pas les propriétés des animaux. »

lontaire et réfléchie. Elle trahit l'embarras de l'au-
ur. Il en résulte, de plus, que ses conclusions reposent
une équivoque. On voit néanmoins, par la manière
t il raisonne, que les distinctions admises jusqu'à
entre l'espèce et la race ne lui paraissent point fon-
s, et que ces mots ne sont, à son avis, que deux noms
férents d'une même chose. Il appelle la variété « une
èce naissante. » Quant à la race, elle ne diffère par
cun caractère important de l'espèce. De là il résulte
e, s'il parvient à expliquer l'origine des races, il a du
me coup expliqué l'origine des espèces. Le débat en-
les darwinistes et leurs adversaires se réduit donc à
question de savoir s'il existe une différence réelle en-
l'espèce et la race. En bonne logique, Darwin, pour
blir sa thèse, aurait dû commencer par prouver que
ransformation des espèces est un fait réel et ne cher-
r qu'ensuite comment s'opérait cette transforma-
. Il aurait dû, en un mot, poser le principe, avant
n tirer les conséquences. Mais il n'a eu garde de sui-
cette voie. Il ne s'est préoccupé que d'expliquer le
qu'il a constamment supposé, sans l'avoir jamais
li. Suivons-le donc sur le terrain qu'il a choisi lui-
me.

es partisans du système de l'évolution accumulent
foule de preuves de détail, d'où ils déduisent l'iden-
e la race et de l'espèce. Elles peuvent toutes se ra-
er à trois chefs : elles sont tirées ou de la variabilité
plantes et des animaux, ou de l'embryogénie, ou de
a'omie comparée. Or toutes ces preuves sont insuf-
s et caduques. Aucune d'elles n'établit le passage

d'une espèce à une autre, ce qui serait nécessaire pour démontrer que le darwinisme est vrai.

Et d'abord, en ce qui concerne la variabilité, c'est un fait certain, personne ne le conteste, qu'il se produit des variations dans le règne végétal et dans le règne animal; mais c'est un fait non moins certain qu'elles sont circonscrites dans des bornes qu'elles ne franchissent jamais; elles portent toujours sur des points accessoires, elles n'atteignent, en aucun cas, ce qu'il y a de caractéristique et de fondamental dans l'espèce[1]. La variabilité, en premier lieu, est limitée, comme le dit Hartmann :

Tout éleveur sait que les premiers degrés de modification sont les plus faciles à obtenir; que tous les degrés suivants sont d'autant plus difficiles à franchir qu'ils s'écartent davantage du type normal, et que tout *processus* d'élevage artificiel, dans une quelconque des directions ouvertes par la nature, arrive à une limite où toute tentative de pousser plus loin devient inutile. Ainsi, par exemple, depuis 1852 on n'a pu obtenir aucun développement nouveau dans les dimensions des groseilles à maquereau, bien qu'on ne voie pas pourquoi elles ne deviendraient pas aussi grosses qu'une citrouille, si la variabilité n'était pas intérieurement limitée[2].

[1] Il faut d'ailleurs ne pas oublier que le nombre des espèces a été plus d'une fois outré et qu'on a considéré comme espèces différentes de simples variétés. Voir l'exemple du papillon *Vanessa*, cité par Varigny, *La température et la vie*, dans la *Revue des deux mondes*, 1er mai 1889, p. 195.

[2] *Le darwinisme*, trad. G. Guéroult, in-18, 1877, p. 98.

1. Wigand, professeur de botanique à Marbourg, observer de son côté que les variations naturelles t limitées pour la qualité comme pour la quantité :

éleveur n'oserait tenter d'obtenir une variété culbutante a poule, ou un pigeon à éperon, un pigeon jaune, un ot de jardin à fleur jaune, une citrouille ou une orange ie,... une *centifolia* ou rose à cent feuilles jaune, parce la nature ne produit pas ces modifications [1].

ieu a tracé à la variabilité, comme à l'Océan, des nes qu'elle ne peut dépasser; si elle peut modifier, ne peut rien créer. Cela est tellement vrai que les ngements qu'obtient la sélection artificielle ne per- ent d'une manière durable que par l'intervention stante d'une intelligence qui préside à leur main- . La nature est si conservatrice qu'elle retourne à type primitif, en vertu de la loi de retour, dès que électeur ne vient plus contrarier ses tendances.

n apporta un jour à Linné un fraisier dont la culture t profondément modifié les feuilles. Celles-ci, au lieu de omposer de trois folioles, n'en avaient plus qu'une. Ce sier fut conservé au Jardin des plantes, et Duchêne, le bre jardinier de cette époque, le vit fleurir et fructifier. ssaya alors de le reproduire en semant les graines, et au si me semis il obtint un fraisier dont les feuilles avaient uvré leur caractère naturel : elles étaient trifoliolées [2].

es mêmes faits ont été observés pour les animaux.

[1] *Der Darwinismus und die Naturforschung*, t. I, 1874, p. 54.
[2] L. Simon, *De l'origine des espèces*, 1865, p. 40-41.

Tant sont constantes les lois de la nature! « Les race industrielles sont factices et conditionnelles; elles dé pendent du climat, du sol, du régime, des alliances, d l'ensemble des soins réguliers et permanents qu'assur la main protectrice de l'homme. Si cette main se retire si les conditions changent, les races même anciennes, dé génèrent et disparaissent[1]; » après avoir oscillé, comm un pendule, elles reviennent à leur point de départ[2].

En second lieu, la variabilité n'atteint jamais ce qu' y a d'essentiel dans l'espèce. C'est ainsi, par exemple que l'expérience nous permet de constater des modifi cations dans quelques organes, mais jamais la produc tion d'aucun organe nouveau, même au moyen de l sélection artificielle la plus raffinée. « Le saltimbanque observe très justement M. Janet[3], a des muscles plu déliés que les autres hommes. En a-t-il d'autres? E a-t-il plus? Sont-ils disposés différemment? » Non. L'in fluence du milieu peut produire des changements phy siologiques, mais ces changements n'atteignent jamai les formes organiques. L'usage ou le non-usage de membres favorise leur développement ou amène u commencement d'atrophie; mais s'ils influent sur l volume, le poids et la structure des organes, ils n'e modifient point la forme; à plus forte raison, l'atrophi ne va-t-elle jamais jusqu'à la suppression totale d'un or gane. C'est ce qu'avoue un philosophe transformiste Hartmann :

[1] Faivre, *Considération sur la variabilité de l'espèce*, 1864, p. 3
[2] Ed. de Hartmann, *Le darwinisme*, p. 99.
[3] P. Janet, *Les causes finales*, in-8°, Paris, 1876, p. 381.

sélection naturelle ne peut agir sur les rapports morgiques de structure, mais simplement sur l'adaptation destinations physiologiques déterminées d'organes donmorphologiquement... La différence des espèces, dont vin cherche à expliquer l'origine par sa théorie de la tion, est de nature essentiellement morphologique [1].

a variabilité n'a donc qu'une puissance limitée. Elle peut produire des effets durables qu'en s'exerçant un cercle restreint; en d'autres termes, elle peut er des races, mais non des espèces.

ous avons eu beau pétrir et transformer (les) organismes, n'avons jamais obtenu que des *races*, jamais une *espèce* elle... Par conséquent, à rester sur le terrain des faits, juger que par ce qui nous est connu, on peut dire que orphologie elle-même autorise à penser que jamais une ce n'en a enfanté une autre par voie de dérivation. Adre le contraire, c'est en appeler à l'*inconnu* et substituer *possibilité* aux résultats de l'expérience [2].

'embryogénie ne fournit pas des preuves plus conntes en faveur du darwinisme. Les transformistes idèrent l'ensemble des faits embryogéniques comme présentation de la genèse des êtres. L'embryon est eux l'animal lui-même, « moins modifié qu'il ne era plus tard, et reproduisant dans son évolution onnelle les phases qu'a présentées l'espèce dans sa

e darwinisme, p. 3. Cf. Id., *La philosophie de l'inconscient*, Nolen, 2 in-8°, Paris, 1877, t. II, p. 290 et suiv.
de Quatrefages, *L'espèce humaine*, p. 71. Cf. L. Agassiz, *De ces*, trad. Vogeli, p. 377-380.

formation graduelle[1]. » C'est ce qui rend compte, à leurs yeux, de la ressemblance extrême qu'on remarque dans les premiers temps de leur existence entre des animaux qui seront dans la suite si divers, reptiles, oiseaux, mammifères. Tout animal provient d'un œuf et d'une cellule primitive. Les phénomènes qui se passent au début sont les mêmes pour tous les œufs. La segmentation et l'apparition des premiers rudiments se fait pour tous les êtres vivants dans le même ordre et de la même manière.

Les embryons des espèces les plus distinctes, appartenant à une même classe, sont généralement très semblables, mais en se développant deviennent très différents. On ne saurait trouver une meilleure preuve de ce fait que ces paroles de von Baer : « Les embryons des mammifères, des oiseaux, des lézards, des serpents, et probablement aussi ceux des tortues, se ressemblent beaucoup pendant les premières phases de leur développement, tant dans leur ensemble que par le mode d'évolution des parties; cette ressemblance est même si parfaite que nous ne pouvons les distinguer que par leur grosseur. Je possède, conservés dans l'alcool, deux petits embryons dont j'ai omis d'inscrire le nom, et il me serait actuellement impossible de dire à quelle classe ils appartiennent. Ce sont peut-être des lézards, des petits oiseaux, ou de très jeunes mammifères, tant est grande la similitude du mode de formation de la tête et du tronc chez ces animaux. Il est vrai que les extrémités de ces embryons manquent encore; mais eussent-elles été dans la première phase de leur développement, qu'elles ne nous auraient rien ap-

[1] De Quatrefages, *Ch. Darwin*, p. 139. Cf. p. 140-142.

pris, car les pieds des lézards et des mammifères, les ailes t les pieds des oiseaux, et même les mains et les pieds de l'homme, partent tous de la même forme fondamentale... » Comment expliquer ces faits divers de l'embryologie?... L'état embryonnaire ou l'état de larve nous représente d'une manière plus ou moins complète l'état adulte de l'ancêtre du groupe entier... Le lien caché que les naturalistes ont cherché sous le nom de *système naturel* n'est autre chose que la descendance... L'embryon (est) comme un portrait de l'ancêtre commun, à l'état de larve ou à l'état adulte, de tous les membres d'une grande classe [1].

L'embryogénie nous offre de la sorte, comme en raccourci, l'histoire complète des évolutions des espèces animales. Chaque être animé provient d'un œuf, *omne vivum ex ovo; omne ovum ex ovario;* chaque être animé parcourt, en peu de temps, les étapes multiples que ses ancêtres ont mis de longs siècles à parcourir. Le transformisme seul est capable de rendre compte de ce phénomène singulier. C'est donc une preuve en sa faveur.

Voilà ce qu'affirment les partisans de Darwin, mais tous les savants ne partagent pas leur avis. D'après plusieurs naturalistes, « l'argument évolutioniste tiré de l'embryologie est plus poétique que scientifique [2]. » Sur quoi est fondée la supposition que l'individu passe par toutes les phases par où est passée la race à laquelle il appartient? Sur rien de certain. M. Renooz soutient que les formes embryonnaires sont au début de l'évolution

[1] Ch. Darwin, *Origine des espèces*, p. 519-532.
[2] B. B. Pusey, *Permanence and Evolution*, 1882, p. 96.

des formes végétales. Ces formes suivent une évolution spéciale à chaque espèce et viennent se fondre, lorsque les caractères de la vie animale les envahissent, en une forme animale spéciale, mais qui dès lors reste invariable et ne se fond jamais en une autre espèce animale[1].

Les ovules des mammifères, dans leur état primitif, se ressemblent de telle façon qu'on ne peut les distinguer les uns des autres, et cependant un ovule, en se développant, devient un cheval, un autre un chien, un autre une baleine. Il faut donc qu'il y ait dans chaque ovule un principe particulier, quelque chose qui les distingue physiquement les uns des autres, quoique dans l'état présent de nos connaissances et avec les ressources dont nous pouvons disposer aujourd'hui, cela échappe à l'œil du naturaliste et qu'il soit impossible de remarquer ces différences physiques, à cause de l'imperfection de nos sens. Il y a un moment, dit Coste, le créateur de l'embryologie, où l'organisation de l'animal supérieur se réduit à la simplicité de la cellule.

L'œuf nous offre l'image transitoire de cette simplicité, car il a tous les caractères de la cellule et se développe comme elle. Il est constitué, de même que cette dernière, par une membrane enveloppante et par un contenu cellulaire; mais ce contenu, au lieu de subir le sort qui lui est réservé dans les cellules communes, tend à marcher inces-

[1] C. M. Renooz, *L'origine des animaux*, 1883. L'auteur nous montre, dans sa Figure 20, p. 141, un arbre dicotylédone actuel devant lequel il place le squelette de l'homme, pour montrer que la morphologie générale du corps ne varie pas sensiblement pendant l'évolution anatomique.

travers toutes les phases qui caractérisent les classes inférieures. Ainsi formulée, cette proposition est tout à fait contraire à la vérité... En tant qu'œufs, dans leur condition primitive, tous les animaux se ressemblent. Mais aussitôt que l'embryon commence à montrer quelques traits caractéristiques, ceux-ci présentent des particularités telles que le type peut se distinguer. On ne peut donc pas dire qu'il y ait chez l'animal certaines phases de développement qui ne rentrent pas dans les limites de son propre embranchement. A aucun moment, un vertébré n'est un articulé ou ne lui ressemble; jamais un articulé n'est un mollusque, ni un mollusque un rayonné, et *vice versa*... Aucun animal supérieur ne traverse une suite de phases rappelant tous les types inférieurs du règne animal, mais il subit simplement une série de modifications, spéciales aux animaux de l'embranchement auquel il appartient [1].

De plus, comme l'a constaté également Agassiz, les caractères de l'espèce se manifestent avant ceux de l'ordre et avant ceux du genre, ce qui est en désaccord formel avec la succession généalogique des transformistes.

Quant aux caractères du genre, on peut dire qu'il est très rare qu'ils s'accentuent dans un type quelconque du règne animal, avant que les traits spécifiques soient pour la plupart entièrement dessinés, sinon complètement formés. Peut-il y avoir le moindre doute qu'un embryon humain appartienne au genre homme, même avant qu'une seule dent ait percé? Est-ce qu'un petit chat, un petit chien ne sont pas reconnaissables comme chat et comme chien avant que les

[1] L. Agassiz, *De l'espèce*, p. 278-279.

66. — Embryons. D'après Hæckel.

A. Tortue de quatre semaines.
B. Poulet d'une semaine.
C. Chien de quatre semaines.
D. Enfant de quatre semaines.
A′B′C′D′. Les mêmes de six à huit semaines.

ifles et les dents indiquent leur genre? Cela n'est-il pas ai de l'agneau, du chevreau, du poulain, du lapereau, du uriceau, de beaucoup d'oiseaux, de reptiles, de poissons, nsectes, de mollusques, de rayonnés? Et pourquoi? Sim- ment parce que les proportions des parties, qui consti- nt les caractères spécifiques, sont reconnaissables avant chèvement des détails de la structure, qui caractérisent le nre [1].

Enfin, le fait allégué par les évolutionistes n'est pas niversel et il a été singulièrement exagéré. Les plan- es dans lesquelles Hæckel a représenté les différents mbryons pour rendre sensible et comme palpable ur similitude (Figure 66), ont paru d'abord un argu- nt triomphant en faveur de sa thèse, mais elles ont puis considérablement amoindri la réputation de ce vant et rendu même sa bonne foi suspecte; car il est jourd'hui avéré en Allemagne que ces dessins sont e falsification des figures de MM. His et Semper [2].

[1] L. Agassiz, *De l'espèce*, p. 280-281.

[2] « Den gänzlich falschen Durchschnitt eines Regenwurmem- os oder gar das ebenso vollständig unwahre und unmögliche d eines Uranneliden in Häckel's neuesten Erzeugnissen — An- opogenie, etc., — führt man mir hoffentlich nicht als zweites Beis- l an. » C. Semper, *Die Verwandtschaftsbeziehungen der geglie- rten Thiere*, dans les *Arbeiten aus dem zoologisch-zootomischen stitut in Würzburg*, t. III, 1876-1877, p. 171, note. — « Prof. ckel (*Die Gastrula und die Eifurchung der Thiere*, *Jenaische itschrift*, vol. IX) has unfortunately copied a figure from my pre- inary paper... I take this opportunity of pointing out that the ouration employed by Professor Hæckel to distinguish the layers this section is not founded on my statements, but is, on the con- ry in entire opposition to them. From the section as represented

Cette ressemblance si frappante est donc, en réalité, l résultat d'une fraude. Il est certain, d'après les aveu de Darwin lui-même, que tous les animaux ne passen pas, sans exception, par les différents états de leurs soi-disant ancêtres [1]. Cependant les lois de la nature son générales, et si l'explication du développement embryologique était celle que supposent les darwinistes, elle ne devrait pas souffrir d'exception. La loi qui régit la formation des animaux dans la première période de leu existence n'est donc pas une preuve de la vérité du système de Darwin.

Le troisième argument des évolutionistes n'est pa plus concluant. L'une des principales raisons qu'ils apportent, la plus populaire et celle qui frappe le plus vi-

by Professor Hæckel it might be gathered that I considered th lower-layer cells to be divided into two parts, one derived from th epiblast, while the other constituted the hypoblast. Not only is n such division present at this period, but no part of the lower-laye cells, or the meso-blast cells into which they become converted, ca in any sense whatever be said to be derived from the epiblast. » F M. Balfour, *Development of Elasmobranch Fishes*, dans *The Journa of anatomy and physiology*, avril 1876, t. X, p. 521, note. — Hæcke a aussi altéré des figures d'embryons de vers de Kowalewsky. Voi Kowalewsky, *Embryologische Studien an Würmern und Arthropo den*, Tafel VII, *Entwick. des Lumbricus*, Fig. 28, dans les *Mémoire de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg*, VII série, t. XVI, 1871. Cf. Hæckel, *Anthropogenie*, 3 Aufl., p. 190, Fig 50 u; C. Semper, *Offener Brief an H. Haeckel*, p. 29-30 u; 3 Voir aussi Pfaff, *Schöpfungsgeschichte*, p. 709.

[1] Ch. Darwin, *Origine des espèces*, p. 524, 531. La théorie sur le embryons est réfutée par C. Vogt, *Quelques hérésies darwinistes* dans la *Revue scientifique*, 16 octobre 1886, p. 481-488. — M. Vir chow considère aussi cet argument comme sans valeur. Voir la *Con troverse*, octobre 1887, p. 316.

ement un certain nombre d'esprits, c'est celle qu'ils nent de l'anatomie comparée. Elle est fondée sur l'exis-nce, chez un grand nombre d'animaux, d'organes ru-imentaires, atrophiés et avortés, et complètement inu-les.

Il serait difficile de nommer un animal supérieur chez le-uel il n'existe pas quelque partie à l'état rudimentaire[1]. nez les mammifères, par exemple, les mâles possèdent tou-urs des mamelles rudimentaires; chez les serpents, un es lobes du poumon est rudimentaire; chez les oiseaux, aile bâtarde n'est qu'un doigt rudimentaire, et chez quel-ues espèces l'aile entière est si rudimentaire qu'elle est inu-e pour le vol. Quoi de plus curieux que la présence de nts chez les fœtus de la baleine, qui, adultes, n'ont pas trace de ces organes; ou que la présence de dents qui ne rcent jamais la gencive à la mâchoire supérieure du veau ant sa naissance?... On dit généralement, dans les ouvra-es sur l'histoire naturelle, que les organes rudimentaires nt été créés *en vue de la symétrie,* ou pour *compléter le plan la nature;* or ce n'est là qu'une simple répétition du fait non pas une explication... Dans l'hypothèse de la descen-nce avec modifications, l'explication de l'origine des or-nes rudimentaires est comparativement simple... Il me mble probable que le défaut d'usage a été la cause princi-le de ces phénomènes d'atrophie, que ce défaut d'usage, un mot, a dû déterminer d'abord très lentement et très uellement la diminution de plus en plus complète d'un gane, jusqu'à ce qu'il soit devenu rudimentaire. On pour-citer comme exemple les yeux des animaux vivant dans

[1] Contre cet argument, voir G. Bianconi, *La teoria darwiniana,* ..t., in-8°, Bologne, 1879, spécialement p. 197 et suiv.

des cavernes obscures, et les ailes des oiseaux habitant les îles océaniques, oiseaux qui, rarement forcés de s'élancer dans les airs pour échapper aux bêtes féroces, ont fini par perdre la faculté de voler... Quelles que soient les phases qu'ils ont parcourues pour être amenés à leur état actuel qui les rend inutiles, les organes rudimentaires, conservés qu'ils ont été par l'hérédité seule, nous retracent un état primitif des choses.... On peut comparer les organes rudimentaires aux lettres qui, conservées dans l'orthographe d'un mot, bien qu'inutiles pour sa prononciation, servent à en retracer l'origine et la filiation. Nous pouvons donc conclure que, d'après la doctrine de la descendance avec modifications, l'existence d'organes que leur état rudimentaire et imparfait rend inutiles, loin de constituer une difficulté embarrassante, comme cela est assurément le cas dans l'hypothèse ordinaire de la création, devait au contraire être prévue comme une conséquence des principes que nous avons développés [1].

Le darwinisme, en expliquant par l'atrophie les organes rudimentaires, explique seul en même temps cette similitude frappante de formes, que l'on remarque sous une apparente diversité, dans les diverses espèces d'animaux actuellement existants. En dehors de ce système, il est impossible, disent les darwinistes, de découvrir par quelle étrange coïncidence la structure des os est si ressemblante dans le bras de l'homme, dans l'aile de la chauve-souris, dans la jambe antérieure du cheval et dans la nageoire du marsouin, et comment le cou de la girafe et celui de l'éléphant contiennent le même nombre de vertèbres [2].

[1] J. Lubbock, *Fifty Years of science*, 2e édit., Londres, 1882, p. 7.
[2] Ch. Darwin, *Origine des espèces*, p. 532-539.

Observons d'abord que la similitude anatomique n'a pas l'importance que lui attribuent les darwinistes. La ressemblance du squelette ne suffit nullement pour constater l'identité d'espèce. Le cheval, l'âne, le zèbre et l'hémione sont des animaux très différents; cependant ils se ressemblent tellement par le squelette qu'il est impossible de les déterminer par les caractères ostéologiques seuls. Si ces quatre espèces venaient à être ensevelies ensemble, les paléontologistes de l'avenir seraient obligés de les réduire à une [1].

Louis Agassiz, le célèbre naturaliste de l'université de Cambridge, aux États-Unis, loin de tirer de la similitude de structure des animaux une preuve de la transformation des espèces, en déduit au contraire un argument en faveur de la création :

Rien dans le règne organique n'est de nature à nous impressionner autant que l'unité de plan qui apparaît dans la structure des types les plus différents. D'un pôle à l'autre, sous tous les méridiens, les Mammifères, les Oiseaux, les Reptiles, les Poissons révèlent un seul et même plan de structure. Ce plan dénote des conceptions abstraites de l'ordre le plus élevé; il dépasse de bien loin les plus vastes généralisations de l'esprit humain, et il a fallu les recherches les plus laborieuses pour que l'homme parvînt seulement à s'en faire une idée. D'autres plans non moins merveilleux se découvrent dans les Articulés, les Mollusques, les Rayonnés, et dans les divers types des plantes. Et cependant ce rapport logique, cette admirable harmonie, cette infinie variété dans l'unité, voilà ce qu'on nous représente comme le résultat de

[1] A. de Quatrefages, *Ch. Darwin*, p. 192-193.

forces auxquelles n'appartiennent ni la moindre parcelle d'intelligence, ni la faculté de penser, ni le pouvoir de combiner, ni la notion du temps et de l'espace! Si quelque chose peut placer, dans la nature, l'homme au-dessus des autres êtres, c'est précisément le fait qu'il possède ces nobles attributs. Sans ces dons, portés à un très haut degré d'excellence et de perfection, aucun des traits généraux de parenté qui unissent les grands types du règne animal et du règne végétal ne pourrait être ni perçu ni compris. Comment donc ces rapports auraient-ils pu être imaginés, si ce n'est à l'aide de facultés analogues? Si toutes ces relations dépassent la portée intellectuelle de l'homme, si l'homme lui-même n'est qu'une partie, un fragment du système total, comment ce système aurait-il été appelé à l'être, s'il n'y a pas une intelligence suprême, auteur de toutes choses [1]?

Quant aux organes rudimentaires, Darwin les considère comme inutiles, mais rien ne prouve qu'ils le soient en effet. Nous sommes loin de connaître d'une manière parfaite le fonctionnement de toutes les parties de l'être organisé. Il est donc très possible que les organes rudimentaires, comme les ailes de l'apteryx, servent à une fin qui nous est inconnue. Nous ignorons tant de choses! Nous devons toujours redire à la suite de Linné : *Deum omniscium ;... legi aliquot ejus vestigia per creata rerum* [2].

L'uniformité du plan suivi par le Créateur dans ses

[1] L. Agassiz, *Rapports des animaux entre eux et avec le monde ambiant* (*Revue des cours scientifiques*, 2 mai 1868, p. 351-352).

[2] « Deum sempiternum, immensum, omniscium, omnipotentem, expergefactus a tergo transeuntem vidi et obstupui! Legi aliquot ejus vestigia per creata rerum, in quibus omnibus, etiam in minimis

euvres peut bien d'ailleurs, quoi qu'en disent les trans-ormistes, expliquer la présence d'organes sans usage hez certains animaux. Dieu leur a imprimé de la sorte es signes de leur parenté avec leurs congénères. Au ieu d'être un argument en faveur de l'évolution, re-narque Agassiz, « l'existence d'un œil rudimentaire, écouvert par le docteur J. Wyman dans le poisson veugle (*Amblyopsis spelæus* de la caverne du Mam-nouth, dans le Kentucky), ne prouve-t-elle pas plutôt ue cet animal, comme tous les autres, a été créé, avec ous ses caractères particuliers, par le *fiat* du Tout-Puissant, et que ce rudiment d'œil lui a été laissé comme réminiscence du plan général de structure sur lequel est onstruit le grand type auquel il appartient [1] ? »

Du reste, le darwinisme est loin de rendre compte de ous les faits. Toute particularité organique, au moins quand elle est bien accusée, devrait s'expliquer par l'u-age même des organes. Or, il n'en est pas ainsi, comme Darwin lui-même est obligé de le reconnaître. L'oie de Magellan et la frégate ont des pieds palmés pour nager et ne nagent pas [2]. Un pic d'Amérique (*Colaptes campestris*) a des pieds de grimpeur et ne grimpe pas [3].

t fere nullis, quæ vis! quanta sapientia! quam inextricabilis per-exio! » Linné, *Systema naturæ* (Imperium naturæ, Prælect. in-rod.), 12e édit., 3 tomes en 4 in-8°, Holmiæ, 1766-1768, t. I, p. 10.

[1] Agassiz, *De l'espèce*, p. 20.

[2] « Les pieds palmés de l'oie et du canard sont clairement con-ormés pour la nage. Il y a cependant, dans les régions élevées, des ies aux pieds palmés, qui n'approchent jamais de l'eau ; Audubon, eul, a vu la frégate, dont les quatre doigts sont palmés, se poser u la surface de l'Océan. » Darwin, *Origine des espèces*, p. 194.

[3] « Peut-on citer un cas plus frappant d'adaptation que celui de

Le pétrel est un des oiseaux de mer les plus aériens que l'on connaisse; cependant, dans les baies tranquilles de la Terre de Feu, on pourrait prendre le *Puffinuria Berardi* pour un grèbe ou un pingouin, à voir ses habitudes générales, sa facilité extraordinaire pour plonger, sa manière de nager et de voler, quand on peut le décider à le faire; cependant cet oiseau est essentiellement un pétrel... Les observations les plus minutieuses, faites sur le cadavre d'un cincle (merle d'eau), ne laisseraient jamais soupçonner ses habitudes aquatiques; cependant, cet oiseau, qui appartient à la famille des merles, ne trouve sa subsistance qu'en plongeant, il se sert de ses ailes sous l'eau et saisit avec ses pattes les pierres du fond [1], etc.

la conformation du pic pour grimper aux troncs d'arbres et pour saisir les insectes dans les fentes de l'écorce? Il y a cependant, dans l'Amérique septentrionale, des pics qui se nourrissent presque exclusivement de fruits, et d'autres qui, grâce à leurs ailes allongées, peuvent chasser les insectes au vol. Dans les plaines de la Plata, où il ne pousse pas un seul arbre, on trouve une espèce de pic (*Colaptes campestris*) ayant deux doigts en avant et deux en arrière, la langue longue et effilée, les plumes caudales pointues, assez rigides pour soutenir l'oiseau dans la position verticale, mais pas tout à fait aussi rigides qu'elles le sont chez les vrais pics, et un fort bec droit, qui n'est pas toutefois aussi droit et aussi fort que celui des vrais pics, mais qui est cependant assez solide pour percer le bois. Ce *Colaptes* est donc bien un pic par toutes les parties essentielles de sa conformation. Les caractères même insignifiants, tels que la coloration, le son rauque de la voix, le vol ondulé, démontrent clairement la proche parenté avec notre pic commun; cependant je puis affirmer, d'après mes propres observations, que confirment d'ailleurs celles d'Azara, observateur si soigneux et si exact, que, dans certains districts considérables, ce *Colaptes* ne grimpe pas aux arbres et qu'il fait son nid dans des trous qu'il creuse dans la terre. » Darwin, *ibid.*, p. 193.

[1] Ch. Darwin, *Origine des espèces*, p. 193-194.

Ainsi voilà un grand nombre de cas dans lesquels, si
plication darwinienne était juste, certains organes
raient être atrophiés par le non-usage. Or, ils ne le
nullement. Que conclure de là, sinon que l'expli-
ion de l'auteur de l'*Origine des espèces* est insuffi-
nte et incomplète?

Combien d'autres faits qui sont également des mys-
es pour le darwinisme ! Ainsi il est impuissant à ex-
quer l'existence des neutres, si nombreux dans les
ches des abeilles et dans les nids de fourmis. C'est là
anmoins un point notable dans l'histoire naturelle.
s cas isolés de stérilité dans le genre animal ne sont
'accidentels et tératologiques, et s'expliquent par con-
quent sans beaucoup de peine ; mais ici « il s'agit de
production régulière, normale d'individus chez les-
els l'organisation se transforme de manière à assurer
nfécondité, bien qu'ils proviennent de pères, de mè-
s et d'ancêtres tous féconds depuis que l'espèce existe.
y a là une dérogation à une des règles les plus géné-
es du monde organisé[1]. » Darwin n'a pu trouver au-
ne raison satisfaisante de ce phénomène, non plus
e d'un grand nombre d'autres[2].

Il n'y a pas de doute que l'homme, comme tous les autres
naux, ne présente des conformations qui, autant que
s connaissances nous permettent d'en juger, ne lui sont plus
les actuellement, et ne l'ont été, dans une période anté-
ure, ni au point de vue de ses conditions générales de

[1] A. de Quatrefages, *Ch. Darwin*, p. 164. Cf. p. 162-167.
[2] On peut voir, contre la sélection naturelle, M. Wagner, *De la
...tion des espèces*, traduit de l'allemand, Paris, 1882.

vie, ni à celui des rapports entre les sexes. Aucune forme de sélection, non plus que les effets héréditaires et ceux du défaut d'usage des parties, ne peuvent rendre compte des conformations de cette nature... Nous pouvons espérer d'arriver par la suite à comprendre quelque chose des causes de ces modifications occasionnelles... Tout ce que nous pouvons dire, dans le plus grand nombre de ces cas, c'est que la cause de chaque variation légère et de chaque monstruosité dépend plus de la nature ou de la constitution de l'organisme que des conditions ambiantes [1].

La théorie de la sélection n'explique donc point tout ce qu'elle prétend expliquer; elle est loin de soulever tous les voiles qui lui dérobent le secret des mystères de la nature. Les arguments qu'elle apporte en sa faveur ne sont ni péremptoires ni concluants. Seraient-ils fondés qu'on n'en saurait déduire la vérité du système, parce qu'aucun d'entre eux n'a pour objet de prouver directement cette vérité. Ils fourniraient tout au plus des présomptions et des probabilités. Mais si ces probabilités existaient, elles s'évanouiraient à la lumière des faits, considérés à leur véritable point de vue. C'est ce que nous allons maintenant établir.

Dans toute leur discussion, les darwinistes n'apportent pas une seule preuve positive à l'appui de leur thèse fondamentale. Ils soutiennent que les espèces procèdent les unes des autres par voie de généalogie, et ils ne peuvent citer un seul fait du passage d'une espèce à une

[1] Ch. Darwin, *La descendance de l'homme*, trad. Moulinié, 1872, t. II, p. 407-408. Cf. Ed. de Hartmann, *Le darwinisme*, p. 136.

re. Ils tirent le plus du moins, l'universel du particu-
. Il y a hiérarchie dans l'échelle des êtres, ils nous as-
ent qu'il y a généalogie ; ils constatent la ressemblance,
affirment la descendance ; ils observent la variabi-
. ils définissent la transmutabilité. Ils concluent de
possibilité de leur système à sa *réalité*. Cependant,
nme le disent très justement les scolastiques, *a possi-
i ad actum non valet consecutio*. La possibilité est
n d'impliquer l'existence. Excepté ce qui est en soi
ntradictoire, tout est possible. Mais que de choses pos-
les n'existent pas ! Or, la science est l'étude des faits,
n des possibilités ; elle se fonde sur l'observation et sur
xpérience [1], et si elle a le droit d'inventer des hypo-
èses pour relier les phénomènes entre eux et faire de
philosophie naturelle, ce n'est qu'à la condition de ne
s contredire les phénomènes qui s'observent dans le
onde actuel et de respecter les lois de la nature dont
us constatons de nos yeux l'application journalière.
ute théorie qui est en opposition avec les faits et avec
lois de la nature doit être repoussée par le naturaliste,
mme contraire aux principes et à la méthode scienti-
ues. Or l'hypothèse de la mutabilité des espèces est en
position avec les faits. C'est ce que nous attestent tout
a fois l'histoire et l'expérience.

L'histoire et la géologie, aussi haut que l'on puisse
monter dans l'étude du passé, confirment en effet la
rmanence des espèces. Ainsi, dans la maison d'un

[1] Voir Chevreul, *De la méthode a posteriori expérimentale et de
généralité de ses applications*, in-12, Paris, 1870.

peintre de Pompéi, qui fut ensevelie l'an 79 de notre èr
sous les cendres du Vésuve, on a trouvé une collectio
considérable de coquillages, en parfait état de conser
vation[1]. Les espèces qui la composent subsistent en
core avec les mêmes caractères, sans aucune différence
Elles n'ont donc subi aucune variation depuis dix-hu
siècles. On a de même trouvé à Herculanum, dans l
boutique d'un fruitier, des vases remplis d'amandes, d
châtaignes, de noix et de caroubes qui ressemblent par
faitement à celles de nos jours[2]. — La description anato
mique, faite par Galien, de singes qu'il avait disséqué
à Alexandrie au IIe siècle de l'ère chrétienne, a perm
à Camper de reconnaître que ces singes appartenaien
à l'espèce du magot[3], tant l'espèce est restée immuable
— Aristote, mort il y a plus de 2200 ans, nous a laissé d
nombreuses descriptions d'animaux de Grèce et d'Asi
embrassant depuis les orties de mer jusqu'aux animau
supérieurs. Elles sont si justes que Cuvier a pu dir
avec raison que l'histoire de l'éléphant est plus exact
dans Aristote que dans Buffon[4]. Il résulte de la lectur
de ces écrits qu'il n'est survenu aucun changement entr

[1] Ces coquillages sont exposés au Musée national de Naples.

[2] Lyell, *Principes de géologie*, trad. Meulien, t. III, p. 124, 12

[3] *Inuus pithecus L.* — P. Camper, *Œuvres qui ont pour obj l'histoire naturelle*, trad. Jansen, 1803, t. I, p. 22 ; A. Godron, *l'espèce*, 1859, p. 127.

[4] G. Cuvier, *Recherches sur les ossements fossiles*, 4e édit., in-8 Paris, 1834, t. II, p. 3 : « Ce grave naturaliste (Aristote) a mie connu que Buffon,.. l'éléphant... et presque tous les détails de s habitudes; et tout ce qu'il en rapporte a été confirmé par les o servations récemment faites aux Indes. »

s espèces qui vivaient de son temps et celles qui vivent
core sous nos yeux. — Les monuments de l'Égypte
us permettent de remonter bien au delà d'Aristote.
i aussi le règne animal et le règne végétal s'offrent
nous tels qu'ils sont de nos jours, sans variation. Les
imaux, les plantes[1], les graines enfouis dans les
ypogées d'Égypte, sont les animaux et les plantes qui
vent au XIX^e^ siècle sur les bords du Nil. « [Les espèces]
e la vieille Égypte qui nous ont été conservées à l'état
momies ressemblent à celles qui existent actuelle-
ent, » dit M. Albert Gaudry, qui est cependant trans-
rmiste[2]. Il en est de même de ceux que représentent
s peintures, les sculptures et les bas-reliefs qui abon-
nt dans les ruines de cette contrée. En voici des
xemples :

On trouve aujourd'hui, sur les bords du Nil, une race in-
gène (de chiens) autrefois soumise à l'homme, maintenant
ore et nomade, et à qui trente siècles de civilisation, suivis
mille ans de barbarie, n'ont fait subir aucun changement.
s chiens, qu'on désigne vulgairement sous le nom indien

[1] Voir Fr. Wœnig, *Die Pflanzen im alten Aegypten mit Abbil-
ngen*, in-8°, Leipzig, 1886 ; V. Loret, *Flore pharaonique*, in-8°,
ris, 1886. — J'ai vu au Musée de Boulaq, au Caire, les fleurs
uvées dans les cercueils royaux de Deir el-Bahari, et qui sont
i a fait semblables aux fleurs actuelles, de même que les coquil-
es et les autres débris d'animaux que j'ai vus au Musée de Pom-
et à celui de Naples, sont tout à fait semblables à leurs des-
ndants d'aujourd'hui.

[2] A. Gaudry, *Les enchaînements du monde animal dans les temps
hi iques. Fossiles primaires*, in-8°, Paris, 1883, p. 32. Cf. A. de
a efages, *Ch. Darwin*, p. 176-177, 180.

de *parias*, sont tout à fait semblables à ceux dont les corp embaumés se retrouvent en grand nombre dans les plus an ciens tombeaux de l'Égypte. C'est leur image qui forme l signe unique et invariable du mot *chien* dans toutes les ins criptions hiéroglyphiques. Ce type indigène n'était certaine ment pas le seul qui existait dans le pays de Ménès et d Sésostris. On y connaissait aussi le lévrier, le chien de chass et le basset, dont les formes si caractéristiques sont repro duites exactement sur des bas-reliefs et des peintures qu datent de quatre mille ans environ (Fig. 67). Je citerai en particulier les scènes figurées sur le tombeau de Roti, célè bre amateur de chasse, qui vivait sous la douzième dynastie plus de deux mille ans avant notre ère. Sur les monuments plus anciens, on ne trouve guère que le chien hiéroglyphi que, ce qui permet de supposer que les autres races étaient d'origine étrangère. Il n'en est pas moins curieux de cons tater que le type du lévrier et celui du basset étaient alors aussi distincts, aussi bien caractérisés qu'ils le sont aujour d'hui, et que ces types ont persisté sans altération notable, depuis l'origine des temps historiques, sous les climats les plus divers et dans les conditions les plus changeantes. Quant au mâtin proprement dit (*canis laniarius*), il ne figure pas sur les monuments de l'Égypte, mais il ne laisse pas que d'avoir une généalogie assez respectable, car ses ancêtres avaient déjà des statues à Babylone et à Ninive, plus de six cents ans avant J.-C. M. Nott, dans son intéressant travail sur l'*Histoire monumentale des chiens*[1], a donné la gravure

[1] « *Monumental History of dogs*. Cet article fait partie d'un remarquable chapitre sur l'hybridité, publié dans le bel ouvrage de MM. Nott et Gliddon, *Types of Mankind*, Londres, 1854, in-4°, p. 386-394. » — Tous les chiens égyptiens que nous avons reproduits, Figure 67, sont étudiés en détail dans cet ouvrage, p. 388 et suiv.

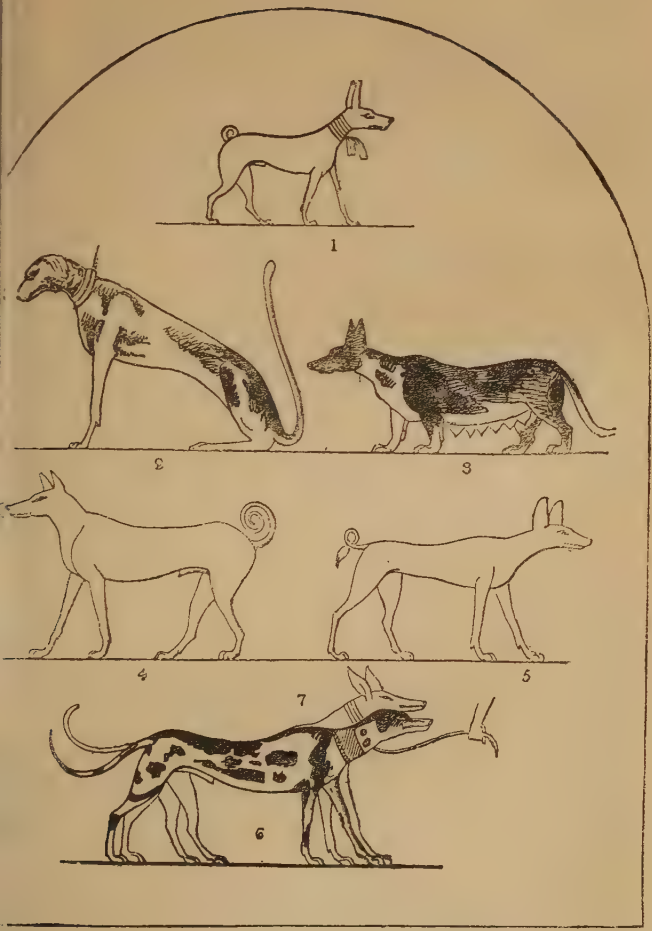

67. — Diverses espèces de chiens d'Égypte, d'après les monuments indigènes.

un magnifique bas-relief trouvé dans les ruines de Ba-one et sculpté, au dire des archéologues orientalistes, s le règne de Nabuchodonosor. On y voit un superbe tin, dont la forme et les proportions, la physionomie et allures se retrouvent, sans aucune modification, dans la e des mâtins actuels (Fig. 68). Il ne s'agit pas ici d'une

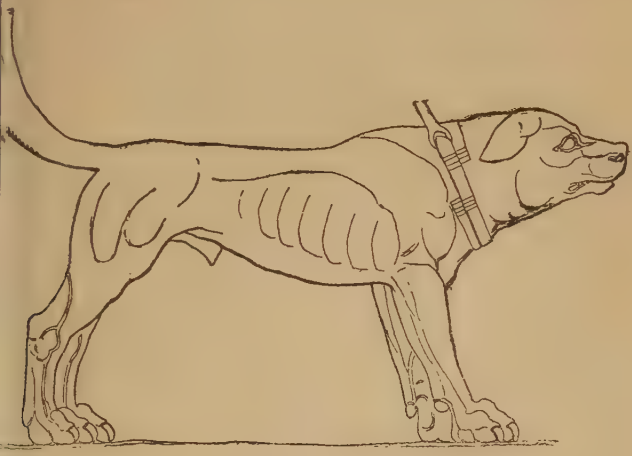

68. — Mâtin assyrien. Bas-relief de Koyoundjik.

nple ressemblance, mais d'une identité complète, à tel nt que ce dernier paraît calqué sur l'image photographique d'un de nos plus beaux chiens de garde [1]. Ainsi certains types de chiens... se sont perpétués sans changement

M. Layard a reproduit, *Nineveh and Babylon*, p. 527, d'après tablette de terre cuite assyrienne, une espèce de chien telle-nt caractérisée, que les naturalistes l'ont reconnue comme existant encore aujourd'hui au Thibet. *Ibid.*, p. 537.

depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours. Quarant siècles au moins ont passé sur eux sans en altérer la pureté. Ni le temps, ni les climats, ni le régime, ni les habitude n'ont pu effacer le sceau de la nature,... les types primitif sont restés intacts [1].

Ce qui est vrai du chien l'est de tous les autres ani maux figurés dans l'écriture hiéroglyphique et sur le monuments de la vallée du Nil, comme l'atteste Cuvier

J'ai examiné avec soin les figures d'animaux et d'oiseau gravées sur les nombreux obélisques venus d'Égypte dan l'ancienne Rome. Toutes ces figures sont pour l'ensemble qui seul a pu être l'objet de l'attention des artistes, d'un ressemblance parfaite avec les espèces telles que nous le voyons aujourd'hui. Chacun peut examiner les copies qu'o donnent Kircher et Zoega; sans conserver la pureté de tra des originaux, elles offrent encore des figures très reco naissables. On y distingue aisément l'ibis, le vautour, chouette, le faucon, l'oie d'Égypte, le vanneau, le râle d terre, la vipère haje ou l'aspic, le céraste, le lièvre d'E gypte avec ses longues oreilles, l'hippopotame [2].

[1] P. Broca, *Mémoire sur l'hybridité*, dans le *Journal de la ph siologie de l'homme*, t. I, 1858, p. 444-446. M. Broca veut étab par là que tous les chiens ne sont pas de même espèce, mais l faits qu'il cite n'en sont pas moins certains et concluants contre darwinisme. — Sur le chien d'Égypte, voir E. Revillout, *Une stat de chien au Musée égyptien du Louvre*, dans la *Gazette archéo gique*, 1887, p. 238-244 et pl. 31.

[2] G. Cuvier, *Discours sur les révolutions de la surface du glo* (les espèces perdues ne sont pas des variétés des espèces vivantes édit. Passard, in-8°, Paris, 1864, p. 75. Voir Figure 69, l'obélisq d'Héliopolis, où les hiéroglyphes reproduisent l'image d'un certa nombre d'animaux.

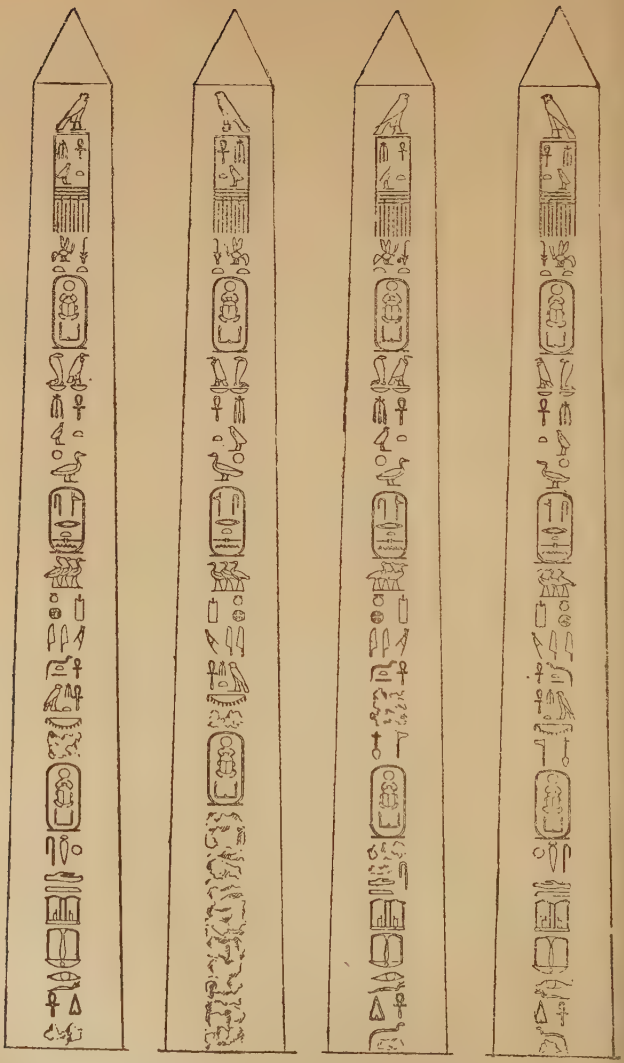

69. — Obélisque d'On (Héliopolis).
En syénite rouge d'Assouan. Érigé par Osortésen Ier (XIIe dynastie).
Le plus ancien des grands obélisques connus.

Si l'on reconnaît sans peine les animaux divers qui rent comme signes dans l'écriture hiéroglyphique, e dire de ceux qui sont peints dans de plus grandes portions sur les tombeaux? Qui ne croirait que les s représentées dans la Figure 70, datent d'hier, et it-on remarquer la moindre différence entre le gibier e porte le chasseur de la nécropole de Thèbes (Fig. 71), e gibier actuel? La flore n'a pas plus changé que la ne. Avec les fleurs trouvées dans le tombeau d'Amé-his Ier, pharaon de la XVIIIe dynastie, qui vivait il y lus de trois mille ans, M. Schweinfurth a composé magnifique herbier d'échantillons pour le musée de ulaq, et il les a placées à côté d'exemplaires modernes ir que le visiteur puisse faire la comparaison entre fleurs anciennes et les fleurs modernes : la ressem-nce est telle que l'œil d'un profane ne les distingue-les unes des autres ni par les formes ni par les cou-rs sans les indications écrites qui en font connaître igine [1].

acépède a conclu à bon droit de ces faits, en parlant

[1]. Drapeyron, *Revue de géographie*, 1882, t. XI, p. 90. M. Dra-on énumère les espèces de fleurs trouvées. Voir plus haut, p. 343, . 1. Cf. G. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, dit., p. 9. Voir aussi Kunth, *Recherches sur les plantes trouvées s les tombeaux égyptiens par M. Passalacqua*, dans les *Annales sciences naturelles*, 1re série, 1826, t. VIII, p. 418-423. « Les ts et les fragments de plantes trouvés, dit-il, p. 418, dans les beaux de l'ancienne Égypte, appartiennent presque tous à des taux que l'on rencontre encore aujourd'hui dans ces contrées. comparaison la plus scrupuleuse des plantes analogues ne m'a entrevoir aucune différence. Il me paraît, par conséquent, que la végétation de ces deux époques est parfaitement

spécialement des collections d'animaux momifiés rap portés d'Égypte par E. Geoffroy Saint-Hilaire :

Jamais on ne fut mieux à portée de la décider (la questio de la permanence des espèces) pour un grand nombre d'es pèces remarquables et pour plusieurs milliers d'années. I semble que la superstition des anciens Égyptiens ait été ins pirée par la nature, dans la vue de laisser un monument d son histoire. Ces hommes bizarres, en embaumant avec tan de soins les êtres bruts dont ils avaient fait des objets d leur stupide adoration, nous ont laissé dans leurs grotte sacrées des cabinets de zoologie presque complets... et nou pouvons nous assurer à présent par nos yeux de ce qu'é taient un grand nombre d'espèces il y a 3000 ans (et plus).. On ne peut maîtriser les élans de son imagination, lorsqu'o voit encore conservé avec ses moindres os, ses moindre poils et parfaitement reconnaissable, tel animal qui avait, i y a deux ou trois mille ans, dans Thèbes ou dans Memphis des prêtres et des autels. Mais... bornons-nous à vous expo ser qu'il résulte de cette partie de la collection du citoye Geoffroy, que ces animaux sont parfaitement semblables ceux d'aujourd'hui [1].

La géologie et la paléontologie nous font connaître une faune et une flore plus antiques encore que la faun et la flore égyptiennes ; or, quelle que soit leur antiquité elles nous offrent les mêmes espèces qu'aujourd'hui. Le coquillages trouvés dans les cavernes des temps préhis

identique et que, depuis tant de siècles, les plantes n'ont éprouv aucun changement sensible dans leurs formes et dans leur struc ture. »

[1] *Annales du Muséum*, an XI (1802), p. 235-236.

70. — Oies becquetant et marchant.
Peinture d'un tombeau de l'Ancien Empire, à Meydoum.
Musée de Boulaq.

riques ne diffèrent pas des coquillages actuels; les ani-
aux gravés d'une main novice par les hommes primi-
s sont semblables à ceux de nos jours. Mais ce n'est
s tout : nous pouvons remonter bien plus haut encore.
s coraux qui ont formé les récifs de la Floride et de
céan Pacifique remontent, d'après Agassiz, à vingt
trente mille ans; ils sont de même espèce que ceux
i continuent actuellement leur œuvre sous nos yeux[1].
if, le pin silvestre, le mélèze, le bouleau, le chêne,
rable, le noisetier avec ses deux variétés, ont été
uvés dans des marais tourbeux, près de Robenhau-
n, dans le canton de Zurich. Ils sont encaissés dans
s lignites dont la formation a dû avoir lieu entre deux
riodes glaciaires, fort éloignées de notre époque. On
a comparés avec les formes végétales de la même
èce qui croissent actuellement dans nos forêts; on
remarqué entre les uns et les autres aucune diffé-
nce[2].

Les transformistes eux-mêmes sont obligés de re-
naître l'exactitude des faits que nous venons de rap-
ter; ils sont contraints d'avouer qu'il n'existe aucune
uve positive du passage d'une espèce animale à une

[1] L. Agassiz, *De l'espèce*, p. 80. Il ajoute en note : « Un nouvel
men des récifs de Floride m'a convaincu que cette estimation
be au-dessous de la réalité..., je suis maintenant convaincu qu'on
, sans exagération, porter l'âge de ce récif à cent mille ans. »
A. Wigand, *Der Darwinismus und die Naturforschung New-
und Cuviers*, Brunswick, 1874, t. I, p. 15. Les montagnes du
sont formées en partie de coraux comme les récifs de la Flo-
.

[2] Pozzy, *La terre et le récit biblique*, 1874, p. 356-357.

autre espèce. Voici les aveux de Huxley, de Hæckel e de Darwin :

La structure de chaque animal est si bien définie, marqué d'une façon si précise, que, dans l'état de nos connaissances aucune forme ne peut être alléguée comme preuve de tran sition d'un groupe à un autre, des vertébrés aux annelés des mollusques aux cœlenterés, pas plus aujourd'hui qu'au époques anciennes dont le géologue étudie les annales.. Les preuves positives, seul témoignage certain et indiscu table sur lequel nous puissions compter, sont insuffisante à établir une modification progressive quelconque des ani maux vers un type moins embryonnaire, moins généralisé dans un grand nombre de groupes d'une longue durée géo logique. Dans ces groupes, de nombreuses variations se ma nifestent d'une façon fort évidente, [mais] la progression comme on l'entend généralement, ne se révèle nulle part[1]. — L'édifice de la phylogénie, bâti avec des hypothèses, do toujours demeurer, conformément à la nature des choses, in complet, plein de vides, en partie incertain et chancelant[2]. — Le problème (de la filiation des espèces dans les couche fossilifères) reste, quant à présent, inexpliqué, insoluble et l'on peut continuer à s'en servir comme d'un argumen sérieux contre les opinions émises ici[3].

[1] Ch. Huxley, *Les Sciences naturelles, édition française*, 187 p. 144, 311. Cf. Darwin, *Origine des espèces*, p. 354.

[2] « Unvollständig und luckenhaft, zum Theil unsicher und schwä kend, muss ja das Hypothesen-Gebäude der Phylogonie — der N tur der Sache nach! — immer bleiben. » E. Hæckel, *Natürlic Schöpfungsgeschichte*, 7e édit., 1879, p. XXIV. — Voir A. Hat *Darwinisme*, dans les *Études religieuses*, septembre 1878, p. 3 et suiv.

[3] Ch. Darwin, *Origine des espèces*, p. 385.

71. — Retour de chasse.
Fragment de peinture de la nécropole de Thèbes.

Il résulte donc des aveux mêmes de ses partisans, e la théorie de l'évolution est en contradiction avec faits les mieux constatés de l'histoire et de la paléonogie. Ce langage n'est-il pas décisif et ne sommes-is pas en droit d'en conclure la fausseté du système? Cependant les darwinistes ne se tiennent pas pour tus et ils prétendent que ce qui ne s'est point produit ns les temps historiques a pu se produire à des épo-es éloignées de nous de plusieurs centaines de siècles, oique la géologie ne nous ait pas conservé de traces ces changements et de ces révolutions. Un système est réduit à faire ainsi appel à l'inconnu n'est plus système scientifique; il ne repose pas sur des preu-s, mais sur de pures imaginations. Toutefois nous nvons poursuivre les défenseurs de la variabilité des pèces jusque dans ce dernier retranchement et leur montrer, par l'histoire naturelle et par l'expérience, e les espèces, telles qu'elles sont constituées, n'ont jais pu changer.

Pour que la mutabilité, c'est-à-dire la production spèces nouvelles, fût possible, il faudrait que les pro-ts de l'union de deux espèces différentes pussent se pétuer indéfiniment. Or l'expérience montre qu'il n est pas ainsi. « Si l'espèce changeait, l'hybridation ait assurément le moyen le plus direct et le plus effi-e d'opérer ce changement. Point du tout, l'hybrida-n est le moyen qui met le plus complètement dans jour la fixité des espèces [1]. » Toutes les tentatives

[1] Flourens, *Examen du livre de M. Darwin sur l'origine des èces*, in-18, Paris, 1864, p. 91.

entreprises pour produire des espèces nouvelles stable au moyen de deux espèces différentes, ont été sans succès; tous les efforts de la sélection artificielle la plus habile ont échoué contre les lois de la nature. Elle a pu obtenir des hybrides, c'est-à-dire des individus nés de parents d'espèce différente, comme le mulet, né de l'âne et de la jument, mais ces hybrides sont privés de la faculté de se perpétuer sans interruption [1].

L'espèce peut varier presque indéfiniment dans les formes de ses représentants, sans perdre ce qu'elle a de fondamental, savoir : la faculté de se reproduire. La séparation physiologique des espèces même très voisines est mise clairement en évidence par les expériences [de Darwin lui-même]. Il reconnaît que la lutte pour l'existence et la sélection naturelle ne peuvent expliquer l'apparition dans un organisme de quoi que ce soit de vraiment nouveau; il fait le même aveu quand il s'agit de la fécondité, qui doit, à un moment donné, séparer physiologiquement des formes issues d'une même souche et les transformer en espèces distinctes [2].

Cette stérilité des hybrides fournit une preuve décisive en faveur de la fixité des espèces. Les partisans de la variabilité ont fait de vains efforts pour contester le fait ou pour échapper à ses conséquences. Il a été nié par M. Broca [3], mais il a été maintenu et fortement établi par M. de Quatrefages et par M. Blanchard [4]. « U

[1] Voir A. Godron, *De l'espèce et des races*, t. I, p. 197 et sui
[2] De Quatrefages, *Note sur Ch. Darwin*, dans les *Comptes rend de l'Académie des sciences*, t. XCIV, 1882, p. 1221.
[3] Broca, *Mémoires anthropologiques*, Paris, 1877, p. 243.
[4] De Quatrefages, *L'espèce humaine*, 6e édit., 1880, p. 46-61

:te ne subsiste pour la science, dit ce dernier, que
.r la descendance de quelques espèces extrêmement
sines. Dans les circonstances où prédomine l'un des
nents de la production, l'autre s'efface. Ainsi se ré-
: le caractère indépendant des types spécifiques et
possibilité de constituer une nouvelle forme indé-
dante [1]. » — « Personne ne croit plus, dit M. de
utrefages, à la fécondité du croisement entre animaux
artenant à des classes ou à des familles diffé-
tes [2]. »

)uant au règne végétal, les expériences de M. Nau-
, qui cependant est évolutioniste, ont établi égale-
nt que les plantes hybrides ne peuvent se perpétuer
ne manière durable : après un certain nombre de gé-
ations, elles retournent naturellement et spontané-
nt au type primitif de l'une ou de l'autre des deux
èces productives [3]. « Nous constatons (ainsi) dans la
ure beaucoup moins une tendance à la fusion des
èces qu'une force à conserver les caractères spécifi-
s. Ceci est démontré par la tendance qu'ont les plan-
cultivées et les animaux domestiques à retourner à

E. Blanchard, *L'origine des êtres*, dans la *Revue des deux
des*, 1er octobre 1874, p. 615.

A de Quatrefages, *Ch. Darwin*, p. 234. Les darwinistes nient,
; vrai, ses affirmations, mais à tort. Voir A. Suchetet, *La ques-
des léporides*, dans la *Revue des questions scientifiques*, jan-
1877; Id., *L'hybridité dans la nature, règne animal*, in-8°,
eilles, 1888. Il conclut, p. 80 : « L'hybridation ne modifie pas
èce, au moins d'une manière durable. »

Flourens, *Examen du livre de M. Darwin*, p. 92 et suiv.

leurs formes originaires et spontanées [1]. » On peut don conclure avec Flourens :

Il y a deux sortes de fécondités : une fécondité continu c'est le caractère de l'espèce. Toutes les variétés de chevau de chiens, de brebis, de chèvres, etc., se mêlent et produ sent ensemble avec une fécondité continue. Et il y a u fécondité bornée; c'est le caractère du genre. Si deux espèc distinctes, le chien et le chacal, le loup et le chien, le béli et le bouc, l'âne et le cheval, etc., se mêlent ensemble, i produisent des individus bientôt inféconds, ce qui fait qu ne s'établit jamais d'espèce intermédiaire durable. On unit cheval et l'âne depuis des siècles, mais le mulet et la mu ne donnent point d'espèce intermédiaire; on unit depuis d siècles les espèces du bouc et du bélier; ils produisent d métis, mais ces métis n'ont pas donné d'espèce interm diaire. On cherchait le caractère du genre; où le trouver? est dans les deux fécondités distinctes. La fécondité continu donne l'espèce; la fécondité bornée donne le genre [2].

Notons enfin un dernier fait, qui est une dernièr preuve contre la théorie de l'évolution : c'est que l'ob servation établit que les qualités des animaux sont im muables tandis que, d'après le darwinisme, elles d vraient être perfectibles.

Les animaux offrent, non seulement dans leur constitutio physique, mais aussi dans leurs instincts, une tenacité q est décisive (contre le darwinisme). Cette inaltérabilité d

[1] O. Heer, *Le monde primitif de la Suisse*, trad. Demole, in-8 Genève, 1872, p. 763.

[2] Flourens, *Examen du livre de M. Darwin*, p. 113-114.

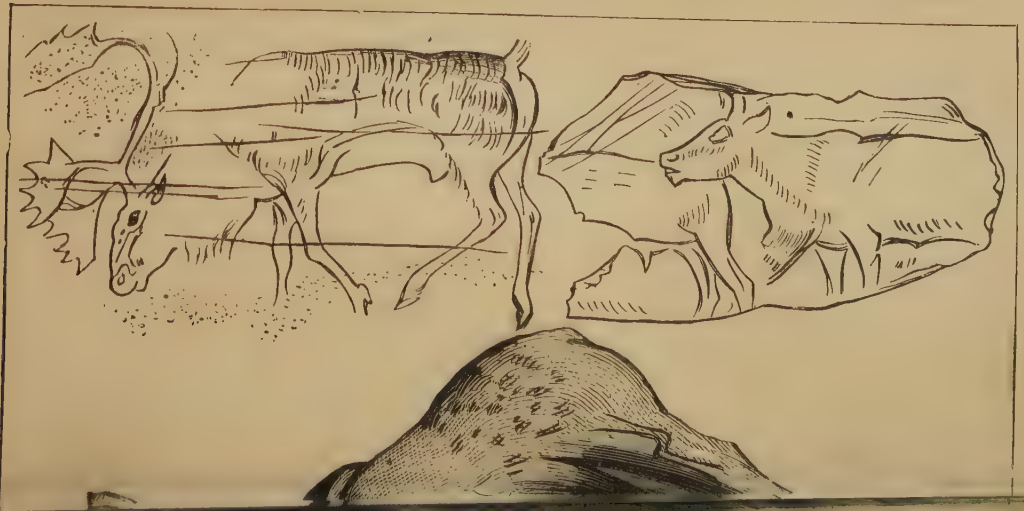

autre mieux que toute autre chose que leurs instincts ne
nt pas le résultat d'une imitation, mais sont innés chez
x et leur ont été donnés par le Créateur. Si l'instinct était
résultat d'une éducation, comme Darwin s'efforce de le
montrer, il serait en même temps perfectible, et il faudrait
ttendre, au moins pour les insectes qui sont doués des ins-
cts les plus merveilleux, à des changements d'autant plus
ides que leurs individus ont une existence très limitée et
ils sont assujettis à des transformations annuelles [1].

Or il n'en est rien. Les mœurs des insectes, depuis
on les observe, auraient dû subir quelque transforma-
n, parce que ceux que nous avons aujourd'hui sous
yeux sont éloignés par une multitude de générations
premiers qui ont été étudiés. Il n'y a pourtant au-
ne modification, aucun progrès dans leurs instincts.
raignée tisse aujourd'hui sa toile comme du temps
ristote et la fourmi amasse des provisions comme
temps de Salomon [2].

Ainsi l'expérience nous démontre que la transforma-
n des qualités essentielles des êtres et que le passage
ne espèce à une autre sont contraires aux lois de la
ure; elle est d'accord avec l'histoire pour établir ce
nt capital. Les darwinistes sont hors d'état de citer
seul exemple d'un type supérieur sorti d'un type in-
eur, d'une espèce produite par une autre espèce.
spèce est « variable, » elle n'est pas « transmuta-
. » Il y a cela de vrai dans le système de Darwin que

1. O. Heer, *Le monde primitif de la Suisse*, p. 763-766.
2. Pour une réfutation plus détaillée du darwinisme, voir Lavaud
et Frade, *Transformisme et Darwinisme*, in-12, Paris, 1885.

la sélection naturelle, ou, pour parler plus justement la sélection divine, agissant par les lois naturelles qu'elle a établies, peut produire des races nouvelles. Mais ce système est faux, quand, confondant l'espèce avec la race, il applique à la première ce qui ne convient qu'à la seconde. L'histoire et la science sont unanimes à affirmer avec la Genèse qu'il y a, dans le règne végétal et dans le règne animal, des espèces primitives et irréductibles. *Naturæ opus semper est species et genus,* disait Linné; *culturæ sæpius varietas; artis et naturæ classis ac ordo.* L'éleveur, l'horticulteur peuvent produire des variétés et des races ; Dieu seul crée des espèces.

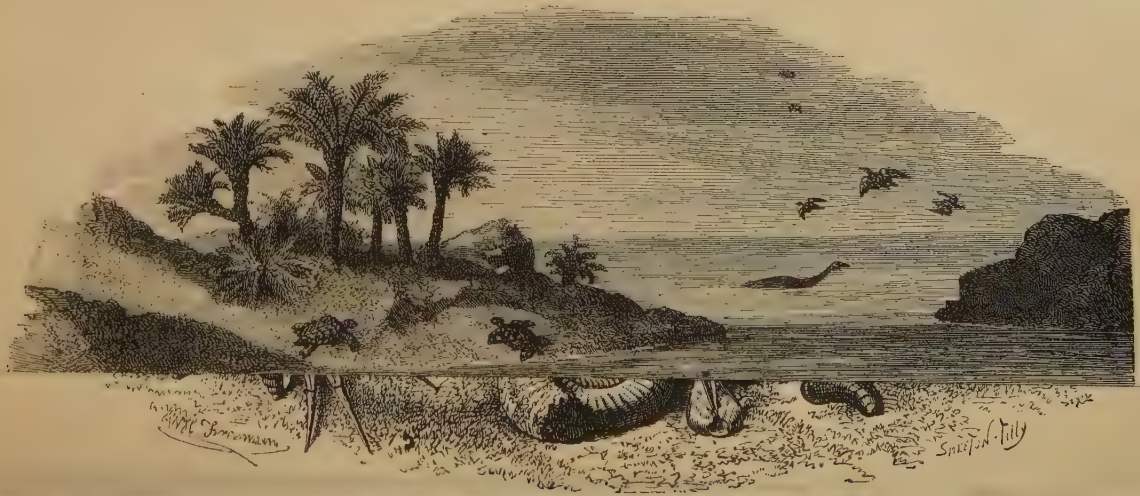

ARTICLE IV.

HÆCKEL ET LE MONISME.

« Au commencement, disent les Hindous pour expliquer l'origine des choses, au commencement, il y avait œuf d'or [1]. » Hæckel s'exprime de nos jours avec moins de poésie, mais non avec plus de vérité que le vieux chantre Arya, et il nous dit : Au commencement était l'atome, la *monère*.

Ernest Hæckel est professeur de zoologie à Iéna. Il a été surnommé par ses compatriotes le « Darwin allemand. » C'est en effet comme un second Darwin, le complément du premier. Né à Potsdam, le 16 février 1834, il fut élève de Jean Müller et de Virchow; depuis il est devenu surtout le disciple du savant anglais. Dans son enseignement et dans ses livres, il défend le transformisme avec une véritable passion. Grâce à ses efforts et à ceux de quelques autres naturalistes d'outre-Rhin, ses imitateurs pour la plupart, cette doctrine a conquis plus d'adeptes en Allemagne qu'en Angleterre, où elle a vu le jour. C'est ce qu'a constaté le Congrès scientifique d'Inspruck en 1869 [2]. Darwin a reconnu les services que Hæckel a rendus à sa cause. « Ce naturaliste,

[1] L'œuf d'or est mentionné au commencement du Manava-Dharma-Sastra ou lois de Manou, l. I, 9, dans G. Pauthier, *Les livres sacrés de l'Orient*, in-4°, Paris, 1857, p. 334.

[2] A. Geikie, *Revue des cours scientifiques*, 8 janvier 1870, p. 96.

dont les vues sont, dit-il, sur beaucoup de points bien plus complètes que les miennes, a confirmé presque toutes les conclusions auxquelles j'ai moi-même été conduit [1]. »

Hæckel est en effet plus complet que Darwin. Il a poussé la théorie de l'évolution jusqu'à ses dernières conséquences, il l'a réduite en système suivi, il en a fait une explication universelle du monde et de tout ce qui existe et il l'a opposée à toutes les explications anciennes de l'origine des choses; il a enfin donné un nom nouveau à son système et l'a appelé *monisme* [2], parce qu'il ramène tout à l'unité, ou, comme il s'exprime, à la *monère*. Il a exposé ses idées dans un grand nombre d'ouvrages [3] qui ont eu un vrai succès. Les deux principaux sont l'*Histoire de la création naturelle* et l'*Anthropogénie* [4]. Les exagérations et les singularités qu'ils renferment n'ont pas moins contribué que le talent de l'auteur à sa célébrité.

[1] Ch. Darwin, *Descendance de l'homme*, Introduct., t. I, p. 4.

[2] De μόνος, « seul, unique. »

[3] M. Ch. Martins, dans l'*Introduction biographique*, qu'il a placée en tête de la traduction française, par M. Letourneau, de l'*Histoire de la création*, in-8°, Paris, 1874, énumère, p. XXIII-XXVI, trente-trois ouvrages ou mémoires de Hæckel sur ce sujet, parus de 1857 à 1873, et depuis la liste n'a cessé de grossir.

[4] Hæckel constate lui-même le succès de son *Histoire de la création*, à la fin de la Préface de la septième édition allemande, *Natürliche Schöpfungsgeschichte*, in-8°, Berlin, 1879, p. XXVII. Il dit que la première édition de ce livre a paru en automne, 1868, la sixième au printemps de 1875. Huit traductions en avaient été faites dès 1878, en polonais (1871), en danois (1872), en russe (1873), en français (1874), en serbe (1875), en anglais (1876), en hollandais (1877), en espagnol (1878).

Un certain nombre de transformistes allemands, témoins de la défaveur que les exagérations de Hæckel jettent sur leurs idées, l'ont désavoué et même combattu. Il est en effet l'enfant terrible du parti, mais il en a pas moins reçu l'approbation de Darwin[1], et ce n'est pas sans quelque droit qu'il répond à ses adversaires qu'il est logique, en allant jusqu'au bout, tandis qu'ils sont inconséquents et s'arrêtent à mi-chemin. Le savant anglais est plein de réticences; il parle de Dieu, s'efforce de dissiper les accusations d'irréligion portées contre son système[2]; le professeur d'Iéna est plus franc, il jette bas tous les masques et déduit toutes les conclusions renfermées dans les prémisses posées par la théorie de la sélection. Le darwinisme est plus encore une théorie d'histoire naturelle qu'un système philosophique et religieux; au contraire, le monisme est par-dessus tout une explication matérialiste de l'origine des choses. Darwin se préoccupe principalement de répondre à la question du *comment* et recherche les conditions d'existence des êtres; Hæckel veut avant tout savoir le *pourquoi* et trancher la question de cause et d'origine. Tandis que le premier n'exclut pas formellement les causes finales, le second s'en moque et repousse expressément l'action d'une cause intelligente, agissant d'après un plan arrêté, dans l'œuvre de la production des êtres :

La théorie évolutive exposée par Darwin conduit nécessairement, si on la suit dans ses conséquences logiques, à

[1] Voir A. Wigand, *Der Darwinismus*, t. II, p. 81-82.
[2] Ch. Darwin, *De la descendance de l'homme*, t. II, p. 415-417.

admettre définitivement la conception *monistique* ou *mécanique*. Contrairement à l'opinion dualistique ou téléologique, la théorie mécanique regarde les formes de la nature organique aussi bien que de l'anorganique, comme étant les produits des forces naturelles. Dans chaque espèce animale ou végétale, elle voit, non pas la pensée matérialisée d'un créateur personnel, mais bien l'expression transitoire d'une phase de l'évolution mécanique de la matière; l'expression d'une cause nécessairement efficiente, d'une cause mécanique. Quand le dualisme téléologique cherche seulement dans les merveilles de la création les idées arbitraires d'un créateur capricieux, le *monisme* ou l'*unitéisme*, considérant les véritables causes, trouve seulement dans ces phases évolutives les effets nécessaires des lois naturelles, éternelles et inéluctables... [Le monisme est] la seule [théorie] qui explique d'une manière rationnelle l'origine des espèces. La rejette-t-on, il ne reste plus que l'hypothèse irrationnelle d'un miracle, d'une création surnaturelle [1].

Hæckel a donc prétendu faire une œuvre philosophique en même temps qu'une œuvre de science naturelle. Bien plus, il a l'ambition de fonder une religion, la religion monistique, la religion de l'avenir. Voici ses propres paroles :

La *Religion monistique de la nature*, que nous devons regarder comme la véritable *Religion de l'avenir*, n'est point, comme toutes les religions d'Églises, en contradiction, mais en harmonie, avec la connaissance rationnelle de la nature. Pendant que celles-ci n'ont d'autre source que des illusions et la superstition, celle-là repose sur la vérité et sur la

[1] *Histoire de la création*, p. 32 ; *Preuves du transformisme*, p. 20

·ience[1]. La simple religion naturelle, basée sur une con-
·issance parfaite de la nature et de son inépuisable trésor
· révélations, imprimera dans l'avenir à l'évolution humaine
u cachet de noblesse que les dogmes religieux des divers
·uples étaient incapables de lui donner; car ces dogmes
·posent sur une foi aveugle en d'obscurs mystères et en
·vélations mythologiques formulées par des castes sacerdo-
les. Notre époque, qui aura eu la gloire de fonder scienti-
quement le plus brillant résultat du savoir humain, la doc-
ine généalogique, sera célébrée par les siècles à venir,
·mme ayant inauguré pour le progrès de l'humanité une
·e nouvelle et féconde, caractérisée par le triomphe de la
bre recherche sur la domination de l'autorité, par la noble
puissante influence de la philosophie monistique.

Hæckel n'est donc pas seulement darwiniste, il est de
us transformiste, dans le sens le plus étendu du mot,
moniste; c'est un réformateur de la philosophie et de
religion, en même temps qu'un savant. Sa doctrine
nsiste à admettre la théorie de la descendance avec
utes ses conséquences, c'est-à-dire l'éternité de la
atière, la génération spontanée, l'existence primitive
un atome éternel d'où tout ce qui existe maintenant
st descendu par une série de développements et d'évo-
tions. L'exposition de son système se borne à retracer
istoire de cette série de transformations progressives,
après la manière dont il les conçoit.

Pour exposer ses idées, il a créé une langue nouvelle.

[1] Ce passage se lit dans la 7e édition allemande de la *Schöp-
·gsgeschichte*, p. 681; il n'est pas dans la traduction française.
·ui suit se trouve dans cette dernière, p. 650.

Au commencement des choses, il place ce qu'il appelle la *monère*. Il lui donne ce nom, analogue à celui du système lui-même, *monisme*, pour indiquer que c'est l'être primitif le plus simple, unique par sa nature, sans aucun élément composant. De cet être premier descendent tous les autres êtres par voie de généalogie. C'est la théorie de la *descendance*. Voici ce qu'il entend par monères :

Les plus simples des organismes que nous connaissions et même que nous puissions concevoir, sont les *monères*. Ces monères sont des corpuscules informes, de petite dimension, habituellement microscopiques. Elles sont constituées par une substance homogène, molle, albumineuse ou muqueuse, sans structure, sans organes, mais elles n'en sont pas moins douées des principales propriétés vitales. Les monères se meuvent, se nourrissent, se reproduisent par segmentation[1]... Elles provinrent [d'abord] de *composés inorganiques*, simples combinaisons de carbone, d'acide carbonique, d'hydrogène et d'azote... Toute monère est un cytode, non une cellule.

De la monère sortit la forme monocellulaire ou cellule simple, « c'est-à-dire une particule protoplasmique contenant un noyau[2]. »

[1] *Anthropogénie*, p. 120-121 ; cf., p. 86-87 ; *Hist. de la créat.* p. 573 ; *Le règne des protistes*, trad. Soury, p. 99. Voici les propres termes de sa définition dans la *Schöpfungsgesch.* : « Ein formloses bewegliches Schleimklümpchen, aus einer eiweisshartigen Kohlenstoffverbindung bestehend, » 7e édit., p. 165. Voir *ibid.* p. 305. Là, il les qualifie aussi de « structurloses Klümpchen, » et de « Organismen ohne Organe, » organismes sans organes. — La monère est un spécimen de cytode, *Anthropogénie*, p. 86-87.

[2] E. Hæckel, *Histoire de la création*, p. 574.

Aujourd'hui, on définit d'ordinaire la cellule comme un orpuscule semi-solide ou semi-fluide, chimiquement constitué par une substance albuminoïde, ayant à l'origine une orme plus ou moins arrondie et renfermant un autre corpuscule sphéroïdal, plus petit, habituellement solide et aussi de nature albuminoïde... [Le type de la cellule simple est amibe]. Sous ce nom d'amibes, on comprend depuis longtemps certains organismes monocellulaires très communs, partout dans l'eau douce, mais se trouvant aussi dans la mer et même, comme on l'a constaté récemment, dans la terre humide... Dans cette petite masse de protoplasme mou, muqueux, semi-liquide, on trouve seulement un corpuscule solide ou vésiculeux, un noyau cellulaire [1].

Les amibes sont douées de sentiment et de volonté [2]. Les monères et les amibes portent le nom de *plastides*, parce qu'elles sont réellement les parties constituantes de l'organisme [3]. »

[Les] deux premiers chaînons généalogiques, la monère et l'amibe, ne sont au point de vue morphologique que des organismes simples, des individus du premier ordre, des *plastides*. Tous les chaînons suivants sont représentés par des organismes complexes, des individus de rang supérieur, des communautés sociales, composées de cellules multiples. Les plus anciennes de ces *synamibes*, troisième chaînon de notre généalogie, sont de simples sociétés de cellules claires, semblables entre elles, indifférentes, des *communautés d'amibes* [4].

[1] E. Hæckel, *Anthropogénie*, p. 83; 93-94.
[2] Id., *Preuves du transformisme*, p. 64, 74; *Essais de psychologie cellulaire*, p. 95 et suiv.
[3] Id., *Anthropogénie*, p. 87.
[4] *Anthropogénie*, p. 338.

Partant de là, de degré en degré, de transformation en transformation, Hæckel parvient jusqu'à l'homme. Bornons-nous à énumérer cette longue généalogie. Vingt-deux formes animales marquent les principales étapes parcourues par la nature pour arriver de la monère à l'homme. D'après Hæckel, nos ancêtres, après avoir été tout d'abord une matière inorganique, ont été doués de la vie par génération spontanée. L'homme a été, d'étape en étape, premièrement une monère, puis, montant toujours, une amibe, une synamibe (*morula*), une larve ciliée (*planula*), une gastræa, un ver acoléomate (turbellariée), un ver scolécide, un ver sacciforme (ascidie), un acranien (*amphioxus*), le plus ancien des vertébrés, un craniote (lamproie), un sélacien (squale), un dipneuste, un sozobranche (axolotl), un sozoure (salamandre et triton), un protamniote, un promammalien, un marsupial (sarigue et kangurou), un prosimien (maki), un ménocerque (singes catarrhiniens et semnopithèques), un anthropoïde (ressemblant à l'orang, au gibbon, au gorille, au chimpanzé, mais cependant différent de ces singes), un pithécanthrope ou homme-singe et enfin un homme véritable [1]. Nous sommes donc de même race que le singe.

L'homme fait certainement partie de l'ordre des singes catarrhiniens de l'ancien monde [2]. Certes l'homme ne descend

[1] Voir l'arbre généalogique de l'homme, dans l'*Anthropogénie*, pl. XI. Les vingt-deux étapes sont décrites dans l'*Hist. de la créat.*, p. 573-586, et dans les *Gesammelte populäre Vorträge*, t. I, p. 82-84. Cf. Darwin, *La descendance de l'homme*, t. I, p. 217-228.

[2] Voir Hæckel, *Anthropogénie*, p. 613-617; *Histoire de la créa-*

irectement d'aucun des anthropoïdes actuels. Ni le gorille et
chimpanzé africains, qui sont noirs et dolichocéphales comme
s nègres, ni les anthropoïdes asiatiques, l'orang, le gibbon,
ui sont bruns, ou jaunes bruns, et brachycéphales comme les
ongols, ne sauraient être un instant considérés comme nos
ncêtres... [Mais] si l'homme ne descend d'aucun des anthro-
oïdes connus, il n'en a pas moins des aïeux communs
vec ceux-ci; il n'est qu'un ramuscule du rameau des singes
tarrhiniens de l'ancien monde... M. Hæckel admet l'exis-
ence, entre l'anthropoïde et l'homme, d'hommes-singes en-
ore privés de la parole et du développement intellectuel qui
n dérive; ces hommes pithécoïdes auraient vécu à la fin de
âge tertiaire... Le perfectionnement du larynx et du cerveau
nt l'unique créateur de l'homme véritable [1].

C'est Huxley qui enseigna le premier en 1863, dans
on livre : *De la place de l'homme dans la nature* [2], que

on, p. 570-572. Cf. Huxley, *De la place de l'homme dans la na-
ure*, trad. Dally, in-8°, Paris, 1868; Carl Vogt, *Leçons sur l'homme,
: place dans la création et dans l'histoire*, trad. Moulinié, in-8°,
aris, 1865; L. Büchner, *L'homme selon la science, son passé, son
résent, son avenir*, trad. Letourneau, in-8°, Paris, 1872; Fr. Rolle,
er Mensch, seine Abstammung und Gesittung, in-8°, Francfort,
866.

[1] Ed. Hæckel, *Preuves du transformisme*, trad. Soury, Préf. du
ad., p. III-V. Voir ce que dit Hæckel, *ibid.*, p. 54. A la page 58,
écrit : « Je tiens pour assuré que l'homme descend du singe.
ien plus, je considère cette hypothèse capitale, dont les consé-
uences sont si graves, comme une de celles qui, dès aujourd'hui,
nt les mieux établies sur des fondements empiriques. » Cf., p. 59-
0.

[2] Voir Hæckel, *Anthropogénie*, p. 67; *Les preuves du transfor-
isme*, p. 58. L'ouvrage de Thomas Huxley est intitulé : *Evidence
Man's place in nature*, in-8°, Londres, 1863; il a été traduit
r le Dr E. Dally, in-8°, Paris, 1868.

notre espèce descend du singe. Le transformiste allemand accepta cette opinion et il l'a défendue depuis avec la fougueuse ardeur qui le caractérise.

Les singes catarrhiniens munis d'une queue naquirent des prosimiens par la transformation de la denture et le changement des griffes en ongles; cela arriva probablement dès l'âge tertiaire éocène. [Les anthropoïdes descendirent] des singes catarrhiniens... Pour cela, ces derniers durent perdre la queue, se dépouiller partiellement de leurs poils; en outre leur crâne cérébral prédomina sur le crâne facial... Ces ancêtres [appartiennent] à la période miocène... [L']homme-singe vivait vraisemblablement vers la fin de l'âge tertiaire. Il provint des anthropoïdes par une parfaite accoutumance à la station verticale et par une plus complète différenciation des deux paires d'extrémités. Les extrémités antérieures devinrent les mains de l'homme, les postérieures devinrent les pieds. Quoique ces hommes-singes fussent, non seulement par leur conformation extérieure, mais encore par le développement de leurs facultés intellectuelles, plus voisins de l'homme véritable que les anthropoïdes, il leur manquait cependant le signe vraiment caractéristique de l'homme, le langage articulé avec le développement de l'intelligence et de la conscience du moi qui en est inséparable. L'existence d'hommes primitifs dépourvus de la parole est un fait dont tout esprit sérieux trouvera la preuve dans la linguistique comparée ou anatomie comparée du langage et surtout dans l'histoire de l'évolution du langage chez l'enfant et chez chaque peuple... Les hommes véritables provinrent des anthropoïdes par la graduelle transformation du cri animal en sons articulés. Le développement de la fonction du langage entraîna naturellement celle des organes qui y correspondent, c'est-à-dire du larynx et du cerveau... Le passage de l'hom-

e-singe dépourvu de la parole à l'homme parfait, doué de parole, s'est effectué en plusieurs fois [1].

M. Hæckel ne se lasse point de revenir sur ce sujet de prédilection. Plus loin, il ajoute entre autres choses :

« Nous ne possédons encore aucun reste fossile de cet *Homo primigenius* hypothétique, qui, durant l'âge tertiaire, est provenu des singes anthropoïdes... Mais il y a tant d'analogies entre les derniers des hommes à chevelure laineuse et les premiers des singes anthropoïdes, qu'il n'est pas besoin d'un grand effort d'imagination pour se figurer un type intermédiaire, portrait approximatif et probable de l'homme primitif ou homme-singe. Cet homme primitif était très dolichocéphale, très prognathe; il avait des cheveux laineux, une peau noire ou brune. Son corps était revêtu de poils plus abondants que chez aucune race humaine actuelle; ses bras étaient relativement plus longs et plus robustes; ses jambes au contraire plus courtes et plus minces, sans mollets; la station n'était chez lui qu'à demi verticale et les genoux étaient fortement fléchis [2]. »

L'imagination inépuisable de Hæckel ne s'arrête pas en si bon chemin. Il poursuit :

« De l'homme privé de la parole, que nous regardons comme la source ancestrale commune de toutes les autres espèces, provinrent d'abord, et vraisemblablement par sélection naturelle, diverses espèces humaines, inconnues, depuis longtemps éteintes et très voisines encore de l'homme-singe muet

[1] E. Hæckel, *Histoire de la création*, p. 584-586.
[2] E. Hæckel, *Histoire de la création*, p. 614.

(*Alalus* ou *Pithecanthropus*). Deux de ces espèces, celles qui différaient le plus des autres, et qui par conséquent devaient triompher dans la lutte pour l'existence, devinrent les types ancestraux de toutes les autres espèces. De ces deux espèces, l'une avait les cheveux laineux, l'autre les cheveux lisses [1].

Elles se sont subdivisées depuis elles-mêmes et ont donné naissance aux douze espèces actuelles d'hommes que reconnaît Hæckel. Le naturaliste allemand avoue que son explication de l'origine de notre espèce rencontre de nombreux contradicteurs. Voici ce qu'il répond à ceux que scandalise son système :

L'horreur qu'éprouvent la plupart des hommes à l'idée d'une origine simienne blesse évidemment à la fois la raison et le sentiment... Comme la plupart des hommes aiment mieux faire remonter leur généalogie à des barons déchus et, si possible, à des princes fameux qu'à d'obscurs paysans, ainsi ils préfèrent donner pour premier ancêtre au genre humain un Adam déchu par le péché plutôt qu'un singe actif et perfectible. C'est là une affaire de goût et il ne sert de rien de discuter sur de telles préférences généalogiques. Pour moi personnellement, j'avoue que je suis aussi fier de mon grand-père paternel, simple paysan silésien, que de mon grand-père maternel, jurisconsulte rhénan, qui finit par occuper une haute charge administrative. Quant à moi, je préfère être la postérité perfectionnée d'un ancêtre simien, sorti, par concurrence vitale, des mammifères inférieurs, issus eux-mêmes et progressivement des vertébrés inférieurs, plutôt que le rejeton dégénéré d'un Adam, semblable à Dieu, mais

[1] E. Hæckel, *Histoire de la création*, p. 615.

radé par le péché, d'un *bloc d'argile* et d'une Ève *créée* c l'une des côtes de cet Adam [1].

les considérations de Hæckel sortent évidemment domaine scientifique. Nous ne nous y arrêterons . Ce qu'il importe d'observer, c'est que le professeur éna regarde cette hypothèse comme le complément urel du système de Darwin, comme la conséquence ique de la doctrine du transformisme.

La théorie de la sélection naturelle ne conduit pas cessairement, comme nous l'avons déjà remarqué, à le de la descendance, mais elle y mène par une pente esque insensible. Charles Darwin lui-même semble oir voulu donner raison à Hæckel et justifier ses asser-ns. Dans son livre de l'*Origine des espèces,* paru en 59, le savant anglais, soit parce qu'il reculait alors par idité devant de telles conclusions, soit plutôt parce 'il ne voyait pas encore toutes les conséquences de son stème, n'avait pas dit un seul mot sur l'origine animale l'homme. Mais onze ans plus tard, dans sa *Descen-nce de l'homme* [2], enhardi par le succès ou gagné par ckel, il professa les mêmes opinions que ce dernier, oique en un langage plus modéré. Une année aupa-vant, en 1870, M. de Quatrefages s'élevait avec une nérosité chevaleresque contre « la croyance popu-re, » d'après laquelle Darwin fait « de l'homme le tit-fils du singe [3]. » Dans sa *Descendance de l'homme,*

[1] E. Hæckel, *Anthropogénie,* p. 616-617.
[2] *The descent of man and selection in relation to sex,* 2 in-8°, dres, 1871.
[3] De Quatrefages, *Ch. Darwin,* 1870, p. 371.

Darwin « couronnait l'édifice, » selon l'expression d Hæckel [1], et s'exprimait ainsi :

L'homme descend d'une forme moins parfaitement orga nisée que lui. Les bases sur lesquelles repose cette conclu sion sont inébranlables, car la similitude étroite qui exist entre l'homme et les animaux inférieurs pen dant le dévelop pement embryonnaire, ainsi que dans d'innombrables point de structure et de constitution, points tantôt importants, tan tôt insignifiants; — les rudiments que l'homme conserve e les réversions anormales auxquelles il est accidentellemen sujet, — sont des faits qu'on ne peut plus contester... Tou mène de la manière la plus claire à la conclusion que l'homm descend ainsi que d'autres mammifères, d'un ancêtre com mun [2].

Nous sommes donc les fils d'un animal. Voici, d'après Darwin, notre arbre généalogique :

L'homme descend d'un mammifère velu, pourvu d'un queue et d'oreilles pointues, qui probablement vivait sur le arbres, et habitait l'ancien monde. Un naturaliste qui aurai examiné la conformation de cet être l'aurait classé parmi le quadrumanes aussi sûrement que l'ancêtre commun et en core plus ancien des singes de l'ancien et du nouveau monde Les quadrumanes et tous les mammifères supérieurs descen dent probablement d'un marsupial ancien, descendant lui même, au travers d'une longue ligne de formes diverses, d quelque être semblable à un reptile ou à un amphibie qu descendait à son tour d'un animal semblable à un poisson

[1] Hæckel, *Anthropogénie*, p. 68.

[2] Ch. Darwin, *La descendance de l'homme*, trad. Moulinié, revu par Barbier, 2e édit., 2 in-8°, Paris ,1874, t. II, p. 419-420.

ns l'obscurité du passé, nous entrevoyons que l'ancêtre de
is les vertébrés a dû être un animal aquatique, pourvu de
anchies, ayant les deux sexes réunis sur le même individu,
les organes les plus essentiels du corps (tels que le cerveau
le cœur) imparfaitement développés. Cet animal paraît
oir ressemblé, plus qu'à toute autre forme connue, aux
rves de nos ascidies marines actuelles [1].

Ce sont là, en termes adoucis et comme enveloppés
une sorte de gaze, toutes les idées de Hæckel sur l'ori-
ne de l'homme; c'est là toute la théorie de la descen-
ance.

Darwin s'est arrêté à ces affirmations dans ses écrits.
e naturaliste allemand est allé plus loin. Non content
'expliquer notre origine par la théorie de la descen-
ance et du transformisme, il a voulu expliquer aussi
origine de la vie et ajouter à l'explication naturelle de
formation des espèces, par voie d'évolution, la philo-
ophie moniste qui rend compte de l'apparition de la vie
de la matière elle-même. La philosophie moniste n'a
en d'original. Elle est une pure résurrection de l'a-
héisme matérialiste. Tout ce qu'elle a de nouveau, ce
ont les mots par lesquels elle cherche à rajeunir ces
ieilles erreurs. La seule force de séduction qu'elle
uisse exercer sur certains esprits, c'est qu'elle est adap-
ée à tout un système d'histoire naturelle qui a la préten-
on d'être en même temps un système cosmologique et
niversel. Hæckel a renouvelé la tentative d'Épicure,

[1] Ch. Darwin, *La descendance de l'homme*, p. 423. Cf. Hæckel, *Histoire de la création*, p. 6-8; *Anthropogénie*, p. 69.

en modifiant le système du matérialiste grec d'après les progrès modernes des sciences : l'atome éternel explique tout. De l'atome éternel est sorti tout ce qui existe ; la vie a été communiquée à la monère par génération spontanée. Celle-ci remplace le *clinamen* ou la chiquenaude d'Épicure, c'est le *deus ex machina* du naturaliste allemand. Il place donc en tête de son système, comme principes fondamentaux, le dogme de l'éternité de la matière et la théorie de la génération spontanée.

Pour l'histoire naturelle, la matière est éternelle et indestructible ; car on n'a jamais pu démontrer expérimentalement l'apparition ou l'anéantissement de la plus petite particule de matière[1].

Tout ce qui existe est sorti des atomes par génération spontanée, ou, pour employer son langage, par « plasmagonie autogonique. » « Nous entendons par là la production d'un individu organique sans parents[2]. » Ce qui démontre l'existence de cette génération spontanée, c'est l'impossibilité de s'en passer :

La génération spontanée est une hypothèse nécessaire, sans laquelle on ne saurait concevoir le début de la vie sur la terre... Comment les corps vivants sont-ils apparus tout d'abord sur notre planète, jusqu'alors purement minérale? Ils ont dû se former chimiquement aux dépens des composés anorganiques ; ainsi a dû apparaître cette substance com-

[1] E. Hæckel, *Histoire de la création*, p. 8 (L'auteur glisse sur ce sujet, p. 7-9). Cf. *Anthropogénie*, p. 624.
[2] E. Hæckel, *Histoire de la création*, p. 299.

xe, contenant à la fois de l'azote et du carbone, que nous ns appelée protoplasme et qui est le siège matériel cons- t de toutes les activités vitales. Au fond de la mer, à d'é- mes profondeurs, vit encore, de nos jours, un proto- sme homogène et informe, aussi simple que possible : st le bathybius [1]. Nous appelons monères chacune de ces ticules amorphes et vivantes. Les monères primitives sont s par génération spontanée dans la mer, comme les cris- x salins naissent dans les eaux-mères. C'est là une hypo- se exigée par le besoin de causalité inhérent à la raison maine [2]... Les premières de ces monères naquirent par ération spontanée, au commencement de la période lau- tienne; elles provinrent de *composés inorganiques*, sim- s combinaisons de carbone, d'acide carbonique, d'hydro- ne et d'azote [3].

Quelle est la preuve de ces assertions si contraires à raison et à l'expérience? Il n'y en a qu'une, une seule, euve toute négative et par là même sans valeur, mais cisive aux yeux des monistes : c'est que l'on ne peut happer à la nécessité de croire à la création *ex nihilo,* par conséquent à l'existence de Dieu et du surnaturel, 'en acceptant l'éternité de la matière et la génération ntanée. On ne doit donc pas hésiter; par peur du sur- urel, il faut tout admettre, les yeux fermés. Pauvre

1. Hæckel parle longuement du bathybius, dans *Le règne des pro- es*, trad. Soury, in-8°, Paris, 1879, p. 77-94. Voir aussi *Gesam- te populäre Vorträge*, t. I, p. 85, 98. Cf. plus loin, p. 400.

2. E. Hæckel, *Anthropogénie*, p. 321-332. Cf. p. 335, et *Histoire la création*, p. 299 et suiv.

3. E. Hæckel, *Histoire de la création*, p. 573. Il répète les mêmes s en termes équivalents dans *Le règne des protistes*, p. 74.

raison humaine! Qu'elle est faible, quand l'orgueil l'é gare! On pensait que l'éclat de la révélation avait à ja mais dissipé ces erreurs vieillies des philosophes grecs supposant, faute d'une lumière supérieure, l'éternité d la matière et la génération spontanée des premiers êtres vivants. Notre siècle était condamné à reculer de 180 ans en arrière et à voir revivre tous ces systèmes rui nés! L'irréligion produit de nos jours le même aveu glement et la même crédulité qu'autrefois l'ignorance On croit à tout plutôt que de croire en Dieu. Un des tra ducteurs français de Hæckel, M. Soury, commentan les paroles du maître, dit en propres termes :

Il n'existe point, en effet, d'autre alternative pour expli quer l'origine de la vie. Qui ne croit pas à la générati spontanée, ou plutôt à l'évolution séculaire de la matièr inorganique, admet le miracle. C'est une hypothèse néces saire et qu'on ne saurait ruiner ni par des arguments *a priori* ni par des expériences de laboratoire [1].

M. Soury rend bien la pensée de Hæckel, qui s'ex prime lui-même dans les termes suivants :

Ou les organismes se sont naturellement développés, et dans ce cas, ils dérivent tous nécessairement de quelque formes ancestrales communes excessivement simples, — ou bien, si ce n'est point le cas, les diverses espèces des êtres organisés sont nées indépendamment les unes des autres, e elles ne peuvent avoir été créées que d'une manière surnatu relle, par miracle. Évolution naturelle ou création surnatu

[1] *Preuves du transformisme*, Préface du traducteur, p. XI.

le des espèces, il faut choisir entre ces deux possibilités, r il n'en existe pas une troisième[1].

La nécessité d'échapper au miracle et au surnaturel lige donc de croire à l'éternité de la matière et à la nération spontanée. Il reste cependant encore une la- ne dans le système de Hæckel. Il ne lui suffit pas xpliquer l'origine de la vie ; il lui faut aussi expliquer rigine de l'intelligence, puisque l'atome éternel n'en t pas doué, d'après la notion ordinaire qu'on se fait s atomes. Un des disciples de Hæckel découvre dans système digestif l'origine de l'âme :

Le système vasculaire, — le cœur et le sang, — apparaît mme un des plus récents appareils de l'organisme, tandis 'au contraire le système digestif est des plus anciens. Nos ntains ancêtres possédaient depuis longtemps un estomac, and ils n'avaient encore ni sang, ni cœur, ni vaisseaux nguins. La vieille âme de l'humanité, inaccessible en ses ystérieuses profondeurs, n'était donc point dans le sang, mme l'ont cru tous les anciens ; elle n'est pas davantage ns ce muscle, le cœur, dont certains physiologistes du bel parlent encore en termes fleuris et tout à fait galants : e est dans le ventre[2].

Le cerveau est devenu, depuis, l'organe de la pensée le cerveau humain n'est que celui du singe, déve- ppé et perfectionné :

Le cerveau d'un homme d'une intelligence extraordinaire

[1] E. Hæckel, *Preuves du transformisme*, p. 15-16. Cf. p. 20.
[2] *Preuves du transformisme*, trad. Soury, Préf. du trad., p. xxvii.

est plus riche en stries et en circonvolutions que celui d'u homme ordinaire; d'autre part, le cerveau de celui-ci diffèr beaucoup de celui d'un crétin ou d'un idiot. Toutefois, entr le cerveau d'un homme et celui d'un maki, il n'existe natu rellement que des différences de degré; tous les caractère propres du cerveau humain sont déjà indiqués chez les singe inférieurs, plus ou moins développés chez les anthropoïdes Huxley l'a montré : il y a, quant à la structure cérébrale plus de distance entre les singes inférieurs et les singes su périeurs qu'entre ceux-ci et l'homme. Au cours de son évo lution embryonnaire, le cerveau de tout homme passe encor aujourd'hui par le type simien. C'est dire que l'âme humain s'est dégagée peu à peu (non sans y revenir souvent) d l'âme des singes [1].

Cependant le disciple n'a pas osé suivre le maître jus qu'au bout dans ses idées sur l'origine de l'âme. Hæcke ne recule devant aucune hardiesse, pour ne pas dir devant aucune absurdité. Afin d'expliquer l'origine d l'intelligence, il a admis que tout ce qui existe a un âme. Il attribue la vie à tous les êtres de la nature san exception, aux cristaux et à la moindre molécule comm à la plante et à l'animal [2]. Il dirait volontiers avec l poète :

> Sache que tout connaît sa loi, son but, sa route ;...
> Que tout a conscience en la création...
> . . . . . Vents, onde, flammes,
> Arbres, roseaux, rochers, tout vit! Tout est plein d'âmes...

[1] *Preuves du transformisme,* Préf. du trad., p. XXXIV-XXXV.

[2] Giordano Bruno avait soutenu une opinion semblable, comm nous l'avons dit, t. I, p. 474.

Ayez pitié! Voyez des âmes dans les choses...
Plaignez le prisonnier, mais plaignez le verrou;
Plaignez la chaîne au fond des bagnes insalubres;
La hache et le billot sont deux êtres lugubres,
La hache souffre autant que le corps, le billot
Souffre autant que la tête[1]...

Si le professeur d'Iéna s'exprime d'une manière moins pétique, il émet les mêmes idées au nom de la science.

D'après notre conception moniste de la nature, toute matre vivante... a une âme... Il y a... dans tout protoplasma s premiers éléments de toute vie psychique, je veux dire sensation rudimentaire de plaisir et de déplaisir, le moument élémentaire d'attraction et de répulsion... Dans le us petit vermisseau comme dans la plus imperceptible ante vivent des milliers d'âmes indépendantes; chez tout usoire microscopique unicellulaire, il existe aussi bien une ne agissante, individuelle, que dans les cellules du sang, i circulent sans relâche dans ce liquide, ou dans les celles cérébrales, qui s'élèvent à la plus haute de toutes les nctions psychiques, à la claire conscience[2].

Telle est, en résumé, la doctrine scientifique, philophique et religieuse de Hæckel. Nous en connaissons

[1] V. Hugo, *Les Contemplations*, l. VI, XXVI, 1877, t. II, p. 315
[2] E. Hæckel, *Essais de psychologie cellulaire*, trad. Soury, p 156-8. Le traducteur de Hæckel l'abandonne ici, p. XX-XXI. Wallace ment aussi que « la matière, dans l'acception populaire du mot, xiste pas, » que « la matière est essentiellement de la force et n que de la force, » et que « toute force est probablement force volonté. » *La sélection naturelle*, trad. L. de Candolle, in-8°, ri . 1872, p. 385. Büchner, Moleschott, Carl Vogt soutiennent s idées analogues.

maintenant toutes les idées fondamentales : éternité d
la matière; développement de la vie par générati
spontanée; origine simienne de notre espèce; il n
nous reste plus qu'à les apprécier et à en examiner l
valeur.

ARTICLE V.

CRITIQUE DU SYSTÈME DE HÆCKEL.

M. Carl Vogt, qui est néanmoins « franchement darwiniste, » comme il le déclare lui-même en commençant sa critique, fait les observations suivantes sur le système de Hæckel :

« M. Hæckel sait tout. Pour [lui], rien n'est obscur; tout est prouvé d'une manière évidente. Depuis la monère amorphe jusqu'à l'homme parlant, toutes les étapes sont déterminées par induction, comptées au nombre de vingt ou vingt-deux et toutes ces phases placées dans les époques géologiques correspondants. Rien n'y manque. Malheureusement cet arbre généalogique si complet, si bien agencé, montre un seul petit défaut, semblable à celui du cheval de Roland; la réalité lui fait complètement défaut, comme la vie au cheval du paladin. Tous les échelons sont constitués par des êtres imaginaires, dont on n'a jamais trouvé de traces, mais qui néanmoins doivent être considérés comme entièrement réels. Etc. [1]. »

La première remarque que suggère l'étude du monisme, c'est que ce n'est pas un système scientifique, mais une philosophie de la nature, tout à fait en dehors

[1] C. Vogt, *L'origine de l'homme*, dans la *Revue scientifique*, 5 mai 1877, p. 1058-1059. Voir aussi la réfutation directe des rêveries de Hæckel sur son arbre généalogique, par C. Vogt, *ibid.*, 12 mai 1877, p. 1083-1090.

de la sphère de l'observation expérimentale. Il n'a do aucun droit à prendre le titre de scientifique, c'est une fausse étiquette, un nom usurpé, puisque tout qui n'est pas constaté par l'expérience n'appartient p aux sciences naturelles. Hæckel nous a dit lui-mêi qu'il était incapable de prouver son point de départ: prétend nous le faire accepter sans preuves comme u vérité nécessaire. C'est donc à la philosophie qu'il a partient de nous apprendre ce que nous devons en pe ser. Nous allons, en conséquence, faire appel aux pr cipes de la raison, en discutant tour à tour les prop sitions capitales du système du nouvel Épicure. Qua il y aura lieu, nous invoquerons aussi le témoigna des sciences naturelles.

La base sur laquelle repose tout l'édifice du monisn c'est l'éternité de la matière. Si l'atome n'est pas été nel, on est obligé d'admettre, de l'aveu même du natu liste allemand, l'existence d'un créateur, c'est-à-d d'un Dieu, capable de le produire, et dès lors tout le sy tème athée et matérialiste croule misérablement. bien! l'on ne peut accepter l'éternité de la matière sa nier un des principes essentiels de la raison ou plutôt raison même, car elle nous affirme qu'il n'y a pas d'ef sans cause : or si la matière est éternelle, il y a un ef sans cause. Toute la question est là. Faut-il, avec les n nistes, admettre un postulatum qu'ils se déclarent eu mêmes hors d'état de démontrer, ou bien faut-il adm tre, avec la raison, que la matière est un effet, et que p conséquent elle a un auteur? Quiconque n'est pas avc glé par les préjugés de l'incrédulité n'hésitera pas à

noncer et à se ranger du côté de la raison contre
ckel et ses adhérents. Des savants qui n'ont aucune
comme du Bois-Reymond, l'ont fait catégorique-
nt. Voici le langage de ce dernier :

a conception d'après laquelle l'univers serait composé de
ues parties qui ont subsisté de toute éternité et subsis-
nt toujours, et dont les forces centrales engendrent tout
vement, n'est qu'un simulacre d'explication. Elle ra-
ne, à la vérité,... toutes les modifications du monde ma-
l à une somme constante de forces et à une masse égale-
t constante de matière, et ne laisse, par conséquent, rien
xpliquer dans ces modifications elles-mêmes. Justement
de ce triomphe de notre pensée, nous pouvons quelque
os nous contenter du spectacle de l'univers comme gran-
donnée, mais bientôt nous demandons à pénétrer plus
nt et à comprendre l'essence de cette masse constante,
née d'une somme de forces également constante. C'est
s que nous apercevons que si, dans certaines limites, la
eption atomistique rend de bons services dans l'analyse
sico-mathématique des phénomènes, et si même, pour
ins objets, elle est indispensable, du moment qu'outre-
ant ces limites on s'exagère sa portée, elle nous entraîne
des contradictions insolubles qui ont été de tout temps
eil de la *philosophie corpusculaire* [1].

[1] E. du Bois-Reymond, *Les bornes de la philosophie naturelle*, dans la *Revue scientifique*, 10 octobre 1874, p. 339. — Citons aussi quelques paroles de M. Hirn contre l'éternité de la matière : « La conclusion finale très nette à laquelle nous condamne l'étude comparée de tout l'ensemble des faits les mieux acquis est, en résumé, celle-ci : Ces éléments du monde physique ont commencé à exister à un moment donné, et c'est de ce moment que date la formation de ces Mondes... La formation des Mondes n'a été ensuite

S'il est faux que la matière soit éternelle, il ne l'e
pas moins que la vie ait pu se produire dans l'unive
par génération spontanée. Les savants, de même q
le vulgaire, se paient trop aisément de mots qui n'o
aucun sens; ils couvrent leur ignorance sous une e
pression qui la voile et la déguise, et ils sont eux-mêm
dupes des chimères créées par leur imagination. La g
nération spontanée est un des exemples les plus fra
pants de cette duperie des mots. C'est l'œuf d'or
poète hindou. On croyait dire quelque chose autref
quand on parlait de l'horreur que la nature a pour
vide; aujourd'hui, on tourne en dérision ce langage,
les termes en effet n'expriment aucune idée réelle, ma
on tombe dans les mêmes errements sur d'autres suje
Jadis on attribuait à la génération spontanée la produ
tion des êtres vivants dont on ignorait le mode de nai
sance, aujourd'hui Hæckel se sert de ce mot ou de mo
analogues pour expliquer l'origine des monères. L'hi
toire des erreurs sur la prétendue génération spontan
est cependant bien propre à nous montrer que c'est *ve
bum sine re,* une illusion, un mirage.

Aristote explique l'origine de tous les êtres organis
par trois modes de génération : les uns sont vivipare
c'est-à-dire naissent vivants et formés; les autres so
ovipares ou sortent d'un œuf; d'autres enfin sont pr

qu'une évolution naturelle. L'apparition, à un moment donné, de
substance, en général, a été un fait primordial nécessaire. — Que n
comprenions, que nous ne comprenions pas, cela n'y change ri
L'assertion solennelle de la science moderne reste debout, inat
quable. » A. Hirn, *Constitution de l'espace céleste*, p. 37.

its par génération spontanée, c'est-à-dire sans pa-
ts. La description de la génération spontanée des
eilles, faite par Virgile dans le quatrième chant des
rgiques, est célèbre et connue de tous :

> ... Liquefacta boum per viscera toto
> Stridere apes utero et ruptis effervescere costis [1].

Les Pères de l'Église et les scolastiques crurent aussi
la génération spontanée et cette croyance a été géné-
e jusque dans ces derniers temps. Au XVII[e] siècle, on
mettait encore que la viande corrompue et le fromage
ncé produisaient spontanément les vers qu'on y ren-
tre. Van Helmont (1577-1644) indiquait les procédés
l fallait employer pour faire naître des grenouilles,
sangsues, des scorpions et des souris; le P. Kircher
02-1680) donnait aussi une recette pour produire
scorpions; le P. Buonanni (1638-1725) croyait que
ain bois, en pourrissant dans la mer, produisait des
qui engendraient des papillons, lesquels finissaient
se transformer en oiseaux. Sébastien Munster (1489-
2) racontait qu'on trouve en Écosse des arbres dont
ruit, enveloppé dans les feuilles, s'il tombe dans
en temps convenable, devient un oiseau nommé
au d'arbre. Aldrovandi (1527-1605) considérait aussi
ucreuses comme le produit de certains arbres [2].
n rit aujourd'hui de toutes ces fables, mais ce n'est

[1] Virgile, *Georg.*, IV, 555-556.
[2] Clément, *L'origine des êtres vivants*, in-8°, 1882, p. 57-

pas aux Hæckéliens qu'il appartient de s'en moquer, ca ils les renouvellent sous nos yeux. Le précurseur de transformistes, Lamarck, soutint la génération sponta née, en 1809. Pouchet a repris la question dans ces de nières années; il a publié sur l'hétérogénie toute ur série de travaux qui ont fait du bruit. Il n'existe d'aut différence entre les partisans actuels de la générati spontanée et ceux d'autrefois que celle-ci : les tran formistes contemporains essaient de donner à leur sy tème une apparence plus scientifique. Mais en réali les uns et les autres ne s'appuient que sur des faits m observés. Le grand défenseur de cette opinion à not époque, Pouchet prétend que, même dans la générati proprement dite, l'être nouveau apparaît spontanéme dans l'ovaire et qu'il y demeure, dans sa premiè phase, indépendant de la vie maternelle. Il essaie donner plusieurs raisons en faveur de la générati sans ascendants[1]. Son explication de la génération spo tanée se réduit à ceci : elle se fait au moyen d'œuf comme la génération ordinaire, mais avec cette diff rence que dans cette dernière les œufs sont sécrétés p l'ovaire, tandis que, dans la première, ils sont le produ

58. On peut voir un résumé historique de la génération spontan dans P. Miquel, *Les organismes vivants de l'atmosphère*, in- Paris, 1883, p. 88-96.

[1] F.-A. Pouchet, *Hétérogénie, ou Traité de la génération sp tanée*, 1859, p. 374-375, 431-432. — Pouchet trouva des auxiliai dans MM. Joly et Musset (de Toulouse). Il eut pour adversai Milne-Edwards, Payen, de Quatrefages, Claude Bernard, Dum L'Institut offrit un prix de 2,500 francs à celui qui résoudrait question. Ce fut M. Pasteur qui, après trois ans de luttes, rempo le prix.

…ole), grossie 400 fois ; — *n*, Systolide, grossi 300 fois ; — *o*, Navicule (bacillariées) ; — *p*, Tardigrade (systolides), vu de côté, grossi 160 fois ; — *q*, *Micrasterias* (bacillariées), grossi 660 fois ; — *r*, *Bacillaria vulgaris*, grossi 316 fois ; — *s*, Stentor, grossi 150 fois.

une pellicule qui se forme à la surface des infusions. La preuve principale de l'existence de la génération ontanée apportée aujourd'hui par les hétérogénistes t donc tirée de la production des êtres microscopiques ui apparaissent spécialement sur les infusions et qu'on pelle pour ce motif infusoires. Ils se développent, à la mpérature de 30° à 40°, dans une infusion de subsnces organiques quelconques, par exemple, dans une ncée de foin ou de mousse qui fermente dans un liuide. On les nomme aussi microbes. Ils sont constitués ur une cellule simple ou par la réunion de cellules idenques, pouvant vivre d'une façon indépendante. Il y en de ronds, d'ovales, d'elliptiques; les uns ressemblent de petits bâtonnets, d'autres à des serpents ou à des eurs: leur chair est molle, blanchâtre, élastique et ontractile; leur grosseur varie de deux millièmes de illimètre à deux dixièmes de millimètre. Selon leurs rmes diverses, on leur donne le nom particulier de ibrions, de bactéries, de bacilles, de micrococcus. Les actérions sont droits et rigides comme des bâtonnets; s vibrions, mobiles et vibrants, ondulent comme des erpents agiles; les vorticelles ressemblent à des fleurs mpanulées, portées sur des tiges flexibles et contracles; la monade est sphérique; le kolpode est bombé un côté, légèrement creux de l'autre comme un haricot; la paramécie a la forme d'une amande plus ou moins régulière; le stentor, celle d'une corne d'abondance [1], etc. Les infusoires se nourrissent d'infusoires.

[1] F. Hément, *Les infiniment petits*, 1881, p. 102; R. Radau, *Les*

Ces microzoaires sont partout, dans l'air, dans l'eau, en tous lieux. La traînée de poussière que nous révèle un rayon de soleil en pénétrant par la fente d'un volet dans une chambre fermée est, comme l'a appelée Ehrenberg, « la voie lactée des organisations inférieures; » le microscope permet d'y reconnaître des myriades d'œufs d'infusoires. Ces animalcules eux-mêmes pullulent dans cette poussière à reflets d'iris qu'on observe au-dessus de certaines eaux stagnantes; dans les ruisseaux dont la surface nous est cachée par les lentilles qui les couvrent d'un tapis de verdure; dans les nues qu'ils illuminent quelquefois de lueurs phosphorescentes.

S'il fallait en croire les hétérogénistes, l'existence des infusoires serait due à la génération spontanée, et ces animalcules prouveraient ainsi la réalité de ce mode de production dans la nature. La vérité, c'est que les infusoires doivent la vie à d'autres infusoires préexistants, comme l'a démontré l'observation attentive des faits. Ils se multiplient en nombre prodigieux de trois manières : par des œufs, comme tous les autres animaux, par scission ou enfin par bourgeonnement. Balbiani découvrit en 1858 les œufs des paramécies; il vit les embryons se développer dans le corps de l'infusoire mère et s'échapper au dehors. On a constaté que ces microzoaires se reproduisent aussi par scission et par bourgeonnement :

L'animal s'amincit vers le milieu de son corps; bientôt le corps s'étrangle, se rompt, et deux êtres nouveaux sont ainsi

progrès de la micrographie atmosphérique, dans la *Revue des deux mondes*, 15 mai 1883, p. 447; P. Miquel, *Les organismes vivants de l'atmosphère*, in-8°, Paris, 1883.

nés du premier. Chacun des fragments, après avoir atteint les limites de son développement, devenu en quelque sorte adulte, se subdivise à son tour... Ces mêmes paramécies, qui sont ovipares et fissipares ou scissipares, se reproduisent encore par des bourgeons. En un point de l'animalcule se forme une sorte d'excroissance, de bouton qui grossit, et, d'abord massif, puis creux, finit par acquérir la forme de l'animalcule. Alors il s'en détache comme un fruit parvenu à maturité [1].

Dans tous ces modes de reproduction, la génération spontanée, on le voit, ne joue aucun rôle : il y a toujours des parents :

La paramécie provient soit d'un œuf de paramécie, soit d'un fragment de paramécie. Si tout animal ne vient pas d'un œuf, il tire toujours son origine d'un être semblable à lui. Les infusoires sont soumis à la règle générale; la loi est unique, elle est la même pour les humbles comme pour les superbes. Le hasard n'est pour rien dans ce monde infime, non plus que dans tout l'univers [2].

Les expériences de M. Pasteur [3] ont établi d'une manière rigoureuse que les microbes proviennent toujours

[1] F. Hément, *L'origine des êtres vivants*, p. 88, 95.
[2] *Ibid.*, p. 88-89.
[3] M. Pasteur fit ses premières communications sur les fermentations à l'Académie des sciences en 1857-1858. Depuis cette époque, il n'a cessé de les continuer, en faisant toujours de nouvelles et importantes découvertes dans le monde microscopique des infusoires. Voir, en particulier, *Les corpuscules organisés qui existent dans l'atmosphère* (*Annales de chimie*, t. LXIV, 1862, p. 5-110).

de germes vivants, produits antérieurement par des organismes semblables. Pour les empêcher de se développer dans une infusion organique, il suffit de l'élever à une température de 115° à 120°. Cette température tue les germes et il n'apparaît aucun microbe. Là où il n'y a point d'œufs d'infusoires, il ne se produit point d'animalcules. Ils abondent dans les lieux bas et humides; ils diminuent sur les montagnes, où l'air est plus pur, à mesure qu'on s'élève. L'amiante réduit en bourre et employé comme un filtre à travers lequel on fait passer l'air est chargé d'œufs d'infusoires; si on le passe au feu, le feu détruit les germes et les infusoires ne se produisent plus. Dans une infusion chauffée jusqu'à l'ébullition, les germes ne se manifestent pas non plus. Ils viennent donc certainement de l'air qui leur sert de véhicule; il n'y a donc pas de génération spontanée. Il faut seulement prendre garde, dans ces expériences, que les infusoires vivant parfois en état de léthargie, si on les dessèche pendant cette période d'engourdissement, une température de 130° peut être insuffisante pour les tuer, tandis qu'à l'état humide une température de 50° suffit pour les faire périr.

Les expériences de M. Tyndall, savant matérialiste anglais, ont confirmé celles de M. Pasteur et établi par d'autres moyens qu'il n'y a production d'infusoires que là où il existe dans l'air des germes préexistants. Les procédés qu'il a employés sont divers; ils se réduisent d'ordinaire à purifier l'air de tout corps étranger, sans le calciner ou le filtrer, comme le fait M. Pasteur. Voici l'une de ses expériences et la preuve qu'il en tire de

l'existence des germes dans l'air. Nous suivons pas à pas son récit et son raisonnement.

On met, dit-il, dans votre main, une poudre granulée et l'on vous demande de dire ce que c'est. Après l'avoir examinée, vous supposez, à tort ou à raison, que c'est un mélange de semences ou spores de diverses espèces végétales. Pour vous en assurer, vous préparez une plate-bande dans votre jardin, vous y semez votre poudre. Bientôt après vous y voyez pousser de la rhubarbe et des chardons. Vous répétez l'expérience sur d'autres couches, une fois, deux fois, dix fois, cinquante fois, vous obtenez le même résultat; quelle conclusion en tirerez-vous? Vous direz : je ne puis affirmer que chacun des grains de cette poudre est une graine de rhubarbe et de chardon; mais je puis affirmer que les graines de rhubarbe et de chardon forment une partie de la poudre. Il n'existe pas en physique d'expérience plus sûre que celle-là. Supposons maintenant que la poudre soit assez légère pour flotter dans l'air, et que vous puissiez la voir aussi distinctement que la poudre plus lourde renfermée dans le creux de la main. Si la poussière, semée par l'air au lieu d'être semée par la main, produit définitivement une moisson vivante, on peut assurément conclure avec la même rigueur que les germes de cette moisson devaient exister dans la poussière. Prenons un exemple : les graines de la petite plante, appelée *penicillium glaucum,* sont assez légères pour flotter dans l'atmosphère. Une pomme coupée, une poire, une tomate, une tranche de moëlle végétale, ou une vieille botte moisie, un plat de colle, un pot de con-

fitures, constituent un sol très convenable pour faire germer le *penicillium*. Cela posé, si l'on peut établir que la poussière de l'air, lorsqu'elle est semée dans ce sol, produit le *penicillium*, tandis que, quand la poussière fait défaut, ni l'air ni le sol, ni les deux réunis, ne peuvent produire cette plante, on aura le droit d'en conclure que la poussière flottante contient des germes de *penicillium*, comme la poudre semée dans le jardin contenait des germes de rhubarbe et de chardons.

La difficulté est de rendre visible la matière flottante. M. Tyndall résout ainsi cette difficulté : il prépare une petite chambre, munie d'une porte, de fenêtres et de volets, et il ménage dans l'un des volets une ouverture à travers laquelle puisse passer un rayon de soleil; il ferme ensuite la porte et les fenêtres de manière qu'il ne puisse entrer qu'un rayon de lumière par le trou du volet. On observe alors les phénomènes suivants : la trace du rayon de soleil est d'abord claire et vive dans l'air de la chambre; si l'on évite toute espèce de trouble dans l'air de la chambre, la trace lumineuse devient de plus en plus faible, puis elle finit par disparaître complètement et l'on ne voit plus aucune trace de rayon. Voilà les faits. Quelle en est l'explication? Qu'est-ce qui rendait le rayon visible en premier lieu? C'était la poussière flottant dans l'air; ainsi éclairée et observée, elle devenait aussi palpable à nos sens que toute autre poussière placée dans le creux de la main. Mais dans l'air tranquille, la poussière tombe peu à peu sur le sol, ou bien s'attache aux murs et au plafond, jusqu'à ce qu'enfin, par ce procédé de nettoyage automatique, l'air de-

ienne entièrement dégagé de la poussière qu'il conte-ait mécaniquement en suspension.

Ce premier point établi, M. Tyndall poursuit ses ex-ériences. Découpons, dit-il, un bifteck, et laissons-le endant deux ou trois jours dans l'eau chaude; nous xtrairons de la sorte du jus de bœuf à l'état concentré. n faisant bouillir le liquide et le filtrant, nous pourrons btenir un thé de bœuf parfaitement transparent. Ex-osons plusieurs vases contenant ce thé à l'air de notre hambre dégagé de matières en suspension, et exposons n certain nombre d'autres vases semblables, conte-ant ce même liquide, à un air chargé de poussière. Au out de trois jours, chacun des vases du second groupe ra une mauvaise odeur, et, si on l'examine au mi-roscope, on y remarquera une fourmilière de ces bac-ries, qu'on rencontre dans les matières en putréfac-on; au contraire, le thé de bœuf renfermé dans la cham-re se conserve sans corruption; au bout de trois mois, trois ans, il est toujours clair et de bon goût, aussi ur de bactéries qu'il l'était au premier moment. Il n'y cependant aucune différence essentielle entre l'air in-rieur et l'air extérieur, mais l'un est sans poussière et utre chargé de poussières. Non content de cette pre-ière épreuve, M. Tyndall continue l'expérience de la anière suivante : il ouvre la porte de la chambre close laisse entrer la poussière. Au bout de trois jours, cha-n des vases qu'elle contient fourmille de bactéries, ns un état de putréfaction active. Que résulte-t-il de ces faits? Ici encore, dit le savant anglais, la con-

clusion est aussi certaine que dans le cas de la poudre semée dans le jardin.

Multipliez ce genre de preuves en construisant cinquante chambres au lieu d'une, et en employant toutes les infusions imaginables provenant d'animaux sauvages ou privés, de viande, de poisson, de volaille et de viscères ou de légume des espèces les plus variées. Si dans tous ces cas vous trouvez que la poussière produit invariablement le développement des bactéries, tandis que ni l'air sans poussière, ni les infusions d'aliments, ni ces deux éléments réunis, ne peuvent jamais produire ce développement, vous arriverez à conclure de la manière la plus irrésistible que la poussière de l'air contient les germes du développement qui s'est fait jour dans toutes nos infusions. Je le répète : il n'y a dans la science expérimentale aucune conclusion plus certaine que celle-là. En présence de faits semblables,... il serait absolument monstrueux d'affirmer que ces essaims de développement de bactéries ont été engendrés spontanément [1].

Les expériences que nous venons de rapporter sont concluantes. Elles ont chassé de ses derniers retranchements la théorie de la génération spontanée et il semble qu'il n'est plus possible de la défendre. Mais de quoi n'est pas capable l'esprit de parti? Le monisme ne peut se passer de la génération spontanée; il conserve donc la génération spontanée. Non pas que Hæckel prétende révoquer en doute les résultats obtenus par les savants que nous venons de citer : ils sont trop certains

[1] Tyndall, *Les microbes organisés, Mémoires* de MM. Tyndall et Pasteur, publiés par l'abbé Moigno, in-18, Paris, 1878, p. 19-22. On peut voir d'autres expériences de M. Tyndall, *ibid.*, p. 53 et suiv.

trop décisifs pour être contestés; mais, par un lan-
ge bien étrange dans la bouche d'un naturaliste, il
tend que ce qui n'a pas été constaté jusqu'ici pourra
tre un jour. Quoique l'histoire naturelle soit une
ience expérimentale, quoiqu'elle n'ait le droit d'af-
mer que ce qu'elle a vérifié par l'expérience, le pro-
sseur d'Iéna n'en affirme pas moins l'existence de la
nération spontanée en histoire naturelle, malgré le
noignage contraire de l'expérience [1].

L'apparition première de la monère est pour Hæckel
preuve de la réalité de la génération spontanée. Mais
monère, cet organisme vivant, informe et sans or-
nes, produit par une simple combinaison chimique
éléments inorganiques, la monère a été imaginée par
eckel; elle n'existe pas et n'a jamais existé. Les orga-
smes les plus simples que nous connaissions ne sont
llement informes, sans structure; ils présentent déjà
e organisation suffisamment compliquée, comme, par
emple, les plasmodies de myxomycètes, ainsi qu'il
sulte des recherches de de Bary, de Hofmeister et au-
s naturalistes. Le protoplasme même des cellules plus
vées offre une différenciation déterminée de solide et
liquide sous la forme de ramifications d'une mucosité
ide, de petits vides, etc. Les amibes, qui, d'après
eckel, sont des monères, possèdent non seulement un
yau et une vésicule contractile, mais produisent dans
noyau de petits grains germinatifs et dans des cap-
es particulières des bâtonnets qui indiquent vraisem-

1. Hæckel, *Histoire de la création*, p. 299-302.

blablement une différenciation sexuelle[1]. Même la plus simple des monères, la *Protamœba primitiva,* que Hæckel nous présente comme homogène et sans noyau — quoique l'existence d'amibes sans noyaux soit niée par d'autres zoologistes, — la *Protamœba primitiva,* à en juger par le propre dessin de Hæckel, n'est pas homogène : c'est une substance granuleuse, qui s'épaissit au centre[2].

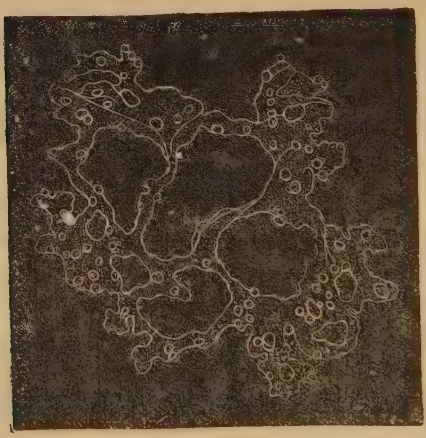

72. — *Bathybius Hæckelii.* Petit grumeau changeant constamment de forme. Réseau plasmatique pris dans l'océan Atlantique. Fort grossissement.

Il est vrai que Hæckel cite comme une monère produite par génération spontanée le *bathybius*. Le *bathybius* joue un rôle important dans l'histoire du monisme et doit nous arrêter quelques instants. Hæckel l'appelle « la plus remarquable peut-être de toutes les monères. » Le célèbre zoologiste anglais Huxley le découvrit en 1868 et lui donna en l'honneur du transformiste allemand, le nom de *Bathybius Hæckelii* (Fig. 72

[1] Greef, *Verhandl. des naturhist. Vereins der Rheinlande,* xx Sitzungsber., p. 200.

[2] A. Wigand, *Der Darwinismus*, t. II, p. 456.

Bathybius signifie « qui vit à de grandes profondeurs, » parce que ce « protoplasme » a été trouvé dans l'Océan, des profondeurs de quatre mille et même huit mille mètres.

Là, parmi une multitude innombrable de polythalamiens et de radiolaires, qui peuplent le fin limon crayeux de ces abîmes, se trouvent en quantité immense les bathybius. Ce sont des grumeaux mucilagineux, les uns de forme arrondie, les autres amorphes, formant parfois des réseaux visqueux, qui recouvrent des fragments de pierre ou d'autres objets. Leur corps, comme celui des autres monères, consiste purement et simplement en un plasma sans structure ou protoplasma, c'est-à-dire en un de ces composés carbonés albuminoïdes, qui, par des modifications infinies, forment le substratum essentiel et constant des phénomènes de la vie dans tous les organismes... Dernièrement on a contesté l'existence du bathybius, mais on n'a nullement démontré qu'il n'existait pas [1].

Hæckel défend ici une cause perdue. Le bathybius, « une des maîtresses colonnes de la théorie moderne de l'évolution [2], » le bathybius n'existe pas; il n'a jamais

[1] E. Hæckel, *Natürliche Schöpfungsgeschichte*, 7e édit., 1879, p. 165-166. M. Hæckel reproduit ici ce qu'il avait dit dans les précédentes éditions de son livre, sauf la dernière phrase qu'il a ajoutée, et l'intéressante phrase suivante qu'il a supprimée : « Souvent de petits corpuscules calcaires, discolithes, cyatholithes, etc., englobés dans ces masses de mucosités (des bathybius), en sont vraisemblablement des produits d'excrétion. » *Histoire de la création*, trad. Letourneau, p. 165.

[2] E. Hæckel, *Le règne des protistes*, p. 77. Hæckel raconte longuement, dans cet opuscule, p. 77-98, l'histoire du bathybius.

existé. Huxley lui-même, celui qui lui avait donné u nom et une existence factice, ne croit plus à sa réalité [1] Ce qu'il avait pris pour un être vivant et animé n'es qu'un vulgaire précipité chimique. Dans le congrès de naturalistes allemands, tenu à Hambourg, en 1876, l professeur Mœbius, de Kiel, fit sur la faune marine e sur l'expédition du *Challenger* [2] un discours résumé e ces termes :

Sur ces plaines, — les plaines sous-marines de 3,700 4,000 mètres de profondeur, — aurait dû être répandu l mystérieux *Urschleim*, le *bathybius*... Malheureusement le destins se sont montrés contraires. Le bathybius, qui s'ac cordait si bien avec les idées modernes sur l'origine de l vie, s'est trouvé n'être qu'un produit artificiel, un précipit de gypse dissous dans l'eau de mer, grâce à l'alcool dans le quel était conservée la préparation. Toutes les fois qu'on a examiné à bord des préparations fraîches, il a été impossibl de découvrir la moindre trace de bathybius. — Il y eut dan l'auditoire un mouvement d'étonnement profond lorsqu M. Mœbius, usant d'une recette aussi simple, fit apparaîtr le bathybius dans un verre rempli d'eau de mer, en y ajou tant une certaine quantité d'alcool [3].

Toutes les recherches postérieures ont confirmé les

[1] Voir A. de Lapparent, qui a raconté avec beaucoup d'esprit les *Mésaventures du Bathybius*, dans les *Questions controversées d l'histoire et de la science*, 1re série, 1880, p. 42-58.

[2] Ce sont les savants faisant partie de l'expédition scientifiqu du navire anglais le *Challenger* qui avaient rapporté en Europe l matière à laquelle on a donné le nom de bathybius.

[3] Cité dans E. Hæckel, *Le règne des protistes*, p. 93.

ssertions de M. Mœbius. Voici ce que dit un savant rançais, racontant les recherches scientifiques qu'il a aites à bord du *Travailleur :*

Quelques naturalistes, frappés de la puissance des mani-estations de la vie dans les abîmes de l'Océan, avaient pensé ue le berceau de la matière animée s'y trouvait caché. Ils vaient cru le découvrir, et leur imagination avait assigné n rôle des plus importants à une sorte de gelée molle et as-ez semblable à du blanc d'œuf, que les dragues ramassent arfois sur le limon des grandes profondeurs. A leurs yeux, ette gelée était de la matière vivante en voie d'organisation pontanée; c'était un intermédiaire entre les corps inertes et s corps animés, c'était une ébauche grossière qui, plus ard, à la suite de transformations graduelles, devait pro-uire des œuvres plus parfaites. Ils lui avaient donné un om, celui de bathybius, et une place dans leurs classifica-ons, à côté des monères. A bord du *Travailleur,* on s'était romis de ne rien négliger pour trouver et étudier le bathy-ius. La recherche n'a pas été difficile. Souvent, au milieu e la vase, nous avons vu cette substance énigmatique; nous avons soumise à l'examen du microscope, et nous avons û reconnaître qu'elle ne méritait pas l'honneur qui lui avait té fait et les pages éloquentes qui lui avaient été consacrées. e bathybius n'est qu'un amas de mucosités que les éponges t certains zoophytes laissent échapper quand leurs tissus nt froissés par le contact trop rude des engins de pêche. e bathybius, qui a beaucoup trop occupé le monde savant, oit donc redescendre de son piédestal et rentrer dans le éant[1].

[1] Milne-Edwards, *Les explorations des grandes profondeurs de mer, faites à bord de l'aviso* « le Travailleur. » *Journal officiel,*

Ainsi s'exprimait M. Milne-Edwards, dans une séance solennelle de l'Institut, le 25 octobre 1882. Nous n'avons rien à ajouter après de telles paroles. La théorie de la génération spontanée ne peut alléguer en sa faveur l'existence du prétendu bathybius : elle ne repose sur aucune preuve; elle est en contradiction formelle avec toutes les données de l'expérience. C'est la pierre d'achoppement contre laquelle vient en tombant se briser le monisme. Du Bois-Reymond dit vrai, lorsque plaçant en tête de ce qu'il appelle les « sept énigmes du monde, » l'essence de la matière et de la force, et l'origine du mouvement, il déclare que ce sont là des choses « transcendantes, » c'est-à-dire inexplicables pour la science. « Dès lors qu'il ne nous convient pas d'admettre une origine surnaturelle du mouvement, dit-il, nous n'avons aucun moyen d'expliquer le premier mouvement de la matière. Nous pouvons nous la représenter sans doute comme étant en mouvement de toute éternité, mais par là même nous renonçons à nous rendre compte de ce phénomène [1]. » La notion de la création peut seule nous expliquer l'origine du mouvement, de la vie et de la matière.

Si le monisme est impuissant à expliquer l'origine du monde et de la vie, il ne l'est pas moins à établir la filiation des espèces et l'origine animale de l'homme. Nous avons déjà vu, dans la critique du système de Darwin

28 octobre 1882, p. 5839. M. de Lanessan nie, mais sans apporter aucune preuve, les conclusions de M. Milne-Edwards, dans *Le transformisme*, in-12, Paris, 1883, p. 578.

[1] *Die sieben Welträthsel* (*Deutsche Rundschau*, sept. 1881, p. 358)

qu'il n'est point scientifiquement établi qu'une seule espèce provienne d'une autre par voie de génération et d'évolution. D'après le transformisme, une espèce naît l'une autre par une transformation graduelle et insensible du type, par une accumulation de variations d'abord minimes et presque imperceptibles qui à la longue constituent des êtres tout différents[1] et font, dans la suite des siècles, sortir de la monère primitive, l'homme actuel avec ses races diverses. Mais Hæckel et ses adeptes n'apportent pas une seule preuve positive et directe à l'appui de leurs assertions. Ils se bornent à accumuler hypothèses sur hypothèses. Ils construisent un échafaudage, dans leur imagination, sans lui donner une base solide et réelle.

Robinet, qui a parmi les savants une si mauvaise réputation[2], a aussi soutenu, au siècle dernier, que toute matière est vivante; que les corps appelés bruts sont vivants comme les êtres organisés; qu'il n'y a en réalité qu'un seul règne dans la nature, le règne animal; et que les animaux les plus parfaits ne sont que des animaux imparfaits, dégagés de leur imperfection

[1] Les transformistes rejettent la théorie de Baumgartner, *Ueber die Nerven und das Blut*, 1830; *Lehrbuch der Physiologie*, 1853; *Blicke in das All*, 1870; *Natur und Gott*, 1870; — et de Kölliker, *Ueber die Darwin'sche Schöpfungstheorie*, 1864; *Morphologie und Entwickelungsgeschichte des Pennatulidenstammes nebst allgemeinen Betrachtungen zur Descendenzlehre*, 1872, d'après lesquels l'évolution est interne, due à des causes internes et non extérieures, la « génération hétérogène, » agissant en une fois, par une métamorphose du germe, qui, lorsqu'il est développé, est d'une autre espèce que ses parents.

[2] De Quatrefages, *Ch. Darwin*, p. 33-34.

primitive par une série de métamorphoses successives. Robinet, pour prouver les métamorphoses de l'être, qui, de minéral est devenu homme, a écrit ses *Considérations philosophiques de la gradation naturelle ou les Essais de la nature qui apprend à faire l'homme;* il y a réuni des échantillons de pierre, qu'il a pris la peine de faire dessiner, et qui imitent la forme du cœur de l'homme, le crâne, le cerveau, la mâchoire, les pieds, les yeux, les oreilles, les mains[1], etc. Après nous avoir montré ces échantillons, il croit que sa démonstration est faite. Hæckel et ses partisans n'ont plus recours à ces raisons puériles, mais en réalité leurs arguments ne sont pas mieux fondés. La théorie de l'évolution généalogique des espèces ne repose sur aucune preuve. M. Albert Gaudry, professeur de paléontologie au Muséum, qui croit à l'évolution et au développement lent et progressif des espèces, le reconnaît :

Pour rester dans la vérité tout entière, il faut ajouter que l'état actuel de la science ne permet guère d'aller plus loin; il ne laisse point percer le mystère qui entoure le développement primitif des grandes classes du monde animal. Nul homme ne sait comment ont été formés les premiers individus de foraminifères, d'oursins, de brachyopodes, de céphalopodes, de trilobites, d'insectes, etc... Les fossiles primaires ne nous ont pas encore fourni de preuves positives du passage des animaux d'une classe à ceux d'une autre classe... J'avoue que, lorsque j'ai commencé à étudier les reptiles du permien, qui, à certains égards, présentent des caractères

[1] Voir plus haut, p. 286.

d'infériorité, je m'attendais à leur trouver des rapports avec les poissons, mais j'ai constaté tout le contraire [1].

Aussi Hæckel et ses partisans ne prouvent-ils pas leur système, ils l'affirment :

Quand Hæckel a cherché à fonder un système entier de classification sur l'idée de transformation des êtres par changements successifs, de génération en génération, il ne s'est pas attaché à prouver que tel de ces êtres descend de l'autre; il n'a pas ajouté aux connaissances que nous possédions avant lui sur les affinités des animaux; il s'est simplement emparé de ces affinités telles qu'on les a constatées; il en a fait autant d'indices d'une liaison génésique entre les êtres qui les possèdent, et, suivant que ces affinités étaient plus ou moins nettes, il a dressé des arbres généalogiques qui ne sont en définitive, que la formule nouvelle de notions positives antérieurement acquises. Cependant, si ces affinités réellement évidentes, sensibles, nombreuses, qui établissent les connexions entre tous les animaux, avaient en effet pour cause la commune descendance d'un même tronc, on devrait retrouver les mêmes traits de ressemblance lorsqu'on met en parallèle l'ordre de succession dans la série géologique et le rang dans la série zoologique. Il devrait arriver que, partout, les types d'une classe inférieure fussent aussi les plus anciens dans l'histoire de la terre; que, partout, ceux qui ont apparu à une période postérieure fussent d'une organisation plus élevée; que partout, d'époque en époque, il y eût une différenciation croissante. Il faudrait que, ni au point de départ, ni à aucun des points intermédiaires, on ne

[1] A. Gaudry, *Les enchaînements du monde animal dans les temps géologiques; Fossiles primaires,* in-8°, Paris, 1883, p. 292.

vît surgir des types nouveaux, entièrement étrangers à ceux qui ont précédé et souvent bien supérieurs à ceux qui suivent. Or, je répète que la succession chronologique n'est point en corrélation directe avec les affinités de la structure, et que les caractères successifs des types qui se suivent ne sont aucunement l'expression de modifications progressives, régulières et constantes [1].

Pas plus que Darwin, Hæckel n'a pu donner une seule preuve positive de la mutabilité des espèces.

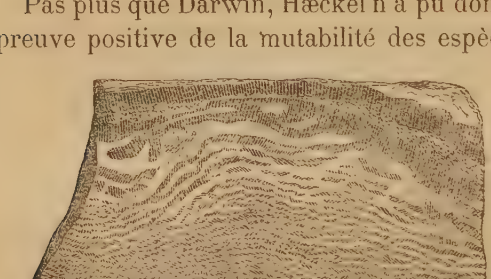

73. — *Eozoon canadense*. D'après Zittel. Grandeur naturelle.

L'*Eozoon canadense*[2] (Fig. 73), cette apparence organique que l'on avait prise d'abord pour le premier habitant de la couche primitive de la terre; la colonne vertébrale dont les larves d'ascidie sont pourvues à leur naissance; l'amphioxus, ce petit animal sans cerveau ni colonne vertébrale, mais qui a une moelle épinière; le *labyrinthodon*, uniquement connu par les traces que les pattes de cet am-

[1] L. Agassiz, *De l'espèce en géologie*, p. 381-382.

[2] M. Max Hauer, qui a consacré une étude spéciale à la question *Das Eozoon canadense, eine mikrologische Studie*, in-8°, Leipzig 1885, conclut que l'*Eozoon* est un calcaire, p. 48.

74. — *Archæopteryx lithographicus,* trouvé dans la carrière de pierres lithographiques de Solenhofen (Bavière). A droite, séparément, les os des ailes; à gauche, ceux des pattes.

ibie ont laissées sur le sable éocène, l'*archæopteryx* dont plumes caudales étaient attachées à une queue de reptile g. 74), l'*ornithorynque*, l'*échidné* et toutes les singularités même genre, que l'on invoque pour affirmer la mobilité l'espèce, n'offrent rien de positif, absolument rien, qui ublisse l'énergique témoignage de la permanence du ca-tère spécifique, témoignage résidant en ce qu'il n'est pas e seule classe de vertébrés que l'on puisse réunir, même ec le secours des fossiles, à une autre classe de ce type néral [1].

A plus forte raison Hæckel est-il hors d'état d'établir entifiquement la parenté de l'homme et du singe. Les rtisans de l'homme-singe sont forcés d'avouer qu'il existe aucune espèce de quadrumanes, vivants ou fos-es, d'où l'homme puisse descendre. Carl Vogt recon-ît comme vraies les assertions de MM. Schröder, van r Kolk et Vrolik :

« Nous ne connaissons aucune espèce de singes, disent-ils, nstituant une forme de transition entre les singes et omme. Si on veut absolument faire dériver l'homme du ge, il faut chercher la tête chez ces petits singes qui se oupent autour des sajous et des ouistitis, la main chez le mpanzé, le squelette chez le siamang, le cerveau chez rang (j'ajouterai le pied chez le gorille). Il est évident que, straction faite de la différence des dents, l'aspect général crâne d'un sajou, d'un ouistiti et de quelques autres es-ces voisines ressemble en miniature beaucoup plus au ine humain que celui d'un gorille, d'un orang ou d'un

[1] Rimbaud, *Réfutation du transformisme*, in-8°, 1873, p. 201-2.

chimpanzé adultes. Le poignet du chimpanzé (et du gorille le même nombre d'os que celui de l'homme, tandis que l rang se distingue par l'os intermédiaire singulier qui se trouve chez tous les autres singes; le squelette du siama ressemble par son sternum, par la forme de sa cage tho cique, par ses côtes et le bassin, beaucoup plus à l'hom que le gorille, l'orang ou le chimpanzé; et nos recherc nous ont prouvé que le cerveau de l'orang est beauco plus voisin de celui de l'homme que ne l'est celui du chi panzé. Il faudrait donc chercher les caractères humains da cinq singes différents, dont un en Amérique, deux en Af que, un à Bornéo, un à Sumatra [1].

Un des maîtres du transformisme, M. Wallace, q explique l'apparition de l'homme par « une cause i connue, » n'hésite pas à l'avouer : « Il est parfaiteme certain, dit-il, que la sélection naturelle ne peut av tiré d'un ancêtre couvert de poils le corps nu de l'hom actuel, car une modification pareille, loin d'être uti aurait été nuisible, au moins à certains égards [2]. » quelle manière et par quel moyen s'est donc opéré changement? Les transformistes sont obligés de reco naître qu'ils n'ont aucune preuve expérimentale ou fait à apporter en faveur du passage de l'état anima l'état humain :

On n'a pas jusqu'à présent découvert les chaînons int médiaires [3]. — Aucun être intermédiaire ne comble la brè

[1] *Leçons sur l'homme*, trad. Moulinié, 2e édit., 1878, p. 630-6
[2] Dans A. de Quatrefages, *Unité de l'espèce humaine*, p. 87.
[3] Ch. Darwin, *Descendance de l'homme*, 1873, t. I, p. 204.

ui sépare l'homme du troglodyte (singe anthropomorphe); r l'existence de cet abîme, serait aussi blâmable qu'ab- rde [1]. — J'ai rencontré en Suisse, à Bienne, à Grange et à leure des crânes datant probablement des premiers temps Christianisme (v[e] et vi[e] siècles), dont les formes se rap- ochent beaucoup de celles du crâne d'Engis, [c'est-à-dire ésentent le même type que ceux des temps préhistori- es [2]].

Cependant si ce qu'affirment les Hæckéliens avait eu u, on en retrouverait des traces, et ce qui s'est pro- it autrefois se reproduirait encore de nos jours, puis- e les lois de la nature sont toujours les mêmes. Un s précurseurs des partisans modernes de l'homme- ge, le fameux Vanini, ne pouvait s'empêcher de se re à lui-même cette objection dans ses *Dialogues*. Il ond, sous le nom de Jules-César, à Alexandre, qui rsonnifie le professeur de théologie de la vieille Sor- nne :

Alexandre. — Dites-moi, s'il est possible, comment fut mé le premier homme.

Jules-César. — Diodore de Sicile fait naître le premier me fortuitement et du limon de la terre.

Alexandre. — Mais si cela est, d'où vient que depuis q mille ans que le monde est formé, selon cet athée, n homme ne soit né de la même manière? — Il n'est pas eul qui ait pris ce conte pour une vérité... Jérôme Car- me paraît être de cet avis : « Car, dit-il, quand non seu-

[1] Th. H. Huxley, *De la place de l'homme dans la nature*, trad. fr., 1868, p. 239.

[2] C. Vogt, *Leçons sur l'homme*, leç. x, 1878, p. 394.

lement les petits animaux, mais encore les plus grands nai sent de la pourriture, on peut affirmer de tous ce qu'on pen des souris et des rats, et des poissons, qui naissent fortuit ment dans les eaux nouvelles. » — Beau raisonnement Cardan! Une souris peut naître de la pourriture, don l'homme peut en naître également. — C'est une supposition de sa part. Lorsque la pourriture est formée, la partie gras se sépare de la poussière, et aussitôt la chaleur donne u âme propre à cette matière. — Manque-t-il aujourd'hui ces amas d'ordures et de limon? Pourquoi n'en voit-on p sortir un bœuf ou un cheval? — Il faut dire cependant qu Diodore de Sicile rapporte qu'en un certain endroit du Ni où le fleuve regorge et forme un lit de boue, il en sort d animaux d'une grosseur extraordinaire, dès qu'il a é échauffé par les rayons du soleil. — Je ne saurais souscri à un tel mensonge. — D'autres ont rêvé que le premi homme était né de la pourriture de plusieurs cadavres singes, de porcs et de grenouilles, car entre la chair et l mœurs de ces animaux et celles de l'homme, il y a u grande ressemblance. Cependant quelques athées plus tra tables ne donnent qu'aux Éthiopiens les singes pour ancêtre parce qu'ils ont la peau de la même couleur. — Je m'étonn qu'en voyant l'homme et son port majestueux, on refuse reconnaître en lui un être infiniment supérieur aux autr animaux. — Les athées nous crient que les premiers homm marchaient pliés et à quatre pattes comme les brutes, et q ce n'est que par des efforts qu'on parvint à changer cet manière, qui recommence à prendre ses droits dans la vie lesse. — Je voudrais voir une expérience de cette nature et si un enfant nouveau-né, élevé dans une forêt, march rait comme une brute ou sur deux pieds [1].

[1] *Œuvres philosophiques*, trad. Rousselot, 1842, p. 213-215.

Nil novum sub sole, disait l'Ecclésiaste. Nous avons
ns le langage de Jules-César Vanini les opinions et les
sonnements de Hæckel. On prend sans doute plus de
tours aujourd'hui pour faire descendre l'homme du
ge, mais on ne répond pas davantage aux raisons
Alexandre. Dans l'impuissance où l'on est d'apporter
s preuves positives, on fait appel à l'inconnu. Lorsque
Maillet expliquait comment les poissons volants
ient devenus des oiseaux, parce que « le désir de la
ie ou la crainte de la mort » les ayant emportés trop
, ils étaient tombés « à quelques pas du rivage, »
, « leurs nageoires n'étant plus baignées des eaux de
mer, se fendirent... par la sécheresse, la peau se re-
it de duvet[1], » il reconnaissait qu'aucun savant, ni
ni personne, n'avait constaté la réalité de ces méta-
rphoses, mais il en donnait pour raison qu'elles ne
ccomplissaient que dans le voisinage des pôles et
s des lieux déserts, où elles n'avaient aucun témoin[2].
s transformistes actuels parlent de même. Vous leur
mandez où sont ces êtres intermédiaires qui unissent
mme au singe. Cherchez-les, répondent-ils; nous ne
vons vous les montrer; ils sont au fond de l'Océan.
cet appel à l'inconnu, on le décore du nom de science !
me si la science ne devait pas avoir pour base des
s constatés !

Darwin et ses disciples vont jusqu'à considérer comme dé-

[1] De Maillet, *Telliamed ou entretiens d'un philosophe indien avec un missionnaire français sur la diminution de la mer,* in-12, Amsterdam, 1748, t. II, p. 139-140.
[2] *Ibid.*, p. 197-198

monstrative en leur faveur, l'ignorance même où nous so
mes au sujet de certains phénomènes. On les a souvent co
battus au nom de la paléontologie en leur demandant
montrer une seule de ces séries qui doivent selon eux reli
l'espèce parente à ses dérivés. Ils reconnaissent ne pouvoir
faire ; mais ils répondent que les faunes et les flores éteint
ont laissé fort peu de restes ; que nous connaissons seul
ment la moindre partie de ces antiques archives ; que les fai
témoignant en faveur de leur doctrine sont sans doute ens
velis sous les flots avec les continents submergés, etc. « Cet
manière de voir, conclut Darwin, atténue beaucoup, si el
ne les fait pas disparaître, les difficultés. » — Mais, je le d
mande encore, dans quelle branche des connaissances h
maines, autres que ces questions obscures, regarderait-
les problèmes comme résolus, précisément parce qu'on
sait rien de ce qu'il faudrait savoir pour les résoudre [1] ?

[1] A. de Quatrefages, *L'espèce humaine*, 6e édit., 1880, p. 74. -
M. de Mortillet prétend démontrer par des faits scientifiques l'exi
tence d'êtres qu'il appelle *anthropopithèques*, vivant à l'époque te
tiaire et ancêtres de l'homme : « Il est parfaitement établi, dit-
que pendant les temps tertiaires, il a existé des êtres assez intel
gents pour tailler la pierre et faire le feu ; que ces êtres n'étaie
pas et ne pouvaient pas être encore des hommes : c'étaient d
précurseurs de l'homme, des intermédiaires entre les singes anthr
poïdes actuels et l'homme, intermédiaires que nous pouvons appel
anthropopithèques. » *Le Préhistorique*, 1883, p. 126. Leur existen
est prouvée par les silex taillés trouvés dans les terrains tertiair
de Thenay, du Cantal et du Portugal, d'où trois espèces d'anthr
popithèques distinguées par le professeur d'anthropologie préhist
rique. « Nous devons donc admettre trois espèces d'anthropopith
ques, que je propose de désigner par les noms des habiles chercheu
qui ont découvert leurs œuvres : *Anthropopithecus Bourgeoisii* po
celui de Thenay, le plus ancien ; *Anthropopithecus Ramesii* po
celui du Cantal, plus récent ; *Anthropopithecus Ribeiroii* pour cel
du Portugal, dont le niveau, certainement tertiaire, doit se rappr

Du reste, les transformistes ne peuvent pas jouir, ns la question présente, même du bénéfice de l'in- nnu et de l'inattingible. Quand ils croient nous obli- r à admettre que l'homme-singe *peut* exister à l'état sile au fond de l'Océan, ils se trompent. Nous som- s assurés qu'il n'y est pas, parce qu'il n'y a pas de ssage possible de quelque espèce simienne que ce t à l'espèce humaine. Les preuves abondent.

Et d'abord, dans la théorie de l'évolution, les trans- mations n'ont pas lieu d'une manière arbitraire, selon caprices du hasard. Une fois que l'organisme est mo- lé, il conserve son type et l'empreinte permanente type originel. C'est là ce que Darwin appelle « la loi caractérisation permanente. » Eh bien! en vertu de te loi, l'homme ne peut descendre d'un singe, parce

encore un peu plus de nous. » *Ibid.*, p. 105. « La seule don- comme description anatomique que nous puissions avoir sur ces ropopithèques, c'est qu'ils étaient sensiblement plus petits que nme... En effet, les silex taillés de Thenay sont remarquables leurs petites dimensions. » *Ibid.*, p. 105. M. de Mortillet est moins obligé de reconnaître que « nous n'avons pas, jusqu'à ent, rencontré les débris de ces anthropopithèques. » *Ibid.*, 26. Mais loin d'y voir un inconvénient pour son système, il y ve un titre de gloire de plus, une découverte merveilleuse. si, par le seul raisonnement, solidement appuyé sur des ob- ions précises, nous sommes arrivés, dit-il, à découvrir d'une ère certaine un être intermédiaire entre les anthropoïdes ac- et l'homme. Cela rappelle Leverrier découvrant, sans instru- , rien que par le calcul, une planète. Cela rappelle les lin- es découvrant aussi les Aryens, rien que par les données de uistique. » *Ibid.*, p. 104. On ne peut réfuter de telles asser- qui n'ont rien de scientifique. Quant aux silex de Thenay, l'appendice à la fin du volume.

que toutes les espèces de singes, sans exception, présen
tent avec les diverses races humaines, au point de vu
du type, non seulement des diversités, mais une oppo
sition très marquée. Quoique les organes qui les const
tuent les uns et les autres se répondent presque terme
terme, ils sont disposés d'après un plan tout différent
L'homme est fait pour être *marcheur,* le singe est fa
pour être *grimpeur*. Cette vérité est établie par les s
vants les plus compétents :

De tous les êtres de la création, l'homme seul est organi
pour la station verticale, seul il marche naturellement d
bout : c'est là un caractère essentiel qui le sépare netteme
de tous les animaux. La station verticale chez l'homme r
sulte de la conformation spéciale du squelette, de l'équilib
établi, non seulement dans l'action des muscles, mais aus
dans le poids des différents organes splanchniques[2]. -
L'homme est essentiellement un animal marcheur, et ma
cheur sur ses membres de derrière; tous les singes, au co
traire, sont des animaux grimpeurs. Dans les deux groupe
tout l'appareil locomoteur porte l'empreinte de ces destin
tions différentes : les deux types sont parfaitement distincts
— La manière dont la tête s'articule à la colonne dorsa
oblige l'homme de se tenir debout; tandis que chez le sin

[1] Voir, Figure 75, les squelettes comparés de l'homme et d
singes anthropoïdes. « Ces squelettes ont été photographiqueme
réduits et reproduits d'après les dessins de grandeur naturelle (e
cepté celui du gibbon, qui est deux fois plus grand que nature),
M. Hawkins, faits sur les individus qui sont au musée du Collè
royal des chirurgiens de Londres » (Huxley).

[2] A. Godron, *De l'espèce et des races,* t. II, p. 173.

[3] A. de Quatrefages, *Rapport sur les progrès de l'anthropolog*
in-8°, 1867, p. 244.

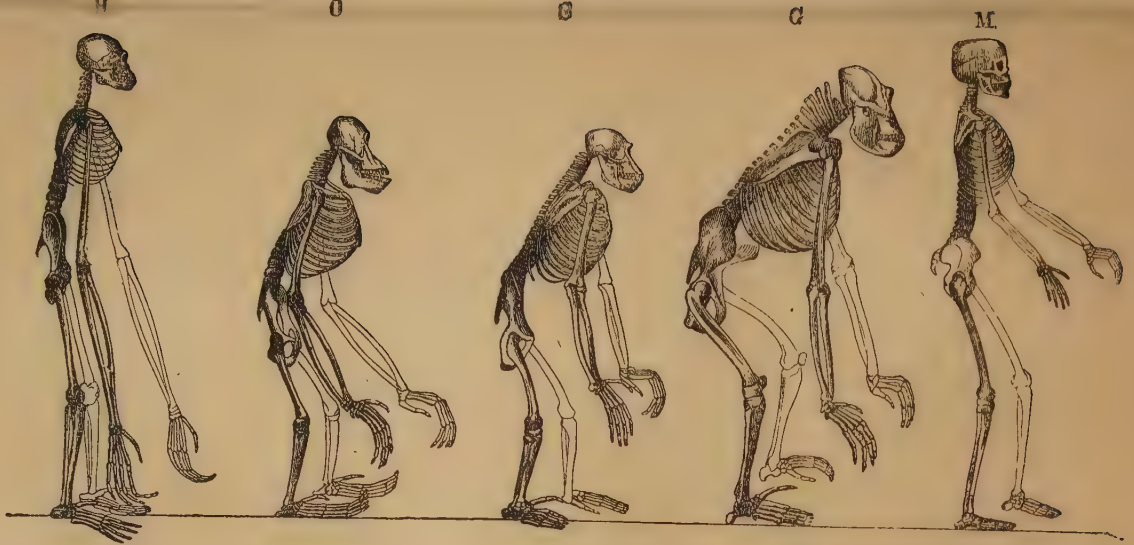

75. Squelettes. — H. Gorille. — O. Chimpanzé. — S. Orang-outang. — G. Gibbon. — M. Homme (D'après Huxley)

tte articulation est telle qu'il est obligé de rejeter sa tête arrière, quand il est debout, afin de maintenir l'équilibre parfait de son corps; aussi ai-je souvent remarqué que le rille ne peut garder que très peu de temps l'attitude verti- le... Cette différence est organique; elle ne provient pas de force de l'habitude, mais elle est la conséquence forcée de structure organique. Toute la charpente humaine atteste e l'homme a été créé pour se tenir debout, et ses membres périeurs, au rebours des quadrumanes, ne peuvent lui e d'aucun usage dans l'acte de la locomotion[1].

L'homme ne peut donc provenir d'un singe; un ani- al *marcheur* ne peut descendre d'un animal *grim- ur*[2]. Pour servir d'intermédiaire entre les deux, Hæc- l a imaginé ce qu'il a appelé l'homme *pithécoïde;* ais de l'existence de l'homme *pithécoïde,* il n'y a ab- lument aucune preuve ni aucun indice, pas plus que s *sozoures,* inventés également par Hæckel pour les soins de la cause. « La preuve de leur existence res- rt de *la nécessité* de ce type intermédiaire entre le 13e le 15e degré[3]. » La parenté de l'homme et du singe repose donc que sur des hypothèses purement ima- naires, tandis que les différences qui existent entre n et l'autre sont des faits très réels.

La diversité de type que nous venons de constater tend à une foule de détails. Le singe, par exemple, quadrumane; l'homme ne l'est point :

P. du Chaillu, *Voyages et aventures dans l'Afrique équatoriale*, Paris, 1863, p. 424.
A. de Quatrefages, *L'espèce humaine*, 1880, p. 78-79.
Voir A. de Quatrefages, *ibid.*, p. 79.

Un gros orteil, fournissant un point d'appui, soit pour s tenir debout, soit pour marcher, est peut-être le caractère l plus particulier de la structure humaine; c'est le caractèr qui fait la différence du pied et de la main, et qui donne l cachet à son ordre (bimane)... Chez le chimpanzé, comm chez le gorille, cet orteil ne dépasse pas la première pha lange du second doigt; mais il est plus gros et plus fort ch le gorille que chez le chimpanzé. Dans tous les deux, c'es un véritable pouce, écarté des autres doigts, dont il s'éloign chez le gorille au point de faire un angle de 60 degrés ave l'axe du pied [1].

Le singe et le singe seul est donc réellement quadru mane. « Du moment où l'on place le caractère essentie de la main dans l'existence du pouce, l'extrémité poste rieure du gorille est nécessairement une main [2]. »

Le cerveau de l'homme diffère aussi de celui du singe, comme l'a constaté Gratiolet :

L'étude du cerveau des microcéphales m'a fourni d'autre éléments à l'aide desquels la distinction absolue de l'homm est évidemment et anatomiquement prouvée. En comparan attentivement le cerveau des singes à celui des hommes, j'a reconnu que dans l'âge adulte le mode d'arrangement des plis cérébraux est le même dans l'un et dans l'autre groupe et si l'on s'arrêtait là, il n'y aurait point de motifs suffisants pour séparer l'homme des animaux en général; mais l'étud

[1] Owen, *On the classification and geographical distribution of the mammalia*, in-8°, Londres, 1859, p. 83; P. du Chaillu, *Voyages et aventures dans l'Afrique équatoriale*, p. 404.

[2] Alix, *Recherches sur la disposition des lignes papillaires de la main et du pied*, dans les *Annales des sciences naturelles, Zoologie et Paléontologie*, t. VIII, 1867, p. 346-347.

développement oblige de l'en distinguer absolument. En
fet, les circonvolutions temporo-sphénoïdales apparaissent
premières dans le cerveau des singes et s'achèvent par le

76. — Cerveau du mathématicien Gauss, vu de profil, d'après Wagner[1].

e frontal; or, c'est précisément l'inverse qui a lieu dans
omme : les circonvolutions frontales apparaissent les pre-
ères, les temporo-sphénoïdales se dessinent en dernier lieu;
si la même série est répétée ici d'α en ω, là d'ω en α. De

S, scissure de Sylvius. — R, scissure de Rolando. — C, cerve-
— F, lobe frontal. — P, lobe pariétal. — O, lobe occipital. —
lobe temporal. — A, circonvolution centrale antérieure. — B,
nvolution centrale postérieure. — a^1, étage supérieur; a^2, étage
en; a^3, étage inférieur des circonvolutions du lobe frontal. —
tage supérieur; b^2, moyen; b^3, inférieur des circonvolutions du
ariétal. — c^1, étage supérieur; c^2, moyen; c^3, inférieur des cir-
utions du lobe temporal. — d^1, étage supérieur; d^2, moyen;
nférieur des circonvolutions du lobe occipital.

ce fait constaté très rigoureusement résulte une conséquen
nécessaire : aucun arrêt de développement ne saurait rend

77. — Cerveau de l'orang-outang, vu de profil, d'après C. Vogt.

le cerveau humain plus semblable à celui des singes qu'il
l'est dans l'âge adulte; loin de là, il en différera d'auta
plus qu'il sera moins développé [1].

[1] *Mémoire sur la microcéphalie*, dans les *Mémoires de la Soci
d'anthropologie*, t. I, 1860, p. 64-65. Voir Figures 76 et 77. — C
Bischoff, *Das Hirngewicht des Menschen*, Bonn, 1880 (analy
par G. Hervé, dans *Rev. d'anthrop.*, 1880); Nicolucci, *Sul peso
cervello*, Naples, 1881; Bra, *Études sur le poids de l'encéphale da
les maladies mentales* (thèse de la Faculté de médecine de Pa
1882); Charlton Bastian, *Le cerveau, organe de la pensée ch
l'homme et chez les animaux*, Paris, 1882; Topinard, *Le poids
cerveau, d'après les registres de Broca*, dans *Mém. de la Soc. d'a
throp.*, 1883; L. Manouvrier, *Sur l'interprétation de la quant
dans l'encéphale et dans le cerveau en particulier*, dans *Mém.*

Si la conformation analogue du cerveau et du squelette humains et simiens ne prouve point la parenté de l'homme et du singe, à plus forte raison ne saurait-on démontrer cette parenté par des ressemblances accidentelles et fortuites. M. Hæckel parle-t-il sérieusement en savant quand il écrit[1] :

Chez certains singes, la partie la plus caractéristique du visage humain, le nez, se développe exactement comme chez

78. — Tête de singe nasique (*Semnopithecus nasicus*) de Bornéo, d'après Brehm.

79. — Tête de miss Julia Pastrana, d'après une photographie de Hintze.

l'homme. Ce dernier cas s'observe surtout chez le semnopithèque nasique de Bornéo (Fig. 78), dont le nez d'aigle très courbé pourrait être un objet d'envie pour beaucoup d'hommes naturellement doués sous ce rapport. Si l'on veut bien comparer le visage de ce singe nasique avec celui de l'homme le plus

[1] *Bull. soc. d'anthrop.*, 2e série, t. III, 1883, p. 137-323; Id., *Recherches d'anatomie comparative et d'anatomie philosophique sur les caractères du crâne et du cerveau,* dans le *Bulletin de la Société zoologique de France,* t. VII, 1882, p. 113-229.

[2] Hæckel, *Anthropogénie*, p. 234.

anthropoïde (par exemple de la célèbre miss Julia Pastrana (Fig. 79), le premier semblera, en comparaison de l'autre, appartenir à un type bien plus développé. Or, on n'ignore pas que, pour beaucoup d'hommes, c'est justement dans le trait du visage dont nous parlons que *l'image de Dieu* s

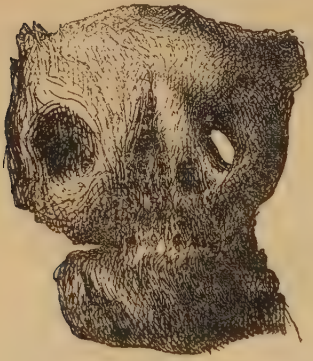

80. — Tête végétale dessinée d'après nature.

81. — Crâne de l'homme.

décèle avec un éclat impossible à méconnaître. Si le singe nasique partageait cette singulière opinion, il serait fondé à revendiquer la parenté divine bien plus que l'homme au nez camard.

M. Renooz nous fournit la réfutation de Hæckel.

La Figure 80 représente une tête végétale qui, évidemment se rapporte au genre humain. Pour en faire ressortir l'évidence, je mets à côté d'elle un crâne d'homme (Fig. 81). La face est aussi aplatie que celle de tous les hommes qui vivent actuellement sur la terre, et quoique le menton soit ass

veloppé, il ne ressemble en rien au museau saillant du ige. Il faut donc renoncer à l'idée de chercher dans le nre simien l'origine de l'homme, puisqu'il existe des végéux *plus hommes* que le singe[1].

Outre les différences anatomiques et organiques, il iste encore entre l'homme et le singe des différences un autre ordre, que Hæckel et ses adeptes sont hors d'é- t d'expliquer. L'homme parle, pense, réfléchit, rainne ; il est religieux et moral. Le singe au contraire est ivé de parole et de raison, de religion et de moralité. ne sait point se servir du feu ; l'homme en a toujours l'usage[2] ; on a trouvé des cendres à côté du squelette Menton[3]. Nous sommes perfectibles, les animaux, à elque espèce qu'ils appartiennent, ne le sont point[4]. écriture et des monuments variés perpétuent nos uvenirs. La science humaine grandit à travers les es, comme un fleuve qui augmente le volume de ses ux à mesure qu'il s'éloigne de sa source. L'expérience s pères profite aux enfants ; nous héritons des pro-

[1] C. M. Renooz, *L'origine des animaux*, 1883, p. 119. Voir *ibid.*, 121, fig. 17, une autre « tête végétale dessinée d'après nature, » ec un nez semblable à celui du singe nasique.

[2] G. Lindner, *Das Feuer, eine culturhistorische Studie*, in-8°, inn, 1881, p. 1.

[3] L'homme dit fossile, découvert à Menton par le Dr Rivière, it étendu sur le sol, dans l'attitude du sommeil. Des pierres calées par le feu, des traces de charbons et des cendres étaient vides sur le sol même où reposait le squelette. On peut en voir ene aujourd'hui les restes au Musée d'anthropologie du Jardin des ntes, à Paris.

[4] R. Hartmann, *Die menschenähnlichen Affen*, in-12, Leipzig, 33, p. 274.

grès que nos ancêtres ont fait faire aux arts, à l'indu
trie. Nous sommes doués de la parole et le langage e
un trésor d'un prix inestimable qui nous apporte, av
les signes qui expriment les choses, des notions d
choses elles-mêmes, et chez les peuples civilisés, il e
comme une sorte d'encyclopédie populaire qui initie to
ceux qui le parlent aux conquêtes mêmes de la civilis
tion. Les philosophes de la Grèce et de Rome, les s
vants de toutes les époques, ont travaillé pour nous
nous recueillons les bénéfices de leur génie. Aucune g
nération de singes au contraire n'a travaillé pour u
autre génération de singes; ce qu'on apprend à l'un e
perdu et inutile pour les autres; tout est individuel;
n'existe pas pour eux de patrimoine commun qui s'acc
mule et où ils puissent aller puiser comme à un capit
mis à leur portée. Tous ces faits sont patents, ind
niables. Comment donc l'homme a-t-il pu acquérir
parole, s'il n'a pas toujours eu la faculté de parle
Comment peut-il raisonner, réfléchir, former des idé
abstraites et générales, si ces opérations ne sont poi
une partie intégrante de son être? Comment a-t-il p
devenir moral, si la notion du bien et du mal n'est p
inhérente à sa nature même? Comment s'est-il élevé
l'idée de la religion, si dès le commencement il n'a p
été religieux? Ce sont là autant de questions auxquell
le transformisme ne peut répondre. Ou il les élude, ou
fait semblant de les résoudre en recourant toujours à s
éternel inconnu, ou bien il nie les faits les plus avérés

C'est ainsi que les transformistes ne peuvent exp
quer la moralité de l'être humain qu'en prétendant q

morale est quelque chose d'arbitraire et non d'absolu, c'est-à-dire qu'en la niant.

Quant à la morale, ou la notion du bien et du mal, on ne ut affirmer qu'elle soit absolue chez l'homme. Cette notion règle sur l'état actuel de la société... La notion du bien et mal est la résultante des besoins de la société... Le pre-er degré des sociétés est la famille; chez l'enfant, la notion bien et du mal se résume dans l'obéissance envers ses pa-nts, dans l'accomplissement des devoirs qui lui sont im-sés, et dans les leçons, les punitions ou les caresses qui lui viennent. Qu'on observe une famille de chats ou d'ours, la nière d'être des petits, leur éducation par les parents; n'a-n pas là l'image de la famille humaine, avec toutes les nifestations de la notion du bien et du mal qu'on peut dé-er? C'est, il faut l'avouer, de la morale de chat, de la mo-e d'ours, qui est imposée et enseignée aux jeunes ani-ux, mais c'est toujours pourtant une morale, et le jeune at qui n'arrive pas à l'appel de sa mère, l'ourson de deux s qui ne soigne pas convenablement ses frères cadets, sont ondés et soufflétés tout comme le sont les enfants des hom-s, lorsqu'ils méconnaissent la première notion de la mo-e humaine et chrétienne, l'obéissance [1].

Voilà bien les doctrines abjectes du matérialisme. apporte, en vérité, par la plume de M. Vogt, de uvres arguments. Pour nier la réalité de la notion du en et du mal, il cite en exemple l'enfant qui n'a pas core atteint l'âge de discrétion, c'est-à-dire avant l'il ait la conscience du bien et du mal! C'est comme

[1] C. Vogt, *Leçons sur l'homme*, trad. Moulinié, p. 309-310.

si l'on niait que l'astre du jour nous éclaire aujourd'hu
parce qu'il n'avait point le pouvoir de lancer ses rayo
lumineux, lorsqu'il était encore à l'état de nébuleus
Mais rien ne montre mieux combien la morale distingu
l'homme de la bête que la nécessité où se voient r
duits les transformistes d'en faire une simple conve
tion, dans l'impuissance où ils sont de l'expliquer. I
témoignage du sens intime proteste contre une telle d
gradation. La conscience nous atteste d'une voix imp
rative que le bien est le bien, que le mal est le mal. I
mal a beau être utile aux particuliers ou à la société,
n'en est pas moins répréhensible; et le bien n'en e
pas moins louable et digne d'admiration, quand il tour
au détriment de celui qui le fait. Il n'y a qu'une voix pou
rendre hommage à Régulus allant mourir à Carthag
et au martyr sacrifiant sa vie pour être fidèle à ses co
victions religieuses. Le transformisme se condam
donc lui-même, lorsque, non content de nous faire de
cendre des singes, il nous rabaisse à leur niveau, en n
nous donnant d'autre morale qu'une morale bestial
« Nous aimons encore mieux être un singe perfection
qu'un Adam dégradé par la chute de la tradition b
blique, » a dit un darwiniste [1]. On voit, par ce qui pr
cède, quelle est la doctrine qui ennoblit l'homme, quel
est celle qui l'avilit. La Genèse nous montre l'homm
façonné par les mains mêmes de son Créateur, coup
ble de désobéissance envers son Dieu et son père, il e

[1] Ed. Claparède, *M. Darwin et sa théorie de la formation d
espèces*, dans la *Revue germanique*, 1861, t. XVII, p. 259.

i, mais apte à se relever, parce qu'il tient ses « pas-
ns sous la main[1] » et qu'il peut les dominer. Il est libre
l doit user de sa liberté pour devenir meilleur et pour
re du bien à ses semblables. La loi morale existe pour
: il est obligé de s'y soumettre. Il ne doit pas con-
er l'intérêt, mais le devoir. Il se distingue de la bête
la moralité comme par la raison. Là est sa gran-
r, là est sa véritable dignité. Tandis que le trans-
nisme fait descendre l'homme de l'animal et ne lui
oire pas d'autre morale que celle des animaux, le
istianisme dit à l'homme : Vois le ciel; il faut le
quérir par la pratique du bien et de la vertu.
'après un proverbe chinois, « les siècles où l'on a
le plus de vérités sont ceux où l'on a rêvé le plus de
es [2]. » La justesse de ce proverbe est bien justifiée
des écrits comme l'*Histoire de la création naturelle*
Hæckel, son *Anthropogénie* et les livres semblables de
adeptes. Que de fables imaginées pour se passer de
u et pour substituer une Genèse nouvelle à la Ge-
révélée! Que de faits supposés par Darwin et par
émule allemand qui n'ont jamais existé que dans
cerveau! L'*homme pithécoïde* de Hæckel, et tant
tres animaux qu'il a inventés pour les besoins de
haîne généalogique sont tout aussi fabuleux que
himères, Pégase, les centaures de la mythologie
que. La parenté de l'homme et du singe est égale-
t une fable scientifique. Les « arbres généalogi-

[1] Gen., IV, 7.
[2] Cahier, *Quelque six mille proverbes*, in-12, Paris, 1856, p. 121

ques » de la phylogénie hæckélienne, a dit un homm peu suspect, M. du Bois-Reymond, ont « à peu pr autant de valeur qu'en ont aux yeux de la critique hi torique les arbres généalogiques des héros homér ques [1]. » M. Ch. Robin dit à son tour de la théorie l'évolution que c'est une « fiction, » une accumulatio « poétique » de « probabilités » sans preuves et d'exp cations séduisantes sans démonstrations [2]. Les scienc naturelles reposent sur l'observation et sur l'expérience

Quelques hommes, éminents par la science et riches d magination, ont cru pouvoir s'en passer. Faisant revivre l procédés des philosophes grecs, ils ont cru possible d'e pliquer la nature vivante et l'univers entier en reliant qu ques faits par des conceptions à peu près exclusivement tellectuelles. Une fois sur cette pente, ils se sont aiséme enivrés de leur propre pensée. Lorsque le savoir positif a cumulé par le travail séculaire des plus illustres devancie a gêné leurs spéculations, ils l'ont pour ainsi dire jeté pa dessus bord; ils ont poussé jusqu'au bout le développeme plus ou moins logique de leurs *a priori* et n'ont eu qu'iro et dédain pour quiconque hésitait à les suivre [3].

Le transformisme semble triompher, mais son trio phe n'aura qu'un temps. Son succès est trop bruyant po être durable; il passera comme tout ce qui est exagé et faux. Quand les passions seront calmées, on sép rera l'ivraie du bon grain, on ne conservera des théori

[1] *Darwin versus Galiani*, in-8°, Berlin, 1876, p. 15.

[2] *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, art. *gane*, IIe série, t. XVII, 1882, p. 524, 525.

[3] A. de Quatrefages, *L'espèce humaine*, 1880, p. 92-93.

Darwin que ce qu'elles contiennent de vérité. Comme dit un savant naturaliste :

« Le darwinisme sera une des phases par lesquelles l'histoire naturelle aura passé dans le cours de ce siècle. Je reconnais dans le caractère et la portée de cet enseignement une certaine analogie avec ce qui s'est produit lorsque les *Naturo-philosophes*, s'inspirant de Schelling, appliquèrent sa philosophie à l'histoire naturelle. Alors aussi, on vit acclamer une doctrine toute faite, embrassant la nature tout entière, dont le point de départ était que l'homme est le résumé ou la synthèse individualisée de toute la création animale. On démembra le corps humain pour faire de chacun de ses fragments le type idéal des différentes classes d'animaux. Nous devons à Oken un traité de zoologie, entrepris exclusivement dans le but de déterminer chacune des parties de ce démembrement de l'homme et de la création; mais il n'y eut jamais, dans le groupement des divisions supérieures du règne animal, d'autre base que l'idée préconçue d'une soi-disant représentation des parties du corps humain par chacune des formes générales de l'animalité. Toute la science acquise jusqu'à cette époque-là, au prix des plus longues et des plus laborieuses recherches, fut mise de côté et remplacée par des conceptions purement théoriques. L'infatuation alla si loin que les travaux les plus spéciaux et les mieux faits de l'époque contemporaine n'étaient accueillis dans l'École, qu'après avoir été couverts du vernis de la Doctrine. Je crois qu'il en sera de l'enseignement de Darwin comme de celui de cette secte [1]. »

C'est l'impérissable consolation des défenseurs des vérités chrétiennes que l'erreur passe et que la vérité

[1] Agassiz, *De l'espèce et de la classif. en géologie*, p. 376-377.

demeure. L'éclat du soleil peut être obscurci un inst
par d'épais nuages, mais il dissipe enfin les vapeurs
voilaient ses rayons. Le transformisme fait sans ce
appel à l'inconnu; pour qu'on ne puisse point le prend
en flagrant délit de fausseté, il n'affirme point ce q
ne peut démontrer, mais il invoque tantôt le possib
tantôt un passé ou un avenir qu'on ne peut atteind
Telle est sa réponse aux objections qu'on lui oppo
Toutes les expériences sont contraires à la générat
spontanée qui lui sert de point de départ. Il répond :
jour, l'on pourra en faire qui établiront l'existence de
génération spontanée. — Personne n'a rencontré nu
part les chaînons qui relient généalogiquement une
pèce à l'autre. Il répond : on les rencontrera plus tard.
Les savants ont cherché partout, mais en vain, le sin
pithécoïde, cet ancêtre imaginaire de l'homme. Il
pond : le pithécoïde est enseveli dans les anciens con
nents, submergés aujourd'hui par les eaux.

Mais viendra un moment où l'engouement se dissip
et où ceux qu'avait séduits un faux mirage s'aper
vront que toutes ces prétendues réponses n'ont a
cune solidité et ne sont que des fantômes sans cons
tance qui s'évanouissent à la lumière du plein jo
Alors ils reconnaîtront que la raison, d'accord avec
foi, réclame un créateur pour nous rendre compte
l'origine de l'univers et de nous-mêmes; ils avouer
que ce que croient les chrétiens est la vérité et que
meilleure, la seule explication de l'ordre du monde
de la hiérarchie des espèces, c'est l'explication de la G
nèse. L'existence d'un plan dans la création, qui a ir

i de si belles pages à Fénelon et à tant d'autres gé-
s, demeure toujours une vérité certaine. Le darwi-
.e M. Gaudry le dit avec franchise et autorité :

i quelques savants ont eu l'intuition d'un enchaînement
s la nature organique, ils n'ont pu en trouver la preuve
ni les espèces qui se développent autour de nous... Plu-
rs (paléontologistes)... croient à l'indépendance des es-
es et admettent que l'auteur du monde a fait apparaître
à tour les plantes et les animaux des temps géologiques
nanière à simuler la filiation qui est dans sa pensée. D'au-
savants... supposent que la filiation a été réalisée maté-
ement et que Dieu a produit les êtres des diverses époques
es tirant de ceux qui les avaient précédés. Cette dernière
othèse est celle que je préfère; mais qu'on l'adopte ou
n ne l'adopte pas, ce qui me paraît bien certain, c'est
l y a eu un plan [1].

a complication de la machine du monde est une
ıve de plus qu'elle est l'œuvre d'un parfait ouvrier :

mes yeux, rien ne démontre plus directement et plus
lument l'action d'un esprit réfléchi que toutes ces caté-
es sur lesquelles les espèces, les genres, les familles, les
es, les classes, les embranchements sont fondés dans la
re... Rien dans le monde inorganique n'est de nature à
impressionner autant que l'unité de plan qui apparaît
la structure des types les plus différents. D'un pôle à
re, sous tous les méridiens, les mammifères, les oi-
x, les reptiles, les poissons révèlent un seul et même
d. structure. Ce plan dénote des conceptions abstraites
ordre le plus élevé; il dépasse de bien loin les plus vas-

[1] *enchaînements du monde animal, Fossiles primaires*, p. 1-3.

tes généralisations de l'esprit humain, et il a fallu les rech
ches les plus laborieuses pour que l'homme parvînt seu
ment à s'en faire une idée. D'autres plans non moins m
veilleux se découvrent dans les articulés, les mollusques,
rayonnés et les divers types de plantes. Et cependant ce r
port logique, cette admirable harmonie, cette infinie var
dans l'unité, voilà ce qu'on nous représente comme le ré
tat des forces auxquelles n'appartient ni la moindre p
celle d'intelligence, ni la faculté de penser, ni le pouvoir
combiner, ni la notion de temps et d'espace. Si quelque ch
peut, dans la nature, placer l'homme au-dessus des au
êtres, c'est précisément le fait qu'il possède ces nobles at
buts. Sans ces dons, portés à un haut point d'excellence e
perfection, aucun des traits généraux de parenté qui unis
les grands types du règne animal et du règne végéta
pourrait être ni perçu, ni compris. Comment donc ces r
ports auraient-ils pu être imaginés, si ce n'est à l'aide
facultés analogues? Si toutes ces relations dépassent la p
tée de la puissance intellectuelle de l'homme, si l'homme
même n'est qu'une partie, un fragment du système to
comment ce système aurait-il été appelé à l'être, s'il n
pas une suprême intelligence, auteur de toutes choses [1] ?

In principio creavit Deus cœlum et terram. C'est l
premier mot de la Genèse; ce sera le dernier mot d
science.

[1] L. Agassiz, *Rapports fondamentaux des animaux entre
et avec le monde ambiant*, dans la *Revue des cours scientifiq*
2 mai 1868, p. 347. Hæckel a réfuté Agassiz, mais par des in
indignes d'un savant. En voici un seul échantillon : « Louis A
siz fut le chevalier d'industrie le plus ingénieux et le plus acti
ait jamais travaillé dans le domaine de l'histoire naturelle. » H
kel, *Un naturaliste philosophe*, traduit dans la *Revue scientif*
25 nov. 1876, p. 512.

SECTION III.

CHRONOLOGIE BIBLIQUE ET LES TEMPS PRIMITIFS.

CHAPITRE Ier.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

---

a question de la chronologie des temps primitifs est rément une des plus difficiles qui se présentent à nous; ns mieux, elle est actuellement insoluble, en ce sens nous est impossible de connaître la véritable date de éation du monde et de la création de l'homme. Au mencement du IVe siècle, Eusèbe, quoiqu'il fût bien de soupçonner toute l'étendue des difficultés, écri- : « Que personne n'ose soutenir présomptueusement l'on peut acquérir une connaissance certaine des ... Nous ne pouvons bien connaître la chronologie erselle ni des Grecs ni des Barbares ni même des eux [1]. » Cependant, quelle qu'en soit l'impénétrable urité, c'est à tort qu'on veut s'en faire une arme

[1] *Chron., Proœm.*, 2, t. XIX, col. 103-104. Voir aussi n° 4.

contre nos Saintes Écritures, aujourd'hui comme autr
fois.

A toutes les époques, on a remarqué que certaines dat
données par les Livres Saints ne concordaient pas ent
elles dans l'état actuel du texte. Mais pendant les premie
siècles de l'Église et durant tout le Moyen Age on n'éta
arrêté que par des points de détail, c'est-à-dire par
désaccord de quelques chiffres comparés entre eux
par les variations des nombres dans le texte original
dans les Septante, et l'on n'avait alors qu'à concili
les divergences de l'Écriture même; maintenant il fa
faire davantage : il est nécessaire de concilier les do
nées chronologiques de la Bible avec les données d
sciences naturelles et de l'histoire profane, parce q
les progrès de la paléontologie et de l'archéologie sem
blent établir que l'homme est plus ancien sur la ter
qu'on ne le croyait autrefois.

C'est d'abord l'histoire qui a commencé à faire entend
ses réclamations, il y a maintenant plus d'un siècle :

Bien des écrivains, peu disposés cependant à soulever d
objections contre l'autorité des Saintes Écritures, et en part
culier Michaelis, se sont sentis embarrassés par la cour
durée du temps qui s'est écoulé entre le déluge de Noé et
période à laquelle commence l'histoire des différents peuple
ou la date la plus ancienne à laquelle nous reportent leu
traditions. La prétention à une antiquité insondable, élev
par les écrivains fabuleux de bien des nations ancienne
s'est évanouie devant une critique sensée; mais après avo
fait abstraction de tout ce qui est évidemment mythologiqu
dans les antiques traditions des Indiens, des Égyptiens et d

ques autres peuples, l'histoire probable de quelques-
d'entre eux semble encore remonter à une antiquité trop
ée pour qu'elle puisse se concilier avec la courte chro-
gie d'Ussher et de Petau. Tous les écrivains qui ont étu-
l'histoire des premiers temps de notre race en sont si
convaincus qu'il est inutile de nous arrêter sur ce sujet[1].

a trop grande brièveté de la chronologie généralement
ie entre le déluge et la vocation d'Abraham n'avait pas
ns frappé les catholiques que les protestants d'Alle-
ne. Un docte religieux de Cîteaux, le P. Pezron, écri-
, dès 1687, dans un ouvrage remarquable dont le titre
significatif : *L'antiquité des temps rétablie et défen-
contre les Juifs et les nouveaux chronologistes :*
antiquité des temps est bien plus grande qu'on ne le
aujourd'hui[2]. » On s'est beaucoup écarté de la vérité
'éloignant du sentiment des Pères et des anciens au-
s à ce sujet. Tous les chrétiens des premiers siècles
compté près de 6000 ans jusqu'à la venue du Messie.
stoire des Chaldéens, des Égyptiens et des Chinois
irme cette chronologie et ne peut s'accorder avec le
e hébreu actuel. Tel est le résumé de son ouvrage et
a défense qu'il publia pour répondre aux attaques
Iartianay et de Lequien[3]. Le savant P. Tournemine,

richard, *Researches into the physical history of Mankind*, t. v,
3.

'antiquité des temps, in-4°, Paris, 1687, p. 1.

id., p. 51-52, 121 et suiv.; *Défense de l'antiquité des temps
soutient la tradition des Pères et des Églises contre celle
aud*, in-4°, Paris, 1691. Pezron, dans cet ouvrage, comme
e précédent, exagère sa thèse en prétendant que les Juifs ont

de la compagnie de Jésus, rédacteur du célèbre *Jou*
nal de Trévoux, disait dans le même sens en 1719 :

La supputation judaïque m'a toujours paru trop courte
peu en rapport avec les monuments certains de l'histoir
surtout en ce qui concerne l'époque qui suivit le déluge. El
enlève aux chronologistes plusieurs siècles nécessaires pou
l'accord de l'histoire profane avec l'histoire sacrée [1].

Si l'on s'apercevait, au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècles, que
chronologie vulgaire, plaçant l'origine du monde à l'a
4004 avant J.-C., nous enserrait dans un espace beaucou
trop étroit, on s'en aperçoit bien davantage encore au
jourd'hui où le développement des sciences naturell
nous fait remonter fort au delà de l'époque dont les mo
numents littéraires nous ont conservé le souvenir. Aus
ne se demande-t-on plus maintenant, comme Pezron
Tournemine, si l'on ne doit pas substituer la chronolog
des Septante à la chronologie plus courte de l'hébreu
de la Vulgate, mais si même la chronologie la plus lo
gue admise jusqu'ici par les commentateurs n'est pas i
suffisante pour satisfaire les justes réclamations des gé
logues et des historiens. La Bible nous permet-elle d'
largir ainsi le cadre de l'histoire? Pour répondre à cet

sciemment altéré leur texte, mais il fait bien valoir les argume
en faveur des Septante. Les Jésuites français en Chine acceptèr
ses opinions pour concilier la chronologie de l'histoire sainte av
la chronologie chinoise. Voir *Extrait d'une lettre de M. Amyot*, da
les *Mémoires concernant les Chinois*, in-4°, t. XV, 1791, p. 261, 2

[1] *Dissertationes chronologicæ*, dissert. altera, à la fin de son é
tion de Menochii *Comment. in totam Scripturam Sacram*, édit.
1768, t. IV, p. 186.

estion, il nous faut distinguer d'abord l'antiquité de la re de celle de l'homme, parce que ce sont là deux oses tout à fait distinctes, la terre ayant été créée long-ps avant le premier homme. Nous verrons donc en mier lieu que l'Écriture ne nous apprend rien sur l'é-que où Dieu a formé l'univers; nous examinerons en-te ce qu'elle nous dit sur la création d'Adam et nous stalerons que, si elle nous fournit des éléments pro-s à nous donner une idée de l'ancienneté de l'homme la terre, elle ne marque aucune date fixe pour l'épo-e de son apparition sur notre globe; nous recherche-s enfin comment les données bibliques peuvent se cilier avec les découvertes paléontologiques et avec documents de l'histoire profane.

CHAPITRE II.

ANCIENNETÉ DE LA TERRE.

La plupart des chronologistes, jusqu'à notre siècle, on confondu l'époque de la création du monde avec celle d l'homme, parce qu'ils ont cru que l'une n'était séparée d l'autre que par un intervalle de six jours de vingt-quatr heures. Quelques esprits plus perspicaces avaient cepen dant évité cette confusion. « S. Grégoire de Nazianze après S. Justin martyr, suppose, dit le cardinal Wise man, une période indéfinie entre la création et le pre mier arrangement régulier de toutes choses, » par con séquent avant la création de l'homme [1]. Gennade d Marseille écrit expressément dans ses *Dogmes ecclésias tiques :*

Au commencement Dieu créa de rien le ciel, la terre e l'eau. Et lorsque les ténèbres couvraient encore les eaux e que les eaux cachaient la terre, les anges et toutes les vertu célestes furent produits, afin que la bonté de Dieu ne restâ

[1] *Discours sur les rapports entre les sciences et la religion révé lée*, disc. III, dans Migne, *Démonstrations évangéliques*, t. XV, co 160. S. Grégoire de Nazianze, *Orat.* II, t. I, p. 51, éd. Bénéd.; S Justin, *Apol.*, I, 10, t. IV, col. 340.

inactive mais qu'elle se manifestât ainsi pendant les gs espaces de temps (qui devaient s'écouler encore avant jours de la création)[1].

Le P. Petau se rangea à cette opinion et, dans son traité la création du monde, il déclara qu'il était impossible fixer la durée de l'intervalle qui s'était écoulé entre la duction de la matière et le premier jour génésiaque[2]. Ce qu'avaient remarqué ces écrivains est aujourd'hui firmé par la géologie ; ce sont eux qui avaient saisi le itable sens du premier chapitre de la Genèse. S'il est fait aujourd'hui scientifiquement établi, c'est que igine de notre planète est fort ancienne. Les systèmes plus accrédités sur la formation de notre globe exigent périodes presque incommensurables. Mais sans nous ter à ces systèmes, contentons-nous de faire appel géologie et à ses conclusions les plus certaines. ncienneté de la terre est prouvée d'une manière irré-able par l'étude des couches terrestres et en particu- des terrains carbonifères et crétacés.

ns la grande houillère du pays de Galles, par exemple, trouve] dans une profondeur de 3,600 mètres[3], de cin- nte à cent lits distincts de houille, se surmontant les uns autres et entremêlés de couches d'argile de plusieurs s d'épaisseur. Or, chacun de ces lits représente une

e eccl. dogm., x, Migne, *Patr. lat.*, t. LXVIII, col. 983.
Quod intervallum quantum fuerit nulla divinatio assequi po- *De mundi opificio*, l. I, c. X.
The coal-measures (of South-Wales coal-field) have a verti- kness of nearly 10,000 feet. » Etheridge, *Manual of Geo-* part. II, Londres, 1885, p. 237.

ancienne forêt qui a dû croître, végéter et dépérir dans l'endroit, ou, du moins, une masse énorme et variée de bois flottant, transporté à distance par l'action des cours d'eau et déposé à l'embouchure de quelque grande rivière [1]. Dans l'un comme dans l'autre cas, un laps de temps considérable a été nécessaire pour une accumulation de matière végétale telle qu'elle pût fournir les éléments d'une simple couche de charbon. Et lorsque cette période s'est terminée, il n'y avait encore de formé qu'un seul petit étage de cette longue série : un dépôt de quelques pieds d'épaisseur s'était effectué dans cette grande formation qui, avec le temps, devait atteindre une hauteur de plus de trois kilomètres. Un nouvel ordre de choses succéda au précédent. Ce lit de matière végétale enfoui sous les eaux, se couvrit graduellement d'un épais dépôt d'argile qui finit par émerger, devint terre ferme et donna naissance à une nouvelle forêt destinée à son tour à

[1] On admet généralement aujourd'hui la seconde explication ; elle réduit la durée de la période houillère, mais cette durée n'en est pas moins encore très considérable. « Il est impossible de se refuser à voir dans la houille, au moins dans celle des bassins du plateau central (de la France) un produit de flottage... Les couches de houille (sont) des alluvions, jetées par des torrents, pêle-mêle avec de la vase ou du gravier, dans l'eau profonde d'un lac et s'y stratifiant à la manière des dépôts des deltas... M. Heer (*Die Urwelt der Schweiz*, 1865) pensait que la formation d'une couche de houille de 13 mètres avait dû employer de 5,000 à 20,000 ans, de telle sorte que l'ensemble des dépôts houillers du pays de Galles n'eût pas exigé moins de 640,000 ans (Hull, in Woodward, *Geology of England and Wales*, 1876, p. 9). Or M. Fayol a calculé qu'en évaluant à 20 hectares la surface et à 7 milliards de mètres cubes le volume du bassin de Commentry, il suffisait de faire agir, pendant 7,000 ans, des cours d'eau apportant, dans une cuvette lacustre, *un million* de mètres cubes de troubles par an, *onze fois moins* que n'en charrie aujourd'hui la Durance. » A. de Lapparent, *Traité de géologie*, 3e édit., 1885, p. 864-866.

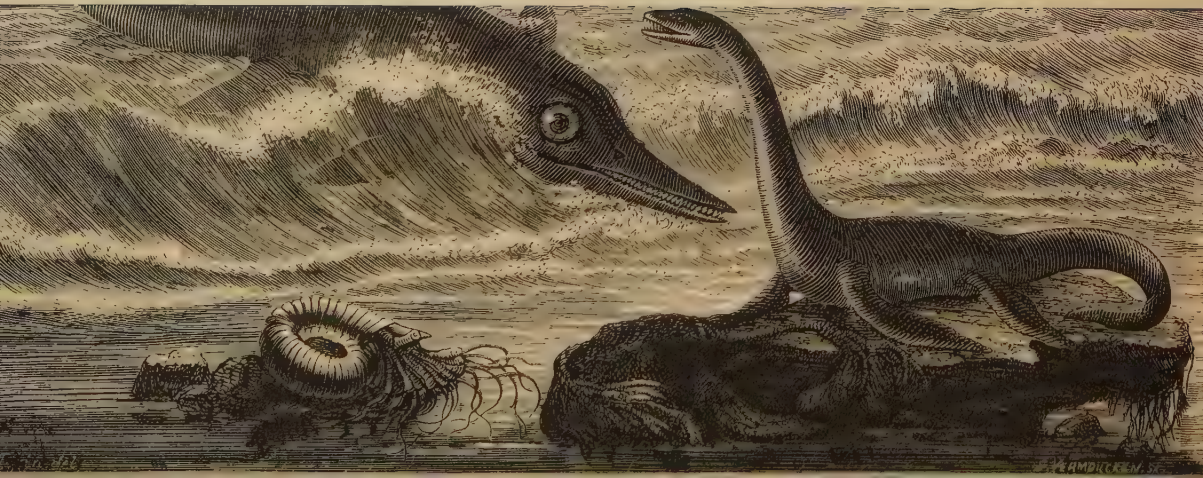

raître ; ou bien, lorsque la couche d'argile se fut dépo-
, elle fut recouverte, d'une manière quelconque, d'un
nd lit de matière végétale suffisant pour la formation
e seconde couche de charbon. Les choses durent conti-
r ainsi, sans doute, avec de nombreuses et longues in-
uptions, au moins une centaine de fois. Or, il faut se
oeler que les couches carbonifères représentent une seule
nombreuses périodes du calendrier géologique, et non
la plus longue... A la suite de l'âge houiller, l'Angleterre
de nouveau submergée, et les gigantesques ichthyosaures,
si que leurs compagnons marins, se donnèrent leurs ébats
s les eaux qui roulaient sur ses plaines et recouvraient
sommets de ses montagnes actuelles, jusqu'à ce que,
s courses terminées, le moment fut venu de laisser leurs
es ensevelis dans les argiles des comtés d'Oxford, de
rwick et de Dorset. Les lits dans lesquels sont enterrés
gigantesques fossiles furent eux-mêmes recouverts d'une
che de limon mêlé de calcaire, formant actuellement
masse solide de terrains crayeux qui atteignent souvent
e pieds d'épaisseur. Cette craie n'est pas autre chose
ne énorme accumulation de coquilles si petites qu'on
rrait en faire tenir des millions sur la lame d'un canif,
que chaque charpentier en transporte des centaines de
ions dans la poche de son habit. La science ne peut pas
uler, l'imagination peut à peine concevoir combien il a
de générations de ces animalcules pour entasser, par
on de leurs forces vitales, de pareilles masses de craie
mbien de temps a été employé à cette œuvre gigantesque[1].

[1] Voir Figure 82. Le terrain crétacé, qui occupe en Europe d'im-
superficies, atteignant quelquefois plusieurs centaines de
s, est presque entièrement composé des organismes microsco-
qui sont représentés ici avec un fort grossissement.

Mais ce n'est pas tout. La craie elle-même fut suivie de diverses formations de l'époque tertiaire, et la dernière d ces formations est encore séparée de la période historique

82. — La craie vue au microscope.

appelée aussi époque actuelle, par le drift et les argiles blocs[1].

Un gramme de sable contient jusqu'à cent cinquan mille foraminifères; les pierres extraites des carrières d Gentilly, de même que les pierres qui entrent dans

[1] Molloy, *Géologie et révélation*, trad. Hamard, 4e édit., 188 p. 320-322.

struction des pyramides d'Égypte, en renferment des
lions[1]. Un gramme de tripoli de Bilin, en Bohème,
ontient pas moins de vingt-sept millions de parcelles
liatomées; un centimètre cube en renferme de deux

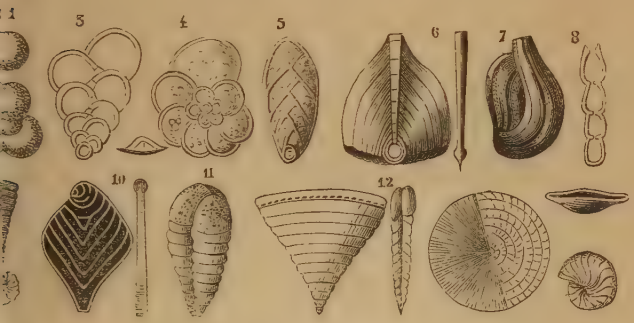

83. — Foraminifères.

ois milliards, un dé à coudre de six à sept milliards.
ıbien doit donc en contenir la seule couche de Bilin,
d'après Lyell, a quatre mètres d'épaisseur et s'étend

« Les foraminifères ou rhizopodes sont des animaux souvent
oscopiques, consistant en une gelée molle, recouverte d'une
e coquille calcaire criblée d'ouvertures... Ordinairement divisée
lusieurs loges, cette coquille est le plus habituellement turbinée
roulée dans un plan, et quelquefois d'une rare élégance. » Ch.
egean, *Éléments de géologie*, p. 369-370. Voir Figure 83. —
rbulina universa. — 2. *Globigerina rubra.* — 3. *Textilaria*
ulosa. — 4. *Rotalia globulosa.* — 5. *Grammostomum phyllodes.*
. *Frondicularia annularis.* — 7. *Triloculina Josephina.* —
dosaria vulgaris. — 9. *Lituola nautiloides.* — 10. *Flabellina*
sa. — 11. *Chrysalidina gradata.* — 12. *Cuneolina pavonia.*
3 *Nummulites nummularia.* — 14. *Fusulina cylindrica.* — Les
-12 sont grossis de 10 à 20 fois.

sur une large surface[1]! Le fond de certaines mers en est rempli. « Les dragues du *Travailleur* rapportaient souvent des milliards de ces êtres microscopiques à en-

84. — Diatomées.

veloppe rigide d'une remarquable élégance, raconte M. Milne-Edwards, et, dans le golfe de Gascogne, près de l'Espagne, un centimètre cube de limon, puisé à 1.100

[1] F. Hément, *Les infiniment petits*, in-8°, 1881, p. 113 et 120. — Les diatomées « sont de simples cellules, qui se multiplient par

nètres de la surface, contenait plus de cent mille de ces oraminifères[1]. »

Les faits que nous venons de rapporter sont concluants; ous ces fossiles sont, comme on les a appelés, « les nédailles de la création[2], » et comme le feraient des médailles d'or ou d'argent, ils suffisent pour démontrer, ans recourir à d'autres preuves, que la date de la réation est de beaucoup plus ancienne qu'on ne l'avait énéralement pensé jusqu'à présent. Ce n'est, d'ailleurs, ue par suite d'une erreur manifeste que la plupart des ommentateurs et des chronologistes avaient cru trouver ans l'Écriture l'indication de l'année où le monde avait té créé[3]. Elle ne nous apprend absolument rien sur ce ujet. « La chronologie, dit très bien M. l'abbé Dumax, ne commence qu'après l'œuvre des six jours, parfaitement accomplie, c'est-à-dire après l'apparition de 'homme sur la terre[4]. »

Si l'on admet que les jours génésiaques sont des pério-

ivision, et dont la forme varie suivant les genres. Chaque cellule u individu est renfermé dans une enveloppe siliceuse, formée de eux pièces creuses ou valves parfaitement semblables et symétriues, revêtues quelquefois d'ornements fort élégants. » Ch. Contejean, *léments de géologie*, p. 370. Voir Figure 84.

[1] Milne-Edwards, *Les explorations des grandes profondeurs de mer, faites à bord de l'aviso « le Travailleur, »* discours lu à Institut le 25 octobre 1882, dans le *Journal officiel*, 28 octobre 882, p. 5839.

[2] Le savant anglais G. A. Mantell a écrit un livre intitulé : *The edals of Creation or first lessons in Geology*, 2 in-12, Londres, 1844.

[3] Sur ce sujet, voir M. Motais, *Moïse et la tradition*, dans la *Reue catholique* de Louvain, 1883, p. 228-253.

[4] *Révision et reconstitution de la chronologie biblique*, in-12, aris, 1886, p. 76-77.

des d'une longueur indéterminée, comme le fait un grand nombre, il est clair que nous ne pouvons dès lors fixer d'après la Bible l'origine de l'univers, puisque nous ignorons combien d'années, combien de siècles ont duré ces périodes. Mais soutiendrait-on que les six jours n'ont été que des jours ordinaires de vingt-quatre heures, nous ne saurions pas davantage à quelle époque a été créé l'univers. En effet le texte sacré nous apprend seulement que les éléments dont se composent le ciel et la terre ont été produits par la puissance divine « au commencement des temps; » il ne nous explique pas quel intervalle nous sépare de ce point initial; il ne nous dit pas combien d'années ou de siècles se prolongea l'état chaotique dans lequel tout était confondu, avant l'œuvre du premier jour. La durée de cette période primitive nous est donc totalement inconnue; la science peut en calculer à son gré la longueur probable[1]; nos Livres Saints n'ont ni à l'approuver ni à la contredire dans ses supputations; ils gardent à ce sujet un silence absolu. « Je n'ai découvert ni dans l'Écriture ni dans la raison ni dans les monuments des autres histoires, aucun caractère chronologique qui puisse nous aider dans la recherche du temps de la création[2], » écrivait des Vignoles en 1738, et il renon-

[1] M. Dana a calculé, d'après les épaisseurs respectives des étages sédimentaires, que l'ère primaire doit avoir duré environ trente-six millions d'années, l'ère secondaire neuf millions et l'ère tertiaire trois millions. J. D. Dana, *Manual of geology*, 2e édit., New-York, 1876, p. 591; cf. A. de Lapparent, *Traité de géologie*, 2e édit., 1885, p. 1468-1469.

[2] *Chronologie de l'histoire sainte*, 2 in-4°, Berlin, 1738, t. I, p. 3. Cf. Molloy, *Géologie et révélation*, trad. Hamard, 4e édit., 1881,

ait sagement à en découvrir la date. C'est en effet aux avants, non aux exégètes ou aux historiens de faire ette recherche, et nous pouvons dire aux paléontolo- istes et aux géologues : Attribuez à l'univers autant de iècles que vous le jugerez à propos; vous n'aurez à endre compte de vos calculs ou de vos hypothèses qu'à a science; la théologie est désintéressée dans cette ques- on.

. 331-366 ; Himpel, *Chronologie*, dans Wetzer und Welte's *Kir- ienlexicon*, 2e édit., t. III, 1884, col. 312 ; G. Rösch, *Zeitrechnung*, ans Herzog's *Real-Encyklopädie*, t. XVIII, 1864, p. 422-423.

CHAPITRE III.

ANTIQUITÉ DE L'HOMME.

Nous ne saurions tenir le même langage au sujet de l'antiquité de l'homme. Les savants modernes lui attribuent une origine beaucoup plus récente qu'à la terre, mais bien plus ancienne que ne l'ont jamais fait les commentateurs de la Bible. Ils reconnaissent, il est vrai, en confirmant ainsi le récit de la Genèse, comme le fait Lyell, que nos premiers ancêtres n'ont paru sur notre globe qu'après les plantes et les animaux :

En réfléchissant à la longue série d'événements de la période postpliocène et de la période récente que nous avons passée en revue, on remarquera que la date assignée à la première apparition de l'homme, en allant jusqu'où nous mènent pour le moment nos investigations géologiques, est extrêmement moderne relativement à l'âge de la faune et de la flore existantes, ou même relativement à l'époque où la plupart des espèces vivantes d'animaux et de plantes ont adopté leur distribution géographique actuelle[1].

Mais si les incrédules eux-mêmes sont obligés de rendre hommage sur ce point au texte sacré, ils prennent leur

[1] Lyell, *L'ancienneté de l'homme prouvée par la géologie*, trad. Chaper, ch. XIV, 2e édit., 1870, p. 320.

revanche en fixant à leur manière l'antiquité de notre es-
pèce. M. Hæckel et ceux qui, comme lui, soutiennent que
nous sommes les descendants des singes anthropoïdes,
prodiguent les siècles sans compter, afin d'expliquer d'a-
bord le passage de l'état bestial à l'état humain et de
donner ensuite aux premiers hommes, à peine distincts
de l'animal dans le principe, le temps nécessaire pour
s'élever au niveau intellectuel et moral qui caractérise
les peuples les plus anciens, tels que l'histoire nous les
fait connaître. « Plus de cent mille ans, peut-être même
les centaines de milliers d'années se sont écoulées de-
puis l'origine de l'homme, » dit le professeur d'Iéna [1].
Bürmeister fait remonter à 72,000 ans l'apparition de
l'homme en Égypte. Draper attribue à l'homme euro-
péen, témoin de la dernière invasion des glaciers, une
antiquité qui dépasserait 250,000 ans. Certains géolo-
gues semblent disposés à croire que l'espèce humaine
est vieille de cent mille siècles [2]. M. G. de Mortillet pré-
cise de la manière suivante :

L'homme ayant apparu dès le commencement des temps
quaternaires a 222,000 ans d'existence, plus les 6,000 ans
historiques auxquels nous font remonter les monuments
égyptiens et une dizaine de mille ans qui, très probablement,
se sont écoulés entre les temps géologiques et ce que nous

[1] Hæckel, *Hist. de la créat.*, trad. Letourneau, 3e édit., 1884, p. 509. Cf. J. Lubbock, *L'homme préhistorique*, trad. Barbier, in-8°, Paris, 1876, p. 389; Frd. von Hellwald, *Kulturgeschichte in ihrer natürlichen Entwickelung*, 2 in-8°, Augsbourg, 1884, t. I, p. 10-11.

[2] Voir N. Joly, *L'homme avant les métaux*, 1879, p. 169.

connaissons de la civilisation égyptienne. C'est donc un tota de 230,000 à 240,000 ans pour l'antiquité de l'homme [1].

Certains naturalistes, qui n'appartiennent pas cepen- dant à l'incrédulité, s'expriment d'une manière analogue Ainsi M. de Saporta fait remonter à deux cent mille ans au moins l'apparition de l'homme sur la terre [2].

De pareilles évaluations sont-elles conciliables avec les données de la Genèse? Pour répondre à cette question, i nous faut rechercher ce qu'enseigne l'Écriture sur l'an- cienneté de l'espèce humaine. Nous devons être fixés su ce sujet, avant de discuter les assertions des naturalistes

[1] *Le préhistorique, antiquité de l'homme*, in-12, Paris, 1883 p. 627. Cf. p. 628. M. de Mortillet ne comprend pas dans ce calcu les siècles qu'il attribue à l'*anthropopithèque*, ancêtre immédiat d l'homme.

[2] *Un essai de synthèse paléoethnique*, dans la *Revue des deux mondes*, 1er mai 1883, p. 85.

ARTICLE Ier.

INCERTITUDE DE LA CHRONOLOGIE BIBLIQUE POUR LES TEMPS PRIMITIFS.

La première remarque à faire, par rapport à l'origine de l'homme, c'est que le texte sacré ne la détermine pas chronologiquement d'une manière formelle et directe; nulle part il ne dit : l'homme a été créé à telle date[1]. Comment s'est donc formé ce qu'on appelle la chronolo-

[1] « L'Écriture n'assigne pas une date précise à la création de l'homme, non plus qu'au renouvellement de l'humanité par le déluge, observe le P. de Valroger ; mais, ajoute-t-il avec raison, elle ne permet point [cependant] de les reculer indéfiniment et arbitrairement dans les profondeurs obscures d'un passé imaginaire. En cette matière, comme en toute autre, la liberté illimitée dégénère en licence et en déraison. » *L'âge du monde et de l'homme*, in-18, 1869, p. 59. — M. de Rougé « montre que la chronologie de la Bible, parfaitement établie (en remontant le cours des siècles) jusqu'à l'origine de la royauté, se trouve interrompue par la période confuse des Juges ; qu'au delà on a bien l'âge des patriarches, mais qu'il y a des lacunes dans la suite des patriarches, l'établissement de leur généalogie n'exigeant pas que l'on en donne tous les anneaux. Il n'y a donc pas de date fixe pour le déluge, il n'y en a pas pour la création. La Bible ne dit nulle part que le monde a duré quatre, cinq ou six mille ans avant Jésus-Christ ; c'est nous qui avons cru pouvoir arriver à ces nombres par le calcul : ils ne sont autre chose que le résultat d'une addition dont nous n'avons pas vu les éléments. » Wallon, *Notice sur M. de Rougé*, dans le *Journal officiel*, 10 décembre 1877, p. 8422. Voir de Rougé, *Examen de l'ouvrage de M. de Bunsen, Aegypten's Stelle*, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, année 1846, t. XIII, p. 451-452.

gie biblique? De la manière suivante. Quoique le texte ne nous fasse pas connaître expressément en quelle année l'homme est sorti des mains de Dieu, il nous fournit cependant des indications diverses sur la durée de la vie des premiers hommes, et c'est à l'aide de ces indications que les historiens construisent artificiellement des systèmes chronologiques. Il résulte de là qu'il n'existe pas, en un sens, de chronologie sacrée, c'est-à-dire contenue de toutes pièces dans les Livres Saints, mais seulement une chronologie à laquelle on donne le nom de biblique ou sacrée, parce qu'elle tire de la Sainte Écriture les éléments qu'elle met en œuvre. Telle étant son origine, quelle en est l'autorité? quelle en est la valeur? C'est ce qu'il importe de rechercher.

Si la chronologie qu'on déduit des chiffres puisés dans la Bible découlait certainement des données bibliques, si elle ne prêtait le flanc à aucune objection et était à l'abri de tout soupçon d'erreur, peu importerait évidemment que le calcul, fait par les chronologistes, ne l'eût pas été par l'écrivain inspiré; ce calcul ne s'imposerait pas moins à nous avec une autorité irrécusable. Mais si, au contraire, la manière dont les commentateurs et les historiens mettent en œuvre les indications de l'Écriture est sujette à discussion, si l'interprétation qu'ils en donnent est incertaine, si les conclusions qu'ils en tirent sont le résultat de combinaisons douteuses, nous ne sommes plus tenus d'accepter leurs affirmations comme parole d'Écriture; nous avons devant nous, non la vérité révélée, mais une opinion humaine, par conséquent faillible, que chacun a le droit d'examiner, d'accepter ou de répudier, selon que

tte opinion lui paraît plus ou moins fondée, plus ou oins vraisemblable [1].

Or, dans la question de la chronologie biblique, nous rencontrons, au lieu de calculs certains, que des systmes, appuyés sur des hypothèses diverses, différant tablement les uns des autres et tous contestables. « On oira peut-être qu'il y a de l'exagération en cela, dit Alonse des Vignoles dans la préface de sa *Chronologie l'histoire sainte* [2], mais j'ai recueilli moi-même plus deux cents calculs différents, dont le plus court ne mpte que 3483 ans depuis la création du monde jusqu'à J.-C., et le plus long en compte 6984. C'est une fférence de trente-cinq siècles. » Des Vignoles n'énuère point ces systèmes, mais Riccioli et le P. Tourneine, entre autres, l'ont fait; le premier a dressé, dans *Chronologia reformata* [3], un tableau qui en contient ixante-dix; le second, dans ses *Dissertationes chronogicæ* [4], a fait un choix « des plus célèbres » et il en

« Obscuritates [circa chronologiam] voluit Spiritus Sanctus requere, dit Bonfrère... Itaque si quod chronologiæ vitium est, non id Scripturæ est vel Moysis,... sed error est hominum ex Scriptura le colligentium. Et vero mirum est aliquos tanti hanc chronolom facere, quasi omnia Moyses sacrique Scriptores, quæ ad hanc rtinent, in manifesta luce ponere debuerint, cum eam Spiritus ctus studio multis locis videatur obscurare voluisse. » *Pentateus* in Gen. XI, in-f°, Anvers, 1625, p. 176.

Berlin, 1738, 2 in-4°, t. I, p. *b* 4. Voir aussi *ibid.*, p. 2; L. Ide, *Handbuch der Chronologie*, 1883, t. II, p. 445.

Bologne, 1669, 3 in-f°, t. I, l. VII, c. I, p. 292.

Tabulæ chronologicæ sacræ, à la fin de l'édition de Ménochius, *mentarius Scripturæ Sacræ*, édit. d'Avignon, 1768, t. IV, p. D 21.

donne quatre-vingt-douze. *L'art de vérifier les dates* e
indique 108[1]. Voici les plus notables : Les Juifs mo
dernes placent la création en 3761 avant notre ère
Scaliger, en 3950; le P. Petau, en 3983; Usher (Us
serius), en 4004; Clinton, en 4138; la nouvelle éditio
(1820) de *l'Art de vérifier les dates,* en 4963; Hales
en 5411; Jackson, en 5426; l'Église d'Alexandrie, e
5504; l'Église de Constantinople, en 5510; Vossius
en 6004; Panvinio, en 6311; les Tables alphonsines
en 6984.

On peut juger, par ces chiffres si disparates, de l'in
certitude de la chronologie biblique. La critique ne peu
elle donc pas porter la lumière au milieu de tant de con
fusion, éliminer les calculs faux et démêler la vérité
Elle n'a pu le faire jusqu'ici et il y a tout lieu de croir
qu'elle ne le pourra jamais.

Pour se rendre compte de son impuissance en cet
matière, il suffit d'examiner quels sont les moyens qu'on
employés les chronologistes pour supputer les années q
se sont écoulées d'Adam au déluge et du déluge à la vo
cation d'Abraham. On s'accorde assez généralement
reconnaître que depuis Abraham jusqu'à Notre-Se
gneur, il y a un intervalle d'environ 2000 ans; les di
vergences portent à peu près exclusivement sur la pé
riode antérieure, et en voici la cause.

Tous les savants qui se sont occupés de la chronolog
des temps primitifs[2] ont pris pour base de leurs reche

[1] *Art de vérifier les dates des faits historiques avant l'ère chr
tienne,* in-f°, Paris, 1820, p. VII-X.

[2] Joseph Scaliger posa les fondements de la science chronolog

es les deux listes généalogiques des patriarches antédi-iens et postdiluviens, contenues dans la Genèse et tendant l'une d'Adam à Noé, l'autre de Noé à Abra-m[1]. Ce sont les seuls documents sur lesquels il soit sible d'asseoir un calcul, puisque ce sont les seuls i nous aient été conservés.

Ces listes nous font connaître, outre la descendance ecte des patriarches, quel était l'âge de l'ascendant au ment de la naissance de celui qui lui succède dans la

moderne dans son *De emendatione temporum*, 1583. Les ouvra-les plus célèbres sur la chronologie sont : Calvisius, *Opus chro-ogicum*, 1606 ; D. Petau, *De doctrina temporum*, 1627, avec une tinuation publiée en 1630 et un résumé du tout intitulé : *Ratio-ium temporum*, 1633-1634 ; L. Cappellus, *Chronologia sacra*, is, 1655 ; Ussher (Usserius), archevêque anglican, *Annales Ve-s et Novi Testamenti*, Oxford, 1650-1654 ; Ph. Labbe, *Regia tome historiæ sacræ et profanæ*, 1651 ; J. Marsham, *Chronicus on ægyptiacus, hebraicus et græcus*, 1672 ; P. Pezron, *L'anti-té des temps établie et défendue*, 1687, avec sa *Défense*, 1691 ; Newton *The chronology of ancient Kingdoms amended*, 1728 ; Lenglet-Dufresnoy, *Tablettes chronologiques de l'histoire univer-*, 1738 ; J. A. Bengel, *Ordo temporum*, Stuttgart, 1741 ; *L'art vérifier les dates*, par les Bénédictins de la congrégation de S.-ur, in-4°, 1750 ; in-f°, 1770 ; 18 in-8° ou 5 in-4°, 1818-1819 ; A. L. Heeren, *Handbuch der Geschichte der Staaten des Alterthums*, 0 ; W. Hales, *New Analysis of chronology*, 1809-1814 ; Chr. L. er, *Handbuch der mathematischen und technischen Chronolo-* Berlin, 1825-1826, et *Lehrbuch der Chronologie*, Berlin, 1831 ; Magold, *Lehrbuch der Chronologie*, Munich, 1830 ; Matzka, *Die nologie in ihrem ganzen Umfange*, Vienne, 1844 ; J. N. Tiele, nologie des Alten Testamentes, in-8°, Brême, 1839 ; Seyffarth, nologia sacra, Leipzig, 1846 ; P. J. Röckerath, *Biblische nologie bis auf das Jahr der Geburt Jesu*, in-8°, Munster, 1865 ; uo *Grundzüge der alttest. Chronologie*, Hildesheim, 1856.

Gen., v et xi.

série. Ainsi, nous voyons qu'Adam engendra Seth à 13[illegible] ans; que Seth engendra Énos à 105 ans, etc. De la créa tion d'Adam à la naissance de Seth, il s'écoula donc 13[illegible] ans; de la même époque à la naissance d'Énos, 130 ans plus 105, c'est-à-dire 235, etc. En additionnant de l sorte tous les chiffres analogues fournis par la Genèse il est facile de calculer le temps qui sépare le premie homme de l'époque d'Abraham.

Voilà, réduit à ses éléments les plus simples, le calcu qu'ont fait les chronologistes. Mais comment, en partan des mêmes données et en employant la même méthode sont-ils arrivés à des résultats différents? Leur désaccor provient de ce que les chiffres sur lesquels leurs supputa tions sont fondées ne sont pas les mêmes dans le text original, qui nous est parvenu d'un côté par les Juif et de l'autre par les Samaritains, et dans la plus ancienn version de la Genèse, celle des Septante. Il existe un différence totale d'environ 1400 ans entre les leçons jui ves, les leçons samaritaines et les leçons grecques. E voici le tableau :

Noms des Patriarches.	Age de la naissance des fils.		
	Hébreu et Vulgate.	Grec.	Samaritain
1. Adam	130	230	130
2. Seth	105	205	105
3. Énos	90	190	90
4. Caïnan	70	170	70
5. Malaléel	65	165	65
6. Jared	162	162	62
7. Énoch	65	165	65
A reporter	687	1287	587

	Hébreu et Vulgate.	Grec.	Samaritain.
Report.....	687	1287	587
8. Mathusalem	187	167	67
9. Lamech	182	188	53
10. Noé.....	500	500	500
— De Noé au déluge.....	100	100	100
Total.....	1656	2242	1307[1]
1. Sem, 2 ans après le déluge engendre.	2	2	2
2. Arphaxad.....	35	135	135
3. Caïnan.....	—	130[2]	—
4. Salé	30	130	130
5. Héber.....	34	134	134
6. Phaleg.....	30	130	130
7. Reu.....	32	132	132
8. Sarug.....	30	130	130
9. Nachor.....	29	79	79
0. Tharé.....	70	70	70
— Abraham (Vocation d').....	75	75	75
l'Arphaxad ou du déluge à la vocation d'Abraham.....	367	1147	1017[3]
e la création d'Adam à la vocation d'Abraham.....	2023	3389	2324

Cf. J. Raska, *Die Chronologie der Bibel*, p. 3. Nous donnons chiffres ordinaires, mais pour les Septante, il existe de nombses variantes. La somme additionnée par Jules Africain est par Clément d'Alexandrie, 2148; par Josèphe, 2156. Le sySalomon Halatensis lit pour Énos, 290 (Assemani, *Biblioth. at*. t. III, p. 313; Wetzer et Welte, *Kirchenlexicon*, t. III, col. . — On voit que l'hébreu s'accorde avec les Septante pour JaQuant à Mathusalem, l'hébreu a 20 ans de plus. Enfin, pour ech, les chiffres des trois textes diffèrent.

Caïnan, qui n'est mentionné ni dans l'hébreu, ni dans le samaa été inséré par S. Luc, III, 36, dans la généalogie de Notre-eur.

variantes grecques pour la seconde liste ne sont pas moins

Ainsi, d'après le texte hébreu massorétique, depuis la création d'Adam jusqu'au déluge, il s'est écoulé 1656 ans; d'après le texte hébreu des Samaritains, 1307 ans; d'après la version grecque, 2242 ans. Du déluge à Abraham, les divergences ne sont pas moindres : les Juifs comptent 367 ans; les Samaritains, 1017; les Septante, 1147. Les Samaritains qui, avant le déluge, sont inférieurs même au texte hébreu et s'éloignent notablement des Septante, se rapprochent au contraire après le déluge de ces derniers, dont ils ne se distinguent que par l'omission de Caïnan[1], et ils se séparent ainsi tout à fait des Juifs.

Quelques-unes des variantes qu'on remarque dans les chiffres des trois sources peuvent s'expliquer par des fautes de copiste[2]; mais il est certain que la plupart ont une

nombreuses que pour la première. Eusèbe donne depuis le déluge jusqu'à Tharé, 945; Théophile d'Antioche, 936; le Syncelle, 1070; Jules Africain, 940; Josèphe, 993; Clément d'Alexandrie, jusqu'à la vocation d'Abraham, 1250, etc. Cf. Raska, *Chronologie der Bibel* p. 11. L'ère dite d'Alexandrie, comme nous l'avons déjà remarqué p. 458, plaçait la création du monde en l'an 5504; celle d'Antioche en 5490; celle de Constantinople, en 5510 avant J.-C. Voir N. de Wailly, *Paléographie*, 1838, t. I, p. 44-45; H. Grotefend, *Handbuch der historischen Chronologie*, in-4°, Hanovre, 1872, p. 24. Le *Chronicon Paschale* place la naissance de N.-S. en l'an 5507, *Patr. gr.* t. XCIII, col. 65-66; George le Syncelle, en 5500, *Chronogr.*, édit. Dindorf, t. I, p. 590; Hésychius, « avec tous les écrivains exacts, » dit-il, en 6000. *Hom. in nat. Christi*, t. XCII, col. 1057. Voir plus haut, p. 458.

[1] L'accord est même si complet entre les Septante et le Samaritain, sauf l'omission de Caïnan dans ce dernier, qu'une telle harmonie pourrait paraître suspecte, si l'on ne savait que les chiffres des Septante sont divers dans les divers manuscrits.

[2] « Restat ut quomodo in plerisque ita et in hoc sit error in nu

utre cause et sont volontaires, comme l'a remarqué saint ugustin[1]; en effet, les Septante et le Samaritain ajoutent gulièrement cent ans à plusieurs dates de l'hébreu. uelle est la raison de cette différence entre le texte juif une part et la version grecque de l'autre? Comment se it-il que le samaritain s'accorde tantôt avec l'hébreu et ntôt avec le grec? — On a essayé de résoudre ces pro-èmes dès les premiers siècles du Christianisme, mais ns succès; on n'a trouvé encore aucune solution tant oit peu plausible, et la parole de saint Augustin reste ujours vraie : « On n'en donne aucune explication ou s explications qu'on en donne sont inacceptables[2]. »

Nous n'avons pas d'ailleurs à rechercher ici la cause e ces variations. Quelle qu'elle soit, il nous importe ulement de remarquer que c'est de là que proviennent s écarts considérables que nous avons signalés entre s divers systèmes des chronologistes, ceux-ci se pro-onçant pour les Septante, ceux-là pour l'hébreu et la ulgate, d'autres combinant à leur façon les diverses onnées.

Les savants ne pouvant se mettre d'accord entre eux;

[1] ero, » dit S. Jérôme, parlant de la difficulté que soulève la chro-ologie qu'on tire des Septante et d'après laquelle Mathusalem ne erait mort que quinze ans après le déluge. *Hebr. Quæst. in Gen.*, , 5, t. XXIII, col. 947. La difficulté sur Mathusalem se dissipera elle-même, d'après ce que nous dirons plus loin.

« Nec casum redolet sed industriam. » *De Civ. Dei*, XV, XIII, 1, XLI, col. 453.

[2] « De quibus, disait S. Augustin, rationem aut nullam aut diffi-illimam reddunt. » *De Civ. Dei*, XVI, X, 2, t. XLI, col. 489. Voir Vetzer et Welte, *Kirchenlexicon*, t. III, 1884, col. 313-315. Cf. ass, *Die Chronologie der Septuaginta*, Berlin, 1859.

le texte sacré étant incertain sur ce point; l'Église du moins s'est-elle prononcée sur cette matière et a-t-elle tranché la difficulté? — Non. L'Église n'a pas pour mission de régler les questions de chronologie; elle a toujours laissé sur ce sujet une liberté entière aux historiens; elle n'a même jamais manifesté de préférence marquée et suivie en faveur d'aucun système. Si la chronologie la plus courte a prédominé depuis le XVI^e^ siècle, ce n'est pas sans de notables exceptions, et la faveur dont elle a joui a été due à l'autorité qu'on attribuait au protestant Scaliger dans ce genre de recherches[1]. Ce savant s'étant prononcé pour le texte hébreu auquel les Réformés attachaient en bien des choses une valeur exagérée, on l'avait communément suivi[2]. « Mais, observait au commencement du XVIII^e^ siècle des Vignoles, protestant lui-même, les premiers Pères de l'Église ont suivi [la chronologie] des Septante et quelques modernes (Isaac Vossius, le P. Pezron) se sont hautement déclarés pour elle[3]. » Le célèbre annaliste de l'Église, le cardinal Baronius, tout en reconnaissant combien la question était obscure, se prononçait en faveur de la supputation de la Bible grecque, comme plus conforme à la tradition ecclésiastique[4]. Tous les docteurs de l'Église grecque et

[1] Voir Pezron, *L'antiquité des temps rétablie*, p. 2.

[2] La chronologie des Septante a néanmoins toujours trouvé des défenseurs, non seulement parmi les catholiques, mais aussi parmi les protestants; Louis Cappel, par exemple, la soutint avec force contre Jean Buxtorf fils, et Isaac Vossius contre George Horn. Cf. Herzog, *Real-Encyklopädie*, t. XVIII, p. 425.

[3] *Chronologie de l'Histoire sainte*, 1738, t. I, p. 2.

[4] *Apparatus ad Ann. eccl.*, § 118, édit. de Lucques, 1740, p. 473-474. « Ob diversitatem exemplarium et quod non eamdem omne

us les anciens écrivains de l'Église latine ont en effet cepté les chiffres que donnent les Septante. Le Martyloge romain les a toujours conservés et il assigne mme date de la naissance de Notre-Seigneur « l'an 99 après la création du monde[1]. »

Quelques anciens Pères avaient reconnu l'impossibié de concilier la chronologie du texte hébreu avec l'hisire des Chaldéens et des Égyptiens, entre autres Jules ricain[2]. Cette même raison fit comprendre à plusieurs

illis numerandis servent methodum et rationem, dit-il entre aus choses, mirum dictu quod, quot sunt capita (ut communi fertur verbio) totidem de iisdem scriptæ reperiantur sententiæ. Sedere em arbitrum et cujus sint potiora jura disquirere et antiquissim omnium quæstionem lata sententia definire non est præsentis i, nec nostrarum virium tantum opus. Illud tamen non omnino etermittendum videtur. Sanctam Dei Ecclesiam antiquitus consuesse supputare annos ab origine mundi, non secundum Hebraicam tionem, sed secundum Septuaginta duos interpretes : est ejus rei es apud S. Augustinum (*De Civ. Dei*, l. xv, c. xi), dum de iisdem erpretibus hæc ait : *Porro illos in auctoritatem celebriorem susit Ecclesia, et credentes Judæorum potius quam istos non habere od verum est*... Adjicimus et Græci hominis insigniter eruditi de dem re testimonium, videlicet Anastasii Sinaitæ episcopi Antioeni (*In Hexam.*, l. 7), æqualis Magno nostro Gregorio, qui sic : *Sciendum est quod aliter computant Hebræi, et aliter Romanæ clesiæ traditio.* Hæc ille. » Voir aussi le P. Morin, *Exercitationes blicæ*, in-f°, Paris, 1669, l. i, Exerc. vii, c. i, dont le but est de ever l'autorité de la chronologie des Septante ; J. B. Riccioli, *ronologia reformata*, t. i, p. 293-294, et Tournemine, *Dissert. ronol.*, diss. i ex Riccioli, à la fin de l'édition de Ménochius, t. iv, 68, p. 182.

[1] *Martyrologium Romanum*, (au 25 décembre), in-4°, Malines, 87, p. 241.

[2] *Chronogr.*, 1, t. x, col. 64-65. Jules Africain considère d'ailrs à bon droit comme fabuleuse la chronologie des Chaldéens et s Égyptiens, telle que la donnaient ces peuples.

savants modernes combien on avait eu tort d'abandonner les Septante pour suivre le mouvement donné par Scaliger[1]. Le P. Pezron s'exprima avec beaucoup de force dans ce sens, en ajoutant aux arguments tirés des annales des anciens peuples connus des Grecs, celui de l'histoire chinoise qu'on commençait alors à mieux connaître. Les missionnaires jésuites en Chine, qui accueillirent avec faveur l'ouvrage du P. Pezron, s'étaient déjà auparavant déclarés en faveur des Septante, au moyen desquels ils pouvaient concilier le témoignage des annales du pays qu'ils évangélisaient avec la Sainte Écriture[2]; et leur conduite avait été approuvée par leur Général. Dès les premiers temps de la mission, ils l'avaient consulté, parce que « quelques missionnaires crurent que la chronologie chinoise... était contraire à la Sainte Écriture, et quoiqu'on leur fît voir que cette chronologie pouvait s'accorder avec le calcul des Septante, autorisé dans l'Église, ces missionnaires avaient toujours quelque

[1] La discussion sur la chronologie des temps primitifs a toujours porté sur la valeur des chiffres du texte hébreu et de la version des Septante. Le texte samaritain n'a été suivi dans l'antiquité que par l'auteur de l'écrit apocryphe intitulé la *Petite Genèse*, Λεπτὴ Γένεσις et dans les temps modernes que par l'égyptologue prussien Lepsius, *Chronologie der Aegypter*, in-4°, Berlin, 1849, t. I, p. 397.

[2] Le P. Martin, *Sinicæ historiæ decas*, in-4°, Munich, 1658, embrasse la chronologie des Septante comme étant seule conciliable avec l'histoire de la Chine. Voir Pezron, *L'antiquité des temps rétablie*, p. 52, 248-249. Le 14 septembre 1740, le célèbre P. Parennin, écrivant au secrétaire de l'Académie des sciences à Paris, lui demandait, non sans malice, si les hébraïsants et les Rabbins ne pourraient pas allonger un peu la durée du monde. *Lettres édifiantes* t. XII, Lyon, 1819, p. 270-271.

crupule[1]. » Pour trancher la question, le P. Adam chall rédigea un mémoire où il rendit compte des fonements de la chronologie chinoise et on l'envoya à ome, où il fut examiné. On ne dit pas si l'on consulta Saint Père, mais une lettre écrite de Rome le 20 déembre 1637, en réponse à la consultation, n'hésite pas affirmer « qu'on peut sans scrupule suivre la chronolo-ie chinoise, » plaçant le règne de l'empereur Yao à l'an 357 avant J.-C., parce qu'elle n'est pas en désaccord vec les Septante, dont la chronologie « est appuyée sur autorité des Pères de l'Église[2]. »

[1] A. Gaubil, *Traité de la chronologie chinoise*, in-4°, Paris, 1814, 283-284.
[2] *Ibid.*, p. 285.

ARTICLE II.

CONSÉQUENCES QUI RÉSULTENT DE L'INCERTITUDE DE LA CHRONOLOGIE BIBLIQUE.

Que conclure de tous les faits que nous venons d'exposer? D'abord que « l'Église ne garantit l'exactitude d'aucune de ces deux chronologies (des Septante et du texte hébreu) et (que) son autorité ne nous oblige point de nous en tenir rigoureusement au texte transmis par la tradition, ni au sens qu'on lui a attribué jusqu'ici [1]. Cette question est de celles que nous pouvons traiter en nous servant d'arguments purement scientifiques, et toutes les modifications de la chronologie biblique que la science pourrait réclamer (à bon droit) seraient dès lors permises [2]. »

Une autre conséquence que nous devons tirer de tout ce qui précède, c'est qu'il est impossible de fixer la date de la création de l'homme avec certitude. Les savants les plus compétents sont unanimes à ce sujet. « Le nombre des années écoulées depuis la création jusqu'à la nativité du Christ est incertain, dit Pagi, le docte annotateur de Baronius... On ne saura jamais d'une manière sûre quel était l'âge du monde à l'époque de l'Incarnation [3]. » L

[1] « Quam floccifaciat Ecclesia illam numerorum varietatem testantur duo Ecclesiæ lumina, S. Hieronymus et S. Augustinus, » dit aussi Noël Alexandre, *Hist. eccl. Vet. Test.*, t. I, p. 76.

[2] H. Reusch, *La Bible et la nature*, trad. Hertel, p. 542.

[3] « Annorum ab orbe condito ad Christum natum seu æram Chri

. Petau lui-même, qui a consacré tant de veilles à élu-ider les questions de chronologie, fait cet aveu dans ›n *De doctrina temporum :*

On n'a aucun moyen certain de savoir à quelle date a eu ·u la création et il faudrait une révélation expresse de Dieu ›ur la connaître. Ceux-là donc sont dans l'erreur qui non ulement osent la préciser avec assurance, mais traitent ec hauteur ceux qui croient pouvoir ajouter ou retrancher leurs calculs [1].

Lequien, qui entreprit avec beaucoup de zèle la dé-ıse des chiffres du texte hébreu contre l'*Antiquité des mps* du P. Pezron, est obligé de convenir à son tour e « on ne peut pas régler une chronologie exacte et surée sur l'Écriture Sainte [2]. »

La raison de cette incertitude avérée, c'est que, même supposant que les listes généalogiques de la Genèse

ıam numerus incertus... Alterutri textui (Heb. et LXX) adhæreas, tum annorum mundi numerum ante incarnationem nunquam re-ies. » *Apparatus chronologicus ad Annales ecclesiasticos Baro-num illustrans*, § 2 et 4, édit. de Lucques, 1740, p. 331.

« Annorum ab orbe condito ad hæc tempora numerum, neque ta ratione compertum esse, neque citra divinam significationem se comperiri. Errare proinde qui id non modo arte definire au-t, sed qui alios insuper, quod ad summam suam aliquid adjece-: aut detraxerint, proterve atque arroganter insectantur. » *De trina temporum*, l. IX, c. VI, t. II, Anvers, 1703, p. 9.

Défense du texte hébreu et de la Vulgate, dans Migne, *Cursus ipt. Sac.*, t. III, col. 1572. Les auteurs contemporains n'ont donc que répéter les anciens, quand ils ont dit : « Ces variantes for-nt, pour la chronologie générale des deux premières époques de stoire une difficulté qui ne sera probablement jamais résolue. » ..., *Histoire générale de l'Église,* IIe époque, n° 35, t. I, p. 349.

sont complètes, ce qu'il y aura lieu d'examiner plus tard, il est impossible, dans l'état présent du texte, de connaître les chiffres véritables écrits par Moïse. Nous n'avons en effet aucune raison décisive de préférer ceux des Septante à ceux de l'hébreu ou ceux de l'hébreu à ceux du samaritain. Toutes les tentatives des savants en faveur des uns ou des autres ont été sans succès. « Les uns pensent que les Hébreux ont raccourci exprès leur chronologie, disait Bergier... D'autres jugent que ce sont les Septante qui ont allongé la durée des temps... D'autres enfin ont donné la préférence au texte samaritain... Aucun de ces trois sentiments n'est fondé sur des preuves démonstratives[1]. »

Bien plus, nous ne pouvons pas savoir si les trois sentiments ne sont pas également faux et si les chiffres ne sont pas altérés dans tous les textes. Cette dernière hypothèse est loin en effet d'être invraisemblable. M. Molloy, le savant professeur du séminaire catholique de Maynooth, ainsi que le P. Brucker, l'ont observé avec justesse :

Relativement aux dates, on voudrait tenir pour certain que les deux longues listes de chiffres insérées dans les

[1] Bergier, *Dict. de théologie*, art. *Chronologie*, éd. de 1826, t. II, p. 115. La critique peut apporter des arguments sérieux, mais non décisifs en faveur de chaque opinion. Voir Tournemine, *Dissert. chronol.*, t. IV, p. 188 ; les dissertations pour et contre dans Migne, *Cursus Scripturæ Sacræ*, t. III, col. 1493-1586 ; H. de Valroger, *L'âge du monde*, p. 103-136 ; Pezron, *L'antiquité des temps*, p. 292 et passim. Les explications qu'on a essayé de donner sur l'origine des différents chiffres sont toutes contradictoires et insuffisantes. On peut en voir le résumé dans Herzog, *Real-Encyklopädie für Theologie*, t. XVIII, p. 426, 433.

nquième et onzième chapitres de la Genèse sont aussi stric-ment exactes que si elles sortaient de la plume inspirée de oïse; mais rien ne prouve que ces chiffres n'aient subi elque altération de la part des nombreux scribes qui nterposent entre l'autographe de Moïse et la plus vieille pie du Pentateuque qui nous reste encore. Il est même tain, puisque les trois versions (ou textes) les plus an-nnes et les plus vénérables diffèrent notablement entre es, que deux de ces versions sont erronées. Or s'il est tain que des erreurs se sont introduites dans ces deux rsions, de manière à passer dans toutes les copies que us en avons, il n'est pas impossible que des erreurs nblables se soient glissées dans la troisième, et en consé-ence il n'est nullement prouvé qu'aucune des trois ver-ns donne actuellement les chiffres écrits par Moïse [1].

[Il est impossible de construire] avec les documents de la ble, une chronologie des premiers temps, précise et com-te, et qui mériterait le nom de chronologie révélée, [parce e] les éléments indispensables d'une pareille chronologie aient précisément les données dont l'authenticité même st pas certaine,.. [car] les données chronologiques consi-ées dans la rédaction primitive des généalogies de la Ge-se ont pu s'altérer et se perdre dans les transcriptions, de e manière qu'il est impossible de savoir dans quelle me-re nous possédons encore cette portion du texte primiti-ment inspiré [2].

[1] Molloy, *Géologie et révélation*, trad. Hamard, 1881, p. 331.

[2] Brucker, *La chronologie des premiers âges de l'humanité*, dans *Controverse*, mars 1886, p. 383, 386. — On peut voir des réflexions blables dans Mgr Meignan, *Le monde et l'homme primitif selon Bible*, 3e édit., 1879, p. 290-291; H. Reusch, *La Bible et la nature*, l. Hertel, 1867, p. 535, 539; B. Pozzy, *La terre et le récit bibli-e la création*, 1874, p. 394-395; H. Wallon, *La Sainte Bible umée*, 2e édit., 1867, t. I, p. 433.

Ainsi rien ne nous garantit que les Septante, les Samaritains ou les Juifs nous aient conservé les nombres véritables des listes patriarcales et, dans l'ignorance où nous sommes, il est par conséquent impossible de fixer autrement que d'une manière hypothétique la date de la création d'Adam. Nous pouvons donc conclure avec Mgr Meignan, archevêque de Tours : « La date précise de l'apparition de l'homme sur la terre nous paraît ne pouvoir être fixée avec certitude [1]. »

On peut supposer néanmoins avec vraisemblance que, quelles qu'aient pu être les altérations des nombres contenus dans la Genèse, ces altérations ne sauraient avoir été très considérables et que, par suite, si l'on n'assigne pas de date fixe à l'origine de l'espèce humaine et si on la place vaguement entre 4000 et 6000 ans avant J.-C., on a toutes chances de ne pas se tromper. Mais ici se présente à l'esprit un nouveau doute. Il est parfaitement vrai que l'humanité ne doit pas avoir plus de 8000 ans environ, si les listes des patriarches antédiluviens et postdiluviens sont sans lacunes, mais il n'en est plus de même, si elles sont fragmentaires et incomplètes. Or, n'en est-il pas ainsi? N'avons-nous point là seulement des tronçons des généalogies primitives, une chaîne où il manque de nombreux chaînons, un choix de noms, en un mot, et non le catalogue entier de tous les descendants d'Adam en ligne directe jusqu'à Abraham?

Nous ne trouvons dans la Genèse même aucune raison directe et positive qui nous autorise à affirmer expres-

[1] *Le monde et l'homme primitif selon la Bible*, 3e édit., 1879, p. 290.

ément l'existence de lacunes dans les tableaux généalo-
iques des premiers hommes, mais nous rencontrons
ans l'Écriture divers exemples qui nous permettent d'en
ffirmer la possibilité; plusieurs savants catholiques
'hésitent pas à en soutenir la vraisemblance, et des
onsidérations extrinsèques, tirées des sciences naturel-
es et des témoignages de l'histoire profane, donnent un
rand poids à leur supposition. Voici ce qu'observent
MM. Molloy et Wallon :

Quand on veut déduire la chronologie de la race humaine
es données bibliques, on tient pour accordé qu'aucun
nneau n'a été omis dans la chaîne directe de descendance
e père en fils ; or c'est là une supposition qui n'est point
émontrée [1].

Les généalogies de la Bible ayant pour objet de nous
nner la filiation des hommes et non la succession des
mps, et par conséquent pouvant supprimer des intermé-
iaires, aucun calcul ne remonte sûrement au delà d'Abra-
am [2]... La chronologie de la Bible ne peut s'établir que
ar des listes généalogiques. Or, les Orientaux, dans leurs
énéalogies, ne s'attachent qu'à une chose : suivre la ligne
oite, sans s'inquiéter des intermédiaires; mais des généra-
ons supprimées, ce sont des années, des siècles même qui
dérobent au calcul. Il n'y a donc ni pour le déluge ni
our la création aucune date vraiment établie et la Bible
mporte toute la durée que la science se croira le droit d'as-
gner soit à l'homme soit à la terre [3].

[1] Molloy, *Géologie et révélation*, p. 331.
[2] Wallon, *La Sainte Bible résumée*, 1867, t. I, p. 435. Cf. p. 433.
[3] Wallon, *Journal des savants*, février 1869, p. 109. Sur la possibilité des lacunes dans les généalogies, voir Bellynck, *Anthropo-*

Ce qui autorise à supposer ces omissions dans la Genèse, ce sont les omissions analogues qu'on remarque dans d'autres livres de l'Écriture, où il nous est possible de les contrôler. Ces dernières ont été reconnues dans tous les temps, parce qu'elles sont flagrantes, et la conclusion qu'on peut en tirer contre l'intégralité des listes des patriarches primitifs est si naturelle que, même avant notre siècle, les partisans des chiffres du texte hébreu, tels que le P. Lequien, n'en ont pas contesté la légitimité. Voici comment s'exprime entre autres ce savant :

Il se peut faire que Moïse ait jugé à propos de ne faire mention que de dix principaux patriarches qui ont précédé le déluge et de dix autres qui l'ont suivi jusqu'à Abraham, en omettant les autres pour des raisons qui nous sont inconnues, comme saint Matthieu a fait dans la généalogie de Notre-Seigneur, l'auteur du livre de Ruth et celui du premier livre des Paralipomènes [1], dans celle de David et des grands prêtres; car il n'y a point d'apparence que six géné-

logie, dans les *Études religieuses* des Pères Jésuites, avril 1868, p. 578; von Knabenbauer, *Bibel und Chronologie*, dans les *Stimmen aus Maria-Laach*, t. VI, 1874, p. 362-372; H. de Valroger, *L'âge du monde et de l'homme* (1869), p. 47-53; Wetzer et Welte, *Kirchenlexicon*, t. III, col. 322; C. Güttler, *Naturforschung und Bibel*, Fribourg, 1877, p. 315-316; J. Brucker, *La chronologie des premiers âges de l'humanité*, dans la *Controverse*, mars 1886, p. 387-392; Id., *Quelques éclaircissements sur la chronologie biblique*, *ibid.* sept. 1886, p. 95-99; *Manuel biblique*, t. I, 1880, p. 411-413 (7e édit. n° 316, p. 537-539); E. Pannier, *Genealogiæ biblicæ*, in-8°, Lille, 1886, p. 242-282; cf. J. Delsaulx, *Les derniers écrits philosophiques de M. Tyndall*, in-12, Paris, 1877, p. 41-42.

[1] Ruth, IV; I Par., II et VI.

rations, depuis Naasson (qui commandait à la tribu de Juda à la sortie d'Égypte) jusqu'à Salomon, et huit autres, depuis Éléazar, fils d'Aaron, jusqu'à Sadoch aient pu remplir l'espace de plus de 500 ans qui se sont écoulés jusqu'à la fondation du temple de Salomon, d'autant plus que l'on en compte dix-huit depuis Coré, qui se souleva dans le désert contre Moïse, jusqu'à Héman, qui servait de chantre au Tabernacle du vivant de David. Josèphe même nomme [1] plusieurs des aïeuls de Sadoch dont il n'est fait aucune mention dans l'Écriture, et il assure que ceux qui se succédèrent à la charge de souverain sacrificateur depuis Aaron jusqu'au temps de Salomon furent au nombre de treize. Ce sentiment est appuyé par un grand nombre de chronologistes et d'interprètes (Melchior Cano, Malvenda, Tirin [2], etc.).

Les exemples cités par Lequien sont décisifs. On peut en ajouter plusieurs autres qui les confirment. Dans le Pentateuque même, Laban, petit-fils de Nachor, est appelé son fils, par omission du nom de Bathuel, son père; Jochabed, mère de Moïse, est appelée fille de Lévi, quoique Lévi fût certainement mort longtemps avant sa naissance [3]. Au premier livre des Paralipomènes, Subael, contemporain de David, porte le titre de *fils de Gerson*, lequel était fils de Moïse et vivait plusieurs siècles aupa-

[1] *Antiq. jud.*, VIII, I, et XX, cap. ult.

[2] *Défense du texte hébreu et de la Vulgate*, dans Migne, *Curs. Comp. Script. Sac.*, t. III, col. 1572-1573. Cf. Melchior Cano, *De loc. theol.*, l. II, c. XIII; Malvenda, *De Antichristo*, l. II, c. X, in-f°, Rome, 1704, p. 80. Ce que dit Lequien est la preuve que l'hypothèse n'a pas été inventée pour les besoins actuels de la cause, puisque la légitimité a été admise avant notre époque par ceux qui avaient le plus d'intérêt à la nier.

[3] Gen., XXIX, 5; cf. XXVIII, 5. — Num., XXVI, 59.

ravant. Aux troisième et quatrième livres des Rois, de même qu'au second livre des Paralipomènes, Jéhu est nommé *fils de Namsi,* et il n'était que son petit-fils. Dans Esdras, la qualité de père de Zacharie est attribuée à Addo, qui n'était que son aïeul. Il y a aussi d'autres omissions généalogiques dans le même livre d'Esdras jusque dans sa propre généalogie, où entre Azarias qu'il appelle fils de Méraioth, et Méraioth lui-même, il omet six membres : Amarias [1], Achitob, Sadoc, Achimaas, Azarias et Johanan.

Mais l'exemple le plus remarquable des lacunes dans les arbres généalogiques est celui que Lequien a mentionné tout d'abord, celui qui est tiré de l'Évangile de saint Matthieu. L'auteur sacré a exclu, évidemment à dessein, dans la liste des ancêtres de Notre-Seigneur, trois noms royaux parfaitement connus, Ochozias, Joas et Amasias [2]. Cette suppression mérite d'autant plus d'attirer l'attention qu'elle peut nous faire découvrir le motif de l'omission systématique d'un certain nombre d'anneaux

[1] I Par., XXVI, 24 ; — I (III) Reg., XIX, 16 ; II (IV) Reg., IX, 20 ; II Par., XXII, 7 et II (IV) Reg., IX, 2, 14 ; — I Esd., V, 1 et Zach., I, 1, 7 ; — I Esd., VII, 3 et I Par., VI, 7-14. Dans plusieurs de ces passages, nous n'avons pas des généalogies proprement dites, mais tous ces exemples montrent que chez les Hébreux les expressions père et fils n'avaient pas un sens très rigoureux et bien préci

[2] Matt., I, 8 ; cf. II (IV) Reg., VIII, 24 ; XI, 2 ; XII, 21 ; II Par. XXVI, 1. Notez que, malgré cette triple suppression, l'évangéliste se sert du mot *genuit* (*Joram genuit Oziam,* quoique Ozias fût fils d'Amasias), comme Gen., V et XI, ce qui prouve que les Hébreux, comme du reste en général les Orientaux, n'employaient pas toujours cette expression dans un sens rigoureux. Cf. Fillion, *S. Matthieu*, p. 3 « Joras Oziam *genuisse* scribitur, cum *quartus* ab eo sit, » remarque S. Hilaire, *In Matth.*, I, 2, t. IX, col. 920. « *Engendrer,* dit Scheg

dans la chaîne généalogique. Elle paraît avoir, en effet, pour explication une cause mnémotechnique. Comme on apprenait par cœur le tableau des générations, on avait recours à divers moyens pour faciliter le travail de la mémoire et l'aider à retenir ces arides listes de noms. L'évangéliste a subdivisé expressément dans ce but, en indiquant lui-même son procédé [1], la série totale en trois groupes de quatorze membres chacun, et parce que le second aurait dû en renfermer dix-sept au lieu de quatorze, ce qui aurait détruit l'économie de sa distribution, il en a éliminé trois.

On peut soupçonner une raison mnémotechnique analogue dans les deux généalogies patriarcales. Elles paraissent basées en effet sur un système plus simple encore : elles comptent chacune, avant le déluge et après le déluge, dix noms, c'est-à-dire le nombre le plus facile à retenir, celui qui correspond au total des doigts de la main, celui sur lequel est fondé le système décimal, dans tout l'univers [2].

est le terme consacré dans les arbres généalogiques, qu'il s'agisse d'une génération immédiate ou médiate. » *Evang. nach Matth.*, 863, t. I, p. 36. Le verbe יָלַד, *yâlad*, « engendrer, » s'emploie particulièrement dans cette acception étendue, Gen., x, 13-14. Voir *anuel biblique*, 7e édit., n° 333, note, t. I, p. 578. Les Hébreux se rvaient donc de *yâlad* dans un sens large, comme du mot *fils* signifiant simplement *descendant*, ou *frère* signifiant *cousin, parent*. ous avons dans la Bible beaucoup de locutions analogues qu'il ne ut pas expliquer avec notre précision occidentale : « Reges ex te braham) erunt, reges de lumbis tuis egredientur, etc. » Gen., XVII, 6, 16 ; XXXV, 11, etc. ; XII, 2 ; XXVIII, 3, 14 ; Ex., I, 5 ; Heb., VII, 5, 10, etc.

[1] Matt., I, 17.

[2] L'emploi universel du système décimal s'explique par le nom-

Ainsi, en résumé, le nombre décimal des patriarche
avant comme après le déluge, l'usage des Orientaux, sup
primant souvent des membres intermédiaires dans les lis
tes généalogiques, tout nous autorise à admettre la pos
sibilité de lacunes dans l'énumération que nous fait Moïs
des descendants directs d'Adam jusqu'à Abraham. Mais
s'il en est ainsi, la date de la création de l'homme peu
être beaucoup plus ancienne qu'on ne l'avait cru jus
qu'ici, parce qu'il faut la grossir de la durée de la vie d
tous les personnages omis dans les catalogues de la Ge
nèse. Par conséquent l'époque de l'apparition de l'homm
sur la terre est tout à fait incertaine, non seulemen
parce que nous ignorons quels sont les vrais chiffre
qu'avait écrits l'auteur du Pentateuque, comme nou
l'avons vu tout d'abord, mais plus encore parce qu

bre des doigts de la main qui ont servi à tous les calculs primitif
Voir J. Lubbock, *Les origines de la civilisation*, trad. Barbier, 3e édi
1881, p. 431-433. « Dans le monde entier, dit-il, on se sert des doig
pour compter, et bien que les termes numériques de la plupart d
races soient si défigurés par l'usage qu'on ne puisse plus reconnaît
leur signification originelle, beaucoup de tribus sauvages emploie
pour noms de nombre les expressions dont ils se servent pour comp
ter leurs doigts... Au Labrador, *tallek*, *main*, signifie aussi cinq
Les indiens Zamuca et Muysca..., pour cinq disent : *main finie;* po
six, *un de l'autre main*, c'est-à-dire prendre un doigt de l'aut
main ; pour dix, *deux mains finies*... Cinq se dit *une main* en ar
wâk ; ... *biamdakabo, mes deux mains*, dix, etc. Dans nos langu
mêmes, le mot *cinq* a une origine semblable, puisqu'il vient du gr
πέντε, qui à son tour vient évidemment du persan *pendji;* or, en pe
san, comme Humboldt l'a fait remarquer, *pentcha* signifie *une mai*
De là sans doute l'emploi général du système décimal en arithm
tique, système qui n'offre aucun avantage particulier. » Cf. R. Ell
On numerals as signs of primeval unity among mankind, in-8
Londres, 1873, p. 2.

nous ignorons quel peut être le nombre des lacunes dans les séries généalogiques. Si les corruptions de chiffres ne peuvent modifier la somme totale de l'antiquité de l'homme que dans une mesure restreinte, il n'en est pas de même des générations omises, car si ces omissions sont nombreuses, la date du premier homme peut être reculée de plusieurs siècles.

En ne consultant que la Bible, nous sommes, on le voit, dans l'incertitude la plus complète sur l'ancienneté de notre race : il est possible qu'elle date de six mille ans, d'après le texte hébreu actuel; il est possible qu'elle date de huit mille ans d'après les Septante; il est possible aussi qu'elle remonte beaucoup plus haut, à cause des lacunes qu'on a le droit de supposer dans les arbres généalogiques. Telle est la conclusion finale à laquelle nous conduit l'étude critique du texte sacré : incertitude et ignorance.

L'Écriture ne nous enseigne donc rien de précis sur l'âge de l'homme. Mais ce qu'elle ne nous apprend pas elle-même, n'aurons-nous pas le moyen de l'apprendre ailleurs? La science profane ne nous mettra-t-elle pas en état de nous prononcer entre les trois hypothèses que nous venons d'énumérer? Ne pourra-t-elle pas lever les doutes que nous laisse l'étude comparée des textes primitifs et des généalogies bibliques? C'est là ce qu'il nous reste à rechercher.

Eh bien, si nous nous servons, comme c'est notre droit, des lumières que nous fournissent d'un côté la paléontologie et de l'autre l'histoire des peuples anciens, pour interpréter avec plus de connaissance de cause le texte

sacré, il nous est facile de montrer que la chronologie si courte qu'on tire du texte hébreu est insuffisante, que celle des Septante, dans sa partie postdiluvienne, est peut-être aussi trop restreinte. Il doit résulter de là que l'existence de lacunes dans les généalogies de la Genèse, que nous n'avions pu établir par l'Écriture elle-même, devient tout à fait vraisemblable, et ce n'est que par ce moyen que nous pouvons concilier ce que nous dit Moïse avec ce que nous apprennent des monuments dont le témoignage est irrécusable.

ARTICLE III.

DE L'ANCIENNETÉ DE L'HOMME D'APRÈS LES GÉOLOGUES.

« Dieu est éternel, mais l'homme est bien vieux, » dit aujourd'hui plusieurs paléontologistes. L'homme est pas aussi vieux que le prétendent certains savants; us allons voir cependant qu'il l'est plus qu'on ne l'a- t généralement pensé jusqu'ici. Il est impossible de tenir présentement que le premier homme n'a paru la terre que 4004 ans avant Jésus-Christ et de con- ver telle quelle la chronologie qu'on tire du texte hé- u. La première preuve nous en est fournie par les ences naturelles, la seconde par l'histoire.

Tout le monde sait que les géologues et les paléonto- gistes font généralement remonter notre espèce à une e très reculée. Un certain nombre d'entre eux donnent s chiffres exagérés et l'on a parfaitement le droit de user ces chiffres, car ils ne reposent que sur des cal- s hypothétiques. L'existence de l'homme tertiaire st nullement démontrée [1], et elle compte beaucoup

[1] C'est ce que sont obligés de reconnaître ceux-là même qui croient on existence. « Quoiqu'il soit vraisemblable que l'homme a vécu époque tertiaire préglaciaire, les faits positifs pour appuyer cette ti ne font totalement défaut. » *Archiv für Anthropologie*, avril 4, p. 226. Sur l'existence de l'homme à l'époque tertiaire, voir de Baye, *L'archéologie préhistorique*, in-4°, Paris, 1880, p. 1 et .; A. de Quatrefages, *Hommes fossiles et hommes sauvages*, in- Paris, 1884, p. 14 et suiv.; Hamard, *L'archéologie préhistorique ancienneté de l'homme*, dans *La Controverse*, août 1886, p. 504-505.

plus d'adversaires que de partisans. La science est ho
d'état d'estimer approximativement en chiffres, à pl
forte raison de fixer la date de l'apparition de l'homm
M. Jakob, résumant l'opinion des savants en cette m
tière, s'exprime ainsi :

Ce qu'ont écrit naguère d'illustres géologues sur l'hom
fossile, sur sa coexistence avec les animaux préadamiqu
etc., est devenu aujourd'hui sans objet. Il n'est plus questi
de demander à quelle date a eu lieu l'époque glaciaire
combien de temps elle a duré. Le géologue ne connaît pas
dates, mais seulement une succession dans les choses; à
question de date, il doit répondre : Nous ne savons pas. I
phénomènes pour lesquels des géologues fantaisistes, par
lesquels il faut ranger Lyell, malgré sa grande science,
réclament pas moins de cent mille ans, ces phénomènes, d
des circonstances exceptionnelles comme on en rencontrai
l'époque glaciaire, ont pu aisément se produire en fort p
de siècles[1].

Aucun savant ne sait à quelle époque a commencé l
poque quaternaire, qui a immédiatement précédé l'é
de choses actuel. Un maître dans la science géolo
que, dont le nom fait autorité, M. de Lapparent, l'a
lidement démontré :

Bien des opinions ont été émises relativement à la du
des temps quaternaires. Plusieurs ont même essayé de la t
duire en chiffres, en attribuant le refroidissement glaciair
la précession des équinoxes, ainsi qu'aux variations de l'
centricité terrestre. Suivant les auteurs, l'époque de la gra

[1] A. Jakob, *Unsere Erde*, Fribourg, 1883, p. 471.

tension des glaces aurait eu lieu de 225,000 à 350,000 ans
ant notre ère, et sa durée aurait été, pour les uns de 160,
ur les autres de plus de 2,000 siècles[1]. Tous ces calculs
t à nos yeux le tort de reposer sur une hypothèse gratuite,
avoir que l'extension des glaces réclame une *cause de froid*,
rs que, au moins pour ce qui concerne les massifs alpins
pyrénéens, cette extension a eu lieu sous un régime surtout
mide et par une température qui permettait, dans nos val-
es, au moment où les glaciers occupaient les massifs mon-
gneux, l'existence des grands herbivores et celle de végétaux
nsibles comme le figuier. Si, comme c'est notre opinion,
simples changements géographiques, tels qu'une modifi-
tion dans le contour des masses continentales, dans le ré-
me des vents ou dans le parcours des courants dérivés du
lf-Stream, suffisent pour expliquer les circonstances de
poque quaternaire, l'astronomie n'a plus rien à voir dans
tte question et sa précision ne peut profiter en rien à l'éva-
ation de la durée des temps glaciaires.

Peut-on du moins se faire une idée de la valeur *relative* de
tte durée d'après les dépôts étalés dans nos plaines et nos
llées, ou encore d'après les variations de la faune? Plus
n auteur l'a pensé, et il en est beaucoup aux yeux de qui
s milliers de siècles ont été nécessaires à l'accomplissement
tant de choses. Mais la plupart du temps cette appréciation
fonde sur l'idée, tout à fait erronée, que le creusement des
llées est l'œuvre de l'époque quaternaire. C'est ainsi qu'a-
ès avoir constaté qu'entre la grotte du Moustier et celle de
Madelaine, dans la vallée de la Vézère, il y a une diffé-

[1] D'après M. Hamard, le maximum de froid se serait produit vers
n 7000 avant notre ère, et comme l'homme n'avait pas encore
or paru sur la terre, son antiquité se trouverait scientifiquement
e réduite. *La Controverse*, novembre 1886, p. 354.

rence de niveau de 27 mètres, M. Broca écrivait : « Ce cre
sement de 27 mètres, dû à l'action des eaux, s'est effect
sous les yeux de nos troglodytes, et depuis lors, penda
toute la durée de l'époque moderne, c'est-à-dire pendant d
centaines de siècles, il n'a fait que très peu de progrès. Jug
d'après cela combien de générations humaines ont dû s'éco
ler entre l'époque du Moustier et celle de la Madelaine[1] !
Or, d'une part, il y a eu seulement, depuis l'époque d
plus hautes cavernes, déblaiement d'une vallée occupée p
des dépôts meubles; et, d'autre part, s'il ne s'est rien fa
une fois ce déblaiement achevé, c'est que la rivière avait co
quis sa pente d'équilibre. Nous l'avons déjà dit, l'époq
quaternaire a trouvé presque partout les détails de l'orogr
phie et de l'hydrographie constitués comme ils sont aujou
d'hui. Les gorges destinées à l'encaissement des glacie
étaient déjà creusées, comme aussi les vallées où les gran
cours avaient, dès le miocène ou tout au moins dès le pli
cène, commencé à étaler leurs alluvions, et il est probab
qu'il y avait eu déjà plusieurs alternatives de remplissage
de déblaiement. D'ailleurs, vouloir juger par ce qui se pas
sous nos yeux du temps qui a été nécessaire, soit pour d
blayer certaines vallées encombrées de dépôts meubles, so
pour amener jusqu'à Lyon les blocs erratiques du centre
la Suisse, serait oublier, d'abord que les précipitations atmo
phériques étaient alors au moins dix ou vingt fois plus abo
dantes que de nos jours, ensuite que des mouvements du s
ont dû, à plus d'une reprise, restituer aux rivières une pen
torrentielle. En somme, la période quaternaire a été caract
risée par une activité tout à fait exceptionnelle des agen
extérieurs, et rien, dans ce que nous voyons aujourd'hu
n'en peut donner une idée juste, si ce n'est ces énormes ébo

[1] *Association française*, Congrès de Bordeaux, p. 1212.

nents que, de temps à autre, de grandes pluies occasionnt dans les montagnes, ou ces entassements d'alluvions que rectification d'un cours d'eau comme la Kander amoncelle peu d'années sur un même point[1].

C'est faire peu d'honneur à l'intelligence humaine que de sser dans le même état de barbarie, pendant des centaines même des dizaines de mille années, l'homme qui avait à su tailler les silex de Saint-Acheul et du Moustier. Mais, te raison mise à part, nous ne voyons, dans les faits géoiques et l'époque quaternaire, absolument rien qui motive évaluations considérables devant lesquelles certains aurs n'ont pas reculé. Nous n'irons pas plus loin et nous ne rcherons pas, à l'exemple de quelques auteurs, à trouver ns l'épaisseur des alluvions de nos principales vallées, les ments d'une chronologie réduite de l'époque quaternaire. le succession régulière de dépôts alternativement gravex, limoneux et charbonneux, où l'on s'est plu à voir les duits successifs des saisons d'une même année, ne représte, en réalité, que la suite normale des apports des crues; chaque inondation commence par une phase violente, c entraînement de graviers, et se poursuit par une phase oneuse, à laquelle succède le dépôt des matières végées arrachées aux rives par le flot. Mais rien n'indique à ls intervalles les crues se sont succédé, et d'ailleurs les ôts d'alluvion sont partout interrompus par des phases mersion, dont aucun signe ne révèle la durée. La science n est pas encore à ce point d'avoir conquis un *chronomètre* lui permette de mesurer le temps écoulé, même dans la

[1] La Kander, par suite de la rectification de son cours en 1715, ena dans le lac de Thoun de 40 à 50 millions de mètres cubes matériaux en dix ou vingt ans. A. de Lapparent, *Traité de géo*e, 1885, p. 224.

période qui a immédiatement précédé la nôtre. Il est sage n'attendre cette conquête que de l'avenir et, pour nous, nous suffit d'avoir établi à quel point sont dépourvus de ba rigoureuse tous ces calculs qui distribuent généreusement l centaines et les milliers de siècles entre les diverses phas de l'époque quaternaire[1].

Lyell lui-même, qui a plus que personne contribué mettre à la mode ces exagérations, a été obligé d' convenir :

Il faut avouer que, dans l'état actuel de nos connaissance les essais pour comparer les relations chronologiques de p riode, de soulèvement..., et de retrait des glaciers..., doive être considérés comme de simples conjectures. Quelques a chéologues et géologues de mérite ont essayé d'arriver à d dates précises et d'évaluer exactement l'ancienneté minimu qu'on puisse assigner au dernier âge de la pierre. Ces calcu ont été fondés, tantôt sur les changements de niveaux de s tantôt sur l'accroissement de la tourbe dans les tourbièr danoises, tantôt enfin sur la transformation en sol émer d'une certaine surface d'eau, grâce aux alluvions des cou d'eau, depuis l'abandon de certains cantonnements lacustr de la Suisse. On s'est encore appuyé sur la distribution gé graphique et la prédominance de certaines espèces actuel d'animaux et de plantes, ainsi que sur les traces du progr de la civilisation humaine, et on a cherché à s'en servir po estimer la durée des périodes de pierre et de bronze. M. Mo lot a calculé l'antiquité probable de trois sols végétaux supe posés, traversés et mis au jour à différentes profondeurs da le delta de la Tinière, et dont chacun contenait des os h

[1] A. de Lapparent, *Traité de géologie*, 2e édit., 1885, p. 1282-12

ins ou des objets de l'industrie humaine appartenant res-tivement à l'époque romaine, à celle du bronze et au der-r âge de la pierre. D'après son estimation, on doit attribuer antiquité d'au moins 7,000 ans aux plus anciens de ces ris, et pourtant il les regarde comme étant d'une date n postérieure au temps où le mammouth et d'autres mam-ères éteints prospéraient en même temps que l'homme en rope. De pareilles supputations, de pareilles évaluations temps passés doivent n'être regardées, dans l'état actuel nos connaissances, que comme des tentatives dont les ré-tats ont besoin d'être confirmés par le plus grand ensemble ssible de preuves[1].

Les paléontologistes sans préjugés reconnaissent nme les géologues que les moyens de fixer les dates r font défaut. Voici ce que dit l'un d'entre eux, M. édéric Ratzel :

La plus grande difficulté que nous rencontrons ici, c'est le nque d'un point fixe pour déterminer la chronologie. On ıt dire que la science préhistorique commence là où cesse possibilité de déterminer la chronologie. Les documents its, parchemins ou papyrus, médailles ou monuments la-aires, manquent ici complètement... Si le lecteur veut se e une idée, en ouvrant un vieux livre d'histoire, du chaos ıs lequel étaient par exemple les antiquités égyptiennes ıui qu'on sût déchiffrer les hiéroglyphes..., il pourra se dre compte de l'embarras où l'on se trouve pour reconsti-r d'une manière fidèle l'antiquité préhistorique[2].

[1] *L'ancienneté de l'homme*, trad. Chaper, 2e édit., 1879, p. 356, -413. On peut voir la question de l'ancienneté de l'homme traitée étail au point de vue scientifique, dans J. Moser, *Das Alter des ...chen und die Wissenschaft*, in-8o, Francfort, 1885. ...e *Vorgeschichte des europäischen Menschen*, 1874, p. 21-22.

Après avoir constaté cette impuissance de la paléo
tologie et de la géologie pour nous fournir des donné
chronologiques, nous pourrions nous arrêter, sans pou
ser plus loin la discussion; mais il ne sera pas inut
d'entrer dans quelques détails sur ces questions aujou
d'hui si agitées. Par suite de l'absence même de chron
mètres dignes de ce nom, des géologues et des paléo
tologistes aventureux se laissent trop facilement entraî
par leur imagination. De là leurs exagérations, qui pe
vent éblouir un instant les profanes par un grand étala
de science, mais qui ne résistent pas à un examen
peu sérieux. Prenons, par exemple, les calculs par le
quels M. Carl Vogt a voulu prouver qu'un squele
humain découvert en Amérique avait un âge de 57,6
ans :

Dans des parties de la Louisiane où le niveau des hau
et des basses eaux offre de plus grandes variations qu'à
Nouvelle-Orléans, MM. Dickeson et Brown ont pu distingu
dix couches différentes de cyprès au-dessous de la surfa
actuelle. Tous ces dépôts de troncs d'arbres, les chênes s
le rivage et les différentes forêts de cyprès superposées, so
semblables à ce qu'on voit dans maint endroit autour de
Nouvelle-Orléans. Le Dr Bennet-Dowler a fait un calc
intéressant sur l'élévation du sol de la Nouvelle-Orléans, da
lequel ces dépôts de cyprès jouent un rôle important. Il p
tage l'histoire de cette élévation en trois périodes : 1° La p
riode des grandes herbes et des prairies tremblantes, com
il s'en forme dans les lagunes, dans les lacs et sur les côte
2° la période des forêts de cyprès; 3° la période des riv
actuelles avec leurs chênes vivaces. Beaucoup d'exemp

runtés à la vallée du Mississipi, prouvent que la série phénomènes qui caractérisent l'émergement des terres les suivants : d'abord apparaissent les herbes, puis les ès, enfin les chênes. Si nous admettons une surélévation inq pouces par siècle (c'est le chiffre donné par les allu-s du Nil), nous obtenons une durée de quinze cents ans la période des plantes aquatiques qui précède l'appari-des premiers bois de cyprès. Il n'est pas rare de trouver les tourbières de la Louisiane des troncs de cyprès ayant ieds de diamètre; on en a retiré un ayant ce diamètre la couche la plus profonde qu'on ait atteinte lors du sement des fondations de l'usine à gaz de la Nouvelle-ans. Si l'on admet que dix pieds de diamètre doivent ésenter la croissance extrême d'une génération d'arbres, obtenons une période de 5,700 ans pour l'âge des plus x troncs, car chez ceux-ci il entre 95 à 120 anneaux de sance annuels dans un pouce de diamètre. Si on ne prend que le plus petit des deux chiffres, un tronc de dix s de diamètre doit avoir 5,700 ans. Quoiqu'il puisse y eu plusieurs séries successives de générations sembla-dans le bassin du Mississipi, le Dr Dowler, pour éviter motif de contradiction, ne suppose que deux dépôts cutifs, y compris ceux existant actuellement, ce qui donne pour deux couches de cyprès un laps de temps 1,400 ans. Les chênes les plus anciens qu'on voit main-sur la rive ont au moins 1,500 ans; on n'en compte ne série, ce qui fournit les chiffres suivants :

Durée des grandes herbes.....	1,500 ans.
» cyprès.....	11,400 »
» chênes.....	1,500 »
Total.....	14,400 ans.

Chaque forêt engloutie a dû, pour vivre à la surface pour son enfoncement graduel, exiger un temps au moi égal à celui de la durée des chênes ; cette dernière pério ne s'est présentée qu'une fois. Nous restons donc certain ment très en dessous des limites de la vraisemblance, en a tribuant à chaque période une durée égale à la dernière, e puisqu'on a reconnu dix périodes semblables, nous obteno le résultat suivant :

Dernière période comme dessus.....	14,400 ans.
Dix périodes semblables.....	144,000 »
Age total du delta.....	158,400 ans.

En creusant les fondations de l'usine à gaz on a rencont à une profondeur de seize pieds, du bois carbonisé et même endroit un squelette humain. Le crâne se trouvait so les racines d'un cyprès, appartenant à la quatrième couch Il était bien conservé ; les autres os se brisèrent en fragme lorsqu'on voulut les soulever. Le crâne appartenait incont tablement à la race américaine indigène. Admettons main nant, comme ci-dessus que l'époque actuelle a duré 14,4 ans, et ajoutons-y trois groupes souterrains de durée éga puisque nous laissons de côté le quatrième dans lequel squelette a été trouvé, soit 43,200 ans, nous obtenons po l'âge du squelette un total de 57,600 ans. Les bases de calcul sont si simples qu'il n'y a rien à objecter à ce rés tat[1].

Il y a beaucoup à objecter, au contraire. Les bases ce calcul sont tirées de l'imagination, non des faits. L'a

[1] C. Vogt, *Leçons sur l'homme*, XI, p. 431-434.

y accumule hypothèses sur hypothèses, et pour urer l'accroissement des alluvions du Mississipi, ve au cours impétueux, il va chercher son chrono- re en Égypte, où le cours du Nil est parfaitement ne et dépose son limon fécondant sur toute la vallée. telle manière de procéder n'est pas digne de la nce. M. Vogt est lui-même obligé de le recon- re : « Il faut avouer, dit-il, que tous les efforts qu'on its jusqu'à présent pour établir un mode de mesure nologique du temps écoulé depuis l'apparition de mme sur la terre n'ont pas été couronnés d'un grand ès[1]. » Lyell, en fournit un exemple frappant. Ce ogue, qui avant Carl Vogt avait attribué une haute quité à l'homme américain, s'est vu depuis dans la essité de rabattre beaucoup de ses calculs. Voici ce avait dit d'abord :

le calcul que j'ai fait, en évaluant à plus de cent mille e temps minimum qu'a dû exiger la formation du delta el du Mississipi, est exact, il en résulterait qu'en admet- les titres de l'homme de Natchez à sa contemporanéité le mastodonte, la race humaine aurait peuplé l'Amé- e du Nord, il y a plus de mille siècles[2].

ais Lyell ne peut s'empêcher de considérer la trou- e de l'homme américain comme très suspecte[3], et il

. Vogt, *Leçons sur l'homme*, p. 430-431. Cf. Frd. Ratzel, *Dic eschichte des europäischen Menschen*, p. 30 ; L. Figuier, *mme primitif*, 5e édit., 1882, p. 444.
yell, *Antiquité de l'homme*, 1870, p. 224-225.
Id., p. 223.

a, de plus, avoué après coup que c'est sur de fausse données qu'il avait attribué cent mille ans au delta d Mississipi; il en a réduit plus tard l'antiquité de moitié à 50,000 ans[1], au lieu de 158,400 ans que réclam Vogt[2]. Cependant les savants de nos jours jugent le réductions du géologue anglais lui-même tout à fait in suffisantes. Un incrédule, M. John Lubbock, ne de mande que 3,000 ans[3] et M. Schmidt se contente d'en viron 1,700 ans[4].

Les exagérations que nous rencontrons dans ce ca se rencontrent aussi dans beaucoup d'autres. Les chi fres que nous présentent les géologues et les paléontolo gistes sont très souvent outrés et ils sont toujours hypo thétiques. Dans l'impossibilité de discuter la question sou toutes ses faces, nous allons du moins rapporter le ré sumé qu'en a fait M. Reusch, après l'avoir longuemen et savamment étudiée *ex professo :*

On peut ramener à deux classes toutes les preuves géolo giques de l'âge du genre humain. D'abord on a trouvé dan la terre, en diverses régions, des ossements humains, d instruments faits par la main de l'homme, etc., couverts d'un couche plus ou moins épaisse d'argile, de tourbe, de vas etc. Cette couche s'y est déposée peu à peu, de sorte que, nous pouvions calculer combien de temps elle a mis à

[1] Lyell, *Antiquité de l'homme*, p. 224, note.

[2] C. Vogt, *Leçons sur l'homme*, XI, p. 453.

[3] *L'homme avant l'histoire*, p. 210-398; L. Figuier, *L'homme pr mitif*, p. 444.

[4] *Zur Urgeschichte Nordamerikas*, dans l'*Archiv für Anthrop logie*, t. V, 1872, p. 162.

mer, nous saurions par là à quelle époque ces ossements
mains et ces instruments se trouvaient encore à la surface
sol, et par suite nous saurions aussi approximativement
uelle époque ont existé les hommes de qui ces débris pro-
nnent. Mais pour pouvoir calculer combien de siècles ces
ôts ont mis à se former, il faudrait savoir deux choses :
épaisseur du dépôt et 2° la mesure de son accroissement
ndant la durée d'un siècle. Le premier point est facilement
staté, il suffit de mesurer la profondeur du dépôt; on sait,
exemple, que des instruments travaillés par la main de
mme ont été trouvés ensevelis sous 30 pieds de tourbe
0 de limon. Mais il est impossible d'évaluer le second...
n'a pas pu découvrir une mesure de l'accroissement de la
rbe et de l'augmentation des dépôts fluviatiles qui con-
nne à tous les temps et à tous les lieux. Conséquemment
formations géologiques ne sont pas propres à servir de
onomètres.

De plus, on a trouvé des ossements humains et des instru-
nts dans des endroits où, à l'époque où ils y furent dé-
és, l'eau de la mer, d'un lac ou d'une rivière doit avoir
ourné, tandis qu'elle s'est retirée depuis. Ainsi, par ex-
ple, on trouve en Écosse et en Suède des barques à 60
ds au dessus du niveau actuel de la mer; en Suisse, des
structions lacustres à des distances plus ou moins consi-
ables du rivage actuel des lacs; dans la vallée de la
me, des instruments de pierre à une hauteur de 80 à
pieds au-dessus du lit actuel de la rivière. L'époque de
istence des hommes de qui ces instruments proviennent
rait s'évaluer, si nous pouvions constater combien de
ps il a fallu pour que s'accomplît ce changement de ni-
u. Or, pour arriver à ce résultat, il faudrait non seulement
oir exactement l'importance de ce changement, ce qui
ez difficile à découvrir, mais encore son étendue pen-

dant chaque siècle. Or... sous ce dernier rapport on n'a pa pu arriver à un résultat certain et par conséquent ce moye ne nous donne pas davantage un chronomètre géologique.

La plupart des géologues de notre époque ont commis l faute de prendre pour base de leurs calculs soit la formatio la plus lente qu'ils ont pu constater par l'observation, soi une moyenne basée sur un petit nombre d'observations seu lement. Or dans cette question on ne peut pas se servir d'un moyenne, puisque une transformation géologique peut avoi lieu très lentement dans des endroits et à des époques déter minées, tandis qu'ailleurs ou même à une autre époque ell se fait avec une rapidité extrême[1]. Vouloir donc s'attache de préférence aux changements qui s'opèrent lentement comme on l'a fait dans la plupart des supputations géolo giques de l'âge du genre humain, c'est se montrer trop ex clusif et faire preuve d'une science bien bornée, puisqu'o a constaté avec la même certitude que bien des changement géologiques très considérables ont été accomplis dans un

[1] Sur les évaluations fallacieuses de l'ancienneté des dépôts d sédiment, un géologue anglais, résidant aux Indes, J. Fergusso s'exprime ainsi : « Les observations dont je viens de parler montren combien on est exposé à se tromper dans les conclusions qu'on tir de la profondeur des puits creusés dans les dépôts des deltas e combien sont sujets à erreur les calculs fondés sur les alluvions lo cales. Voici ce que j'ai constaté moi-même : Les briques qui for maient les fondements d'une maison que j'avais construite furen emportées par l'eau d'une rivière et déposées dans son lit à une pro fondeur de 30 à 40 pieds au-dessous du niveau de ses rives. Depui lors, la rivière a changé son cours et un village nouveau s'élève l'endroit où était ma maisonnette, mais à 40 pieds au-dessus de se ruines. Si l'on faisait là des fouilles, on y trouverait mes *reliqui* et l'on pourrait en tirer toutes les théories qu'on voudrait sur leu antiquité et sur l'époque où je vivais. » *On recent changes in th Delta of the Ganges*, dans le *Quarterly Journal of the geologica Society*, t. XIX, 1863, p. 327-328.

rée relativement très courte... Je puis donc repousser mme fausse l'assertion des géologues qui croient avoir dé- ntré que l'âge du genre humain remonte à 50 ou 100 mille s... Des géologues distingués peuvent croire, je l'avoue is crainte, que, d'après l'état actuel de la science, la chrono- ie biblique paraît trop courte. Cependant ils ne regardent s leurs recherches comme arrivées à leur terme définitif[1].

Nous pouvons donc conclure avec des savants peu spects :

On ne trouve dans la Genèse aucune date limitative des nps où a pu commencer l'humanité primitive. Ce sont des onologistes qui, depuis quinze siècles, s'efforcent de faire trer les faits bibliques dans les coordinations de leurs sys- nes... Du moment qu'il est reconnu que la question [chro- ogique] des origines humaines se dégage de toute subor- ation au dogme, elle restera ce qu'elle doit être, une thèse ntifique, accessible à toutes les discussions et susceptible, ous les points de vue, de recevoir la solution la plus con- me aux faits et aux démonstrations expérimentales[2]... — utorité des Livres Saints n'est nullement mise en question les travaux qui ont pour but de chercher l'époque de parition de l'homme sur la terre[3].

[1] *La Bible et la nature*, p. 594-595, 599-601. Pour les preuves et développements, voir *ibid.*, p. 546-602. Cf. Pozzy, *La terre et récit biblique de la création*, p. 394-448 ; Hamard, *L'archéologie historique et l'antiquité de l'homme*, dans la *Controverse*, août 5, p. 499 ; octobre et novembre 1886, p. 167, 331 ; A. de Quatges, *Histoire générale des races humaines*, p. 122-123.

[2] Ed. Lartet, *Nouvelles recherches sur la coexistence de l'homme es grands mammifères fossiles réputés caractéristiques de la ière période géologique*, dans les *Annales des sciences naturel- Zoologie*, IVe série, t. XV, 1861, p. 236.

[3] L. Figuier, *L'homme primitif*, 5e édit., 1882, p. 6.

Il n'est donc pas nécessaire, pour concilier les donné
de la science avec la chronologie de la Bible, de recour
à des hypothèses extra-scientifiques. Croyant, d'une par
à la haute antiquité d'objets divers et en particulier d
silex du terrain tertiaire, que quelques savants, comm
l'abbé Bourgeois[1], soutiennent être des silex taillés
dessein, et refusant, d'autre part, d'admettre à une épo
que si reculée l'existence de l'homme, quelques apolo
gistes ont pensé que, longtemps avant Adam, il avait p
vivre un être semblable à nous et industrieux comm
nous, quoique différant de notre nature par des qualité
essentielles. Cet être inconnu n'aurait pas été un homm
mais, comme l'homme, il aurait travaillé la matière
taillé des silex en forme de couteaux et de flèches. L
P. de Valroger a émis le premier ces idées et le P. Mo
sabré les a exposées à son tour dans la chaire de Notr
Dame de Paris :

L'idée de précurseurs mystérieux du règne humain pe
être chimérique, mais elle n'a rien d'hétérodoxe. Elle pe
être arbitrairement encadrée dans des théories matérialiste
athées, polygénistes, qui la compromettent ; mais elle pe
être dégagée de tout mélange funeste, de tout voisina
dangereux[2].

[1] Sur les fameuses découvertes de l'abbé Bourgeois, qui ne prouve
point ce qu'on a voulu leur faire prouver, voir les lettres de s
collaborateur, M. l'abbé Delaunay, dans l'Appendice placé à la f
de ce volume.

[2] H. de Valroger, *L'archéologie préhistorique*, dans la *Revue d
questions historiques*, avril 1876, p. 447. Il avait dit déjà, en 187
ibid., *L'ancienneté de l'homme*, octobre 1874, p. 513 : « Si le règ
animal fut couronné jadis par des *Primates anthropomorphes*, s

De deux choses l'une : ou bien les savants reconnaîtront ils ont exagéré la valeur de leurs chronomètres et se ver- ut obligés de rajeunir leurs terrains, ou bien de nouvelles couvertes nous mettront sur la trace d'un être anthropo- rphe, qui fut, dans l'admirable progression du plan divin, bauche et le précurseur de l'homme, auquel il faudra ribuer les instruments de l'époque tertiaire. N'avez-vous s observé, dans le règne animal, des essais merveilleux l'industrie, je dirai même de la société humaine? Il y a s fileurs, des tisserands, des vanniers, des bûcherons, s maçons, des architectes, des distillateurs et jusqu'à s monarchistes et des républicains parmi les animaux. Pour- oi n'y aurait-il pas eu un tailleur de pierre, c'est-à-dire animal capable d'accommoder grossièrement la pierre à usages et de fabriquer tant bien que mal des marteaux, aux, couteaux, perçoirs et grattoirs pour ouvrir les fruits, acher et nettoyer les racines dont il faisait sa nourriture? it bien examiné, les produits de son industrie instinctive, parés aux produits primitifs de l'industrie humaine, ne t pas plus extraordinaires que la hutte du castor compa- à celle du sauvage[1].

Cette dernière assertion du savant conférencier de tre-Dame, M. de Mortillet l'a prise à son compte et il s dit : « Comme habitations lacustres, le castor a vent fait concurrence à l'homme. Parfois on a été

eurs à ceux qui existent encore, la Providence aura probablement é périr ces précurseurs de l'homme avant de créer nos premiers rs. » Cf. Id., *Polybiblion*, juin 1876, p. 507. M. l'abbé Fabre vieu avait parlé dans un sens analogue en 1873, *Les origines la terre et de l'homme*, p. 454, 459, 460.

[1] M nsabré, *Conférences de Notre-Dame*, in-8°, 1875, p. 68-69.

embarrassé pour savoir quel était le véritable construc
teur, comme cela est arrivé pour le lac de Saint-Andéo
dans la Lozère [1]. »

Quoi qu'il en soit de ce point, on ne saurait nier l
possibilité de l'hypothèse du P. de Valroger et du P
Monsabré, mais comme elle est généralement rejetée pa
les savants [2], comme elle ne repose sur aucune preuv
positive et qu'il n'y a d'ailleurs aucune nécessité de l'ad
mettre, dans l'état actuel de la science, pour concilier
paléontologie avec la Bible, il nous suffit de l'avo
signalée ici. Tant que les géologues n'auront point d
couvert un chronomètre digne de confiance, pour déte
miner l'antiquité de notre race, ils n'ont aucun dro
d'opposer leurs affirmations sans preuves aux enseign
ments de l'Écriture, et nous ne devons pas attacher au
chiffres qu'ils nous présentent plus de valeur qu'il
convient. Cependant nous le reconnaissons volontiers
tout en rejetant les exagérations de plusieurs géologue
il nous faut admettre ce point comme démontré : l'homm

[1] *Le Préhistorique*, 1883, p. 38. « Des pilotis de bois grossièr
ment coupés avaient été retirés du lac de Saint-Andéol (Lozèr
On en avait conclu que des cabanes s'étaient jadis dressées à
surface du lac, et ce fait semblait d'autant plus plausible que
vieilles légendes du pays parlaient d'une ville engloutie par
eaux. Il a fallu toute l'attention du Dr Prunières, toute la scien
du professeur Broca pour que ces bois fussent restitués aux véri
bles habitants du lac, les castors. C'étaient leurs dents et non
haches qui avaient produit les incisions qui semblaient à premi
vue l'œuvre certaine de l'homme. » De Nadaillac, *Les premi
hommes*, t. I, p. 253.

[2] Voir A. de Quatrefages, *Hommes fossiles et hommes sauvag
in-8°, Paris, 1884, p. 79-96.

85. — Les quatre races humaines connues des Égyptiens.
Peinture du tombeau de Séti Ier.

t plus ancien qu'on ne le pensait avant les progrès
s études géologiques; la paléontologie l'établit et ce
elle nous enseigne est confirmé par d'autres arguments
urnis par d'autres sciences. Les races humaines exis-
ent dès une très haute antiquité; nous trouvons les
incipales déjà figurées, telles qu'elles sont aujour-
ui, sur les plus anciens monuments de l'Égypte[1];

Voir Figure 85. Peintures de Thèbes, à Biban-el-Molouk, sur tombeau de Séti Ier. Lepsius, *Denkmäler*, Th. III, t. VI, Blatt 136. ce tombeau, chaque race est représentée par quatre personna- : nous ne reproduisons qu'un type de chaque race. — M. E. Le- oure, *Les races connues des Égyptiens*, dans les *Annales du mu- Guimet*, t. I, 1880, décrivant les quatre races des monuments de gypte, reproduit le texte suivant, p. 65-66. En conduisant de- t Osiris, qui va les juger, les Égyptiens, les Asiatiques, les Nè- s et les Septentrionaux, Horus dit aux troupeaux du Soleil, qui t dans l'enfer de l'Égypte et du désert : « Honneur à vous, trou- ux du Soleil, nés du grand qui est dans le ciel! Air à vos na- es, renversement à vos cercueils! Vous, vous êtes les pleurs de n Œil (le Soleil), en vos personnes d'hommes supérieurs (c'est- ire d'Égyptiens). Vous, je vous ai créés en vos personnes d'A- iques; Sekhet (la couronne ou la radiation solaire) les a créés; a produit leurs âmes. Vous,... je me suis soulagé par une mul- ade sortie de moi en vos personnes de Nègres; Horus les a créés, produit leurs âmes. Vous, j'ai cherché mon Œil et je vous ai és en vos personnes de Septentrionaux : Sekhet les a créés et st elle qui a produit leurs âmes. » Sur les monuments figurés de gypte, les Égyptiens sont peints en rouge (les femmes en jaune ir), les *Amou* ou les Sémites en jaune, les *Nahsi* ou Nègres en r; les *Tamahou* ou Septentrionaux ont une teinte rosée. Les *Ta- hou*, portant des plumes, sont les Européens, d'après Champol- n, les Libyens de race blonde du Nord, d'après A. de Quatrefa- , et Hamy, *Crania ethnica*, in-4°, texte, Paris, 1882, p. 150-151. f. Lefébure, *Les hypogées royaux de Thèbes*, dans les *Annales musée Guimet*, t. IX, Paris, 1886; J. Lieblein, *Les quatre races*, s les *Actes du VIe congrès international des Orientalistes*, Leyde, 38 part. IV, p. 71-75.

l'humanité était donc bien ancienne à cette époque, puisque, issue d'un seul couple, elle avait eu le temps de se diversifier d'une façon aussi notable[1]. La philolog nous oblige à tirer une conclusion analogue, car à u époque très reculée, nous rencontrons une foule langues complètement différentes entre elles et qui n'o pu sortir d'une même langue primitive qu'après un ce tain nombre de siècles, etc. Tout nous porte donc à fai remonter plus haut qu'on ne le faisait autrefois la da de l'apparition de l'homme sur la terre.

Néanmoins, afin d'apprécier la durée qu'on réclan pour ces changements et ces révolutions dans les la gues et dans la conformation physique de l'homme, l chronomètres nous font totalement défaut et nous pouvons ainsi arriver qu'à des résultats vagues et ind finis, qui ne nous permettent pas de tirer des conclusio catégoriques sur la chronologie de la Bible et des tem primitifs. Les monuments historiques qui sont parven jusqu'à nous, et dont un grand nombre ont été déco verts seulement en ce siècle, nous mettront en é d'être un peu plus précis et nous devons maintenant l examiner et les discuter.

Nous avons déjà vu que c'était la connaissance d annales de la Chine qui avait obligé les Jésuites mi

[1] « Si toutes les principales variétés de la famille humaine so issues d'un seul couple (doctrine à laquelle on n'a encore fait, q je sache, aucune objection sérieuse), il a fallu, pour la formati lente et graduelle de races comme la race caucasique, mongole nègre, un laps de temps bien plus grand que celui qu'embrasse a cun des systèmes populaires de chronologie. » Lyell, *Principles Geology*, 1849, 7e éd., p. 637 ; 9e éd., p. 660.

nnaires en ce pays ainsi que plusieurs savants, vi-
t en Europe au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècles, à aban-
ner la chronologie courte, alors régnante, du texte
reu pour revenir à celle des Septante, autrefois gé-
alement suivie. Lorsque les études sanscrites com-
ncèrent à être cultivées en Europe, les indianistes
lamèrent à leur tour pour l'Inde une haute antiquité.
is depuis la naissance de l'égyptologie et de l'assyrio-
ie, les savants qui se sont voués au déchiffrement
hiéroglyphes et des caractères cunéiformes ont été
s exigeants encore. Nous aurons donc à examiner
cessivement la chronologie de l'Inde, de la Chine, de
gypte et de la Chaldée.

CHAPITRE IV.

LA CHRONOLOGIE DES ANCIENS PEUPLES ET L'ANCIENNETÉ DE L'HOMME.

ARTICLE Ier.

LA CHRONOLOGIE DE L'INDE.

En ce qui concerne l'Inde, ses prétentions chronol
giques ne sont pas justifiées. Ceux qui s'occupent d'
tudes sanscrites le reconnaissent eux-mêmes ; ils avoue
que leurs prédécesseurs avaient exagéré l'antiquité d
l'histoire et de la littérature de ce pays. Les plus vers
dans la connaissance de l'Inde primitive sont les pr
miers à convenir qu'elle était complètement dénuée d
sens historique. « Les Hindous, dit M. Kruse, ne po
sèdent aucune œuvre d'histoire. Ils ont enveloppé l
événements anciens dans un manteau poétique de my
thes, sans détermination de temps [1]. » On ne peut ain
tirer de leur mythologie rien de précis ni de certain.

On suppose communément que la séparation d

[1] Th. Kruse, *Indiens alte Geschichte*, in-8°, Leipzig, 1856, p.
E. Littré s'exprime de même, *Littérature et histoire*, in-8°, Par
1875, p. 327.

vas et les migrations indo-européennes, partant de la triane pour se disperser aux quatre vents du ciel, eu lieu antérieurement à l'an 2500 avant J.-C. [1]. n'est là qu'une hypothèse, mais elle est assez vrai-blable. L'antiquité que s'attribuent les Hindous est ic fabuleuse [2]. M. Talboys Wheeler commence leur toire seulement vers 1500 avant l'ère chrétienne et il rien à dire sur cette époque en dehors des légendes il tire du Mahâbhârata [3]. Le célèbre indianiste alle-

Fr. Lenormant, *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient*, 1869, , p. 431. M. Eastwick fait entrer les Aryas dans l'Inde vers) avant J.-C. *Handbook of the Panjab*, in-12, Londres, 1883, p. 3. Voici ce que dit le Vischnou Pourana : « Le temps est une ie de Vischnou. Écoute comment il sert à mesurer la durée de ma et de tous les autres êtres doués de sentiment. Quinze cli-nents d'œil font un *kaschthâ;* trente *kaschthâs*, un *kalâ;* trente s, un *muhûrtta*. Trente *muhûrttas* font un jour et une nuit des els ; trente jours, un mois divisé en deux demi-mois ; six mois un *ayana* (la période de la course du soleil au nord ou au sud cliptique) et deux *ayanas* composent une année. L'*ayana* mé-nal est une nuit et l'*ayana* septentrional un jour des dieux. mille années divines (composées de (365) jours de cette du-constituent la période des quatre *yougas* ou âges. Ils sont ainsi gés : l'âge *kritâ* a quatre mille années divines ; le *tretâ*, trois ; le *douâpara*, deux mille, et le *kali*, mille ; c'est là ce qu'ont ré ceux qui connaissent les choses de l'antiquité. » J. Garrett, *ssical Dictionary of India*, Madras, 1871, p. 138. Le premier a a duré 1,728,000 ans ; le second, 1,296,000 ; le troisième, 000 ; le quatrième, qui est commencé, doit avoir 432,000 ans. Ce le exposé suffit pour montrer le caractère fabuleux de la chro-ie hindoue. Cf. Dubois de Jancigny, *Inde*, Paris, 1845, p. 219 ; ncker, *Geschichte des Alterthums*, 5e édit., 1879, t. III, p. 54. . Wheeler, *A short history of India*, Londres, 1880, p. 1. L. rlich, *Allgemeine Geschichte von Indien*, 3 in-8°, Leipzig, 1-61, t. I, p. 1-4, fait vaguement remonter l'histoire de l'Inde ès haute antiquité, mais sans aucune preuve.

mand, M. Lassen, place entre 1000 et 1200 avant J.-C la victoire remportée par les Pândavas contre les Kau ravas, laquelle termine la guerre racontée dans ce gran poème épique; il reconnaît que l'histoire des temp antérieurs à cette guerre est fictive et qu'il est impos sible de la soumettre à une vraie chronologie[1]. M. Dun ker assure qu'on ne peut remonter avec quelque cert tude que vers l'an 800 avant l'ère chrétienne[2].

Le plus ancien monument épigraphique de date ce taine sur lequel on trouve la mention des Hindous, c'e l'inscription trilingue de Darius, roi de Perse, à Perse polis[3]. Le fils d'Hystaspe nomme la terre d'*Hinduscl* l'Inde, parmi les pays qui sont soumis à sa domination Le premier écrivain étranger qui nous parle de ce pay pour l'avoir visité est le grec Mégasthène; il fut envo en ambassade par le roi Séleucus Nicator auprès du r de Magadha, Chandragupta, qu'il appelle Sandracotto

[1] *Indische Alterthumskunde*, 2e édit., 2 in-8°, Leipzig, 1867, t. p. 611-612 (d'après Roth); p. 605.

[2] M. Duncker, *Geschichte des Alterthums*, 5e édit., 1879, t. I p. 11.

[3] Les exploits de Sémiramis et de Sésostris dans l'Inde sont f buleux. Sur les diverses traditions antiques relativement à l'Ind voir Duncker, *Geschichte des Alterthums*, t. III, p. 11 et suiv. Qua à l'opinion soutenue par M. E. Dujon, *L'Égypte dans l'Inde 40 ans avant J.-C.*, in-8°, Paris, 1884, elle ne s'appuie sur rien de co cluant. Sur ce qu'ont dit les anciens de l'Inde antique et de s histoire, voir Collin de Bar, *Histoire de l'Inde ancienne et moderr* Paris, 1814, t. I, p. 118-154; A. Graham, *Genealogical and chron logical tables illustrative of Indian history*, in-4°, Londres, 188 2e édit., n° 2. — Darius Ier régna de 512 à 485 avant J.-C.

[4] Inscription de Persépolis, NRa, ligne 25, Fr. Spiegel, *Die a persischen Keilinschriften*, 2e édit., in-8°, 1881, p. 54.

s l'an 300 avant J.-C., et à son retour il écrivit ses
lica, dont quelques fragments seulement sont parve-
jusqu'à nous [1]. Ce qu'il raconte de l'état du pays est
fois exagéré, mais généralement exact; quant aux
2 ans qu'il attribue, d'après les indigènes, aux rois
ont régné depuis Dionysos ou Bacchus jusqu'à San-
cottos, ce chiffre est fabuleux [2]. Dans le pays même
n'a trouvé aucun monument historique daté anté-
r au III[e] siècle avant l'ère chrétienne. Les inscrip-
s d'Açoka (250 avant J.-C.) commencent à faire
naître quelques faits historiques de date certaine [3];
sont les plus anciennes inscriptions indigènes dont
s connaissions l'époque [4].

a littérature nous permet de remonter plus haut que
toire proprement dite; cependant elle n'a pas non
une origine aussi ancienne qu'on l'a cru quelquefois.

ue (la civilisation et) la littérature de l'Inde doivent être
rtées assez haut dans l'antiquité profane, il n'y a point
ellement de doute sérieux à ce sujet,... (mais) personne

. Müller, *Fragmenta historicorum græcorum*, t. II, p. 397 et

M. Duncker, *Geschichte des Alterthums*, t. III, p. 56 et suiv.
f. R. Sewell, *A Sketch of the dynasties of southern India*, in-4°,
as, 1883, p. 1; H. Oldenburg, *On the dates of ancient Indian*
iptions and coins, dans l'*Indian Antiquary*, août 1881, t. X,
3-227, et en allemand dans Sallet's *Zeitschrift für Numisma-*
année 1880, p. 316; année 1881, p. 90-95.
En voir le résumé, M. Duncker, *Geschichte des Alterthums*,
t. III, p. 403 et suiv. Cf. Max Müller, *India, what can it teach*
ondres, 1883, p. 292; J. Fergusson, *On Indian Chronology*, et
e Saka, Samvat and Gupta eras, dans le *Journal of the Royal*
ic Society, année 1870, p. 81-137, et année 1880, p. 259-285.

ne leur assigne plus cette fabuleuse antiquité que l'on s'éta empressé de leur attribuer sur une vague renommée... n'est point d'ouvrage sanscrit antérieur au corps des écrit res sacrées portant le nom de Védas. Après l'examen le plu minutieux de ces livres, des indianistes d'une très grand autorité n'ont pas osé faire remonter la composition des pa ties les plus anciennes au delà du XIV^e^ siècle avant J.-C. Le savant éditeur du Rigveda, M. Max Müller, a tracé d main de maître le tableau de l'ancienne littérature sanscrite et il en a placé le développement complet dans l'espace d'e viron mille ans, du XII^e^ au II^e^ siècle avant notre ère[2].

M. Max Müller distingue quatre époques différent pour la composition des Védas. Il place la premièr celle des Chandas, à laquelle appartiennent les plus a

[1] *A History of ancient Sanscrit Literature so far as it illustra the primitive religion of the Brahmans*, in-8°, Londres, 1859. F sumée par M. Barthélemy Saint-Hilaire, *Journal des savants*, ann 1860, p. 457, 541, 611, 749 ; année 1861, p. 47.

[2] F. Nève, *Les époques littéraires de l'Inde*, in-8°, Bruxell 1883, p. 40-41. Pour les principales opinions sur la date des Véd voir Vivier de Saint-Martin, *Etude sur la géographie et les pop lations primitives du nord-ouest de l'Inde*, in-8°, Paris, 1860, p. 10. Cf. J. Mohl, *Vingt-sept ans d'histoire des études oriental* t. II, p. 506. Voici ce que dit M. Marius Fontane lui-même : « P cer la fin de la période védique vers le XIV^e^ siècle avant notre è c'est rendre trop hâtive l'évolution qui transforme la religion Véda en culte brahmanique. Le premier groupement des hymn védiques appartiendrait à la fin du XIII^e^ siècle avant J.-C. Jusqu lors les hymnes avaient été seulement récités, appris, conser dans les mémoires, ou peut-être vaguement écrits sur des feuil d'arbres. » *Inde védique de 1800 à 800 avant J.-C.*, Paris, 18 p. 52. A la p. 44, il dit : « Le Rig-Véda est un recueil de tra tions, rhythmées en hymnes, conservées d'abord par de consta récits, et transcrites, un jour, sur des feuilles de palmiers, vers XII^e^ siècle de notre ère, probablement. »

ns hymnes védiques, entre l'an 1200 et 1000 avant C. [1]. Il ne trouve aucune trace d'histoire authentique l'Inde dans la littérature indigène avant cette époque. près lui, les anciens Hindous n'arrivèrent même pas ux-mêmes à l'idée de la chronologie; cette idée leur t du dehors comme l'alphabet et l'usage de la mon- e, et ce furent leurs rapports avec les Grecs qui les enèrent à dater leurs documents historiques [2]. La lit- ature sanscrite ne peut donc nous fournir aucun ren- gnement important sur l'antiquité de l'homme et nous vons conclure avec M. Barthélemy Saint-Hilaire :

Ceylan toute seule, dans le monde de l'Inde, [a] des an- es régulières et ce qu'on pourrait presque appeler de stoire... Partout ailleurs l'histoire est tout à fait absente; si elle tente de se montrer, elle est tellement défigurée elle en est absolument méconnaissable. Qui peut décou- r, sous les légendes des épopées, des Brâhmanas, des râṇas, une tradition historique? Quelque complaisance terprétation qu'on y apporte, qu'est-il possible d'en ti- d'un peu précis et d'un peu réel? Les plus grands événe- nts de la société brahmanique se sont effacés dans une impénétrable, à laquelle le temps ne fait chaque jour jouter une couche de plus en plus épaisse; malgré tous efforts de notre érudition si puissante et si sûre, nous de- s désespérer de jamais ressusciter ce passé, anéanti par x-là mêmes qui en furent les acteurs. L'Inde n'a pas voulu i de ses rêves; nous ne pourrons pas historiquement oquer de son tombeau [3].

[1] *Ancient Sanscrit Literature*, p. 301-305.
[2] M Müller, *India, what can it teach us*, p. 292.
[3] *Le Bouddhisme*, dans le *Journal des savants*, mars 1866, 154-165.

ARTICLE II.

LA CHRONOLOGIE CHINOISE.

Tout à fait différente en cela de l'Inde, la Chine présente à nous avec une longue série d'annales régulières. Les missionnaires jésuites qui en étudièrent les premiers la chronologie furent très frappés de la suite et de la cohésion qu'ils y remarquèrent; la plupart l'acceptèrent sans balancer et leur témoignage entraîna celui de plusieurs sinologues d'Europe, qui se passionnèrent pour cette question au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècles. Les Pères Cibot et Prémare conçurent néanmoins des doutes sur l'authenticité des dates primitives contenues dans les histoires chinoises et ces doutes furent partagés par de Guignes, Klaproth, Renaudot et quelques autres.

[1] Pour la chronologie de la Chine, d'après les missionnaires jésuites, voir *Mémoires concernant les Chinois*, t. I, Cibot (sous le nom de Ko), *Essai sur l'antiquité des Chinois;* t. II, Amiot, *L'antiquité des Chinois prouvée par les monuments;* t. XII, Id., *Abrégé chronologique de l'histoire universelle de l'empire chinois;* t. XIII (et à part), Gaubil, *Traité de la chronologie chinoise*, publié par S. de Sacy, 1814. Cf. Fréret, *De l'antiquité et de la certitude de la chronologie chinoise* (*Mémoires de l'Acad. des Inscript.*, t. XV, p. 377); Id., *Éclaircissements du mémoire touchant l'antiquité*, etc. (*ibid.*, t. XV, p. 495); Id., *Suite du traité touchant la certitude*, etc. (*ibid.*, t. XVIII, p. 178); de Guignes, *Examen critique des annales chinoises* (*ibid.*, t. XVIII, p. 164 et 190). Cf. G. Pauthier, *Mémoire sur l'antiquité de l'histoire et de la civilisation chinoises* (*Journal asiatique*, 1867-1868). Pour la bibliographie, voir H. Cordier, *Bibliotheca sinica*, 2 in-4°, Paris, 1878-1885, t. I, col. 223 et suiv.

ujourd'hui on continue encore à être divisé sur ce
int.

Le Père Martini commença son histoire de la Chine,
ubliée en 1658, au règne de Fo-hi, qui inaugura, d'a-
ès les savants indigènes, la période connue sous le
m de « très haute antiquité, » en 2952 avant J.-C. [1].
P. Gaubil, connu par ses savants travaux sur la
ronologie du Céleste Empire, analysa, mais sans en
rantir la chronologie, un auteur indigène qui fait re-

[1] « Parebit, annis ante vulgarem Christi epocham ter mille ad-
dum exstitisse Fohium ; id quod e Sinicis historiis mihi promp-
n, ostendere. At enim fides penes illas esto ; ego in re tanti mo-
enti esse arbiter nolim, qui cum his Chronologorum nostrorum
inionem pugnare sciam, lapsum a Noetica eluvie tempus haud
ullo arctiore spatio definientium. Tametsi nec Sinensium videtur
quequaque repudianda sententia. Favent ei ex Europa Chrono-
gi non omnino nulli ; favent septuaginta interpretes, Samosatenus
orriger : Samaritanus), alii ; nec Romanum Martyrologium aut
mputatio Græcorum longe dissentiunt. » M. Martinii, *Sinicæ his-
iæ decas prima*, in-4°, Munich, 1658, p. 3. Le règne de Fo-hi
placé, *ibid.*, p. 11, en l'an 2952 avant notre ère. *L'accord chro-
logique de la monarchie chinoise avec les époques de l'ancienne
toire sacrée et profane*, par le P. Régis (ajouté à la fin de l'*His-
re de la conquête de la Chine par les Tartares Mancheoux*, par
P. de Mailla, éditée par Voyen de Brunem, 2 in-12, Lyon, 1754),
ace, t. II, p. 207, le déluge universel en 3638, Phaleg en 3107 et
-hi en 2952. C'est cette dernière date qu'adopte le P. Pezron,
si que le P. du Halde, *Description de la Chine*, 4 in-f°, Paris,
35, t. I, p. 193. Les savants indigènes font dater de Fo-hi la pé-
de connue sous le nom de « très haute antiquité. » La plupart
s anciens sinologues jésuites lui assignent comme date l'an 2952
ant notre ère. W. Williams, *The Middle Kingdom*, t. I, p. 142-143.
Plusieurs ont prétendu identifier Fo-hi avec Noé. Voir J. Bar-
w *Voyage en Chine*, trad. Castéra, 3 in-8°, Paris, 1805, t. II, p.
7. Cf. *ibid.*, note 2, p. 321.

monter plus haut encore le règne de l'empereur Fo-h
c'est-à-dire en 3468, et admit même de plus deux autre
règnes antérieurs, « assez bien prouvés [1]. » Le savan
Jésuite eut soin toutefois de ne fixer positivement lu
même aucun événement avant l'empereur Yao, qu
croit être monté sur le trône 2357 ans avant J.-C., d'
près les calculs des éclipses mentionnées dans les an
nales de la Chine [2]. Seulement, observe-t-il, la Chin
était dès lors assez peuplée, on y savait écrire en vers
fixer les points des solstices et des équinoxes, fabrique
des ouvrages de cuir et de fer, travailler la soie, et
Tout cela, dit-il, est constant par la première partie d
livre du Chou-king, écrite au temps même de Yao et d
Chun, et il faut nécessairement admettre des peuples
la Chine avant le temps de Yao [3]. » D'où il conclut qu
est nécessaire d'ajouter quelques siècles à la date d
déluge, telle qu'elle avait été déterminée par Usshe
Salien et Petau [4].

[1] A Gaubil, *Traité de la chronologie chinoise*, publié par S.
Sacy, in-4°, Paris, 1814, p. 4-6.

[2] *Traité de la chronologie chinoise*, p. 225.

[3] *Ibid.*, p. 277. Quelques missionnaires avaient voulu concilier
chronologie chinoise avec le texte hébreu de la Bible, en identifia
les premiers empereurs de la Chine avec les patriarches antédil
viens, et ils avaient soutenu que Yao, sous lequel avait eu lieu
déluge, était Noé. Gaubil n'admet pas leurs explications. Voir p. 1
« Yao n'est pas Noé. »

[4] *Ibid.*, p. 277. Si l'on accepte, en effet, l'ère officielle adopt
par le gouvernement chinois, d'après les travaux exécutés par ord
de l'empereur Kien-loung par le collège des *Han-lin* ou Académ
impériale, qui place le commencement des temps historiques à
61e année de Hoang-ti, c'est-à-dire en l'an 2637 avant J.-C. (Pa
thier, *La Chine*, 1837, p. 27), le déluge universel n'aurait eu li

Malgré toutes ces considérations du savant Jésuite, usieurs sinologues modernes[1] ont peu de foi dans la ronologie chinoise, et ils relèguent dans la période ythique, non seulement les 2,267,000 ans que comp- nt certains lettrés depuis l'origine du monde jusqu'à nfucius[2], mais aussi Fo-hi, « au cou de dragon et à la te de taureau, » et Hoang-ti lui-même. Ce qui leur nd fort suspects les dates et les calculs chinois, c'est 'ils ne reposent sur aucune base solide et que tout oyen de les contrôler fait défaut. Les habitants du

e 289 ans après cette date, selon le calcul d'Ussher ; il remonte au ıtraire plus de mille ans avant, selon la chronologie des Sep- nte. Le P. Gaubil tenait fort à ne pas mettre la chronologie de la ble en contradiction avec celle de la Chine. « Ceux qui regardent, -il, la chronologie ordinaire de la Vulgate comme la seule qu'on sse suivre, ne pourraient le dire sans exposer la religion ; le ıvernement chinois procèderait contre eux..., puisqu'il s'ensui- it de là que les empereurs Yu, Chun, Yao, par exemple, n'ont ıais été en Chine. » *Histoire de l'astronomie chinoise*, conclusion ns le manuscrit original) ; ce passage n'a pas été imprimé. Voir Brucker, *Correspondance scientifique d'un missionnaire*, dans *Revue du monde catholique*, novembre 1883, p. 366. — Les al- mistes chinois attribuent généralement l'origine de leur science Hoang-ti, l'empereur sous le règne duquel on place le commence- nt des temps historiques. W. A. P. Martin, *Alchemy in China*, s *The Chinese*, in-12, Londres (1880), p. 177.

[1] Quelques-uns attribuent néanmoins encore à la Chine une très ute antiquité, comme F. von Richthofen, *China*, 4 in-4°, Berlin, 77-1883, t. I, p. 293.

[2] Le commentaire de Sse-ma-tsien sur le Sse-ki compte 3,276,000 pour le même laps de temps. W. Frd. Mayer, *Chinese Reader's nual*, Shanghai, 1874, p. 364. D'après Sse-ma-tsien, Confucius ıit en l'an correspondant à 551 avant notre ère. Gaubil, *Traité ch. onologie chinoise*, p. 128. Cf. p. 214. Gaubil, p. 209, place la rt de Confucius à l'an 429 avant J.-C.

Céleste Empire n'avaient point autrefois d'ère propre
ment dite, telle que celle de Nabonassar ou des Séleu
cides; l'ère de Hoang-ti, commençant à l'an 2367 avan
J.-C., a été adoptée officiellement par le gouvernemen
chinois à une époque où il était impossible d'en vérifie
l'exactitude, aussi n'est-elle pas universellement accep
tée par les indigènes eux-mêmes. « Qui connaît ce qu
s'est passé dans la haute antiquité, demande le chino
Yangts, puisque aucun document authentique n'est pa
venu jusqu'à nous? Celui qui examinera les vieilles hi
toires jugera qu'il est très difficile de les croire et un
discussion sérieuse le convaincra qu'elles ne sont pa
dignes de foi. Dans les temps primitifs, on ne conserva
aucun document historique[1]. » Les auteurs européen
ne peuvent pas être moins exigeants que les auteu
chinois.

Le plus ancien des livres classiques chinois, le Chou
king, contient des documents historiques divers qu
d'après le dernier traducteur, M. Legge, s'étendent
peu près de 2357 à 627 avant l'ère chrétienne[2]; mai
observe le savant sinologue, favorable pourtant à l'an
quité de la Chine[3]:

Le Chou lui-même ne nous fournit point les moyens d'éta
blir un système de chronologie pour la longue période
temps qu'il embrasse. Il nous apprend que la dynastie

[1] Dans W. Williams, *The Middle Kingdom*, 2 in-8°, Londr
1843, t. II, p. 137.

[2] *The sacred books of China* (*The Sacred Books of the East*
t. III, Oxford, 1879, p. 1.

[3] Il admet que Yao régnait au XXIV^e siècle avant J.-C., p. 26.

Kau succéda à celle de Chang (ou Yiu), et celle de Chang à elle de Hia et qu'avant Yu, fondateur des Hia, avaient régné Chun et Yao... Avant la dynastie de Han, une liste des rois et de la durée de leurs règnes était le seul moyen qu'eussent les Chinois de déterminer la durée de leur histoire nationale. Ce moyen serait encore suffisant, si nous avions un catalogue complet et digne de foi des rois et des années qu'ils ont régné, mais nous ne le possédons pas[1].

Ainsi les annales chinoises, considérées en elles-mêmes, prêtent beaucoup à la critique. Dans leurs parties les plus anciennes, elles n'ont pas de chronologie, elles attribuent aux premiers rois des règnes d'une longueur démesurée, elles se contredisent souvent entre elles et les Chinois eux-mêmes ne s'accordent pas entre eux sur les premiers temps de leur histoire.

[1] *Ibid.*, p. 20-21. Voir la preuve, *ibid.*, p. 21-27. M. Charles Gutzlaff, longtemps missionnaire protestant en Chine, dit dans son Histoire de ce pays : « Tous ceux qui ont écrit sur la Chine s'accordent à dire que les Chinois sont une nation très ancienne. Mais que leur nation ait existé avant le déluge ou même avant l'ère que nous assignons à la création du monde, c'est aussi extravagant et mal fondé que les fables mythologiques des Hindous et des Grecs. Nous croyons que les Chinois ont eu des notions astronomiques aussi anciennement que les Chaldéens et les Égyptiens, nous donnons beaucoup de crédit à leurs calculs des éclipses, mais nous doutons grandement que leur chronologie soit aussi exacte que voudraient nous le faire croire les partisans de l'existence antédiluvienne de leur empire. Mais seulement la partie fabuleuse de l'histoire chinoise est très incertaine, mais même au sujet des deux premières dynasties, celles de Hia et de Chang, il y a de grandes difficultés qui n'ont jamais été entièrement écartées. Nous devons, en fait, dater de Confucius, 550 av. J.-C., l'histoire authentique de la Chine, et considérer la durée de la période précédente comme incertaine. » Ch. Gutzlaff, *Sketch of Chinese history*, 2 in-8°, Londres, 1834, t. I, p. 72. Les

Une autre raison qu'on fait valoir contre la crédibilité des annales chinoises, c'est la destruction de tous les livres historiques de l'empire, laquelle eut lieu en 213 avant J.-C. par ordre de Chi-hoang-ti, fondateur de la dynastie des Tsin[1]. Ce prince commanda, sous peine de mort, de les jeter tous au feu. On assure qu'il fut obéi et qu'on ne put reconstituer plus tard le Chou-king, qui contient l'ancienne histoire de l'empire, que grâce à un exemplaire qui avait été caché dans un mur, disent les uns, ou en le récrivant sous la dictée d'un vieillard qui le savait par cœur, disent les autres. Les lettrés chinois n'ont jamais révoqué en doute l'anéantissement des monuments de leur ancienne littérature historique[2], et s'ils ont eu en cela raison, tout ce qu'on nous raconte des temps antérieurs à la dynastie des Tsin mérite peu de

calculs astronomiques par lesquels on a voulu fixer l'antiquité de la Chine, ne sont pas fondés, en dehors du calcul des éclipses. M. Gustave Schlegel a voulu faire remonter à l'an 16916 avant notre ère l'invention des signes annonçant les deux équinoxes et les solstices, dans son *Uranographie chinoise ou preuves directes que l'astronomie primitive est originaire de la Chine et qu'elle a été empruntée par les anciens peuples occidentaux à la sphère chinoise,* in-4°, La Haye, 1875, p. 30 et 36; mais ses conclusions ne sont pas mieux fondées que celles de Dupuis attribuant, au commencement de ce siècle, une antiquité à peu près égale au zodiaque de Denderah, lequel date réellement de l'époque romaine. Voir notre t. II, p. 345-346.

[1] A. Gaubil, *Traité de la chronologie chinoise,* p. 64-65, 81. Cf. S. von Fries, *Abriss der Geschichte China's,* p. 69-70. La traduction du texte est donnée par J. Legge, *The Chinese Classics translated into english,* t. I, Londres, 1867, p. 6-9. Voir aussi Id., *The Sacred Books of China,* dans les *Sacred Books of the East,* t. III, 1879, p. 6-8.

[2] « Pourquoi donc, demande Yangts, puisque les anciens livres,

fiance. Cependant les critiques européens, sans con-
er l'accomplissement partiel de la volonté impériale,
peuvent croire qu'un certain nombre d'exemplaires
Chou-king et des autres ouvrages historiques n'aient
appé aux flammes et à la persécution, dans un em-
e aussi vaste que la Chine.

Mais une partie de ceux-là mêmes qui admettent
me très vraisemblable que la destruction de la littéra-
re historique ne fut pas totale, ont un autre grief à
e valoir contre la chronologie chinoise, c'est que les
numents anciens font défaut pour la confirmer et la
trôler. Un des plus récents historiens de la Chine,
Sigismond de Fries, divise son ouvrage en deux
ties : la période mythique et la période historique,
e dernière commençant en l'an 775 avant J.-C. Non
, dit-il, que tous les événements racontés après cette
e soient historiques et que tous ceux qui la précè-
t soient fabuleux, mais « parce que c'est là le pre-
r point fixe pour une étude chronologique comparée,
lis que toutes les dates antérieures ne peuvent être
sidérées que comme des estimations par à peu près[1]. »

ivant les anciens temps, ont été brûlés par les Tsin, représen-
ns-nous inexactement ces âges reculés et nous montrerions-nous
faits de vagues fables? » Dans W. Williams, *The Middle*
gdom, t. II, p. 137.

S von Fries, *Abriss der Geschichte China's seit seiner Entste-*
g nach Chinesischen Quellen, in-8°; Vienne, 1884, p. IX-X. M. de
s suit dans sa division chronologique Mayer, *Chinese Reader's*
ual, Shanghai, 1874, p. 366, 369, où on lit que « la période lé-
daire de 1202 ans qui s'étend de 2356 à 1154 avant J.-C. est
e d'une période semi-mythique, semi-historique, qui dure de
à 781 avant J.-C., » et que ce n'est qu'à partir de 781 que

On cite bien quelques monuments antiques à l'app
des dires des historiens chinois, mais ces monumen
ne soutiennent pas l'examen de la critique. L'authen
cité de la tablette de Yu, qu'on dit avoir été trouvée
1212 avant J.-C., celle des « tambours de pierre » de
dynastie de Chou (827-782) et, plus encore, celle d
72 tablettes gravées, dit-on, par ordre des 72 prédéce
seurs de Fo-hi, sont très justement suspectes[1]. Nous
trouvons ainsi dans le Céleste Empire aucun docume
véritablement autorisé sur lequel on puisse appuyer a
cune date ancienne.

Ce que nous ne rencontrons pas en Chine, nous ne
rencontrons pas davantage en dehors de ce pays; no
n'avons aucun témoignage étranger en faveur de
haute antiquité des Chinois, et cette absence de tou
mention dans les histoires des peuples anciens par
peu d'accord avec l'importance que les écrits indigèn
attachent à leur empire dès les temps primitifs. L'in
cription chinoise, qu'on prétendait avoir lue ces de
nières années sur une terre cuite découverte par
Schliemann dans ses fouilles d'Hissarlik[2], n'est qu'u

commence l'histoire certaine de la Chine. Voir aussi Ch. Boulg
History of China, 3 in-8°, Londres, 1881-1884, t. I, p. 4-5; t.
p. 775; cf. J. Prinsep, *Essays on Indian Antiquities*, t. II, p.
des tables.

[1] Th. Fergusson, *Chinese Researches*, in-12, Shanghai, 1880, p. 7-
Voir Fr. Lenormant, *The deluge*, dans la *Contemporary Revi*
novembre 1879, p. 466; Chr. T. Gardner, *The Tablet of Yü*, d
la *China Review*, t. II, 1873-1874, p. 293-306. Cf. Gaubil, *Tra*
de la chronologie chinoise, p. 184-186, 188 et suiv. Il se moque
prétendues 72 tables, p. 280.

[2] H. Schliemann, *Troy and its remains*, Londres, 1875, p. 23, n

cription cypriote d'après M. Sayce [1]. Quant aux rela-ns commerciales qu'on assure avoir existé, il y a trois lle ans, entre le Céleste Empire et l'Égypte, au moyen caravanes qui se rendaient irrégulièrement d'un pays 'autre par l'Inde, elles ne remontent pas assez haut ur justifier les prétentions des Chinois. On a trouvé, --on, de petits vases de porcelaine, d'origine chinoise, ns d'anciennes tombes égyptiennes [2]. Mais si des ob-s chinois — qui ne portent pas de date — sont arri-s jusque dans la vallée du Nil, il est certain que les vriers qui les avaient produits n'y ont pas été con-s. Chabas a montré que les monuments de l'Égypte cienne ne renferment aucune mention du Céleste Em-re, quoiqu'on y trouve le nom de tous les autres uples alors connus [3]. Les Chinois eux-mêmes recon-issent, comme le fait M. Tcheng-ki-tong, que leurs lations avec les nations étrangères sont relativement u anciennes :

« Nos relations avec les peuples avoisinant nos frontières ont pas laissé de traces dans leur histoire. Pour la pre-

[1] Voir sa lettre au *Times*, 11 juin 1879 ; S. W. Bushell, *A Terra-tta Vase*, dans la *China Review*, juillet et août 1879, p. 62-63 ; . Fergusson, *Chinese Researches*, p. 11. C'est M. Émile Burnouf l'envoyé chinois à Berlin; Li-fang-pao, qui ont cru voir du chinois r le vase en question.

[2] W. G. Hunter, *Bits of old China*, in-12, Londres, 1885, p. 131. . Hunter dit avoir vu lui-même quelques-uns de ces vases au Caire ns la collection du Dr Abbott et avoir lu sur l'un d'eux cette ins-iption : *'Hwa-Kae-Yew-Yih-Neen*, « les fleurs s'ouvrent, voici ne autre année. »

[3] *Études sur l'antiquité*, 2e édit., Paris, 1873, ch. IV, p. 94.

mière fois, Arrien parle des Chinois comme du peuple ayar exporté les soies écrues et manufacturées qu'on apportait pa la voie de Bactres, vers l'ouest. C'est le seul renseignemer un peu ancien, mais moderne pour nous, qui mentionr notre existence au peuple romain... Il paraît démontré qu les Romains n'ont eu aucun rapport avec les peuples de nc tre empire. Notre histoire mentionne seulement une ambas sade chinoise qui fut envoyée sous la dynastie de Han l'an 94 de l'ère chrétienne, dans le but de chercher à noue quelques relations avec le monde occidental. Cette ambassad atteignit l'Arabie [et n'alla pas plus loin][1].

Les renseignements antiques font donc défaut. Cett absence de tout moyen de contrôle pour l'antiquité ch noise[2] a porté quelques auteurs récents à ne voir qu des personnages mythiques dans les premiers empe reurs de la Chine. D'après eux, Yao est le ciel; Chun Vichnou; Yu, le Manou indien; Fo-hi, le vent, etc.[3] Ces explications mythologiques manquent de vraisem blance et sont purement imaginaires. On peut admettr à bon droit l'existence réelle de Yao, et même, avec l

[1] *Les Chinois peints par eux-mêmes*, in-18, Paris, 1884, p. 272 273.

[2] On peut faire valoir en faveur de l'antiquité de la Chine les té moignages annamites. D'après un des plus anciens historiens anna mites, l'empire d'Annam fut constitué par l'empereur de Chine Hoang-ti, à une époque qui correspond à l'an 2698 avant notre ère A. Launay (des Missions étrangères), *Histoire ancienne et modern de l'Annam*, in-8°, Paris, 1884, p. 6. Seulement les documents an namites, il faut bien le remarquer, sont de même valeur que le sources chinoises.

[3] Frd. H. Balfour, *Waifs and Strays from the far East*, in-8 Londres, 1876, p. 11-12.

Gaubil, « que les temps historiques de la Chine doi-
nt remonter au-dessus de Yao. Mais de combien de
nps, ajoute-t-il avec raison, c'est ce que je crois im-
ssible de déterminer d'une manière qui puisse satis-
re, et il y aura toujours bien de l'incertitude [1]. » En
ut cas, il résulte de tout ce que nous venons de dire
e « l'histoire primitive de l'Empire du milieu est un
re scellé [2], » et que la chronologie chinoise ne prouve
llement que le Céleste Empire est aussi ancien que
é; quoiqu'il soit très ancien, la chronologie des Sep-
te suffit pour le développement de son histoire [3]. En
-il de même pour l'Égypte? C'est ce qu'il nous faut
intenant examiner.

Traité de la chronologie chinoise, p. 273. Cf. p. 266, 278.
F. H. Balfour, *loc. cit.*
Gaubil, *Traité de la chronologie chinoise*, p. 277.

ARTICLE III.

LA CHRONOLOGIE ÉGYPTIENNE.

Les renseignements que nous possédons sur la chro nologie égyptienne nous viennent de trois sources diffé rentes; des récits des voyageurs grecs qui avaient visit l'Égypte, d'une histoire écrite en grec, peu de temp après la conquête d'Alexandre, par un écrivain indigèn de grande réputation, Manéthon, et enfin des monu ments originaux, inscriptions et papyrus, retrouvés dan la vallée du Nil depuis le commencement de ce siècle

Les écrivains grecs attribuent à l'Égypte une haut antiquité. Les prêtres d'Héliopolis racontèrent à Solo que leur monarchie avait déjà une durée de huit mil ans[1]. Un siècle plus tard, les prêtres du même temp

[1] Platon, *Timée*, édit. Didot, t. II, p. 201. Cf. *Les lois*, II, où Plato dit, p. 284-285 : « Il y a longtemps, à ce qu'il paraît, qu'on a r connu chez les Égyptiens la vérité de ce que nous disons ici : qu dans chaque état, la jeunesse ne doit s'exercer habituellement qu ce qu'il y a de plus parfait en figure et en mélodie. C'est pourquo après en avoir choisi et déterminé les modèles, on les expose dan les temples, et il est défendu aux peintres et aux artistes, qui fo des figures et d'autres ouvrages semblables, de rien innover ni d s'écarter en rien de ce qui a été réglé par les lois du pays ; la mêm mode a lieu en tout ce qui appartient à la musique. Et si on veut prendre garde, on trouvera chez eux des ouvrages de peinture et d sculpture faits depuis dix mille ans, — et quand je dis dix mille an ce n'est pas pour ainsi dire, mais à la lettre, — qui ne sont ni plus moins beaux que ceux d'aujourd'hui, et qui ont été travaillés sur l mêmes règles. » Platon croyait donc que la civilisation égyptienn avait atteint son plein développement dix mille ans avant son époqu

Héliopolis dirent à Hérodote que les annales de leurs
s remontaient à 11,340 ans, c'est-à-dire 3240 ans de
is[1]. D'après Varron (116-26 avant J.-C.), au con-
ire, la monarchie égyptienne n'avait guère de son
ips au-delà de deux mille ans[2]. Diodore de Sicile, qui
ita l'Égypte du temps de l'empereur Auguste, place le
gne de Ménès à un peu moins de cinq mille ans avant
1 époque[3]. Ces données vagues et contradictoires
it peu satisfaisantes et l'on ne peut en tirer aucune
nclusion chronologique certaine. On doit observer
e les chiffres des voyageurs grecs méritent une mé-
cre confiance et ne jouissent pas d'une grande auto-
. Ils étaient obligés de communiquer avec les Égyp-
ns par interprète, ils peuvent avoir mal compris leurs
nseignements et nous n'avons pas non plus de garan-
de l'exactitude ou de la véracité de ceux qui les leur
rnissaient. Il est clair d'ailleurs que la valeur de leur
noignage doit être contrôlée et appréciée à l'aide des
cuments indigènes.

Parmi ces derniers, nous n'en possédons qu'un seul
i soit antérieur aux découvertes égyptologiques de
re siècle, c'est l'histoire de Manéthon.

Manéthon, prêtre égyptien, né à Sébennyte (aujour-

[1] Hérodote, II, 142, édit. Didot, p. 118-119.

[2] F. de Buttafoco, *Étude historique sur l'origine des Égyptiens*, 8°, Bastia, 1882, p. 9. On ignore sur quoi reposaient les calculs Varron, l'ouvrage qui les contenait n'étant pas parvenu jusqu'à ss.

[3] Diodore, I, 14, édit. Didot, t. I, p. 37. — Sur la valeur historique D. dore et d'Hérodote, cf. A. Wiedemann, *Geschichte des Ae-* *s*, in-8°, Leipzig, 1881, p. 81-105.

d'hui Semanoud) dans le Delta, vers l'an 280 avant J.-C. écrivit en grec une histoire de son pays pour ses nou veaux maîtres, sous le règne de Ptolémée Philadelphe Elle est malheureusement perdue aujourd'hui, mais l partie chronologique nous a été conservée. Il attribuai à l'Égypte une antiquité de trente mille ans avant l'é poque d'Alexandre. Voici le résumé de sa chronologie tel qu'il nous a été transmis par Eusèbe [1] :

1. Règne des dieux	13.900 ans.
2. Règne des héros	1.255 »
3. Règne d'autres rois	1.817 »
4. Règne de trente Memphites	1.790 »
5. Règne de dix Thinites	350 »
6. Règne des Mânes et des héros	5.813 »
7. Règne des trente dynasties	5.000 (?)
Total	29.925 ans.

Le règne des dieux et des demi-dieux, par leque s'ouvre cette liste, a jeté sur elle un discrédit fort natu rel; cependant tout en rejetant les six premières catégo ries de rois, la plupart des critiques conservent ave raison comme historiques les trente dynasties commen çant à Ménès et finissant à Nectanébo II.

Manéthon, écrivant au troisième siècle avant notr ère, se propose de donner non seulement le nombre de dynasties égyptiennes, mais aussi la plupart des nom des rois, dans l'ordre de succession, avec la duré

[1] *Chron. can.*, l. I, c. XX, Migne, *Patrol. gr.*, t. XIX, col. 182 e suiv. Le chiffre total des trente dynasties est douteux, comme nou le verrons plus loin.

cte de leur règne. Ses listes, en supposant que les qu'elles énumèrent n'ont pas été contemporains, brassent une période de cinq mille ans environ. Si is pouvons en juger par ce qui nous en reste, ce re chronologique si considérable était bien vide. Les nements qu'enregistrait Manéthon étaient insignits par leur nombre et par leur portée. En voici un mple :

SECONDE DYNASTIE DE NEUF ROIS[1].

	Durée du règne.	
Bochus (Boéthus).	38	La terre se fendit près de Bubaste et beaucoup de personnes périrent.
Céchous (Cœéchos).	39	Apis et Mnévis et le bouc Mendès furent comptés parmi les dieux.
Biophis (Binôthris).	47	Il fut décrété que les femmes n'exerceraient pas le pouvoir souverain.
Tlas.	17	Il n'arriva rien de remarquable.
Séthenès.	41	
Chœrès.	17	
Séphercherès.	25	Les eaux du Nil coulèrent pendant onze jours mêlées de miel.
Sésoschris.	48	Il avait cinq coudées de haut et trois de large.
Chénérès.	30	Il n'arriva rien de remarquable.
Total...	302	

Ainsi, pour une durée de 302 ans, Manéthon note q événements, dont deux seulement méritent d'arrêt attention, l'un au point de vue religieux et l'autre point de vue constitutionnel.

[1] Eusèbe, *Chron. can.*, pars I, c. 20, n° 4, t. XIX, col. 185 ; cf. Syncelle, *Chronogr.*, édit. de Bonn, t. I, p. 101-102.

On pourrait prétendre, il est vrai, que l'ouvrage or
ginal de l'historien égyptien était plus nourri de faits
que le fragment qu'on vient de lire n'est qu'un résum
dû à ses abréviateurs. Mais il y a tout lieu de pens
qu'Eusèbe et le Syncelle ont reproduit en entier ce qu
Manéthon racontait de la seconde dynastie, parce qu
les deux chroniqueurs grecs ont fait un travail indépe
dant et rapportent néanmoins la même chose. Dès lo
qu'ils s'accordent ensemble, sans s'être copiés, ce
peut être que parce qu'ils reproduisent simplement l'u
et l'autre leur original [1]. Or un cadre si peu rempli por
à croire que l'auteur était bien imparfaitement renseig
sur l'époque ancienne de l'Égypte.

Du reste, quoi qu'il en soit, là n'est pas la plus gra
difficulté qu'offrent les listes de Manéthon. Le gra
embarras pour l'historien, c'est qu'elles énumèrent l
dynasties comme si elles avaient été successives et qu
est certain néanmoins qu'il y en a eu de simultanées
De plus, Manéthon ne fait jamais régner deux rois e
semble, comme associés au trône. Nous savons cepe
dant par les monuments que plusieurs rois régnèrent
la fois pendant un certain temps. L'exemple le pl
connu est celui de Ramsès II, de la XIX^e^ dynastie; il f
associé à l'empire par son père Séti, lorsqu'il ét

[1] George le Syncelle rapporte, à l'endroit que nous avons in
qué, un extrait de Jules Africain. Il cite après Africain l'extr
d'Eusèbe, p. 103-104. Les deux extraits varient pour les dates.
soschris n'est nommé que par Eusèbe.

[2] Fr. Lenormant, *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient*, 18
t. I, p. 348, 355-356.

core enfant, et il régna quelque temps conjointement
ec lui, après quoi il continua à régner seul environ
xante-six ans[1]. Manéthon assigne à ces deux rois 121
de règne; les monuments beaucoup moins.
Enfin l'historien de l'Égypte grossit fréquemment la
rée de règne de ses rois. Sur trente-sept cas où l'on
it contrôler ses chiffres par ceux du papyrus de Tu-
, il est en excédant vingt-deux fois et en déficit seu-
ent six fois. Le total de ces trente-sept règnes est,
près lui, de 984 ans, et d'après le papyrus de Turin
615; il y a donc un excédant de plus d'un tiers[2].
Il résulte de toutes ces remarques que l'autorité de
néthon, quoiqu'elle ne doive point être négligée, a
inmoins besoin d'être contrôlée par les monuments[3].
monuments sont la dernière chose qui nous reste à
miner.
Les monuments authentiques et originaux pour la
onologie égyptienne sont d'abord les listes royales.
La plus importante d'entre elles est celle que con-
it le papyrus de Turin : elle s'étend depuis les rois
ins jusqu'aux rois pasteurs. Par malheur le papyrus,
ier au moment de la trouvaille, fut morcelé en 164
rceaux quand on le transporta à Turin et aujourd'hui
n'est plus complet[4]. — 2° La table d'Abydos, décou-

[1] G. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 4e édit., 86, p. 217, 255.
[2] G. Rawlinson, *The antiquity of man*, Londres (1883), p. 20. Cf. E. J. Krall, *Die Composition und die Schicksale des Manethonischen Geschichtswerkes*, in-8°, Vienne, 1879.
[3] Voir Champollion-Figeac, *De la table manuelle des rois et des*

verte dans les ruines du temple d'Osiris, à Abydos, e 1864, par M. Dümichen, représente le roi Séti Ier et so fils Ramsès II rendant hommage aux rois leurs prédé cesseurs, au nombre de 76. Les 76 cartouches de ces roi sont placés par ordre chronologique. On y remarqu certaines omissions volontaires [1]. — 3° La table de Saq qarah, trouvée par Mariette dans le tombeau de Tou nouroi, officier de Ramsès II, à Saqqarah, et conservé maintenant au musée de Boulaq, contient 45 cartouche

dynasties d'Égypte ou papyrus de Turin, dans la *Revue archéol gique*, 1850, t. VII, p. 397, 461, 589, 653, et de Rougé, *ibid.*, p. 559 566.

[1] *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, 1864, p. 89; Mariette, *L nouvelle table d'Abydos*, avec planches, dans la *Revue archéol gique*, 1866, t. XIII, p. 73-99 ; T. Devéria, *La nouvelle table d'A bydos*, dans la *Revue archéologique*, 1865, t. XI, p. 50-65. Un autr exemplaire de la table d'Abydos avait été trouvé dès 1818, ma on n'en avait que des fragments. Cf. Letronne, *La table d'Abydo* (avec reproduction de la table), dans le *Journal des Savants*, avr 1845, p. 244-256. — Voir Figure 86. A gauche, le roi qui offr l'encens est Séti Ier. Devant lui est son fils Ramsès II, qui tien dans ses mains les rouleaux des pharaons ses ancêtres. Nous n reproduisons que les 18 premiers cartouches royaux de gauche. Le listes royales sont contenues dans les deux registres supérieurs ; le cartouches du registre inférieur ne renferment que les noms et le titres de Séti. Les neufs premiers noms sont en allant de gauch à droite, dans le plus haut registre : Ire dynastie. 1. Ménès. — 2. Téta. — 3. Atoth. — 4. Ata. — 5. Hespou. — 6. Mériba. — 7. Sem sou. — 8. Kabhou. — IIe dynastie. 9. Bouziou. — 10. Kakeou. — 11. Baïnouterou. — 12. Utnas. — Second registre : 39. Ati Usur kara (de la VIe dynastie). — 40. Mérira Papi I. — 41. Mérenra — 42. Noferkara. — 43. Mérenra Mentensaf II. — Dynasties en core indéterminées : 44. Dadkéra. — 45. Noferkara Khendou. — 46. Merenhor. — 47. Snéferka. — 48. Raenka. — 49. Noferka Re rel. — 50. Noferkahor.

yaux, disposés d'une manière analogue au monument Abydos. Au milieu est une lacune qui représente la ace d'au moins cinq rois. Elle commence par la VI^e^ nastie. — 4° Une autre tablette du même genre, trou- e à Karnak, conservée au Cabinet des médailles à ris, nous montre Thotmès III offrant ses hommages à de ses prédécesseurs; seulement les cartouches yaux n'y sont pas rangés régulièrement par ordre ronologique, comme dans les monuments précédents. e a cependant l'avantage de donner, de plus que les tres, les noms de plusieurs rois des XIII-XVII^es^ dynas- s et un plus grand nombre de noms pour la XI^e^.

En dehors de ces quatre grandes listes royales, on en ssède un certain nombre de plus courtes, datant la ıpart des XVIII^e^ et XIX^e^ dynasties [1]. Les inscriptions roglyphiques racontant, sur les murs des temples, exploits des monarques égyptiens, les stèles des of- ers de la cour et de divers personnages, les stèles Apis [2] et les monuments figurés de tout genre per- ttent de compléter et de contrôler, au moins en par- , les renseignements fournis par les listes royales [3].

1. A. Wiedemann, *Aegyptische Geschichte*, t. I, p. 73-79.

2. Voir au tome IV la reproduction d'une stèle d'Apis.

3. M. Lieblein a réuni et mis en ordre toutes les données fournies les monuments pour les 14 premières dynasties dans les ta- ux autographiés qu'il a placés à la fin de ses *Recherches sur la nologie égyptienne, d'après les listes généalogiques*, in-8°, sstiania, 1873. Son ouvrage met tous ces documents en œuvre, non toujours avec succès. Voir F. Robiou, *Le système chro- ique de M. Lieblein*, dans le *Muséon*, janvier 1884, t. 3, p. 5- M. Lieblein insiste cependant sur un point qui mérite attention. es faits puisés dans les tables généalogiques prouvent, je crois,

Quant au témoignage de ces divers monuments, voici ce qu'ils nous apprennent jusqu'à ce jour. Ils nous fournissent, en dehors des listes proprement dites, la série à peu près complète des rois qui ont régné à partir de la XVIII^e^ dynastie, par laquelle commence ce que Manéthon appelle le Nouvel Empire. Le nombre des rois de cette période connus par les monuments est de 63, ce qui est à peu près le même nombre que celui de Manéthon. Les règnes de plusieurs d'entre eux sont courts; quelques princes ont régné simultanément.

Antérieurement au Nouvel Empire, les monuments offrent des lacunes considérables. Nous n'avons, en dehors des listes, aucun document contemporain des dynasties I, II, III, VII, VIII, IX, X, XIV, XV et XVI de Manéthon. Le plus ancien monument égyptien est de Snéfrou, le premier roi de la IV^e^ dynastie manéthonienne. Les pyramides lui font suite chronologiquement et les tombeaux de cette époque sont nombreux, ainsi que ceux des V^e^ et VI^e^ dynasties. Ils manquent ensuite totalement jusqu'à la XI^e^. Celle-ci en fournit un petit nom-

suffisamment, dit-il, p. 135, que la XVIII^e^ dynastie a régné peu de temps après la XIII^e^. Par conséquent, il n'est permis de les séparer ni par 695 ans, comme l'a fait M. Mariette, ni par 511 ans, ainsi que l'a fait M. Brugsch. » Et p. 8 : « La table de Saqqarah, à l'exemple de celle de Séti I^er^ et de Ramsès II à Abydos, franchit cinq dynasties (XIII-XVII) et arrive sans intermédiaire de la XII^e^ dynastie à la XVIII^e^, sans doute parce que l'Égypte, sous ces dynasties, fut partagée en deux royaumes contemporains. » Les noms des tables généalogiques, noms qui se retrouvent les mêmes, à la fin de la XIII^e^ dynastie et au commencement de la XVIII^e^, sur divers monuments, sont, malgré quelques difficultés, la preuve de son assertion. Cf. Brugsch, *Geschichte Aegypten's*, p. 37.

re; la XII^e^ beaucoup. Le papyrus de Turin est la rincipale source de renseignements pour la XIII^e^, puis se fait une nuit complète jusqu'à la fin de la XVII^e^ dynastie de Manéthon. Nous avons donc des renseignements contemporains sur les dynasties IV, V, VI, XI, XII, III et XVII. Manéthon compte trois dynasties de rois asteurs, la XV^e^, la XVI^e^ et la XVII^e^. D'après Josèphe[1], leur attribuait une durée de 511 ans; d'après Jules fricain[2], de 955[3]. Les monuments paraissent exclure ormellement une aussi longue durée. L'Ancien Empire mprend les six premières dynasties. La première entre elles dura, d'après Manéthon, 268 ans, mais après le papyrus de Turin seulement 102[4].

Nonobstant tous ces renseignements, nous n'avons us encore une chronologie égyptienne tant soit peu ke. Le grand défaut des monuments, c'est d'être inmplets; quelque importants qu'ils soient, nous n'en ssédons pas une série continue. Les Égyptiens n'aient pas d'ère; ils n'avaient pas, en conséquence, de stème de chronologie[5]. Les renseignements qu'ils

[1] Josèphe, *Contr. Apion.*, I, 14.

[2] Dans le Syncelle, *Chronogr.*, t. I, p. 113-114.

[3] M. Cook réduit la durée de l'invasion des Pasteurs à 250 ans, *eaker's Commentary*, t. I, p. 447-448.

[4] Cf. le tableau des chiffres du papyrus de Turin et de Manéthon, n- G. Rawlinson, *History of ancient Egypt*, 1881, t. II, p. 512-3; A. Wiedemann, *Aegyptische Geschichte*, t. I, 1884, p. 162 et v.; Sayce, *Ancient Empires of the East*, p. 279-291. Voir sur tte la question, E. Pannier, *Genealogiæ biblicæ cum monumentis gyptiorum et Chaldæorum collatæ*, in-8°, Lille, 1886, p. 31-121.

[5] Le plus grand de tous les obstacles à l'établissement d'une ro.ologie égyptienne régulière, c'est que les Égyptiens eux-mê-

nous ont laissés nous apprennent combien de temp
avait régné chaque roi, mais sans relation avec le règn
de son prédécesseur ou de son successeur. Ils enregis
traient avec soin la durée du règne de chaque souve
rain et la vie de chaque Apis; là se bornaient leur
préoccupations; ils n'indiquaient point combien de temp
s'était écoulé entre un Apis et un autre, ils ne distin
guaient pas les années pendant lesquelles un princ
avait gouverné seul de celles où il avait été seulemen
associé au trône[1]. Ainsi, si un pharaon avait régné di
ans avec son père, trente-deux seul et trois avec so
fils, on lui donnait dans la liste royale quarante-cin
ans, en comptant aussi à son père avant lui et à son fi
après lui les dix ans et les trois ans de règne en com
mun. Cet exemple n'est pas chimérique; il s'applique
d'après M. Brugsch[2], à Osortésen I[er] auquel le papyru

mes n'ont jamais eu de chronologie. » Fr. Lenormant, *Hist. anc. d
l'Orient*, t. I, p. 322. « Jamais ils (les Égyptiens) n'ont compté a
trement que par les années du roi régnant, et ces années étaie
loin d'avoir elles-mêmes un point initial fixe, puisque tantôt ell
partaient du commencement de l'année pendant laquelle était mo
le roi précédent, tantôt du jour des cérémonies du couronnement d
roi. Quelle que soit la précision apparente de ces calculs, la scienc
moderne échouera donc toujours dans ses tentatives pour restitu
ce que les Égyptiens ne possédaient pas. » Mariette, *Aperçu d
l'histoire d'Egypte*, p. 66. La seule trace d'une chronologie que
conque qui se soit rencontrée jusqu'ici est dans une stèle de Tan
où il est question de l'an 400, mais c'est là un fait isolé et du res
mal expliqué jusqu'ici. Voir Mariette, *La stèle de l'an 400*, dans
Revue archéologique, 1865, t. XI, p. 169-190; C. de Cara, *Gli Hy
sôs o re Pastori di Egitto*, p. 17.

[1] Nous avons vu plus haut, p. 526, que Manéthon avait fait
même.

[2] H. Brugsch, *Geschichte Aegypten's unter den Pharaonen*,
120; cf. p. 40.

e Turin attribue un règne de quarante-cinq ans. De lus, les dynasties contemporaines, si elles sont légi- mes, sont énumérées comme si elles avaient été con- écutives; au contraire, les dynasties usurpatrices sont otalement négligées.

En général, les listes monumentales de l'Égypte ne ont pas du tout chronologiques; celle du papyrus de urin est la seule qui fasse exception et qui donne les nnées de règne, mais nous avons vu que l'état dans equel elle se trouve ne permet d'en faire qu'un usage ort restreint[1]. C'est ce qui a fait dire à un des plus ré- ents historiens de l'Égypte, M. Brugsch : « Dans l'état ctuel des choses, aucun homme vivant n'est capable 'écarter les difficultés qui empêchent de rétablir la liste riginale des rois contenue dans les fragments du papy- us de Turin. Trop d'éléments indispensables font dé- ut pour combler les lacunes... Il paraît certain du este que la longue série de rois que contenait autrefois papyrus avait été arrangée par l'auteur suivant ses ropres idées et ses vues particulières[2]. » Les éléments ronologiques manquent même dans la première par- e du papyrus. Ce n'est qu'à partir de la XXVI^e^ dynas- e que l'on possède les renseignements nécessaires pour ablir une véritable chronologie.

Tout ce qui précède nous explique comment il existe n désaccord si grand entre les différents historiens odernes qui se sont occupés de l'histoire d'Égypte. ndis que Böckh place l'avènement de Ménès, le pre-

[1] G. Rawlinson, *History of ancient Egypt*, 1881, t. II, p. 2-3.
[2] H. Brugsch, *Geschichte Aegypten's*, p. 40.

mier roi humain, en 5702 avant notre ère, Unger le place en 5613; Mariette et François Lenormant, en 5004; M. Brugsch, en 4455; M. Lauth, en 4157; M. Pessl, en 3917[1]; M. Lieblein, en 3893; Lepsius, en 3852; Bunsen, en 3623 ou 3059; M. Reginald Stuart Poole, en 2717 et Wilkinson, en 2691. « C'est, observe M. George Rawlinson, comme si les meilleures autorités sur l'histoire romaine venaient nous dire, les unes que la République fut fondée en 508, les autres en 3508 avant J.-C.[2]. » Ces écarts si considérables ont pour cause secondaire l'incertitude de la durée du règne de plusieurs rois et pour cause principale le nombre plus ou moins grand de dynasties contemporaines que supposent les auteurs de ces calculs. Il est avéré que plusieurs dynasties ont été simultanées, mais en quel nombre, on l'ignore[3]. Toutes ces chronologies sont donc hypothétiques et elles ne sont pas mieux fondées les unes que les autres[4]; tous les égyptologues qui ont étudié la question sont unanimes à le reconnaître[5].

[1] H. von Pessl, *Das chronologische System Manetho's*, Leipzig 1878, p. 267.

[2] G. Rawlinson, *History of ancient Egypt*, t. II, p. 2. Un chronologiste anonyme place Ménès en 2362. *Die Chronologe der Genesis*, von E. A., in-12, Ratisbonne, 1881, p. 232. Voir H. S. Osborn *Ancient Egypt*, in-8°, Cincinnati, 1883, p. 35, 48.

[3] Fr. Lenormant suppose seulement deux dynasties simultanées *Manuel d'hist. anc. de l'Orient*, t. I, p. 348 et 358; M. Brugsch en admet cinq; Bunsen et M. Lieblein, sept; Wilkinson et M. Poole douze. Cf. G. Rawlinson, *loc. cit.*, p. 10-11; Lieblein, *Chronologie égyptienne*, p. 148; G. le Syncelle, *Chronogr.*, Bonn, 1829, t. I, p. 98.

[4] Voir l'*Encyclopædia Britannica*, 9e édit., t. VII, p. 729-730.

[5] Voir déjà Eusèbe, *Chron.*, l. I, c. XX, n. 3, t. XIX, col. 183-184

Si les chronologies les plus courtes sont douteuses et spectes, les plus longues sont certainement fausses. urs auteurs eux-mêmes n'ont eu garde de les donner mme vraies. Böckh qui a placé l'avènement de Mé-s à l'an 5702 avant J.-C., en additionnant tous les iffres de Manéthon, comme s'ils s'appliquaient à des gnes successifs, reconnaît lui-même formellement que c'est là la date donnée par les listes, on ne peut néan-oins, en aucun cas, l'accepter comme historique[1]. ariette n'a retranché du total des chiffres manétho-ens qu'une seule dynastie, qu'il a considérée comme ntemporaine des autres, mais il avoue également 'on ne peut restituer avec certitude la chronologie gyptienne[2].

Il en est donc de l'Égypte, jusqu'à un certain point, mme de la Chine[3] : les documents historiques et les tes qu'elle nous fournit sont insuffisants pour établir

A. Böckh, *Manetho und die Hundsternperiode*, in-8°, Berlin, 15, p. 3, 381 ; H. Vollot, *Du système chronologique de Manéthon*, 8°, Beaune, 1867, p. 35.

Mariette, *Aperçu de l'histoire d'Égypte*, p. 66. Voir le passage plus haut, p. 532, note. Cf. Id., *Questions relatives aux fouilles uire en Égypte*, 1879, p. 3-6; Brugsch, *Geschichte Aegypten's*, 36.

Pour l'Égypte, comme pour la Chine, on a recours à l'astrono- afin de débrouiller sa chronologie. M. Lauth, d'après des cal-s astronomiques, place le règne de Ménès après la dispersion des ples à Babel, en 4245 avant J.-C. *Aegyptische Chronologie basirt die vollständige Reihe der Epochen seit Bytes-Menes bis Ha-an-Antonin durch drei volle Sothisperioden = 4380 Jahre*, 8° lithographié, Strasbourg, 1877, p. 25, etc. Voir Tafel I et II. alculs de M. Lauth n'ont pas convaincu en général les égyp-gues.

une chronologie certaine et, par eux-mêmes, ils n
sauraient démontrer que la chronologie tirée des Sep
tante est trop courte. Les savants qui réclament u
temps plus long émettent seulement une opinion per
sonnelle et rien ne nous oblige de l'accepter. Une étud
impartiale de la question autorise à considérer comm
exagérées des assertions telles que celle-ci :

La période préhistorique pendant laquelle l'Égypte a d
élaborer sa civilisation descend à des profondeurs vertig
neuses, puisque les plus anciens monuments qui nous so
parvenus, — et il en est qu'on peut attribuer à la IIe dyna
tie[1], — nous montrent sa langue, son art, sa religion pa
venus à leur complet développement. On estime que qu
tre mille années ont dû précéder l'époque où Ménès réu
sous un seul sceptre la monarchie égyptienne. C'est à p
près au moment où cet événement eut lieu que la traditi
hébraïque place la création du monde, car en écartant l'h
pothèse des dynasties collatérales dans Manéthon, qui n
dû enregistrer que des rois légitimes[2], c'est être très modé
que de placer vers l'an 5000 avant notre ère le premier r
de la première dynastie[3].

Il n'est rien moins qu'établi que le règne de Mén

[1] « Tels que les tombeaux de Thothotep à Sakkarah, les tr
statues de Sepa et Nesa au Louvre et les panneaux de Hosi à Bo
lak. » P. 43.

[2] Tout prouve au contraire, comme nous venons de le démontr
que Manéthon a enregistré plusieurs dynasties collatérales, et il
faut pas oublier que Georges le Syncelle nous dit que le total d
dynasties de Manéthon était de 3.555 ans.

[3] P. Pierret, *Cours d'archéologie égyptienne, leçon d'ouvertu*
dans les *Discours d'ouverture de l'école du Louvre*, 1883, p. 42-4

monte à 5.000 ans avant l'ère chrétienne. Il faut reconnaître cependant que l'Égypte existait avant ce roi et qu'elle est notablement plus ancienne.

Aussi haut que l'on puisse remonter dans le passé de l'Égypte, on la trouve en pleine civilisation, en possession de ses arts, de son écriture monumentale, de sa religion. On ne découvre point la période de l'enfance, encore moins la période des origines; dès qu'elle nous apparaît, tous les fruits de la civilisation sont déjà en pleine maturité. L'exode des Hébreux eut lieu sous la XIX^e^ dynastie; le voyage d'Abraham dans la vallée du Nil date vraisemblablement de la XII^e^ dynastie. L'Égypte était alors déjà vieille; ses pyramides étaient construites depuis longtemps; elle datait donc de plusieurs siècles; mais ici, comme dans les questions de paléontologie et d'archéologie préhistorique, nous manquons de chronomètres [1], nous ne pouvons rien préciser

[1] Le professeur Owen, en 1874, au Congrès des orientalistes, réclamait au moins 7.000 ans pour la date de la formation des civilisations primitives. Voir son discours, *Times*, 21 septembre 1874. D'autres ont réclamé 10.000, 15.000 et 20.000 ans. Bunsen, *Egypt's place*, t. V, p. 103. Mais les progrès de la civilisation ne se mesurent pas par années comme la croissance d'un arbre; s'ils peuvent être lents, ils peuvent être aussi rapides. Les sciences ont fait ces dernières années plus de progrès qu'elles n'en avaient fait en de longs siècles. Ceux qui voudraient mesurer dans trois ou quatre mille ans le temps qu'il a fallu pour accomplir ces progrès par leur importance feraient des calculs tout à fait faux. La suite indéfinie de siècles réclamée par quelques critiques tels que M. Kolb, par exemple, ne repose donc sur aucun argument sérieux : « A l'époque où l'on place le déluge, dit-il, les pyramides s'élevaient déjà dans la large vallée du Nil. Or la construction de pareils monuments suppose, sans aucun doute, une société fortement constituée, un

et nous devons seulement répéter que la Genèse bie
comprise laisse aux égyptologues toute latitude pou
attribuer à l'Égypte l'antiquité que réclament ses mo
numents bien étudiés.

développement des arts, de l'industrie et des métiers, comme il n
pouvait exister qu'après des milliers d'années d'efforts et de progrès
L'état de perfection auquel était dès lors arrivée la langue exige,
un plus haut degré encore, les mêmes conditions d'une civilisatio
développée à travers une suite indéfinie de siècles. » G. Fr. Koll
Culturgeschichte der Menschheit, 3e édit., t. I, p. 7-8. Ce sont là de
exagérations qui ne font pas honneur à la science.

ARTICLE IV.

LA CHRONOLOGIE CHALDÉENNE.

La Chaldée et l'Assyrie nous présentent des chiffres
ıs précis que l'Égypte. Ils nous sont fournis, non par
auteurs anciens, mais par les monuments indigènes
couverts dans ces dernières années. Nous ne possé-
ns d'autres renseignements anciens indigènes sur ce
ys que ceux qui sont contenus dans l'histoire chal-
enne de Bérose, prêtre de Bel, à Babylone, du temps
Antiochus II, roi de Syrie (261-246 avant J.-C.);
ce que nous apprennent sur la chronologie les frag-
nts de cet écrivain qui nous sont parvenus, est en
nde partie fabuleux et n'avait pas rencontré créance,
me chez les Grecs et les Romains. Cicéron disait des
aldéens : « Nous devons les réprouver comme insen-
, orgueilleux ou impudents et les juger menteurs,
and ils veulent nous faire croire que leurs monu-
nts embrassent une durée de quatre cent soixante-
: mille ans[1]. »

Les Babyloniens prétendaient en effet que leur pre-
er roi avait régné 467.581 ans avant Pul (731-726),
st-à-dire 468.310 ans environ avant notre ère. Sept
nasties avaient successivement occupé le trône pen-

[1] « Condemnemus hos (les Chaldéens) aut stultitiæ aut vanitatis
impudentiæ, qui CCCCLXX millia annorum, ut ipsi dicunt,
mentis comprehensa continent et mentiti judicemus. » *De di-*
, I, 19, 36, *Opera*, édit. Teubner, pars IV, t. II, p. 141.

dant ce temps. La première composée de dix rois, avait régné avant le déluge, pendant 432.000 ans, ce qui faisait une moyenne de 43.200 ans pour chaque roi. La seconde, comprenant quatre-vingt-six rois, avait duré 34.080 ans, c'est-à-dire que chaque roi avait gouverné en moyenne 396 ans. Les cinq autres dynasties remplissaient l'espace de 1.500 ans à peu près, et les rois qui les formaient n'avaient porté la couronne que treize ans en moyenne. Il s'était ainsi écoulé environ 36.000 ans du déluge à la conquête perse.

On a toujours regardé les deux premières dynasties de Bérose comme fabuleuses et l'on n'a attaché de valeur à sa chronologie qu'à partir de sa troisième dynastie, la dynastie mède, dont l'avènement date d'environ 2.250, ou, selon une autre leçon, 2.460 avant l'ère chrétienne. Eusèbe avait déjà remarqué que le chiffre énorme de 466.000 ans, dont la chronologie babylonienne dépassait la chronologie ordinaire, était vide de faits et qu'une chronologie qui n'est pas appuyée sur des faits est sans valeur [1].

Les Babyloniens alléguaient aussi, en faveur de leur antiquité, leurs observations astronomiques qu'ils faisaient remonter au delà de 450.000. Mais leur allégation est en contradiction avec ce que nous savons par les Grecs. Quand Aristote, après la prise de Babylone par

[1] Eusèbe, *Chron. can.*, pars I, c. 2, n. 7, t. XIX, col. 113. Même pour les dynasties récentes, on ne peut accepter sans contrôle les chiffres de Bérose, parce que, quoiqu'il fût bien renseigné sur sa patrie, les fragments de lui qui nous ont été conservés sont altérés. Voir Sayce, *The ancient Empires of the East*, 1884, p. 102-103.

lexandre, chargea Callisthène, son disciple, d'étudier
astronomie chaldéenne, ce savant constata que ces ob-
rvations n'embrassaient qu'une période de 1.903 ans[1].
Les auteurs anciens ne nous ont appris rien de plus
ue Bérose sur l'antiquité chaldéenne, et jusqu'à la se-
nde moitié du XIXe siècle, on n'en a pas su davantage,
ais les découvertes assyriologiques de ces dernières
nées ont totalement changé la face des choses.

Les documents cunéiformes nous offrent en effet des
nnées nouvelles sur la chronologie babylonienne et
st surtout par les Assyriens qu'elles nous ont été
urnies. Les Assyriens sont le premier peuple de l'an-
uité chez qui nous rencontrons le sens chronologique.
s inscriptions historiques qu'ils nous ont laissées et
e les explorateurs contemporains ont déterrées des
ines de leurs vieilles capitales renferment les détails
plus précis et sont soigneusement datées. Ce peuple
comptait point comme les Égyptiens et les Chinois
r les années du règne de ses souverains, mais par les
ms d'officiers éponymes, appelés *limmi,* qui don-
ient leur nom à l'année, comme les archontes à Athè-
s et les consuls à Rome. On dressait des canons ou
tes d'éponymes et quelques-uns de ces documents
t été retrouvés et publiés. Malheureusement nous
n possédons qu'une très petite partie[2]; toutefois nous

[1] Sur l'astronomie babylonienne, voir J. N. Strassmaier et J.
ping, *Astronomisches aus Babylon,* in-8°, Fribourg-en-Brisgau,
89.

[2] Les fragments retrouvés contiennent une chronologie exacte de
st ire de l'empire assyrien de 913 à 659 avant J.-C. Voir G.

avons la certitude que l'institution des *limmi* remo
tait au moins au XIV^e^ siècle avant notre ère, car l'in
cription de Binnirar I^er^ est datée de l'éponymie de Sa
mankarradu.

Grâce à ce système de chronologie, les Assyriens o
pu nous donner sur les événements du passé des dat
précises, comme nous n'en avons encore rencontré ch
aucun autre peuple. Sennachérib (705-681), l'enne
d'Ézéchias, mentionne dans l'une de ses inscriptio
qu'un sceau, ayant appartenu à Tuklath-Ninip, avait é
emporté à Babylone 600 ans auparavant [1], et que 4
ans s'étaient écoulés, lorsqu'il envahit lui-même Bab
lone (en 692), depuis la défaite de Téglathphalasar
(vers 1130) par les Babyloniens [2]. Téglathphalasar I^er^ d
à son tour qu'il a restauré à Khalah-Chergat un temp
bâti par Samsibin, fils d'Ismidagan, 701 ans auparavan
Le petit-fils de Sennachérib, Assurbanipal (668-626
raconte de son côté, qu'une idole qu'il a reconquise e
639 dans le pays d'Élam avait été enlevée d'Érech, il
avait alors 1635 ans, par conséquent en 2274 ava
notre ère [3]. C'est la date la plus reculée qu'aient fourni

Smith, *The Assyrian Eponym Canon*, in-12, Londres ; E. Schrade
Die Keilinschriften und das alte Testament, 2^e^ édit., 1883, p. 47
489.

[1] *Cuneiform Inscriptions of Western Asia*, t. III, pl. 4, n° 2, l.
7 ; Schrader, *Die Keilinschriften und das Alte Testament*, 187
p. 294 ; Hommel, *Abriss der babylonisch-assyrischen und israel
tischen Geschichte*, in-4°, Leipzig, 1880, p. 3 ; Sayce, *Ancient Em
pires of the East*, p. 206.

[2] Sennachérib, inscription de Bavian, l. 48-50 ; G. Smith, *Histo
of Sennacherib*, 1878, p. 133-134.

[3] G. Smith, *History of Assurbanipal*, 1871, p. 250-251.

-qu'à présent les documents assyriens. On pourrait ncevoir quelques doutes sur la véracité de ce dernier iffre ; quant aux précédents, comme les rois de Ninive aient un moyen facile de connaître l'année précise des énements, concernant l'histoire de leur empire [1], nous avons aucun motif d'en contester l'exactitude.

Un cylindre de Nabonide, roi de Babylone, trouvé à ou-Abba par M. Hormuzd Rassam et conservé maintant au Musée Britannique, nous fournit des dates is anciennes et par conséquent plus importantes que les des documents assyriens. M. Pinches a fait connaître ce cylindre à la société d'Archéologie biblique de ndres en 1882. Nous y lisons que Ligbagas ou Urgas, roi d'Ur (la patrie d'Abraham) vivait 700 ans ant Hammuragas ou Hammurabi, dont l'époque est illeurs inconnue. Mais nous y lisons de plus que ramsin, fils de Sargon Ier, avait fondé le temple du u Samas ou le Soleil, à Sippara, 3200 ans avant le gne de Nabonide, c'est-à-dire vers l'an 3750 avant tre ère [2]. Cette date positive, la plus considérable qui

L'enlèvement de l'idole de la déesse Nana étant un fait de l'hise de la Chaldée et non de l'histoire de l'Assyrie, nous n'avons en faveur de sa date les mêmes garanties que pour les faits qui arlent l'Assyrie, pour les raisons que nous exposerons bientôt. Voici la traduction du texte de Nabonide :

. II. 47. Pour Samas, le juge du ciel et de la terre,
48. Ébabbara, son temple à Sippara...
51. ... je bâtis...
56. Sa vieille pierre angulaire je cherchai et dix-huit coudées de terre
57. je fis creuser, et la pierre angulaire de Naramsin, fils de Sargon,

ait été découverte jusqu'ici sur un monument origin antique, fait remonter le déluge, qui était connu d Babyloniens comme des Hébreux, à plus de 4000 a avant J.-C.; car avant Naramsin et avant Sargon il avait eu déjà, d'après le témoignage des monument un certain nombre de rois postérieurs au grand cat clysme[1]. Si l'on admet ce chiffre, il faut donc reco naître que la chronologie postdiluvienne tirée de Bible, même celle des Septante, est insuffisante, pui qu'elle ne nous donne pas 4000 ans entre le déluge la venue de Notre-Seigneur. Nous devons observer to tefois que, quoique la date donnée par Nabonide a été vivement soutenue par quelques assyriologues[2], a le droit de ne l'accepter que sous bénéfice d'inve taire. Rien ne nous garantit en effet l'exactitude d calcul fait pour une période si considérable par le r

Col. II. 58. que, pendant 3200 ans, aucun roi de ceux qui m'avaie précédé, n'avaient trouvée,
59. Samas, le grand dieu d'Ébabbara...
60. me la fit voir.

Cuneiform Inscriptions of Western Asia, t. v, pl. 64; J. Latril *Der Nabonidcylinder*, dans la *Zeitschrift für Keilschriftforschun* t. II, 1885, p. 250 et suiv.; cf. p. 357. Voir aussi *Proceedings the Society of Biblical Archæology*, novembre 1882, p. 8, 12. *Journal officiel*, 27 novembre 1882, p. 6415; *Allgemeine Z tung*, 20 décembre 1882, p. 5214; *Journal asiatique*, janvier 18 p. 89.

[1] Avant la découverte de l'inscription de Nabonide, on plaçait règne de Sargon Ier vers l'an 2000 (Lenormant) ou 1900 (Homm *Abriss der babylonisch-assyrischen und israelitischen Geschich* p. 2).

[2] Voir H. Rawlinson, *Athenæum*, 9 décembre 1882, p. 781.

bonide ou ceux qui lui ont fourni cette date[1]. Si nous sommes pas tenus d'accepter les chiffres contradic-res donnés par les chronologistes nos contemporains les faits anciens, nous ne sommes pas tenus davan-e d'accepter ceux que nous donnent les chronolo-tes babyloniens sur une époque si éloignée d'eux. us trouvons chez les Assyriens un canon chronolo-ue qui est pour nous un garant de leurs calculs, is nous devons bien remarquer qu'il ne s'est ren-ntré jusqu'ici aucune trace d'un canon semblable z les Babyloniens. Comment donc Nabonide aurait-il calculer d'une manière certaine le temps qui le sépa-t de Naramsin? Les prêtres de Sippara n'ont-ils pas géré l'antiquité de leur temple et le chiffre de l'ins-ption n'est-il pas fabuleux ou bien outré, comme tant utres que nous lisons dans Bérose?

Pour la Chaldée et la Babylonie, une chronologie acte ne commence qu'avec l'ère de Nabonassar, en 7 avant J.-C. Le canon de Ptolémée, les listes royales byloniennes[2], les synchronismes des monuments as-

[1] M. Sayce a émis quelques doutes sur l'exactitude du chiffre mé par Nabonide, *Academy*, 24 novembre 1883, p. 351. Il faut arquer que la date est donnée en nombre rond, ce qui semble quer un à peu près. « I confess to feel considerable hesitation self, dit M. Sayce, about accepting it (cette date) on the mpth of a single unsupported statement of Nabonidos. » M. Pe-, de son côté, fait la remarque suivante : « If such a number us in the Bible, we should certainly refuse to regard it as ac-ate ; why not here also ? » *Proceedings of the Society of biblical chæology*, mai 1886, p. 142.

[2] On peut voir toutes les listes babyloniennes et chaldéennes ies dans Sayce, *Ancient Empires of the East*, p. 292-299. Les

syriens et enfin les nombreuses tablettes datées de la famille Égibi (depuis Nabuchodonosor jusqu'à Darius fils d'Hystaspe) nous fournissent des renseignements précis et sûrs pour cette époque, mais tout moyen de contrôle nous fait défaut pour les époques antérieures en dehors des documents assyriens, qui ne remontent pas assez haut.

Ainsi, en résumé, les documents cunéiformes sont de tous les documents anciens, ceux qui nous fournissent les dates les plus précises et les plus reculées. S'il l'époque à laquelle Nabonide fait remonter Naramsin est exacte, la chronologie tirée des Septante est trop courte et il faut admettre qu'il y a des lacunes dans la chronologie biblique. Dans le cas contraire, en attendant de nouvelles découvertes pour reconnaître si le roi de Babylone a tort ou raison, il n'existe aucune preuve positive numérique et rigoureuse que les chiffres de la version grecque ne suffisent pas. L'histoire de l'Inde, et même celle de la Chine, dans ses parties authentiques, peuvent s'encadrer sans trop de peine dans les séries de siècles admis par les Pères grecs et latins. Quant à l'Égypte, la haute antiquité de Ménès est loin d'être démontrée et de nombreuses raisons tendent à en abaisser la date. On peut dire, il est vrai, que les

listes cunéiformes babyloniennes ont été publiées dans les *Proceedings of the Society of Biblical Archæology*, décembre 1880, p. 20-22 ; janvier 1881, p. 37-49 ; mai 1884. Cf. Fr. Hommel, *Zur altbabylonische Chronologie*, dans la *Zeitschrift für Keilschriftforschung*, janvier 1884, t. I, p. 32-44 ; C. P. Tiele, *Babylonisch-assyrische Geschichte*, in-8°, Gotha, 1886, t. I, p. 100 et suiv. ; E. Pannier, *Genealogiæ biblicæ*, p. 122-197.

ogrès de la civilisation qui florissait en Égypte et en aldée, dès le temps des plus anciens rois dont le nom us soit connu, exigent, de même que les découvertes ologiques et paléontologiques, un temps plus long e celui que nous donne la chronologie des Septante, is ici tout calcul devient impossible et l'on ne peut e répéter aux savants : Établissez sur de bonnes euves l'antiquité de l'homme et des anciens peuples; Bible n'y contredira pas. Les généalogies de la Ge- se sont probablement incomplètes; elles ne peuvent nc servir de base certaine à la chronologie. L'Écriture s'est point proposé de nous instruire directement la date précise de la création du ciel et de la terre, n plus que de nos premiers parents. Ne veut-elle nt nous faire entendre qu'elle laisse ces questions à discussion des hommes, pourvu qu'ils restent dans limites d'une sage critique, quand elle nous dit par bouche de l'Ecclésiastique : « Le sable de la mer, les uttes de pluie et les jours du monde, qui peut les mpter[1] ? »

[1] Eccli., I, 2.

APPENDICE.

LES SILEX DE THENAY.

Tous ceux qui s'occupent d'archéologie préhistorique sa-nt quel bruit s'est fait autour des silex trouvés à Thenay r M. l'abbé Bourgeois et M. l'abbé Delaunay[1]. Ces silex, t-on, sont taillés de main d'homme et d'une très haute an-quité, puisqu'ils ont été trouvés dans un terrain tertiaire. es incrédules ont voulu s'en faire une arme contre les Sain-s Écritures, en s'efforçant d'en tirer la preuve que l'homme t beaucoup plus ancien que ne l'enseigne la Genèse. Pour pondre à leurs objections, plusieurs géologues distingués at soutenu et soutiennent encore que les silex de Thenay ne nt pas des silex taillés de main d'homme et que par consé-uent ils ne nous apprennent rien sur l'antiquité ou la non-ntiquité de notre race.

M. l'abbé Bourgeois, au moment où il fut frappé par la ort, croyait toujours à la taille intentionnelle des silex, ais il avait conçu des doutes sérieux sur l'ancienneté du rrain où s'étaient faites les fouilles. Il se proposait de faire nnaître loyalement au public le résultat de ses nouvelles formations sur la nature des terrains de Thenay; malheu-usement il fut enlevé à la science avant d'avoir eu le temps mettre son projet à exécution. Son fidèle ami et savant col-borateur, M. l'abbé Delaunay, a fait ce que la mort a em-ché M. l'abbé Bourgeois d'accomplir, et il a bien voulu us adresser les lettres suivantes, fort importantes pour la lution du problème d'archéologie préhistorique de Thenay.

[1] Voir plus haut, p. 416-417, 496.

I.

Première lettre de M. l'abbé Delaunay.

Monsieur l'Abbé,

Voici dans toute leur exactitude les faits, relatifs à l'âge de la pierre, que j'ai pu constater moi-même et dont vous m'avez fait l'honneur de me demander l'exposé :

I. Quelques mois avant sa mort, le savant et regretté abbé Bourgeois recevait la visite d'un de nos intelligents élèves, M. Jules Bourdonneau, qui venait nous signaler des silex de choix, délicatement travaillés, dans un amoncellement de sable et de cailloux, à une grande hauteur au-dessus du diluvium du Cher. A notre prochain moment de liberté, nous nous promettions bien d'étudier le gisement de ces silex de première marque, gisement dont notre jeune ami avait fait le nivellement exact : de semblables échantillons ne s'étaient jamais rencontrés dans un pareil milieu. Je rappelai à l'abbé Bourgeois que, non loin de ces silex scrupuleusement ramassés au lieu dit : *de la taille de la Chaise, dans la brèche osseuse de Vigny, qui nous avait donné des os de* bos primigenius *et de* rhinocéros tichorhinus, *j'avais remarqué quelques débris de céramique grossière* dont je lui avais offert un fragment, soigneusement mis de côté par lui; ce souvenir ramena celui d'un morceau de céramique également grossière, pris en place par lui-même, bien au-dessous des fameux silex tertiaires de Thenay, au fond de la fouille pratiquée sous ses yeux dans la tranchée de la route de Thenay à Choussy ; et, voyant là les éléments d'une synthèse, il me

t avec l'air réfléchi qui lui était habituel : « J'ai le pressen-ment que la lumière va enfin se faire sur notre âge de la erre, et il est probable que nous serons obligés de douter ngtemps encore avec ceux qui ne l'ont point admis. »

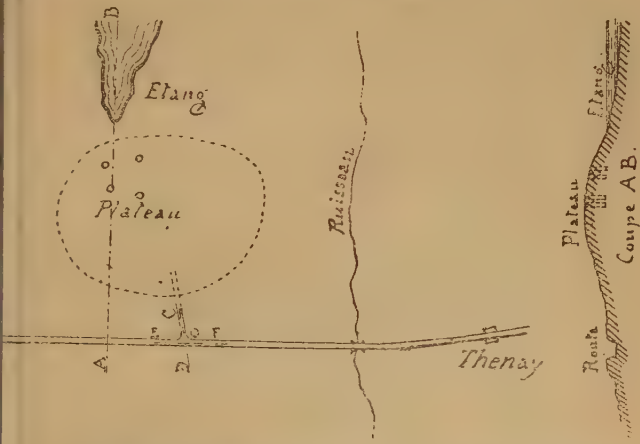

87. — Route de Thenay à Monthou. — Plateau des fouilles où ont été trouvés les silex de Thenay. — Étang du Roger.

Quatre jours avant sa mort, deux terrassiers vinrent m'a-ertir qu'ils avaient découvert six corps dans la tranchée de route de Thenay à Monthou [1], profondément creusée à la ontée [2] : cinq avaient été complètement disloqués, mais la lace en était parfaitement indiquée sur la même ligne que le xième [3], dont la tête et quelques os brisés restaient encore e dois la représentation de ce crâne à l'habile crayon de

[1] Voir Figure 87, la route de Monthou.
[2] Voir Figure 88, la place des six corps.
[3] Voir Figure 89, la place du sixième corps au point O.

M. Jules Mayeux [1]). Ce corps était déposé, avec quelques petits silex travaillés et quelques éclats de poteries informes,

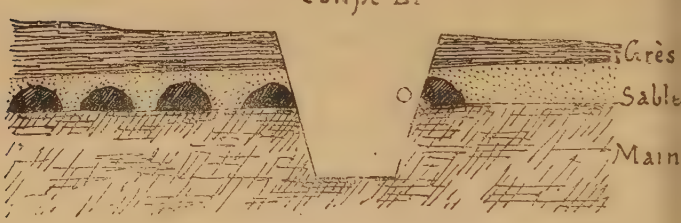

88. — Coupe en EF sur la route de Monthou.

entre une couche de marne compacte, de trois mètres d'épaisseur, et une table de grès de 60 centimètres, dont les assises irrégulières s'étendaient le long de la tranchée de la route

89. — Coupe en CD sur la route de Monthou.

sur une longueur de dix mètres et sur une largeur de six, affleurant presque le puits d'observation que nous avions fait

[1] Voir, Figure 90, ce crâne vu de face, et, Figure 91, p. 555, le même crâne vu de profil.

ıvrir pour savoir à quelle profondeur se trouvaient encore
s silex travaillés, par nous réputés tertiaires ; j'étais donc
r le bord du champ où je poursuivais mes travaux depuis
x ans au moins. J'apportai cette pièce à l'abbé Bourgeois,
tenu ce jour-là par les devoirs de l'administration, et il s'é-

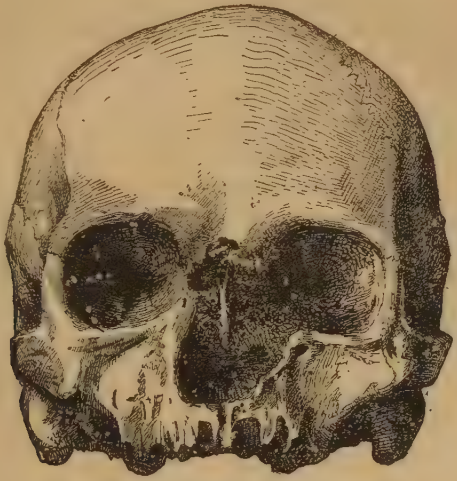

90. — Crâne de Thenay, vu de face.

ia dans son émotion : « *Mon cher ami, décidément il nous udra refaire nos cahiers.* »

II. De passage aux Montils (Loir-et-Cher), en septembre 81, je vis s'ébouler, sur le flanc d'une grande terrasse, -dessus de la vallée du Beuvron et sur la route départe-ntale de Pont-Levoy à Blois, une partie considérable du rdin du docteur Égret ; pour soutenir ce qui en restait ore, des ouvriers alignèrent la coupe, très nettement nchée déjà, afin de pouvoir élever un mur d'appui : sur

une largeur de 15 mètres se dessinaient six couches bien accentuées :

Première couche :	humus	$0^m,80$
Deuxième couche :	terre d'un gris noir, silex travaillés, quelques ossements, *ostrea edulis*	$0^m,80$
Troisième couche :	argile avec nombreux silex, du même aspect que les silex dits tertiaires de Thenay; comme là, pauvre en ossements	$1^m,00$
Quatrième couche :	sable de l'Orléanais, débris de *dinotherium* et de *rhinoceros pontileviensis;* nombreux silex travaillés.	$1^m,50$
Cinquième couche :	marne très maigre, quelques fragments de fer oxydé et de poteries grossières; nombreux silex travaillés	$1^m,50$
Sixième couche :	composée : 1° d'une bande de sable très fin, où je n'ai rien trouvé;	
	2° d'une ligne de terre noire très mince, où quelques os de *cervidés*.	$0^m,05$
	3° d'une assise de sable blanc très compact avec plusieurs dents d'*equus adamiticus* et de plusieurs morceaux de céramique et de laitiers	$3^m,00$
	Le tout reposant sur la craie.	

Toutes ces couches réputées tertiaires sont à la même altitude que Pont-Levoy.

Même découverte à Saint-Romain, près Saint-Aignan oir-et-Cher), où, grâce à M. Sallé, pharmacien, nous ons trouvé les mêmes couches, à l'exception de la se- nde. Le sable blanc y passait presque à l'état de grès;

91. — Crâne de Thenay, vu de profil.

est à sa partie inférieure, difficile à attaquer, qu'au milieu e graines de *chara*, logées dans de petits fragments de cal- aire, nous avons recueilli plusieurs morceaux de plats de me couleur et de même pâte que les poteries grossières u Bois du Roc Vilhonneur (Charente), trouvées par nous; es débris adhèrent encore à la table de calcaire lacustre qui orme en notre contrée ce qu'on appelle le miocène, jusqu'à us ample information.

Même découverte à Choussy où, sous une couche de deux

mètres, pleine de silex travaillés à sa partie supérieure, j'a trouvé une belle hache en bronze avec bavure[1] (les vieu paysans prétendaient encore, il y a cinquante ans, tenir d leurs ancêtres qu'avant les rois il y avait des fonderies au lie même de ma découverte). Tout auprès, dans la direction d nord, plusieurs ossements du sable de l'Orléanais ; dans l direction de l'ouest, nombreux échantillons d'*ostrea edulis* armées de leurs deux valves, très rares dans cette conditio

92. — Hache en bronze de Choussy.

au milieu de nos faluns de Pont-Levoy ; là encore, beaucou de débris de céramique, ainsi qu'à Osly, le plus vaste cham exploité par nous, qui nous a fourni, au milieu de coquille faluniennes, les plus beaux échantillons de l'âge de la pierre le disputant en netteté de taille et en perfection de forme au plus beaux spécimens du Danemark.

Toutes ces découvertes, à l'exception de celle des Montils ont été faites dans des terrains identiques aux terrains de l Sologne, voués à l'humidité pendant des siècles.

Je me permets de poser cette modeste interrogation au honorables doctrinaires de l'âge de pierre : « *Ne pourrions nous pas dire que nos stations de l'âge de pierre sont tou simplement contemporaines de nos stations lacustres?* »

[1] Voir Figure 92.

Nous voilà bien loin du miocène, dans un pliocène remaé; nous sommes même à la partie supérieure du quaterire qui nous donne la main.

III. Voici quelques remarques qui nous blanchiront, j'esre, du reproche de légèreté, quand nous élevons des doutes r les silex tertiaires de Thenay, quand nous ébranlons l'hythèse de l'homme tertiaire presque sorti de notre cercle ntilévien.

Bien longtemps avant nous, le petit plateau où fourmillent s silex, avait été remué en tous sens pour en retirer la arne, maigre, mais si abondante que les frais d'extraction aient facilement couverts. A chaque nouvelle fouille, pour river à la marne, la partie supérieure, remplie de nos silex, mme on peut le voir dans les alentours de Choussy, était jetée à droite et à gauche, si bien qu'après un long laps de mps elle se trouva encaissée et agglutinée par suite de superpositions successives. Pour nous, frappés par la taille intestablement rubannée des silex que nous y trouvions, r la correspondance des échancrures naturelles et plus uvent artificielles, par les coups intentionnels qui en faient des grattoirs, des perçoirs, des percuteurs, pour les eux les moins exercés, nous les fîmes bientôt admettre rmi les silex évidemment travaillés de main d'homme.

A cinquante mètres de ce plateau, que nous avons fait sser pour un atelier tertiaire pendant plus de quinze ans, trouve l'étang du Roger, le plus vaste de la contrée et qui monte au IX^e^ siècle[1]. Les eaux pluviales y charriaient pêle-le graviers, cailloux et autres objets plus ou moins déterinables qui l'auraient encombré, si on ne l'avait curé à peu res tous les dix ans; pour ne pas produire des escarpements ngereux, les résidus étaient étendus plus loin dans un cer-

[1] Voir Figure 87, p. 551, l'étang du Roger.

tain ordre; leurs couches superposées, tassées, formèrent, avec le temps, un tout compact qui pouvait bien passer pour un terrain vierge, et il n'est point étonnant que nous ayons cru en place ces nombreux silex que nous faisions arracher avec peine de ces amoncellements où ils étaient recélés depuis des centaines d'années.

Ces considérations nous amènent tout naturellement à reconnaître que le terrain nous ayant donné les silex proclamés tertiaires est un terrain remanié; et de ces remaniements, qui ont profondément changé, sur tous les points, l'aspect des dépôts pliocènes, miocènes et même éocènes, nous avons un exemple sans conteste justifiant pleinement notre hypothèse d'un remaniement à Thenay. Là, à Saint-Georges, à Saint-Romain, aux Montils, nous sommes sur la rive gauche de la Loire, sur la rive droite nous nous trouvons de même en plein tertiaire : or, des terrassements pour la construction d'une nouvelle gare à Suèvres, entre Mer et Blois, nous ont permis, à M. l'abbé Bourgeois et à moi, de récolter, au milieu des vertébrés ordinaires caractérisant les graviers de l'Orléanais, des coquilles accusant une période plus ancienne que celle des faluns. Parmi ces coquilles le savant M. Deshayes nous a déterminé : l'*helix turonensis;* le *planorbis declivis* (Braun); le *planorbis semi-costatus;* le *planorbis solidus* (Thomæ); la *Bithynia helicella* (Braun); la *nerita marmorea;* la *melanopsis callosa;* la *melania aquitanica*,... tous mollusques qui appartiennent à l'assise supérieure des calcaires de la Beauce (miocène) et se retrouvent en Allemagne dans une position géologique semblable. Nous sommes autorisés à déduire de ce fait un remaniement inéluctable. La mer des faluns, qui avait envahi sur la rive droite les graviers ossifères de la Loire, les remaniant jusqu'au fond, les a également envahis et remaniés plus profondément encore sur la rive gauche. Ces dépôts remaniés ont été rema-

és à leur tour par le diluvium général (le gris, le rouge, blanc, il n'importe) que l'on pourrait appeler le grand dé-sitaire des trésors préhistoriques et des reliques des âges ivants.

M. Douvillé, de l'École des Mines, a étudié scrupuleuse-nt, comme M. Lemesle, le plateau de Pont-Levoy où se nt agitées nos trop longues et trop éclatantes discussions; is deux affirment que là nous avons affaire à un terrain alluvions des plus manifestes et des plus puissantes; et l ne doute que des objets d'époques très différentes ont été mis dans ces immenses atterrissements.

De ces observations sommaires, sur lesquelles je vous de-anderai à revenir, Monsieur l'abbé, la conclusion se tire elle-même : — il est imprudent de soutenir que les silex de henay appartiennent soit au miocène, soit au pliocène; — prudent de soutenir que ces silex n'ont pas été taillés; — prudent d'affirmer l'homme tertiaire, qu'une nouvelle ole a voulu nous imposer sans l'avoir défini, comme si l'on uvait chanter le *Credo* de l'indéfini.

Agréez, Monsieur l'Abbé, etc.

G. Delaunay.

II.

Seconde lettre de M. l'abbé Delaunay.

Monsieur l'Abbé,

A la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire relativement aux silex dits *tertiaires de Thenay*, je crois utile d'ajouter certains faits corroborant l'opinion que ces pierres taillées, capricieusement amoncelées, à différentes époques, sur tous les points de la terre, et dont l'immense majorité n'a jamais servi, étaient le plus souvent des amulettes ou des insignes pour les vivants ou des hommages rendus aux morts.

En 1882, comme je remplissais les fonctions du saint ministère à Theillay, canton de Salbris, diocèse de Blois, un ouvrier me signala un alignement de tertres funéraires, dans un terrain appartenant à M. le comte d'Orléans, qui m'octroya courtoisement l'autorisation de le fouiller.

Chaque corps se trouvait sous un amas de pierres, de tuiles et de débris de poterie, dans une position absolument identique, constatée par moi dans quatre tertres et par les ouvriers dans plus de cinquante. La tête, orientée, était posée sur un silex plus ou moins concave, placé lui-même sur une très large brique s'appuyant sur une plaque de grès semblable à celles qui formaient l'aire compacte où reposait le reste du corps, — à droite et à gauche, le long des parties les plus charnues, se trouvaient de gros boudins de chaux, — les pieds étaient protégés ou fixés par deux pierres de Bourré, brutes à l'extérieur, soigneusement piquées à l'inté-

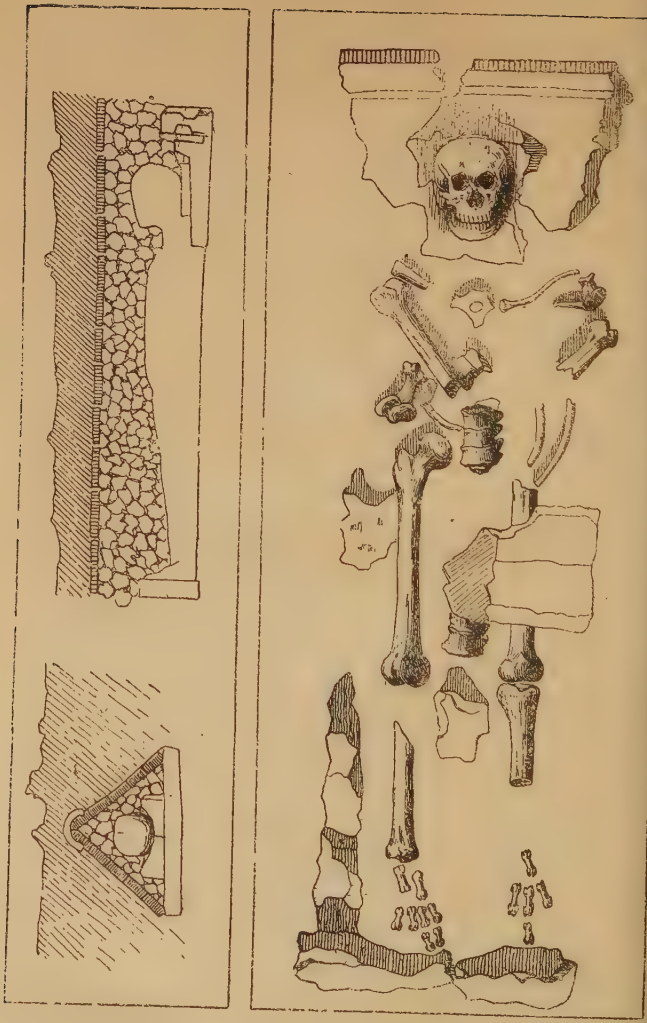

93. — Squelette de Theillay.

rieur, placées sur champ et d'équerre[1] — enfin vis-à-vis des premières vertèbres, au-dessous de la mâchoire, je relevai quatre clous complètement oxydés. Cette dernière découverte semblerait indiquer que la tête était fixée, et, rapprochant cette particularité de la position des pieds, on pourrait peut-être supposer que le mort avait été mis ainsi dans l'impossibilité de nuire aux vivants, sous forme de revenant, ou, au contraire, à l'abri de certaines persécutions diaboliques. Quant aux pierres formant le tertre, aux tuiles et aux faîteaux de recouvrant, ils marquent clairement le désir de sauvegarder ces monuments sacrés le plus longtemps possible.

Parmi les pierres j'ai trouvé : de nombreux silex travaillés et craquelés, beaucoup de restes de poudingues, empruntés aux blocs erratiques communs dans la localité, quelques petits morceaux de verre et des mâchefers provenant sans doute des fours celtiques dont j'ai pu constater la trace au centre de la commune de Theillay (nous sommes là du reste à deux lieues de Neuvy-sur-Barangeon, canton de Vierzon, où abondent les *celticæ reliquiæ*).

Il y a plus de soixante ans, je me souviens d'avoir remarqué, à un enterrement, dans le Perche, que chacun déposait une petite pierre au pied des croix s'élevant de la maison mortuaire au cimetière; je rappelle ici ce reste d'une vieille tradition, certainement oubliée, afin de souligner l'imprudence qu'il y aurait à conclure à l'origine trop primitive de ces amoncellements de pierres taillées ou non taillées.

Veuillez agréer, Monsieur l'Abbé, etc.

Mai 1889. G. Delaunay.

[1] Voir Figure 93.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME TROISIÈME.

Pages.

ETTRE DE S. G. Mgr BOURRET, évêque de Rodez, à l'auteur. 1

SECONDE PARTIE.

RÉFUTATION DES OBJECTIONS CONTRE LA BIBLE.

Livre premier. — Le Pentateuque.

ECTION I. — Authenticité du Pentateuque..... 3

Chapitre I. Origine mosaïque du Pentateuque..... 9

Article I. Preuves extrinsèques de l'authenticité du Pentateuque..... 9

Article II. Preuves intrinsèques de l'authenticité du Pentateuque..... 17

I. Comment on peut reconnaître si le Pentateuque a été écrit au temps de l'exode..... 17

II. Plan du Pentateuque..... 24

III. Authenticité de la Genèse prouvée par le but particulier que s'est proposé son auteur : déterminer les Israélites à quitter l'Égypte et à marcher à la conquête de la Terre Promise... 34

§ I. Promesse que Dieu a faite de donner la terre de Chanaan aux Israélites et obligation que leur impose cette promesse..... 38

§ II. La piété filiale fait un devoir aux Israélites de partir pour la Terre Promise..... 54

Page

IV. Authenticité des quatre derniers livres du Pentateuque prouvée par le but que s'est proposé leur auteur 6

§ I. Caractère général des récits des quatre derniers livres du Pentateuque 6

§ II. Rappel réitéré des promesses divines 7

§ III. Les récits de miracles 8

§ IV. La forme et les lacunes de la législation hébraïque, preuves de son origine mosaïque. 9

§ V. Le souvenir de l'Égypte est encore vivant dans le Pentateuque 10

Chapitre II. Solution des objections contre l'authenticité du Pentateuque 13

Article I. Objections philologiques contre l'authenticité du Pentateuque 13

I. Explication de l'emploi des noms divins dans la Genèse 13

II. La distinction des passages élohistes et jéhovistes ne s'applique pas aux quatre derniers livres du Pentateuque 14

Article II. Objections historiques contre l'authenticité du Pentateuque 16

I. L'unité du Sanctuaire 17

II. Les sacrifices 18

III. Les fêtes 19

IV. Les prêtres et les lévites 20

V. Les redevances dues aux prêtres et aux lévites. 21

Section II. — La cosmogonie biblique 22

Chapitre I. De la forme du récit de la création 22

Article I. Antiquité du récit de la création d'après l'étude philologique du texte 22

Article II. Caractère du récit de la création 23

Pages.

Chapitre II. De l'interprétation du premier chapitre de la Genèse 235

Article I. Enseignements contenus dans le récit de la création..... 235

Article II. Des jours génésiaques..... 240

I. Exposé des divers systèmes d'interprétation des jours génésiaques..... 240

II. Critique des systèmes d'interprétation des jours génésiaques..... 245

Chapitre III. Les erreurs sur la cosmogonie. — Darwinisme. — Monisme..... 266

Article I. Les conséquences du transformisme d'après ses adeptes les plus avancés..... 268

Article II. Exposé du darwinisme..... 285

Article III. Critique du darwinisme..... 308

Article IV. Hæckel et le monisme..... 363

Article V. Critique du système de Hæckel..... 385

CTION III. — La chronologie biblique et les temps primitifs..... 437

Chapitre I. Observations générales..... 437

Chapitre II. Ancienneté de la terre..... 442

Chapitre III. Antiquité de l'homme..... 452

Article I. Incertitude de la chronologie biblique pour les temps primitifs..... 455

Article II. Conséquences qui résultent de l'incertitude de la chronologie biblique..... 468

Article III. De l'ancienneté de l'homme d'après les géologues..... 481

Chapitre IV. La chronologie des anciens peuples et l'ancienneté de l'homme..... 504

Article I. La chronologie de l'Inde..... 504

Pages.
Article II. La chronologie chinoise 510
Article III. La chronologie égyptienne 522
Article IV. La chronologie chaldéenne..... 539

APPENDICE.

Les Silex de Thenay..... 549
Première lettre de M. l'abbé Delaunay..... 550
Seconde lettre de M. l'abbé Delaunay.. 560

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME TROISIÈME.

TABLE DES ILLUSTRATIONS.

Pages.

48. Scribes égyptiens, d'après un tombeau de Gizéh, IVe dynastie. 69
49. Procession des prêtres égyptiens portant la barque sacrée. Temple d'Abou-Simbel, XIXe dynastie..... 118
50. Osiris, juge des morts, portant le pectoral suspendu à son cou..... 122
51. Pectoral représentant le dieu Ra et la déesse Ma, d'après Wilkinson..... 123
52. Stèle d'Antef, représentant les offrandes faites aux morts. Musée du Louvre. Vis-à-vis de la page..... 125
53. *Ammonites bisulcatus.* Vue latérale et vue antérieure..... 247
54. *Asterophyllites equisetiformis*..... 248
55. Coupe de nummulites dans un calcaire..... 249
56. Calcaire à entroques..... 250
57. Squelette d'ichthyosaure fossile, contenant les écailles et les arêtes de poissons non digérés qui lui avaient servi de nourriture..... 251
58. Traces de *Brontozeum giganteum* avec empreintes de gouttes de pluie..... 253
59. *Oldhamia radiata* (Fucoïde)..... 256
60. Trilobite (*Sao hirsuta*)..... 257
61. *Telerpeton elginense*..... 258
62. *Fenestella tenuiceps.* Grandeur naturelle..... 259
63. *Osteolepsis,* poisson ganoïde dévonien..... 260
64. Essais de la nature qui apprend à former l'homme, d'après J.-B. Robinet..... 287
65. Charles Darwin..... 291
66. Embryons, d'après Hæckel..... 329
67. Diverses espèces de chiens, d'après les monuments indigènes de l'Égypte (Wilkinson)..... 343
68. Mâtin assyrien. Bas-relief de Koyoundjik..... 345
69. Obélisque d'On (Héliopolis), érigé par Osortésen Ier..... 348
70 Oies becquetant et marchant. Peinture d'un tombeau de l'ancien Empire, à Meydoum. Musée de Boulaq..... 351

Pages.

71. Retour de chasse. Fragment de peinture de la nécropole de Thèbes 355
72. *Bathybius Hæckelii*, d'après Hæckel 400
73. *Eozoon Canadense*, d'après Zittel 408
74. *Archæopteryx lithographicus*, trouvé à Solenhofen, en Bavière 410
75. Squelettes d'homme et de singes anthropoïdes, d'après Huxley. 419
76. Cerveau du mathématicien Gauss, vu de profil, d'après Wagner 423
77. Cerveau de l'orang-outang, vu de profil, d'après C. Vogt... 424
78. Tête de singe nasique (*Semnopithecus nasicus*) de Bornéo, d'après Brehm 425
79. Tête de miss Julia Pastrana, d'après une photographie de Hintze 425
80. Tête végétale dessinée d'après nature (M. Renooz) 426
81. Crâne de l'homme 426
82. La craie vue au microscope 446
83. Foraminifères 447
84. Diatomées 449
85. Les quatre races humaines connues des Égyptiens. Peinture du tombeau de Séti Ier 500
86. Table royale d'Abydos. Vis-à-vis de la page 528
87. Route de Thenay à Monthou. Plateau des fouilles où ont été trouvés les silex de Thenay. Étang du Roger 551
88. Coupe en E F sur la route de Monthou 552
89. Coupe en C D sur la route de Monthou 552
90. Crâne de Thenay, vu de face 553
91. Crâne de Thenay, vu de profil 555
92. Hache en bronze de Choussy 556
93. Squelette de Theillay 562

FIN DE LA TABLE DES ILLUSTRATIONS DU TOME TROISIÈME.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

220.9 216
V3
v.2 Les livres saints...
/ F. Vigouroux

220.9 216
V3
v.2 Les livres saints...
/ F. Vigouroux

Graduate Theological Union Library
2400 Ridge Road
Berkley, CA 94709